-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR



SEANCE REGULIERE DU 20 MARS 1944.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité en laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires du conseil à l'Hôtel de Ville, Lundi le 20ième jour du mois de mars 1944 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM. Louis Lamy, Geo Bouffard, Alp. Devost, Ludovic Prescott, Médard Duguay et Donat Turmel, tous échevins formant quorum sous la présidence de M. l'Echevin Louis Lamy au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No.8805a

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 mars 1944 soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8806a

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Donat Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $14,396.54 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

| | | |
|---|---|---|
| Antonio Gagné. | 15.00 | |
| L'Honorable Trésorier de la P. | 5,636.88✓ | |
| Shawinigan Water & Power | 932.35✓ | |
| " " " | 372.94✓ | |
| " " " | 25.70✓ | |
| Louis Lacroix. | 338.80✓ | |
| La Cité du Cap. | 1,065.00✓ | |
| " | 43.25✓ | |
| " | 73.25✓ | |
| " | 25.47✓ | |
| Banque Canadienne Nationale. | 15.00✓ | |
| Laurent Langis. | 60.00✓ | |
| Imprimerie St-Patrice Enrg. | 32.94✓ | |
| Charbonnerie Champlain Enrg. | 24.87✓ | |
| John Millen3-Rivières.Ltée. | .79✓ | |
| Vanix, Encre & Mucilage. | 4.18✓ | |
| Josephat Langevin. | 25.00✓ | |
| Northern Electric Company | 2.20✓ | |
| Pharmacie Perreault. | 9.95✓ | |
| Cie d'Huile Penn-Mass. | 35.27✓ | |
| Joseph Boisvert. | 25.20✓ | |
| Fortunat Lord C.R. | 10.00✓ | |
| Alphonse Roy. | 28.95✓ | |
| Josephat Hardy. | 26.85✓ | |
| Délisle Auto Acc. Limitée. | 3.83✓ | |
| Receveur Général du Canada. | .80✓ | |
| Les Pharmacies Lanouette. | 7.00✓ | |
| Canada Iron Foundries. | 31.86✓ | |
| Dawson Bros Ltd. | 128.52✓ | |
| Hébert Enrg. | 2.00✓ | |
| Germain & Frères Ltée | 0.90✓ | |
| Les Frères Lebrun | 5.94✓ | |
| P. A. Gouin Enrg. | 13.06✓ | |
| P. V. Ayotte | 3.57✓ | |
| Henri Béliveau | 37.50✓ | $ 9,064.82 |

Les comptes (suite)

| | | |
|---|---|---|
| | Report. | 9,064.82 |
| Bellefeuille & Frère. | | 3.60✓ |
| René de Cotret, Ferron & Cie. | | 40.00✓ |
| Roland Rochefort. | | 615.35✓ |
| J. M. Bourgeois. M.D. | | 9.00✓ |
| J. C. Papillon. | | 1,350.00✓ |
| Liste de Paie No. 15 | | 2,246.75✓ |
| " 16 | | 173.80✓ |
| " 17 | | 534.87✓ |
| Soc. St-Vincent de Paul | Ste-Made. | 100.00✓ |
| " | St-Lazare. | 100.00✓ |
| " | Ste-Famille. | 100.00✓ |
| La Commission Scolaire. | | 58.35✓ |
| | Total. | $ 14,396.54 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8807

Proposé par l'échevin Geo Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alphonse Devost,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er avril 1944 comme suit:

| Intérêts. | Rachat. | Total. |
|---|---|---|
| $ 5,137.25 | $ 5,700.00 | $ 10,837.25 |

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total de $10,837.25 devant porter intérêt à un taux n'excédant pas 4% l'an.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8808

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que la Commission municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir autoriser l'emprunt temporaire de $10,837.25 pour rencontrer l'échéance de coupons et d'obligations dûs le premier avril 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8809

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que l'ingénieur J. E. Fleury soit et est par les présentes autorisé à préparer un estimé pour les travaux suivants: EGOUTS:

18" rue Notre-Dame, de Alice à St-Joseph.
12" rue Rocheleau, de Ste-Madeleine à Toupin.
12" rue St-Georges, de Ste-Madeleine à Carignan.
18" rue St-Laurent, du Cimetière à rue Steel.
30" rue Fusey, de la rue St-Valère au St-Maurice.

Ces estimés seront faits en vue de travaux à être exécutés avec l'approbation des électeurs.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION.

Je soussigné. échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT POUR FAIRE LA DIVISION DES QUARTIERS ELECTORAUX POUR FINS D'ELECTIONS MUNICIPALES"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de mars 1944.

(signé) MEDARD DUGUAY.

Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances.
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Roméo Morrissette

Le Maire.

J. Beaumier

AB/ Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

SEANCE REGULIERE DU 27 MARS 1944.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de cette cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires du conseil à l'Hôtel de Ville, Lundi le 27ième jour du mois de mars 1944, à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. Roméo Morrissette I.C. MM les échevins Louis Lamy, Geo Bouffard, Ludovic Prescott et Donat Turmel formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8811

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 mars 1944 soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8812

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

ET RESOLU QUE les comptes au montant total de $5,674.36 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 18 | $2,258.35 | Shawinigan Wa & P. | $ 1.96 |
| Liste de Paie No. 19 | 734.97 | John Millen 3-Riv. | .43 |
| Cité du Cap. | 630.00 | P.A.Gouin Enrg. | 1.12 |
| Cité du Cap. | 165.00 | P. V. Ayotte. | 4.38 |
| Canada Iron Foundries. | 10.30 | Canadian Pacific. | .91 |
| Cité du Cap. | 53.92 | Thomas Viviers. | 1.50 |
| Dawson Bros. | 5.10 | Nap. Loranger. | 1734.00 |
| Bell Telephone Co'y | 48.67 | J.Albert Richard | 24.75 |
| | Total $5,674.36 | | |

- - - - - - - - - - - - - - - - - Adopté.

Résolution No. 8813

Proposé par l'échevin D. Turmel.
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce conseil octroye un montant équivalent à ¼ de page, avec maximum de $40.00 dans le numéro souvenir du journal The St-Maurice Valley Chronicle à l'occasion du 25ième anniversaire de sa fondation.

M. l'échevin Geo Bouffard enrégistre son vote contre la motion.

Adopté sur division.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8814

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

ET RESOLU qu'un montant de $20.00 soit voté pour l'achat d'une coupe pour le Club Junior Champion de la paroisse Ste-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Motion (Avis) 8815

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN CERTAIN MONTANT D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'EGOUTS SUR LES RUES QUI SERONT INDIQUEES SUR LEDIT REGLEMENT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mars 1944.

Donat Turmel

(signé) DONAT TURMEL

Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances,
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Romeo Morrissette

Le Maire.

J. Beaumier

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 3ième jour du mois d'avril 1944, à 7.oo hrs P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8816

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 27 mars 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8817

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 53,395.32 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| J. A. Labelle | $ 43.00 | Chs. Turcotte | 15.30 |
| Imprimerie St-Pat. | 101.90 | Euclide Marchand | 13.60 |
| Shawinigan W & P | 1.55 | S.O.Riverin & Cie | 29.75 |
| " " | 480.07 | John Millen 3-Riv. | 3.76 |
| Just Equip.& Sup. | 249.89 | Gar.Charest & Frères | 3.57 |
| J. B. Lanouette | 10.00 | Geo. Héroux | 5.70 |
| Dr J. M. Bourgeois | 3.00 | Bur.d'Enrégistrement | 9.25 |
| Mic.Lanlacette | 10.50 | Liste de Paie No. 20 | 378.87 |
| Charbon.Champlain | 10.35 | Cité du Cap | 40.00 |
| J. E. Fleury I. C. | 868.75 | Ban.Can.Nationale | 48,159.90 |
| P. A. Gouin enrg. | 1.64 | " " " | 2,719.00 |
| H.Massicotte,Frères | 5.84 | Caisse Pop.Ste-Mad. | 11.25 |
| Therreault & Fils | 171.49 | | |
| Alp. Roy | 27.68 | T O T A L..... | $53,395.32 |
| J. L. Doyon | 13.41 | | |
| Martin Service | 6.30 | | |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8818

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil autorise M. Henri Héneault, Pharmacien des Trois-Rivières, pour l'achat d'un appareil pour M. Grégoire Girard au prix de $45.00, sujet à remboursement si M. Girard vient à être capable.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8819

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil appuie la demande de la Chambre de Commerce des Jeunes concernant la location du terrain de tennis pour la saison 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8820

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que ce conseil appuie la requête faite par la Chambre de Commerce des Jeunes, priant le Gouvernement Provincial de faire l'ouverture, dans le plus bref délai, de la route LA TUQUE-ROBERVAL, étant donné que ce conseil y voit des avantages marqués à l'exécution de ce projet.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8821

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que Canadian Underwriter's Association soit respectueusement priée de bien vouloir faire la révision des taux d'assurance pour ce qui concerne la partie Nord-Ouest de la cité, communément appelée Mission St-Odilon.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8822

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire Roméo Morrissette soit autorisé à dépêcher un cablogramme à M. Normand Brousseau à l'occasion de sa décoration par le ROI de la médaille D.F.C.. M. Brousseau est le fils de M. Henri Brousseau ancien Chef de Police et Chef de la C. P. C. de cette cité.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8823

ATTENDU QUE le Maire a assisté à une convention des producteurs de tourbes de la Province de Québec tenue au Parlement le 30 mars dernier;

ATTENDU QU'il a été établi qu'il serait dans l'intérêt général que les tourbières de la Province de Québec soient industrialisées au point de vue combustible, et pour l'engrais des terres;

ATTENDU QUE du Cap-de-la-Madeleine aux Piles, sur une largeur d'environ dix (10) milles, il y a dans le Comté de Champlain une tourbière très prometteuse;

ATTENDU QUE cette tourbière est à proximité de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, et son exploitation aiderait à résoudre les problêmes d'après guerre,

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

IL EST RESOLU que ce conseil demande au département des Mines de la Province de Québec d'envoyer des ingénieurs pour faire un relevé et une analyse, pour déterminer la quantité et la qualité de cette tourbière, et qu'ils soient priés de transmettre à ce conseil tous rapports, pour que nous puissions coopérer ave le Gouvernement.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION 8824

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION D'UNE LIGNE DE RUE AU SUD ET A L'OUEST DE LA RUE NOTRE DAME".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce troisième jour du mois d'avril 1944.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 8825

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le règlement No. 238 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE CHANGEMENT DANS LES BORNES DES QUARTIERS" soit adopté en première lecture.

L'échevin D. Turmel demande le vote.

CONTRE:- L. Prescott, D. Turmel.
P O U R:- G. Bouffard, A. Devost, M. Duguay, L. Lamy.

Adopté sur division 4-2

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution 8826

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 2 mars 1944 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8827

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à mardi le 11 avril 1944, à 7.00 hrs P. M., sur l'estimé de M. J. E. Fleury I. C. concernant l'exécution de travaux d'égouts.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances,
et la séance est ajournée.

- - - - - - - - - - - - - -

Romeo Lavoie
MAIRE.

J. Beaumier
GREFFIER.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

AJOURNEMENT DE LA SEANCE DU 3 AVRIL TENUE LE 11 AVRIL 1944

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de la séance régulière du conseil de cette cité, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le onzième jour d'avril 1944, à 7.00 heures P. M., auquel ajournement étaient présents MM. les échevins Louis Lay, Geo. Bouffard, Médard Duguay L. Prescott, Donat Turmel et Alp. Devost, tous échevins formant quorum sous la Présidence de l'échevin Louis Lamy, Pro-Maire, au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8828

Proposé par l'échevin Donat Turmel,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le règlement No. 239 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN CERTAIN MONTANT D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'EGOUTS SUR LES RUES QUI SERONT INDIQUEES SUR LE DIT REGLEMENT, soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8829

Proposé par l'échevin Donat Turmel,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le règlement No. 239 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN CERTAIN MONTANT D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'EGOUTS SUR LES RUES QUI SERONT INDIQUEES SUR LE DIT REGLEMENT, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8830

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil fixe les troisième et quatrième jours de mai 1944, les jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds seront appelés à se prononcer sur le règlement d'emprunt No. 239, de $64,000.oo concernant les travaux d'égouts mentionnés au dit règlement.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8831

ATTENDU QUE plusieurs personnes résidant au Cap-de-la-Madeleine sont sans travail et sontobligées de se déplacer pour se rendre aux Trois-Rivières, au Bureau National du Service Sélectif;

ATTENDU QUE par le fait qu'elles ne travaillent pas, elles sont déjà sous les allocations de l'Assistance Chômage, et que pour plusieurs les dépenses nécessitées par le transport en autobus deux et trois fois par semaine attaquent leur budget et leur cré des dépenses représentant une somme globale que dans bien des cas affecte les familles;

ATTENDU QUE le Gouvernement Fédéral a établi des Bureaux du Service Sélectif dans les Villes de Trois-Rivières, Shawinigan Falls et de Grand'Mère et qu'il n'y en a pas au Cap-de-la-Madeleine,

ATTENDU QUE la cité du Cap-de-la-Madeleine est troisième en importance dans la Vallée du St-Maurice tant qu'à sa population qu'à l'importance de ses industries,

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

IL EST RESOLU que ce conseil prie le Gouvernement Fédéral d'Ottawa d'ouvrir dans notre Ville, un Bureau du Service Sélectif, avec un personnel local qui prendra soin des requêtes et revendications de la population de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que copie de la présente soint transmise au Ministre du Travail à Ottawa, au député du Comté de Champlain M. H. E. Brunelle, avec prière qu'il nous appuie.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION 8832

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce onzième jour du mois d'avril 1944.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances,
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 17ième jour d'avril 1944, à 7.oo hrs P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay, L. Prescott et D. Turmel tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8833

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 avril 1944 ainsi que celui de l'ajournement en date du 11 avril 1944, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8834

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,527.51 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Synd.Nat.Ren.Seig. | $ 8.66 | T. J. Moore | $ 18.18 |
| J. A. Labelle | 25.50 | Can.Iron Foundries | 163.26 |
| Cité du Cap | 144.00 | Le Nouvelliste | 7.84 |
| " " " | 55.98 | J. H. Beaumier agent | 23.72 |
| " " " | 44.82 | Charbonnerie Champ. | 9.00 |
| J. E. Fleury I. C. | 20.00 | Les Frères Lebrun | 10.05 |
| Roland Larivière | 57.60 | Wm. Scully Ltd | 31.01 |
| P. A. Gouin enrg. | 0.52 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| John Millen 3-R. | 14.05 | Cons.Paper Corp. | 1.00 |
| P. V. Ayotte | 16.29 | Liste de Paie No.21 | 2258.35 |
| C. P. R. | 41.69 | " " 22 | 217.25 |
| A. Héroux enrg. | 20.33 | " " 23 | 212.75 |

Résolution No. 8834, suite.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nap. Loranger | 8.77 | Shawinigan W & P | 28.89 |
| Trés. de la Prov. | 3869.70 | Québec Airways Ltd | 25.00 |
| " " " | 2.10 | Ard. Brouillard | 5.70 |
| " " " | 789.83 | Cie d'huile Penn-Mass | 31.60 |
| J. H. Gaillardetz | 1.00 | St-V.de P. Ste-Mad. | 100.00 |
| Emery Panneton | 8.25 | | |
| Roland Rochefort | 140.80 | T O T A L.....$8,527.51 | |
| Daily Comm News | 20.00 | | |
| F.X.T.Berlinguet | 74.02 | | |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8835

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à émettre des permis de construction aux personnes suivantes:-

Henri Béliveau, construction rue Duguay
Ferdinand Massé " Boisvert, St-Odilon

le tout suivant un plan soumis par chacune de ces personnes et sur ces descriptions seulement.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8836

CONSIDERANT que le Gouvernement Provincial a établi un Crédit agricole pour venir en aide aux cultivateurs de la Province;

CONSIDERANT que la situation des propiétaires des centres urbains est actuellement des plus précaires par suite de l'abolition du Moratoire et à cause du contrôle si rigoureux des loyers;

CONSIDERANT qu'une législation immédiate s'impose pour venir en aide aux propriétaires actuels;

CONSIDERANT qu'une LOI de Crédit Urbain serait la meilleure solution du problème de la propriété dans notre Province,

IL EST DUMENT proposé par l'échevin L. Prescott,
APPUYE par l'échevin M. Duguay,
ET UNANIMEMENT RESOLU par le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine de recommander aux autorités Provinciales de passer une LOI de Crédit Urbain dès la présente session pour venir en aide aux propriétaires actuels.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8837

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin Ludovic Prescott,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement au Gouvernement de la Province de bien vouloir faire observer la LOI concernant le Travail du dimanche dans les usines de papier à journal, en ce qui concerne la production du papier et des pates mécaniques dans la Province de Québec.

Copie de la présente soit immédiatement transmise à L'Hon. Premier Ministre Adélard Godbout, au Procureur Général, à l'Hon. Ministre du Travail, au Chef de l'Opposition et au député du Comté de Champlain, M. J. P. Morin, M.P.P.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8838

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W& P soit priée de donner la permission de faire l'installation électrique pour le kiosque et les courts de Tennis au Parc des Chenaux.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

/ Résolution No. 8839

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. soit autorisé à faire construire une section du réservoir dans la partie Nord-Ouest, la dite section ayant une dimension de 40 pieds par 80 pieds et dix pieds de hauteur.

L'échevin D. Turmel demande le vote

POUR:- G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.
CONTRE:- L. Prescott, D. Turmel.

Adopté sur division

- - - - - - - - - - - - - - - - -

/ Résolution No. 8840

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que des soumissions soient demandées pour un camion, 1½ tonne, 1 chassis seulement, aux propriétaires de garage du Cap et au dehors.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

/ Résolution No. 8841

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que le règlement No. 238 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE CHANGEMENT DANS LES BORNES DES QUARTIERS" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

L'échevin D. Turmel demande le vote.

POUR:- G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.
CONTRE:- L. Prescott, D. Turmel.

Adopté sur division.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

/ Résolution No. 8842

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le règlement No. 240 et intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

/ Résolution No. 8843

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le règlement No. 240 et intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8844

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le règlement No. 241 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION D'UNE LIGNE DE RUE AU SUD ET A L'OUEST DE LA RUE NOTRE DAME" soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8845

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le règlement No. 241 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION D'UNE LIGNE DE RUE AU SUD ET A L'OUEST DE LA RUE NOTRE DAME" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 8846

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai au conseil, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE POLICE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce dix-septième jour d'avril 1944.

(Signé) Georges Bouffard
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette

MAIRE

J. Beaumier

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 24ième jour d'avril 1944, à 7.00 hrs P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et A. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8847

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 avril 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8848

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,034.16 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Louis Lacroix | $ 338.80 | J. A. Labelle | 35.00 |
| Féd.Can.Maires et Mun. | 120.40 | Laurent Langis | 60.00 |
| Liste de Paie No. 24 | 2258.35 | L'Hon.Trés. de la Prov. | 30.00 |

Résolution 8848 - suite.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 25 | $ 300.10 | J. Edm. Loranger | $ 195.00 |
| C. V. Fenton | 30.00 | Ferdinand Binette | 60.00 |
| François Courteau | 16.87 | Can. Iron Foundries | 20.41 |
| Shawinigan W & P | 372.94 | J. Donat Beaumier | 10.00 |
| " " " | 29.67 | P. A. Gouin Enrg. | 14.37 |
| Alp. Thibeau | 100.00 | John Millen 3-R. | 12.72 |
| Henri Béliveau | 24.73 | | |
| J. Bte Loranger | 4.80 | T O T A L ..... | $ 4,034.16 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8849

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire faire les travaux nécessaires sur le terrain de la cité sur le lot No. 415.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8850

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire soit autorisé à faire peinturer le Kiosque du Parc, près de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8851

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit autorisé de faire les entrées d'eau et d'égouts ainsi qu'un puisard à M. Hervé Tanguay rue St-Pierre.

C - P de 4" - Aqueduc rue St-Georges aux Nos. 91 - 97. P. Audet & L. Audet.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8852

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à faire faire des estrades au terrain de "BASE BALL" Rochefort, et que 2 membres du conseil soient chargés de voir à du bois.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8853

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que ce conseil offre à M. A. Normandin la somme de $15.00 en compensation des dommages qu'il aurait subi dans sa cave par l'eau. Cet offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité et dans le seul but de racheter notre paix. Si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de $15.00.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8854

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons et les obligations qui deviendront dûs les premier mai et premier juin 1944, comme suit:-

| | Intérêt | Rachat | Total |
|---|---|---|---|
| Mai | $ 3,175.00 | $ 4,500.00 | $ 7,675.00 |
| Juin | 1,481.25 | 6,400.00 | 7,881.25 |
| | | | $ 15,556.25 |

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les pouvoirs et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de $15,556.25.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8855

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la Résolution No. 8854 du conseil municipal de cette Cité relativement aux échéances de mai et juin 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8856

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil souscrit la somme de $ 48,000.00 au VI Emprunt de la Victoire par l'entremise de la Banque Canadienne Nationale et réparti entre les quatre vendeurs locaux, soit:- Elisée Rocheleau, H. Francoeur, V. Boucher & J. A. Labelle.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette souscription.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8857

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le Contre-maitre de la Voirie soit autorisé à niveler le Chemin du Passage et mettre du gravier aux places basses.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morneau

MAIRE

J. B. Beaumier

GREFFIER

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Résolution No. 8858

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets la mort de Madame Alfred Lavergne, fille de M. Alcide Demers, marchand de cette cité.

Le Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine offre aux familles Demers et Lavergne, leurs plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de les frapper.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 8 mai 1944, à 7.oo heures P. M., auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8859
Passée en Commission-permanente.

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil n'augmentera pas l'évaluation de toutespropriétés qui seront améliorées, en autant que la dite propriété ne sera pas réparée pour en retirer un revenu additionnel; la présente évaluation sera alors maintenue pour deux années, soit les années 1945 et 1946.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution NO. 8860

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 avril 1944 ainsi que celui des Commissions-permanentes en date du 1er mai, 1944, soient adoptés tels que lus, et que la résolution No.8859 faite et passée à l'assemblée des Commissions-permanentes soit et est par les présentes ratifiée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8861

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 17,575.43 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Cité du Cap | | $ 92.02✓ | Prof. O. Hudlot | $ | 150.00✓ |
| A. Béliveau C. R. | | 25.00✓ | Le Com.Timbre de Noel | | 50.00✓ |
| Liste de Paie No. | 26 | 398.25✓ | P. V. Ayotte | | 1.28✓ |
| " " " | 27 | 2258.35✓ | Bur.d'Enrégistrement | | 13.10✓ |
| " " " | 28 | 592.55✓ | Garage Alb.Gauvin | | 44.50✓ |
| " " " | 29 | 70.00✓ | F.X.T.Berlinguet | | 57.83✓ |
| Banque Can.Nat. | | 11145.24✓ | Pharmacie Lamoulette | | 7.00✓ |
| " " " | | 821.50✓ | Délisle Auto Acc.Ltée | | 12.35✓ |
| Caisse Pop.Ste-Mad. | | 11.25✓ | A. Brouillard | | 12.16✓ |
| J. A. Labelle | | 75.90✓ | Alp. Roy | | 28.33✓ |
| Cité du Cap | | 122.84✓ | Oren Wedge | | 30.00✓ |
| " " | | 67.48✓ | La Cie Roméo | | 1.53✓ |

Rés. No. 8861 Suite

| | | | |
|---|---|---|---|
| J. L. Doyon | $ 13.47 | P. A. Gouin Enrg. | $ 38.56 |
| J. T. Nadeau | 7.50 | Aimé Desroberts | 10.97 |
| Carrière 3-R.Ltée | 3.25 | Can.Iron Foundries | 78.24 |
| Bell Tel.Of Canada | 48.45 | Geo. Héroux | 1.41 |
| Just Equip.& Sppply | 15.25 | Luc. Massicotte | 22.57 |
| T. J. Moore & Co. | 37.69 | Shawinigan W & P | 481.29 |
| Imp. St-Patrice | 59.33 | J. A. Cambray | 6.00 |
| Martin Service | 6.30 | Jules Roy | 22.08 |
| Can.Ludlow Valve | 85.38 | Pierre Loranger | 500.00 |
| C. P. R. | 45.75 | | |
| John Millen 3-R. | 0.27 | T O T A L---------- | $17,575.43 |
| J. B. Loranger | 3.20 | | |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8862

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le rapport de l'Officier-Rapporteur, concernant la votation du règlement d'emprunt au montant de $ 64,000.oo pour travaux d'égouts, les 3 et 4 mai dernier, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8863

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

ET RESOLU que la soumission de M. Arthur Therreault pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour une période d'un an à compter du 12 mai 1944, pour le prix de $ 4,000.oo, soit accordée.

Ledit enlèvement des vidanges se fera conformément au règlement de la cité du Cap-de-la-Madeleine concernant l'enlèvement des vidanges.

Sur plainte fondée, le conseil se réserve le droit de révoquer la présente résolution à une semaine d'avis, sans que le soumissionnaire puisse exercer contre la Corporation à la suite de la dite révocation, un recours en dommages intérêts, en indemnité ou pour quoi que ce soit découlant de la dite révocation.

Le soumissionnaire devra accepter par écrit toutes et chacune des clauses de la présente résolution.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8864

ATTENDU QUE dans la poursuite de la guerre toute assistance et coopération a été données par les Municipalités aux autorités du Gouvernement du Dominion, qui, fréquemment a occasionné des inconvénients et des dépenses aux payeurs de taxes des Municipalités;

ATTENDU QUE telle assistance, ajoutée à d'autres sous toutes formes a été dpnnée dans l'usage des bâtisses et propriétés des Municipalités, l'usage des équipements possèdés par ces dites Municipalités et aussi l'usage des civils sous quelques formes que ce soit et dans presque tous les cas, sans rémunération;

ATTENDU QU'après la guerre, un vaste surplus de bâtisses, équipement et matériaux possèdés par les autorités Nationales devront être disposés d'une manière quelconque,

EN CONSEQUENCE

Sur proprosition de l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

IL EST RESOLU que le Gouvernement du Dominion soit prié de donner une attention favorable à la proprosiiton suivante, à savoir:

Que les gouvernements provinciaux et municipaux désireux d'acquérir tels bâtisses, équipement ou matériaux, aient

Rés. 8864 Suite

l'avantage de les acquérir sur une base de loyer, avant que tels bâtisses, équipement ou matériaux soient vendus à des entreprises privées ou corporation, qui revendraient ces dites bâtisses, équipement ou matériaux au public.

Que copie de la présente soit envoyée au Député du Comté au Fédéral M. H. E. Brunelle M. P., le priant de bien vouloir remettre copie de la meme à qui de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8865

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que M. Alfred Clermont, électricien, soit autorisé à faire l'installation électrique pour desservir le Kiosque et le jeu de Tennis au Parc des Chenaux.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8866

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requete en date du 1er mai 1944, dont le but est se former en association sous le nom de "AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ACADEMIE DU SACRE COEUR" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8867

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que le règlement No. 239 fait et passé le 11ième jour d'avril 1944, soit amendé en y insérant après l'article 10, le suivant:

11.- La Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine se réserve le droit de racheter par anticipation, au pair, à toute échéance d'intérêt, les obligations émises sous l'autorité du présent règlement. Un avis de tel rachat sera publié une fois dans la Gazette Officielle de Québec pas moins de trente ni plus de soixante jours avant la date du rachat et sera affiché ou publié en la manière prescrite pour les avis publics de la Corporation. Le meme avis sera, dans le meme délai, déposé à la poste, sous pli recommandé, à la dernière adresse connue de tout détenteur d'une obligation immatriculée dont le rachat est ordonné. Toute obligation ainsi rachetable cessera de porter intérêt à compter de la date mentionnée à l'avis prévu ci-dessus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

AVIS DE MOTION No. 8868

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA RESUBDIVISION DES QUARTIERS POUR FINS D'ELECTIONS MUNICIPALES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce huitième jour du mois de mai 1944.

(Signé) Médard Duguay.
Echevin de la cité.

Médard Duguay

- - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - -

Louis Lamy

Ptre MAIRE

F. Beaumier

GREFFIER

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

COPIE DE L'AVIS DE SEANCE SPECIAL

Cap-de-la-Madeleine, le 9 mai 1944.

8869

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hotel de Ville, VENDREDI le 12ième jour du mois de mai, de l'année mil neuf cent quarante-quatre, à 6.oo heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce neuvième jour de mai, mil neuf cent quarante-quatre (1944)

(Signé) F. Beaumier,
le Greffier.

F. Beaumier

Cette assemblée est convoquée
par S. H. le Maire Roméo Morrissette I. C.
pour les raisons suivantes:-

Prendre connaissance du règlement concernant la resubdivision des quartiers pour fins d'élections municipales, et adopter une ou des résolutions s'il y a lieu.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale convoquée par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Vendredi le 12ième jour du mois de mai 1944, à 6.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay, L. Prescott et D. Turmel, tous échevins formant quorum spus la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8870

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 238-A, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES BORNES DES QUARTIERS", soit adopté en première lecture.

Le vote est demandé par l'échevin D. Turmel.

Pour la motion: L. Prescott, G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.

Contre la motion: D. Turmel.

Adopté sur division.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - - -

Louis Lamy

Le Maire.

F. Beaumier

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 15ième jour de mai 1944, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8871

Proposé par l'échevin Médard Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 238-A, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES BORNES DES QUARTIERS" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Le vote est demandé par l'échevin D. Turmel.

Pour la motion, les échevins L. Prescott, G. Bouffard, A. Devost, M. Duguay, . L. Lamy.
Contre la motion, l'échevin D. Turmel.

Adopté sur division.

- - - - - - - - - - - - - -

Le Maire quitte son fauteuil, et l'échevin Louis Lamy, Pro-Maire préside aux délibérations.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8872

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de l'ajournement de l'assemblée régulière en date du 8 mai 1944 ainsi que celui de la séance spéciale en date du 12 mai 1944, soient adoptés tel que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8873

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 5,136.62 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

LES COMPTES.

| | | |
|---|---|---|
| Amédée Saucier | $ 15.00 | |
| St-V. de Paul St-Laz. | 100.00 | |
| Cité du Cap | 220.00 | |
| Liste de Paie No. 30 | 677.40 | |
| Ban. Can. Nationale | 15.00 | |
| J. T. Nadeau | 374.84 | |
| J. T. Nadeau | 3.10 | |
| Nap. Loranger | 170.86 | |
| Thomas Viviers | 30.00 | |
| J. E. Fleury I. C. | 1500.00 | |
| J. E. Fleury I. C. | 1500.00 | |
| R.deCotret,Ferron | 20.00 | |
| Can.Iron Foundries | 72.32 | |
| Francis Hankin | 214.87 | |
| Jos. Gauvin & Fils | 32.07 | |
| Pharmacie Perreault | 1.60 | |
| H. Massicotte & Frères | 89.56 | |
| St-V.de Paul Ste-Mad. | 100.00 | $ 5,136.62 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8874

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que M. Clément Rousseau, secrétaire des étudiants de l'Académie du Sacré-Coeur, soit et est par les présentes autorisé à faire l'achat du matériel nécessaire pour la confection d'un drapeau "CARILLON SACRE-COEUR".

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8875

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat d'échange entre la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine et Sterling Shirst & Overalls Limited pour déplacer la rue située actuellement du coté sud-est de la dite compagnie entre les rues Mercier et St-Edouard, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8876

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil autorise Mtre François Lajoie C. R. à comparaitre pour et au nom de la Corporation contre toute action qui pourrait être intentée par Mtre Jules Provencher Procureur de M. Pierre Boissonneault, à la suite de l'avis d'action en date du 10 mai 1944 d'un accident qu'aurait été victime Dame Pierre Boissonneault le ou vers le 13 mars 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8877

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le règlement No. 239, fait et passé le 11ième jour d'avril 1944, est amendé en y remplacant l'article 9, par le suivant:-

9o.- Il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé chaque année d'après le role d'évaluation en vigueur, une taxe spéciale annuelle suffisante pour couvrir les échéances d'intérèts et d'obligations qui deviendront dus chaque année; cette dite taxe sera perçue de la meme manière et en meme temps que la taxe ordinaire.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Le Maire.

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 5ième jour du mois de juin 1944, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, Donat Turmel et Alp. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8878

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 15 mai 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8879

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 30,139.68, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 31 | 2258.35 ✓ | Geo. Guénard | 6.00 ✓ |
| " " " 32a | 100.80 ✓ | Just Equip.& Sup.Co | 260.68 ✓ |
| Louis Lacroix | 338.20 ✓ | Lynn McLeod Eng | 3.57 ✓ |
| Liste de Paie No. 32 | 749.90 ✓ | Luc. Massicotte | 54.97 ✓ |
| " " " 33 | 200.30 ✓ | Can.Pacific Railway | .52 ✓ |
| Laurent Langis | 60.00 ✓ | Charles Turcotte | 41.50 ✓ |
| Liste de Paie No. 34 | 1134.75 ✓ | Cordonnerie Moderne | 5.50 ✓ |
| B.Tousignant "in trust" | 30.00 ✓ | Nap, Loranger | 805.93 ✓ |
| J. A. Labelle | 75.90 ✓ | Alc. Demers | 61.50 ✓ |
| Roger Bédard | 8.80 ✓ | Geo. Héroux | .55 ✓ |
| Cité du Cap | 32.63 ✓ | P. A. Gouin Enrg. | 2.59 ✓ |
| Banque Can.Nationale | 24.76 ✓ | Shawinigan W & P | 5.78 ✓ |
| " " " | 9602.12 ✓ | Nap. Loranger | 41.59 ✓ |
| " " " | 7675.00 ✓ | F.X.T.Berlinguet | 53.05 ✓ |
| Caisse Pop.Ste-Mad. | 11.63 ✓ | T. J. Moore & Co | 41.58 ✓ |
| Liste de Paie No. 35 | 2258.35 ✓ | Luc. Massicotte | 559.23 ✓ |
| Adhémar Raynault maire | 2.00 ✓ | L'Amicale St-Gabriel | 15.00 ✓ |
| J. A. Labelle | 18.00 ✓ | Délisle Auto Acc. | 14.10 ✓ |
| Cité du Cap | 885.00 ✓ | Chateau DeBlois | 106.39 ✓ |
| Cité du Cap | 32.04 ✓ | H.Massicote & Frères | 311.18 ✓ |
| James Weir Paints Ltd. | 124.95 ✓ | L'Imprimeur du ROI | 9.36 ✓ |
| Shawinigan W & P | 485.24 ✓ | Jos. Boisvert | 17.85 ✓ |
| " " " | 25.38 ✓ | J. L. Doyon | 31.50 ✓ |
| L'Imprimeur du ROI | 24.65 ✓ | Carrière 3-R. Ltée | 131.88 ✓ |
| Pharmacie Héneault | 40.00 ✓ | Bureau d'Enrégistre. | 13.80 ✓ |
| Ls.Geo. Therreault | 84.90 ✓ | Martin Service Sta. | 12.60 ✓ |
| D. Montambeault | 1.50 ✓ | Alp. Roy | 17.06 ✓ |
| Hervé Viviers | 13.95 ✓ | Le Nouvelliste | 11.00 ✓ |
| Thomas Viviers | 146.55 ✓ | J. T. Nadeau | 147.22 ✓ |
| Alp. Roy | 35.27 ✓ | John Millen 3-R. | 6.44 ✓ |
| Can.Bitumuls Co.Ltd. | 146.76 ✓ | Cham.de Com.des Jeunes | 250.00 ✓ |
| Shawinigan W & P | 372.94 ✓ | | |
| Fortunat Lord C. R. | 38.00 ✓ | | |
| Bell Tel. Co. of Canada | 62.14 ✓ | T O T A L -- | $ 30,139.68 |

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8880

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Compagnie de Transport St-Maurice que les taux actuels soient amendés de la façon suivante:-

20 billets pour $1.00 au lieu de 17 billets pour $1.00

Le vote est demandé par l'échevin D. Turmel.

CONTRE:- L. Prescott, A. Devost, D. Turmel, M. Duguay.

POUR :- G. Bouffard, L. Lamy.

Rejeté 4 - 2

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8881

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Compagnie de Transport St-Maurice soit respectueusement priée de bien vouloir réduire les taux de transport de 7¢ le billet ou 4 billets pour 25¢ et 17 billets pour $1.00, comme suit:-

5¢ le billet, 5 billets pour 25¢ et 20 billets pour $1.00

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8882

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Co. of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 1er mai 1944, et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8883

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le Maire soit autorisé à faire publier une demie page d'annonce, à l'occasion de la gratuité du Pont de péage de Grand'Mère, lors de l'Edition spéciale qui sera publiée à Grand'Mère.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution 8884

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que les listes électorales municipales 1944, telles que préparées par le Greffier soient adoptées après que les corrections en inscription et radiation auront été paraphées par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C..

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Avis de Motion No. 8885

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES SEANCES DE CONSEIL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de juin 1944.

(Signé) Geo. Bouffard, échevin de la cité.

- - - - - - - - - - -

# CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE

P. Q.

Le 20 juin 1944.

BUREAU DU GREFFIER

Je soussigné, Télesphore Dufresne appointé gardien et constable spécial au Parc Du Moulin, jure que je remplirai les devoirs de ma charge de constable spécial et gardien dudit Parc Du Moulin, au meilleur de ma connaissance et capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Télesphore Dufresne

Assermenté devant moi-
au Cap-de-la-Madeleine,
ce 20ième jour du mois
de juin 1944.

J. Beaumier

Le Greffier.

Je soussigné, Télesphore Dufresne jure que je porterai vraie allégéance à Sa Majesté le Roi. ses hoirs et successeurs selon la LOI.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Télesphore Dufresne

Assermenté devant moi
au Cap-de-la-Madeleine,
ce 20ième jour du mois
de juin 1944.

J. Beaumier

Le Greffier.

Avis de motion No. 8886

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES TUYAUX DE DISTRIBUTION DE L'EAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de juin 1944.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - -

Avis de motion No. 8887

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 166 CONCERNANT LA MORALE ET L'ORDRE PUBLIC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de juin 1944.

(Signé) Louis Lamy,
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - -

Avis de motion No. 8888

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de juin 1944.

(Signé) Alphonse Devost,
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8889

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à lundi le 12ième jour de juin 1944, à 7.00 hrs P. M., pour discuter toutes questions qui relèvent du règlement No. 239.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Et la séance est ajournée.

- - - Louis Lamy - - -

Le Maire.

J. Beaumier

Le Greffier.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 12ième jour de juin 1944, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Pro Maire au Fauteuil, M. Louis Lamy.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8890

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à émettre un permis de construction à Monsieur Lucien Massicotte, le tout suivant plans soumis et désignations y contenues accompagnant sa dite demande, le tout suivant le règlement et se basant sur deux opinions légales de Mtres François Lajoie C. R. et Léon Méthot C. R. tous deux des Trois-Rivières P. Q., la dite construction devra être erigée à dix pieds de la ligne de la rue.

En amendement, Proposé par G. Bouffard,
Secondé par ----------

Que la dite construction soit érigée à douze pieds de la rue Fusey.

L'amendement pas secondé.

Motion principale adoptée sur division.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8891

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échein L. Prescott,

ET RESOLU que la soumission de MM. Lagueux & Desrochers pour $ 64,000.oo d'obligations, 3¼% 20 ans, au prix de $ 98.41 par cent dollars d'obligations, plus intérêts accrus lors de la livraison des titres, soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Lecture de la correspondance
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - -

Louis Lamy

Maire.

J. Beaumier

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 19ième jour de juin 1944, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents, MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil, M. Louis Lamy.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8892

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 juin 1944, ainsi que celui de l'ajournement en date du 12 juin 1944, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8893

Proposé par l'échevin L..Prescott,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,646.23, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No.36 | 1223.98 | Ass.Chefs Pomp.de la P. | 5.00 |
| " " " 37 | 855.95 | Les Frères Lebrun | 2.16 |
| " " " 38 | 2258.35 | R.Loranger & Frères | 8.12 |
| " " " 39 | 888.50 | Restaurant Rochefort | 7.64 |
| E. H. Desmarais | 43.22 | T.J. Moore & Co. | 1.71 |
| Cité du Cap | 150.00 | Alp. Roy | 26.73 |
| Me J.A.Cambray | 35.00 | Henri Béliveau | 17.53 |
| Cité du Cap | 67.90 | Imperial Oil Ltd. | 34.13 |
| " " " | 56.17 | Dr J.M.Bourgeois | 5.00 |
| " " " | 40.12 | Francis Hankin | 236.66 |
| J. L. Fortin Ltée | 11.48 | Nichols Chemical CO. | 68.72 |
| P. V. Ayotte | 1.02 | Pharmacie Perreault | 4.20 |
| Just Equip.& Supply | 174.53 | Shawinigan W & P | 0.78 |
| Euclide Marchand | 12.80 | Kimball Auto Ltée | 2.00 |
| L. O. Trottier | 55.00 | John Millen 3-Riv. | 21.38 |
| Le Nouvelliste | 84.80 | L. G. Therreault | 32.10 |
| F.X.T. Berlinguet A.G. | 84.42 | P. A. Gouin Enrg. | 11.85 |
| Oren Wedge | 21.00 | Cie d'Huile Penn-Mass | 51.88 |
| Kerhulu | 24.00 | Can.Iron Foundries | 1467.79 |
| Gouin Lumber Co. | 57.84 | François Lajoie C.R. | 15.00 |
| Imprimerie St-Patrice | 4.14 | Union Musicale du Cap | 200.00 |
| Northern Electric | 75.45 | St-V.de Paul St-Odilon | 50.00 |
| Missionnaires Oblats | 62.50 | | |
| René de Cotret,Ferron | 20.00 | T O T A L ---- | $ 8,646.23 |
| Nap. Loranger | 67.68 | | |

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8894

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Chef de Police de cette cité, M. Gilles Baribeau, soit délégué à l'assemblée annuelle qui doit se tenir à Québec les 11, 12 et 13 juillet prochain.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à faire le nécessaire concernant les dépenses d'usage.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8895

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que M. Roméo Brunet de Ormstown, soit autorisé à fabriquer au Cap-de-la-Madeleine, le tuyau nécessaire pour exécuter les travaux d'égouts prévus au règlement No. 239, exception faite cependant, du tuyau de 12" de la rue St-Georges, étant donné que sur cette rue les travaux sont faits.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8896

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à faire des puisards aux endroits suivants:-

Coin St-Joseph et Loranger, coin du Sanctuaire et Loranger, coin Ste-Julienne et Blvd Ste-Madeleine coté N. O., Trois puisards entre C.P.R. et Tremblay, rue St-Valère.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8897

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er juillet 1944, comme suit:-

| Intérêts | Rachat | Total |
|---|---|---|
| $ 5,742.50 | $ 8,780.00 | $ 14,522.50 ✓ |

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à demande à un taux n'excédant pas 4% l'an pour le montant total plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8898

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 8897 du conseil municipal de cette cité relativement à l'échéance de juillet 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8899

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil reconnait une erreur faite par les évaluateurs de la cité lors de la révision du rôle et que le montant de $ 1,110.00 soit substitué à celui de $ 2,055.00; ce dernier montant était fixé pour toutes les bâtisses quant en réalité ce montant avait été appliqué sur la bâtisse principale seulement.

Adopté.

L'échevin L.-Prescott demande le vote.

POUR :- G. Bouffard, M. Duguay.
CONTRE:- D. Turmel, A. Devost, L. Prescott.

Rejeté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8900

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le contre-maitre de la Voirie soit et est par les présentes autorisé à faire les trottoirs sur le Blvd Ste-Madeleine, coté N. O. à partir de chez M. J. L. Rousseau jusqu'à la rue St-Philippe.

L'échevin M. Duguay demande le vote.

POUR :- L. Prescott, G. Bouffard, L. Lamy.

CONTRE:- A. Devost, D. Turme, M. Duguay.

L'échevin L. Lamy, siègeant comme Pro-Maire, donne son vote prépondérant en faveur de la résolution, laquelle est adoptée sur division.

Son Honneur le Maire ne signe pas maintenant la résolution.

- - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 26ième jour de juin 1944, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8901

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 juin 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8902

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,477.70 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 40 | 459.80✓ | Imprimerie St-Patrice | 52.91✓ |
| Cité du Cap | 59.54✓ | Alfred Clermont | 430.45✓ |
| Le Nouvelliste | 107.oo✓ | Bell Tel.Co.of Canada | 67.18✓ |
| Geo. Héroux | 110.03✓ | Jos. Gauvin & Fils | 50.81✓ |
| Canadian Bitumuls Co. | 73.39✓ | Chateau DeBlois | 109.52✓ |
| Francis Hankin | 187.95✓ | Shawinigan W & P | 463.03✓ |
| Délisle Auto Acc. | 7.50✓ | " " | 372.94✓ |
| Léopold Duplessis | 18.90✓ | " " | 39.57✓ |
| Laurent Langis | 60.00✓ | | |
| Pharmacie Perreault | 8.38✓ | T O T A L --------- | $ 4,477.70 |
| J. E. Fleury I. C. | 1770.38✓ | | |
| John Millen 3-Riv. | 28.42✓ | | |

Adopté.

- - - - - - - - - - -

✓ Résolution No. 8903

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la demande de M. Hercule Parenteau concernant un espace de 16' par 20' de longueur comme banc au Marché aux Denrées soit accordée. Le prix fixé pour ce dit espace qui sera constamment occupé sera de $5.oo par mois; ce loyer sera exigible aussitôt que M. Parenteau aura eu son permis. Le présent loyer sera pour au moins une année.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8904

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le règlement No. 166-A, intitulé REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 166 CONCERNANT LA MORALE ET L'ORDRE PUBLIC ET PROHIBANT LE PORT DE CERTAINS VETEMENTS DANS LES RUES, PLACES PUBLIQUES ET TOUT AUTRE ENDROIT A LA VUE DU PUBLIC" soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8905

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le règlement No. 166-A, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 166 CONCERNANT LA MORALE ET L'ORDRE PUBLIC ET PROHIBANT LE PORT DE CERTAINS VETEMENTS DANS LES RUES, PLACES PUBLIQUES ET TOUT AUTRE ENDROIT A LA VUE DU PUBLIC" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

- - - - - - - - - - - - - -Adopté.
- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8906

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que M. J. H. Beaumier, Jos. Edmond Loranger et Arthur Doucet soient engagés évaluateurs pour 1944; M. J. H. Beaumier sera Président. Les émoluements seront les suivants, aux mêmes salaires que l'an dernier; $ 0.60 pour le Président et 50¢ pour les évaluateurs.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - -

Romeo Morrissette
1-C.

Le Maire.

J. H. Beaumier

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

(8907) Je, Alphonse Devost, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai les devoirs de ma charge d'échevin au meilleur de mon jugement et de ma capacité, avec honnêteté, fidèlité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Alphonse Devost

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine,
ce huitième jour de
juillet 1944.

J. H. Beaumier

Le Greffier.

- - - - - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

(8908)

Je, Médard Duguay, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai les devoirs de ma charge d'échevin au meilleur de mon jugement et de ma capacité, avec honnêteté, fidèlité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Médard Duguay

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine,
ce dixième jour de
juillet 1944.

J. Beaumier

Le Greffier.

- - - - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

(8909)

Je, Georges Bouffard, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai les devoirs de ma charge d'échevin au meilleur de mon jugement et de ma capacité, avec honnêteté, fidèlité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine,
ce dixième jour de
juillet 1944.

J. Beaumier

Le Greffier.

Georges Bouffard

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8910

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Georges Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets la mort de Mtre Fortunat Lord C. R. avocat éminent de la cité des Trois-Rivières, et aviseur du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil se joint à la population pour offrir à la famille ses plus sincères sympathies.

En reconnaissance des services rendus, ce conseil offre une grand'Messe pour le repos de son âme.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 17ième jour de juillet 1944, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8911

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 juin 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8912

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 31,177.05 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| B. Tousignant (in trust) | 20.00✓ | Marcel Hamel | 75.00✓ |
| Liste de Paie No. 41 | 2258.35✓ | Northern Electric | 62.40✓ |
| Cité du Cap | 60.00✓ | David Morrissette | 19.10✓ |
| Liste de Paie No. 42 | 732.55✓ | Carrière 3-Riv. | 210.15✓ |
| Prof.O.Hudlot | 150.00✓ | Imprimerie St-Pat. | 11.56✓ |
| Arthur Therreault | 333.33✓ | A. Brouillard | 7.74✓ |
| Trés.de la Prov. | 40.31✓ | Martin Service | 19.65✓ |
| J. A. Labelle | 62.80✓ | John Millen 3-R. | 11.00✓ |
| Armand Champoux | 9.86✓ | Dawson Bros. | 56.98✓ |
| Liste de Paie No. 43 | 834.40✓ | Liste Paie No.46. | 130.00✓ |
| Arthur Therreault | 333.33✓ | Canadian Pac.Rail. | .52✓ |
| Liste de Paie No. 44 | 2258.35✓ | P. A. Gouin Enrg. | 29.84✓ |
| Aug. Robichaud | 25.00✓ | Cie Bois St-Lau. | 516.51✓ |
| Restaurant Rochefort | 9.44✓ | Can.Iron Foundries | 44.76✓ |
| Banque Can.Nationale | 911.35✓ | Geo. Héroux | 2.72✓ |
| " " " | 7881.25✓ | F.X.T.Berlinguet- | 43.93✓ |
| " " " | 10191.16✓ | Charles Turcotte | 20.30✓ |
| Caisse Pop.Ste-Madeleine | 11.25✓ | Cie d'Huile P-Mass | 22.65✓ |
| Louis Lacroix | 23.02✓ | Just Equip.Supply | 47.99✓ |
| Laurent Langis | 60.00✓ | St-Mau.Transport | 8.00✓ |
| Shawinigan W & P | 1027.73✓ | Québec Transport | 7.00✓ |
| " " | .88✓ | L.Geo. Therreault | 6.00✓ |
| Cité du Cap | 297.36✓ | Emile Grenier | 7.25✓ |
| Le Nouvelliste | 41.30✓ | Euclide Marchand | 88.20✓ |
| Lucien Massicotte | 65.69✓ | H.Massicotte & F. | 1901.33✓ |
| Pharmacie Perreault | 3.00✓ | J. L. Doyon | 43.05✓ |
| Bureau d'Enrégistrement | 15.20✓ | Roy Auto Enrg. | 31.04✓ |
| François Lajoie C.R. | 10.00✓ | Alp. Roy | 41.23✓ |
| Garage Charest & Frères | 11.48✓ | | |
| J. T. Nadeau | 32.16✓ | T O T A L- | $ 31,177.05 |

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8913

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que les diverses commissions du conseil soient composées tel que l'an dernier.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8914

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que M. Ls. Lamy soit élu Pro-Maire pour le prochain terme.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8915

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que la nomination de M. Arthur Doucet comme évaluateur pour l'année 1944 soit révoquée et que M. Geo. Bellemare soit nommé comme substitut à M. Doucet, avec les mêmes émoluements que les autres évaluateurs, tel qu'amendé ci-après:-

70¢ de l'heure pour le Président et 60¢ de l'heure pour les deux autres évaluateurs.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8916

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que les gardiens du Parc du Moulin soient avisés que les lundis, mercredis et vendredis soient les jours fixés pour les Dames et les mardis, jeudis, samedis et dimanches pour les hommes, et que le Greffier soit autorisé à donner les avis nécessaires.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8917

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le Rapport de l'Officier-Rapporteur en date du 8 juillet, concernant l'élection du 5 juillet dernier, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8918

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU qu'une licence de $ 100.00 soit fixée à M. Jérome Dusseault, pour la vente de patates frites et Popcorn en voiture dans les rues et places publiques de la cité, et ce, pour la saison 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - -

Le Maire.

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSERMENTATION DES EVALUATEURS. 1944.

Nous soussignés nommés évaluateurs pour la confection du rôle d'évaluation pour servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1945, jurons de remplir les devoirs de notre charge avec honnêteté, fidélité et justice le tout au meilleur de notre connaissance et capacité.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine ce vingt-quatrième jour du mois de juillet 1944.

J. Henri Beaumier
Jos Ed. Lavergne

Le Greffier. Georges Bellemare

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 8919

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er août 1944 comme suit:

| Intérêts. | Rachat. | Total. |
|---|---|---|
| $6,425.50 | $6,300.00 | $ 12,725.50 |

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à demande à un taux n'excédant pas 4% l'an pour le montant total plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 8920

Proposé par l'échevin Geo Bouffard,
Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

ET RESOLU que la Commission municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 8919 du conseil municipal de cette cité relativement à l'échéance du 1er août 1944.

Adopté;

-o-o-o-o-o-o-o- o-o-o-o-o-o-o-o-o-

**Province** de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessisms, à l'HÔtel de Ville Lundi le 31ième jour du mois de juillet, 1944, à 7 heures P.M. auquel ajournement étaient présents, Son Honneur le Maire, MM. les échevins, Louis Lamy, Geo Bouffard, M. Duguay, L. Precott, Donat Turmel et Alphonse Devost, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

**Résolution No. 8921**

Proposé par l'échevin Geo Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 juillet, 1944 soit adopté tel que lu.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 8922.

Proposé par l'échevin Geo Bouffard,
Appuyé par l'échevin Louis Lamy.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $20,236.11 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 45 | 987.58 | H. A. Labelle. | 47.40 |
| L'Oeuvre des T.de Jeux | 200.00 | Liste de Paie No. 46 | 871.00 |
| Cité du Cap; | 279.79 | Liste de Paie No. 47 | 2,204.35 |
| Cité du Cap. | 10.00 | Cité du Cap. | 43.00 |
| Liste de Paie No. 48 | 662.53 | Liste de paie No. 48a | 120.00 |
| Bell Telephone Com. | 53.23 | A. Héroux Enrg. | 8.92 |
| Les Frères Lebrun | 3.17 | P. A. Gouin Enrg. | 32.17 |
| Shawinigan Water & P. | 63.17 | Imprimerie St-Patrice | 16.25 |
| " " | 372.94 | JOHN Millen 3-Riv Ltée | 26.81 |
| J. B. Deschamps Inc. | 174.10 | Jos Edm. Loranger. | 1.35 |
| L'Union Nationale.Gd.Mere | 45.00 | Délisle Auto Accessoires | 2.92 |
| Thomas Viviers. | 15.00 | Canada Iron Foundries. | 65.52 |
| Northern Electric. | 53.56 | H.Massicotte & Frères. | 168.66 |
| Nap. Loranger. | 38.41 | Roméo Brunet Ormstown. | 1,669.28 |

Total. $20.236.11

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 8923.

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

ET RESOLU que ce conseil est autorisé à acheter de Three Rivers Shipping Reg'd du "COLLIERY SLAG BALLAST" de choix à raison de $1.35 la tonne, livré là où indiqué, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour faire le pavage des rues.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 8924.

ATTENDU QUE les lots Nos. 387-2229 à 2232 incl. ainsi que les lots Nos. 171-188 à 191 incl aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse maintenant la cité, du Cap-de-la-Madeleine, ont été vendus pour taxes par le Greffier du Cap-de-la-Madeleine le 13 novembre 1934 conformément aux instructions de la Commission municipale de Québec agissant ainsi dans l'intérêt de la Corporation;

Résolution No. 8924 (suite)

ATTENDU QUE le lot 387-2228 aux dits plan et livre de renvoi officiels a été vendu pour taxes le 6 avril 1928 date à laquelle il a été adjugé à la Corporation;

ATTENDU QUE par acte passé devant Paul Boucher Notaire, le 17 juillet 1944, sous le No. de ses minutes, le greffier a vendu et cédé ledit lot à la corporation pour donner effet à ladite adjudication;

ATTENDU QU'à compter de la date de son acquisition des lots ci-dessus mentionnés, la corporation n'a pu trouver un acheteur pour les dits lots et n'a, en conséquence, pu vendre les dits lots dans la période stipulée à l'article 575 de la Loi des Cités et Villes de la Province de Québec.

EN CONSEQUENCE.

Sur Proposition de l'échevin G. Bouffard.
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

IL EST RESOLU que cette Corporation prie le Ministre des Affaires Municipales de l'industrie et du Commerce de prolonger d'un an le délai prévu par l'article 575 de la LOI des Cités et Villes jusqu'au 1er septembre 1944, quant à ce qui concerne les lots ci-dessus mentionnés.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 8925.

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard.

ET RESOLU que le contre-maître de l'aqueduc soit autorisé à faire un puisard sur la rue St-Georges, une conduite d'égouts de 12" et une conduite de 6" d'eau sur la rue Massicotte pour atteindre les propriétés de Monsieur L.P.Mercier sur le Boulevard Ste-Madeleine.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 8926.

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

ET RESOLU que les salaires de MM. Raoul Buiste et Tancrède Bordeleau respectivement contre-maître de la Voirie et de l'aqueduc soient fixés à $35.00 par semaine chacun, rétroactif du 1er juillet 1944.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 8927

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que la soumission de M. J.C.Papillon au prix de $37,729.80 pour la refection de travaux d'égoût tel qu'indiqué aux plan et devis préparés par l'Ingénieur J.E.Fleury soit accepptée. Monsieur J. C. Papillon devra signer en trois copies, un contrat se rapportant à ladite soumission.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Lecture de diverses correspondances.
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

FB/

Résolution No. 8928

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets le décès de M. Médéric Boisvert, vieux résident de cette cité, et ancien Président de la Commission Scolaire.

En plus d'une Grande'Messe, ce conseil offre à la famille éplorée, ses plus sincères sympathies.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 28ième jour d'août 1944, à 7.oo hrs P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette, I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution NO. 8929

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er septembre 1944, comme suit:-

Intérèts $1,024.oo Rachat $1,900.oo Total $2,924.oo

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de $2,924.oo

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière, modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8930

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec, soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 8929 du conseil municipal de cette cité relativement à l'échéance du 1er septembre 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8931

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec l'autorisation de renouveller une balance d'emprunt au montant de $ 4,724.oo pour une période additionnelle de six (6) mois, étant donné que l'autorisation déjà accordée par la Commission Municipale de Québec, en date du 28 décembre 1943, pour le montant original de $ 24,134.oo est expirée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8932

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 31 juillet 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8933

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin L .Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 23,882.05, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Banque Can. Nationale | 18.00 | Can.Pac.Railway Co. | 176.90 |
| J. A. Labelle | 71.25 | Liste de Paie No. 52 | 659.27 |
| St.V.de Paul St-Laz. | 100.00 | St.V.de Paul Ste-Mad. | 100.00 |
| Liste de Paie No. 49 | 713.45 | Arthur Laplante | 25.00 |
| " " " " 50 | 2279.35 | Liste de Paie No. 54 | 936.98 |
| Cité du Cap | 28.10 | Caisse Ste-Madeleine | 21.68 |
| T.Bordeleau & Buist | 66.00 | Ban. Can. Nationale | 320.81 |
| Prof. O. Hudlet | 150.00 | " " " | 14522.50 |
| Arthur Therreault | 333.33 | J. H. Beaumier & Al. | 180.00 |
| Liste de Paie No. 53 | 2226.35 | Cité du Cap | 23.75 |
| St.V.de Paul Ste-Mad. | 50.00 | | |
| Liste de Paie No. 51 | 641.33 | T O T A L-------- | $23,882.05 |
| J. H. Beaumier & Al. | 220.00 | | |
| Cité du Cap | 18.00 | | |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8934

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil, à la suite de la mise en vigueur d'un règlement de "CIRCULATION" dans les limites de cette cité, prie par les présentes, la Cie de Transport St-Maurice, de bien vouloir désigner par des moyens que la dite Cie jugera les plus satisfaisants, les arrêts d'autobus dans les limites de la cité.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8935

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil ratifie par les présentes, le louage du terrain de M. Richard Rochefort comme terrain de jeux. Le prix convenu est le suivant, soit le montant total des taxes dues sur ce terrain, tant municipales que scolaires.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8936

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Maire et l'Ass't-Greffier, soient autorisés à signer le contrat de vente entre la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et la Cie The Bates Valve Bag Co. Limited, tel que préparé par le Notaire Paul Boucher et dont le projet de tel ACTE a été lu à cette assemblée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8937

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire soit autorisé à souscrire une page d'annonces, à l'occasion de la Fête du Travail, dans le Nouvelliste, pour le compte des Unions Internationales.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8938

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à passer un contrat de vente entre la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine et M. Jean-Baptiste Dusseault, concernant la rue "BRUNELLE" entre Loranger et Ste-Madeleine. Le prix de vente est de un dollar ($1.oo), et que le Notaire Paul Boucher soit chargé de préparer ledit contrat.

Adopté

- - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - -

Louis Lamy
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine. Lundi le 5 septembre 1944

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, à 7.oo hrs P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins Ls. Lamy, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE, M. Louis Lamy.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8939

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 28 aout 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8940

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 29,253.52 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Suite au verso.

- - - - - - - - - - -

## LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Laurent Langis | 60.00✓ | Caisse Pop.Ste-Madeleine | 11.63✓ |
| Ban.Can.Nationale | 2924.00✓ | Ban.Can.Nationale | 12995.06✓ |
| Cité du Cap | 25.00✓ | Cité du Cap | 60.00 |
| Louis Lacroix | 40.00✓ | Three Rivers Sup.Reg | 5901.56✓ |
| Trés.de la Province | 2426.78 | Carrière 3-Riv. Ltée | 149.29✓ |
| Garage A. Gauvin | 24.15✓ | A. Brouillard | 2.30✓ |
| Lucien Dubé | 11.55✓ | J. L. Doyon | 33.20✓ |
| Alp. Roy | 57.02✓ | Henri Béliveau | 54.80✓ |
| Martin Service | 21.00✓ | Chs. Turcotte | 5.25✓ |
| Martin Service | 22.06✓ | Chs. Turcotte | 33.83✓ |
| United Auto Parts | .85✓ | Shawinigan W & P | 460.71✓ |
| Cité du Cap | 100.29✓ | " " " | 493.28 |
| Can.Iron Foundries | 213.08 | " " " | 372.94✓ |
| " " " | 30.79 | " " " | 58.05✓ |
| P. V. Ayotte | 1.30✓ | Dawson Bros. | 31.07✓ |
| Garage Charest Frères | 10.51✓ | Délisle Auto Acc. | 7.97✓ |
| Geo. Héroux | 53.03✓ | Cie de Bois St-Laurent | 20.46✓ |
| Henri Gélinas | 37.00✓ | J. M. Martin | 1.05✓ |
| F. X. T. Berlinguet | 55.59✓ | Cie de Cons.Laviolette | 80.00✓ |
| Bell Tel.Co of Canada | 59.36✓ | Francis Hankin | 210.95✓ |
| Lucien Massicotte | 165.75✓ | Just Equip.& Supply | 94.97 |
| P. A. Gouin Enrg. | 9.60✓ | John Millen 3-Riv. | 7.21✓ |
| Can.Ludlow Valve | 39.99✓ | G. Catellier | 108.40✓ |
| St-M. Valley Chronicle | 40.00✓ | Duplessis & Langlois | 150.00✓ |
| Pharmacie Lanouette | 3.50✓ | Art. Brouillette | 45.00✓ |
| Aimé Desroberts | 10.97✓ | René de Cotret & Cie | 40.00✓ |
| Marcel Hamel | 8.00✓ | Les Frères Lebrun | 4.17✓ |
| Bureau d'Enrégistrement | 9.60✓ | Alcide Demers | 99.30✓ |
| Alf. Clermont | 9.73✓ | Art. Rompré | 8.50✓ |
| Le Nouvelliste Ltée | 14.00✓ | Québec Transport | 21.55✓ |
| Thomas Viviers | 13.62✓ | Dme H. Dusseault | 3.10✓ |
| Bicycle Guild Inc. | 5.26✓ | Ernest Trépanier | 3.33✓ |
| International Harvester | 13.40✓ | Can.Pac.Railway | 1.90✓ |
| Alp. Roy | 22.93✓ | T. A. Gilbert | 8.16✓ |
| Liste de Paie No. 55 | 862.15✓ | L. G. Therreault | 28.80✓ |
| Paul Boucher N. P. | 30.50✓ | J. H. Beaumier & Al. | 120.00✓ |
| Imprimerie St-Patrice | 93.37✓ | | |

T O T A L $ 29,253.52

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Avis de Motion 8941

Je soussigné, échevin de la cité, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE D'EMETTRE DES OBLIGATIONS AU MONTANT DE $ 85,600.00, POUR RACHETER LE REGLEMENT No. 214, échéant le 2 octobre 1944.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour de septembre 1944.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Louis Langis

Le Maire.

J. Beaumier

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

## AVIS DE SEANCE SPECIALE

A SON HONNEUR LE MAIRE,
MESSIEURS LES ECHEVINS,
CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel de Ville, SAMEDI, le neuvième jour de septembre 1944, à 5.oo heures P. M.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce sixième jour de septembre 1944.

(Signé) F. Beaumier
Le Greffier.

Cette assemblée est convoquée par
Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I.C.,
pour les raisons suivantes:-

1o.- Prendre en considération le règlement d'emprunt au montant de $ 85,600.oo et passer une ou des résolutions s'il y a lieu.

2o.- Passer des résolutions relativement à un emprunt temporaire au montant de $ 85,600.oo pour racheter le règlement 214 échéant le 2 octobre prochain, en attendant la vente de la nouvelle émission.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale convoquée par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Samedi, le 9ième jour de septembre 1944, à 5.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, L. Prescott et Alp. Devost, et D. Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8942

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU Que le règlement No. 242 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A EMETTRE DES OBLIGATIONS AU MONTANT DE $ 85,600.oo POUR RACHETER LES OBLIGATIONS ECHEANT LE 1er OCTOBRE 1944, EMISES SOUS L'AUTORITE DU REGLEMENT No. 214, soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8943

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le règlement No. 242 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A EMETTRE DES OBLIGATIONS AU MONTANT DE $ 85,600.oo POUR RACHETER LES OBLIGATIONS ECHEANT LE 1er OCTOBRE 1944, EMISES SOUS L'AUTORITE DU REGLEMENT No. 214, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

F. Beaumier
GREFFIER

Louis Lamy
MAIRE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE REGULIERE DU 18 SEPTEMBRE 1944.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, Lundi le 18ième jour du mois de Septembre 1944 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins, Louis Lamy, Geo Bouffard, Ludovic Prescott, Donat Turmel et Alphonse Devost formant quorum sous la présidence de M. l'Echevin Louis Lamy, promaire, au fauteuil.

-o-o-o-o-o-o -o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 8944.

Proposé par l'échevin Geo Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 septembre 1944 ainsi que celui de l'assemblée spéciale en date du 9 septembre 1944 soient adoptés tel que lu.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 8945.

Proposé par l'échevin Geo Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $9,019.86 et tel que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Laurent Langis. | 60.00 | J.H. Beaumier & Al. | 110.00 |
| Le Nouvelliste Ltée. | 19.74 | Henri Béliveau | 49.90 |
| Northern Electric Company. | 3.75 | Shawinigan W & P. | 2.86 |
| René de Cotret & Al. | 20.00 | Imprimerie St-Patr. | 158.52 |
| Canada Iron Foundries. | 1,146.02 | P.A.Gouin Enrg. | 2.21 |
| T.J.Moore & Co Ltd. | 1.28 | L'Avenir. | 4.20 |
| Délisle Auto Accessoires. | 6.36 | Francis Hankin & Co. | 20.00 |
| J.L.Doyon | 29.40 | J. B. Loranger. | 4.17 |
| Alfred Clermont. | 49.65 | Ind. Factors Corp. | 22.95 |
| J. Télesphore Nadeau | 628.72 | Chateau DeBlois. | 27.92 |
| Lucien Massicotte | 8.26 | Roy Automobile Enrg. | 40.87 |
| Les Pharmacies Lanouette | 3.50 | Bellefeuille & Frère | 3.12 |
| Thomas Viviers. | 9.77 | Emery Panneton | 198.07 |
| Just Equipment & Spp. | 559.05 | Bureau d'Enrégistre. | 13.80 |
| L'Imprimeur du Roi | 25.25 | F.X.Thos Berlinguet | 97.60 |
| Trésorier de la Province | 1,342.84 | M. Lalancette | 5.00 |
| L.G.Therreault | 12.60 | Donat Beaumier | 56.95 |
| Liste de Paie No. 56 | 2,216.35 | J.A.Labelle. | 38.00 |
| J.A.Labelle. | 40.10 | Arthur Béliveau.C.R. | 15.00 |
| St.Vincent de P. St-Laz. | 100.00 | J.H.Beaumier & Al. | 100.00 |
| Richard Rochefort | 123.60 | Liste de Paie No. 57 | 614.90 |
| Liste de Paie No. 58 | 727.58 | | |

T O T A L-------- 9,019.86

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8946

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil approuve le plan de resubdivision des lots de terre acruellement occupé par Bates Valve Bag Co. Ltd., Jos. Bédard et la cité du Cap, et Son Honneur le Maire est autorisé à signer l'application jointe à la lettre de M. D. Barclay Inc en date du 20 août 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8947

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le plan de M. F. X. Thos. Berlinguet A. G. en date du 14 septembre relativement à la subdivision d'une partie des numéros cadastraux 164 et 166 soit adopté.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8948

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 13 septembre 1944 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist C. Maitre surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8949

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat entre la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine et M. J. Bte Dusseault, relativement à la rue Brunelle entre le boulevard Ste-Madeleine et la rue Brunelle existante, le tout suivant un plan de M. F. X. Thos Berlinguet A. G. en date du 14 septembre 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8950

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que l'échevin A. Devost demande à la régie de Québec; un rapport de la résolution qui leur a été transmise il y a environ deux mois, concernant une réduction des taux sur le transport des autobus entre Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8951

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la cité du Cap-de-la-Madeleine demande d'avoir une Commission des Liqueurs. Que copie de cette résolution soit transmise au Député du Cté Champlain, M. Maurice Bellemare M. P. P..

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8952

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que La Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er octobre 1944 au montant total de $ 12,717.75.

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné. Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8953

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil prie respectueusement la Commission Municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 8952 du conseil de cette cité relativement à l'échéance du 1er octobre 1944 au montant total de $ 12,717.75

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Avis de Motion 8954.

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN MONTANT DE $ 150,000.oo POUR FAIRE LE PAVAGE DES RUES DANS LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce dix-huitième jour du mois de septembre 1944.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la cité.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8955

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'autorisation de vendre de gré à gré au plus haut soumissionnaire l'émission d'obligations au montant de $ 85,600.oo datée du 1er octobre 1944 pour racheter les obligations émises sous l'autorité du règlement No. 214 échéant le 1er octobre 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8956

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à Samedi le 23 septembre 1944 à 5.30 P. M. pour procéder à l'ouverture des soumissions et passer toutes résolutions en rapport avec les dites soumissions.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Et la séance est ajournée.

- - - - - - - - - - -

Aimé Anctil

Maire.

J. Beaumier

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 23ième jour de septembre 1944, auquel ajournement étaient présents MM. les échevins Ls. Lamy, Georges Bouffard, L. Prescott et Médard Duguay, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, samedi le 23ième jour de septembre 1944, à 5.30 P. M. sous la Présidence de M. Louis Lamy, PRO-MAIRE, au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8957

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ludovic Prescott,

ET RESOLU que la soumission de Lagueux et Desrochers Ltée de Québec pour $ 85,600.oo d'obligations de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix de $ 98.81 par $ 100.oo d'obligations, soit acceptée. Cette émission est autorisée par le règlement No. 242 et acceptée par l'Honorable Ministre des Affaires Municipales et la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8958

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à émettre des permis de construire des camps d'été sur le terrain de L. A. Poulin, demeurant au No. 106 rue St-Philippe. La bâtisse la plus proche de la rue devra être à au moins 25 pieds de la ligne de rue.

Adopté.

Le Maire ne signe pas la résolution maintenant.

- - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
LE MAIRE

J. Beaumier
LE GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 25ième jour du mois de septembre 1944, à 7.oo P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil. L'échevin M. Duguay était aussi présent.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8959

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 septembre 1944, ainsi que celui de l'ajournement en date du 23 septembre 1944, soient adoptés tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8960

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la résolution No. 8951 faite et adoptée le 18 septembre 1944, soit récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8961

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU qu'une demande soit faite à la Commission des Liqueurs de Québec pour qu'un Dépôt d'une Commission des Liqueurs soit établi dans la paroisse St-Lazare ou Ste-Famille du Cap-de-la-Madeleine, et que copie de cette demande soit envoyée au député Provincial, M. Maurice Bellemare.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8962

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET ATTENDU QUE, étant donné que les lumières actuellement sur les poteaux de la rue Notre-Dame sont trop élevées pour projeter un éclairage suffisant, il serait avantageux de placer ces lumières à 12 pi. de hauteur, avec lampes à plus haut voltage, de façon à donner satisfaction au public en général.

Que copie de cette résolution soit envoyée à la Shawinigan Water & Power pour approbation.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

8963

L'échevin Donat Turmel demande le vote sur la résolution No. 8958 que Son Honneur le Maire a refusé de signer, résolution passée à l'ajournement de la séance du 18, tenue le 23 septembre 1944.

POUR :- L. Prescott, G. Bouffard, A. Devost, M. Duguay et L. Lamy.

CONTRE :- D. Turmel.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8964

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 6,125.56 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 60 | 836.80 | Liste de Paie No. 59 | 2216.35 |
| L'Hon.Trés.Provincial | 57.72 | Cité du Cap | 70.50 |
| Francis Hankin & CO. | 106.42 | Francis Hankin & Co. | 18.85 |
| John Millen 3-R. Ltée | 22.93 | Roy Auto Enrg. | 28.75 |
| P. A. Gouin Enrg. | 170.10 | A. Brouillard | 11.48 |
| Can.Iron Foundries | 15.86 | Shawinigan W & P | 372.94 |
| Shawinigan W & P. | 51.96 | St-Maur.Valley Chro. | 10.75 |
| Conseil des M.et du Trav | 100.00 | Lucien Massicotte | 1049.43 |
| Shawinigan W & P. | 626.19 | Just Equip & Sup.Ltd. | 143.53 |
| Lajoie & Lajoie | 5.00 | J.H.Beaumier & Al. | 110.00 |
| Union Mus. du Cap | 100.00 | T O T A L --------- | |

Adopté. 6,125.56

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8965

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets la mort de Mlle Marie Baribeau, fille de M. Gilles Baribeau, Chef de Police de cette cité. Le conseil se joint à la population de cette cité pour offrir à la famille ses plus sincères condoléances.

Ce conseil offre une Grand'Messe pour le repos de l'âme de Mlle Baribeau.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8966

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil cède une partie de terrain à M. Alex. Bourcier, pour le prix de $1.00. Cette dite partie de terrain est démontrée à un plan préparé par M. F. X. Thos. Berlinguet A. G., en date du 15 septembre 1944.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer un contrat lequel sera payé par l'acquéreur. La cité devra enlever le trottoir existant. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8967

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 243 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN MONTANT DE $ 150,000.oo POUR FAIRE LE PAVAGE DES RUES DANS LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8968

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 243 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN MONTANT DE $ 150,000.oo POUR FAIRE LE PAVAGE DES RUES DANS LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8969

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que ce conseil fixe les 18ième et 19ième jours de octobre 1944, jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds seront appelés à se prononcer sur le règlement No. 243 adopté ce jour et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN MONTANT DE $ 150,000.oo POUR FAIRE LE PAVAGE DES RUES DANS LA CITE".

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8970

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que des démarches soient faites auprès des autorités du Gouvernement Provincial, Ministère de la Voirie, par l'entremise de notre député, M. Maurice Bellemare M. P. P., pour aider la cité à recouvrir d'une couche d'asphalte, la rue Notre-Dame sur toute sa longueur, étant donné l'importance de cette artère, comme Route Nationale No. 2. Cette dite Route 2, a été construite depuis audelà de 25 ans et est considérablement endommagée.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre de la Voirie ainsi qu'à notre député M. Maurice Bellemare M. P. P..

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8971

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que M. l'échevin Ludovic Prescott soit et est par les présentes délégué du conseil au Congrès annuel de la Chambre de Commerce des Jeunes, lequel sera tenu à Québec les 8, 9 et 10 octobre prochain.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire pour les dépenses de voyage.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - -

Louis Lamy
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 2ième jour d'octobre, 1944, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay, Ludovic Prescott et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence de l'échevin Ls. Lamy, PRO-MAIRE, au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8972

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 25 septembre 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8973

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Donat Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 94,190.36, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 61 | 747.30 | J. A. Labelle | 88.50 |
| Cité du Cap | 111.79 | Caisse Pop.Ste-M. | 11.25 |
| Banque Can.National | 85600.00 | Banque Can.Nat. | 252.27 |
| Ch. Com.des Jeunes | 250.00 | Cité du Cap | 20.44 |
| Alp. Roy | 51.27 | Bureau d'Enrég. | 14.15 |
| Const.Rive-sud Inc. | 27.50 | Revue Municipale | 10.00 |
| Regents Shirts Mfg. | 66.00 | Cie d'Huile P-Mas | 31.27 |
| J. B. Deschamps Inc. | 215.27 | Reg.Asphalt Ltée | 746.35 |
| Bell Tel. Co. of Canada | 49.81 | Can.Iron Found. | 76.73 |
| Magasin Lépine | .80 | Shawinigan W & P | .77 |
| Geo. Héroux | 37.80 | Nap. Loranger | 58.52 |
| John Millen 3-Riv. | 2.45 | L. Massicotte | 43.05 |
| Int.Water Supply | 1304.61 | P. A. Gouin Enrg. | 65.79 |
| Cie d'huile Penn-Mass | 12.22 | Trés.de la Prov. | 4146.27 |
| Massicotte & Frères | 148.18 | | |
| | | T O T A L | $ 94,190.36 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8974

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le salaire des employés préposés à l'usine de pompage, leur soit payé pour les quatre semaines qu'ils ont remplacés leurs compagnons, soit deux semaines de salaire chacun.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 16ième jour d'octobre 1944, à 7.oo hrs P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, formant quorum. sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8975.

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets, la mort de M. John Desbiens de Grand'Mère, frère de M. Pierre

Résolution No. 8975 - Suite.

Desbiens ex-Maire de cette cité et de M. Louis Desbiens citoyen en vue de cette cité. Ce conseil offre à la famille Desbiens, leurs plus sincères sympathies, dans le deuil qui la frappe.

Une grand'messe est offerte pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8976

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 octobre 1944 soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8977

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard;
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,843.49 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 62 | 2216.35✓ | Noel Vaugeois & Al. | 158.40✓ |
| Liste de Paie No. 63 | 746.70✓ | J.C.Papillon | 5740.00✓ |
| J.H.Beaumier & Al. | 100.00✓ | Liste de Paie No.64 | 752.65✓ |
| Laurent Langis | 60.00✓ | Cité du Cap | 104.28✓ |
| Cité du Cap | 166.77✓ | St-V.de Paul Ste-Mad. | 50.00✓ |
| Geo. Grant | 2.60✓ | Carrière 3-Riv. | 82.10✓ |
| Just Equip. & Supply | 103.59 | Nap. E. Godin | 80.80✓ |
| F.X.T.Berlinguet | 47.93✓ | Lacie Ronéo | 26.81✓ |
| Can.Iron Foundries | 172.95 | P. A. Gouin Enrg. | 34.64✓ |
| Geo. Héroux | 10.89✓ | John Millen 3-Riv. | 6.03✓ |
| Dawson Bros. | 40.15✓ | Chateau DeBlois | 20.08✓ |
| Cie de Bois St-Laurent | 39.63✓ | Pharmacies Lanouette | 3.50✓ |
| Francis Hankin | 210.04✓ | Délisle Auto Acc. | 3.86✓ |
| H.H.Beaumier Agent | 85.76✓ | J. Bte Lanouette | 27.12✓ |
| Les Editions Mun. Enrg. | 2.65✓ | J.H.Beaumier & Al. | 70.00✓ |
| Bul.Police et Pompiers | 50.00✓ | Rodolphe Gauthier | 24.00✓ |
| Michel Lalancette | 3.00✓ | Martin Service | 76.50✓ |
| Alfred Clermont | 117.15✓ | Gauvin & Fils | 16.97✓ |
| F. W. Woolworth | 32.28✓ | Henri Bourgeois Enrg. | 4.40✓ |
| Pierre Lapointe | 7.30✓ | René de Cotret & Cie | 20.00✓ |
| Mine Safety App. Co. | 7.85✓ | Dme Luc. Dubé | 10.50✓ |
| Chs. Turcotte | 30.34✓ | Martin Service | 24.15✓ |
| J. L Doyon | 37.80✓ | Penn-Mass | 44.77✓ |
| Garage A. Gauvin | 25.20✓ | Club B-Ball du Cap. | 145.00✓ |

T O T A L ---------- $ 11,843.49

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8978

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil est prêt à construire une ligne d'eau pour alimenter les 15 maisons construite sur l'Ile de la Potherie au prix de $25.oo annuellement chacune.

Il est bien entendu que la ligne à être construite sera pour la traverse de la rivière St-Maurice seulement. La dite Compagnie Wayagamack devant continuer les travaux à partir de ce point jusqu'aux maisons susmentionnées. Copie de la présente résolution soit transmise à M. R. Collins, pour acceptation écrite.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8979

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que l'offre de M. Nestor Lamothe de Mont-Carmel pour les deux rouleaux à neige au prix de $50.oo pour les deux, pris ici, soit acceptée.

Le Contre-maitre de la Voirie est autorisé à remettre à Monsieur Lamothe les dits rouleaux sur production du reçu du Trésorier.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8980

ATTENDU QUE les comptes de taxes municipales pour les années 1943 et 1944 ont été transmis à International Foils Limited aux montants de $ 18,377.58 et $ 18,929.08;

ATTENDU QUE cette municipalité a reçu en accompte la somme de $ 6,187.50 et qu'elle a accusée réception comme accompte;

ATTENDU QUE la Compagnie doit à cette Cité la somme de $ 31,119.16 étant la balance due sur les taxes de 1943 et 1944;

ATTENDU QU'en vertu de la LOI des Cités et Villes Art. 488 & 491 du Chap. 233 S.R.Q. 1941 établit que nous avons un recours et que les taxes sont exigibles au paiement total contre l'un ou l'autre des co-propriétaires ou co-occupants;

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

IL EST RESOLU que le Maire reCoit instruction de faire le nécessaire pour obtenir de l'International Foils Limited, le paiement de la balance de ses comptes de taxes tel que susdit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 8981

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le Maire soit et est par les présentes autorisé à recevoir les délégués des Ligues de propriétaires du Canada.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - -

MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 23ième jour d'octobre 1944, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay, Ludovic Prescott, Donat Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8982

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 16 octobre 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8983

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,074.32, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les Scouts Cath. du Cap | 15.00 | Société St-Vincent st Ste-F. | 100.00 |
| Liste de Paie No. 65 | 2216.35 | Liste de Paie No. 65-A | 98.00 |
| Liste de Paie No. 66 | 810.42 | Banque Can. Nationale | 18.00 |
| J. A. Labelle | 57.00 | L. G. Therreault | 15.00 |
| Oren Wedge | 18.00 | Fleuriste Laviolette | 4.68 |
| J. H. Beaumier & Al. | 30.00 | Luc. Massicotte | 10.49 |
| John Millen 3-Riv. | 5.93 | Délisle Auto Acc. | 16.01 |
| P. A. Gouin Enrg. | 40.49 | Imprimerie St-Patrice | 24.15 |
| Can. Ludlow Valve | 85.38 | Shawinigan W & P | 372.94 |
| Shawinigan W & P. | 43.35 | J. T. Nadeau | 90.94 |
| Valère Dubois | 12.84 | Thomas Viviers | 1.50 |
| M.Malepart & Compagnie | 100.00 | Luc. Massicotte | 11.75 |
| Bell Tel. Co. of Canada | 57.90 | Cité du Cap | 18.35 |
| S. O. Riverin & Cie | 30.41 | François Lajoie C. R. | 20.00 |
| Three Rivers Shipping | 7671.44 | Euclide Marchand | 68.00 |
| Institut Nat.Can Aveugles | 10.00 | | |
| T O T A L - - - - - - - - - | $ 12,074.32 | | |

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8984

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le rapport concernant la votation sur le règlement No. 243, concernant l'emprunt de $ 150,000.oo, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8985

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU qu'une délégation soit formée, accompagné du mécanicien M. Beauchamp, pour aller faire l'inspection de deux modèles 60, Tracteur Caterpilar, et si trouvés en bon état et satisfaisants, les dits échevins sont autorisés à en acheter un. le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyage.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8986

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveller à 3 mois, l'emprunt de $ 3,000.oo, étant donné que la période pour lequel il était autorisé est maintenant expirée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8987

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus les premier novembre et premier décembre 1944, comme suit:-

| | | |
|---|---|---|
| Novembre 1944 | $ 4,104.20 | |
| Décembre 1944 | 1,331.25 | $ 5,435.45 |

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière, modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8988

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 8987 du conseil de cette cité, relativement aux échéances des mois de novembre et décembre 1944, au montant total de $ 5,435.45.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8989

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que Mtre Roger Laroche soit autorisé à comparaitre pour et au nom de la cité, devant la Régie des Services Publics, qui doit siègée au Palais de Justice, jeudi le 26 octobre 1944.

L'échevin Geo. Bouffard demande le vote.

POUR : D. Turmel, M. Duguay, A. Devost.

CONTRE : L. Lamy, G. Bouffard.

L'échevin L. Prescott, dissident.

Adopté sur division.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8990

ATTENDU que certains membres de l'Union des Municipalités auraient représenté à l'Hon. Ministre des Affaires Municipales le 12 septembre 1944, qu'il y aurait lieu d'amender l'article 488 de la LOI des Cités et Villes qui permet aux cités et villes de la Province de taxer les machineries dans les usines situées dans leur territoire;

ATTENDU que notre municipalité évalue les machineries dans les usines situées dans son territoire;

ATTENDU que l'évaluation totale des immeubles taxables dans notre municipalité se chiffre à la somme de $ 7,578,627.00;

ATTENDU que l'évaluation des machineries des usines situées dans notre municipalité se chiffre à la somme de $ 2,560,935.00;

ATTENDU que la taxation des machineries situées dans les usines de notre municipalité, rapporte en taxes à notre municipalité une somme de $ 33,137.85;

ATTENDU que la taxation des machineries dans notre municipalité, rapporte aux Commissions Scolaires de notre municipalité, une somme de $ 32,904.90;

ATTENDU QUE LA PERTE DE CES REVENUS, compromettrait la situation financière de notre municipalité ainsi que des Commissions Scolaires de notre Ville;

ATTENDU qu'en toute justice pour les autres contribuables, les industries de notre municipalité doivent payer une part plus considérable des dépenses de la ville, vu que ces industries, tout en assurant la prospérité de notre ville, exigent des services considérables d'aqueduc, d'égout, de protection contre les incendies, de police et autres;

IL EST PROPOSE PAR GEO. BOUFFARD,

SECONDE PAR ALP. DEVOST,

Que l'hon. Ministre des Affaires Municipales soit prié de ne faire aucun changement à la rédaction de l'article 488 de la LOI des cités et villesqui assure à notre Ville ainsi qu'aux autres Cités et Villes de la Province, de Québec, un revenu juste, équitable et raisonnable sans lequel la situation financière de notre muncipalité ainsi que des autres cités et villes de la Province de Québec pourrait être compromise.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8991

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit priée d'installer une lampe de rue, coin St-Georges et Blvd Ste-Madeleine, et installer toutes les lampes autorisées par résolutions antérieures.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8992

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le salaire de M. Eugene Bertrand soit porté à $ 40.00 par semaine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8993

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer à cette municipalité un montant de $ 50,000.oo en attendant la vente des obligations qui seront émises sous l'autorité du règlement No. 243, adopté par le conseil et ratifié par les propriétaires les 18 et 19 octobre courant. Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8994

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 8993 du conseil municipal de cette cité, relativement à un emprunt temporaire de $ 50,000.oo, en attendant la vente des obligations qui seront émises sous l'autorité du règlement No. 243, ratifié par les contribuables les 18 et 19 octobre courant.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 6ième jour de novembre 1944, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8995

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 23 octobre 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8996

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 31,744.65 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

AU VERSO

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 67 | 678.30 | Cité du Cap | 332.41 |
| Cité du Cap | 118.34 | Cité du Cap | 43.90 |
| Prof. O. Hudlot | 150.00 | Art. Therreault | 333.33 |
| Liste de Paie No.68 | 2236.35 | J. H. Beaumier & Al. | 90.00 |
| Caisse Pop. Ste-Mad. | 11.25 | Ban. Can. Nationale | 11717.75 |
| Ban.Can.Nationale | 128.43 | Liste de Paie No.69 | 533.03 |
| Cité du Cap | 1080.00 | Cité du Cap | 14.52 |
| Nouvelliste Ltée | 42.00 | Carrière 3-Riv. | 910.63 |
| L'Avenir | 111.78 | P. A. Gouin Enrg. | 78.58 |
| John Millen 3-Riv. | 10.26 | Délisle Auto Acc. | 2.77 |
| Geo. Héroux | 29.85 | Shawinigan W & P | 4.75 |
| Shawinigan W & P | 2.94 | Shawinigan W & P | 408.69 |
| Luc. Massicotte | 10.35 | J. T. Nadeau | 156.72 |
| Massicotte & Frères | 278.39 | A. Beaudin | 12.50 |
| Eug.Montambeault | 35.00 | J. L. Fortin Ltée | 55.54 |
| Charest & Frères | 21.07 | Bur.d'Enrégistrement | 9.25 |
| J.H.Beaumier & Al. | 100.00 | Nap. Loranger | 14.14 |
| P. V. Ayotte | 3.83 | Chs.Lévesque | 41.39 |
| Kerhulu Enrg. | 145.00 | Can.Iron Foundries | 166.83 |
| Can.Iron Foundries | 1434.39 | Autographic Rég.Syst. | 1.92 |
| J. E. Jacob | 43.35 | Jos.Gauvin & Fils | 41.01 |
| Roland Rochefort | 10.20 | Alp. Roy | 32.52 |
| Martin Service Sta. | 6.30 | J. L. Doyon | 40.44 |
| Chs. Turcotte | 30.30 | Garage A. Gauvin | 6.50 |
| U. W. Rousseau | 76.20 | J. C. Papillon | 9400.00 |
| Ass.enfant sans sout. | 200.00 | Index des Manufact. | 3.00 |
| Therreault & Fils | 133.65 | Cie de Cons.Laviol. | 115.00 |
| Paroisse St-Lazare | 50.00 | | |
| | T O T A L | | $ 31,744.65 |

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8997

Proposé par l'échevin, Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 20 octobre 1944 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist, contre-maitre de la Voirie surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8998

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le plan de M. F. X. Thos. Berlinguet A. G. en date du 27n octobre montrant la subdivision d'une partie des lots originaires Nos. 548 et 549, et portant le No. de cadastre 632 et ses subdivisions, soit accepté.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 8999

Proposé par l'échevin Ls. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveller l'emprunt temporaire au montant de $ 10,000.00 autorisé en janvier 1944 et dont la période fixée pour le remboursement est actuellement expirée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 9000

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, accepte le montant de $ 50.oo des propriétaires riverains pour l'entretien du chemin entre les limites nord-est de la cité et le cimetière, pour la saison 1944-1945.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 9001

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le salaire des constables soit fixé à $ 32.50 par semaine et celui du préposé au système d'alarme à $ 36.50 par semaine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 9002

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le salaire de M. Arthur Brouillette, soit porté à $ 30.oo par semaine.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 9003

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil n'a pas l'intention de renouveller l'engagement de Monsieur Roger Goulet comme Lieutenant Instructeur de la Police et en charge de l'Escadrille No. 350, engagement pris par le conseil par sa résolution No. 8756 faite et adoptée le 10 janvier 1944, et en conséquence les services à la Corporation de Monsieur Roger Goulet ne seront plus requis en ce qui concerne la Police, à partir du 10 janvier 1945.

Adopté.

Le Maire ne signe pas maintenant.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 9004

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que des soumissions soient demandées pour du matériel de même qualité à celui actuellement fourni par Three Rivers Shipping Ltd., et ce, pour la prochaine séance du conseil.
Le vote est demandé sur la résolution par l'échevin G. Bouffard.

LE VOTE SUR LA MOTION:

POUR :- A. Devost, D. Turmel.
CONTRE :- G. Bouffard, L. Prescott, M. Duguay, L. Lamy.

Rejeté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 9005

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil est d'opinion que les travaux de pavage de rues avec du "BALLAST" devraient être discontinués le ou vers le 15 novembre 1944.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 9006

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le salaire de tous les journaliers soit fixé à 50¢ de l'heure, à partir du 6 novembre au matin.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

- - - - - - - - - - -

Roméo Morrissette
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 20ième jour de novembre 1944, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay L. Prescott et D. Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9007

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 novembre 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9008

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,484.48 et tels que décrits ci-après-soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 70 | 625.60✓ | Hon.Trés.de la Prov. | 11.01✓ |
| Liste de Paie No. 71 | 2316.35✓ | J. H. Beaumier & Al. | 30.40✓ |
| Laurent Langis | 60.00✓ | Liste de Paie No. 72 | 618.10✓ |
| Cité du Cap | 40.81✓ | Cité du Cap | 74.28✓ |
| Cité du Cap | 185.00✓ | Cité du Cap | 666.00✓ |
| Cité du Cap | 28.43✓ | Art. Therreault | 333.33✓ |
| St-V.de Paul Ste-Mad. | 50.00✓ | Prof. O. Hudlot | 150.00✓ |
| John Millen 3-Riv. | 106.69 | Shawinigan W & P | 5.59✓ |
| Le Nouvelliste | 12.75✓ | F. X. T. Berlinguet | 81.26✓ |
| Cie de const.Laviolette | 52.00✓ | Fleuriste Laviolette | 10.20✓ |
| Joséphat Langevin | 4.00✓ | Délisle Auto Acc. | 5.72✓ |
| C. P. R. | 3.00✓ | T. Turcotte | 2.00✓ |
| Cab.Iron Foundries | 802.14 | P. V. Ayotte | 4.16✓ |
| Chateau DeBlois | 95.33 | Michel Lalancette | 5.00✓ |
| Dme Luc. Dubé | 12.17✓ | Alp. Roy | 33.20✓ |
| Germain & Frère Ltée | 60.02 | René de Cotret & Cie | 20.00✓ |
| L'Avenir | 4.20✓ | Le Nouvelliste | 127.91✓ |
| Cie d'Huile Penn-Mass | 50.50✓ | Hopital St-Joseph | 15.00✓ |

Voir page suivante

LES COMPTES, suite.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pagé Equip. Co. | 31.75 | Just Equip.& Supply Co | 72.42 |
| Norton Carbon Paper | 23.26 | L'Imprimeur du ROI | 24.35 |
| L. Massicotte | 46.83 | Alcide Demers | 147.59 |
| Jules Roy | 446.13 | | |
| | | T O T A L ------- | $ 7,484.48 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9009

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que Mtre François Lajoie C. R. soit autorisé à collecter de la Cie d'assurance qui a assuré l'automobile qui a frappé la Camionnette le ou vers le mois de janvier 1944; et si le compte est refusé, que des procédures soient prises contre la dite Compagnie.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9010

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Commission des Prix et du Commerce en temps de Guerre, de définir le prix qui est cencé être établi pour le cout et la fabrication de poteaux indicateurs de rues, tels qu'installés dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9011

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que Mtre François Lajoie C. R. soit et est par les présentes autorisé de comparaitre pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, dans une cause de Joseph Lacoursière, Demandeur Vs la Cité du Cap et Arthur Brouillette, Défendeurs.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9012

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveller les emprunts temporaires suivants:-

| Montant | Date d'autorisation | Paiement partiel |
|---|---|---|
| $ 10,837.25 | 23 mars 1944 | Aucun |
| 15,556.25 | 27 avril 1944 | Aucun |
| 4,230.00 | 21 octobre 1943 | $ 4,470.00 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9013

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un chèque au montant de $ 20.00 en règlement complet de la réclamation de Mlle Clémence Nadeau. Cette offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité, mais dans le seul but de racheter notre paix. Si acceptée, Mlle Clémence Nadeau devra signer une quittance en bonne et due forme.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9014

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que M. Alcide Vadeboncoeur soit et est par les présentes, nommé opérateur à l'usine de pompage, au même salaire que M. Vaugeois. Cet emploi est permanent.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9015

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la demande de Dme Edouard Godin, en date du 20 novembre 1944, pour une licence de CLUB, soit accordée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9016

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets, la mort de M. Antoine Devost, père de Monsieur Alphonse Devost, échevin de cette cité. Ce conseil se joint à la population de cette cité pour offrir à la famille Devost, ses plus sincères sympathies.

Ce conseil offre une Grand'Messe pour le repos de l'âme de Monsieur Antoine Devost.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9017

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil s'engage à acheter de DUKE EQUIPMENT COMPANY, un tracteur modèle 50 Caterpillar Diesel, serial No. 1E - 1685-S, tel que décrit à la soumission de la dite Compagnie en date du 25 octobre 1944, laquelle soumission demeurera attachée à la présente résolution pour en faire partie, le tout pour le prix de $ 8,000.oo y compris le système d'éclairage avec générateurs, F. A. B. Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9017-A

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le vote soit et est par les présentes demandé sur la résolution No. 9003, que Son Honneur le Maire a refusé de signer.

Votent pour:- L. Prescott, D. Turmel.

Votent contre:- G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.

Motion rejetée

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9018

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale, soit priée de bien vouloir avancer à cette cité, un montant de $ 8,000.oo pour le paiement de l'achat d'un tracteur modèle 50 Diesel No. de série 1E-1685-S. Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant de $ 8,000.oo devant porter intérêt au taux de 4½%

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9019

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 9018, du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire de $ 8,000.oo pour l'achat d'un tracteur modèle 50 Caterpillar pour l'exécution de travaux prévus au règlement No. 243 et aussi pour le déblaiement des rues l'hiver ou pour tout autre ouvrage général de la cité.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9020

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le salaire de M. Omer Rancourt soit porté à $ 30.oo par semaine et est par les présentes nommé assistant-surintendant du département de l'aqueduc avec pleins pouvoirs lors de l'absence du surintendant.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9021

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil appuie fermement l'attitude énergique prise par le Premier Ministre du Canada, le Très Honorable William-Lyon Mackenzie King, concernant le maintien du volontariat pour fournir des renforts à nos troupes outre-mer.

Et il prie le Très Honorable Premier Ministre, de continuer à s'opposer formellement à la conscription pour service en dehors du Pays.

Que copie de la présente soit envoyée au Premier Ministre et au représentant du Comté de Champlain, Me Hervé Brunelle.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9022

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le salaire du Chef de Police et le sous-chef soit rehaussés de $ 15.oo par mois chacun.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9023

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que MM. Eddy Laroche & Romain Tousignant soient et sont par les présentes, nommés constables à raison de $ 30.oo par semaine chacun. Leur nomination sera effective du 1er décembre 1944. L'emploi de ces deux hommes est de caractère permanent.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9024

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets la mort du Lt d'Infanterie Alcide Boissonneault de la Paroisse de St-Odilon du Cap-de-la-Madeleine, porté disparu le 24 septembre 1944, mais rapporté mort le 11 octobre 1944 sur le front Belge.

AU VERSO

- - - - - - - - - - - - - - -

No. 9024 - Suite

Le conseil prie la famille d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances,
et la séance est levée.

- - - - - - - - - - - - - - -

Tonio Morissette
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Eddy Laroche, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge de constable au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

- - - - - - - - - - - - - - -

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine
ce 1er décembre 1944.

Eddy Laroche

J. Beaumier
Le Greffier.

Je soussigné Eddy Laroche jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté Le ROI George Vl, ses hoirs et succèsseurs selon la LOI.
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er décembre 1944.

Eddy Laroche

J. Beaumier
Le Greffier.

- - - - - - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Romain Tousignant, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge de constable au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

- - - - - - - - - - - - - - -

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er décembre 1944.

Romain Tousignant

J. Beaumier
Le Greffier.

Je soussigné Romain Tousignant jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI Geprge Vl, ses hoirs et successeurs selon la LOI.
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
au Cap-de-la-Madeleine,
ce 1er décembre 1944.

Romain Tousignant

J. Beaumier
Le Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 18ième jour du mois de décembre 1944, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay, Ludovic Prescott, D. Turmel et Alp. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 9026

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 novembre 1944, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9027

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 70,583.13, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cité du Cap | 2080.00 | J. A. Labelle | 66.30 |
| Cité du Cap | 1216.00 | Pub.Mens.C.Pan-Américc. | 6.00 |
| Liste Paie No.73 | 460.35 | J. A. Labelle | 40.00 |
| Cité du Cap | 16.62 | Liste Paie No.74 | 2371.35 |
| Paroisse Ste-Mad. | 25.00 | Cité du Cap | 934.00 |
| Me J. Louis Marchand | 5.22 | Com.d'ass.Chomage | 108.08 |
| Liste Paie No.75 | 490.05 | Gélinas & Frères | 228.75 |
| J. C. Papillon | 9077.00 | Liste Paie No.76 | 654.20 |
| J. A. Labelle | 57.00 | Mme J. G. Vining | 25.00 |
| Liste Paie No.77 | 2467.15 | Caisse Pop.Ste-Mad. | 11.63 |
| Banque Can.Nationale | 7500.00 | Banque Can.Nationale | 6271.38 |
| " " " | 4458.53 | Cité du Cap | 39.57 |
| Cité du Cap | 40.23 | Liste Paie No.78 | 1195.95 |
| Bell Tel.Co. | 57.07 | Shawinigan W & P | 45.30 |
| Roy Auto Enrg. | 43.29 | Henri Béliveau | 59.89 |
| Charles Turcotte | 31.61 | Martin Service | 7.35 |
| Roy Auto Enrg. | 8.95 | Alp. Roy | 39.16 |
| John Millen 3-Riv. | 5.75 | Laurent Langis | 60.00 |
| Alf. Lemay | 17.57 | Edit.Munic.Enrg. | 4.15 |
| P. A. Gouin Enrg. | 5.49 | Chs Lévesque | 209.62 |
| Can.Iron Foundries | 265.73 | P. V. Ayotte | 2.58 |
| Can.Ind.Ltd.Alk.Div. | 36.52 | Imp. St-Patrice | 7.72 |
| Luc. Massicotte | 25.91 | Edgar Donaldson | 15.30 |
| Pierre Lemay | 10.00 | Nap. E. Godin | 20.58 |
| Dugré & Frère | 3.12 | Charest & Frères | 30.40 |
| Délisle Auto Acc. | 1.43 | Shawinigan W & P | 419.90 |
| B. d'Enrégistrement | 13.45 | R.Loranger & Frère | 6.16 |
| Int. Harvester | 22.06 | Cie Bois St-Laurent | 47.00 |
| Geo. Barakatt & Frères | 1.02 | 3-Rivers Ship.Reg. | 12467.47 |
| Charbonnerie Champ. | 109.92 | Délisle Auto Acc. | 1.35 |
| " " | 116.00 | Int. Harvester | 37.02 |
| Jos. Edm. Loranger | 3.50 | Roméo Brunet | 1409.52 |
| John Millen 3-Riv. | 8.33 | Rol. Rochefort | 11.02 |
| Norton Carbon Paper | 31.20 | Geo. Héroux | 4.54 |
| Omer Hébert | 18.07 | J. L. Doyon | 25.20 |
| Jos.Hardy,Gentilly | 29.95 | Carrière 3-Riv. | 5711.28 |
| Dugré & Frère | 3.00 | David Morrissette | 11.78 |
| Euclide Marchand | 10.80 | Can.Germicide Co. | 20.67 |
| J. B. Loranger | 22.60 | Le Nouvelliste | 59.28 |
| René de Cotret & Cie | 20.00 | Wilbrod Tremblay | 1.50 |
| Shawinigan W & P | 839.60 | Ovide Rocheleau | 0.75 |
| Pharmacie Lanouette | 3.50 | J. T. Nadeau | 93.26 |
| H. Massicotte & Frères | 65.85 | Cité du Cap | 14.70 |
| Garage Lévesque | 19.20 | Alp. Roy | 42.85 |
| Duke Equipment | 8000.00 | T O T A L | $ 70,583.13 |

Adopté.

---

Résolution No. 9028

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le prix fixé pour le charroyage de la neige sera de 20¢ le voyage au lieu de 15¢ du voyage.

Adopté.

---

Résolution No. 9029

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire des puisards aux endroits suivants:-

2 rue St-Laurent
1 rue St-Emile
1 rue Latreuille.

Adopté.

---

Résolution No. 9030

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Co. of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 28 novembre 1944 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Labrecque surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9031

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Co. of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 4 décembre 1944 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Labrecque surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9032

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Co. of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 11 décembre 1944 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Labrecque surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9033

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la soumission de Oscar Dubé & Cie Inc., de Québec, pour l'achat de l'émission de $ 150,000.00, 3¼%, 20 ans, avec intérêts courus lors de la livraison des titres au prix de $ 98.68 soit acceptée.

Cette résolution ratifie à toutes fins que de droit l'acceptation par télégramme envoyé par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C..

Adopté.

---

Résolution No. 9034

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que la soumission de M. Jos. Edm. Loranger pour l'entretien d'hiver de la route St-Maurice entre le Boulevard Ste-Madeleine et les limites Nord-Ouest de la cité, le chemin de St-Malo pour la partie comprise entre la route St-Maurice et le chemin conduisant à l'usine de pompage et le chemin même conduisant aux pompes, pour le prix de $ 195.00, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9035

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la soumission de M. Ferdinand Binette pour l'entretien d'hiver du Cordon des Grandes Prairies, communément appelé Cordon Young, pour la partie située entre la route Shawinigan et les limites Nord-Est de la cité, au prix de $ 75.00, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9036

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que la soumission de M. Wilfrid Lamarre pour l'entretien d'hiver de la route du Passage, au prix de $ 80.00, soit acceptée.

M. Lamarre devra se présenter au bureau du Greffier pour signer la formule d'usage.

Adopté.

---

Résolution No. 9037

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation, la vieille batisse de M. Alp. Devost, laquelle est actuellement démolie.

Adopté.

---

Résolution No. 9038

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit autorisée à poser des lumières de rues aux endroits suivants:

1, coin Cartier et 1ère rue
1, 1ère rue en face du Presbytère
2, rue Massicotte

Adopté.

---

Résolution No. 9039

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que M. Raoul Buist soit avisé de reprendre sa position de C-maitre de la Voirie aux mêmes conditions que précédemment.

Que M. Roger Labrecque soit par la présente nommé assistant de M. Buist avec les mêmes privilèges que le C-maitre en l'absence de ce dernier. Le salaire de M. Labrecque est porté à $ 32.00 par semaine.

Adopté.

---

Résolution No. 9040

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la résolution No. 8756 concernant l'engagement de M. Roger Goulet au prix de $ 2,100.oo par année, soit récindée et annulée à toutes fins que droit.

Le vote est demandé par l'échevin G. Bouffard.

POUR :- L. Prescott, A. Devost, D. Turmel.
CONTRE :- G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.
SON HONNEUR LE MAIRE VOTE CONTRE.

Rejetée.

---

Résolution No. 9041

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le role d'évaluation tel que préparé par les évaluateurs soit amendé en ce qui concerne la propriété habitée par Dme Zépé Chamberland, comme suit:-

Cad. 632-24. Terrain $100.oo Bâtisse $520.oo, porté dans la colonne en culture au lieu de la colonne ordinaire.

Adopté.

---

Résolution No. 9042

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le role d'évaluation tel que préparé par les évaluateurs, soit amendé en ce qui concerne les serres de M. J. Albert Grenier, comme suit:-

2 serres $675.oo au lieu de $700.oo

Adopté.

---

Résolution No. 9043

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le role d'évaluation tel que préparé par les évaluateurs soit amendé comme suit:-

Propriété de M. Arthur Toupin. Bâtisses à être portées à $ 1,285.oo au lieu de $ 1,565.oo.

Adopté.

---

Résolution No. 9044

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Alp.Devost,

ET RESOLU que le role d'évaluation tel que préparé par les évaluateurs soit amendé en ce qui concerne les propriétés (terrains vacants) de M. L. P. Mercier, et que l'évaluation des dits lots vacants, soit portée à la même évaluation que celle portée au role de 1944.

Adopté.

---

Résolution No. 9045

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le role d'évaluation tel que préparé par les évaluateurs, soit amendé en ce qui concerne l'évaluation des lots de M. Ernest Bolduc comme suit:- Les lots Nos. 110-111-112-113-114 et 115 du cadastre 416, soient portés à l'évaluation de $50.oo chacun, au lieu de $170.oo, 140.oo, 115.oo, 85.oo, 55.oo, 55.oo respectivement.

Adopté.

---

Résolution No. 9046

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le role d'évaluation tel que préparé par les évaluateurs et tels qu'amendé par les résolutions Nos. 9041, 9042, 9043, 9044, 9045 pour servir de base à l'imposition pour l'année 1945, soit homologué.

Adopté.

---

Résolution No. 9047

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil souscrit au Comité du Timbre de Noel du Cap-de-la-Madeleine, la somme de $ 150.00.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant plus haut mentionné.

Adopté.

---

Résolution No. 9048

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le salaire des personnes suivantes soit haussé de $ 3.00 par semaine.

Donat Montambeault
Nap. Lussier
Donat Marchand
C. E. Daviau

M. W. Dargis, le salaire haussé de $ 2.00 par semaine.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION 9049

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES POUR L'ADMINISTRATION DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE POUR L'ANNEE 1945".

(Signé) Louis Lamy,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

---

Romeo Hemmessette

MAIRE

Beaumet

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, jeudi le 28ième jour de décembre 1944, à 7.oo Heures P. M., auquel ajournemnt étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9050

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 décembre 1944, soit adopté tek que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9051

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,605.92 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

---LES COMPTES---

| | | | |
|---|---|---|---|
| J. B. Deschamps Inc. | 272.65 | Liste de Paie No. 80 | 2480.55 |
| Cité du Cap | 150.52 | Le Nouvelliste | 66.10 |
| Can.Iron Foundries | 7.85 | Délisle Auto Acc. | 2.65 |
| Luc. Massicotte | 22.52 | P. A. Gouin Enrg. | 21.57 |
| Gouin Lumber Co. | 33.79 | Bell Tel.Co.of Canada | 54.12 |
| Shawinigan W & P. | 41.60 | Shawinigan W & P. | 431.10 |
| Garage Gauvin | 64.25 | J. C. Papillon | 2741.50 |
| Liste de Paie No. 79 | 859.25 | John Millen 3-Riv. | 3.23 |
| T. J. Moore & Co. | 39.92 | Charbonnerie Champlain | 87.70 |
| J. B. Loranger | 21.37 | Canadian Ludlow Valve | 85.38 |
| Garage Gauvin | 26.30 | Le Nouvelliste | 42.00 |
| A. Marchand | 50.oo | T O T A L --------- | 7,605.92 |

Adopté.

---

Résolution No. 9052

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront dûs le 1er janvier comme suit:-

| INTERETS | RACHAT | TOTAL |
|---|---|---|
| $ 5,630.oo | $ 5,480.oo | $ 11,110.oo |

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant total de $ 11,110.oo.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9053

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir tatifier la résolution No. 9052 du conseil municipal de cette cité relativement à l'échéance du 1er janvier 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9054

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat d'une lisière de terrain appartenant à Monsieur Joséphat Langevin pour le prix y stipulé, soit, $ 600.oo, le tout tel que préparé par le Notaire Paul Boucher et tel que lu en conseil ce jour.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de Monsieur J. Langevin pour le montant mentionné plus haut.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9055

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 201 CONCERNANT LES LICENCES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour du mois de décembre 1944.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Romeo Morrissette
MAIRE

CREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale convoquée par Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 8ième jour de janvier 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9057

Proposé par l'échevin Ludovic Prescott,
Appuyé par l'échevin Alphonse Devost,

ET RESOLU que le règlement No. 244 intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 201 CONCERNANT LES LICENCES" soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9058

Proposé par l'échevin Ludovic Prescott,
Appuyé par l'échevin Alphonse Devost,

ET RESOLU que le règlement No. 244 intitulé REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 201 CONCERNANT LES LICENCES" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Et la séance est levée.

---

Roméo Morrissette
MAIRE
F. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA
CITE DU CAP DE LA MADELEINE

No. 9056 AVIS DE SEANCE SPECIALE

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hotel de Ville, LUNDI, le huitième jour du mois de janvier de l'année mil neuf cent quarante-cinq, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce troisième jour de janvier mil neuf cent quarante-cinq (1945).

(Signé) F. Beaumier,
Le Greffier. F. Beaumier

Cette assemblée est convoquée par
Son Honneur le Maire R. Morrissette I. C.
pour les raisons suivantes:-
prendre connaissance du règlement concernant les licences et adopter une ou des résolutions s'y rapportant.

(Signé) F. B.
Le Greffier. F. Beaumier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

+ Résolution No. 9059-A

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets la mort de M. Louis N. Labrecque, vieux résidant et ancien échevin de cette cité.

Ce conseil offre à la famille éplorée, ses plus sincères sympathies.

Une grand'messe est offerte pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

---

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 15ième jour de janvier 1945, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins Ls. Lamy, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9059

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière séance régulière (ajournement) en date du 28 décembre 1944, ainsi que celui de la séance spéciale en date du 8 janvier 1945, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

---

Résolution No. 9060

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 64,634.12, et tels que décrits ci-après, soient accetés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Banque Can.Nationale | 433.46 | Banque Can.Nationale | 165.24 |
| " " " | 50000.00 | " " " | 1331.25 |
| Caisse Pop.Ste-Mad. | 11.25 | Cité du Cap | 27.64 |
| Duke Equip. Co. | 8160.00 | Liste de Paie No.1 | 973.25 |
| Banque Can.Nationale | 18.00 | J. A. Labelle | 38.00 |
| Liste de Paie No.2 | 801.20 | J. A. Labelle | 82.50 |
| St-V.de Paul Ste-Fam. | 100.00 | Liste de Paie No.4 | 698.22 |
| Laurent Langis | 60.00 | Fédér.Maires & Mun. | 18.00 |
| Cie d'Huile P-Mass | 56.97 | Vanix Enere & M.Enrg. | 0.85 |
| Shawinigan W & P | 33.58 | J. L. Fortin | 70.39 |
| J. L. Doyon | 27.65 | Chs. Turcotte | 34.92 |
| Martin Service | 35.90 | Charest & Frères | 8.72 |
| Cie Bois St-Laurent | 71.48 | Le Nouvelliste | 16.20 |
| H. Massicotte & Frères | 25.40 | Art. Therreault | 333.33 |
| P. A. Gouin | 45.94 | John Millen 3-Riv | 16.04 |
| Alp. Roy | 40.45 | Délisle Auto Acc. | 16.43 |
| Geo. Héroux | 8.34 | Bur. D'enrégistrement | 8.55 |
| Alcide Demers | 80.67 | L'Avenir | 10.08 |
| Roger Laroche | 25.00 | Le Nouvelliste | 11.20 |
| Charb. St-Laurent | 16.50 | Léopold Duplessis | 50.14 |
| Can. Ludlow Valve | 39.23 | Pharmacie Perreault | 3.00 |
| Imprimerie St-Patrice | 25.82 | Thomas Viviers | 7.56 |
| Pharmacie Lanouette | 3.50 | Nap. Loranger | 41.16 |
| Chateau DeBlois | 48.57 | R. Loranger & Frère | 21.31 |
| Bellefeuille & Frère | 68.73 | Michel Lalancette | 3.00 |
| Dme Lucien Dubé | 15.75 | Armand Brouillard | 4.20 |
| J. E. Fleury I. C. | 250.00 | Cie d'Huile P-Mass | 69.00 |
| Hervé Viviers | 19.67 | Dme J. D. Garneau | 50.00 |
| | | T O T A L ---------- | $64,634.12 |

Adopté

---

Résolution No. 9061

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à faire les changements nécessaires au rôle d'évaluation au nom de la Compagnie Consolidated Paper Corporation, tel que demandé par une lettre de Mtre François Lajoie C. R., Procureur de la dite Compagnie, en date du 5 janvier 1945; le greffier devra s'assurer des titres de la dite Compagnie avant de procéder à ces corrections.

Adopté.

---

Résolution No. 9062

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de $ 15.00 à l'ordre de Monsieur Roméo Toupin, en paiement d'un bris de machine qui serait survenu sur la rue Notre-Dame le ou vers le 5 janvier 1945.

Ce règlement est fait sans préjudice à nos droits sans admettre notre responsabilité, mais dans le seul but de racheter notre paix.

Adopté.

---

Résolution No. 9063

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil a pris connaissance de

Résolution No. 9063 - Suite

l'avis de Mtre Léon Méthot, au sujet d'une réclamation d'Almanza Deshaies, pour le montant de $ 150.oo en capital et intérêts d'une obligation de $ 100.oo, A-87, du règlement No. 78 avec les intérêts depuis le 1er août 1934, et conclus qu'il est prêt à faire le paiement de $ 150.oo moyennant une police de garantie pour le même montant, par une Compagnie d'assurance, ainsi qu'une preuve de destruction par affidavit.

Adopté.

---

Résolution No. 9064

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets la mort de Monsieur J. P. Morin, ex-échevin du conseil de cette cité et ex-membre de la Législature de Québec, et prie la famille Morin ainsi que la famille Pruneau d'accepter ses sincères sympathies.

Une grand'messe pour le repos de l'âme de Monsieur J. P. Morin est recommandée par ce conseil pour service rendu.

Adopté.

---

Résolution 9065

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que le salaire des opérateurs suivants, soit porté à $29.oo par semaine.

Jude Toupin
Henri Picard
Alc. Vadeboncoeur

Que le salaire de M. Arthur Marchand soit porté à $32.oo par semaine.

Adopté.

---

Résolution No. 9066

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient autorisés à faire les transactions nécessaires au sujet des fonds disponibles du règlement No. 243 pour l'achat d'obligations du Dominion en attendant la continuation des travaux de pavage.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9067

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES POUR L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1945".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce quinzième jour du mois de janvier 1945.

(Signé) Louis Lamy,
Echevin de la cité.

---

Résolution No. 9068

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets le décès de Monseigneur Louis Chartier, vicaire général honoraire du Séminaire St-Joseph des Trois-Rivières. Ce conseil a une attention toute spéciale pour le défunt, natif de ce comté, et prie Messieurs du clergé du diocèse des Trois-Rivières, ainsi que les membres de

Résolution No. 9068 Suite

sa famille, d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

---

Roméo Morrissette
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement de la séance régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, l'Hotel de Ville, lundi le 29ième jour de janvier 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins L. Lamy, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

---

Résolution No. 9069

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dûs les 1er février et 1er mars 1945 comme suit:-

| | INTERETS | RACHAT | TOTAL |
|---|---|---|---|
| Février | $ 6,288.50 | $ 10,100.oo | $ 16,388.50 |
| Mars | 986.00 | -- --- -- | 986.00 |
| Grand total | | | $ 17,374.50 |

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant plus haut mentionné. Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9070

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 9069 du conseil municipal de cette cité relativement aux échéances des mois de février et mars 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9071

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

Et RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 15 janvier 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9072

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 5,974.55 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 5 | $ 1998.90 | Cité du Cap | $ 79.70 |
| " " " " 7 | 756.60 | " " " | 65.78 |
| LA PRESSE LTEE | 10.00 | St-M-V-Chronicle | 4.00 |
| T. J. Moore | 7.65 | Henri Béliveau | 51.90 |
| R.Loranger & Frère | 6.16 | Therreault & Fils | 8.00 |
| St-V-Paul-St-Lazare | 100.00 | E. H. Desmarais | 62.47 |
| " " " Ste-Madeleine | 100.00 | Shawinigan W & P | 424.39 |
| Bell Tel.Co.of Canada | 45.33 | " " " | 48.16 |
| P. V. Ayotte | 6.53 | " " " | 461.57 |
| Trés.de la Province | 1342.84 | J. A. Labelle | 63.00 |
| John Millem | 141.95 | Délisle Auto Acc. | 56.10 |
| " " | 16.04 | United Auto Parts | 2.07 |
| L'Avenir | 7.00 | Charles Lévesque | 11.85 |
| Wm. Saunders | 33.80 | Paul Boucher | 18.50 |
| J. A. Trudel N. P. | 14.50 | Muir Cap & Regalia | 29.76 |
| | | | $ 5,974.55 |

Adopté.

---

Résolution No. 9073

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la demande de Dme Raymond Cinq-Mars concernant la licence de table de billard pour l'année 1945, soit accordée.

Adopté.

---

Résolution No. 9074

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie, en date du 19 janvier 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Bruist, C-maitre, surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9075

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveller l'emprunt autorisé le 22 juin pour une période de 6 mois, laquelle est actuellement expirée. Le montant autorisé était de $ 14,522.50.

Adopté.

---

Résolution No. 9076

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le budget pour l'administration de la cité pour l'année 1945 se chiffrant au montant total de $276,803.19 et tel que détaillé ci-après, soit adopté.

Adopté.

---

# BUDGET 1945

## SERVICE DE LA DETTE

| | | |
|---|---|---|
| Commission sur échéance | $ 209.13 | |
| Intérèts sur obligations | 49,572.41 | |
| Rachat d'obligations | 68,160.00 | $ 117,941.54 |

## INTERETS A LA BANQUE

| | | |
|---|---|---|
| | 3,000.00 | $ 3,000.00 |

## FINANCE

| | | |
|---|---|---|
| Aliénés | 2,300.00 | |
| Indigents publics | 7,500.00 | |
| Ecole de réformer | 800.00 | |
| Amendements à la Charte | 250.00 | |
| Assurance chômage | 450.00 | |
| Assurance garantie | 38.00 | |
| Avis publics & règlements | 90.00 | |
| Administration Bien-être | 1,575.00 | |
| Contingent | 1,200.00 | |
| Délégations | 1,500.00 | |
| Elections municipales | 250.00 | |
| Fonds de secours | 2,000.00 | |
| Mutations de propriétés | 145.00 | |
| Nos de licences | 300.00 | |
| Octrois | 1,900.00 | |
| Papeteries & impressions | 1,200.00 | |
| Publicité | 2,000.00 | |
| Réceptions civiques | 1,000.00 | |
| Rôle d'évaluation | 800.00 | |
| Salaires | 10,759.10 | |
| Téléphone loyer | 400.00 | |
| Vérification livres | 400.00 | $ 36,857.10 |

## VOIRIE

| | | |
|---|---|---|
| Appareils & voitures | 300.00 | |
| Assurances | 130.31 | |
| Bat. chauffage | 350.00 | |
| Bat. éclairage | 45.00 | |
| Bat entretien | 100.00 | |
| Camion, tracteurs | 1,000.00 | |
| Chevaux, nour., entretien | 200.00 | |
| Contingent | 750.00 | |
| Emondage d'arbres | 25.00 | |
| Gazeline huile | 1,200.00 | |
| Indicateurs & Nos civiques | 100.00 | |
| Neige, N-Dame | 3,000.00 | |
| Neige diverses rues | 3,800.00 | |
| Neige, trottoirs | 1,000.00 | |
| Réclamations dommages | 50.00 | |
| Rigoles | 500.00 | |
| Routes d'hiver | 345.00 | |
| Rues diverses entretien | 5,000.00 | |
| Rue N-Dame | 500.00 | |
| Salaires | 14,736.80 | |
| Traverses à niveau | 175.00 | |
| Trottoirs et clotures | 100.00 | $ 33,407.11 |

## AQUEDUC

| | | |
|---|---|---|
| Appareils | 50.00 | |
| Assurances | 58.63 | |
| Bat. chauffage | 75.00 | |
| Bat. éclairage | 50.00 | |
| Bat entretien | 25.00 | |
| Bornes-fontaines gages | 150.00 | |
| Bornes-fontaine matériaux | 300.00 | |
| Conduite princ. gages | 200.00 | |
| Conduite princ. matériaux | 100.00 | |
| Conduite service gages | 200.00 | |
| Conduite service matériaux | 25.00 | |
| Contingent | 125.00 | |
| Energie électrique | 6,100.00 | |
| Machinerie | 200.00 | |
| Papeterie | 100.00 | $ 7,758.63 à reporter |

| | | |
|---|---|---|
| Rapporté | 7,758.63 | |
| Prise d'eau | 150.00 | |
| Réservoir | 100.00 | |
| Salaires | 11,700.00 | |
| Valves | 50.00 | $ 19,758.63 |

EGOUTS

| | | |
|---|---|---|
| Appareils | 10.00 | |
| Conduite princ. gages | 250.00 | |
| Conduite princ. matériaux | 75.00 | |
| Conduite service gages | 100.00 | |
| Conduite service matériaux | 90.00 | |
| Contingent | 10.00 | |
| Puisards et regards | 300.00 | |
| Réclamations dommages | 10.00 | |
| Salaires | 3,016.00 | $ 3,861.00 |

POLICE & INCENDIE

| | | |
|---|---|---|
| Appareils | 200.00 | |
| Assurances | 143.25 | |
| Auto chef | 400.00 | |
| Auto camion | 25.00 | |
| Bat. chauffage | 400.00 | |
| Bat. éclairage | 190.00 | |
| Bat. entretien | 50.00 | |
| Contingent | 750.00 | |
| Extincteurs | 50.00 | |
| Gazoline, huile | 550.00 | |
| Salaires | 25,022.40 | |
| Système d'alarme | 400.00 | |
| Téléphone mess | 105.00 | |
| Uniformes | 1,920.00 | $ 30,205.65 |

HOTEL DE VILLE

| | | |
|---|---|---|
| Ameublement | 50.00 | |
| Assurances | 44.75 | |
| Chauffage | 400.00 | |
| Eclairage | 110.00 | |
| Entretien | 300.00 | |
| Contingent | 50.00 | $ 1,054.75 |

MARCHE

| | | |
|---|---|---|
| Assurances | 14.40 | |
| Eclairage | 5.60 | |
| Entretien | 5.00 | |
| Contingent | 5.00 | $ 30.00 |

HYGIENE

| | | |
|---|---|---|
| Dépotoir | 300.00 | |
| Désinfection | 25.00 | |
| Unité Sanitaire | 1,342.84 | |
| Vidanges | 4,026.71 | $ 5,694.55 |

COUR DU RECORDER

| | | |
|---|---|---|
| Contingent | 50.00 | |
| Pension des prisonniers | 15.00 | |
| Salaires | 1,159.60 | $ 1,224.60 |

DEPARTEMENT EN LOI

| | | |
|---|---|---|
| Contingent | 5.00 | |
| Consultations | 75.00 | |
| Frais judiciaires | 200.00 | $ 280.00 |

PARCS PUBLICS

| | | |
|---|---|---|
| Contingent | 10.00 | |
| Eclairage | 50.00 | |
| Entretien bât. | 100.00 | |
| Entretien terrains | 400.00 | |
| Salaires | 200.00 | |
| Assurances | 50.00 | $ 810.00 |

ECLAIRAGE

| | | |
|---|---|---|
| Diverses rues | 5,325.00 | $ 5,325.00 |

DIVERS

| | | |
|---|---|---|
| Balance publique | 25.00 | $ 25.00 |

## R E C A P I T U L A T I O N

DEPENSES

| | | |
|---|---|---|
| Service de la dette | $ 117,941.54 | |
| Intérèts à la Banque | 3,000.00 | |
| Finances | 36,857.10 | |
| Voirie | 33,407.11 | |
| Aqueduc | 19,758.63 | |
| Egouts | 3,861.00 | |
| Police & Incendie | 30,205.65 | |
| Hotel de Ville | 1,054.75 | |
| Marché aux Denrées | 30.00 | |
| Hygiène | 5,694.55 | |
| Cour du Recorder | 1,224.60 | |
| Département en LOI | 280.00 | |
| Parcs publics | 810.00 | |
| Eclairage des rues | 5,325.00 | |
| Divers | 25.00 | $ 259,474.93 |
| Surplus anticipé pour travaux au capital non prévus. | | 17,328.26 |
| | | $ 276,803.19 |

## R E V E N U S  A N T I C I P E S

| | | | |
|---|---|---|---|
| Taxes $ 9,654.261. à | $ 1.70 | $ 164,122.43 | |
| 263,076. à | 1.00 | 2,630.76 | $ 166,753.19 |
| Aqueduc et égouts | | | 64,000.00 |
| Licences | | | 6,400.00 |
| Trottoirs | | | 2,245.00 |
| Marché aux Denrées | | | 575.00 |
| Cour du Recorder | | | 1,250.00 |
| Loyer | | | 180.00 |
| Intérèts sur taxes municipales | | | 1,050.00 |
| Balance publique | | | 85.00 |
| Octroi Cie St-Maurice Transport | | | 1,000.00 |
| Taxes de vente | | | 33,100.00 |
| Taxes d'amusement | | | 165.00 |
| | | | $ 276,803.19 |

---

Résolution No. 9077

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 245 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES POUR L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1945" soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9078

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 245 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES POUR L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1945" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

---

MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 5ième jour de février 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9079

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée (Ajournement) du conseil de cette cité en date du 29 janvier 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9080

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 18,757.55, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cité du Cap | 20.25 | Liste de Paie No. 8 | 1063.19 |
| Imperial O. D. E. | 10.00 | Caisse Pop.Ste-Mad. | 11.25 |
| Banque Can.Nationale | 11591.08 | The Montreal Star | 7.55 |
| Geo. Héroux | 78.60 | Cie d'Huile P-Mass | 88.00 |
| H. Massicotte & Frère | 3.50 | Just Equip.& Supply | 288.62 |
| J. L. Doyon | 16.80 | Martin Service | 15.75 |
| Chs. Turcotte | 41.31 | Garage Charest & Fr. | 66.88 |
| Shawinigan W & P | 4.85 | John Millen | 5.46 |
| Délisle Auto Acc. | 2.28 | J. A. Trudel N. P. | 19.50 |
| P. A. Gouin enrg. | 6.33 | Bell Tel.Co.of Canada | 4.79 |
| Cordonnerie Moderne | 3.25 | Alp. Roy | 97.45 |
| Imprimerie St-Patrice | 19.44 | R.Loranger & Frère | 10.50 |
| Canadian Pacific R^R. | 124.01 | T. J. Moore | .63 |
| Budge Sales Ltd. | 33.05 | Kerr Ellam Office | 24.48 |
| Charbonnerie St-Laurent | 16.50 | Bureau d'enrégistre. | 12.55 |
| Liste de Paie No. 3 | 2485.55 | J. A. Labelle | 57.00 |
| " " " " 6 | 2507.15 | J. Bte Lanouette | 20.00 |
| | | | $ 18,757.55 |

Adopté.

---

Résolution No. 9081

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil s'engage d'acheter 1000 cordes de bois de chauffage de la REGIE DU BOIS DE CHAUFFAGE POUR LE QUEBEC, au prix qui est ou sera fixé par la Commission

des Prix et du Commerce en temps de guerre. Ce bois sera expédié au nom de la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine et sera livré par l'entremise de marchands de bois locaux.

Adopté.

---

Résolution No. 9082

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que l'eau ne soit plus fermée à l'avenir. Tout arrangement pris avec les percepteurs et les clients qui ne seront pas honorés dans les huit (8) jours, les comptes seront remis sans délai au Recorder pour collection.

Le vote est demandé par Son Honneur le Maire.

POUR : L. Lamy, Geo. Bouffard, L. Prescott, D. Turmel.

L'échevin Alp. Devost se déclare dissident.

Adopté.

---

Résolution No. 9084

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à lundi, le 12 février 1945 sur les affaires soumises à cette séance, et qui sont inachevées.

Adopté.

---

Et la séance est ajournée.

---

Roméo Morrissette
MAIRE

D. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement de la séance régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hotel de Ville, lundi le 12ième jour de février 1945, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins L. Lamy, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Avis de Motion 9085

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN CENTRE COMMERCIAL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois de février 1945.

(Signé) Louis Lamy,
Echevin de la cité.

---

Avis de motion 9086

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS EN RAPPORT AVEC LE ZONAGE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN CENTRE COMMERCAIL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois de février en l'année mil neuf cent quarante-cinq.

(Signé) Louis Lamy,
Echevin de la cité.

---

Résolution No. 9087

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à faire imprimer le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 1944.

Adopté.

---

Résolution No. 9088

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à verser les argents nécessaires pour l'achat de licences pour l'auto du chef et les plaques pour toutes les autres machines de la Corporation, aussi à verser les montants nécessaires pour licences de chauffeurs du département de Police, de la Voirie et de l'aqueduc.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Romeo Prescott
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je soussigné, Alfred Dusseault, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge de constable au meilleur de mon jugement et de ma capacité. AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine,
ce 20ième jour de février 1945.

Alfred Dusseault

J. Beaumier
Le Greffier.

---

Je soussigné Alfred Dusseault, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI Georges VI, ses hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine,
ce 20ième jour de février 1945.

Alfred Dusseault

J. Beaumier

Le Greffier.

---

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 19ième jour de février 1945, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmet et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9089

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 février 1945, ainsi que celui de l'ajournement en date du 12 février 1945, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

---

Résolution No. 9090

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,981.14 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 10 | 650.90 | Liste de Paie No. 9 | 2507.15 |
| Montreal Star | 7.55 | Régie bois de chauf. | 138.40 |
| Art. Therreault | 333.33 | Laurent Langis | 60.00 |
| John Millen | 13.52 | R. Loranger & Frère | 31.50 |
| Kimball Auto Enrg. | 3.24 | René de Cotret & Cie | 180.00 |
| Mun.Fin.Offices Ass. | 20.00 | Charbonnerie St-Laur. | 24.75 |
| Ind.Factors Corp.Ltd. | 8.52 | Nat Ass of Ass Offices | 5.00 |
| Pharmacies Lanouette | 3.50 | Montreal Star | 7.30 |
| Le Nouvelliste | 1814 .04 | Vanix Encre & Muc.enrg | .85 |
| Chateau DeBlois | 67.89 | A. Brouillard | 141.53 |
| Can. Iron Foundries | 27.22 | Garage Alb.Gauvin | 27.75 |
| P. A. Gouin Enrg. | 5.23 | Just Equip & Supply | 32.06 |
| Bellefeuille & Frère | 23.40 | Le Nouvelliste | 35.00 |
| Henri Bourgeois enrg. | 2.71 | L'Avenir | 3.00 |
| J. T. Nadeau | 347.43 | Délisle Auto Acc. | 17.11 |
| Charbonnerie Champlain | 112.80 | Liste de Paie No.11 | 1101.45 |
| Cité du Cap | 66.99 | Alp. Roy | 25.20 |
| Imprimerie St-Patrice | 101.90 | Almanza Deshaies | 150.00 |
| | | | $ 7,981.14 |

Adopté.

---

Résolution No. 9091

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil souscrit ½ page d'annonces dans l'annuaire des Chambres de Commerce des Jeunes.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant de $65.00.

Adopté.

---

Résolution No. 9092

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à aviser les propriétaires qui doivent des taxes municipales pour les années 1942 et précédentes. Si les dites taxes ne sont pas payées dans le délai fixé par le Trésorier, ce dernier est autorisé à transmettre les comptes au Recorder pour collection.

Adopté.

---

Résolution No. 9093

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets le décès de Monsieur Allard Arseneau, qui fut durant plusieurs années, "GRAND CHEVALIER" du Conseil No. 2669 de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil se joint à la population, pour offrir à la famille éplorée, ses plus sincères sympathies.

Adopté.

---

Résolution No. 9094

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que Monsieur Alfred Dusseault, soit engagé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $30.oo par semaine. M. Dusseault s'occupera tout spécialement à l'exécution du règlement de trafic, dans les limites de la cité, le tout sous les ordres du Chef de Police. Cet engagement est de caractère permanent.

Adopté.

---

Résolution No. 9095

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU qu'un octroi de $50.oo soit accordé à l'organisation de la partie de cartes au profit des Servantes de Jésus Marie du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9096

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le salaire de MM. J. E. Biron Trésorier, F. Beaumier, Greffier, Arthur Beaudin Ass-Greffier, Joseph Lanouette Ass-Trésorier et Lucien St-Onge Commis, soit augmenté de $100.oo par année. Le vote est demandé par l'échevin M. Duguay.

POUR : G. Bouffard, L. Lamy.

CONTRE: L. Prescott, A. Devost, D. Turmel, M. Duguay.

Motion rejetée.

---

Résolution No. 9097

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que l'augmentation de $16.65 par mois soit accordée à M. J. E. Biron, Trésorier.

Le vote est demandé par l'échevin D. Turmel.

POUR : L. Prescott, L. Lamy.

CONTRE : G. Bouffard, A. Devost, D. Turmel, M. Duguay.

Motion rejetée.

---

Résolution No. 9098

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le salaire de Mtre J. A. Cambray, Recorder de cette cité, soit porté de $75.00 à $100.00 par mois.

Le vote est demandé par l'échevin D. Turmel.

POUR : G. Bouffard, L. Lamy.

CONTRE : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel, M. Duguay.

Motion rejetée.

---

Résolution No. 9099

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 246 intitulé "REGLEMENT DE ZONAGE D'UN CENTRE COMMERCIAL" soit adopté en première lecture.

Le vote est demandé par l'échevin L. Prescott.

POUR : G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.

CONTRE : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel.

Son Honneur le Maire vote pour la motion.

---

Résolution No. 9100

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 247 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS EN RAPPORT AVEC LE ZONAGE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN CENTRE COMMERCIAL" soit adopté en première lecture.

Le vote est demandé par l'échevin L. Prescott.

POUR : G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.

CONTRE : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel.

Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION 9101

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A S'ADJOINDRE UN OFFICIER SPECIAL LEQUEL SERA APPELE GERANT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de février 1945.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Roméo Morrissette
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 26ième jour de février 1945, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9101

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 février 1945 soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9102

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,408.22 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 12 | 2528.65 | Régie bois Chauffage | 138.40 |
| Liste de Paie No. 13 | 527.45 | J. A. Labelle | 30.00 |
| Cité du Cap | 72.43 | Bell Tél. Co. | 51.47 |
| P. V. Ayotte | 5.20 | Shawinigan W & P | 47.87 |
| Délisle Auto Acc. | 7.13 | Shawinigan W & P | 429.00 |
| Canadien Pacific | 2.00 | F. X. T. Berlinguet | 42.67 |
| Lynn McLeod Eng. Sup. | 7.58 | Francois Lajoie C. R. | 10.00 |
| Bicycle Guild Inc. | 260.10 | Just Equip. & Supply | 107.10 |
| Trésorier de la Province | 54.90 | Dawson Bros. Ltd. | 13.47 |
| Paul Boucher N. P. | 22.80 | St-V.de Paul St-Odilon | 50.00 |
| | | | $4,408.22 |

Adopté.

---

Résolution No. 9103

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. soit autorisé à entâmer des négociations avec les autprités du Canadien Pacific au sujet d'une passerelle pour les travaillants qui doivent se rendre à l'usine de la Wayagamack afin de sauvegarder leur sécurité.

Adopté.

---

Résolution No. 9104

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 15 février 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9105

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Cie Canadien Pacifif Railway la construction d'une gare vu l'accroissement toujours constant de la nouvelle paroisse de St-Odilon et de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9106

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à jeudi le 1er mars 1945, sur le règlement de zonage et d'emprunt et que le Greffier soit autorisé à inviter les deux Chambres de Commerce pour mercredi soir le 28 février 1945.

Adopté.

---

Et la séance est ajournée.

---

Roméo Morrissette

MAIRE

J. Beaumier

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, lundi le 5ième jour du mois de mars 1945, à l'Hotel de Ville, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9107

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 26 février 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9108

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 19,837.01 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 13 | 527.45 | Cité du Cap | 50.00 |
| Ban. Can. Nationale | 402.68 | Caisse Pop.Ste-Mad. | 11.63 |
| " " " | 16388.50 | Liste de Paie No.14-1 | 242.75 |
| Cité du Cap | 9.90 | J. A. Labelle | 85.50 |
| J. T. Nadeau | 45.54 | Daily Com. News | 20.00 |
| Garage Charest | 21.07 | Franc. Loranger | 3.00 |
| Martin Service | 13.65 | C. P. R. | 80.88 |
| Bureau d'Enrégistrement | 12.30 | Shawinigan W & P | 464.60 |
| J. L. Doyon | 15.75 | Chs Lévesque | 14.32 |
| Alp. Roy | 21.90 | Charb. Champlain | 121.68 |
| Charb. St-Laurent | 16.50 | P. A. Gouin Enrg. | 3.36 |
| Délisle Auto Acc. | 13.52 | Eméry Panneton | 84.88 |
| H. Massicotte & Frère | 18.73 | Chs Turcotte | 49.41 |
| John Millen | 7.69 | J. B. Loranger | 12.75 |
| Roy Auto. | 77.07 | | |
| | | | $ 19,837.01 |

Adopté.

---

Résolution No. 9109

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 24 février 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9110

Proposé par l'échevin Donat Turmel,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le Maire soit autorisé à faire des démarches pour acquérir les anciennes propriétés de la Tidewater de la Canada Steamships Ltd.; de demander l'appuie de M. Maurice Bellemare, député du comté de Champlain, le tout pour fins industrielles; de retenir les services de Mtre Léon Méthot comme solliciteur de Cité dans cette question. Tout projet devra être soumis au conseil et sujet à l'approbation de la législature pour ratification s'il y a lieu.

Adopté.

---

Résolution No. 9111

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le salaire de MM. J. E. Biron, F. Beaumier, Arthur Beaudin, Jos. Lanouette et L. St-Onge soit augmenté de $100. par année et ce, rétroactif du premier janvier 1945.

Résolution No. 9111-SUITE

L'échevin L. Prescott demande le vote.

CONTRE : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel, M. Duguay.
POUR : G. Bouffard, L. Lamy.

Motion rejetée.

---

Résolution No. 9112

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le salaire de Mtre J. A. Cambray, Recorder, soit porté de $75.00 à $100.00 par mois, et ce, à compter de janvier 1945.

L'échevin L. Prescott demande le vote.

CONTRE : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel.
POUR : G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.

Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Motion adoptée sur division

---

Résolution No. 9113

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 246 intitulé "REGLEMENT DE ZONAGE D'UN CENTRE COMMERCIAL", tel qu'amendé, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

L'échevin A. Devost demande le vote.

POUR : L. Prescott, G. Bouffard, D. Turmel, M. Duguay, L. Lamy
CONTRE:: A. Devost.

Adopté sur division

---

Résolution No. 9114

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 247 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX PUBLICS EN RAPPORT AVEC LE ZONAGE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN CENTRE COMMERCIAL" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

EN AMENDEMENT

Que le montant de $ 4,500.00 pour une rue projetée soit biffé.

POUR : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel.
CONTRE : G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

LE VOTE SUR LA MOTION

POUR : G. Bouffard, M. Duguay, L. Lamy.
CONTRE : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel.

Son Honneur le Maire vote pour la motion principale.

Adopté sur division

---

AVIS DE MOTION 9115

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

AU VERSO

---

Suite de 9115

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de mars 1945.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 19ième jour de mars 1945, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient Présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9116

Proppsé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 mars 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9117

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 13,456.83, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Régie des bois de chauf. | 804.99 | Liste de Paie No. 15 | 2624.90 |
| J. C. Papillon | 5197.00 | Liste de Paie No. 16 | 879.40 |
| Régie des bois de chauf. | 492.37 | Régie des bois de cha. | 322.01 |
| Liste de Paie No. 17 | 900.35 | Cité du Cap | 62.75 |
| Art. Therreault | 333.33 | Cité du Cap | 28.81 |
| Gilles Baribeau & Al. | 210.00 | Prof. O Hudlot | 150.00 |
| L. Langis | 60.00 | Roland Rochefort | 796.13 |
| Dr J. A. Denoncourt | 40.00 | LA PRESSE ltée | 13.44 |
| L.Massicotte & Careau ltée | 2.82 | Cie d'Huile P-Mass | 55.61 |
| J. A. Richard Agent | 24.75 | Shawinigan W & P | 5.78 |
| Just Equip & Supply | 12.51 | P. V. Ayotte | 5.59 |
| John Millen 3-Riv. | 53.46 | Délisle Auto Acc. | 3.36 |
| Therreault & Fils | 63.77 | Bellefeuille & Frère | 33.63 |
| Chs Lévesque | 60.00 | Pharmacie Lanouette | 7.50 |
| P. E. Bergeron Machiniste | 3.65 | Can. Ludlow Valve | 3.73 |
| Le Nouvelliste | 64.09 | A. Brouillard | 22.60 |
| Alp. Roy | 18.90 | St-V.de Paul Ste-Mad. | 100.00 |
| | | | $ 13,456.83 |

Adopté.

---

Résolution No. 9118

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que Mtre Léon Méthot C. R. soit autorisé de faire toutes les procédures et démarches nécessaires pour obtenir de la Législature de Québec, le droit pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'acheter de la Compagnie Canada Steamship Lines Ltd., au prix de $ 50,000.oo l'immeuble qu'elle possède dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le tout aux conditions mentionnées dans un projet de contrat préparé par le notaire Paul Boucher.

Que demande soit faite en même temps d'autoriser la Cité d'emprunter les fonds nécessaires aux paiement et réparations des bâtisses situées sur cet immeuble.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les pétitions nécessaires à l'adoption de ce projet de loi.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des chèques en rapport avec les dépenses à être faites relativement au projet ci-dessus.

Adopté.

---

Résolution No. 9119

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à signer les plans d'annulations et de nouvelles subdivisions de la Cie Bates Valve Bag et la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9120

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité, les coupons et les obligations qui deviennent dus le premier avril 1945 au montant total de $ 10,143.71.

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant total de $ 10,143.71. Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9121

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Commission municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 9120 du conseil municipal de cette Cité relativement à l'échéance du 1er avril 1945.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 26ième jour de mars 1945, à 7.oo P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins L. Lamy, L. Prescott, D. Turmel et Alp. Devost formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9122

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 mars 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9123

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 114,990.17 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ban. Can. Nationale | 50526.03 | Liste de Paie No. 18 | 2578.70 |
| " " " | 58365.50 | Régie bois de chauf. | 583.69 |
| Me Léon Méthot | 400.oo | J. A. Labelle | 60.oo |
| Liste de Paie No. 19 | 766.oo | Cité du Cap | 206.31 |
| Bell Tel Co of Canada | 74.45 | Shawinigan W & P | 433.50 |
| Just Equip & Supply | 28.71 | " " " | 42.15 |
| René de Cotret & Cie | 40.oo | Nap. Loranger | 2.45 |
| J. B. Loranger | 4.59 | P. A. Gouin enrg. | 1.53 |
| Fleuriste Laviolette | 8.32 | Délisle Auto Acc. | 16.39 |
| John Millen | 27.14 | J. E. Fleury | 179.oo |
| Bellefeuille & Frère | 7.60 | Massicotte & Careau | 7.04 |
| Régie bois de chauf. | 628.07 | J. A. Cambray Recorder | 3.oo |
| | | | $ 114,990.17 |

Adopté.

---

Résolution No. 9124

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à acheter de M. A. Brouillard deux pneus pour la camionnette.

Adopté.

---

Résolution No. 9125

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveller les emprunts temporaires suivants:

| | | | |
|---|---|---|---|
| $ 2,924.00 | autorisé le | 23 août 1944 | (6 mois) |
| 11,717.75 | " | 26 sept 1944 | (6 mois) |
| 3,000.00 | " | 25 oct. 1944 | (6 mois) |
| 17,374.50 | " | 25 janv 1945 | (1er mai 1945) |

Adopté.

---

Résolution No. 9126

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power Co'y soit et est par les présentes autorisée à installer une lampe rue Brunelle entre la rue Beaumier & Notre-Dame; une lampe rue St-Ovide.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Roméo Morrissette
MAIRE
J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Rodolphe Robert, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge de constable au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour d'avril 1945.

J. Beaumier
Le Greffier.

Rodolphe Robert

---

Je soussigné Rodolphe Robert, jre que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI Georges VI, ses hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine,
ce 4ième jour d'avril 1945.

J. Beaumier
Le Greffier.

Rodolphe Robert

---

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, mardi le 3ième jour d'avril 1945 à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay et Donat Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9127

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 mars 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9128

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 3,137.08 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

## LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 20 | 423.00 | J. A. Labelle | 8.00 |
| Cité du Cap | 50.60 | Régie des bois | 9.53 |
| Ban.Can. Nationale | 364.43 | Ban.Can. Nationale | 986.00 |
| Caisse Populaire | 10.88 | Charles Turcotte | 32.50 |
| J. L. Doyon | 14.70 | Shawinigan W & P | 460.63 |
| Délisle Auto Acc. | 105.61 | Charbonnerie Champ. | 124.20 |
| P. A. Gouin Enrg. | 2.55 | Henri Béliveau | 55.95 |
| Shawinigan W & P | 1.55 | General Supply Ltd. | 158.16 |
| J. Bte Lancuette | 10.00 | Le Nouvelliste | 27.38 |
| T. J. Moore & Cie | 18.46 | Muir Cap & Regalia | 5.25 |
| Garage Charest & Frères | 4.65 | Just Equipment | 5.76 |
| Bureau d'Enrégistrement | 10.65 | Francis Hankin | 208.24 |
| Canadien Pacific | 8.00 | Roger Goulet in trust | 36.00 |
| H. Massicotte & Frères | 5.28 | | |
| | | | $ 3,137.08 |

Adopté.

---

Résolution No. 9129

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU qu'un montant de $400.oo soit octroyé au Club de Base-Ball "CAP DE LA MADELEINE", payable dans le cours de l'année 1945. $200.oo le 1er mai et $200.oo le 1er août 1945.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer les deux chèques sus-mentionnés. Le tout sous réserve de l'opération de la Ligue Intermédiaire.

Adopté.

---

Résolution No. 9130

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU qu'un montant de $100.oo soit versé à la Société Canadienne de la Croix Rouge.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant sus-mentionné.

Adopté.

---

Résolution No. 9131

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé d'acheter de War Assetts Corporation les articles de C. P. C. suivants:-

| | | |
|---|---|---|
| 1 sirène élect.5hp, 220 volts, 3 pl., 60 cycles | | $ 272.90 |
| 1 pompe 420 g.p.m. (Bickle Seagrave) | | 750.oo |
| 1 pompe 150 g.p.m. " " | | 425.oo |
| 300' boyaux 2½" à 0.33 le pi.. | | 99.oo |
| 6000' boyaux 1½" à 0.10½ le pi.. | | 630.oo |
| ¾ capottes caoutchoutées à $2.65 | | 90.10 |
| ¾ bottes " à 0.75 | | 25.50 |

Adopté.

---

Résolution No. 9132

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 9 mars 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9133

Proposé par l'échevin Donat Turmel,
Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

ET RESOLU que ce conseil consent à vendre pour le prix de $1.oo et diverses considérations, parties des lots Nos. 100 et 101 du cadastre officiel No. 387, à M. Rosaire Sauvageau.

Le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9134

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU qu'à compter du 1er janvier 1945, le salaire de M. Arthur Beaudin, ainsi que M. F. Beaumier, J. E. Biron et L. St-Onge, soit augmenté de $10.oo par mois.

Adopté.

---

Résolution No. 9135

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU qu'une délégation du conseil soit autorisée à aller rencontrer, avec le Député du comté M. Bellemare, le Premier Ministre et le Ministre de la Voirie pour discuter de la possibilité d'un revêtement en asphalte de la rue Notre-Dame sur toute sa longueur et la rue Du Sanctuaire de Notre-Dame au quai.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses du voyage.

Adopté.

---

Résolution No. 9136

Proposé par l'échevin Donat Turmel,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que M. Rodolphe Robert soit engagé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine au salaire de $30.oo par semaine. Son engagement prend effet immédiatement. Cet engagement est de caractère permanent.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION 9137

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour d'avril 1945.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la cité.

---

AVIS DE MOTION 9138

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES AU MOYEN D'OBLIGATIONS POUR PAYER UNE PARTIE DU REVETEMENT DE LA RUE NOTRE DAME, D'UNE COUCHE D'ASPHALTE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour d'avril 1945.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la cité.

---

Résolution No. 9139

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à préparer ou faire préparer des devis et demander des soumissions concernant la construction de trottoirs dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Roméo Morrissette
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 16ième jour d'avril 1945, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins Ls. Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay, Ludovic Prescott et Donat Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9140

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 avril 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9141

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,047.05 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Régie bois de chauf. | 619.27 | Liste Paie No. 21 | 2700.40 |
| " " " " | 588.45 | " " " 23 | 512.00 |
| Prof. O. Hudlot | 150.00 | " " " 22 | 516.00 |
| Art. Therreault | 333.33 | Cité du Cap | 39.44 |
| Alp. Roy | 23.10 | " " " | 404.00 |
| F. X. T. Berlinguet | 71.51 | L. Langis | 60.00 |
| Antonio St-Pierre | 20.74 | Michel Lalancette | 6.25 |
| Carrière 3-Riv. | 311.02 | Mun.Fin. Officers | 10.00 |
| Geo. Héroux | 79.89 | Lynn McLeod | 2.66 |
| Chateau DeBlois | 39.08 | Imp. St-Patrice | 169.65 |
| Northern Electric | 27.27 | J. T. Nadeau | 8.23 |
| Massicotte & Careau | 18.26 | P. A. Gouin | 7.38 |

LES COMPTES - Suite.

| | | | |
|---|---|---|---|
| T. J. Moore | 2.96 | Lucien Richard | 27.36 |
| R.Loranger & Frère | 18.67 | E. Pinet | 19.00 |
| Can. Pacific RR. | 59.32 | Montreal Star | 8.75 |
| Dawson Bros. | 1.78 | J. H. Beaumier | 23.72 |
| J.Donat Beaumier | 11.25 | Paul E. Bergeron | 1.23 |
| Le Nouvelliste | 15.40 | Revue Colombienne | 150.00 |
| J. E. Fleury.IC. | 1219.37 | John Millen | 29.09 |
| Délisle Auto Acc. | 151.92 | Régie des Bois | 589.30 |

TOTAL-------$ 9,047.05

Adopté.

---

Résolution No. 9142

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU qu'un montant de $ 200.oo soit octroyé à la Jeunesse Etudiante Catholique (JEC) à l'occasion des fêtes qui se dérouleront au Cap-de-la-Madeleine le 20 mai prochain pour commémorer le dixième anniversaire de fondation de la J. E. C..

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant précité.

Adopté.

---

Résolution No. 9143

Proposé par l'échein G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada, construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 7 avril 1945 et les plans qui l'accompagnent et que M. Raoul Buist surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9144

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil ratifie par les présentes les signatures du Maire et du Greffier relativement à un plan d'une partie du cadastre No. 416 fait et préparé par M. F.X.T. Berlinguet arpenteur, en date du 14 avril 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9145

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le revêtement à être fait sur les rues par traitement bitumeux, par pénétration et le revêtement en béton bitumeux d'asphalt, suivant les devis préparés par J. E. Fleury I. C., soient accordés à la REGIONAL ASPHALT, au prix de 35¢ la verge carrée pour le traitement bitumineux, et 85¢ la verge carrée pour le béton bitumineux.

Les quantités minimum à être exécutées est de 75.000 verges carrées pour le traitement par pénétration et 35.000 verges carrées pour le béton bitumineux.

Adopté.

---

Résolution No. 9146

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU qu'un montant de $ 1,500.oo soit offert à M. Prime Bronsard pour un morceau de terrain de 115' x 278' de profondeur, P-562.

Si accepté, le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat, lequel sera préparé par le Notaire Paul Boucher, et le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant de $ 1,500.oo

Adopté.

---

Résolution No. 9147

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que pour se rendre à la demande de la Ligue de Base-Ball de la Vallée du St-Maurice pour la saison 1945, que le terrain Rochefort soit loué de M. Richard Rochefort comme par le passé, et que la considération soit le remboursement par la cité à M. Rochefort du montant des taxes Scolaires et Municipales imposées pour 1945 sur le dit terrain.

Adopté.

---

Résolution No. 9148

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er mai au montant total de $ 11,205.80. Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet pour le montant total de $ 11,205.80, à un taux ne devant pas excéder 4 pour cent.

Ce billet ne devra en aucune manière, modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9149

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil prie respectueusement la Commission Municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 9148 du conseil municipal de cette cité, relativement à l'échéance du 1er mai 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9150

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU qu'un montant de $ 500.oo soit octroyé à la Chambre de Commerce des Jeunes à l'occasion du Congrès de la Mauricie des Chambres de Commerce des Jeunes, lequel sera tenu au Cap-de-la-Madeleine, le 20 juin 1945.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant de $ 500.oo à l'ordre du Comité d'organisation de la Chambre de Commerce des Jeunes du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9151

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU qu'à compter de janvier 1945, le salaire de M. Jos. Lanouette soit augmenté de $ 10.oo par mois.

---Adopté.

Résolution No. 9152

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le contrat pour l'éclairage des rues tel que préparé par la Compagnie Shawinigan Water & Power soit accepté tel que lu avec les modifications suivantes:-

Art. 4 - Tous les déplacements de poteaux demandés par la Corporation seront aux frais de la Compagnie.
Art. 9 - La période durée du présent contrat est d'une année commençant le 1er mai 1945 et expirant le 1er mai 1946.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer avec les dits amendements.

Adopté.

---

Résolution No. 9153

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit autorisée à poser des lampes de rues aux endroits suivants:-

2 lampes rue Du-Sanctuaire entre Grandmont et Ste-Madeleine
2 " rue Brunelle entre Loranger et Blvd Ste-Madeleine
1 " rue St-Henri entre Notre-Dame et Fusey
1 " rue St-Alphonse entre Fusey et Duplessis

Adopté.

---

Résolution No. 9154

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le compte de M. Lucien Massicotte au montant de $ 1,313.05 soit accepté avec l'amendement suivant:-

102 poteaux de 3" x 10' à $ 6.00 au lieu de $ 9.25 du poteau.

Si accepté, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant net prévu au premier aliéna de la présente résolution.

Adopté.

---

Ouverture de soumissions pour trottoirs,
Lecture de diverses correspondances,
ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Roméo Morrissette
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 23 ième jour d'avril 1945, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, M. Duguay, L. Prescott et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

---

Résolution No. 9155

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16 avril 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9156

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les compte au montant total de $ 4,536.64, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ligue de sécurité Prov. | 9.00 | Liste de Paie No. 25 | 531.75 |
| Délisle Auto Acc. | 70.86 | Martin Service Sta. | 11.55 |
| David Morrissette | 6.48 | John Millen | 45.24 |
| Luc. Massicotte | 14.02 | C. P. R. | 1.00 |
| Just Equip. & Supply | 19.04 | T. J. Moore & Co. | 14.62 |
| R. Loranger & Frère | 32.05 | Nap. Loranger | 13.42 |
| Shawinigan W & P | 427.08 | Shawinigan W & P. | 31.30 |
| J. B. Loranger | 14.00 | Imp. St-Patrice | 21.48 |
| Bellefeuille & Frère | 94.32 | Liste de Paie No.24 | 2694.00 |
| Cité du Cap | 51.93 | Francis Hankin | 425.34 |
| Cie d'Equip.San.Enrg. | 8.16 | | |
| | | | $ 4,536.64 |

Adopté.

---

Résolution No. 9157

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 17 avril 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist C-maitre surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9158

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que la résolution No. 9152 faite et adoptée le 16 avril 1945, soit récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

---

Résolution No. 9159

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le contrat de la Cie Shawinigan Water & Power Company, pour l'éclairage des rues et force motrice pour fins municipales, soit adopté tel que lu, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9160

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que MM. F. Beaumier et J. E. Biron membres de la Municipal Finance Officers Association, soient délégués au Congrès qui doit se tenir à Montréal les 13-14-15-16 du mois de mai 1945.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses du voyage.

Adopté.

---

Résolution No. 9161

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil accepte de la Cie Consolidated Paper Corporation Ltd., la souscription de $ 2,000.oo pour aider à défrayer le cout de l'érection d'une passerelle sur le PONT reliant le Cap-de-la-Madeleine à l'Isle de la Potherie, le tout aux conditions mentionnées dans une lettre de la dite Cie, en date du 21 avril 1945, lesquelles sont les suivantes:-

1o.- Cette souscription sera faite à la condition expresse que la cité du Cap-de-la-Madeleine construira à ses propres frais, risque et péril, une passerelle, et qu'elle pourvoira à l'entretien et à la réparation, gardera la dite passerelle à ses propres frais en bon état, et que la Cie ses successeurs, sera relevé et déchargé de toutes responsabilités de quelque nature que ce soit résultant de la construction, entretien, usage, la tenue en bon ordre, les réparations et remplacements de la dite passerelle.

2o.- Il est aussi entendu que la dite passerelle sera à l'usage exclusif des employés de cette cité pour aller à leur travail et en revenir et aussi à l'usage des résidants de l'Isle de la Potherie, et non à l'usage du public en général.

3o.- La cité du Cap-de-la-Madeleine, devra de plus controler la circulation sur la dite passerelle du coté de la cité du Cap, et prendre les moyens nécessaires à cet effet.

Adopté.

---

Résolution No. 9162

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Cie Canadien Pacific Railway soit et est par les présentes autorisée à construire une passerelle sur le PONT de la dite Cie, suivant les estimés mentionnés à une lettre de la dite Cie en date du 12 avril 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9163

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire une conduite de 6" de la route 19, sur la Xe rue; une conduite d'aqueduc et d'égout rue Beauchemin jusque chez M. T. Gendron; rue Désilets entre Bellerive et St-Jean-Baptiste, eau et égout.

Adopté.

---

Résolution No. 9164

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que tout chien qui sera trouvé errant sans médaille après le 1er mai, sera abattu par la Police.

Adopté.

Le Maire ne signe pas maintenant cette résolution.

---

98

Résolution No. 9165

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que MM. Lucien Gauvin et Benoit Massicotte, soient engagés chauffeur au salaire de $0.60 de l'heure.

Adopté.

---

Résolution No. 9166

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que M. Amédée Coulombe soit engagé percepteur de l'aqueduc au salaire de $ 25.00 par semaine, Habit compris.

Cet engagement est d'un caractère permanent.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Roméo Morrissette

MAIRE

J. Plaumier

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 7ième jour de mai 1945, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C., MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard et Médard Duguay, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9167

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité, en date du 23 avril 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9168

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 17,900.26, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cité du Cap | 32.89 | Kimball Auto | 5.05 |
| J. A. Cambray | 6.00 | Pierre Loranger | 500.00 |
| P. A. Gouin | 1.06 | Cie d'huile P-Mass | 80.50 |
| Massicotte & Careau | 75.88 | Garage Charest | 2.12 |
| John Millen | 26.09 | Délisle Auto | 4.11 |
| Bell Téléphone | 50.79 | Shawinigan W & P | 460.15 |
| A. Brouillard | 157.29 | Lajoie & Lajoie | 15.00 |
| Francis Hankin | 61.71 | A. Héroux enrg. | 4.77 |
| Wm. Scully | 24.96 | Adrien Gendron | 10.00 |

Les comptes - Suite.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Roland Rochefort | 132.72 | Pharmacie Lanouette | 3.50 |
| Chs. Turcotte | 36.22 | Alp. Roy | 28.70 |
| Geo. Héroux | 12.32 | L' Avenir | 101.80 |
| Hébert Enrg. | 12.00 | Cie bois St-Laurent | 47.11 |
| Consolidated Paper Corp. | 1.00 | Bureau d'Enrégistrem. | 13.95 |
| Kerr Ellams | 6.12 | J. L. Doyon | 13.65 |
| Trésorier de la Prov. | 1266.82 | Martin Service | 3.15 |
| C. P. R. | 41.11 | Geo. Dugré | 7.02 |
| C. P. R. | .81 | J. B. Loranger | 3.11 |
| Just Equip. & Supply | 1.79 | St-V.de Paul St-Laz. | 100.00 |
| J. A. Labelle | 81.00 | L. Langis | 60.00 |
| Banque Can. Nationale | 10143.71 | Caisse Pop.Ste-Mad. | 11.25 |
| " " " | 266.52 | H. Massicotte & Frè. | 554.41 |
| Liste de Paie No. 27 | 2712.25 | Liste Paie No. 28 | 519.25 |
| Union Musicale | 200.00 | | |
| | | | $ 17,900.26 |

Adopté.

---

Résolution No. 9169

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er juin 1945, comme suit:-

| | | | |
|---|---|---|---|
| Intérèts | $ 3,767.13 | | |
| Rachat | 6,500.00 | Total | $ 10,267.13 |

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de $ 10,267.13.

Ce billet ne devra en aucune manière restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9170

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil prie respectueusement la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir ratifier la résolution No. 9169 du conseil municipal de cette cité, relativement à l'échéance du 1er juin 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9171

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à vendre à M. Amet Dargis, un des lots suivants; au prix ne devant pas etre inférieur au prix des taxes municipales et scolaires plus les intérèts à date.

Le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à préparer un contrat en conséquence. Le prix de chacun des lots en question est respectivement de $ 40.oo pour le lot No. 1063, $ 35.oo pour les lots 1064 - 1065 et 1066 et de $ 20.oo pour les lots Nos. 1067 et 1068 tous du cadastre officiel du lot primitif No. 387.

Si accepté, le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente.

Adopté.

---

Résolution No. 9172

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que la résolution No. 7023, faite et passée le 17 octobre 1938,, soit récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

---

Résolution No. 9173

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil remercie bien sincèrement le Gouvernement de la Province pour le généreux octroi de $1,500.oo accordé à cette cité pour l'érection d'une piscine.

Ce conseil remercie aussi M. M. Bellemare, député du comté, du généreux appui qu'il nous a accordé pour l'obtention de cet octroi.

Adopté.

---

Résolution No. 9174

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil offre de payer, sans préjudice à nos droits, à Mlle Marie Ange Francoeur, le prix de $ 200.oo pour tout le terrain nécessaire à l'élargissement du coin des rues Notre-Dame et St-Maurice, le tout tel que démontré à un plan fait et préparé par M. F. X. Thos. Berlinguet A. G. en date du 7 mai 1945; le dit terrain étant démontré au plan par les lettres A. B. D. E..

Si accepté, par Mlle Francoeur, le Greffier est autorisé à faire préparer un contrat par le Notaire Paul Boucher N. P. et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer; le Maire et le Trésorier sont aussi autorisés à signer un chèque pour le montant de $ 200.oo.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Roméo Morrissette
MAIRE.

[illegible]
GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 21ième jour de mai 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins L. Lamy, Geo. Bouffard, Alp. Devost, L. Prescott et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9175

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 7 mai 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9176

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,578.63 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 29 | 395.65 | Mgr Joseph Lemieux O. P. | 200.00 |
| Liste de Paie No. 30 | 2712.25 | Régie des Bois | 1088.11 |
| Liste de Paie No. 31 | 420.00 | Prof. O. Hudlot | 150.00 |
| Can. Iron Foundries | 4577.87 | Cité du Cap | 38.65 |
| Art. Therreault | 333.33 | R. Loranger & Frère | 65.04 |
| Juhn Millen 3-Riv. | 9.83 | Muir Cap & Regalia | 10.28 |
| Northern Electric | 3.80 | Dawson Bros. | 13.47 |
| Le Nouvelliste | 29.40 | Omer Boisvert | 20.00 |
| P. V. Ayotte | 1.30 | General Supply Co. | 2.04 |
| Chateau DeBlois | 132.29 | Gaston Beaudoin | 12.01 |
| Restaurant Rochefort | 10.72 | René de Cotret & Cie | 40.00 |
| Chs. Turcotte | 20.00 | Délisle Auto Acc. | 7.93 |
| Can. Iron Foundries | 100.66 | Henri Béliveau | 37.65 |
| Roy Auto Enrg. | 77.27 | Cité du Cap | 17.51 |
| Eméry Panneton | 309.88 | F. X. T. Berlinguet | 79.16 |
| Henri Gélinas | 55.00 | Kerr Ellams | 4.28 |
| Shawinigan W & P | 433.50 | Duke Equipment Co. | 1004.00 |
| Shawinigan W & P | 33.25 | Cadets de l'Air | 32.50 |
| St-V. de Paul Ste-Fam. | 100.00 | | |
| | | | $ 12,578.63 |

Adopté.

---

Résolution No. 9177

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil s'engage à supporter le coût de construction de la passerelle aussi bien que la responsabilité du coût de l'entretien par la suite et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer une entente par lequel la cité s'engage à payer à la Cie Canadian Pacific Railway, le prix d'un dollar ($ 1.00) comme prix nominal de loyer, et ce, annuellement.

Adopté.

---

Résolution No. 9178

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que la soumission de M. J. C. Papillon, pour l'exécution de travaux désignés dans le devis concernant l'installation d'une ligne d'eau pour alimenter les 17 maisons et le moulin de l'Ile de la Potherie, au prix de $ 6,290.30, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9179

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada, construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 7 mai 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist Contre-maitre de la Voirie, surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9180

Résolution No. 9180

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que l'item de $ 8,000.oo apparaissant au nom de Duke Equipment de Montréal, à la résolution No. 9027 faite et passée le 18 décembre 1944, soit retranché du livre des délibérations; que le nom de Duke Equipment de Montréal soit substitué à celui de Pagé Equipment Ltd des Trois-Rivières, étant que le montant de $ 8,160.oo était en paiement d'un tracteur acheté de la Maison Duke Equipment de Montréal, amendant ainsi la résolution No. 9060 du 15 janvier 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9181

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
Appuyé par l'échevin Ludovic Prescott,

ET RESOLU que les listes électorales 1945, telles que préparées par le Greffier, soient acceptées après les demandes en inscription et radiation auront été paraphées par le Président du conseil, Son Honneur le Maire Roméo Morrissette.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Louis Lamy

MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 4ième jour de juin 1945, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins L. Lamy, M. Duguay, L. Prescott, D. Turmel et A. Devcat formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire, M. l'échevin Louis Lamy.

---

Résolution No. 9182

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 mai 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9183

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 44,957.62 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 32 | 592.70 | Banque Can.Nationale | 30.00 |
| J. A. Labelle | 25.00 | Cité du Cap | 82.01 |
| Banque Can.Nationale | 11205.80 | Banque Can. Nationale | 10000.00 |
| Banque Can. Nationale | 310.91 | Caisse Pop.Ste-Madeleine | 7.28 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Caisse Ste-Madeleine | 1500.00 | Liste de Paie No. 33 | 2752.65 |
| Trésorier de la Prov. | 9.82 | Carrière 3-Rivières | 8000.00 |
| Carrière 3-Rivières | 3480.07 | Liste de Paie No. 34 | 575.00 |
| Cité du Cap | 39.61 | Cité du Cap | 117.62 |
| J. A. Labelle | 57.00 | Can. Iron Foundries | 9.31 |
| Shawinigan W & P | 449.19 | Cité du Cap | 1248.00 |
| Bell Téléphone | 54.92 | Massicotte & Careau | 34.13 |
| Adolphe Roof | 1.00 | P. A. Gouin | 3.83 |
| Dme Lucien Dubé | 9.33 | Délisle Auto Acc. | 5.01 |
| John Millen | 18.37 | Le Nouvelliste | 6.54 |
| Paul Boucher N. P. | 17.10 | J. L. Fortin | 20.32 |
| Geo. Héroux | 16.20 | Muir Cap & Regalia | 11.06 |
| Shawinigan W & P | 93.77 | Trésorier de la Prov. | 3472.47 |
| Dawson Bros. | 30.60 | Massicotte & Careau | 24.62 |
| Chs. Turcotte | 112.05 | J. L. Doyon | 18.90 |
| Alp. Roy | 28.00 | Massicotte & Frères | 166.06 |
| Pharmacie Perreault | 8.50 | Northern Electric | 19.48 |
| Ass.des Polices et Pomp. | 5.00 | Pharmacies Lanouette | 3.50 |
| Shawinigan W & P | 12.55 | Sirois Auto Service | 15.75 |
| Bureau d'Enrégistrement | 18.25 | Garage Charest | 25.82 |
| Can. Iron Foundries | 64.61 | R. Leranger & Frère | 47.92 |

$ 44,957.62

Adopté.

---

Résolution No. 9184

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat entre la Corporation de cette cité et la Consolidated Paper Corporation concernant l'approvisionnement de l'eau aux 17 maisons, office et club, au prix convenu, soit $25.00 par maison, office ou club chacun.

Adopté.

---

Résolution No. 9185

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveller les emprunts temporaires suivants, pour lesquels les autorisations sont maintenant expirées.

| | |
|---|---|
| $ 5,435.45 | 25 oct. 1944 |
| 6,752.00 | 29 nov. 1944 |

Adopté.

---

Avis de Motion 9186

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LE RAMONAGE DES CHEMINEES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour de juin 1945.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la cité.

---

Résolution No. 9187

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU.

Résolution No. 9187 - Suite

ET RESOLU que ce conseil demande à la Régie des bois de chauffage de Montréal, de bien vouloir lui faire parvenir le bois que la Régie possède à St-Paulin, étant donné la rareté de bois qui existe actuellement, ce conseil désire parer à cette disette et par là, demande instamment ce bois.

Adopté.

---

Avis de motion 9188

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR PROLONGER A 3 ANS LA DUREE DES FONCTIONS DE MAIRE ET D'ECHEVIN".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour de juin 1945.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Roméo Morrissette.
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 18ième jour de juin 1945, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roméo Morrissette I. C. MM. les échevins Louis Lamy, Geo. Bouffard, Médard Duguay, Ludovic Prescott, Donat Turmel et Alp. Devost, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9190

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verba; de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 4 juin 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9191

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 46,669.79, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 36 | 2631.45 | Liste de Paie No. 37 | 640.65 |
| Liste de Paie No. 35 | 816.30 | Cité du Cap | 80.25 |
| Cité du Cap | 41.21 | Régie bois de Chauffage | 312.02 |
| Régie bois de Chauffage | 154.48 | Municipalité Scolaire | 50.00 |
| L. Langis | 60.00 | Valère Dubois | 15.80 |
| Massicotte & Careau | 52.07 | Cité du Cap | 1308.00 |

9189 - Résolution de sympathies à l'échevin Adrien Mailhot des Trois-Rivières.

LES COMPTES SUITE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Just Equip. & Supply | 91.10 | John Millen | 24.56 |
| C. P. R. | 18.00 | Francis Hankin | 373.00 |
| Geo. Héroux | 3.70 | Le Nouvelliste | 25.20 |
| Geo. Dugré | 1.56 | J. T. Nadeau | 135.25 |
| Les Frères Lebrun | 10.15 | Michel Lalancette | 5.00 |
| Thos. Viviers | 11.70 | Bellefeuille & Frère | 10.10 |
| Can. Industries | 36.52 | Arthur Rompré | 11.25 |
| René de Cotret & Cie | 20.00 | Dawson Bros. | 5.01 |
| Cie de Const. Laviolette | 380.00 | Can. Germicide Co. | 52.15 |
| Regional Asphalt | 28927.20 | Muir Cap & Regalia | 69.05 |
| R. Loranger & Frère | 21.00 | J. C. Papillon | 6935.20 |
| Trés. de la Province | 3340.86 | | |
| | | | $ 46,669.79 |

Adopté.

---

Résolution No. 9192

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que l'engagement de Monsieur E. H. Desmarais, Ajusteur d'assurance, comme percepteur de l'aqueduc dans les maisons du Wartime Housing Limited, soit récindé et annulé à toutes fins que de droit, et que le percepteur de l'aqueduc soit chargé de faire rapport au conseil dans quelle condition sont remis les livres de la perception de la taxe d'eau dans ces dites maisons.

Adopté.

---

Résolution No. 9193

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveller l'emprunt temporaire au montant de $ 11,110.00 pour laquelle la période d'emprunt est expirée.

Adopté.

---

Résolution No. 9194

Proposé par lLéchevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er juillet 1945, comme suit:

| | |
|---|---|
| Intérèts | $ 5,609.00 |
| Rachat | 8,980.00 |
| Total | $ 14,589.00 |

Que la Banque comserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant total de $ 14,589.00 pour payer l'échéance plus haut mentionnée. Ce billet ne devra cependant en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9195

Proposé par l'échevin L. Lamy,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 9194 du conseil de cette cité relativement à l'échéance du 1er juillet 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9196

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU qu'un congé de deux mois sans salaire soit accordé à M. Alfred Dusseault, constable de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION 9197

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et la charte de la cité, je proposerai et soumettrai à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A S'ADJOINDRE UN OFFICIER, LEQUEL SERA CONNU SOUS LE NOM DE GERANT".

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce dix-huitième jour du mois de juin 1945.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la cité.

---

AVIS DE MOTION 9198

Je soussigné, échevin de la cité, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT ACCORDANT UN SALAIRE AU MAIRE ET AUX ECHEVINS DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce dix-huitième jour du mois de juin 1945.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irénée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

9199

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Irénée Rochefort, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Irénée Rochefort

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine ce 9ième - jour du mois de juillet 1945.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

9700

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je. Paul Lemarier, échevin du Quartier No.2 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Paul Lemarier

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce neuvième jour du mois de juillet 1945.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

9701

Je, Ludovic Prescott, échevin du Quartier No.4 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté fidélité et justice les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce neuvième jour du mois de juillet 1945.

Ludovic Prescott

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

9702

Je, Donat Turmel, échevin du Quartier No.6 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce neuvième jour du mois de juillet 1945.

Donat Turmel

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 16ième jour de juillet 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, Alp. Devost, L..Prescott, M. Duguay et D. Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9203

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 juin 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9204

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le rapport de l'Officier-rapporteur, relativement à l'élection du 5 juillet 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9205

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 38,614.16 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| J. A. Labelle | 110.50 | Régie bois de chauffage | 1734.10 |
| Carrière 3-Rivières | 8434.94 | Art. Therreault | 666.66 |
| Cité du Cap | 70.95 | L. Langis | 60.00 |
| Henri Béliveau | 38.50 | Restaurant du centre | 2.52 |
| Restaurant P-Mass | 2.62 | T. J. Moore & Co. | 26.27 |
| E. Pinet | 29.00 | Rousseau & Frère | 10.00 |
| Wm. Scully Ltée | 33.05 | Alp. Roy | 20.70 |
| E. H. Desmarais | 9.27 | E. H. Desmarais | 75.78 |
| Bernard Tousignant | 50.00 | Garage Charest & Frères- | 19.14 |
| J. L. Doyon | 9.80 | Garage A. Gauvin | 116.72 |
| Cie d'Huile P-Mass | 89.12 | J. T. Nadeau | 23.29 |
| Le Nouvelliste | 33.60 | P. A. Gouin | 50.51 |
| C. P. R. | 1.00 | Massicotte & Careau | 71.10 |
| Shawinigan W & P | 44.21 | Shawinigan W & P | 436.82 |
| " " | 393.31 | Sirois Service | 7.00 |
| L. G. Therreault | .60 | John Millen | 39.55 |
| Can. Iron Foundries | 65.54 | Imprimerie St-Patrice | 63.93 |
| H. Massicotte & Frères | 173.42 | Just Equip. & supply | 147.93 |
| Bell Tel Co. | 46.95 | Délisle Auto Acc. | 13.83 |
| Wilson & Lafleur Ltée | 33.00 | Hervé Viviers | 6.62 |
| St-Maurice Transport | 8.00 | P. V. Ayotte | 6.38 |
| Geo. Dugré | 10.14 | Bureau d'Enrégistrement | 15.55 |
| Cie de bois St-Laurent | 8.08 | Armand Brouillard | 164.84 |
| Chateau DeBlois | 2.00 | Marcel Hamel agent | 50.00 |
| Southan Press Montreal | 56.91 | Dme Henri Dusseault | 2.00 |
| Charbonnerie Champlain | 167.12 | Cité des 3-Rivières | 12.66 |
| Chs Turcotte | 94.00 | Liste de paie No. 38 | 754.90 |
| Liste de paie No. 39 | 2571.45 | Cité du Cap | 106.13 |
| Liste de paie No. 40 | 798.00 | Liste de paie No. 41 | 694.35 |
| Liste de paie No. 42 | 2571.45 | Ban. Can. Nationale | 10267.13 |
| Ban. Can. Nationale | 464.92 | " " " | 2852.92 |
| Caisse Ste-Madeleine | 6.57 | Liste de paie d'élection | 176.00 |
| Liste de paie No. 43 | 610.40 | Alp. Roy | 38.35 |
| F. X. T. Berlinguet | 48.43 | R. Loranger & Frère | 37.89 |
| Northern Electric Co. | 82.42 | Carrière 3-Rivières | 2673.32 |
| | | TOTAL | $ 38,614.16 |

Adopté.

---

Résolution No. 9206

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que tous les employés permanents engagés par résolution et ayant 5 ans de service ou plus pour la cité, auront 2 semaines de vacances par année, et les autres employés permanents de plus d'un an de service, 1 semaine de vacances.

Adopté.

---

Résolution No. 9207

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU qu'un octroi de $ 250/oo soit versé à l'Oeuvre des Terrains de Jeux.
Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque de $ 250.oo.

Adopté.

---

Résolution No. 9208

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power est par les présentes autorisée à déplacer un poteau situé en face de la propriété de M. J. A. Tanguay, rue Rochefort.

Adopté.

---

Résolution No. 9209

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada, construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 22 juin 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist, Contre-maitre de la Voirie surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9210

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU qu'une demi page d'annonces soit autorisée pour paraitre dans l'édition spéciale du 21 juillet à l'occasion du centenaire de l'Incorporation de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9211

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que M. l'échevin Donat Turmel, soit nommé Pro-Maire pour le prochain terme de 3 mois.

Adopté.

---

Résolution No. 9212

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les divers comités soient composés comme suit:-

COMITE DES FINANCES Président M. Alp. Devost.
MM. les échevins A. Devost, P. Lemarier, L. Prescott

COMITE DE LA VOIRIE Président M. M. Duguay.
MM. les échevins M. Duguay, D. Turmel, G. Bouffard

COMITE DE POLICE ET D'INCENDIE Président M. Geo. Bouffard.
MM. les échevins G. Bouffard, P. Lemarier, L. Prescott

COMITE DE L'ECLAIRAGE Président M. Donat Turmel
MM. les échevins D. Turmel, G. Bouffard, M. Duguay

COMITE DE L'AQUEDUC Président M. Ludovic Prescott.
MM. les échevins L. Prescott, A. Devost, D. Turmel

Résolution No. 9212 - Suite

COMITE DU MARCHE Président M. Paul Lemarier.
MM. les échevins P. Lemarier, A. Devost, M. Duguay.

Adopté.

---

Résolution No. 9213

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dûs le 1er aout 1945, comme suit:-

Intérêts $ 6, 065.00 Rachat $ 5,600.00 Total $ 11,665.00

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9214

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir ratifier à toutes fins que de droit la résolution No. 9213 du conseil municipal de cette cité, relativement à l'échéance du 1er aout 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9215

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 246 intitulé "REGLEMENT ACCORDANT UNE REMUNERATION AU MAIRE ET AUX ECHEVINS DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9216

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 246 intitulé "REGLEMENT ACCORDANT UNE REMUNERATION AU MAIRE ET AUX ECHEVINS DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9217

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil ratifie à toutes fins que de droit, la donation des lots de subdivision Nos. 256-257-258 du lot primitif No. 387 à l'Escadrille des Cadets de l'Air, étant donné que ces lots resubdivisés en deux, ont été tirés et gagnés.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer les contrats en faveur des vainqueurs MM. Robert Hunter & Léo Gravel.

Adopté.

---

Résolution No. 9218

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil consent à payer à M. P. Loranger le montant équivalent aux taxes municipales et scolaires payées sur le lot No. 157-134 depuis 1941 à date.

Si accepté, le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat.

Adopté.

---

Résolution No. 9219

Proposé par l'échevin A. Devost
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la cité du Cap-de-la-Madeleine demande des soumissions pour creuser dans la prise d'eau, trois (3) pds de profondeur, cent cinquante (150) pds de long et environ soixante (60) pds de large; et faire un mur en ciment de huit (8) pcs d'épais et environ quatre (4) pds de haut.

Le but de ces travaux est que nous aurons assez d'eau pour pouvoir alimenter une population de vingt-cinq mille habitants.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 23ième jour de juillet 1945, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, Paul Lemarier, Alp. Devost et Donat Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9220

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16 juillet 1945, soit adopté tel que lu, moins la résolution No. 9219.

Le vote est demandé par l'échevin A. Devost.

POUR : G. Bouffard, D. Turmel.
CONTRE : A. Devost, P. Lemarier.

Son Honneur le Maire vote contre la résolution.

Motion rejetée.

---

Résolution No. 9221

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU.

Résolution No. 9221 - Suite

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil en date du 16 juillet 1945, soit adopté tel que lu.

L'échevin G. Bouffard enrégistre son vote contre.

Adopté.

---

Résolution No. 9222

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 13,106.59 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 44 | 572.80 | Balance sur paie No. 43 | 11.40 |
| Cité du Cap | 22.11 | H.Massicotte & Frères | 397.00 |
| Régie bois de chauffage | 800.34 | Pierre Loranger | 87.43 |
| Pharmacies Lanouette | 3.50 | P. A. Gouin Enrg. | 1.59 |
| Northern Electric Co. | 24.48 | Lafrance fire Eng.& Fo. | 45.00 |
| John Millen 3-Riv. | 13.14 | L'Avenir | 4.20 |
| Shawinigan W & P Co. | 3.13 | Shawinigan W & P Co. | 438.60 |
| Shawinigan W & P Co. | 53.66 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| Délisle Auto Acc. | 14.50 | Regional Asphalt Ltd. | 10511.60 |
| Nap. Loranger | 20.27 | Roland Rochefort | 61.84 |
| | | | $ 13,106.59 |

Adopté.

---

Résolution No. 9223

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU qu'un montant de $ 50.00 soit et est par les présentes octroyé à l'Union Musicale du Cap-de-la-Madeleine, comme compensation pour défrayer une partie du cout des dépenses qui seront occasionnées pour le voyage de l'Union Musicale du Cap à La Tuque dimanche le 29 juillet courant.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque de $ 50.00, à l'ordre de l'Union Musicale du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9224

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Régie des Bois de Chauffage de Montréal, étant donné la rareté du bois de chauffage dans notre région, 1000 cordes de bois de 128 pieds cubes pour pouvoir parer à cette crise du chauffage.

Adopté.

---

Avis de Motion 9225

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT ABOLISSANT LA COUR DU RECORDER DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois de juillet 1945.

(Signé) A. Devost,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

J. Beaumier — Irénée Rochefort

GREFFIER — MAIRE.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE LA CITE DU
CAP DE LA MADELEINE

Cap-de-la-Madeleine, le 27 juillet 1945

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Séance spéciale du Conseil

A V I S

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du Conseil à l'Hôtel de Ville, LUNDI, le trentième jour du mois de JUILLET de l'année mil neuf cent quanrante-cinq, à DEUX heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce VINGT-SEPTIEME jour de JUILLET mil neuf cent quarante-cinq.

J. Beaumier

Le Greffier.

Cette assemblée est convoquée
par SON HONNEUR LE MAIRE
pour les raisons suivantes:-

Afin de rencontrer Monsieur HARNIT de la St-Regis Paper, accompagné de Me. François Lajoie C. R., au sujet de l'agrandissement de la dite Compagnie; la fermeture d'une partie de la rue HARNIT, et passer une ou deux résolutions et donner avis de motion s'y rapportant.

J. Beaumier

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE SPECIALE DU 30 JUILLET 1945

A une assemblée spéciale régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire Irenée Rochefort de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi à 2.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, Paul Lemarier et Ludovic Prescott, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

AVIS DE MOTION 9226

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE HARNIT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juillet 1945.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la Cité.

---

J. Beaumier  Irenée Rochefort.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 6ième jour d'aout 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, Paul Lemarier, Alp. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9227

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 23 juillet 1945, ainsi que celui de l'assemblée spéciale en date du 30 juillet 1945, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

---

Résolution No. 9228

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 23,171.42 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 46 | 562.30 | Rec.Général du Canada | 552.25 |
| " " " No. 47 | 519.30 | Cité du Cap | 30.13 |
| " " " No. 45 | 2506.45 | " " " | 30.00 |
| Caisse Pop. Ste-Madeleine | 5.25 | Ban. Can. Nationale | 14589.00 |
| Carrière 3-Rivières | 507.73 | " " " | 443.95 |
| J. A. Labelle | 35.00 | P. A. Gouin | 8.96 |
| Bell Tél. Co. of Canada | 36.60 | Shawinigan W & P. | 360.98 |
| Francis Hankin | 142.02 | " " " | 18.23 |
| Délisle Auto Acc. | 17.14 | Cie d'Huile P-Mass | 16.50 |
| Sirois Auto | 7.75 | Chs. Turcotte | 127.25 |
| Massicotte & Careau | 45.49 | Alp. Roy | 27.77 |
| Garage Gauvin | 11.85 | John Millen | 9.79 |
| Dme Henri Thifeault | 5.20 | Massicotte & Frères | 213.04 |
| Thos. Viviers | 6.21 | J. T. Nadeau | 38.83 |
| Marcel Hamel | 8.00 | Chs. Lévesque | 79.28 |
| Philharmonie de la Salle | 25.00 | Paul Boucher N. P. | 14.00 |
| Garage Charest & Frère | 1.64 | Lafrance Fire Eng. & Foam. | 11.25 |
| T. J. Moore | 9.83 | Just Equip & Supply Co. | 79.56 |
| Geo. Dugré | 4.77 | C. P. R. | 3.00 |
| A. Brouillard | 1.02 | Dawson Bros. | 3.50 |
| Bureau d'Enrégistrement | 14.50 | Trésorier de la Prov. | 1983.39 |
| L. G. Therreault | .60 | David Morrissette | 5.75 |
| Alcide Demers | 51.36 | | |
| | | | $ 23,171.42 |

Adopté.

---

Résolution No. 9229

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. J. C. Papillon, entrepreneur soit avisé de voir à cesser les travaux d'égouts qui sont actuellement en cours sur la rue Rocheleau. M. J. C. Papillon devra aussi soumettre au conseil tout montant du concernant les travaux actuellement faits à date et non encore payés.

Adopté.

---

Résolution No. 9230

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la soumission de L. Massicotte & Careau Ltée pour un char de grès au prix spécifié à la dite soumission en date du 24 juillet 1945, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9231

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Company soit et est par les présentes autorisée à poser 4 lumières aux endroits suivants:-

Coin des rues 111 & Radnor
Coin des rues Radnor et Thibeau
Coin des rues Boisvert & Thibeau
Rue Pierre-Boucher à l'extremité N-Ouest.

Adopté.

---

Résolution No. 9232

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que le pavage des rues suivantes soit fait:-

Rue St-Philippe au N-O du Blvd Ste-Madeleine, Rue St-Antoine au N-O de la rue N-D., jusqu'à la dernière propriété batie.

Pas de secondeur.

---

Résolution No. 9233

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ATTENDU QUE le Bureau local du rationnement des denrées occupe un local dans l'immeuble de l'Hotel de Ville;

ATTENDU QUE la municipalité pourrait utiliser avantageusement le dit Bureau pour d'autres fins;

IL EST RESOLU qu'un montant de $ 25.00 vingt-cinq piastres par mois soit exigé pour le dit Bureau à partir du 1er octobre prochain.

Adopté.

---

Résolution No. 9234

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ATTENDU QUE le Gouvernement Fédéral possède au Cap-de-la-Madeleine des propriétés considérables exemptées de taxes municipales;

ATTENDU QUE les dites propriétés ainsi exemptées de taxes augmentent sensiblement le cout des services publics et d'entretien que la municipalité doit fournir à l'ensemble de la population;

IL EST RESOLU qu'un rapport complet des dites propriétés soit envoyé à l'Honorable Premier Ministre Provincial et que demande soit faite au Gouvernement Fédéral par l'entremise du Gouvernement Provincial qu'une compensation soit payée à la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9235

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ATTENDU QUE le parc voisin de la station de Police présente un aspect plutôt nu, dû au manque de pelouse et d'arbres, et lors de chaque grosse pluie, l'eau s'accumule au centre et le rend impossible;

IL EST RESOLU qu'une demande soit faite au Gouvernement Provincial afin d'avoir les arbres nécessaires à son embellissement; que des allées soient tracées et gravelées; que du terrassement soit fait afin de le niveler.

Adopté.

---

Résolution No. 9236

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ATTENDU QUE la rue Halley a été offerte à la Ville par Monsieur de Grandmont;

IL EST RESOLU que le Maire et le Greffier signent les documents nécessaires pour prendre possession légalement de la dite rue.

Adopté.

---

Résolution No. 9237

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que les autorités de la St-Maurice Transport Co' prennent en considération que le public voyageur sera augmenté considérablement par la construction et l'opération de l'usine de MASON SPINNING MILLS LIMITED, Blvd Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine;

Nous vous demandons en conséquence de modifier le circuit d'autobus Cap St-Laurent, afin de desservir Laurentian Silk & Mason Spinning Mills Ltd dans un avenir le plus rapproché possible.

Adopté.

---

Résolution No. 9238

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. Philogène St-Arnaud soit et est par les présentes engagé gardien du puits No. 1, à raison de $ 15.00 par semaine.

Cet engagement est considéré d'un caractère permanent.

Adopté.

---

Résolution No. 9239

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que toutes résolutions antérieures concernant l'engagement de M. Roger Labrecque comme emplyé permanent de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soient récindées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

---

Résolution No. 9240

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le Contre-maitre de la Voirie soit avisé que les camions de la Voirie appartenant à la Corporation, devront servir exclusivement aux besoins de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Suite à la page suivante.

---

Résolution No. 9240 - Suite.

Le vote est demandé par l'échevin Turmel.

VOTENT POUR : MM. les échevins G. Bouffard et M. Duguay.
VOTENT CONTRE: MM. les échevins L. Prescott, A. Devost, D. Turmel et P. Lemarier.

Motion rejetée.

---

Résolution No. 9241

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 247 intitulé "REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE HARNIT" soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9242

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 247 intitulé "REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE HARNIT" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9243

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 248 intitulé "REGLEMENT ABOLISSANT LA COUR DE RECORDER DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en première lecture.

EN AMENDEMENT

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

Vu que la Cour de Recorder rencontre ses dépenses, que la dite Cour soit maintenue.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : G. Bouffard et M. Duguay.
CONTRE : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel et P. Lemarier

LE VOTE SUR LA MOTION

POUR : MM. L. Prescott, A. Devost, D. Turmel et P. Lemarier.
CONTRE : G. Bouffard et M. Duguay.

Adopté sur division.

---

Ouverture de soumissions pour char de grès,
Lecture de diverses correspondances
ET LA SEANCE EST LEVEE.

---

Irénée Robert
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 20ième jour du mois d'août 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, Alp. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9244

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 6 août 1945, soit et est par les présentes adopté.

Adopté.

---

Résolution No. 9245

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,351.58 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Laurent Langis | 60.00 | Prof. O. Hudlot | 150.00 |
| Arthur Therreault | 333.33 | Massicotte & Careau | 43.92 |
| Délisle Auto Acc. | 31.52 | John Millen | 127.38 |
| Imprimerie St-Patrice | 16.80 | Francis Hankin | 7.35 |
| C. P. R. | 14.00 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| Le Nouvelliste | 86.80 | Alp. Roy | 76.08 |
| R. Loranger & Frère | 21.00 | Liste de paie No. 48 | 2506.45 |
| Régie bois de chauf. | 2245.99 | " " " 49 | 898.50 |
| J. A. Labelle | 81.00 | " " " 50 | 526.15 |
| Cité du Cap | 78.00 | Cité du Cap | 14.46 |
| Cité du Cap | 12.65 | | |
| | | | $ 7,351.58 |

Adopté.

---

Résolution No. 9246

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott et P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada, construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 6 août 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist, Contre-maitre de la Voirie, surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9247

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil consent à verser à M. C. R. Scott, mesureur officiel, le montant de $ 2.oo par char de bois mesuré entre le 23 mai et le premier août 1945, soit 21 chars.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de M. C. R. Scott pour le montant de $ 42.oo.

Adopté.

---

Résolution No. 9248

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Compagnie Canadien Pacific de bien vouloir réparer la traverse à niveau de la rue St-Laurent, et ce, dans le plus bref délai possible.

Adopté.

---

Résolution No. 9249

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la soumission de M. Cyrille Beaumier, pour le lot de subdivision No. 209 du cadastre officiel No. 387 au prix de $ 115.00 soit acceptée.

Le Maire et le Greffier, sont par les présentes autorisés à signer le contrat de vente du dit lot.

Adopté.

---

Résolution No. 9250

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de M. Eugene Caron de cette cité pour les deux lots de subdivision Nos. 27 et 28 du cadastre officiel du lot primitif No. 406, au prix de $ 75.00, chaque lot, soit acceptée sujet cependant à la servitude existante sur le ou les dits lots de subdivision Nos. 27 et 28.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat de vente des susdits lots de subdivision.

Adopté.

---

Résolution No. 9251

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Contre-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire les travaux suivants:-

1 puisard en face de la propriété de M. Wilfrid Rocheleau.
1 puisard en face de la propriété de M. Patrick Dugré.
1 puisard coin des Erables & Blvd Ste-Madeleine.
1 entrée d'aqueduc et d'égout à M. Henri Rocheleau.
400 pds de travaux d'aqueduc pour Mason Spinning Mills Ltd.
200 pds de travaux d'aqueduc et d'égout rue St-Pierre, partie S-E de la Vll rue.
Travaux d'égouts nécessaires à la nouvelle annexe de la St-Régis Paper (Canada) Limited.
Travaux d'aqueduc & d'égouts rue Rochefort, coté N-O de Fusey pour propriété A. Bouliane.
Travaux d'aqueduc & d'égouts rue St-Philippe, au N-O de Blvd pour propriété de A. Brière.

Adopté.

---

Résolution No. 9252

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er septembre 1945, comme suit:-

| | | |
|---|---|---|
| Intérèts. | $ 986.00 | |
| Rachat. | 2,000.00 | $ 2,986.00 |

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

SUITE AU VERSO

Résolution No. 9252 - Suite

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant de $ 2,986.00.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9253

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir ratifier la résolution No. 9252 du conseil municipal de cette cité relativement à l'échéance du 1er septembre 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9254

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à donner des avis publics concernant une vente à l'enchère des chevaux, attelages et voitures; la dite vente à l'enchère devra avoir lieu samedi, le 1er septembre 1945, à 10.00 heures A. M..

Adopté.

---

Résolution No. 9255

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les évaluateurs suivants soient engagés pour faire la révision du rôle 1945:-

| | |
|---|---|
| M. J. H. Beaumier. | PRESIDENT |
| M. J. ED. Loranger. | EVALUATEUR |
| M. Naz. Viviers. | EVALUATEUR |

M. Arthur Beaudin agira comme secrétaire, pour la dite révision.

Adopté.

---

Résolution No. 9256

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 248 intitulé "REGLEMENT ABOLISSANT LA COUR DU RECORDER DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Le vote est demandé par l'échevin Geo. Bouffard.

POUR : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel.
CONTRE : G. Bouffard, M. Duguay, P. Lemarier.

Son Honneur le Maire vote pour la motion.

---

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSERMENTATION DES EVALUATEURS

Nous soussignés nommés évaluateurs pour la confection du role d'évaluation pour servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1946, jurons de remplir les devoirs de notre charge avec honnêteté, fidélité et justice le tout au meilleur de notre connaissance et capacité.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-cinquième jour du mois d'août 1945.

J. Beaumier

Le Greffier.

X Henri Beaumier
X Joseph Lorange
X Alphonse Vigneau

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'HOtel de Ville, lundi le 27ième jour du mois d'août 1945, à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les Echevins Geo Bouffard, Paul Lemairier, Alp. Devost, L. Prescott Médard Duguay et Donat Turmel formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil..

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9257

Proposé par l'échevin D. Turmel
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 août 1945 soit et est par les présentes adopté.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9258

Proposé par l'échevin Geo Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 37,796.92 et tels que décrits ci-après soient par les présentes acceptés et payés.
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 51 | 2,442.45 ✓ | Liste de Paie No. 52 | 542.45 ✓ |
| Philogène St-Arnaud | 45.00 ✓ | Trésorier Provincial | 33.23 ✓ |
| Municipalité scolaire | 34.00 ✓ | Bell Telephone Co'y | 44.63 ✓ |
| Délisle Auto Accessoires | 9.18 ✓ | John Millen 3-Riv Ltée | 59.16 ✓ |
| Shawinigan W & P. Co'y | 360.02 ✓ | Shawinigan W & P. Co'y | 451.23 ✓ |
| " " " | 53.34 ✓ | Commission scolaire. | 50.43 ✓ |
| L. Massicotte & Careau | 11.01 ✓ | Garage Albéric Gauvin | 11.90 ✓ |
| Canada Iron Foundries | 727.10 ✓ | Just Equipment & Supply | 7.90 ✓ |
| J.E.Bolduc Photo | 6.50 ✓ | Gust. Catellier | 41.52 ✓ |
| Desmarais & Robitaille | 40.92 ✓ | F. Beaumier. | 26.60 ✓ |
| R. Robert. | 15.00 ✓ | Euclide Marchand | 21.60 ✓ |
| Laudier Radio Service. | 10.00 ✓ | Regional Asphalt | 32,361.75 ✓ |

TOTAL $ 37,796.92
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9259

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier

ET RESOLU que ce conseil a appris avec un profond regret la mort de Son Excellence Monseigneur Alfred Odilon Comtois

Evêque du Diocèse des Trois-Rivières.

Ce Conseil se joint à la population dela Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour offrir au clergé du Diocèse des Trois-Rivières ses plus sincères sympathies.

Une messe de requiem dans toutes les églises de la Cité du Cap-de-la-Madleine est recommandée par la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9260.

Proposé par l'échevin P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin G. Bouffard

ET RESOLU qu'une demi-page d'annonce, comme publicité, soit donnée au club Rotary des Trois-Rivières, à l'occasion de la visite d'Insdustriels des Etats Unis et du Canada à la convention qui doit se tenir aux Trois-Rivières, les 14 et 15 septembre 1945.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre du ROTARY DES Trois-Rivières.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9261

Proposé par l'échevin L. Prescott.
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la Cie Shawinigam Water & Power Co'y soit autorisé à poser une lumière de rue coin S-E. Roy et St-Laurent.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9262.

Proposé par l'échevin L. Prescott
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le greffier soit et est par les présentes autorisé à faire préparer un contrat d'achat pour le terrain de M. Richard Rochefort, le tout tel que décrit à une lettre de M. Rochefort en date du 27 août 1945. Si accepté par le conseil le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9263.

AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-dela-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A S'ADJOINDRE UN OFFICIER LEQUEL SERA APPELE INGENIEUR-GERANT"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois d'août 1945.

(signé) ALPHONSE DEVOST.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9264.

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel

ET RESOLU qu'un contrat soit préparé pour les travaux d'aqueduc à être éxécutés pour desservir l'Ile de la Pptherie et ledit contrat présenté à M. J.C.Papillon pour acceptation et ce sans aucun autre montant additionnel à être payé; si M. J.C.Papillon refuse, que ledit contrat soit présenté à MM. L.Massicotte & Careau Ltée pour acceptation par ces derniers le tout aux mêmes conditions.

adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9265.

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel

ET RESOLU qu'un contrat de servitude soit préparé pour obtenir de M. J.O.St-Laurent, président la Cie de Bois St-Laurent l'autorisation de poser et entretenir un ou des tuyaux d'aqueduc sur et à travers de sa propriété. Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9266.

Proposé par l'échevin Lud. Prescott.
Appuyé par l'échevin G. Bouffard.

ET RESOLU que le greffier soit et est par les présentes autorisé à demander des soumissions pour un camion 3 à 5 tonnes pour pourvoir à l'enlèvement des vidanges dans la cité et pour le charroyage général.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9267.

Avis de motion.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et de la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé " " REGLEMENT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UNE COUR DE RECORDER POUR LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois d'août 1945.

(signé) GEORGE BOUFFARD
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - -

Ouverture d'une soumission pour mur de soutènement (Prise d'eau) à l'étude.
Lecture de diverses correspondances
Et la séance est ensuite ajournée en signe de deuil causé par la mort de Son Excellence Monseigneur A.O.Comtois.

- - - - - - - - - - - - - -

Irenée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, secrétaire des évaluateurs pour la confection du role d'évaluation pour servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1946, jure de remplir les devoirs de ma charge avec honnêteté, fidélité et justice le tout au meilleur de ma connaissance et capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Roger Lebrecque.

Assermenté devant moi ce 5ième jour du mois de septembre 1945.

Arthur Beaudin
Ass't-Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, mardi le 4ième jour de septembre 1945, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9268

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 27 août 1945, soit et est par les présentes adopté.

Adopté.

---

Résolution No. 9269

Proposé par l'échevin Donat Turmel,
Appuyé par l'échevin Ludovic Prescott,

ATTENDU QUE pour favoriser l'agrandissement de l'usine de la compagnie St-Régis Paper Company (Canada) Limited, il a été ordonné et statué, par règlement No. 247, de ce conseil, passé le 6 aout 1945, la fermeture de la rue Harnit, faisant partie du lot No. 171, du cadastre d'enrégistrement du comté de Champlain, pour le Cap-de-la-Madeleine; comprises entre les lettres D. F. G. H. sur un plan préparé par F. X. Thomas Berlinguette, arpenteur géomètre, portant la date du 30 avril 1926.

ATTENDU QUE la compagnie St-Régis Paper Company (Canada) Limited, a un besoin immédiat pour l'agrandissement de son usine du terrain qui faisait partie de la rue Harnit qui a été fermée;

ATTENDU QUE la compagnie St-Régis Paper Company (Canada) Limited est prête a acheter ce terrain moyennant la somme de $ 500.oo,

QU'il soit résolu que la corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, vende cette partie de la rue Harnit, qui a été fermée par le règlement No. 247, le 6 août 1945, à la compagnie St-Régis Paper Company (Canada) Limited, pour le prix de $ 500.oo.

QUE SON HONNEUR LE MAIRE, M. Irenée Rochefort, et M. F. Beaumier, Greffier, soient autorisés à signer le contrat de vente du dit terrain, préparé par Paul Boucher, Notaire, à la compagnie St-Régis Paper Company (Canada) Limited, qui vient d'être lu devant le conseil et tel qu'il appert au plan et à la description technique du dit terrain, préparé par R. H. Houde, arpenteur, en date du 25 août 1945, et qui sera annexé au dit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9270

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,624.97, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Banque Can. Nationale | 15.00 | Banque Can. Nationale | 11665.00 |
| Banque Can. Nationale | 597.29 | Régie bois de chauffage | 1602.39 |
| Caisse Populaire | 5.63 | Conseil métiers & Travail | 100.00 |
| Cité du Cap | 6.80 | Liste de paie No. 53 | 529.12 |
| Gilles Baribeau Chef | 100.00 | Mun. Scolaire du Cap | 50.61 |
| Canada Iron Foundries | 33.46 | Charles Turcotte Gaz | 44.10 |
| Shawinigan W & P | 9.32 | John Millen 3-R. Ltée | 20.75 |
| Can. Ludlow Valve | 140.46 | Can. Pacific Railway | 100.00 |
| T. J. Moore & Co. | 16.13 | Gust. Catellier Courtier | 55.75 |
| Bicucle Guild Inc. | 30.60 | Imprimerie St-Patrice | 28.03 |
| Lynn McLeod Eng.Supp.Ltd | .31 | Prov.of Quebec F & P Bull | 100.00 |
| Geo. Héroux | 6.61 | Délisle Auto Acc. | 8.40 |
| Bureau d'enrégistrement | 16.95 | H.Massicotte & Frères Ltée | 137.59 |
| Massicotte & Careau | 54.67 | Eméry Panneton | 150.00 |
| | | | $ 15,624.97 |

Adopté.

---

Résolution No. 9271

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à émettre un permis de construction à M. Lucien Morrissette, suivant sa demande en date du 4/9/45.

Adopté.

---

Résolution No. 9272

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le contrat d'achat du terrain de M. Richard Rochefort, tel que préparé par le Notaire Paul Boucher et tel que lu en conseil ce jour, soit accepté.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION 9273

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT AU MOYEN D'OBLIGATIONS POUR CONSOLIDER LA DETTE FLOTTANTE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de septembre 1945.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la cité.

---

9.15 heures P. M., et l'échevin Médard Duguay prend son siège.

---

Résolution No. 9274

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Lud. Prescott,

ET RESOLU que la soumission de M. Alfred Morin, concernant la construction d'un mur de soutènement à la prise d'eau, au prix de $ 2,765.oo soit acceptée, sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

---

Résolution No. 9275

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU qu'une demande soit faite à M. H. E. Brunelle M. P., pour faire pression auprès du Ministère de la Marine concernant la possibilité de la construction d'un ou des QUAIS à eau profonde, pour pouvoir répondre aux exigences d'industries qui ont besoin de ces facilités, et comme travaux d'après guerre.

Adopté.

---

Résolution No. 9276

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le C-maitre de la Voirie soit par les présentes autorisé à couvrir la Vlle rue dans St-Odilon, de pierre d'un 1/4 de pouce et poussière; rue Célina en gravier et la rue Rousseau en pierre concassée de 1/4" de pouce et de la poussière.

Adopté.

---

Résolution No. 9277

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co'y soit et est par les présentes autorisée à poser 2 lumières de rue sur la Ville rue dans St-Odilon.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irenée Rochefort

MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, LUNDI, le 17ième jour du mois de septembre 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9278

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 4 septembre, 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9279

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 19,751.93 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 56 | 538.40 | Cité du Cap | 178.05 |
| R. Loranger & Frère | 3.20 | Le Nouvelliste | 20.50 |
| Can. Iron Foundries | 32.22 | P. A. Gouin Enrg. | 11.50 |
| John Millen | 8.51 | Dme Henri Thifeault | .63 |
| L. G. Therreault | .60 | Délisle Auto Acc. | 23.02 |
| Can. Industries Ltd. | 36.52 | Geo. Dugré | 9.81 |
| Eméry Panneton | 31.86 | Roy Auto Enrg. | 45.02 |
| Cie d'Huile P-Mass | 25.87 | Sirois Auto & Buf. | 15.32 |
| W. H. Saunders | 5.50 | Art. Therreault | 333.33 |
| Liste de paie No. 54 | 2472.45 | Rec. Général du Canada | 1854.91 |
| Liste de paie No. 55 | 546.20 | Dr. Perreault | 12.00 |
| Pharmacie Perreault | 7.35 | Can. Ludlow Valve | 127.42 |
| Carrière 3-Rivières | 206.94 | Régional Asphalt | 13186.80 |
| Omer Rivard | 18.00 | | |
| | | | $ 19,751.93 |

de 3500. en bal

Adopté.

---

Résolution No. 9280

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

ET RESOLU que ce conseil accorde par les présentes le contrat d'enlèvement des vidanges à Monsieur Charles Lefebvre pour le montant de $ 4,000.oo par année à compter du 18 septembre 1945.

Si accepté par Monsieur Charles Lefebvre, le Maire et Le Greffier sont par les présentes autorisés à signer un contrat en bonne et due forme avec une clause qu'à une semaine d'avis le contrat sera résilié.

Adopté.

---

Résolution No. 9281

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que la Banque Canadienne soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er octobre 1945, comme suit:-

| | | |
|---|---|---|
| Intérèts | $ 4,224.04 | |
| Rachat d'Oblig. | 11,100.oo | $ 15,324.04 |

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant total de $ 15,324.04 pour rencontrer l'échéance mentionnée ci-dessus.

Ce billet ne devra, cependant, en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9282

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir ratifier à toutes fins que de droit la résolution No. 9281 du conseil de cette cité relativement à l'échéance du 1er octobre 1945, se montant à la somme de $ 15,324.04.

Adopté.

---

Résolution No. 9283

ATTENDU qu'au Cap-de-la-Madeleine, aux Trois-Rivières et en général dans la région de la Mauricie, il y a un grand nombre de sans-travail spécialisés dans toutes les classes;

ATTENDU qu'entre Trois-Rivières et Ste-Angèle, les deux vaisseaux-traversiers ne répondent pas aux exigences du public voyageur et aux touristes, ce qui d'ailleurs est prouvé au cours de la campagne électorale municipale aux Trois-Rivières et par l'Ingénieur-Gérant de la cité voisine;

ATTENDU que la cité du Cap-de-la-Madeleine, comme lieu de pélérinage national, attire des foules considérables non-seulement de la rive nord du St-Laurent, mais de la rive sud et des Etats-Unis, ces derniers contraints de rester des heures et des heures d'attente sur les quais, pour pouvoir traverser;

ATTENDU que la construction d'un PONT entre Ste-Angèle et le Cap-de-la-Madeleine, depuis longtemps suggéré, empêcherait les dépenses d'achat d'un troisième traversier par la cité des Trois-Rivières, construction qui donnerait du travail pour une couple d'années à toutes les classes de travailleurs;

ATTENDU que l'exécution de ce projet serait facilité de ce coté-ci du St-Laurent parce que le chenal est du coté nord, qu'il existe des cotes de 60 à 70 pieds de hauteur, et qu'à certains endroits il en couterait peu pour l'achat des terrains;

ATTENDU que le PONT serait le débouché naturel des nombreuses populations de la NOUVELLE ANGLETERRE et des régions sud du St-Laurent qui visitent notre Province;

Il est proposé par l'échevin Georges Bouffard,
Appuyé par l'échevin Ludovic Prescott,

ET RESOLU

Qu'une demande soit faite aux Gouvernements Fédéral et Provincial à l'effet de construire un PONT entre Cap-de-la-Madeleine et Ste-Angèle de Laval, d'envoyer des Ingénieurs pour voir à fixer le site d'icelui le plus avantageusement possible, d'en commencer les travaux le plus tot possible afin d'enrayer le chomage et de faire naitre une situation alarmante par suite de la réintégration civile des militaires de retour du front.

Que copie de cette résolution soit adressée aux personnages suivants avec prière de la recommander et de l'appuyer.

L'Hon. Premier Ministre du Canada. L'Hon. Premier Ministre de la Province. L'Hon. Ministre du Transport. L'Hon. Ministre du Travail Fédéral. L'Hon. Ministre du Travail Provincial. Les Hon. Sénateurs Thomas Vien et T. D. Bouchard. A tous les députés Fédéraux et Provinciaux des rives Nord et Sud. A tous les Maires des principales Villes Nord et Sud. A toutes les Chambres juniors et séniors.

Adopté.

---

Résolution No. 9284

Proposé par l'échevin Georges Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,.

ET RESOLU que le règlement No. 249 intitulé "REGLEMENT ETABLISSANT UNE COUR DE RECORDER DANS ET POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN A. DEVOST

Votent pour MM. les échevins G. Bouffard, M. Duguay, P. Lemarier
Votent contre MM. les échevins L. Prescott, A. Devost, D. Turmel.

SON HONNEUR LE MAIRE VOTE CONTRE.

---

AVIS DE MOTION No. 9285

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT ETABLISSANT UNE COUR DE RECORDER DANS ET POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour de septembre 1945.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irénée Bourgault
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, LUNDI, le 24ième jour de septembre 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9286

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 septembre 1945, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9287

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,545.70 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Mtre Lucien Comeau | 115.00 | Liste de paie No. 57 | 2472.45 |
| Liste de paie No. 58 | 407.30 | La Cité du Cap | 187.70 |
| J. A. Labelle | 80.00 | P. A. Gouin Enrg. | 9.08 |
| Délisle Auto Acc. | 1.96 | Cécile Doucet | 6.85 |
| Regional Asphalt Ltd. | 101.40 | Jean Paul Roy | 19.00 |
| Just Equip & Supply | 21.08 | Charles Lévesque | 30.28 |
| J. C. Sawyer N. P. | 4.00 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| Shawinigan W & P Co. | 450.08 | Shawinigan W & P Co. | 48.85 |
| Shawinigan W & P Co. | 321.05 | Noel Vaugeois | 174.00 |
| Donat Beaumier agent | 58.62 | Willie Dargis | 17.00 |
| | | | $ 4,545.70 |

Adopté.

---

8.15 heures P. M. et l'échevin M. Duguay prend son siège

---

Résolution No. 9288

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P. Co'y soit et est par les présentes autorisée à déplacer deux poteaux aux endroits suivants:-

1, rue St-Alphonse en face du NO. 134.
1, rue St-Jean en face de H. Massicotte & Frères Ltée.

Adopté.

---

Résolution No. 9289

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que l'offre de M. Arthur D'Argy pour le terrain qui serait occupé par la courbe della rue Radnor coté N-E de la route No. 19 et portant le No. de subdivision No. P-7 du lot primitif No. 419 au prix de $ 250.oo soit accepté.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat dudit terrain lequel contrat sera préparé par le Notaire Paul Boucher.

Adopté.

---

Résolution No. 9290

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le C-maitre de la Voirie soit autorisé à faire les trottoirs vis-à-vis les propriétés de M. J. T. Nadeau, rue Latreuille, et que ce dernier s'engage à rembourser à la Cité le coût de construction des dits trottoirs.

Adopté.

---

Résolution No. 9291

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée pour jusqu'à 9.30 P. M..

Adopté.

---

Et la séance est ajournée jusqu'à 9.30 P. M..

---

9.30 heures P. M. et la séance continue.

---

Résolution No. 9292

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 249-A, intitulé "REGLEMENT ETABLISSANT UNE COUR DE RECORDER DANS ET POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en première lecture.

L'échevin A. Devost demamde le vote.

POUR : L. Prescott, G. Bouffard, M. Duguay, P. Lemarier.
CONTRE : A. Devost,,D. Turmel.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 9293

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier & A Devost,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à mercredi le 26 septembre 1945, sur la décision à prendre concernant l'établissement d'une nouvelle industrie dans les limites de la Cité.

Adopté.

---

Et la séance est ajournée. D Turmel

---

MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9294

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevinn L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets, le décès de Madame Alfred St-Onge, mère de M. Lucien St-Onge, employé de cette Cité, et épouse de M. Alfred St-Onge, vieux résidant de cette Cité.

Ce conseil offre à la famille éplorée, ses plus sincères sympathies dans le deuil qui la frappe.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, LUNDI le 1er octobre 1945, à 7.oo heures P. M., à laquele assemblée étaient présents MM. les échevins Geo. Bouffard, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil, M. Donat Turmel.

---

Résolution No. 9295

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 septembre 1945, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9296

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 18,799.08 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Caisse populaire | 5.63 | Ban. Can. Nationale | 2986.00 |
| Ban. Can. Nationale | 512.83 | Le Receveur général | 3664.44 |
| Laurent Langis | 60.00 | Shawinigan W & P | 4.84 |
| Francis Hankin | 23.16 | Cie Ronéo du Canada | 11.63 |
| T. J. Moore & Co. | 101.08 | Bell Téléphone Co. | 45.52 |
| Charles Lefebvre | 166.66 | Liste de paie No. 60 | 2472.45 |
| Le Receveur général | 331.56 | Liste de paie No. 59 | 397.05 |
| Henri Rocheleau | 5.88 | C. A. Marchand | 7.56 |
| Just Equipment | 48.83 | Garage Charest | 19.32 |
| L. G. Therreault | .60 | Alp. Roy | 28.22 |
| John Millem 3-R. | 19.54 | Massicotte & Careau | 12.53 |
| Thomas Viviers | 18.00 | Duke Equip & Co. | 13.79 |
| Cie J. B. Rolland | 67.92 | Délisle Auto Acc. | 8.99 |
| Roméo Toupin | 1.75 | Shawinigan W & P | 2.24 |
| La Revue Municipale | 10.00 | War Assets Corp. | 3191.75 |
| J. H. Beaumier | 26.35 | Henri Béliveau | 19.90 |
| J. T. Nadeau | 127.93 | Imp. St-Patrice Enrg. | 39.93 |
| J. C. Papillon | 4245.20 | St-V.de Paul Ste-Famil. | 100.00 |
| | | | $ 18,799.08 |

Adopté.

---

Résolution No. 9297

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 20 septembre et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist contre-maitre de la Voirie surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9298

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

AU VERSO.

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 25 septembre 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist, contre-maitre de la Voirie surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9299

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à faire un puisard avec du matériel de la cité (tuyaux de grès usagés) à Dame Eva Courteau, sur le terrain de cette dernière à la condition dependant que Dame Courteau s'engage à rembourser à la cité le cout de la main-d'oeuvre pour les dits travaux.

Adopté.

---

Résolution No. 9300

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le contre-maitre de la Voirie soit et est par les présentes autorisé à réparer la cote de la rue Jacques-Cartier avec de la pierre concassée ¾", ½" et poussière, la dite cote allant à la rue Ste-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9301

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que Monsieur Roger Labrecque soit et est par les présentes nommé secrétaire au role d'évaluation; son salaire est par les présentes fixé à $0.60 de l'heure; et que Monsieur Beaudin commence la transcription du role actuellement en voie de préparation, avancant ainsi la déposition officielle dudit role d'évaluation.

Adopté.

---

Résolution No. 9302

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que Monsieur l'échevin M. Duguay, soit et est par les présentes élu PRO-Maire, pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

---

Résolution No. 9303

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU qu'un montant de $ 25.oo soit versé à la paroisse St-Odilon, au profit des oeuvres paroissiales.

Adopté.

---

Résolution No. 9304

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU qu'une demande soit faite à M. Eméry Massicotte de bien vouloir céder à la cité, partie de la rue Loranger située sur la terre du cadastre 143 sur toute sa largeur.

Adopté.

---

Résolution No. 9305

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 249-A intitulé "REGLEMENT ETABLISSANT UNE COUR DE RECORDER DANS ET POUR LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

L'échein A. Devost enrégistre son vote contre la motion.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 9306

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que demande soit faite à M. H. E. Brunelle M. P., de faire des arrangements avec le département du Transport, pour accorder une entrevue avec les membres du conseil de la cité du Cap, pour ce qui concerne les batisses de l'Aéroport, et qu'une délégation du conseil soit autorisée à rencontrer les autorités des départements du Transport à Ottawa, et prendre une décision, sujet à ratification par le conseil, si une entrevue est possible.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à faire le nécessaire.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, LUNDI, le 15ième jour d'octobre 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, Alp. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9306

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 1er octobre 1945, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9307

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,218.19, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 61 | 821.10 | Liste de paie No. 62 | 688.95 |
| Receveur gén.du Canada | 708.26 | Cité du Cap | 33.13 |
| Chs Lefebvre | 166.67 | War Assets Corp. | 63.84 |
| Carrière 3-Rivières | 208.00 | Délisle Auto Acc. | 34.30 |
| H. Massicotte & Frères | 91.62 | Can. Iron Foundries | 98.82 |
| J. T. Nadeau | 14.36 | Nap. Loranger | 32.63 |
| Ard. Brouillard | 1.71 | Massicotte & Careau | 145.15 |
| Paul E Bergeron Machi. | 178.50 | P. V. Ayotte | .77 |
| Paul Hamelin & Fils | 7.50 | Art. Rompré | 3.25 |
| Dme Henri Thifeault | .63 | L. G. Therreault | .60 |
| Moise Hébert | 17.00 | Bureau d'Enrégistrement | 26.45 |
| Sirois Auto Service | 12.60 | Chs Turcotte | 48.10 |
| John Millen | 76.43 | J. B. Dusseault | 30.64 |
| Jos. Dubois | 4.20 | Ths Viviers | 7.50 |
| Euclide Marchand | 26.40 | Shawinigan W & P. | 8.51 |
| L'Avenir | 16.80 | Art. Ouellette | 19.55 |
| Receveur gén.du Canada | 361.32 | Roy Auto | 48.40 |
| Alp. Roy | 16.10 | Le Nouvelliste | 198.40 |
| | | | $ 4,218.19 |

Adopté.

---

Résolution No. 9308

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat de donation de rues Nos. 631-10, Xe rue, P-388 P-405 (631-25) XIe rue, P-388 P-405 (631-40) XIIe rue, par Dme Maurice et Emile Thibeau.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le dit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9309

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil appui la résolution du conseil de La Tuque, passée le 2ième jour d'octobre 1945, relativement à l'ouverture de la route La Tuque Roberval.

Adopté.

---

Résolution No. 9310

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil prie le Gouvernement Provincial de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour l'ouverture de la route 2, entre Trois-Rivières et Québec, durant la saison d'hiver 1945-46.

Que copie de la présente soit transmise à notre député du comté, M. Maurice Bellemare, M. A. L..

Adopté.

---

Résolution No. 9311

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que la résolution du conseil de cette cité adoptée le 17 septembre 1945, portant le No. 9280, accordant un contrat pour l'enlèvement des vidanges à M. Charles Lefebvre, soit et est par les présentes rescindée et annulée à toutes fins que de droit, vu le nombre considérable de plaintes qui nous parviennent; et que le dit contrat soit accordé à M. Arthur Therreault pour le prix de $ 4,000.oo par année, et ce, à compter du 23 octobre 1945.

Si accepté par M. Therreault, le Maire et le Greffier sont autorisés à signé un contrat avec les mêmes clauses que comportent la résolution No. 9280.

PAS DE SECONDEUR.

---

Résolution No. 9312

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. François Loranger, la rue St-François, connue et désignée comme étant les Nos de subdivision 21 et 22 du cadastre officiel du lot primitif No. 125, telle qu'elle apparait à un plan fait et préparé par M. F. X. Ths. Berlinguet A. G., en date du 4 juin 1942.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé de préparer un contrat et le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9313

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Cie St-Maurice Transport, d'étendre son circuit d'autobus Cap-St-Laurent, de manière à passer par les rues Ste-Madeleine, Rocheleau & Blvd Toupin; et Cap-Notre-Dame, par Alice, Blvd Ste-Madeleine, du-Sanctuaire et Notre-Dame.

Adppté.

---

Résolution No. 9314

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, appui fortement la résolution du conseil de la paroisse de St-Maurice de Champlain ainsi que le conseil de Ville de Dolbeau, Co. de Chicoutimi, priant le Gouvernement Fédéral de;- 1o.- la démobilisation immédiate des conscrits qui sont dans les camps d'entrainement militaire. 2o.- l'amnistie générale immédiate des déserteurs. 3o.- le rappel de la LOI de conscription. 4o.- qu'aussitôt l'état de guerre levé, le Gouvernement ne répète pas les malheureuses démarches faites par le Gouvernement contre les conscrits et déserteurs, tel que ça s'est pratiqué après la dernière grande guerre 1914-18.

Que copie de la présente résolution soit transmise au député du comté M. H. E. Brunelle.

Adopté.

---

Résolution No. 9315

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons d'obligations qui deviendront échus le 1er novembre 1945 au montant de $3,949.36.

Que la Banque conserve tous les coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant de $ 3,949.36..

AU VERSO.

Résolution No. 9315 - Suite

Ce billet ne devra cependant en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons.

Adopté.

---

Résolution No. 9316

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier à toutes fins que de droit, la résolution No. 9315 du conseil municipal de cette cité, relativement à l'échéance du 1er novembre 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9317

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement au Ministère de la Santé, l'émission d'une ordonnance pour exécuter les travaux d'aqueduc pour desservir l'Ile de la Potherie, étant donné que ces dits travaux ont été approuvés par le Ministère le 5 mai 1943 pour le montant de $ 4,488.oo. La différence avec le nouvel estimé de $ 6,290.oo est expliquée dans un rapport additionnel de M. J. E. Fleury I. C,.

Adopté.

---

Résolution No. 9318

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que M. Roméo Morrissette I. C. soit par les présentes autorisé à préparer des plans, devis et estimés complets, concernant la construction d'une conduite principale d'aqueduc pour desservir cette partie de la cité connue sous le nom de "LE PASSAGE".

Adopté.

L'échevin D. Turmel demande le vote.

POUR : G. Bouffard, M. Duguay.
CONTRE : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel, P. Lemarier.

Rejeté.

---

Résolution No. 9319

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à faire deux puisards aux endroits suivants:- 1, rue St-Alphonse, propriété de N. Croteau, lot 102 et 103 et 1 sur le rue St-Laurent, en face de la Dominion Foils.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Ernest Lorrain
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, LUNDI, le 22ième jour d'Octobre 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée taient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9320

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 15 octobre 1945, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9321

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,521.32, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| J. A. Labelle | 41.70 | Liste de paie No. 63 | 2472.45 |
| L. Langis | 60.00 | Receveur gén.du Canada | 341.03 |
| Trésorier Provincial | 17.50 | Cité du Cap | 70.15 |
| Liste de paie No. 64 | 530.00 | Bellefeuille & Frère | 201.00 |
| Eméry Panneton | 5.00 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| J. B. Lanouette | 26.35 | Shawinigan W & P. Co. | 39.22 |
| Shawinigan W & P Co. | 450.08 | John Millen 3-R. | 19.99 |
| Délisle Auto Acc. | 21.74 | Hermas Yergeau | 5.90 |
| Nestor Croteau | 35.16 | J. A. St-Pierre | 22.95 |
| Geo. Lanouette | 5.00 | Massicotte & Careau | 36.10 |
| St-V.de Paul Ste-Madel. | 100.00 | | |
| | | | $ 4,521.32 |

Adopté.

---

Résolution No. 9323

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le contre-maitre de la Voirie soit autorisé à niveller la rue Des Erables entre Loranger et Ste-Madeleine, et d'y ajouter de la gravelle.

Adopté.

---

Résolution No. 9322

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que la résolution No. 9312 du conseil de cette cité faite et adoptée le 15 octobre 1945, soit et est par les présentes, rescindée et annulée à toutes fins que de droit, et remplacée par la suivante, savoir:-

1o.- Que ce conseil accepte de M. François Loranger, la rue St-François connue et désignée comme étant le No. P-125 du cadastre officiel de cette cité et tel qu'indiquée à un plan non officiel de M. F. X. T. Berlinguet A.G sous le No. 125-21, en date du 4 juin 1942.

2o.- Une autre lisière de terrain portant aussi le No. P-125 du cadastre officiel de cette cité et indiquée à un plan non officiel sous le No. 125-27, préparé par M. F. X. T. Berlinguet A.G. en date du 4 juin 1942.

AU VERSO.

Résolution No. 9322 - Suite.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9324

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat, donnant un droit de passage à la cité sur les terrains de la Cie de bois St-Laurent, tel qu'apparaisant à un contrat fait et passé le 3 janvier 1928, entre International Paper et la cité, et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9325

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le montant de $ 91.50, représentant la taxe d'eau due au 31 octobre 1945, par M. Charles Lefebvre, soit enlevé sur le prochain versement en paiement de son contrat d'enlèvement des vidanges.

Adopté.

---

Résolution No. 9326

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que M. Beauchamp soit autorisé à poser des crampons au tracteur.

Adopté.

---

Résolution No. 9327

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le Chef de Police soit autorisé à faire poser des lumières "SEAL BEAM" au char de la Police, chez un garagiste du Cap au plus bas prix.

Adopté.

---

Résolution No. 9328

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil offre au War Assets Corporation, pour la batisse No. 25 (501-R.C.A.F.) un montant de $4,500.oo et une somme de $ 500.oo, pour 165 pieds de terrain en profondeur et 165 de largeur, sur lequel la dite batisse est sise.

Si accepté par War Assets Corporation, les paiements seront faits de la manière suivante:-

$ 1,000.oo comptant et $ 1,000.oo par année jusqu'à parfait paiement.

Adopté.

---

MAIRE

GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 5ième jour du mois de novembre 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, Paul Lemarier, Ludovic Prescott, et Donat Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9329

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 22 octobre 1945 soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9330

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 22,824.44 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cité du Cap | 8.62 | Caisse Populaire | 5.63 |
| Ban.Can.Nationale | 709.19 | Ban. Can. Nationale | 15348.47 |
| Prof. O. Hudlot | 150.00 | Comité des oeuvres Sc. | 500.00 |
| Liste de paie No.65 | 549.80 | Liste de paie No. 67 | 364.20 |
| Chs. Lefebvre | 166.66 | Liste de paie No. 66 | 2472.45 |
| Receveur Général | 873.13 | Euclide Marchand | 51.20 |
| Thos. Viviers | 7.64 | Massicotte & Careau | 5.51 |
| Henri Bourgeois | 1.10 | Roland Rochefort | 236.96 |
| John Millen | 38.73 | Délisle Auto Acc. | 26.88 |
| Paul Boucher N. P. | 12.50 | Shawinigan W & P | 373.01 |
| Shawinigan W & P | 10.17 | Bell Télé Co Oc Canada | 68.28 |
| J. B. Dusseault | 18.31 | Just Equip & Supply | 68.92 |
| Cyrille Labelle | 40.96 | Bellefeuille & Frère | 18.34 |
| T. J. Moore & Co. | 15.66 | Belt Collection Bureau | 50.00 |
| Jos. Gauvin & Fils | 21.02 | Pharmacies Lanouette | 3.50 |
| Imprimerie St-Patrice | 24.15 | Chateau DeBlois | 7.14 |
| Geo. Lanouette | 11.60 | Dawson Bros. | 27.54 |
| Bureau D'Enrégist. | 17.30 | Massicotte & Frères | 139.32 |
| Chs. Turcotte | 40.41 | P. A. Gouin | 266.62 |
| Alp. Roy | 49.52 | Dr J. B. Dorval | 12.00 |
| Cité du Cap | 12.00 | | |
| | | | $ 22,824.44 |

Adopté.

---

Résolution No. 9331

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L..Prescott,

ET RESOLU que la soumission de M. Wilfrid Lamarre pour l'entretien de la route dite "L"PASSAGE" pour la saison d'hiver 1945-46, au prix de $ 90.00 soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9332

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la partie du marché autrefois occupée par M. H. Parenteau et louée au prix de $ 5.oo par mois, soit louée au même prix à M. Gérard Boisvert pour jusqu'au 31 décembre 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9333

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil offre à Dame Hubert Durant la somme de $ 15.oo pour dommages qu'elle aurait subis à la suite d'un accident qui serait survenu sur la rue Bellerive le ou vers le 22 octobre 1945. Cette offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité, mais dans le seul but de racheter notre paix.

Si acceptée par Dame Hubert Durant, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de Dame Hubert Durant pour le montant précité. Une quittance en bonne et due forme devra être signée par les intéressés.

Adopté.

---

Résolution No. 9334

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveller les emprunts temporaires suivants:-

$ 10,143.71 autorisé le 22 mars 1945.
33,516.25 autorisé le 3 avril 1945.
11,205.80 autorisé le 18 avril 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9335

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la convention entre la cité du Cap-de-la-Madeleine et la Cie de Bois St-Laurent, concernant un droit de passage sur la propriété de la dite Compagnie pour desservir l'Ile de la Potherie (Wayagamack) et telle que préparée par le Notaire Paul Boucher, soit acceptée telle que lue et que le Maire et le Greffier soient autorisés à la signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9336

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Contre-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire trois puisards sur le Blvd. Ste-Madeleine, côté S-E entre St-Laurent et Duguay.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

---

Jean Lorrain

MAIRE

J. Beaumier

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les Echevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

AVIS DE SEANCE SPECIALE

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hotel de Ville, JEUDI le quinzième jour du mois de novembre de l'année mil neuf cent quarante-cinq, à sept heures de l'après midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce douzième jour du mois de novembre, mil neuf cent quarante-cinq.

J. Beaumier

Le Greffier.

Cette assemblée est convoquée
Par: Son Honneur le Maire,
pour les raisons suivantes:

Passer une ou des résolutions relativement à l'offre faite par le Département des Munitions et Approvisionnements à la Cité, au montant de $ 64,000.oo, en règlement complet, pour services municipaux fournis par la dite Cité à Dominion Rubber Munitions Ltd., et autres établissements possèdés par le Gouvernement Fédéral.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, jeudi le 15ième jour de novembre 1945, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott et D. Turmel, sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9337

Moved by Alderman Alp. Devost,
Seconded by Alderman Ludovic. Prescott,

Be it resolved that the City Council of the City of Cap-de-la-Madeleine, accept unanimously by the present motion, the offer made in the name of the Federal Government, by Mr. F. H. Brown, financial adviser of the Department of Munitions & Supply, to the amount of $ 64,000.oo, as mentioned in the letter of the said Mr. Brown, dated November 8th, 1945, in payment in full of Municipal services, supplied by this City, in connection with war activities to-date, for which the Department of Munitions & Supply has been responsible in the plant occupied by Dominion Rubber Munitions Limited and other Government owned war plants in the City for the war period.

Adopted.

---

Et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 19ième jour du mois de novembre 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9338

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 novembre 1945, ainsi que celui de l'assemblée spéciale du 15 novembre 1945, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

---

Résolution No. 9339

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,969.71 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 68 | 570.oo | Banque Can. Nationale | 18.00 |
| J. A. Labelle | 55.00 | Liste de paie No. 69 | 2472.45 |
| Comité de réception | 100.oo | Liste de paie No. 70 | 462.40 |
| Cité du Cap | 86.02 | L. Langis | 60.00 |
| Chs. Lefebvre | 166.67 | Prof. O. Hudlot | 150.00 |
| Sirois Auto & Buffet | 19.60 | Penn-Mass | 19.74 |
| Carrière 3-Rivières | 372.81 | J. T. Nadeau | 99.88 |
| John Millen | 25.11 | Délisle Auto Acc. | 1.05 |
| Euclide Marchand | 8.00 | Dawson Bros. | 14.02 |
| Imp. St-Patrice | 18.96 | Horace St-Cyr | 35.50 |
| Charbonnerie Champlain | 84.00 | R. P. Pierre Trudel O.P | 5.00 |
| Le Nouvelliste | 4.20 | Massicotte & Fils Ltée | 30.00 |
| Can. Iron Foundries | 40.32 | Shawinigan W & P | .98 |
| Fabrique St-Lazare | 50.00 | | $ 4,969.71 |

Adopté.

---

Résolution No. 9340

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la soumission de M. Ferdinand Binette, pour l'entretien du chemin d'hiver 1945-46, du Cordon Young de la route 19 aux limites Nord-est de la cité, au prix de $ 75.oo, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9341

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil ratifie la souscription de $ 100,000.oo d'obligations au neuvième emprunt de la Victoire faite par le Maire et le Trésorier au nom de la Cité.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer tous les documents se rapportant à l'achat et à la vente lorsque le temps sera venu, des dites obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9342

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU qu'un montant additionnel de $ 10.oo soit versé à Dame Hubert Durand en règlement complet et final, le tout sujet aux conditions mentionnées à la résolution No. 9333, passée et adoptée le 5/11/45.

Adopté.

---

Résolution No. 9343

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil octroie au Service de Placement et d'adoption de l'orphélin, une somme de deux cents dollars pour les services que l'Orphélinat St-Dominique donne aux orphélins de la Cité.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque de $ 200.oo à l'ordre l'Assistance à l'enfant sans soutien.

Adopté.

---

Résolution No. 9344

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 12 novembre 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist Contre-maitre de la Voirie surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9345

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 6 novembre 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist Contre-maitre de la Voirie surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9346

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que la soumission de M. Grégoire Girard, pour un lot de terre connu et désigné comme étant le lot de subdivision No. 127, du lot primitif No. 416 du cadastre de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soit acceptée ($15.00).

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat de vente et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9347

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er décembre 1945 comme suit:

Résolution No. 9347 - suite

Coupons $ 3,617.97
Rachat 5,500.00 Total $ 9,117.97

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant de $ 9,117.91. Ce billet ne devra cependant, en aucune manière modifier, restreimdre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9348

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier à toutes fins que de droit la résolution No. 9347 du conseil municipal de cette cité relativement à l'échéance de coupons du 1er décembre 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9349

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le Contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à poser deux puisards sur le rue St-Sévère.

Adopté.

---

Résolution No. 9350

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET ATTENDU que la rareté des loyers s'est fait sentir dans plusieurs municipalités durant la période de guerre causé par le surpeuplement de la population qui travaillait dans des industries de guerre;

ET ATTENDU que par cette rareté de loyer le Wartime Housing Limited a construit ici dans la municipalité 100 maisons pour accommoder ces familles;

ET ATTENDU que certaines concessions ont été accordées à cette Compagnie par lesquelles la cité a accepté un montant fixe annuel au lieu de la taxe normale payée par les contribuables, tandis que la Compagnie Wartime Housing Limited percevait des loyers substantiels des locataires depuis le temps de cette construction;

ET ATTENDU que la guerre active a maintenant cessée et qu'un retour aux conditions normales s'impose et le plus tôt que possible,

QU'IL SOIT RESOLU que ce conseil fait application à la Compagnie Wartime Housing Limited pour le paiement des taxes sur la même base que les autres propriétaires, et ce, à partir du 1er janvier 1946, sur toutes leurs propriétés, et que copie de la présente résolution soit transmise à nos députés Fédéral et Provincial ainsi qu'au Wartime Housing Limited.

Adopté.

---

Résolution No. 9351

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à War Assets Corporation de céder à la cité, à titre gratuit, la Station de Pompes située sur l'Aéroport du Cap-de-la-Madeleine, étant donné les services que la cité a rendu à l'Aéroport et aussi parce que le système actuel d'eau de la Cité, est relié à ce dit système.

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise à War Assets Corporation ainsi qu'à notre Député, M. H. E. Brunelle, M. P..

Adopté.

---

Résolution No. 9352

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à War Assets Corporation de céder à la Cité, à titre gratuit, les rues situées sur l'Aéroport du Cap-de-la-Madeleine.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Shawinigan Water & Power Co'y.

Adopté.

---

Résolution No. 9353

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le Contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à faire une entrée d'eau et d'égout à "LA FONDERIE CANADIENNE" rue Ste-Madeleine.

Adopté.

---

9354

AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDER LA DETTE FLOTTANTE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de novembre 1945.

(Signé) Alphonse Devost,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE

D. Turmel
GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hotel de Ville, lundi le 26ième jour du mois de novembre 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient Présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, Paul Lemarier, L. Prescott et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9355

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 novembre 1945, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9356

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,202.91, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 71. | 332.75 | Cité du Cap | 28.50 | |
| Adrien Gendron | 59.00 | Euc. Marchand | 11.20 | |
| Féd.Can.Maires & Munic. | 18.00 | Bell Téléphone Co. | 54.53 | |
| Massicotte & Careau | 5.50 | P. A. Gouin | 3.03 | |
| Shawinigan W & P | 450.08 | Shawinigan W & P | 43.82 | |
| Shawinigan W & P | 339.52 | John Millen | 10.71 | |
| Just Equip. & Supply | 2.53 | René de Cotret & Cie | 20.00 | |
| Can. Ludlow Valve | 15.70 | E. Panneton | 191.05 | |
| Garage A. Gauvin | 51.30 | Duplessis & Langlois | 135.00 | |
| Antonio Poirier | 7.01 | J. B. Dusseault | 17.50 | |
| Délisle Auto Acc. | 1.43 | J. C. Papillon | 2364.00 | $ 4,202.91 |
| Roy Auto Enrg. | 40.75 | | $ 4,202.91 | |

Adopté.

---

Résolution No. 9357

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la soumission de M. Jos. Edmond Loranger pour l'entretien de la route St-Maurice pour l'hiver 1945-46 au prix de $ 225.00 soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9358

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la convention entre la Cie de Bois St-Laurent et la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tel que préparée par le Notaire Paul Boucher et tel que lue en conseil ce jour, soit acceptée. Le Maire et le Greffier sont autorisés à la signer. Cette convention est à l'effet d'un droit de pasage pour un égout collecteur allant de la rue Fusey à la rivière St-Maurice.

Adopté.

---

Résolution No. 9359

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la résolution No. 9324 passée et adoptée le 22 octobre 1945, concernant une convention à être préparée par le Notaire Paul Boucher, est rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

---

Résolution No. 9360

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la convention entre la Cie de Bois St-Laurent et la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine tel que préparée par le Notaire Paul Boucher et tel que lue en conseil ce jour soit acceptée. Le Maire et le Greffier sont autorisés à la signer. Cette convention est à l'effet d'un droit de passage pour une conduite principale d'aqueduc pour alimenter le moulin et les maisons situés sur l'Ile de la Potherie, sur et à travers la propriété de la dite compagnie de Bois St-Laurent.

Adopté.

---

Résolution No. 9361

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU:

1o.- Qu'un montant de $ 100.oo soit offert à M. Léfé Blais pour une partie du lot No. 419-8, le tout tel que mentionné à un plan préparé par M. F. X. Ths. Berlinguet, A. G., en date du 4 juin 1945. Si accepté par M. Léfé Blais le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat.

2o.- Pour ce qui regarde la partie du lot No. 7, du cadastre officiel No. 419, ce conseil est consentant à vendre à M. Léfé Blais, la dite partie No. 7, pour le prix de $ 1.oo.

EN AMENDEMENT

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Secondé par l'échevin D. Turmel,

Que la 2ième partie de la présente résolution soit enlevée.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : L. Prescott, D. Turmel. Le Maire vote pour l'amendement.

VOTE SUR LA MOTION

POUR : Geo. Bouffard, P. Lemarier. Le Maire vote contre la motion,

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 3ième jour de décembre 1945 à 7.oo P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Hon. le Maire Irenée Rochefort MM. les échevins G. Bouffard, P. Lemarier, M. Duguay et D. Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9362

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 novembre 1945 soit adopté tel que lu.

---

Résolution No. 9363

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 10,173.94 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 73 | 317.20 | Cité du Cap | 28.15 |
| Caisse Ste-Madeleine | 1506.02 | Liste de paie No. 72 | 2472.45 |

suite au verso.

LES COMPTES (suite)

| | | | |
|---|---|---|---|
| Banque Can. Nationale | 4544.57 | Charb. Champlain | 80.30 |
| Gust. Catellier | 5.00 | Alphonse Roy | 27.52 |
| Charles Turcotte | 47.95 | Northern Elec. Co. Ltd | 18.47 |
| Bureau d'enrégistrement | 47.35 | Bell Tel. Co. Of Can. | 9.98 |
| Delisle Auto Acc. Ltée | 14.66 | Therreault & Fils | 274.86 |
| H. Massicotte & Frères | 30.71 | P. A. Gouin Enrg. | 4.34 |
| J. E. Fleury | 744.41 | | |

Total ---------- $ 10,173.94

Adopté.

---

Résolution No. 9364

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W. &. P. Co'y soit autorisée à déplacer un poteau rue St-Jean et un poteau coin Fusey et St-Laurent chez Charles Turcotte; déplacer une lumière de rue St-Jean à Loranger près de l'Académie du Sacré-Coeur.

Adopté.

---

Résolution No. 9365

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M; Duguay,

ET RESOLU qu'ATTENDU que la corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine a demandé des soumissions pour la confection de travaux d'aqueduc pour la partie de St-Odilon située au Nord-Ouest du C.P.R. et que la cité n'a reçu que deux soumissions savoir: J.C. Papillon et Pagé Equipment & Construction Company aux montants respectifs de $34,750.00 et $50,908.57 et qu'en considération de la grosse différence il avait été entendu que les services d'un tracteur serait donné à M. Papillon, en conséquence le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer le chèque à l'Ordre de M.J.C. Papillon pour le montant tel qu'accepté au conseil à la séance régulière du 26 novembre 1945 moins cependant et à distraire un montant de $356.00 représentant les services du tracteur pour les rues St-Laurent, Rocheleau et Notre-Dame.

L'échevin D. Turmel demande le vote.

POUR: G. Bouffard - M. Duguay,
CONTRE: D. Turmel - P. Lemarier.

Le Maire vote contre la motion.

Motion rejetée.

---

Résolution No. 9366

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 250 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDER LA DETTE FLOTTANTE" soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9367

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 250 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CONSOLIDER LA DETTE FLOTTANTE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9368

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil fixe les 19 & 20-ième jours de décembre 1945, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds auront à se prononcer sur le règlement No. 250 concernant un emprunt par obligation au montant de $117,000.oo.

Adopté.

---

Lecture des diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort

Maire.

J. Beaumier

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 17ième jour du mois de décembre 1945, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9369

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 décembre 1945 soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9370

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 39,568.22 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Chs Lefebvre | 166.66 | J. A. Labelle | 6.35 |
| Receveur général | 1070.18 | Liste de paie No. 75 | 2472.45 |
| " " | 1002.61 | Cie d'huile P-Mass | 22.73 |
| John Millen | 21.92 | Sirois Auto Service | 2.80 |
| Service Penn-Mass | 10.73 | Dme Henri Thifeault | .42 |
| Shawinigan W & P | 4.90 | Massicotte & Careau | 69.13 |
| René de Cotret & Cie | 20.00 | Charbonnerie Champlain | 16.25 |
| J. T. Nadeau | 68.04 | J. B. Loranger | 4.98 |
| Can. Iron Foundries | 3.97 | Délisle Auto Acc. | 7.36 |
| Alp. Roy | 14.84 | J. C. Papillon | 1242.50 |
| R. Loranger & Frère | 14.72 | Ban. Can. Nationale | 7968.64 |
| Ban. Can. Nationale | 20077.20 | Cité du Cap | 138.31 |

Suite au verso.

---

Les Comptes - Suite

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 76 | 345.90 | L. Langis | 60.00 |
| J. A. Labelle | 22.80 | Bureau d'enrégistre. | 20.45 |
| Art. Vaillancourt | 22.48 | Carrière 3-Rivières | 3.48 |
| Dr. J. A. Denoncourt | 40.00 | Launier Radio Serv. | 10.00 |
| Garage Charest | 28.61 | Ths Viviers | 1.53 |
| A. Brouillard | 4.20 | Pharmacie Perreault | 13.00 |
| Germain & Frère | 19.33 | J. H. Beaumier | 39.90 |
| Cité des 3-Riv. | 4.34 | Trésorier de la Prov. | 4148.64 |
| Chs Lefebvre | 166.67 | Paul Boucher | 51.20 |
| Maison J. D. Garneau | 138.00 | | |
| | | | $ 39,568.22 |

Adopté.

---

Résolution No. 9371

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente d'une rue par la Consolidated Paper Corporation située sur le cadastre 407, d'une largeur de 66' de largeur par la longueur spécifiée audit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9372

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que ce conseil accepte l'offre d'un montant de $ 250.oo de la Cie Canadian Titanium Pigments Limited pour le déblaiement de la neige durant la saison d'hiver 1945-46 dans le Parc St-Maurice.

Adopté.

---

Résolution No. 9373

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil autorise le Journal "L'AVENIR" à publier une page à l'occasion de la nouvelle année. Le prix de la publication est de $ 33.60.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de "L'AVENIR" pour le montant plus haut mentionnné.

Adopté.

---

Résolution No. 9374

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité du Cap-de-la-Madeleine, les coupons et les obligations qui deviendront dus les 1er janvier, 1er février, et 1er mars 1946 comme suit:

Janvier $ 11,071.50 Février $ 16,146.50 Mars $ 946.oo
Total $ 28,164.oo

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet pour le montant total plus haut mentionné. Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur desdits coupons et obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9375

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Commission Municipale de Québec soit et est par les présentes priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 9374 du conseil municipal de cette cité relativement aux échéances des ler janvier, ler février et ler mars 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9376

ATTENDU QUE la Compagnie Dominion Foils (Canada) Limited a représenté à la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine qu'elle a acheté les terrains, bâtisses, usines et accessoires que possédait au Cap-de-la-Madeleine la compagnie International Foils Limited, et qu'elle se propose de continuer l'opération de cette industrie pour la fabrication de feuilles d'aluminium;

ATTENDU QUE la Corporation du Cap-de-la-Madeleine croit qu'il est avantageux et dans l'intérêt de la Province de Québec en général, et de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en particulier, d'encourager l'établissement de cette entreprise afin de réduire le chomage, particulièrement au cours de la période de reconvertion du temps de guerre au temps de paix, et de favoriser l'entrainement d'ouvriers au travail spécialisé, qui sera, pour une large part, requis par la compagnie pour la fabrication de ses produits;

ATTENDU QUE la Corporation croit qu'il est à propos d'aider cette industrie à se tenir la concurrence d'industriels similaires opérant à l'étranger, de la meme manière qu'elle a aidé la compagnie International Foils Limited, soit en fixant, pour un certain nombre d'années, les taxes payables et exigibles de cette nouvelle compagnie en la cité du Cap-de-la-Madeleine;

EN CONSEQUENCE,

Sur proposition de l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

(1) Que le Maire et le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine se déclarent par les présentes favorables à l'établissement dans la cité de l'industrie proposée mentionnée ci-dessus;

(2) Qu'il est dès maintenant reconnu et convenu que toutes taxes municipales de quelque nature qu'elles seront, générales ou taxes d'affaires ou taxes d'eau, à être payées à la cité du Cap-de-la-Madeleine par ladite compagnie Dominion Foils (Canada) Limited et par l'industrie à être exploitée par cette dite compagnie, sur tous terrains, propriétés, usines, bâtisses, machineries et accessoires, voies d'évitement, lignes de transmission, système d'aqueduc et d'égouts utilisés par ou en rapport à ladite industrie et sur toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites, seront pour une période de dix ans à compter du ler août 1945 au 31 décembre 1955, fixées à la somme de Trois Mille Huit Cents Dollars ($ 3,800.00) par année;

(3) Que cette fixation de taxe sera consentie sujette aux conditions suivantes:-

a) Que la compagnie s'efforce en tout temps et en autant que raisonnable et en harmonie avec l'exploitation régulière de ses affaires à embaucher de préférence la main-d'oeuvre locale;

b) Que ladite industrie ne requerra aucun appareil de protection contre l'incendie telles que bornes-fontaines et autres semblables, autres que ceux actuellement fournis par la cité dans le voisinage immédiat de la propriété sur laquelle l'usine est construite et advenant que la compagnie trouverait en aucun temps qu'une protection additionnelle contre l'incendie lui est nécessaire sous forme de bornes-fontaines ou de réservoirs

Suite au verso

Résolution No. 9376 - Suite.

pour fins de protection contre l'incendie, la compagnie paiera le cout de l'installation nécessaire pour raccorder les dits appareils contre l'incendie au système d'aqueduc de la cité ou autrement nécessaire afin de se procurer telle protection additionnelle;

c) Que la compagnie continuera à exploiter son industrie durant la période de la concession présentement accordée, et si elle discontinuait ses opérations pendant une période de six mois consécutifs en aucune année, pour des causes autres que des grèves, des lockouts, des guerres, des faits de DIEU ou des cas fortuits sur lesquels la compagnie n'a pas de pouvoir, alors la concession accordée par les présentes sera annulée proportionnellement à la partie de telle année ou la compagnie aura ainsi discontinuée ses opérations et la compagnie devra payer à la cité le montant proportionnel de la taxe municipale intégrale imputable à cette période de discontinuation dans telle année, mais la concession accordée par les présentes revivra immédistement dès que la compagnie reprendra ses opérations;

d) Que la cité fournira la protection ordinaire de police et contre l'incendie accordée aux citoyens généralement, et prendra des dispositions pour conduire dans les canaux d'égouts de la cité, les égouts et l'eau provenant de l'usine et de la propriété de la compagnie; Toutefois, le cout des travaux d'égouts sur le terrain de la compagnie qui seront nécessaires pour raccorder l'usine de la compagnie, sera supporté par la compagnie, de meme que les frais d'installation de ces canaux d'égouts sur le terrain de la compagnie. La compagnie sera autorisée à construire son propre système d'aqueduc, mais si elle ne le faisait pas ou si ledit système faisait défaut ou était insuffisant pour les besoins de la compagnie en aucun temps, la cité fournira l'eau à la compagnie à un taux mesuré par mille gallons impériaux, qui sera agréé mutuellement, si et quand la compagnie le requerra à la condition que la cité ait assez d'eau disponible et sera capable de le faire sans causer des privations aux autres citoyens ou industries. Le cout des tuyaux et de leur installation pour conduire l'eau du système d'aqueduc de la cité, sera supporté par la compagnie, la cité s'engageant à permettre l'installation de ces tuyaux sur la propriété de la cité, si nécessaire, sans charger à la compagnie pour l'usage de telle propriété;

e) Un contrat notarié couvrant les dispositions précédentes sera exécuté entre la cité et la compagnie aussitot que cette dernière sera dûment incorporée et la présente résolution de meme que le contrat ausmentionnés seront ratifiés par la Législature de la Province de Québec par un bill privé qui sera proposé à cette fin au nom de la cité, les frais duquel seront payés par la compagnie, pourvu que tel bill ne renferme que la présente résolution et ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

---

Résolution 9377

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un chèque au montant de $ 7,075.31 à l'ordre de M. Thomas Vien, en règlement d'un compte daté du 26 novembre 1945, pour services professionnels, honoraires, déboursés etc., dans l'affaire Dominion Rubber Munitions (International Foils Ltd.) et Electric Steels Limited.

Adopté.

---

Résolution 9378

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que demande soit faite à M. A. Ledoux du War Assets Corporation si tous les accessoires, tel que plomberie, système de chauffage situés dans les batisses construites sur l'aéroport, ont été vendus par soumission ou non.

Pas de secondeur.

---

Résolution No. 9379

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

QU'ATTENDU QUE la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, a demandée des soumissions pour la confection de travaux d'aqueduc pour la partie de St-Odilon située au Nord-Ouest du C. P. R., et que la cité n'a reçu que deux soumissions, savoir:- J. C. Papillon et Pagé Equipment & Construction Company, aux montants respectifs de $ 34,750.oo et $ 50,908.57 et qu'en considération de la grosse différence il avait été entendu que les services d'un tracteur serait donné à M. Papillon,

EN CONSEQUENCE,

le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer le chèque à l'ordre de J. C. Papillon pour le montant tel qu'accepté au conseil à la séance régulière du 26 novembre 1945, moins cependant, et à distraire un montant de $ 356.oo représentant les services du tracteur pour les rues St-Laurent, Rocheleau et Notre-Dame.

Le vote est demandé par l'échevin D. Turmel.

Votent pour : MM. L. Prescott, G. Bouffard, A. Devost, M. Duguay.
Votent contre : D. Turmel, P. Lemarier.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 9380

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que M. Edmond Bouchard, demeurant au No. 275 rue Loranger, soit engagé surveillant des travaux municipaux et Inspecteur des bâtiments; ses attributions seront de faire un relevé des travaux faits et en faire rapport au conseil; il devra de plus, prendre connaissance de tous les permis de constructions émis et voir à leur exécution, le tout suivant la LOI et les règlements de la cité. Ses émoluements seront de $ 30.oo par semaine.

Cet engagement est considéré comme étant d'un caractère permanent.

L'échevin M. Duguay demande le vote.

Contre : L. Prescott, A. Devost, M. Duguay.
Pour : G. Bouffard, D. Turmel, P. Lemarier.

SON HONNEUR LE MAIRE VOTE POUR LA MOTION.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

La séance régulière qui devait avoir lieu le 24 décembre 1945 à 7 heures P.M. n'a pas été tenue faute de quorum, et les échevins Geo Bouffard et Paul Lemarier ont ajournés ladite séance à Jeudi le 27 décembre 1945 à 7 heures. P.M.

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, jeudi le 27ième jour de décembre 1945, à 7.oo heures P. M., auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, Paul Lemarier, Alp. Devost, Lud. Prescott et Donat Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9381

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 décembre 1945, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9382

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 13,601.77, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 77 | 221.70 | Paroisse Ste-Madeleine | 25.00 |
| Liste de paie No. 78 | 2472.45 | Cité du Cap | 26.98 |
| Ban. Can. Nationale | 9117.87 | Roland Rochefort | 610.65 |
| Massicotte & Fils | 2.50 | Tne Bell Tél. Co. | 68.06 |
| P. H. Marineau | 3.30 | Alp. Roy | 17.50 |
| Roy Auto Enrg. | 22.05 | J. B. Dusseault | 44.76 |
| Chs Turcotte | 23.10 | Shawinigan W & P | 311.79 |
| Shawinigan W & P | 450.08 | Shawinigan W & P | 43.88 |
| P. A. Gouin Enrg. | 3.27 | Lajoie & Lajoie | 10.00 |
| Can. Iron Foundries | 14.87 | Henri Béliveau | 50.20 |
| Station de service P-M | 10.78 | Sirois Auto & Buffet | 4.20 |
| Dawson Bros Ltd. | 6.34 | Imp. St-Patrice | 35.69 |
| Roméo Toupin | 4.75 | | |
| | | | $ 13,601.77 |

Adopté.

---

Résolution No. 9383

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le rapport de la votation du règlement No. 250 concernant un emprunt par obligations au montant de $ 117,000.oo soit adopté tel que lu en conseil ce jour.

Adopté.

---

Résolution No. 9384

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 6 décembre 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist, C-M de la Voirie surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9385

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 13 décembre 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist C-M de la Voirie surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9386

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que Monsieur l'échevin Alp. Devost, soit élu Pro-Maire pour le prochain terme.

Adopté.

---

Résolution No. 9387

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que Monsieur Horace St-Cyr, soit et est par les présentes autorisé à faire le bornage d'une partie du lot primitif No. 422, connu sous le No. 422-C, et en soumettre le rapport avec les plans dans le plus bref délai possible.

Adopté.

---

Résolution No. 9388

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à poser trois lumières sur la passerelle conduisant de la Cité du Cap, à l'Ile de la Potherie.

Adopté.

---

Résolution No. 9389

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets la mort de Dame Joseph Lanouette, épouse de Monsieur Lanouette, comptable de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil prie les familles Lanouette et Loranger d'accepter leurs plus sincères sympathies. Ce conseil recommande une grande messe à l'intention de Dme Joseph Lanouette.

Adopté.

---

Résolution No. 9390

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un chèque de $ 300.00 à l'ordre de l'oeuvre du Timbre de Noel.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 7ième jour du mois de janvier 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott et D. Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9391

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière (ajournement) du conseil de cette cité en date du 27 décembre 1945, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9392

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le role d'évaluation 1946 tel que déposé par les évaluateurs, soit amendé comme suit:-

J. W. Sirois. P-549-550
Evaluation $ 520. pour terrain
1260. pour bâtisses devra être inscrite dans la colonne terrain et bâtisses en culture au taux de $ 1.oo au lieu de $ 1.70.

Adopté.

---

Résolution No. 9393

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le role d'évaluation 1946, tel que déposé par les évaluateurs et tel qu'amendé par la résolution No. 9392, soit et est par les présentes déclaré homologué.

Adopté.

---

Résolution No. 9394

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power Company, soit et est par les présentes autorisée à placer des lumières de rues aux endroits suivants:-

1 lampe entre la rue Notre-Dame et la passerelle.
1 lampe au coin des rues VIIIième et IIIième.
1 lampe au coin des IIIième et St-Laurent.

Adopté.

---

Résolution No. 9395

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à transporter dans la colonne imposable, les propriétés actuellement au nom de Sa Majesté, au nom de ceux qui en feront l'acquisition au fur et à mesure que les bâtisses et terrains auront été enrégistrés au bureau d'enrégistrement du Comté de Champlain. Quant à l'évaluation, le conseil se réserve le droit d'y appoeter des changements, suivant entente prise avec les intéressés.

Adopté.

---

Résolution No. 9396

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, verrait d'un bon oeil l'entrée du chemin du Canadien National dans ses limites, dans le but de raccorder ses lignes du Nord et du Sud du fleuve St-Laurent, par le nouveau PONT de la Mauricie, ne serait-ce qu'au point de vue industriel, et nous appuyons vigoureusement les démarches faites par un groupe de citoyens auprès des autorités Fédérales, pour matérialiser la construction dudit PONT entre Ste-Angèle et Cap-de-la-Madeleine. Que copie de la présente soit transmise au Canadien National.

Adopté.

---

Résolution No. 9397

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à demander des soumissions dans la Gazette Officielle de Québec pour la vente d'obligations émises sous l'autorité du règlement No. 250, aussitôt que ledit règlement aura reçu l'approbation du Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale.

Que le Greffier soit aussi autorisé à faire les démarches nécessaires concernant l'impression et la signature des dites obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9398

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Pierre Loranger l'offre de vendre les rues Pierre-Boucher (157-173), St-Edouard (157-154) et Mercier (157-135), de la rue Loranger au Boulevard Ste-Madeleine pour le prix n'excédant pas les taxes municipales et scolaires payées sur ces dites rues depuis les cinq dernières années.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9399

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, demande à la Corporation des Biens de Guerre, de donner, à titre gratuit, la rue longeant parrallèlement la rue St-Laurent et située sur le lot 423, appartenant à la Couronne.

La Corporation de la citéest prête à entretenir à ses frais la dite rue aussitôt que la Corporation des Biens de Guerre l'aura cédée à la cité.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION 9400

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus pzr la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE POUR L'ANNEE 1946".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de janvier 1946.

(signé) Alphonse Devost,
Echevin de la cité.

---

Résolution No. 9401

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un chèque à l'ordre de M. J. E. Fleury I. C. pour le montant de $ 1,906.36 étant la balance d'un compte produit à ce conseil en date du 26 novembre 1945 et dont un montant de $ 744.40 a déjà été payé.

Le vote est demandé par l'échevin D. Turmel.

Votent pour : P. Lemarier, G. Bouffard, L. Prescott.
Votent contre:: D. Turmel, A. Devost.

Adopté sur division.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irénée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 21ième jour du mois de janvier, 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9402

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 7 janvier 1946, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9403

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,941.71 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 79 | 739.82 | Banque Can. Nationale | 628.30 |
| Mme C. Lefebvre | 133.33 | Liste de paie No. 1 | 733.00 |
| Liste de paie No. 2 | 2522.45 | Liste de paie No. 3 | 669.90 |
| J. A. Labelle | 75.90 | Liste de paie No. 4 | 423.10 |
| Cité du Cap | 90.72 | Cité du Cap | 29.67 |
| L. Langis | 60.00 | Mme C. Lefebvre | 166.67 |
| J. A. Labelle | 25.00 | Alp. Roy | 23.80 |
| P. A. Gouin | 3.07 | John Millen | 3.01 |
| Eméry Panneton | 51.79 | Délisle Auto Acc. | 5.44 |
| Shawinigan W & P | 26.43 | Imprimeur du ROI | 24.95 |
| Horace St-Cyr | 57.50 | Charbonnerie Champlain | 213.00 |
| T. J. Moore | 76.29 | Larex Stamp Reg'd | 217.93 |
| Les Frères Lebrun | 10.15 | Nap. Loranger | 3.65 |
| Chs. Lévesque | 3.37 | Luc. Comeau C. R. | 10.00 |
| Bureau d'Enrégistrement | 11.70 | Dme Luc. Dubé | 16.80 |
| Imprimerie St-Patrice | 8.82 | Northern Electric | 8.78 |
| Just Equipment | 17.24 | Michel Lalancette | 8.14 |
| Grégoire & Fils | 1.00 | Massicotte & Careau | 0.21 |
| Garage Charest & Frère | 53.93 | Lynn McLeod | 5.87 |
| Plasco Reg'd | 198.72 | Albéric Gauvin | 98.17 |
| H. Massicotte & Frères | 2.61 | United Auto Parts | 2.69 |
| C. P. R. | 24.26 | C. P. R. | 5454.53 |
| | | | $ 12,941.71 |

Adopté.

---

Résolution No. 9404

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier et L. Prescott,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente entre la Corporation de la cité et M. J. Bte Dusseault, d'une partie du lot No. 422-C et 421. Le prix de vente étant de $ 1,140.36.

Adopté.

---

Résolution No. 9405

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat intervenu entre la Dominion Foils (Canada) Limited et la cité du Cap-de-la-Madeleine; que le Maire et le Greffier soient aussi autorisés à signer la pétition devant être présentée au Conseil des Bills Privés, concernant la dite Compagnie.

Adopté.

---

Résolution No. 9406

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que Mtre Léon Méthot C. R. soit et est par les présentes nommé procureur de la cité et est autorisé à donner les avis nécessaires pour présenter, au nom de la Cité, un bill devant la Législature de Québec concernant les items suivants:-

1o.- Pour ratifier le règlement No. 246 adopté par le conseil le 16 juillet 1945, en amendant l'article 64 de la Loi des Cités et Villes S.R.Q.1941 tel qu'amendé par 8 Geo. VI chap.39.

2o.- Pour autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'emprunter annuellement une somme n'excédant pas $ 15,000. pour travaux d'aqueduc et d'égouts urgents qui seront occasionnés par l'expansion du système dû à l'établissement de nouvelles industries et la construction privée.

3o.- Amender la Charte de la Cité en ce qui concerne la nomination d'un gérant.

Les émoluements du procureur seront de $ 400.oo, y compris frais de voyages.

Adopté.

---

Résolution No. 9407

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que M. Julien Lacroix soit et est par les présentes engagé comme constable et pompier au salaire de $ 30.oo par semaine. La présente résolution prend effet immédiatement et l'engagement considéré comme étant d'un caractère permanent.

Adopté.

---

Résolution No. 9408

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accepte l'offre du War Assets Corporation de vendre à la Corporation de la Cité, 1 camion 3 tonnes Chevrolet et une camionnette ½ tonne International au prix respectif de $ 784,89 et 498.53

Le Maire et le Trésorier sont par les présentes autorisés à signer un chèque à l'ordre de War Assets Corporation pour le montant total de $ 1,283.42.

Adopté.

---

Résolution No. 9409

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets la mort de Monsieur Sévère Rocheleau, ex-maire de la cité du Cap-de-la-Madeleine et père de Monsieur Raoul Rocheleau, ex-maire de la cité du Cap et secrétaire-Trésorier de la Commission Scolaire de cette Cité.

Ce conseil prie les familles Rocheleau, Beaumier, Montgrain d'accéter leur plus sincères sympathies.

Une grand'messe est recommandée à l'intention de Monsieur Sévère Rocheleau pour services rendus.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Alphonse Lacroix
Pro- MAIRE
J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Julien Lacroix, jure que je remplirai avec honnêteté fidélité et justice les devoirs de ma charge de constable au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE J. Lacroix

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine, ce
22 Janvier 1946

J. Beaumier
Le Greffier.

Je soussigné Julien Lacroix jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le Roi Geo.VI, ses Hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 22 janvier 1946.

J. Beaumier Greffier J. Lacroix

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 28ième jour du mois de janvier 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins Georges Bouffard, Paul Lemarier, Alp. Devost, Ludovic Prescott et Donat Turmel formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE, M. l'échevin Alp. Devost, au fauteuil.

---

Résolution No. 9410

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la soumission de Paul Gonthier & Cie Ltée, pour l'achat de l'émission de la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au montant de $ 117,000.oo, 3¼% - 20 ans, au prix de $ 100.05 par $ 100.oo dollars d'obligations, soit acceptée.

Adopté.

---

L'ECHEVIN GEO. BOUFFARD QUITTE SON SIEGE

---

Résolution No. 9411

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 21 janvier 1946, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9412

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,453.22, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 5 | 2553.45 | Liste de paie No. 6 | 851.67 |
| Cité du Cap | 27.20 | Imp. St-Patrice | 9.59 |
| Imp. St-Patrice | 101.90 | Bell Tél. Co. | 44.19 |
| Délisle Auto Acc. | 31.94 | Shawinigan W & P | 456.28 |
| Shawinigan W & P | 41.09 | René de Cotret & Cie | 180.00 |
| J. B. Loranger | 24.96 | Massicotte & Careau | 130.95 |
| | | | $ 4,453.22 |

Adopté.

---

Résolution No. 9413

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à émettre un permis de construction à M. Thomas Boisvert, lui permettant de construire l'édifice à une distance pas moindre que celle des propriétés avoisinantes. Ladite propriété devant être érigée coin des rues Brunelle et Toupin.

Adopté.

---

Résolution No. 9414

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'entente entre le Canadien Pacific Railway et la cité du Cap-de-la-Madeleine, concernant la passerelle.

Adopté.

---

Résolution No. 9415

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que Mtre Léon Méthot C. R., soit et est par les présentes nommé Procureur dans une cause de Emile Paquin demandeur VS La Cité du Cap-de-la-Madeleine, défenderesse.

Adopté.

---

Résolution No. 9416

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la clause suivante soit ajoutée dans les amendements à la Charte de la Cité:

QU'UN ESCOMPTE DE 3% SOIT ACCORDE A TOUT PROPRIETAIRE QUI FERA LE PAIEMENT DE SON COMPTE DE TAXE DANS LES TRENTE JOURS DE L'ENVOIE DE CES COMPTES.

Il est entendu que les compagnies ne bénéficieront pas de cet avantage.

Qu'une copie de la résolution soit transmise à notre Procureur Mtre Léon Méthot C. R.

Adopté.

---

Résolution No. 9417

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le conseil de cette cité fasse des démarches auprès du Député du comté de Champlain, Monsieur Maurice Bellemare, afin d'obtenir du Gouvernement Provincial l'octroi requis pour faire le pavage de la rue Notre-Dame avec 4" d'améisite (Asphalte).

Adopté.

---

Résolution No. 9418

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que tout propriétaire de la cité du Cap-de-la-Madeleine, qui fera quelques améliorations à leur propriété, tel que peinture, réparations de galeries, lambrissage en imitation de brique ou à surface minéralisée, en autant qu'il n'y ait pas augmentation de loyer, ne sera pas sujet à aucune augmentation de la valeur taxable sur la propriété pour le rôle d'évaluation 1947-1948.

Adopté.

---

Résolution No. 9419

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU qu'une délégation des membres du conseil soit nommée afin d'aller à Québec avec notre Député Monsieur Maurice Bellemare, pour rencontrer les autorités compétentes du Gouvernement Provincial et de solliciter la fourniture gratuite de 200 érables, que nous pourrons transplanter en bordure du Boulevard Ste-Madeleine, pour embellir l'un de nos principaux boulevards, et si cette demande nous est accordée, que le C-maitre de la Voirie soit autorisé d'entourer ces arbres afin de les protéger.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION 9420

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour du mois de janvier 1946.

(Signé) Paul Lemarier, échevin de la Cité.

---

Résolution No. 9421

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le budget pour l'année 1946 tel que préparé par le Greffier et tel que détaillé ci-après, soit adopté tel que lu.

LE BUDGET 1946

| | | |
|---|---|---|
| **Service de la dette.** | | |
| Commission sur échéances. | 202.73 | |
| Intérêts sur obligations. | 48,965.21 | |
| Rachat d'obligations. | 64,260.00 | 113,427.94 |
| **Intérêts à la Banque.** | | 1,756.49 |
| **F I N A N C E S** | | |
| Aliénés | - --- -- | |
| Indigents publics | 8,200.00 | |
| Ecole réforme | 800.00 | |
| Amendements Charte | 400.00 | |
| Ass. chômage | 300.00 | |
| Ass. garantie | 38.00 | |
| Avis publics et règlements | 300.00 | |
| Adm. Bien-etre | 1,675.00 | |
| Contingents | 2,000.00 | |
| Délégations | 1,000.00 | |
| Elections municipales | 150.00 | |
| Fonds de secours | 1,500.00 | |
| Mutations | 185.00 | |
| Nos de licences | 217.93 | |
| Octrois | 3,800.00 | |
| Papeteries, impressions | 1,200.00 | |
| Publicité | 1,000.00 | |
| Réceptions | 350.00 | |
| Remb. de taxes | 25.00 | |
| Rôle d'évaluation | 1,200.00 | |
| Salaires | 10,360.00 | |
| Tél. & Mess | 400.00 | |
| Vérification | 400.00 | 35,500.93 |
| **V O I R I E** | | |
| Appareils et voitures | 1,000.00 | |
| Assurances | 131.64 | |
| Bât. Chauffage | 725.00 | |
| Bat. Eclairage | 55.00 | |
| Bat. entretien | 150.00 | |
| Camions et tracteurs | 1,500.00 | |
| Chevaux feu et sellier | - --- -- | |
| Chevaux nour. entretien | - --- -- | |
| Contingents | 1,000.00 | |
| Emondage d'arbres | 115.00 | |
| Gaz et huile | 2,000.00 | |
| Ind. & Nos civiques | 700.00 | |
| Neige Notre-Dame | 2,000.00 | |
| Neige diverses rues | 4,500.00 | |
| Neige trottoirs | 1,500.00 | |
| Réc. en dommages | 75.00 | |
| Rigoles | 800.00 | |
| Route d'hiver | 350.00 | |
| Rues diverses entretien | 2,500.00 | |
| Rue Notre-Dame entretien | 400.00 | |

suite au verso.

## V O I R I E  S U I T E

| | | |
|---|---|---|
| Salaires | 15,355.60 | |
| Traverses à niveau | 250.00 | |
| Trot et cloture | 700.00 | 35,807.24 |

## A Q U E D U C

| | | |
|---|---|---|
| Appareils | 800.00 | |
| Bat. chauffage | 125.00 | |
| Bat. éclairage | 72.00 | |
| Bat. entretien | 30.00 | |
| B. F. Gages | 80.00 | |
| B. F. Mat. | 200.00 | |
| C. P. Gages | 300.00 | |
| C. P. Mat. | 200.00 | |
| C. S. Gages | 200.00 | |
| C. S. Mat. | 35.00 | |
| Contingents | 500.00 | |
| Energie | 4,300.00 | |
| Gaz et huile | 325.00 | |
| Papeterie | 100.00 | |
| Prise d'eau | 100.00 | |
| Réservoir | 50.00 | |
| Salaires | 13,000.00 | |
| Téléphone | 15.00 | |
| Valves | 200.00 | 20,632.00 |

## E G O U T S

| | | |
|---|---|---|
| Appareils | 50.00 | |
| C. P. Gages | 750.00 | |
| C. P. Mat. | 25.00 | |
| C. S. Gages | 100.00 | |
| C. S. Mat. | 100.00 | |
| Contingent | 50.00 | |
| Puisards et regards | 900.00 | |
| Salaires | 3,250.00 | 5,225.00 |

## POLICE ET INCENDIE

| | | |
|---|---|---|
| Appareils | 50.00 | |
| Assurances | 79.05 | |
| Auto chef | 1,300.00 | |
| Auto camion | 25.00 | |
| Auto échelle | 35.00 | |
| Bat. chauffage | 610.00 | |
| Bat. éclairage | 190.00 | |
| Bat. entretien | 325.00 | |
| Contingent | 1,020.00 | |
| Extincteurs chi. | 55.00 | |
| Gaz et huile | 500.00 | |
| Papeterie | 10.00 | |
| Salaires | 24,072.36 | |
| Syst. alarme | 300.00 | |
| Tél. et Mess | 100.00 | |
| Uniformes | 1,000.00 | 29,671.41 |

## HOTEL DE VILLE

| | | |
|---|---|---|
| Assurance | 46.00 | |
| Chauffage | 850.00 | |
| Eclairage | 115.00 | |
| Entretien | 500.00 | |
| Contingent | 25.00 | 1,536.00 |

## M A R C H E

| | | |
|---|---|---|
| Assurance | 14.40 | |
| Eclairage | 10.00 | |
| Entretien | 10.00 | |
| Contingent | 50.00 | 84.40 |

## H Y G I E N E

| | | |
|---|---|---|
| Contingent | 50.00 | |
| Dépotoir | 500.00 | |
| Unité sanitaire | 1,983.39 | |
| Vidanges | 4,250.00 | 6,783.39 |

| | | |
|---|---|---|
| **COUR DU RECORDER** | | |
| Contingent | 50.00 | |
| Papeterie | 10.00 | |
| Salaires | 1,459.90 | 1,519.90 |
| **DEPARTEMENT EN LOI** | | |
| Consultations | 50.00 | 50.00 |
| **PARCS PUBLICS** | | |
| Assurance | 50.00 | |
| Contingent | 1,625.00 | |
| Eclairage | 30.00 | |
| Entretien bât. | 100.00 | |
| Entretien terrains | 100.00 | |
| Salaires | 300.00 | 2,205.00 |
| **ECLAIRAGE** | | |
| Rues | 6,000.00 | 6,000.00 |
| **D I V E R S** | | |
| Aéroport | 750.00 | |
| Balance | 12.00 | |
| Terrain jeux | 1,000.00 | 1,762.00 |
| T O T A L | | $ 261,961.70 |

## REVENUS ANTICIPES

| | | |
|---|---|---|
| Evaluation, taxe à $ 1.70 | $ 147,838.90 | |
| Evaluation taxe à $ 1.oo | 2,542.41 | |
| Dominion Foils Limited | 3,800.00 | |
| Aqueduc et égouts | 60,000.00 | |
| Licences | 8,000.00 | |
| Trottoirs | 2,400.00 | |
| Marché | 500.00 | |
| Cour du Recorder | 1,400.00 | |
| Versements sur propriété | 180.00 | |
| Intérêts | 1,400.00 | |
| Balance publique | 100.00 | |
| Cie de Transport St-Maurice | 1,000.00 | |
| Taxe de Vente | 36,100.00 | |
| Taxe d'amusement | 100.00 | |
| | | $ 265,361.31 |

## D E P E N S E S

| | | |
|---|---|---|
| Intérêts à la Banque | 1,756.49 | |
| Service de la dette | 113,427.94 | |
| Finances | 35,500.93 | |
| Voirie | 35,807.24 | |
| Aqueduc | 20,632.00 | |
| Egouts | 5,225.00 | |
| Police et incendie | 29,671.41 | |
| Hotel de Ville | 1,536.00 | |
| Marché | 84.40 | |
| Hygiène | 6,783.39 | |
| Cour du Recorder | 1,519.90 | |
| Département en LOI | 50.00 | |
| Parcs publics | 2,205.00 | |
| Eclairage | 6,000.00 | |
| Divers | 1,762.00 | $ 261,961.70 |
| SURPLUS ANTICIPE---------- | | 3,399.61 |

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9422

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 251 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1946", soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9423

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le montant de $ 1,500.oo ajouté au budget PARCS - soit divisé également entre les 3 parcs, nommément, Ste-Famille, St-Lazare et Ste-Madeleine.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 4ième jour du mois de février 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9424

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 28 janvier 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9425

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 2,121.30, et tels que décrits ci-après-soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ban. Can. Nationale | 15.00 | J. B. Poliquin | 3.00 |
| Cité du Cap | 87.00 | Imp. St-Patrice | 10.58 |
| Dme C. Lefebvre | 166.66 | A. Brouillard | 4.71 |
| Bur. d'enrégistrement | 10.65 | J. B. Lanouette | 20.00 |
| Mun. Fin. Officers Ass. | 30.00 | Charb. Champlain | 15.75 |
| J. B. Deschamps | 193.28 | Charest & Frères | 7.30 |
| John Millen | 14.13 | Lalancette Electric | 1.75 |
| Penn-Mass | 7.10 | J. T. Nadeau | 23.73 |

Suite, page suivante.

---

Résolution No. 9425 - Suite des comptes

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Shawinigan W & P | 8.87 | | | |
| Alp. Roy | 40.55 | W. H. Saulnier | 16.00 | |
| Sirois Auto | 18.64 | Délisle Auto Acc. | .62 | |
| Liste de paie 7-11 | 67.42 | Shawinigan W & P | 99.48 | |
| | | " " | 62.33 | |
| | | " " | 135.00 | $ 299.81 = 2159.55 |
| | | Note de crédit | | 38.25 |
| | | T O T A L | | $ 2,121.30 |

Adopté.

---

Résolution No. 9426

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin----------

ATTENDU QU'il a été représenté au conseil lors de l'entrevue du représentant de la firme Piché et Flynn, que l'entente de $ 3,800. était la même que celle de la Commission Scolaire en rapport avec la dite Cie Dominion Foils (Canada) Limited et qu'en réalité l'entente de la dite Cie avec la Commission Scolaire est de $ 5,700., il est résolu que l'entente actuellement faite soit annulée et qu'un montant de $ 5,700.00 soit fixé pour les taxes générales de la dite Compagnie.

Pas de secondeur.

---

Résolution No. 9427

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que le paragraphe 2e de la résolution 9406, faite et passée le 21 janvier 1946, soit rescindé et annulé à toutes fins que de droit.

Pas de secondeur.

---

Résolution No. 9428

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 251 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1946" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

---

MAIRE

GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9429

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets le décès de Mtre Georges Méthot, doyen du Barreau des Trois-Rivières, et père de Mtre Léon Méthot C. R., aussi des Trois-Rivières et Procureur de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil prie la famille Méthot d'accepter ses plus sincères sympathies.

Adopté

---

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18ième jour du mois de février 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9430

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 4 février 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9431

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 19,109.57, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 8 | 2592.45 | Corp. des B. de Guerre | 150.85 |
| J. A. Labelle | 91.80 | Club Hochey Cap | 100.00 |
| Liste de paie No. 9 | 1562.65 | Liste de paie No. 10 | 431.70 |
| J. B. Lanouette | 106.23 | Cité du Cap | 28.74 |
| Regional Asphalt | 1000.00 | Ban.Can. Nationale | 11628.89 |
| Dme C. Lefebvre | 166.66 | Le Nouvelliste | 14.00 |
| Nat.Ass.of Assessing | 5.00 | Chateau DeBlois | 13.63 |
| T. J. Moore | 28.82 | F. X. T. Berlinguet | 45.96 |
| Cordonnerie Moderne | 3.05 | Roy Auto Enrg. | 46.01 |
| Gérard Lévesque | 10.45 | Dme Luc. Dubé | 8.40 |
| Chs Turcotte | 21.50 | Henri Béliveau | 30.95 |
| C. P. R. | 51.22 | Just Equipment | 89.60 |
| John Millen | 7.89 | H. Massicotte & Frères | 1.84 |
| War Assets Corp. | 25.67 | 3-Riv.Chevrolet Motor | 18.80 |
| Charbonnerie Champ. | 19.50 | Délisle Auto | 65.32 |
| Shawinigan W & P | 17.42 | Can. Industries | 36.52 |
| Francis Hankin | 448.87 | Nap. Loranger | 3.06 |
| Aimé Breton | 5.10 | R. Loranger & Frère | 6.00 |
| Alp. Roy | 25.02 | St-V. Paul Ste-Famille | 100.00 |
| St-V. Paul Ste-Mad. | 100.00 | | |

$ 19,109.57

Adopté.

---

Résolution No. 9432

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU qu'un permis pour une table de billard soit accordé à Dme Raymond Cinq-Mars demeurant au No. 641 rue Notre-Dame Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9433

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 14 février 1946 et les plans qui l'accompagnent et que M. Raoul Buist C-maitre de la Voirie surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9434

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Régie des Bois de Chauffage de Montréal, de bien vouloir nous faire expédier dans le plus bref délai possible, 40 à 50 chrs de bois de chauffage, étant donné la rareté qui règne dans la cité actuellement.

Adopté.

---

Résolution No. 9435

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à émettre des permis de construction à la Cie Subertest Petroleum Corporation Limited pour un entrepôt qui sera situé sur la rue DesOblats ou il existe déjà deux réservoirs, ainsi que deux postes de vente d'essence, un sur la rue Ste-Madeleine, coin rue St-Maurice côté Nord-est, et l'autre sur la rue St-Laurent, coin Montplaisir. Le tout devra être construit selon les règlements de la cité concernant la distance et la hauteur et sujet à l'approbation de l'inspecteur en bâtiment.

Adopté.

---

Résolution No. 9436

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU qu'une demande soit faite au député, M. H. E. Brunelle, afin d'obtenir les services d'un facteur additionnel pour la distribution du courrier dans la cité du Cap-de-la-Madeleine, afin de donner pleine satisfaction aux contribuables de la partie N-E de la cité.

Que cette résolution soit transmise au député, M. Brunelle.

Adopté.

---

Résolution No. 9437

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Chef de Police soit autorisé de placer un homme de police pour le temps de la sortie de classe à l'école de la rue Fusey, pour régulariser le traffic à cet endroit, pour la protection des enfants et ce, le midi et le soir.

Et que le C-maitre de la Voirie soit autorisé de faire la démarcation blanche pour l'espace de circulation de la traverse de la rue Fusey.

Adopté.

---

Résolution No. 9438

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le conseil fasse une demande à la St-Maurice Transport afin d'obtenir qu'un arrêt soit établi en face de la Consolidated Paper qui est un point de traffic continu; ceci accommoderait le bureau de poste, l'Eglise St-Lazare, les bureaux de la Commission Scolaire ainsi que les Chevaliers de Colomb. x à la rue Dorval

Que cette résolution soit transmise à la St-Maurice Transport.

Adopté.

---

Résolution No. 9439

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil, considérant le développement toujours grandissant de la cité du Cap-de-la-Madeleine, demande au Ministère de la Voirie Provinciale, l'élargissement et le redressement de la route St-Maurice, à partir du Boulevard Ste-Madeleine, jusqu'à St-Maurice.

Que copie de la présente résolution soit envoyée au député M. Maurice Bellemare, pour l'appuyer auprès du Ministre.

Adopté.

---

Résolution No. 9440

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, se joint à la population en général, pour offrir à Son Excellence Mgr Maurice Roy, ses plus sincères félicitations et lui transmet l'assurance de sa plus filiale soumission, ainsi que sa vénération.

Adopté.

---

Résolution No. 9441

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les résolutions Nos. 9238 et 8434 concernant l'engagement de MM. Philogène St-Arnaud & J. Bte Lajoie comme gardiens des puits, soient rescindées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

---

Résolution No. 9442

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Contrôleur de l'Aviation Civile, Ministère des Transports à Ottawa, soit par les présentes avisé que ce conseil désire que son Aéroport soit licencié, et comme tel avoir droit à tous les privilèges des Aéroports du Canada

Adopté.

---

Résolution No. 9443

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ATTENDU que la situation du logement s'avère de plus en plus sérieuse pour notre population du Cap, comme le révèlent les Forums que la L. O. C. Tient dans notre ville;

ATTENDU que la présente campagne de la L. O. C. révèle que la presque totalité de nos familles nombreuses sont forcées de vivre dans des taudis ou des logements trop étroits;

ATTENDU que la paix sociale de notre ville et de la Province est, par le fait meme menacée;

CONSIDERANT qu'il y va de la santé physique des individus et de la santé morale de notre ville;

CONSIDERANT que ce n'est pas quand nos enfants auront grandi dans l'exiguité étouffante des logements "miniatures" qu'ils pourront donner un bon rendement au travail;

CONSIDERANT que ce n'est pas non plus quand une famille habite un petit logement à peine suffisant pour accommoder un couple qu'elle peut croitre en nombre et en qualité, comme la nature et la morale, et nous pourrions ajouter le patriotisme du Québec le veulent;

Résolution No. 9443 - Suite

CONSIDERANT que la famille, pour mieux s'épanouir, doit vivre dans un milieu de vie humain, moral, social et hygiènique;

CONSIDERANT qu'on a déjà réclamé de toutes parts, des logements familiaux;

CONSIDERANT que l'obstacle principal à cette réalisation est le manque de capital de la part de l'ouvrier;

CONSIDERANT enfin, que les municipalités ne peuvent règler ce problème seules, avec la L. O. C.,

IL EST RESOLU:

Que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, demande respectueusement au Premier Ministre de la Province, de bien vouloir nous faire voter par la Législature, dès la présente session, une loi de Crédit Ouvrier.

Que copie de cette résolution soit immédiatement transmise à l'Honorable Maurice Duplessis, à M. Maurice Bellemare, député, aux journaux suivants:- L'Avenir, le Nouvelliste, l'Action Catholique, ainsi qu'à la Fédération de la L. O. C., (1056, rue Ste-Julie, Trois-Rivières).

Adopté.

---

Résolution No. 9444

Proposé par l'échevin L..Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que tout employé permanent qui sera absent plus de 8 jours consécutifs, son salaire sera discontinué jusqu'au jour ou il reviendra à l'ouvrage.

Adopté.

---

Irenée Rochefort.
Maire.
A. Beaumier
Greffier.

-o-o-o

Résolution No. 9446

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,067.57, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 11 | 2524.45 | Cité du Cap | 8.80 |
| Liste de paie No. 12 | 840.70 | L. Langis | 60.00 |
| René de Cotret & Cie | 20.00 | 3-Riv. Chevrolet | 2.45 |
| Charb. St-Laurent | 8.25 | C. P. R. | 1.00 |
| Délisle Auto | 6.14 | Shawinigan W & P | 456.45 |
| Shawinigan W & P | 39.33 | Fab. St-Lazare | 100.00 |

Adopté. $ 4,067.57

---

Résolution No. 9447

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU qu'un octroi de $ 500.00 soit accordé à la Ligue des Cadets de l'Air du Cap-de-la-Madeleine, pour aider au maintien et au développement de l'Escadrille locale No. 350 des Cadets de l'Air du Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre du Comité civil des Cadets de l'Air du Cap-de-la-Madeleine.

Le vote est demandé par l'échevin M. Duguay.

POUR : L. Prescott, D. Turmel, P. Lemarier.
CONTRE : A. Devost, M. Duguay.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 9448

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil offre à M. Emile Paquin, un montant de $ 300.00 en capital et frais, dans une cause de Emile Paquin vs la Cité du Cap. Cette offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité, mais dans le seul but de garder notre paix.

Si acceptée par M. Emile Paquin, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de $ 300.00, à l'ordre de M. Emile Paquin.

Adopté.

---

Résolution No. 9449

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil demande que la LOI du travail soit observée, et voit à ce qu'aucun travail ne se fasse le dimanche. Que copie de la présente soit transmise à l'Honorable Premier Ministre, le Chef de l'Opposition et au député du Comté, M. Maurice Bellemare.

Adopté.

---

Résolution No. 9450

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que la résolution No. 9380 du conseil de cette cité concernant l'engagement de M. Edmond Bouchard comme surveillant des travaux et Inspecteur en bâtiment soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Le vote est demandé par l'échevin Donat Turmel.

Votent pour : M. Duguay, L. Prescott, Alp. Devost.
Votent contre: D. Turmel, P. Lemarier.

Adopté sur division.

AVIS DE MOTION No. 9451

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO.221, CONCERNANT LA SUBDIVISION DES TERRAINS ET LA REGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de février 1946.

(Signé) Paul Lemarier, échevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4ième jour du mois de mars 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, Paul Lemarier, Alp. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9452

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 25 février, 1946, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9453

Proposé par l'échevin Alp. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

Et résolu que les comptes au montant total de $ 127,137.35, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ban. Can. Nationale | 125091.74 | J. A. Labelle | 57.00 |
| J. A. Labelle | 21.00 | Liste de paie No. 13 | 790.00 |
| Dme C. Lefebvre | 166.67 | Prof. O. Hudlot | 150.00 |
| Bell Tél. Co of Canada | 60.65 | Charest & Frère | 7.80 |
| Imprimeur du ROI | 29.55 | L' Avenir | 46.20 |
| Bur. d'enrégistrement | 13.70 | Therreault & Fils | 156.72 |
| Sureté Prov. de Québec | 25.10 | Penn-Mass | 11.30 |
| Roy Auto | 11.99 | United Auto Parts | 5.84 |
| Geo. Héroux | 3.51 | Dawson Bros. | 3.78 |
| Shawinigan W & P | 5.00 | Shawinigan W & P | 310.01 |
| Alp. Roy | 17.32 | Sirois Auto | 12.16 |
| Chs. Turcotte | 37.25 | Massicotte & Careau | 4.99 |
| Nap. Loranger | 9.18 | L. O. C. | 25.00 |
| Paul Boucher N. P. | 44.10 | P. V. Ayotte | 4.75 |
| John Millen | 15.04 | | |
| | | | $ 127,137.35 |

Adopté.

---

Résolution No. 9454

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,

Et résolu que le Trésorier soit et est par les présentes autorisé à verser le montant nécessaire à l'achat de licences de chauffeur pour constables et pour les licences provinciales de toutes les machines à l'usage de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9455

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

Et résolu qu'un permis pour 2 tables de billards soit accordé à Monsieur Victor Lavictoire, 251 rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9456

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin----------

Et résolu que Mtre François Lajoie C. R., soit et est par les présentes autorisé à comparaître pour et au nom de la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, dans une cause de Thomas Boisvert VS La Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Pas de secondeur.

---

Résolution No. 9457

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

Et résolu que ce conseil décide de confesser jugement dans la cause entre Thomas Boisvert VS La Cité du Cap-de-la-Madeleine.

L'échevin Geo. Bouffard, demande le vote parce qu'il déclare que c'est illégal de confesser jugement.

POUR : L. Prescott, D. Turmel, M. Duguay, P. Lemarier.
CONTRE : G. Bouffard.

L'échevin A. Devost se déclare dissident.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 9458

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin----------

Et résolu que Mtre Léon Méthot C. R. et Procureur de la Cité, soit et est par les présentes autorisé à ajouter aux avis de demande à la Législature, la clause suivante:-

"Pour ratifier, à toutes fins que de droit, la résolution No. 9272 passée et adoptée à une séance régulière tenue le 4ième jour du mois de septembre 1945, ainsi que le contrat signé en rapport avec cette dite résolution.

Pas de secondeur.

---

Résolution No. 9459

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

Et résolu que Monsieur Edmond Bouchard, soit réinstallé dans ses fonctions de surveillant des travaux municipaux et inspecteur en bâtiments. Ses émoluements seront les mêmes que ceux fixés à la résolution No. 9380, soit $ 30.00 par semaine.

Résolution No. 9459 - SUITE

Le vote est demandé par l'échevin M. Duguay.

Votent pour, les échevins G. Bouffard, D. Turmel, P. Lemarier.
Votent contre, les échevins L. Prescott, A. Devost, M. Duguay.

Son Honneur le Maire s'abstient de voter sur la motion.

Motion en suspens.

---

Résolution No. 9460

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

Et résolu que le contre-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire une entrée d'eau à M. Johnson, coin Radnor & 1ère rue; M. Leblanc, rue Rochefort, coté NO de la rue Rochefort.

Adopté.

---

Résolution No. 9461

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions aux marchands locaux et à la Cie Standard Clay Products, pour 1 char de grès, 6", 9", 12".

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9462

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulu par la LOI, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA REPRESSION DE LA PYRALE DU MAIS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de mars 1946.

(Signé) Geprges Bouffard,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 9463

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

Et résolu qu'un montant additionnel de $ 100.oo soit offert à M. Emile Paquin, en règlement complet et final et ce, aux mêmes conditions que celles mentionnées à la résolution No. 9448 adoptée le 25 février 1946.

L'échevin L. Prescott, enrégistre son vote contre l'augmentation.

Adopté.

---

Résolution No. 9464

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

Et résolu qu'un montant de $ 25.oo soit accordé à M. Léo Millette pour représenter la cité lors du tournoi international de SKI à Laconia N. H..

L'échevin Geo. Bouffard enrégistre son vote contre.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE
J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

A SON HONNEUR LE MAIRE
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A V I S

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à L'HOTEL DE VILLE, lundi, le llième (onzième) jour du mois de mars 1946, à 2.oo heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour de mars 1946.

Le Greffier.

Cette assemblée est convoquée
Par Son Honneur le Maire I. Rochefort,
pour les raisons suivantes:-

1o.- Passer et adopter une ou des résolutiona en rapport avec l'action de Thomas Boisvert vs La Cité du Cap-de-la-Madeleine.

- - - - - - - - - - - -

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

A une assemblée spéciale, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le llième jour du mois de mars 1946, à 2.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, L. Prescott et M. Duguay, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9465

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que Mtre Léon Méthot C. R. soit et est par les présentes autorisé à comparaitre pour et au nom de la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, dans une cause de Thomas Boisvert VS La Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Et la séance est levée.

---

MAIRE

GREFFIER

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sèssions à l'Hotel de Ville, lundi, le 18ième jour du mois de mars 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, Alp. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9466

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 4 mars 1946, ainsi que celui de l'assemblée spéciale du 11 mars 1946, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

---

Résolution No. 9467

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 6,259.25 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

Adopté.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| John Millen | 2.52 | Alp. Roy | 14.70 |
| L. Mireault | 11.25 | Dme L. Dubé | 16.80 |
| Regional Asphalt | 136.83 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| P. A. Gouin | 6.28 | J. A. A. Richard | 24.75 |
| Can. Iron Foundries | 13.22 | Consolidated Paper | 1.10 |
| Roland Rochefort | 3.95 | Léon Méthot C. R. | 52.00 |
| United AutomParts | 1.34 | Clarendon Hotel | 55.78 |
| Shawinigan W & P | 10.00 | Can. Ludlow Valve | 40.93 |
| C. P. R. | 93.04 | Les Frères Lebrun | 1.44 |
| St-M. V. Chronicle | 46.20 | Charb. Champlain | 27.85 |
| Eméry Panneton | 17.50 | Chs. Lévesque | 7.00 |
| Massicotte & Frères | 7.27 | Délisle Auto Acc. | 115.42 |
| Imp. St-Patrice | 169.65 | A. Héroux enrg. | 5.00 |
| Club Hockey Cap-Mad. | 100.00 | Cité du Cap | 496.68 |
| Liste de paie No. 14 | 2411.45 | Liste de paie No. 16 | 1546.05 |
| Liste de paie No. 15 | 803.25 | | |
| | | | $ 6,259.25 |

Adopté.

---

Résolution No. 9468

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU qu'un montant de $ 25.oo soit octroyé à la Ligue du Sacré-Coeur de la paroisse Ste-Madeleine à l'occasion d'une partie de cartes organisée sous leur patronage et au profit des oeuvres paroissiales de Ste-Madeleine. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant plus haut mentionné.

Le Maire et le Trésorier sont aussi autorisés à signer un chèque au montant de $ 25.oo, au profit de la paroisse de St-Odilon.

Adopté.

---

Résolution No. 9469

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 4 mars 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist C-maitre, surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9470

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 5 mars 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist C-maitre, surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9471

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de donation des rues de M. Philogène St-Arnaud, dans les limites de St-Odilon, coté sud-ouest de la route No1 19 et au nord-ouest du Canadien Pacifique. Cette donation est faite gratuitement de la part de M. St-Arnaud.

Adopté.

---

Résolution No. 9472

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le règlement consernant "LA REPRESSION DE LA PYRALE DU MAIS" soit et est par les présentes, adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9473

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le règlement concernant "LA REPRESSION DE LA PYRALE DU MAIS" soit et est par les présentes, adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9474

Considérant que St-Tite depuis près d'une vingtaine d'années réclame instamment la construction d'une nouvelle route entre St-Tite et Grand'Mère comme étant un besoin urgent au point de vue commercial, industriel, agricole et touristique;

Considérant que les corps publics non seulement de St-Tite mais aussi de toutes les Cités, Villes, Villages environnants ont à plusieurs reprises appuyé tel projet comme étant d'intérêt vital pour la région de la Mauricie;

Considérant qu'un tel projet devrait trouver sa réalisation immédiate si l'on considère les allégués militant en faveur de la construction d'une telle route, allégués qui peuvent se résumer dans les considérations suivantes:

Considérant que St-Tite, Chef-lieu du Comté de Laviolette situé à peine à huit milles de Grand'Mère, se voit en certaines périodes de l'année voué à l'ineptie presque totale puisque sa production industrielle, commerciale et agricole trouve un ralenti explicable par le seul fait de la route actuelle ne répondant plus aux besoins de l'heure;

Considérant que St-Tite de par sa situation géographique se trouve au centre de la Mauricie et comme tel, se doit d'avoir une route au moins comparable à celles actuellement existantes dans le haut et le bas de la Mauricie;

Considérant que la relevée des Ingénieurs a clairement démontrée que ce projet de nouvelle route serait peu couteux en regard des inconvénients qu'il supprimerait, soit l'étroitesse de la route qui en plusieurs endroits n'a pas plus de vingt pieds de largeur, quantité de courbes très dangereuses et source d'accidents mortels et enfin la suppression de quatre traverses à niveau sur une distance de huit milles;

Considérant que la classe agricole se trouve en but à des inconvénients sans nombre en toutes saisons de l'année, que ce soit pour aller sur leurs fermes ou encore au marché, dû au fait de l'étroitesse de la route, de la, et circulation très dense;

Considérant que la classe industrielle qui à elle seule paie au-delà d'un million de dollars en salaire, doit en certaine périodes de l'année soutenir leurs marchés à coup de sacrifices dû au fait de la route actuelle qui demeure une source constante d'ennuis pour le transport. Si la municipalité a réussi à entrainer une vingtaine d'industries, ce ne fut pas sans difficultés, car la première remarque qui s'impose à l'attention des industriels consiste précisément dans notre manque de moyens de transport rendu difficile avec la route actuelle;

Considérant que la classe commerciale souffre également de la route actuelle par suite de la difficulté à obtenir leurs marchandises en certaines périodes de l'année, ceci provoqué par le meme fait de la difficulté occasionnée pour le transport, et s'il se produit il augmente parfois le cout de revient de ces marchandises;

Considérant que nos automibilistes, camionneurs et touristes réclament à grands cris une nouvelle route capable de répondre aux besoins de l'heure et capable également de pourvoir et rendre la circulation plus facile;

Considérant que la route actuelle fait le souci constant de nos automobilistes et camionneurs, puisque sur une vingtaine de Compagnies d'assurance faisant affaire dans la région, à peine deux Compagnies consentent à assumer le risque, prenant pour acquis que la route St-Tite Grand'Mère, toutes proportions gardées, est l'endroit dans toute la Province ou les accidents sont plus nombreux, ceci dû au fait de l'étroitesse de cette route, de ses courbes nombreuses et dangereuses et de ses passages à niveau;

EN CONSEQUENCE,

Il est proposé par Donat Turmel,
Appuyé par Médard Duguay,
et unanimement résolu que la Cité du Cap-de-la-Madeleine réclame instamment auprès de l'Honorable Ministre de la Voirie, la construction immédiate de la nouvelle route St-Tite Grand'Mère comme étant une nécessité urgente au point de vue industriel, commercial, agricole et touristique, non seulement pour la Mauricie, mais aussi pour la Province.

Que copie des présentes soit transmise à l'Honorable Premier Ministre de la Province, à l'Honorable Ministre de la Voirie, au député du Comté de Laviolette, Me Romulus Ducharme C. R. et la Corporation de la Ville de St-Tite.

Adopté.

---

Résolution No. 9475

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU qu'un montant de $ 100.oo soit octroyé au Conseil Provincial des Unions des Moulins à Papier de Québec, à l'occasion de leur programme souvenir qui sera publié lors de la convention des 5, 6 et 7 avril prochain.

Le Maire et le Trésorier sont par les présentes autorisés à signer un chèque au montant de $ 100.oo.

Adopté.

---

Résolution No. 9476

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water ' Power Company, soit autorisée à poser une lampe sur la rue Loranger, côté sud-ouest de l'étang.

Adopté.

---

Résolution No. 9477

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que demande soit faite au député fédéral M. Hervé Brunelle, afin qu'il fasse les démarches nécessaires et concentre toute son énergie auprès des autorités fédérales, afin que la taxe sur les revenus des salaires inférieurs à $ 2,500.oo annuellement soit abolit à cette session-ci.

Que copie de la présente, lui soit mallée.

Adopté.

---

Résolution No. 9478

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil s'en tient à la décision de la Régie des Transports, concernant l'émission de nouvelles licences de taxi dans les limites de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Le Trésorier devra attendre la décision de la Régie avant d'émettre de nouvelles licences de taxi.

Adopté.

---

Résolution No. 9479

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le Contre-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire une entrée d'eau et d'égout à M. Gérard Veilleux, rue St-Laurent.

Adopté.

---

Résolution No. 9480

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que M. F. X. Thos. Berlinguet A. G., soit et est par les présentes autorisé à préparer un plan pour l'ouverture de la rue ROI, entre les rues St-Laurent & Bellerive.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9481

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE POSTES DE TAXI ETC.".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de mars 1946.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 9482

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets la mort de Madame Amanda Mailhot, épouse de M. Victor Durand et mère de M. Albert Durand, échevin de la Cité des Trois-Rivières.

Ce conseil prie l'échevin Albert Durand et sa famille, d'accepter ses plus sincères sympathies, dans le deuil qui le frappe.

Adopté.

---

Résolution No. 9483

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets le décès de M. Joseph Cossette de St-Narcisse, frère de la Révérende Soeur Directrice Marie Jouvin de la Maison de St-Lazare.

Ce conseil prie la Révérende Soeur Directrice d'accepter ses plus sincères sympathies dans le deuil qui la frappe.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irène Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 25ième jour du mois de mars 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Iren.e Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9484

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU

Résolution No. 9484 - Suite

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité, en date du 18 mars 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9485

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,644.53, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 17 | 2424.45 | Rec. Général du Canada | 10.00 |
| J. A. Labelle | 8.00 | Cité du Cap | 19.80 |
| J. A. Labelle | 57.00 | L. Langis | 60.00 |
| Dme C. Lefebvre | 333.33 | A. Brouillard | 1.28 |
| Lynn McLeod | 1.94 | John Millen | 5.74 |
| Just Equipment | 8.59 | Liste de paie No. 18 | 551.50 |
| Ligue Séc. Prov. Québec | 12.00 | Garage J. Vaugeois | 19.20 |
| 3-Riv. Chevrolet Moteur | 403.84 | P. A. Gouin | 7.91 |
| Shawinigan W & P | 36.21 | Pharmacie Perreault | 8.00 |
| Shawinigan W & P | 456.45 | Maison J. D. Garneau | 82.00 |
| Imp. St-Patrice | 6.66 | Shawinigan W & P | 5.00 |
| Can. Germicide Co. | 16.23 | Bell Tél. Co. of Canada | 36.51 |
| Roland Rochefort | 72.89 | | |
| | | | $ 4,644.53 |

Adopté.

---

Résolution No. 9486

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Maire, le Greffier et l'Avocat Léon Méthot C. R. soient autorisés à préparer un règlement concernant les taxis, le tout en bonne et due forme.

Adopté.

---

Résolution No. 9487

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil demande à la CIE DE TRANSPORT ST MAURICE de bien vouloir modifier son parcours actuel, pour établir un circuit de ceinture, comme suit:-

Notre-Dame, Alice et Boulevard Ste-Madeleine, dans les deux sens.

Adopté.

---

Résolution No. 9488

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets le décès de M. Raoul Laroche, père du constable Eddy Laroche de cette cité.

Ce conseil prie les familles Laroche d'accepter ses plus sincères sympathies dans le deuil qui les frappe.

Adopté.

---

Résolution No. 9489

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co. soit autorisée à poser une lampe rue St-Henri, au N-O de Fusey; rue Mercier entre Toupin ' Longval.

Adopté.

---

Résolution No. 9490

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire un puisard rue Massicotte, entre Toupin et Longval.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9491

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR FAIRE DU PAVAGE DE RUES DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de mars 1946.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 1er jour du mois d'avril 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9492

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 25 mars 1946 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9493

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 31,124.14, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| L'Avenir | 11.48 | Cité du Cap | 8.15 |
| Liste de paie No. 19 | 519.80 | J. B. Lanouette | 10.00 |

AU VERSO

LES COMPTES SUITE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Alp. Roy | 91.45 | Just Equipment | 24.57 |
| Imp. St-Patrice | 50.39 | Thos Viviers | 8.32 |
| E. Panneton | 117.94 | John Millen | 5.46 |
| Horace St-Cyr A.G. | 9.00 | B. d'Enrégistrement | 20.70 |
| F. Beaumier | 33.75 | Shawinigan W & P | 279.98 |
| Délisle Auto | 15.46 | C. Iron Foundries | 428.13 |
| Charb. Champlain | 11.25 | Nap. Loranger | 1.28 |
| Desroberts & Pitt | 41.12 | Bell Tél. Co. | 13.84 |
| P. A. Gouin | 385.56 | Rec. Gén. du Canada | 475.09 |
| Ban. Can. Nat. | 28361.42 | St-V. de Paul Ste-Fam. | 100.00 |
| St-V. de Paul St-Odilon | 100.00 | | |
| | | | $ 31,124.14 |

Adopté.

---

Résolution No. 9494

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que Monsieur l'échevin Geo, Bouffard soit et est par les présentes nommé "PRO MAIRE" pour le prochain terme de 3 mois.

Adopté.

---

Résolution No. 9495

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accorde à M. Anselme Johnson un permis pour une salle de billard, comprenant deux tables, et ce, pour l'année 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9496

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que ce conseil octroie un montant de $ 50.00 pour aider à l'organisation d'une souscription de $ 275.00, en faveur des Servantes de Jésus-Marie.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant de $ 50.00.

Adopté.

---

Résolution No. 9497

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil, pour faire suite à une requête de citoyens de St-Odilon pour la partie située au Nord-Ouest de la voie du Canadien Pacific, autorise Monsieur l'Ingénieur Maurice Langlois I. C. à préparer des plans et devis pour la construction d'une conduite principale d'égout dans cette dite partie.

L'échevin D. Turmel demande le vote.

POUR : L. Prescott, G. Bouffard, M. Duguay.
CONTRE : A. Devost, D. Turmel, P. Lemarier.

Le Maire vote pour la motion.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 9498

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil autorise M. Bordeleau C-maitre de l'aqueduc à poser une conduite principale d'eau de 4" en fonte et une conduite principale d'égouts de 12" en grès ou en ciment, dans une rue située dans Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine et du coté Nord-est et paralelle à la rue Alice.

Adopté.

---

Résolution No. 9499

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit autorisé à poser une conduite principale d'aqueduc et d'égouts, sur la Xe rue.

Adopté.

---

Résolution No. 9500

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le Trésorier soit et est par les présentes autorisé à verser, au fur et à mesure que les finances le permettront, des accomptes sur la balance due à la Cie Regional Asphalt Limited des Trois-Rivières.

Adopté.

---

Résolution No. 9501

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil s'engage à acheter de Monsieur Normand Brousseau, le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue ROY entre St-Laurent et Bellerive; le terrain pour l'ouverture de cette dite rue comprend la totalité du lot No. 17 du lot primitif No. 171 et une partie du lot No. 18 du meme cadastre, de manière à former un frontage de 51 pieds par 80 pieds de profondeur, mesure anglaise, et ce, pour le prix total de $ 450.00, y compris la confection d'un trottoir sur la dimension de 80 pieds.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat, et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9502

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le salaire de MM. Jude Toupin, Henri Picard et Alcide Vadeboncoeur soit porté à $ 32.00 par semaine, soit une augmentation de $ 3.00 par semaine.

Cette augmentation prendra effet le 1er avril 1946.

L'échevin L. Prescott demande le vote.

POUR : A. Devost, D. Turmel, M. Duguay, P. Lemarier.
CONTRE : L. Prescott, G. Bouffard.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 9503

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que M. Paul Lemarier soit par les présentes nommé PRESIDENT du Comité de l'aqueduc, étant donné que je donne ma démission comme Président dit Comité.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Louis Dorleph
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 15ième jour du mois d'avril 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9504

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 1er avril 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9505

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 13,487.96, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| G. Baribeau et Al. | 225.00 | Ban. Can. Nationale | 15.00 |
| J. A. Labelle | 61.00 | Liste de paie No. 20 | 2433.45 |
| Cité du Cap | 25.53 | Cité du Cap | 145.00 |
| Prof. O. Hudlot | 150.00 | Rec. Gén. du Canada | 796.26 |
| Lynn McLeod | 2.81 | Imp. St-Patrice | 13.66 |
| Massicotte & Careau | 43.05 | P. A. Gouin | 125.73 |
| Therreault & Fils | 85.62 | H. Massicotte & Frères | 568.42 |
| A. Brouillard | 9.30 | Liste de paie No. 21 | 449.55 |
| Sirois Auto Buf. Service | 14.70 | Alp. Roy | 34.69 |
| Euc. Marchand | 29.45 | H. Massicotte & Frères | 23.06 |
| Garage Charest | 18.53 | Pharmacie Perreault | 2.44 |
| Francis Hankin | 70.51 | Chs. Turcotte | 22.40 |
| John Millen | 6.75 | Délisle Auto | 25.04 |
| Trés. de la Prov. | 1159.74 | Donat Beaumier | 11.25 |
| J. Henri Beaumier | 23.72 | Carrière 3-Riv. | 67.15 |
| J. T. Nadeau | 11.73 | C. P. R. | 117.60 |
| Nap. Loranger | 9.18 | Bell Tél. Co. | 2.52 |
| Valère Dubois | 13.25 | Liste de paie No. 22 | 445.20 |
| Pharmacie Houle | 19.40 | Consolidated Paper | 1.00 |
| Trés. de la Prov. | 112.17 | Trés. de la Prov. | 5023.66 |
| Cie d'Equip. San. Enrg. | 73.44 | Richard Rochefort | 1000.00 |
| | | | $ 13,487.96 |

Adopté.

---

Résolution No. 9506

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau en face de la propriété de M. Armand Emond, rue St-Emile, No. 36.

Adopté.

---

Résolution No. 9507

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de M. Edgar Gosselin, pour le sablage et le peinturage de toutes les plaques de boulevard et autres de traffic ainsi que les braquettes qui tiennent les dites plaques, aux prix suivants:-

Plaques de boulevard à $ 1.05 chacune.
Plaques ne stationnez pas $ 1.05 chacune.
Poteaux soutenant les plaques $ 1.20 chacun.
Noms de rues à $ 0.85.

Ces prix comprennent pour les plaques de boulevard et ne stationnez pas, le peinturage des deux côtés, et de la qualité tel que spécifié à sa soumission en date du 15 avril 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9508

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU qu'un montant de $ 15.00 soit accordé au Centre d'Initiation Artisanale à l'occasion de la deuxième exposition annuelle qui aura lieu les 24, 25 et 26 mai prochain.

Adopté.

---

Résolution No. 9509

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil s'engage d'acheter 500 pds de 9" et 1000' de 12" en grès vitrifié, de MM. H. Massicotte & Frères Ltée.

Adopté.

---

Résolution No. 9510

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la résolution No. 9478 faite et adoptée le 18 mars 1946, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit, et que la présente résolution prenne effet à compter du 17/4/46, à minuit.

Adopté.

---

Résolution No. 9511

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que M. F. Beaumier C. C. S. membre de la Municipal Finance Officer Association, soit délégué au congrès annuel qui doit se tenir à Québec les 5, 6 et 7 mai prochain.
Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyage.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION 9512

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DES LICENCES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois d'avril 1946.

(Signé) Ludovic Prescott, échevin de la cité.

---

Résolution No. 9513

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accepte l'offre de MM. L. Desbiens et Alfred Dusseault de donation d'un chemin situé sur le lot originaire No. 423 du cadastre de la cité du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel qu'indiqué à un plan fait et préparé par M. Horace L. St-Cyr A. G. en date du 22 décembre 1945.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9514

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU qu'un montant de $ 100.oo soit versé aux fonds de la Société St-Vincent de Paul de Ste-Madeleine, pour secourir ses pauvres.

Adopté.

---

Résolution No. 9515

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil offre des félicitations à Monsieur Maurice Bellemare M. A. L., pour le beau travail fait en Chambre concernant la LOI de l'observance du Dimanche dans la Province.

Adopté.

---

Résolution No. 9516

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que ce conseil, pour faire suite à une lettre du Procureur de Monsieur Philippe Provencher concernant le bois de chauffage, déclare que M. Provencher n'a jamais fait de demande officielle au conseil de Ville concernant le bois qui devait, et de fait a été expédié par la Régie des Bois de Chauffage, et de plus ce bois a été livré à un marchand de bois de la cité du Cap et suivant les instructions contenues dans une lettre de la Régie en date du 18 mars 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9517

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que pour faire suite à la demande du conseil, la Cie St-Maurice Transport a soumis deux projets, et après étude le conseil décide d'adopter le projet ci-après décrit pour remplacer celui actuellement en vigueur, savoir:-

CIRCUIT NOTRE DAME: Notre-Dame à Alice et retour par le boulevard Ste-Madeleine, St-Laurent et Fusey.

CIRCUIT ST LAURENT: Fusey St-Laurent, boulevard Ste-Madeleine, Alice, Notre-Dame jusqu'à Rocheleau, Toupin jusqu'à Bellerive et Notre-Dame jusqu'à Fusey.

CIRCUIT ST ODILON: Fusey, St-Laurent, 8ième, 11ième, Cartier, Thibeau jusqu'au rang des Grandes Prairies, et retour par la rue Thibeau jusqu'à Fusey.

La Cité s'engage à aménager un endroit pour le retour au rang des Grandes Prairies.

Le Chef de Police est autorisé à approuver les endroits ou seront posés les affiches pour les arrêts des autobus après entente avec les autorités de la Cie St-Maurice Transport. La Cie est autorisée à mettre le nouveau service en vigueur à compter du 29 avril prochain.

Adopté.

---

Résolution No. 9518

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que demande soit faite auprès des autorités de la St-Maurice Transport, afin que les arrêts des autobus soient indiqués en peinture blanche sur les chaines de trottoirs, environ 15 pieds de long pour être bien visible, et vue l'affluence d'étrangers dans les limites du Cap-de-la-Madeleine, que les conducteurs d'autobus annoncent le nom des rues; ceci est demandé par la majorité des contribuables, vu que plusieurs noms de rues ont été changés.

Adopté.

---

Résolution No. 9519

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les démarches nécessaires soient faites auprès des autorités de la Shawinigan Water & Power afin que deux lumières additionnelles soient placées sur la rue Duguay, ce qui aura pour effet de donner un rendement de clarté plus efficace.

Adopté.

---

Résolution No. 9520

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que Monsieur Arthur Loranger soit et est par les présentes engagé pour remplir les mêmes fonctions autrefois occupées par M. Roger Labrecque, et ce, au salaire de $ 25.00 par semaine.

Cet engagement est considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

INSPECTED 244 U. I. O

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, mardi le 23ième jour du mois d'avril 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott et D. Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9521

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 avril 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9522

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que la résolution No. 9517 faite et passée le 15/4/46 concernant le nouveau parcours d'autobus, soit rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Pas de secondeur.

---

Résolution No. 9523

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 6,953.99 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 23 | 2457.45 | Liste de paie No. 24 | 331.70 |
| Rec. gén. du Canada | 809.33 | Cité du Cap | 10.01 |
| L. Langis | 60.00 | Can. Iron Foundries | 87.24 |
| Francis Hankin | 70.51 | Desroberts & Pitt | 15.82 |
| C. P. R. | 2.00 | Hébert Enrg. | 4.00 |
| John Millen | 14.58 | Shawinigan W & P | 57.82 |
| Shawinigan W & P | 470.57 | Délisle Auto | 8.24 |
| P. A. Gouin | 4.72 | Léon Méthot C. R. | 550.00 |
| Cité du Cap | 2000.00 | | |
| | | | $ 6,953.99 |

Adopté.

---

AVIS DE MOTION 9524

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT CONCERNANT LA REGLEMENTATION DES TAXIS DANS LES LIMITES DE CETTE CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois d'avril 1946.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION 9525

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai è ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé, "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS LES ARGENTS NECESSAIRES POUR PAVER CERTAINES RUES DE LA CITE ET DIVERS AUTRES TRAVAUX MUNICIPAUX".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois d'avril 1946.

(Signé) Georges Bouffard,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 9526

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil demande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce de décréter qu'à partir du 27 avril 1946 à minuit, le temps règlementaire dans et pour les limites de la dite municipalité sera de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, et ce jusqu'au 29 septembre 1946 à minuit, alors que le temps règlementaire sera fixé par le deuxième aliéna de la section 2 de la loi du temps règlementaire (S.R.Q. 1941, Chap. 2) soit cinq heures en retard avec l'observatoire de Greenwich.

Adopté.

---

Résolution No. 9527

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil décrète le 1er mai 1946 jour de fête civique à l'occasion de l'intronisation de Son Excellence Monseigneur Maurice Roy, comme évêque des Trois-Rivières.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire.

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9528

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil a appris avec un vif regret, la mort de Madame N. Paquin, mère de M. Chs. Ed. Paquin, Sous-chef de Police de la cité du Cap-de-la-Madeleine. Ce conseil prie la famille Paquin d'accepter ses plus sincères sympathies.

Ce conseil recommande une grande messe pour le repos de l'âme de Dame Narcisse Paquin.

Adopté.

---

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sesssions, à l'Hotel de Ville, lundi le 6ième jour de mai 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9529

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 23 avril 1946, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No.9530

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 18,782.70 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Rec. Gén. du Canada | 811.74 | Dme Chs. Lefebvre | 333.33 |
| Liste de paie No.25 | 497.10 | Liste de paie No.26 | 2492.45 |
| Rec. Gén. du Canada | 823.68 | B. Can. Nationale | 10030.08 |
| B. Can. Nationale | 957.53 | Euc. Marchand | 43.40 |
| Garage Charest | 68.16 | Cie huile P-Mass | 199.33 |

Suite au verso.

Les Comptes - suite

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pierre Loranger | 500.00 | John Millen | 17.91 |
| J. A. Labelle | 21.00 | Cité du Cap | 77.50 |
| Délisle Auto | 7.96 | Alp. Roy | 25.20 |
| Liste de paie No. 27 | 435.02 | Shawinigan W & P | 148.06 |
| Cité du Cap | 35.39 | P. V. Ayotte | 1.82 |
| Wm. Scully | 15.03 | P. A. Gouin | 8.07 |
| Can. Ludlow Valve | 62.57 | Shawinigan W & P | 1.59 |
| United Auto Parts | 12.88 | Francis Hankin | 240.55 |
| Geo. Héroux | 2.92 | Bell Tél. Co. | 38.00 |
| Henri Béliveau | 91.10 | Dawson Bros. | 10.98 |
| C. P. R. | 50.73 | Hébert Enrg. | 4.00 |
| Dme A. Veillette | 8.50 | Shawinigan W & P | 140.68 |
| Bur. d'enrégistrement | 15.90 | Masscotte & Careau | 4.06 |
| Imp. St-Patrice | 14.70 | Amicale Aca.S-Coeur | 500.00 |
| Therreault & Fils | 33.78 | | |
| | | | $ 18,782.70 |

Adopté.

---

Résolution No. 9531

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accorde un permis de table de billard additionnel à M. Anselme Johnson demeurant 1ère rue dans la paroisse St-Odilon.

Adopté.

---

Résolution No. 9532

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil, sans admettre sa responsabilité, mais dans le seul but de racheter sa paix, offre à M. Cyrille Beaumier, à la suite de sa réclamation pour inondation de sa cave, la somme de $ 40.00.

Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le dit montant.

Adopté.

---

Résolution No. 9533

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil demande à M. J. C. Papillon, de remettre dans le même état, le coin des rues Fusey et Notre-Dame, tel qu'avant les travaux d'égouts exécutés l'an dernier.

Adopté.

---

Résolution No. 9534

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le circuit d'autobus actuel soit modifié comme suit:-

Que l'autobus circuit, entre Rocheleau et Bellerive, retombe sur la rue Notre-Dame sur toute sa longueur, sans affecter le parcours du Boulevard Ste-Madeleine et Alice ou celui de la rue Toupin et St-Laurent.

Que le conseil esprès à rencontrer les représentants de la Compagnie pour solutionner ce projet.

Adopté.

---

Résolution No. 9535

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Maire et le Chef de Police sont par les présentes autorisés à faire les démarches nécessaires pour faire l'échange du char actuel de la Police.

Adopté.

---

Résolution No. 9536

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil accorde par les présentes un permis de construction d'une salle de spectacles, en dehors des limites de la paroisse de Ste-Madeleine.

La salle en question servira à des représentations cinémathographiques, et devra être construite suivant les règlements provinciaux et municipaux concernant les édifices publics.

Le présent permis est accordé au Dr. Jacques Gauthier qui se réserve le droit de transporter le dit permis au nom d'une compagnie qu'il pourra organiser incorporée et qui sera soumise au conseil de Ville pour approbation.

Adopté.

---

Résolution No. 9537

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan soit autorisée à installer des lampes de rue aux endroits suivants:-

1 Lampe coin Rochefort et sud-est de Fusey.
1 Lampe à la fourche du Chemin Bureau en face de Madame Arthur Grosleau.
10 Lampes sur le terrain de l'Aéroport

Adopté.

---

Résolution No. 9538

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU qu'à la suite de la lecture d'une lettre de M. Jean Louis Rochefort M. D. directeur du club de balle au camp "LES ROYAUX" des Trois-Rivières, ce conseil octroi au dit club "LES ROYAUX" de la Ligue Canadienne Américaine "C" des Trois-Rivières, la somme de $ 100.00. La dite somme de $ 100.00 servira à payer un panneau d'annonce sur la cloture entourant le stadium.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le dit montant.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

---

Maire

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9539

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets, le décès de Madame Jean B. Frégeau, mère de Monsieur John H. Frégeau, Gérant local de la Shawinigan Water & Power Company.

Ce conseil prie Monsieur John H. Frégeau, d'accepter ses plus sincères condoléances dans le deuil qui le frappe.

Adopté.

---

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 20ième jour du mois de mai 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, Médard Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9540

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 mai 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9541

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 6,487.96, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Rec. gén. du Canada | 784.59 | H. Massicotte & Frères | 83.79 |
| Marchand & Frère | 20.60 | P. A. Gouin | 188.22 |
| Nap. Loranger | 53.13 | Francis Hankin | 373.32 |
| Hervé Viviers | 21.43 | Can. Ludlow Valve | 39.42 |
| Can. Iron Foundries | 404.47 | Dme Henri Thifeault | 1.78 |
| David Morrissette | 6.07 | Sirois Auto & Buffet | 27.30 |
| Chs. Turcotte | 31.15 | Rou Auto | 55.59 |
| Alp. Roy | 25.94 | Délisle Auto | 69.47 |
| P. V. Ayotte | 10.32 | Just Equip & Supply | 225.54 |
| Shawinigan W & P | 11.83 | T. J. Moore | 14.56 |
| Le Nouvelliste | 173.60 | St-M. Valley Chronicle | 4.00 |
| Hébert Enrg. | 8.00 | Ass. Chefs Pol & Pom. Pro | 5.00 |
| John Millen | 11.66 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| Can. Bitumul Co. Ltd. | 146.76 | Cité du Cap | 91.87 |
| Liste de paie No. 30 | 479.05 | Club Bal-Mol.Cadets Air | 50.00 |
| Cap-Madeleine junior | 100.00 | Liste de paie No. 29 | 2492.45 |
| Liste de paie No. 28 | 397.05 | | |
| | | | $ 6,487.96 |

Adopté.

---

Résolution Nol 9542

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. Horace St-Cyr A. G., soit autorisé à borner la rue Halley pour la partie qui a été et sera cédée par M. C. N. DeGrandmont, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous les documents concernant la donation de la dite partie de la rue Halley.

Adopté.

---

Résolution No. 9543

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire installer un puisard rue St-Philippe, au N-O du Blvd Ste-Madeleine après rencontre avec M. Eméry Massicotte.

Adopté.

---

Résolution No. 9544

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le contre-maitre de la Voirie soit et est par les présentes autorisé à faire un trottoir, du presbytère à l'Eglise St-Odilon.

Adopté.

---

Résolution No. 9544-A

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la liste des électeurs de la cité du Cap-de-la-Madeleine, telle que préparée par le Greffier, est corrigée en y insérant les noms mentionnés au rapport du Greffier et en y retranchant aussi les noms de ceux qui apparaissent audit rapport, et la liste électorale pour 1946, entrera en vigueur aussitôt que les corrections en radiation ou addition auront été paraphées par le Président du conseil.

Adopté.

---

Résolution No. 9545

CONSIDERANT que la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine est obligée d'aller aux Trois-Rivières pour acheter les boissons de la Commission des Liqueurs;

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt des citoyens de la Cité qu'une Commission des Liqueurs de Québec s'établisse au Cap-de-la-Madeleine,

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin Alphonse Devost,
Appuyé par les échevins M. Duguay et L. Prescott,

IL EST RESOLU que M. Maurice Bellemare M. A. L., député de Champlain, soit instamment prié de faire les démarches nécessaires pour que la Commission des Liqueurs de Québec établisse un magasin de la dite Commission, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9546

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil accorde par les présentes, une licence à M. Jérôme Dusseault, pour exploiter le commerce de patates frites par les rues de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de $ 100.oo annuellement.

Adopté.

---

Résolution No. 9547

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que de sincères félicitations soient adressées à l'Honorable Maurice Duplessis, premier ministre (Hôtel du Gouvernement, Québec) pour l'attitude admirable qu'il a tenue à Ottawa, au sujet des propositions centralisatrices du gouvernement fédéral.

Nous désirons assurer le Chef civil de notre province, que nous l'appuyons de tout coeur dans sa revendication de nos droits et dans sa lutte pour le respect intégral de l'autonomie provinciale.

Adopté.

---

Résolution No. 9548

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil autorise Son Honneur le Maire à acheter le matériel nécessaire pour faire faire des balancoires pour les parcs de la Cité, au prix fixé par la soumission de M. Edgar Hamel, 2641 Jeanne D'Arc, Montréal.

Adopté.

---

Résolution No. 9549

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU qu'un montant de $ 50.oo soit versé aux fonds de l'organisation pour l'inauguration officielle de la batisse appartenant à MM. L. Massicotte & Careau.

L'échevin M. Duguay demande le vote.

POUR : L. Prescott, G. Bouffard, A. Devost, D. Turmel, P. Lemarier.
CONTRE : M. Duguay.

Adopté sur division

---

Résolution No. 9550

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que M. Louis Bouliane soit et est par les présentes avisé de voir à faire des entrées d'eau pour chacun des loyers de sa maison située sur la rue Rochefort.

Adopté.

---

Résolution No. 9551

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil, soumet bien respectueusement à la Cie St-Maurice Transport, les changements suivants:-

Cap Notre-Dame:- Fusey, Notre-Dame, Alice, Ste-Madeleine, St-Laurent, Fusey.

Cap St-Laurent:- Fusey, St-Laurent, Ste-Madeleine, Alice, Notre-Dame Fusey

Belt:- Fusey, Rochefort, Latreuille, St-Pierre, Ste-Madeleine, Bellerive, Toupin, Rocheleau. Aller-Retour.

Que les présents changements entre en vigueur le 27 mai 1946.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9552

Je soussigné échevin de la cité, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE DE SE NOMMER UN INGENIEUR GERANT"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de mai 1946.

(Signé) Ludovic Prescott, échevin de la Cité.

---

Résolution No. 9553

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 252 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES TAXIS ET LES DRIVE YOURSELF EN LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9554

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR FAIRE DU PAVAGE DE RUES ET AUTRES TRAVAUX MUNICIPAUX".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour de mai 1946.

(Signé) A. Devost, échevin de la cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 27ième jour du mois de mai 1946, à 7.oo heures PM. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9555

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20ième jour du mois de mai 1946, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9556

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 2,328.36 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 31 | 516.25 | J. A. Labelle | 57.00 |
| Edgar Hamel | 446.55 | Dme Chs Lefebvre | 333.33 |
| Francis Hankin | 198.90 | T. J. Moore | 48.08 |
| Nap. Loranger | 9.39 | Chs Carignan | 5.00 |
| Shawinigan W & P | 34.20 | Dawson Bros. | 2.66 |
| Shawinigan W & P | 469.80 | Bell Téléphone | 45.15 |
| John Millen | 15.42 | Marchand & Frère | 23.40 |
| 3-Riv. Chevrolet | .63 | Just Equip & Supply | 9.23 |
| Fonderie du Cap Ltée | 31.37 | Maison J.D.Garneau | 82.00 |
| | | | $ 2,328.36 |

Adopté.

---

Résolution No. 9557

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU qu'une licence pour une voiture automobile pour la préparation et la vente de patates frites et chiens chauds, soit accordée à M. Lucien Lefebvre 1508 Denoue, 3-Riv., et ce, pour le prix de $ 150.oo annuellement.

L'échevin G. Bouffard demande le vote.

POUR : L. Prescott, A. Devost, D. Turmel, P. Lemarier.
CONTRE : G. Bouffard, M. Duguay.

Adopté sur division.

---

AVIS DE MOTION No. 9558

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de mai 1946.

(Signé) Georges Bouffard, échevin de la cité.

---

Résolution No. 9559

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil accepte l'offre de M. Joséphat Boucher de la vente d'une rue, laquelle sera connue sous le nom de "RUE BOUCHER", d'une largeur de 66 pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a à partir de la route 19, à aller vers le sud-ouest, jusqu'aux limites du lot primitif 416, le tout pour le prix de $ 1.oo.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9560

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil autorise M. Joséphat Boucher à faire canceller les rues et ruelles suivantes, étant donné que ces rues et ruelles ne sont pas en conformité avec l'article 2174a du code civil; M. Boucher devra cependant faire approuver les plans de nouvelles rues qu'il doit y ériger sur cette partie cancellée, et etre conformes, quant à la largeur, suivant la loi du cadastre. Cadastre 416 subdivision Nos:- 239, 253, 267, 273, 287, 301, 307, 321, 335, 376, 377, 383, 389, 395, 401, 407, 413, 464, 467, 476, 477, 493, 513, 514, 537, 557 et 558.

Adopté.

---

Résolution No. 9561

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. C. N. DeGrandmont, les rues Du Moulin des Jésuites & St-Paul, pour la partie située au N-O du Blvd Ste-Madeleine, et ce, à titre gratuit. Que M. le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier autorisés à le signer après que M. Horace L. St-Cyr A. G. aura préparé les plans de bornage des dites rues.

Adopté.

---

Résolution No. 9562

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil offre à M. Ligouri Tremblay, le prix de $ 300.oo pour un lot de terre situé sur la rue Dorval et étant la continuation de la rue Loranger. Cette offre est faite sans préjudice à nos droits.

L'acceptation ou le refus devra être adressé par écrit au conseil.

Adopté.

---

Résolution No. 9563

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que cette Corporation accorde par les présentes, à M. Gaston Baribeau C. A., un permis de construire, posséder et opérer en la cité du Cap-de-la-Madeleine, en dehors des limites de la paroisse Ste-Madeleine, un théâtre, devant servir à des représentations cinématographiques ainsi qu'à des spectacles exhibitions et autres représentations publiques.

Cet immeuble devant être construit suivant les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux concernant ce genre d'édifice. Ce permis accordé à M. Baribeau pouvant en outre être transporté à toute compagnie qu'il pourra organiser ou incorporer pour l'exploitation de ce théâtre, le tout devant être soumis au conseil pour approbation.

Adopté.

---

Résolution No. 9564

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que Monsieur Langlois Ingénieur soit et est par les présentes prié de faire un estimé pour des travaux d'égout sur la rue Du Moulin des Jésuites au nord-ouest du boulevard Ste-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9565

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard,

ET RESOLU que le contre-maitre de la Voirie soit et est par les présentes autorisé à terrasser et mettre carrossable la rue Loranger à partir de la limte sud-ouest du lot 157, en allant vers le No-est jusqu'à la rue Mercier, et la rue Mercier de la rue Loranger et allant vers le sud-est jusqu'à la manufacture Stirling Shirt & Overalls Mfg. Company.

Adopté.

---

Résolution No. 9566

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à faire un puisard rue St-Valère et un autre sur la rue Brunelle entre le boulevard et Loranger.

Adopté.

---

Résolution No. 9567

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que toutes résolutions antérieures concernant les circuits d'autobus de Notre-Dame et St-Laurent et Belt Line, soient rescindées et annulées à toutes fins que de droit et que les circuits Notre-Dame et St-Laurent soient les suivants:

CIRCUIT NOTRE DAME: Fusey, Notre-Dame, Alice Boulevard Ste-Madeleine, Brunelle et Notre-Dame.

CIRCUIT ST LAURENT: Fusey, St-Laurent, Boulevard Ste-Madeleine, Alice, Notre-Dame, Brunelle, Ste-Madeleine, St-Laurent et Fusey.

Que le présent parcours prenne force et effet le 3 juin prochain.

Adopté.

---

Résolution No. 9568

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Léfé Blais d'échanger une partie du lot de subdivision 419-8 d'une dimension triangulaire de 25 X 25et en échange la cité cède la partie du 419-7 d'une dimension de 25 pieds de largeur par une profondeur moyenne de 42'5 moins cependant et à distraire une lisière de 8' de largeur par la profondeur restant à la cité et longeant la rue Radnor avec en plus un montant de $ 150.oo.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9569

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le règlement No. 253 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A SE NOMMER UN INGENIEUR GERANT" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. P. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 3ième jour du mois de juin 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost ? L. Prescott et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9570

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 27 mai 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9571

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 16,367.37 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Rec. gén. du Canada | 314.58 | Liste de paie No. 33 | 382.50 |
| Ban. Can. Nationale | 18.00 | Cité du Cap | 21.10 |
| Carrière 3-Riv. Ltée | 506.16 | Oeuvre des T. de Jeux | 250.00 |
| Garage Vaugeois | 9.60 | Shawinigan W & P | 285.06 |
| Marchand & Frère | 31.65 | Just Equip & Supply | 73.11 |
| Can. Iron Foundries | 8.54 | John Millen | 13.57 |
| L. G. Therreault | 0.60 | Chs Carignan | 3.50 |
| P. V. Ayotte | 3.21 | Editions J. E. Laurin | 10.00 |
| Francis Hankin | 107.96 | Bur. d'Enrégistrement | 21.50 |
| P. A. Gouin | 8.94 | Duke Equip Co. | 21.73 |
| Massicotte & Careau | 14.03 | Liste de paie No. 32 | 2492.45 |
| Cité du Cap | 190.00 | Ban. Can. National | 11445.84 |
| Sta. Service P-Mass | 62.02 | Alp. Roy | 15.72 |
| Chs Turcotte | 56.00 | | |
| | | | $ 16,367.37 |

Adopté.

---

Résolution No. 9572

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 29 mai 1946 et les plans qui l'accompagnent et que M. Raoul Buist C-maitre surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9573

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à exécuter les travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Mercier pour desservir M. Alfred Fréchette.

Adopté.

---

Résolution No. 9574

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à exécuter des travaux d'aqueduc & d'égout sur la rue Du Moulin des Jésuites N-O du Blvd, d'une conduite d'égout de 12" & d'une conduite d'eau de 6" pouces.

Adopté.

---

Résolution No. 9575

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que la proposition de M. Alfred Dusseault de la donation de 7 chemins situés sur le lot originaire No. 423 soit acceptée, le tout tel que démontré à un plan fait et préparé par M. Horace L. St-Cyr en date du 1er juin 1946. Le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9576

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que M. Amédée Coulombe soit et est par les présentes nommé constable spécial et comprenant les memes émoluements que ceux présentement accordés.

Adopté.

---

Résolution No. 9577

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que la Cie St-Maurice Transport Company soit instamment priée de bien vouloir prendre en considération une requête dont copie vous est envoyée et qu'une délégation de ces pétitionnaires soit recue par les représentants de la dite Cie.

Adopté.

---

Résolution No. 9578

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que le C-maitre de la Voirie soit autorisé à faire le nivellage de la rue Brunelle entre Loranger et Blvd Ste-Madeleine et la rue Célina, en vue d'un pavage permanent et que de la terre pierre soit répandue après nivellage.

L'échevin Geo. Bouffard demande le vote.

POUR : L. Prescott, A. Devost.
CONTRE : G. Bouffard, D. Turmel, P. Lemarier.

Rejeté sur division

---

Résolution No. 9579

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 252 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES TAXIS ET LES "DRIVE YOURSELF" EN LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9580

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Cie Wm Thomas Ltd soit et est par les présentes avisée de voir à déplacer et reculer d'au moins 50' du site actuel les panneaux-réclame situés au coin des rues Fusey et St-Laurent.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire

Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 17ième jour de juin 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9581

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil en date du 3 juin 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9582

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,650.32 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| L. Langis | 60.00 | Liste de paie No. 34 | 542.15 |
| Liste de paie No. 35 | 2492.45 | Liste de paie No. 36 | 493.10 |
| Cité du Cap | 2000.00 | Cité du Cap | 78.10 |
| J. A. Labelle | 57.00 | Marcel Hamel | 50.00 |
| H. Massicotte & Frères | 15.85 | Just Equip & Supply | 167.90 |
| Ths. Viviers | 12.24 | " " " | 64.89 |
| Carrière 3-Rivières | 2.04 | Sureté Prov de Qué. | 25.10 |
| Prof. O. Hudlot | 150.00 | A. Brouillard | 131.71 |
| Cie Bois St-Laurent | 27.00 | Roy Auto | 47.35 |
| Francis Hankin | 112.37 | P. A. Gouin | 42.86 |
| René de Cotret & Cie | 40.00 | Délisle Auto | 7.26 |
| Dawson Bros. | 2.74 | Marchand & Frère | 10.65 |
| Roland Rochefort | 146.73 | Alp. Roy | 17.50 |
| Magnus Poirier | 55.00 | United Auto Parts | 1.00 |
| Sirois Auto | 14.70 | Shawinigan W & P | 30.45 |
| John Millen | 32.23 | Massicotte & Careau | 93.13 |
| Can. Iron Foundries | 626.82 | | |
| | | | $ 7,650.32 |

Adopté.

---

Résolution No. 9583

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil consent à vendre les lots de subdivision Nos. 332 et 359 du lot originaire No. 387 du cadastre officiel pour la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de $ 70.00.

Si acceptée, le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à préparer le contrat de vente et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9584

Proposé parb l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 416 du cadastre de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tel que préparé par M. F. X. T. Berlinguet A. G. en date du 10 juin 1946, soit et est par les présentes approuvé.

Adopté.

---

Résolution No. 9585

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil décrète par les présentes, lundi le 24 juin jour de fete civique; et invite les propriétaires d'établissements industriels et commerciaux à fermer leur porte ce jour-là, afin de faire bénéficier les employés d'un congé pour assister aux fetes qui se dérouleront à l'occasion de l'anniversaire du patron des Canadiens-Francais.

Adopté.

---

Résolution No. 9586

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à exécuter des travaux d'aqueduc et d'égout sur la deuxième rue pour desservir les maisons actuellement en construction.

Adopté.

---

Résolution No. 9587

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

1 lampe rue St-Philippe entre Carignan et Loranger
3 lampes sur la rue Boisvert.

Ces dernières lampes seront pour le prix de $ 2.oo par mois étant donné que ces lampes n'éclaireront que 6 mois par année.

Adopté.

---

Résolution No. 9588

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin A. Devost,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à acheter deux pneus pour les camions de la Voirie.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9589

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité jeproposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EXECUTER DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'EMPRUNTER UN MONTANT D'ARGENT POUR CETTE FIN".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour de juin 1946.

(Signé) Georges Bouffard, Echevin de la cité.

---

Résolution No. 9590

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que ce conseil offre à M. Ligouri Tremblay, le montant de $ 550.oo pour le terrain situé à l'extrémité sud-ouest du lot originaire No. 157, étant une partie du lot primitif No. 163 du cadastre officiel pour la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si acceptée, le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Denis Lortie
MAIRE

J. Beaumont
Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Mardi, le 25ième jour de juin 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins Geo. Bouffard, P. Lemarier, A. Devost, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9591

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 17 juin 1946, soit adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9592

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 2,360.37, et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 37 | 640.45 | J. A. Labelle | 35.00 |
| Dme Chs Lefebvre | 333.33 | Shawinigan W & P | 474.97 |
| Nap. Loranger | 88.28 | Jos. Ed. Loranger | 12.00 |
| Ls. Geo. Therreault | 0.60 | Just Equip. & Supply | 15.03 |
| Desroberts & Pitt | 6.85 | Shawinigan W & P | 39.66 |
| Francis Hankin | 21.08 | Massicotte & Careau | 23.63 |
| Can. Iron Foundries | 491.35 | Off. Stationers Reg | 26.12 |
| Délisle Auto | 133.00 | Mun Scolaire du Cap | 5.00 |
| Marchand & Frère | 14.02 | | |
| | | | $ 2,360.37 |

Adopté.

---

Résolution No. 9593

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à émettre des permis de construction aux personnes suivantes:-

Aimé Launier — Rue Toupin — à 20' de la rue
Anatole Gélinas — Rue Ste-Madeleine, à 25' de la rue, pour poste d'essence.

Adopté.

---

Résolution No. 9594

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la soumission de MM. Loranger & Loranger, en date du 25 juin 1946, concernant l'amélioration du système de chauffage, au prix de $ 1,635.oo, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9595

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin G. Bouffard,

ET RESOLU que l'offre verbale de Monsieur Ligouri Tremblay, pour un lopin de terre faisant partie du lot primitif,

Résolution No. 9595 - Suite

No. 163, et étant la prolongation de la rue Leranger, d'une dimension de 60 pieds de largeur par 110 pieds de profondeur, au prix de $ 550.oo, plus quatre lots de terre connu et désigné comme étant les lots de subdivision Nos. 1373 - 1374 - 1375 - 1376 du lot primitif No. 387, appartenant à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit acceptée.

Le Notaire Paul Boucher N. P., est autorisé à préparer le contrat, et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9596

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé. par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 25 juin 1946, dont le but est de se former en association sous le nom de "OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST LAZARE", dans un but de récr.ation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Adopté.

---

Résolution No. 9597

Proposé par l'échevin A. Devost,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le C - M d'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à exécuter des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue MERCIER, de la Sterling Shirt au Blvd Ste-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9598

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit et est par les présentes autorisée à faire le raccordement des courts de tennis au circuit de la Cité.

Adopté.

---

Résolution No. 9599

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil appuie la requête de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de la cité du Cap-de-la-Madeleine, concernant un octroi pour l'Oeuvre.

Que copie de la présente soit transmise à M. Maurice Bellemare M. A. L. avec prière de l'appuyer.

Adopté.

---

Résolution No. 9600

Proposé par l'échevin G. Bouffard,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à acheter le matériel nécessaire pour faire d'autres balançoires pour les parcs.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9601

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES AU MOYEN D'OBLIGATIONS POUR EXECUTER DES TRAVAUX D'EGOUT AU N-O du C. P. R. Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour de juin 1946. (Signé) Médard Duguay, échevin de la Cité.

Résolution No. 9602

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le règlement No. 253 soit lu en deuxième lecture.

EN AMENDEMENT

Proposé par M. Duguay,
Secondé par P. Lemarier,

que la lecture soit remise à la prochaine séance.

SOUS AMENDEMENT

Proposé par Geo. Bouffard,
Secondé par----------

Que les Cies paient le salaire du Gérant en entier.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

CONTRE : L. Prescott, D. Turmel.
POUR : G. Bouffard, A. Devost, M. Duguay, P. Lemarier.

LE VOTE SUR LA MOTION

POUR : L. Prescott, D. Turmel.
CONTRE : G. Bouffard, A. Devost, M. Duguay, P. Lemarier.

MOTION REJETEE SUR DIVISION ET AMENDEMENT ADOPTE SUR DIVISION.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Jean Marchand
MAIRE
J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

9603

Je, Médard Duguay, échevin du quartier No. 5 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Médard Duguay

Assermenté devant moi au Cap de-la-Madeleine, ce huitième jour de juillet 1946.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

9604

Je, Lionel Larivière, échevin du quartier No. 1 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Lionel Larivière

Assermenté de vant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 15e jour de juillet 1946.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Albert Hasty, échevin du quartier No. 3 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Albert D. Hasty

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ème jour de juillet 1946.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 15ième jour du mois de juillet 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9606

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le rapport de l'Officier-rapporteur concernant l'élection du 5 juillet 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9607

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 25 juin 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9608

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 22,304.55, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 38 | 2492.45 | War Assets Corp. | 3.02 |
| St-V. de Paul Ste-Mad. | 100.00 | Liste paie No. 39 | 703.70 |
| Liste de paie No. 40 | 709.70 | Carrière 3-Riv. | 246.61 |
| Liste de paie No. 41 | 2492.45 | Jolin & Sévigny | 365.42 |
| Union Mus. du Cap | 450.00 | Ban. Can. Nat. | 9792.42 |
| Cité du Cap | 115.77 | Ard. Brouillard | 123.77 |
| L. Langis | 60.00 | Liste paie No. 42 | 937.50 |
| Massicotte & Careau | 4.07 | Massicotte, Frères | 532.44 |
| Loranger & Loranger | 22.58 | Massicotte, Frère | 215.24 |
| Can. Iron Foundries | 612.71 | L. G. Therreault | 12.60 |
| Geo. G. Clair & Fils | 1.02 | P. A. Gouin | 213.66 |
| Marchand & Frère | 13.45 | J. M. Martin | 35.70 |

SUITE - Page 209

LES COMPTES SUITE

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| John Millen | 47.35 | Just Equipment | 272.07 | |
| Délisle Auto | 12.57 | Oren Wedge | 20.00 | |
| Vanix Encre Mus. Enrg. | 1.91 | Francis Hankin | 115.35 | |
| St-Maur. Transport | 8.00 | Bu. Enrégistrement | 22.70 | |
| Chs Turcotte | 26.60 | Henri Béliveau | 70.70 | |
| Tuyaux Québec Enrg. | 576.85 | Rol. Larivière | 4.08 | |
| Léopold Duplessis | 50.18 | Charest & Frère | 71.82 | |
| Shawinigan W & P | 12.93 | Shawinigan W & P | 287.64 | |
| Hébert Enrg. | 6.00 | W. H. Saulnier | 75.33 | |
| Northern Electric | 12.50 | T. J. Moore | 57.56 | |
| Fonderie du Cap | 10.07 | Bell Téléphone | 45.20 | |
| Sta.Service P-Mass | 28.25 | Chs Lévesque | 6.08 | |
| Sirois Auto | 32.73 | Wallace Tiernan | 33.93 | |
| Massicotte & Frères | 83.91 | 3-Rivv Shipping Reg | 4.68 | |
| Duplessis & Langlois | 40.00 | Roland Forest | 11.28 | $ 22,304.55 |

Adopté.

---

Résolution No. 9609

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les divers Comités permanents soient composés comme suit:-

COMITE DES FINANCES

Président Lionel Larivière, et MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier et A. Hasty.

COMITE DE LA VOIRIE

Président Albert Hasty, et MM. les échevins A. Hasty, D. Turmel et P. Lemarier.

COMITE DE POLICE ET INCENDIE

Président Donat Turmel et MM. les échevins M. Duguay, L. Larivière et D. Turmel.

COMITE DE L'ECLAIRAGE ET PARCS

Président Ludovic Prescott et MM. les échevins L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel.

COMITE DE L'AQUEDUC

Président Paul Lemarier et MM. les échevins P. Lemarier, L. Larivière et L. Prescott.

COMITE DU MARCHE

Président Médard Duguay et MM. les échevins M. Duguay, L. Prescott et A. Hasty.

Adopté.

---

Résolution No. 9610

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que Monsieur l'échevin Paul Lemarier soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

---

Résolution No. 9611

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil accepte de Monsieur Clément St-Arnaud, une lisière de terrain de 50' de largeur par une longueur approximative de 632 dans la ligne sud-est et de 613' dans sa ligne nord-ouest, devant servir comme rue et étant composée des parties de lots primitifs Nos. 549 et 550 du Cadastre Officiel pour la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour le prix de $ 1.00 et le tout tel que préparé par M. Horace L. St-Cyr A. G. en date du 13 juillet 1946. Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9612

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil approuve par les présentes le plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 416 située au Nord-est de la Route No. 19, dans la Paroisse St-Odilon, le tout tel que préparé par M. F. X. Thos. Berlinguet A. G. en date du 12 juillet 1946.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9613

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 252 CONCERNANT LES TAXIS ET LES DRIVE-YOURSELF".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de juillet 1946.

(Signé) Paul Lemarier, échevin de la cité.

---

Résolution No. 9614

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil accorde par les présentes un permis de construction d'une salle de spetacles, en dehors des limites de la paroisse de Ste-Madeleine.

La salle en question servira à des représentations cinématographiques, et devra être construite suivant les règlements provinciaux et municipaux concernant les édifices publics.

Le présent permis est accordé à M. James G. Kelly qui se réserve le droit de transporter ledit permis au nom d'une compagnie qu'il pourra organiser incorporée, et qui sera soumise au conseil de Ville pour approbation.

Adopté.

---

Résolution No. 9615

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le règlement No. 253 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A SE NOMMER UN INGENIEUR-GERANT" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9616

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 254 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EXECUTER DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'EMPRUNTER A CETTE FIN UN MONTANT D'ARGENT" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9617

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 254 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EXECUTER DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'EMPRUNTER A CETTE FIN UN MONTANT D'ARGENT" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9618

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil fixe les 7ième et 8ième jours du mois d'août 1946, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds de cette cité seront et sont appelés à se prononcer sur les règlements Nos. 253 et 254 intitulés respectivement, "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A SE NOMMER UN INGENIEUR-GERANT et le REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EXECUTER DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'EMPRUNTER UN MONTANT D'ARGENT POUR CETTE FIN".

Adopté.

---

Résolution No. 9619

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 255 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES AU MOYEN D'OBLIGATIONS POUR EXECUTER DES TRAVAUX D'EGOUT AU N-O DU C. P. R. soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, LUNDI, le 5ième jour du mois d'août 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott et D. Turmel, sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9620

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 juillet 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9621

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 35,461.07, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés et payés.

LES COMPTES

Résolution No. 9621 - Suite

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cité du Cap | 100.00 | J. A. Labelle | 57.00 |
| L. Langis | 60.00 | Liste de paie No. 44 | 945.40 |
| Corp. Biens Guerre | 837.89 | Liste de paie No. 45 | 2492.45 |
| Zouaves St-Lazare | 300.00 | Liste de paie No. 46 | 827.90 |
| Ban. Can. Nationale | 16785.30 | Cité du Cap | 32.86 |
| J. P. Morin Enrg. | 528.11 | J. P. Morin Enrg. | 46.78 |
| Hon. Tréso. Prov. | 906.28 | J. A. Labelle | 60.00 |
| P. V. Ayotte | 1.28 | Hector Beauchamp | 14.35 |
| Imp. St-Patrice | 21.87 | Liste de paie No. 43 | 131.00 |
| Shawinigan W & P. | 338.83 | Shawinigan W & P | 51.20 |
| Shawinigan W & P | 491.90 | Foyer du Peintre | 13.52 |
| Tuyaux Québec Enrg. | 410.63 | Wm. Scully Ltd. | 9.98 |
| Roy Auto | 27.98 | J. P. Morin Enrg. | 271.86 |
| Eméry Panneton | 59.17 | Francis Hankin | 100.17 |
| Bell Téléphone | 37.30 | Duke Equip. Co. | 46.99 |
| René de Cotret & Cie | 20.00 | Marcel Hamel | 8.00 |
| Liste de paie No. 47 | 923.15 | J. E. Fleury I. C. | 482.27 |
| J. C. Papillon | 5020.24 | Nap. Loranger | 57.05 |
| Léopold Duplessis | 17.95 | 3-Riv. Chev. Motor Sales | 0.48 |
| Can. Iron Foundries | 744.91 | P. A. Gouin Enrg. | 29.44 |
| Fonderie du Cap | 3.00 | Francis Hankin | 3.68 |
| John Millen | 10.58 | Roland Rochefort | 841.70 |
| J. L. Fortin Ltée | 8.25 | Trés. de la Province | 330.48 |
| Délisle Auto | 45.63 | United Auto Parts | 18.42 |
| ---------- | -- -- | Gar. Charest & Frère | 95.18 |
| Pharmacie Perreault | 6.10 | A. Brouillard | 57.06 |
| Cie Bois St-Laurent | 60.87 | D. Morrissette | 5.00 |
| Alp. Roy | 80.90 | Loranger & Loranger | 31.17 |
| Bur. d'Enrégistrem. | 20.45 | Henri Béliveau | 25.13 |
| Geo. Héroux | 9.85 | Paul E Roy | 5.30 |
| Chs Turcotte | 45.50 | Geo. E. Clair & Fils | 0.37 |
| Tuyaux Québec Enrg. | 152.51 | J. T. Nadeau | 135.98 |
| H. Massicotte Frères | 15.77 | Shawinigan W & P | 11.19 |
| L. G. Therreault | 22.00 | Sirois Auto | 11.55 |
| Cordonnerie Moderne | 3.00 | Dme Ed. Loranger | 52.00 |
| Roland Duplessis | 28.37 | Alfred Loranger | 12.59 |
| | | | $ 35,461.07 |

Adopté

---

Résolution No. 9622

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à poser deux lampes de rue aux endroits suivants:-

1 lampe rue Rochefort, N-O de Fusey
1 lampe sur la 8ième rue, en face de Unique Glove

Adopté.

---

Résolution No. 9623

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil autorise le Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières à faire publier une page d'annonce pour le compte de la cité du Cap-de-la-Madeleine. Le prix convenu pour cette page d'annonce est de $ 100.00.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de $ 100.00 à l'ordre du Conseil des Métiers et du Travail des Trois-Rivières.

Adopté

---

Résolution No. 9624

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil vend à M. Paul Beaulieu, le lot de terre No. 334 du lot primitif No. 387, pour le prix de $ 35.00, et le lot No. 335 du même lot primitif No. 387, à M. Jean Marie Bouliane pour le prix de $ 35.00.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le ou les contrats et le Maire et le Greffier sont autorisés à les signer.

Adopté

---

Résolution No. 9625

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Cie Shawinigan Water & Power Company, l'autorisation de confectionner les trottoirs sur la rue St-Laurent le long de la propriété de ladite compagnie, et ce, au prix de $ 1.30 du pied courant, à 4 pieds de largeur.

Adopté.

---

Résolution No. 9626

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil proclame le 15 août de chaque année, jour de fête civique, à l'occasion des fêtes qui se dérouleront au Sanctuaire National de Notre-Dame du Cap, à l'anniversaire du Couronnement de Notre-Dame du Cap.

Ce conseil invite tous les établissements industriels et commerciaux, y compris les banques, à fermer leurs portes ce jour-là, afin de faire bénéficier les employés des cérémonies qui s' y dérouleront.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Paul Lemarier

Maire.

J. Beaumier

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Nous soussignés dûment nommés évaluateurs de la cité du Cap de la Madeleine, pour confectionner le rôle d'évaluation pour l'annee 1947 jurons de remplir les devoirs de notre charge avec honnetete fidélité et justice le tout au meilleur de notre jugement et de notre capacité. AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE.

J. Henri Beaumier
Ernest Paquette
Oscar Trahan
Albert Demers
Sec.

Assermenté devant moi au CAP-de-la-Madeleine, ce 23ème jour du mois d'août 1946.

J. Beaumier
Greffier de la Cité.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, LUNDI, le 19ième jour du mois d'août 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins L. Larivière, Paul Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire, M. l'échevin Paul Lemarier.

---

Résolution No. 9627

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 août 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9628

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,747.86, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 48 | 2492.45 | Cité du Cap | 48.32 |
| Mun. Scolaire du Cap | 7.87 | Liste paie No. 49 | 1008.10 |
| Dme C. Lefebvre | 166.66 | J. P. Morin Enrg. | 1000.00 |
| J. P. Morin Enrg. | 500.00 | Cité du Cap | 80.90 |
| Liste de paie No. 50 | 841.15 | Carrière 3-R.Ltée | 236.65 |
| Prof. O. Hudlot | 150.00 | Alp. Roy | 122.79 |
| T. J. Moore | 10.71 | L'Avenir | 4.20 |
| René de Cotret & Cie | 20.00 | H. St-Cyr A. G. | 110.00 |
| 3-R.CheéMotor Sales | 4.65 | Jos. ED. Loranger | 8.00 |
| Fonderie du Cap | 78.31 | Imp. St-Patrice | 12.01 |
| Francis Hankin | 120.97 | J. Gauvin & Fils | 55.09 |
| Roy Auto Enrg. | 38.08 | Can. Industries | 33.04 |
| Foyer du Peintre | 2.45 | Délisle Auto | 32.72 |
| John Millen | 19.68 | Can Iron Foundr. | 434.62 |
| Marchand & Frère | 8.62 | War Assets Corp. | 16.76 |
| P. A. Gouin Enrg. | 3.78 | Shawinigan W & P | 17.70 |
| Just Equip & Supply | 59.58 | L.G.Therreault | 2.00 |

$ 7,747.86

Adopté.

---

Résolution No. 9629

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la soumission de M. Hector Desfossés pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix annuel de $ 5,050.oo soit acceptée.

Ledit soumissionnaire devra signer avec les autorités de la cité un contrat en bonne et due forme.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ledit contrat et le Notaire Paul Boucher est autorisé à le préparer.

EN AMENDEMENT

Proposé par L. Larivière, Appuyé par A. Hasty,
Que ladite résolution soit mise en suspens jusqu'à la prochaine séance.

Le vote sur l'amendement

CONTRE : L. Prescott, D. Turmel, M. Duguay.
POUR : L. Larivière, A. Hasty, P. Lemarier.
L'échevin Lemarier étant président du conseil donne son vote prépondérant en faveur de l'amendement, lequel est adopté sur division.

Résolution No. 9629 Suite

Le vote sur la motion principale

POUR : L. Prescott, D. Turmel, M. Duguay.
CONTRE : L. Larivière, A. Hasty, P. Lemarier.

L'échevin Lemarier étant président du conseil, donne son vote prépondérant contre la motion principale, laquelle est rejetée sur division.

---

Résolution No. 9630

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil autorise les Syndicats Nationaux Catholiques à publier un quart de page d'annonces à l'occasion de la Fête du Travail, au prix de $ 25.00.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre des Syndicats Nationaux Catholiques.

Adopté.

---

Résolution No. 9631

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil ayant pris connaissance d'une requête signée par M. Philippe Boisclair, recommande hautement l'émission d'un permis pour un "DRIVE YOURSELF" en faveur de Monsieur Philippe Boisclair, la population actuelle de la cité et celle toujours grandissante de la cité exige l'émission d'une troisième licence de "DRIVE YOURSELF".

Adopté.

---

Résolution No. 9632

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit autorisé à conduire une branche de 1" d'eau à la propriété de M. Clément St-Arnaud; la distance à parcourir est d'environ 200 pieds.

Adopté.

---

Résolution No. 9633

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que M. Paul Beaulieu de la rue Rochefort, soit et est par les présentes autorisé à faire le ramonage des cheminées.

Adopté.

---

Résolution No. 9634

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 3 août 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist C-M surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9635

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil nomme par les présentes MM. J. H. Beaumier, E. Paquette & N. Viviers évaluateurs pour la confection du role d'évaluation pour l'année 1947. M. J. H. Beaumier est par les présentes nommé président des évaluateurs.

Les émoluements seront les suivants: $ 0.70 de l'heure pour le président et de $ 0.60 de l'heure pour les autres évaluateurs.

M. Albéric Demers agira comme secrétaire au prix de $ 0.60 soit les memes prix que l'an dernier.

Adopté.

---

Résolution No. 9636

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty & L. Prescott,

ET RESOLU que le charroyage de la pierre soit fait exclusivement par les camionneurs de la cité du Cap.

Adopté.

---

Résolution No. 9637

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que tous les trottoirs qui seront faits aux propriétaires qui en feront la demande, soient faits au prix de $ 1.10 du pied courant.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. H. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 26ième jour du mois d'août 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, Médard Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9638

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 août 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9639

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,125.73 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| War Assets Corp. | 723.10 | Edgar Gosselin | 100.00 |
| Paie No. 51 | 2492.45 | Paie No. 52 | 1034.45 |
| J. A. Labelle | 75.90 | L. Langis | 60.00 |
| Trés. de la Prov. | 14.61 | Bell Tél. Co. | 49.46 |
| B. Can. Nationale | 18.00 | Imp. St-Patrice | 30.85 |
| C. E. Daviau | 5.00 | Délisle Auto | 17.26 |
| Shawinigan W & P | 54.67 | Sta.Serv.P-Mass | 26.78 |
| Garage Vaugeois | 36.20 | Garage Vaugeois | 39.17 |
| Marchand & Frère | 2.54 | United Auto Parts | 15.00 |
| L. G. Therreault | 13.00 | Can.Ludlow Valve | 93.42 |
| Loranger & Loranger | 3.85 | Shawinigan W & P | 491.13 |
| J. P. Morin Enrg. | 1728.89 | | $ 7,125.73 |

Adopté

---

Résolution No. 9640

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à remettre à la Cour du Recorder, pour perception, toutes les licences de 1946 non encore payées.

Adopté.

---

Résolution No. 9641

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co'y soit et est par les présentes autorisée à poser des lampes de rues aux endroits suivants:-

3 lampes rue Thibeau, N-O du Cordon des Gdes Prairies.

Adopté.

---

Résolution No. 9642

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la soumission de M. Hector Desfossés, pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix annuel de $ 5,050.oo, soit acceptée.

Ledit soumissionnaire devra signer un contrat en bonne et due forme et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer. Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le dit contrat.

Le vote est demandé par l'échevin A. Hasty.

POUR : L. Prescott, D. Turmel, M. Duguay.
CONTRE : L. Larivière, A. Hasty, P. Lemarier.

Son Honneur le Maire vote contre la motion qui est rejetée.

---

Résolution No. 9643

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que l'enlèvement des vidanges dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix annuel de $ 5,200.oo, tel qu'entendu avec le Maire et des échevins de la cité, pour une période de deux ans, soit donné à M. Arthur Therreault.

SUITE AU VERSO

Résolution No. 9643 Suite

Le dit M. Therreault devra signer un contrat en bonne et due forme et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer. Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le dit contrat.

La Cité se réserve le droit de réclamer des dommages du dit soumissionnaire, si celui-ci résilie son contrat avant l'expiration du terme de deux ans.

L'échevin L. Prescott demande le vote.

CONTRE : L. Prescott, D. Turmel, M. Duguay.
POUR : L. Larivière, A. Hasty, P. Lemarier.

Son Honneur le Maire vote pour la motion.

Adoptée sur division.

---

Résolution No. 9644

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 255 soit lu en deuxième lecture.

L'échevin P. Lemarier demande le vote.

POUR : L. Prescott, M. Duguay.
CONTRE : L. Larivière, A. Hasty, D. Turmel, P. Lemarier.

Rejeté sur division

---

AVIS DE MOTION No. 9645

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE LA FRANCHISE DE LA CIE ST MAURICE TRANSPORT CO'Y".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois d'août 1946.

(Signé) Paul Lemarier, échevin de la cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, MARDI, le 3ième jour du mois de septembre 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9645

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 août 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9646

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,281.61 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ban. Can. Nationale | 10313.80 | Paie No. 53 | 973.23 |
| Cité du Cap | 21.81 | L. G. Therreault | 7.00 |
| Fonderie du Cap | 59.25 | Eméry Pamneton | 39.85 |
| St-M. Ind. Co. Ltd. | 10.15 | Emilien Hébert | 13.07 |
| Garage Charest Frère | 21.64 | P. A. Gouin Enrg. | 109.43 |
| Cordonnerie Moderne | 2.00 | Just Equip Sup. | 53.38 |
| Paul E. Roy | 1.84 | Shawinigan W & P | 522.24 |
| Gust. Catellier | 90.05 | B. d'Enrégistrement | 16.95 |
| Roméo Morrissette I. C. | 25.92 | | |
| | | | $ 12,281.61 |

Adopté.

---

Résolution No. 9647

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que l'offre de Monsieur Charlemagne Rivard, pour un lot de terre connu et désigné comme étant le lot de subdivision No. 119 du cadastre officiel du lot primitif No. 405 de la cité du Cap-de-la-Madeleine au prix de $ 135.00, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente et le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer ledit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9648

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ETVRESOLU que ce conseil confirme par les présentes, le transport des droits de M. Gaston Baribeau pour opérer, construire et posséder un théâtre dans les limites de la cité, et tous les droits et privilèges accordés à M. Gaston Baribeau sont accordés à "AMUSEMENTS CHAMPLAIN AMUSEMENTS INC." le tout tel que défini dans la résolution No. 9563 en date du 28 mai 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9649

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que toute personne désirant faire faire les trottoirs en face de sa propriété, devra à l'avenir déposer un montant équivalent à 25% du coût total des dits trottoirs.

Adopté.

---

Résolution No. 9650

ATTENDU QUE ce conseil a acheté du bois de chauffage de la Régie des Bois de Chauffage de Montréal pour un nombre assez considérable de chars;

ATTENDU QUE la Régie des Bois de Chauffage a exigé des marchands locaux de vendre à un prix ne dépassant pas le plafond des prix en vigueur par la Commission;

ATTENDU QUE dans le prix de vente de la Régie à la cité il y avait un montant de $ 0.25 la corde de chargé en sus du plafond, et que cette dite charge était pour les frais d'administration de la dite Régie;

ATTENDU QUE dans les circonstances, la dite charge de $ 0.25 privait d'autant le marchand local de chacune des cordes de bois qu'il vendait et que meme si le marchand n'a fait aucun déboursé pour avoir ce bois, ce conseil trouve le montant de $ 0.25 un peu haut quant l'on considère que ce bois venait en grande partie de la meme place sinon de deux places;

ATTENDU QUE dans les circonstances, ce conseil trouverait raisonnable quoiqu'assez haut, le prix de $ 0.12½ la corde comme frais d'administration pour la Régie des Bois de Chauffage,

EN CONSEQUENCE

Il proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil prie la Régie des Bois de Chauffage de Montréal, de considérer les attendus précédemment énoncés et de verser à la cité du Cap-de la-Madeleine, le montant de $ 0.12½ de la corde pour tout le bois qui vient de la Régie et que tel montant soit remis aux marchands locaux qui ont vendu ce bois.

Adopté.

---

Résolution No. 9651

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 256 intitulé "REGLEMENTAUTORISANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A OCTROYER UNE FRANCHISE, LICENCE ou PERMIS EXCLUSIF A LA COMPAGNIE DITE "ST MAURICE TRANSPORT COMPANY" POUR EXPLOITER UN SERVICE DE TRANSPORT DE PASSAGERS PAR AUTOBUS DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9652

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 256 intitulé REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A OCTROYER UNE FRANCHISE, LICENCE ou PERMIS EXCLUSIF A LA COMPAGNIE DITE "ST MAURICE TRANSPORT COMPANY" POUR EXPLOITER UN SERVICE DE TRANSPORT DE PASSAGERS PAR AUTOBUS DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9653

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit autorisé à conduire aux propriétaires de la Xe rue, par la rue St-Emile, une conduite principale d'aqueduc de 4".

Adopté.

---

Résolution No. 9654

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le C-maitre de la Voirie soit et est par les présentes autorisé à poser un poteau coin des rues Ste-Marie et Ste-Madeleine, Ste-Marie-Latreuille.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, LUNDI, le 16ième jour du mois de septembre 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9655

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 septembre 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9656

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 6,727.93 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Carrière 3-Rivières | 340.88 | Rec. Gén. du Canada | 1005.85 |
| C. P. R. | 70.77 | Underwood Ltd. | 9.18 |
| Dr. M. Bourgeois | 11.00 | Lalancette Electric | 26.48 |
| Paie No. 57 | 1313.82 | Paie No. 56 | 967.85 |
| Légion Canadienne | 15.00 | Cité du Cap | 28.39 |
| Art. Therreault | 400.00 | L. G. Therreault | 1.80 |
| Alp. Roy | 58.10 | Sirois Auto | 33.20 |
| Sta. Service P-Mass | 36.00 | Chs Turcotte | 23.80 |
| Henri Béliveau | 37.15 | Roy Auto | 32.05 |
| A. Brouillard | 7.86 | John Millen | 20.81 |
| J. A. Labelle | 46.75 | J. A. Labelle | 86.10 |
| L. Langis | 60.00 | Délisle Auto | 22.26 |
| Can. Iron Foundries | 419.49 | Tuyaux Qué Enrg. | 98.55 |
| W. H. Saulnier | 28.30 | P. V. Ayotte | 6.88 |
| Regional Asphalt | 336.96 | Le Nouvelliste | 9.00 |
| Réland Larivière | 5.36 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| Thomas Viviers | 5.09 | Chs Lévesque | 3.20 |
| Adolphe Biron | 10.28 | Dufresne & Demontigny | 3.00 |

Suite au VERSO

Résolution No. 9656 LES COMPTES SUITE

| | | | |
|---|---|---|---|
| T. J. Moore | 35.81 | Shawinigan W & P | 20.07 |
| Paul Descoteaux | 25.00 | Imprimeur du ROI | 54.17 |
| Aug. Robichaud | 5.74 | Can. Iron Foundries | 64.53 |
| United Auto Parts | 11.36 | Nap. Loranger | 49.29 |
| J. T. Nadeau | 108.92 | Massicotte & Frères | 591.60 |
| Massicotte & Frères | 136.57 | Hervé Viviers | 10.53 |
| Art. Therreault | 6.75 | Roméo Toupin | 6.38 |

$ 6,727.93

Adopté.

---

Résolution No. 9657

Après avoir pris connaissance d'une lettre des Commissaires d'Ecoles du Cap-de-la-Madeleine, en date du 16 courant, concernant le prolongement d'une ruelle de douze pieds de largeur, entre le terrain de M. Maurice Boisvert et celui que possédait les Commissaires d'Ecoles, jusqu'à la rue Fusey, soit sur une distance d'environ quarante pieds, (mesure prise après l'expropriation que fera le gouvernement provincial) afin de permettre au public de circuler de la rue Fusey, à la nouvelle rue de 66 pds de largeur, en fromt des terrains de M. Maurice Boisvert et de la Commission Scolaire, et autres;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public que la dite ruelle soit prolongée:

Il est alors proposé par l'échevin P. Lemarier,
Et secondé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce conseil approuve fortement la demande faite par les Commissaires d'Ecoles de la cité du Cap-de-la-Madeleine telle que décrite dans leur lettre du 16 courant qui vient d'être lue au conseil.

Que copie de la présente résolution ainsi que de la lettre des Commissaires d'Ecoles soient transmises sans délai à M. Maurice Bellemare, député, en le priant de faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'Honorable Ministre des Travaux Publics pour qu'il accorde cette demande lors des arrangements qui seront faits pour les expropriations de terrains en front de la rue Fusey.

Que Son Honneur le Maire ainsi que M. Léon Méthot, avocat soient chargés de faire enplus toutes les démarches nécessaires pour obtenir l'ouverture de cette ruelle jusqu'à la rue Fusey,

Qu'une copie des documents ci-dessus mentionnés soit aussi transmise à M. le notaire Cyprien Sawyer, qui est chargé de faire les expropriations de terrains sur la rue Fusey.

Adopté

---

Résolution No. 9658

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à poser une conduite principale d'aqueduc de 6" pouces de diamètre aux endroits suivants:

Vlle rue, en allant vers la rue St-Laurent
llle rue, de Radnor en allant vers le Sud-est.
Rues Ste-Madeleine et St-Paul.

et aussi à poser une conduite principale d'égout de 12" pouces de diamètre aux endroits suivants:

llle rue et Vlle rue. Ste-Madeleine et St-Paul.

Le tout en autant que le matériel nécessaire puisse être à la disposition.

Adopté.

---

Résolution No. 9659

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de M. Geo. Bouffard, pour 3 lots de terre connus et désignés comme étant les lots de subdivision Nos. 337, 343 & 344 du cadastre officiel du lot primitif No. 387, au prix de $ 95.00 pour les 3 lots, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat de vente, et le notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le dit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9660

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à procéder à une vente pour taxes dus des propriétés de ceux qui doivent des taxes pour les années 1942, 1943 et 1944.

Le Trésorier est autorisé à envoyer un premier avis à ceux qui sont dans cette catégorie d'arriérés.

Cette dite vente devra se faire dans le cours du mois d'octobre 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9661

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Cie Regional Asphalt soit et est par les présentes autorisée à procéder à l'épandage d'une couche d'asphalt sur les rues mentionnées au règlement No. 254, d'une épaisseur de 1½ pouces, au prix de $ 0.85 la verge carrée.

Les travaux devront être commencés sans délai.

Adopté.

---

Résolution No. 9662

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil prie respectueusement l'Honorable Ministre de l'Agriculture de bien vouloir nous fournir par l'entremise de la Pépinière de Berthier, les arbres nécessaires à l'embellissement des parcs de la cité, le tout, suivant la liste annexée, laquelle fait partie de la présente.

Monsieur Maurice Bellemare, notre député, est respectueusement prié d'appuyer de son influence la dite demande.

Adopté.

---

Résolution No. 9663

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat entre la Cie de Transport St-Maurice et la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, le tout faisant suite au règlement fait et adopté à la séance régulière du 3 septembre 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9664

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc et des égouts, soit et est par les présentes autorïsé à installer des puisards aux endroits suivants:

1 sur la rue Ste-Marie, près de chez M. Pelletier
1 sur la rue Bellerive, près de chez M. Blais.
1 au coin des rues Rousseau et St-Valère.

Adopté.

---

Résolution No. 9665

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil demande l'autorisation à la Commission Municipale de Québec, d'emprunter temporairement la somme de $ 15,000.oo, autorisée par la Législature lors de la dernière session, pour travaux exécutés, le tout suivant les plans de M. Paul Descoteaux I. C., en date du septembre 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9666

Proposé par l'échevin P..Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ETVRESOLU que ce conseil demande respectueusement au Ministre de la Voirie, de bien vouloir faire les réparations d'urgences de la route 19, pour la partie située entre l'ancienne voie d'évitement de la BELGO jusqu'aux limites Nord-ouest de la Cité, attendu que cette route est en très mauvais état.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à notre dévoué député M. Maurice Bellemare, afin que ce dernier puisse appuyer la présente résolution.

Adopté

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irenée Rochefort
MAIRE

J. Beaumier
GREFFIER

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sesssions, à l'Hotel de Ville, LUNDI, le 23ième jour de septembre 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

---

Résolution No. 9667

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16 septembre 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9668

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 10,180.31, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 58 | 2548.45 | Municipalité scolaire | 10.00 |
| Paie No. 59 | 1343.75 | Cité du Cap | 13.75 |
| Shawinigan W & P | 70.10 | Shawinigan W & P | 492.15 |
| Cie, Bois St-Laurent | 24.42 | Can Iron Foundries | 121.52 |
| Just Equip & Supply | 6.25 | John Millen | 10.36 |
| Valère Dubois | 1.97 | Paul Descoteaux | 15.00 |
| Donat Beaumier | 56.95 | Gust. Catellier | 5.00 |
| P. A. Gouin enrg. | 1.50 | Trés. de la Prov. | 5459.14 |
| | | | $ 10,180.31 |

Adopté.

---

Résolution No. 9669

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la soumission de THREE RIVERS CHEVROLET MOTOR SALES LTD en date du 23 septembre 1946 pour un Chevrolet Fleet Master Sport Sedan, Modèle 10-19 avec tous les accessoires et marchandises inclus à la dite soumission, au prix de $ 1550.78 & taxe de vente de 2%, soit acceptée.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de 3-Rivers Chevrolet Motor Sales Ltd. pour le montant total plus haut mentionné.

Adopté.

---

Résolution No. 9670

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans les endroits de la municipalité tel que demandé dans une lettre de la dite Compagnie en date du 11-septembre 1946 et les plans qui l'accompagnent.

M. Raoul Buist contre-maitre de la Voirie est chargé de voir à l'exécution des travaux pour le compte de la municipalité de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9671

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de M. Geo. Bouffard pour trois lots de terre connus et désignés comme étant les numéros de subdivision Nos. 2240, 2241 et 2242 du cadastre officiel du lot primitif No. 387, au prix de $ 95.00 pour les 3 lots, soit acceptée. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente et le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à le préparer.

Adopté.

---

Résolution No. 9672

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à émettre un permis de construction à M. C. Chaillez pour la construction, sur le boulevard Ste-Madeleine, d'une crêmerie comprenant un MILK BAR, comptoir à lait et à crême glacée avec usine de pasteurisation à l'arrière, bâtisse qui sera située coin du Boulevard Ste-Madeleine et Pierre-Boucher avec facade au Boulevard.

Adopté.

---

Résolution No. 9673

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er octobre 1946 au montant total de $ 11,386.50.

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant total plus haut mentionné.

Ce billet ne devra cependant, en aucune maniere, modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations. Cet emprunt devra recevoir l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9674

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS $15000. POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois de septembre 1946.

(Signé) Paul Lemarier, échevin de la cité.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irenée Rochefort.
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 7ième jour du mois d'Octobre 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9675

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 23 septembre 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9676

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

Et résolu que les comptes au montant total de $ 12,845.94, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés etn payés.

COMPTES PAGE SUIVANTE

Résolution No. 9676 - suite.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ban Can Nationale | 3124.75 | Léfé Blais | 150.00 |
| Paie No. 60 | 989.15 | Paie No. 61 | 2508.05 |
| Paie No. 62 | 947.40 | Revue Municipale | 10.00 |
| B. D'Enrégistrement | 28.45 | Prof O. Hudlot | 150.00 |
| Dawson Bros. | 4.89 | 3-Riv. Chevrolet | 9.79 |
| Charest & Frère | 4.08 | Just Equip & Supply | 203.01 |
| Marchand & Frère | 12.73 | Cha Champlain enrg | 207.32 |
| Shawinigan W & P | 680.50 | J. H. Beaumier | 27.13 |
| Aug. Robichaud | 1.87 | Délisle Auto | 6.84 |
| J. M. Martin | 6.12 | John Millen | 1.13 |
| Pharmacie Perreault | 4.00 | Art. Therreault | 400.00 |
| Shawinigan W & P | 27.06 | Sirois Auto | 29.60 |
| Henri Béliveau | 38.85 | Garage Vaugeois | 52.24 |
| Chs Turcotte | 82.17 | Sta Serv P-Mass | 9.80 |
| Alp. Roy | 99.85 | Gélinas & Richard | 32.95 |
| Cie d'Huile P-Mass | 125.90 | Shawinigan W & P | 18.61 |
| Bell Téléphone | 41.08 | Mun Scolaire du Cap | 41.00 |
| Cité du Cap | 37.35 | P. A. Gouin | 38.16 |
| H.Massicotte & Frères | 738.29 | H.Massicotte & Frères | 42.35 |
| Can Iron Foundries | 452.03 | Massicotte & Fils Lté | 17.58 |
| Aimé Breton | 20.40 | Francis Hankin | 100.17 |
| Cie Bois St-Laurent | 139.20 | J.P. Morin enrg. | 12.04 |
| F.X.T. Berlinguet A.G | 197.70 | Paul Descoteaux | 473.12 |
| Ths Viviers | 10.68 | | |
| | | | $ 12,355.39 |
| Léo. Duplessis | 405.55 | Maison J. D. Garneau | 85.00 |
| | | | $ 12,845.94 |

Adopté.

---

Résolution No. 9677

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que la soumission de Paul Gonthier & Cie Ltée pour l'achat de $ 70,000.oo d'obligations de la cité du Cap-de-la-Madeleine au prix de $ 99.77 par $ 100. dollars d'obligations, plus intérêts courus à la date de la livraison, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9678

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à faire des puisards aux endroits suivants:-

Coin Loranger & Jacques-Cartier.
Coin Loranger & Bellerive. Rue J-Bûteux, rue Lacroix & Massicotte; aussi exécuter des travaux d'égout sur la rue St-Philippe d'une longueur de 100 pieds.

Adopté.

---

Résolution No. 9679

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que l'offre de M. Roméo Toupin d'une partie de terrain portant le No. Ptie 131, d'une dimension de 60 X 100' le long de la rue Du Moulin comme station de service de taxi, au prix de $ 600.oo, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente et le Notaire P. Boucher est autorisé à préparer ledit contrat.

Pas de secondeur.

---

Résolution No. 9680

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à faire une conduite principale temporaire d'eau d'un pouce de diamètre à M. Lucien Corbin rue Boucher (St-Odilon).

Adopté.

---

Résolution No. 9681

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 23 septembre 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist C-maitre surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9682

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de M. Geo. Bouffard, pour les lots de terre connus et désignés comme étant les lots de subdivision Nos. 171-181-182-183-184-185-186
387-2222-2223-2224-2225-2226-2227 - 387-2236-2237-2238-2239, au prix global de $ 201.oo pour les 10 lots, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente et le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer ledit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9683

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Corporation des Biens de Guerre pour l'achat d'un moteur tracteur 5 tonnes.

Le Maire est autorisé à faire les démarches nécessaires concernant l'acquisition de cet équipement. Le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale.

Adopté.

---

Résolution No. 9684

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à poser une lampe de rue sur la rue St-Denis, à la sortie de la Salle Paroissiale Ste-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9685

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le montant de $ 450.oo soit payé à M. Chs DeBlois pour la partie de la rue St-Denis située entre la partie de la rue St-Denis actuellement la propriété de la cité et la rue Du Moulin des Jésuites.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat et le Notaire Paul Boucher est autorisé à le préparer. Le paiement sera effectué le ou vers le 1er avril 1947.

Adopté.

---

Résolution No. 9686

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil offre de payer à M. Armand Guillemette la somme de $ 550.oo pour un terrain situé sur la rue Toupin et étant le numéro de subdivision No. (43-4)-(45-4)-(75-2) du cadastre officiel du lot primitif No. 134.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat et le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer ledit contrat. Le paiement sera effectué le ou vers le 1er avril 1947.

Adopté.

---

Résolution No. 9687

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. l'échevin Albert Hasty, soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9688

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT NO. 221 CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LA RUE TOUPIN".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois d'octobre en l'année 1946.

(Signé) Ludovic Prescott, échevin de la Cité

---

Résolution No. 9689

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le règlement No. 257 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 15,000.oo POUR PAYER DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT" soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9690

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le règlement No. 257 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 15,000.oo POUR PAYER DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9691

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à l'honorable Ministre des Affaires Municipales, l'autorisation de vendre de gré à gré, sans demander de soumissions dans la Gazette Officielle de Québec, l'émission de $ 15,000.oo à un prix ne devant pas être inférieur à $ 99.77 par $ 100.oo dollars d'obligations, plus intérêts accrus lors de la livraison des titres.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

Irenée Rochefort
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 28ième jour du mois d'octobre 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9692

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'autorisation d'émettre les obligations du règlement No. 254 à un taux plus bas que celui déjà fixé par le dit règlement soit 3% au lieu de 3½% tel que spécifié audit règlement.

Adopté.

---

Résolution No. 9693

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 7 octobre 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9694

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 14,775.85, et tels que décrits ci-après-soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 54 | 2492.45 | Paie No. 55 | 220.00 |
| Paie No. 63 | 1126.05 | Clé St-Arnaud | 33.79 |
| Mun Scolaire | 129.14 | Paie No. 64 | 2528.25 |
| Paie No. 65 | 1225.15 | Trés de la Prov. | 11.88 |
| J. A. Labelle | 120.00 | Cité du Cap | 33.15 |
| St V de Paul Ste-Mad | 200.00 | Paie No. 66 | 1178.05 |
| Féd ch com des Jeunes | 110.00 | L. Langis | 60.00 |
| Roland Larivière | 1.96 | Cité du Cap | 29.65 |
| Loranger & Loranger | 9.92 | J. A. A. Richard | 54.98 |
| Délisle Auto | 1.64 | Bell Téléphone | 42.13 |
| Shawinigan W & P | 492.15 | Shawinigan W & P | 72.51 |
| Desroberts & Pitt | 4.05 | A. Brouillard | 4.20 |
| T. J. Moore | 13.38 | Just Equip Supply | 110.74 |
| W. H. Saulniers | 3.00 | Kimball Auto | 3.00 |
| L' Avenir | 16.80 | Nap. Loranger | 25.61 |
| Trés de la Prov. | 1790.15 | Gar Girard & Frère | 18.75 |
| Valère Dubois | 14.40 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| F. Ledoux | 2.00 | R Loranger & Frère | 6.00 |
| D. Montambeault | 15.00 | J. B. Deschamps | 259.39 |
| Mélançon & Fils | 1290.76 | Roland Rochefort | 241.32 |
| 3-R. Chevrolet Moteur | 3.91 | Alp. Roy | 23.10 |
| Bellefeuille & Frère | 35.75 | J. B. Lanouette | 27.13 |
| Raoul Gagnon | 24.00 | Blanchette & Trépanier | 8.50 |
| Francis Hankin | 521.49 | Cité du Cap | 12.00 |

No. 9694 LES COMPTES SUITE

St V de Paul $ 100.00 Nap Rocheleau 8.57 $ 14,775.85

Adopté.

---

Résolution No. 9695

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que la soumission de Paul Gonthier & Cie, pour $ 15,000.oo d'obligations émises sous l'autorité du règlement No. 257, au prix de $ 99.77, plus les intérêts accrus lors de la livraison des dites obligations, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9696

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un document par lequel cette Corporation relève le Gouvernement Fédéral des obligations pouvant résulter d'un bail consenti par les deux parties; et consentant à livrer un passage sur une partie du terrain de la cité sur l'Aéroport à Canadian Arsenals Limited qui a un contrat pour le louage des hangars A. B. et C appartenant à la Couronne.

Adopté.

---

Résolution No. 9697

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil offre de payer à Monsieur Jos. H. Poulin, le prix de $ 8.30 comme compensation pour les dommages qu'il aurait subi le ou vers le 21 septembre 1946.

Il est bien entendu que cette offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité, mais dans le seul but de racheter notre paix.

Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre du Procureur de M. Poulin, Mtre Jules Provencher B. A., pour le montant plus haut mentionné.

Adopté.

---

Résolution No. 9698

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de donation d'une rue par M. Auguste Baribeau, le tout tel que préparé par le Notaire Paul Boucher et tel que lu en conseil ce jour.

Adopté.

---

Résolution No. 9699

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus les 1er novembre et premier décembre 1946, comme suit: Novembre $ 3,787.90
Décembre 8,984.69.

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés;

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande jusqu'à concurrence du montant total de $12,772.59.

Le billet ne devra cependant en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution devra cependant être revêtue de l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

---

Résolution No. 9700

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil consent à vendre à Monsieur Gustave Catellier, la balance du lot acquit de M. Armand Guillemette, et ce, au pro-rata du prix payé par pied carré à M. Guillemette.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente et le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer ledit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9701

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil accepte de Monsieur Gustave Catellier le terrain nécessaire à l'agrandissement du coin sud des rues Rocheleau et Toupin, et en échange la cité s'engage à faire faire le trottoir sur cette partie de terrain.

Adopté.

---

Résolution No. 9702

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil consent à vendre à M. Aimé Guérin, la balance du lot acquit de M. Normand Brousseau et ce, au pro-rata du prix payé par pied carré à M. Brousseau.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat et le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer ledit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9703

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit autorisé à exécuter les travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue DeBlois entre le Blvd Ste-Madeleine et le ruisseau.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9704

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loiret les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE CONSTRUCTION CONCERNANT LA DISTANCE DE LA CONSTRUCTION SUR LA RUE TOUPIN".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour du mois d'octobre 1946.

(Signé) Ludovic Prescott, échevin de la cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Aimé Roussel
Maire.

J. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 4ième jour du mois de novembre 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9705

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 28ième jour d'octobre 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9706

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 72,386.25 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| H. Massicotte & Frères | 1830.78 | A. Brouillard | 4.60 |
| Nap. Loranger | 31.57 | J. A. Labelle | 108.00 |
| Paie No. 68 | 830.75 | A. Therreault | 500.00 |
| Prof O Hudlot | 150.00 | Shawinigan W & P | 520.82 |
| Délisle Auto | 9.88 | B d'enrégistrement | 17.65 |
| John Millen | 7.28 | Loranger & Loranger | 44.31 |
| Alp. Roy | 35.57 | Cie Bois St-Laurent | 31.42 |
| P. V. Ayotte | 1.02 | Northern Electric | 10.00 |
| Regional Asphalt | 33335.62 | Carrière 3-Riv. | 9405.72 |
| Gélinas & Richard | 81.15 | Chs Turcotte | 55.62 |
| Ban Can Nationale | 11386.50 | Paie No. 67 | 2548.45 |
| " " " 51. | 51.04 | Pharmacie Perreault | 2.00 |
| " " " | 11386.50 | | |

$ 72,386.25

Adopté.

---

Résolution No. 9707

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan de subdivision fait et préparé par M. Horace St-Cyr A. G., d'une partie du lot primitif No. 126, le tout en date du 30 octobre 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9708

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que M. Roger Lord Ingénieur civil, soit et est par les présentes engagé INGENIEUR GERANT au salaire de $ 4200. par année plus allocation de $ 150.oo par mois pour dépenses.

Le présent engagement prendra effet le 1er janvier 1947.

Adopté.

---

Résolution No. 9709

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 258 intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221 CONCERNANT LA CONSTRUCTION" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9710

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 258 intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221 CONCERNANT LA CONSTRUCTION" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9711

Proposé parb l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil fixe les 20ième et 21ième jours de novembre 1946, jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds intéressés de la rue Toupin sont et sont appelés à se prononcer sur ledit règlement No. 258 concernant la construction sur la rue Toupin.

Adopté.

---

Résolution No. 9712

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Eméry Massicotte, les rues Loranger & Célina portant les numéros de subdivision 3, 10, 12 et 14 du lot primitif No. 143.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une séance régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, LUNDI, le 18ième jour du mois de novembre 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum, sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9713

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 4 novembre 1946, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9714

Proposé par l'.chevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 18,020.09 et tels que décrits ci-après- soient et sont par les présentes acceptés et payés.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Hector Beauchamp | 40.00 | Cité du Cap | 35.66 |
| Club hockey jr. | 100.00 | Paie No. 69 | 1147.18 |
| Paie No. 70 | 2548.45 | F. Beaumier | 12.00 |
| Ban Can Nationale | 18.00 | Cité du Cap | 34.84 |
| Charbonnerie Champlain | 58.63 | Jos Gauvin & Fils | 57.32 |
| 3-Riv. Chevrolet Moteur | 4.75 | Shawinigan W & P | 14.82 |
| Dme Lucien Dubé | 15.70 | Alp. Roy | 68.42 |
| Jos Leblanc | 10.37 | Desroberts & Pitt | 38.38 |
| John Millen | 12.09 | P. A. Gouin | 70.42 |
| Délisle Auto | 46.31 | Carrière St-Maurice | 199.18 |
| Sta Serv P-Mass | 62.90 | J. B. Morin Enrg. | 1.39 |
| Dme Henri Thifeault | 2.59 | Just Equip Supply | 21.00 |
| J. T. Nadeau | 12.54 | Regional Asphalt | 11809.73 |
| Eug. Bellefeuille | 0.90 | Adolphe Roof | 2.80 |
| Pharmacie Perreault | 12.75 | United Auto Parts | 1.26 |
| Aux Mille Fleurs | 20.40 | Mélançon & Fils | 146.89 |
| T. J. Moore | 66.10 | Ths Viviers | 2.97 |
| Hopital St-Joseph | 42.00 | Gust Catellier | 5.00 |
| Sirois Auto | 9.10 | Paie No. 71 | 1162.45 |
| D. St-Pierre | 4.80 | St-V.de Paul St-Lazare | 100.00 |

$ 18,020.09

Adopté.

---

Résolution No. 9715

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de M. J. B. Loranger Ltée pour les numéros de licences pour l'année 1947 suivant les quantités indiquées dans la demande de soumission en date du 6 novembre 1946, moins les licences de commerce et de charretier, au prix total de $ 180.21 soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9716

Proposé par l'échevin L. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la soumission de M. Alphonse Thibeau pour l'entretien des chemins d'hiver de la partie de la cité communément appelée "LE PASSAGE" au prix de $ 78.00 pour l'hiver 1946-1947, soit acceptée. M. Alp. Thibeau devra signer un contrat en bonne et due forme.

Adopté.

---

Résolution No. 9717

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 6 novembre 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist C-maitre surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9718

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un chèque au montant de $10.00 à l'ordre de "ASSOCIATION TRIFLUVIENNE AVICOLE INC." à l'occasion de la 38e exposition avicole qui doit se tenir aux 3-Rivières au mois de décembre 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9719

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la résolution No. 9708 faite et adoptée le 4 novembre 1946 soit amendée en y ajoutant après les mots INGENIEUR GERANT" dans la deuxième ligne de la dite résolution, les mots "POUR UN TERME DE QUATRE ANNEES".

Adopté.

---

Résolution No. 9720

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P soit et est par les présentes autorisée à changer et poser une lumière en face du No. 146 St-Laurent; déplacer 2 poteaux Blvd Ste-Madeleine, en face de la rue St-Paul.

Adopté.

---

Résolution No. 9721

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit et e est par les présentes autorisé à faire un puisard coin N-E des rues Bellerive et Ste-Madeleine.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier

---

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 25ième jour du mois de novembre 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9722

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 18 novembre 1946, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9723

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au Montant total de $ 8,111.86 et tels que décrits ci-après, soient et sont acceptés pour paiement.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 72 | 823.25 | Eudore Fournier & Fils | 8.67 |
| Cité du Cap- | 41.87 | Carrière 3-Rivières | 5194.04 |
| Cité du Cap | 45.00 | Francis Hankin | 70.99 |
| John Millen | 18.34 | Regional Asphalt | 311.67 |
| W. H. Saulnier | 5.30 | Nap. Loranger | 44.31 |
| Ass Enf. sans Soutien | 100.00 | Fonderie du Cap Ltée | 89.75 |
| United Auto Parts | 10.71 | Marchand & Frère | 20.24 |
| L. G. Therreault | 2.40 | Shawinigan W & P | 493.25 |
| Délisle Auto | 3.98 | " " | 64.47 |
| René de Cotret & Cie | 20.00 | Desroberts & Pitt | 132.09 |
| P. A. Gouin | 180.64 | Just Equip Supply | 25.26 |
| P. Descoteaux I. C. | 307.78 | P. E. Bergeron | 22.85 |
| Cité du Cap | 75.00 | | |
| | | | $ 8,111.86 |

Adopté.

---

Résolution No. 9724

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la soumission de M. Joseph Roof pour l'entretien d'hiver de la route St-Maurice depuis le Boulevard Ste-Madeleine, jusqu'aux limites Nord de la cité, et le chemin conduisant de la route St-Maurice à aller aux usines de pompage, au prix de $ 215.00 pour l'hiver 1946-47, soit acceptée.

Monsieur Roof devra signer un contrat en bonne et due forme au bureau du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9725

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil, à l'unanimité, appui la requête de la Chambre de Commerce des Jeunes de cette cité, pour doter ou plutôt réinstaller le bureau de poste pour la partie Est de la cité, et ce conseil prie instamment le Ministère des Postes de faire suite à cette requête de la Chambre.

Que copie soit envoyée au Ministère des Postes et au député au Fédéral M. H. E. Brunelle.

Adopté.

---

Résolution No. 9726

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que Monsieur Paul Descoteaux, ingénieur-civil, soit et est par les présentes autorisé à préparer des plans et devis pour la construction d'une conduite principale d'aqueduc sur une longueur approximative de 3467 pieds et une conduite principale d'égout sur une longueur de 1153 pieds.

La conduite principale d'aqueduc sera d'un diamètre de six pouces sur 1153 et de 2 pouces sur 2314; la conduite d'égout sera d'un diamètre de 12" pouces; le tout déversant dans la conduite d'égout actuellement existante sur la rue Thibeau.

Adopté.

---

Résolution No. 9727

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accepte des Pères Oblats la nouvelle rue en échange du chemin du passage déjà existant.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat et le Notaire P. Boucher est autorisé à préparer ledit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9728

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Shawinigan W & P Co'y de bien vouloir envoyer un de leurs Ingénieurs pour améliorer si possible le système d'éclairage de rue actuel, et faire toutes suggestions qui seraient dans l'intérêt général des contribuables.

Adopté.

---

Résolution No. 9729

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Shawinigan W & P Co'y de bien vouloir déplacer un poteau situé coin Ste-Madeleine et Ste-Marie, cedit poteau étant situé trop près d'une borne-fontaine.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Albert D. Hasty
Maire

Greffier

---

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Décembre

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 2ième jour du mois de ~~Novembre~~ Décembre 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents: MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, M. Duguay et D. Turmel formant quorum sous la Présidence de Monsieur Albert Hasty, PRO-MAIRE.

---

Résolution No. 9730

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 novembre 1946, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9731

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,384.03, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 73 | 2548.45 | Ban Can Nationale | 7608.22 |
| Cité du Cap | 35.65 | Therreault & Fils | 102.75 |
| Paie No. 74 | 564.40 | J. A. Labelle | 57.00 |
| J. A. Labelle | 38.00 | Shawinigan W & P Co. | 527.03 |
| Délisle Auto | 53.14 | P. A. Gouin | 70.76 |
| P. H. Poliquin | 6.11 | United Auto Parts | 314.50 |
| Fonderie du Cap | 2.50 | Corp Mun & Sco Ste-Mar. | 4.05 |
| Bell Tél. Co of Canada | 48.13 | T. J. Moore | 11.89 |
| Cité du Cap | 66.00 | Garage Vaugeois | 56.75 |
| Loranger & Loranger | 28.61 | Underwood Ltd. | 9.18 |
| L. G. Therreault | 2.40 | Rosaire Ruest | 2.22 |
| Imp. St-Patrice | 7.83 | P. V. Ayotte | 11.22 |
| Gélinas & Richard | 189.95 | B. d'Enrégistrement | 16.25 |
| 3-R. Chevrolet Moteur | 1.04 | | |

$ 12,384.03

Adopté.

---

Résolution No. 9732

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil consent, comme par les années passées, à entretenir la partie située dans Ste-Marthe, des rues appartenant à la Cie Canadian Titanium Pigments Ltd, et ce, au prix de $ 250.00 pour la saison d'hiver 1946-1947.

Adopté.

---

Résolution No. 9733

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipailité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 26 novembre 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist C-maitre, surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9734

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 28 novembre 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Raoul Buist C-maitre surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 9735

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Trésorier soit prié de préparer, au 31 décembre prochain, une liste comprenant les noms de tous les contribuables et le montant dû par chacun d'eux pour taxes d'eau; et que cette liste soit remise aux membres du conseil dès quelle sera complètée.

SUITE AU VERSO

Résolution No. 9735 Suite

Que les percepteurs de l'aqueduc soient en même temps priés d'aviser les intéressés de la préparation de cette liste, permettant ainsi à ceux qui voudront payer leur eau jusqu'au 31 décembre 1946, d'être exclus de la dite liste.

Adopté.

---

Résolution No. 9736

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de la Santé, d'émettre une ordonnance pour la confection de travaux d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative de 4,000 pieds, nécessités par la construction d'une Ecole Normale au coût approximatif de $ 400,000.oo sur le lot originaire No. 409., le tout suivant les plans et devis préparé par M. Paul Descoteaux I. C., en date du 28 novembre 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9737

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company, soit et est par les présentes autorisée à installer deux lampes de rue aux endroits suivants:-

1 coin des rues Thibeau et Boucher (St-Odilon)
1 rue Boucher (St-Odilon) 1ère rue au N-O du Viaduc.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irénée Rochefort.
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-;-;-;---;---;-;-;-;-;-;-;-;-;---;-;-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, lundi le 16ième jour du mois de décembre 1946, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9738

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 décembre 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9739

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de ----- $ 12,538.78, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes adoptés pour paiement.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| L. Langis | 60.00 | Paie No. 75 | 731.65 |
| Par. Ste-Madeleine | 100.00 | Paie No. 76 | 2548.45 |
| Paie No. 77 | 508.52 | J.I.Rochefort & Al. | 2000.00 |
| Cité du Cap | 210.00 | Cité du Cap | 94.42 |
| Car. 3-Riv. Ltée | 3000.00 | H.Massicotte & Frères | 31.84 |
| Mélançon & Fils | 120.12 | L. Langis | 60.00 |
| J.B. Loranger Ltée | 6.03 | Gar.Charest & Frère | 27.03 |
| Alp. Roy | 34.30 | Chs Turcotte | 50.67 |
| Sirois Auto | 18.90 | Sta Serv. P-Mass | 9.30 |
| Roy Auto | 13.49 | Cap Auto Spring Serv. | 2.94 |
| Délisle Auto | 78.40 | Just Equip Supply | 69.18 |
| Desroberts & Pitt | 23.02 | L. G. Therreault | 6.15 |
| John Millen | 5.46 | Can Iron Foundries | 110.31 |
| Bellefeuille & Frère | 4.50 | Lewis Bros Ltd. | 289.31 |
| Lalancette Electric | 6.82 | Cie Bois St-Laurent | 136.61 |
| Gono Electric | 0.90 | A. Brouillard | 153.77 |
| Shawinigan W & P | 10.51 | Can. Industries | 16.52 |
| Charbonnerie Champlain | 39.00 | Eméry Panneton | 669.70 |
| Roland Rochefort | 111.60 | A. Devost | 150.00 |
| Car. 3-Riv. Ltée | 774.20 | Alc. Vadeboncoeur | 10.00 |
| United Auto Parts | 8.23 | Paul Descoteaux I.C. | 75.95 |
| Paul E Roy | 45.04 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| P. A. Gouin | 31.85 | Féd Can Maires des Mun. | 25.00 |
| J. B. Loranger Ltée | 39.09 | | |
| | | | $ 12,538.78 |

Adopté.

---

Résolution No. 9740

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la soumission de M. Arthur Veillette, pour l'ancien sleigh à feu de la cité, au prix de $ 15.00, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 9741

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la soumission de M. Ferdinand Binette, pour l'entretien du rang des Grandes Prairies, appelé communément rang St-Martin, pour l'hiver 1946-1947, au prix de $ 75.00, soit acceptée.

Monsieur Binette devra signer au bureau de la cité, un contrat en bonne et due forme.

Adopté.

---

Résolution No. 9742

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevinp P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil consent à entretenir un chemin carrossable de la rue Notre-Dame à aller aux bureaux de la Continental Paper Products Limited, durant la saison d'hiver 1946-1947 et ce pour le prix de $ 125.00.

Adopté.

---

Résolution No. 9743

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit priée de bien vouloir déplacer un poteau sur la rue Fusey lequel poteau se trouve en plein milieu de la rue St-Léon.

Adopté.

---

Résolution No. 9744

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co'y soit et est par les présentes autorisée à poser deux lumières sur la rue St-Ours.

Adopté.

---

Résolution No. 9745

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil autorise par les présentes, le journal local l'AVENIR de publier une page à l'occasion des souhaits du conseil de Ville au nom de la population du Cap.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque de $ 33.60 à l'ordre de l'Avenir.

Adopté.

---

Résolution No. 9746

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil offre à Dme Sabin Caron un montant de $ 50.oo en compensation de blessures qu'elle prétend s'être infligées le ou vers le 21 octobre 1946. Cette offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité, mais dans le seul but de racheter notre paix.

Dme S. Caron devra cependant signer une quittance en bonne et due forme..

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de Dme Sabin Caron pour le montant de $ 50.oo.

Adopté.

---

Résolution No. 9747

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accepte de la Cie International Water Supply Ltd, l'offre de réhabilité le puits Layne actuel sur l'Avenue des Erables et d'exécuter un second puits à proximité du puits actuel afin de donner à la cité le maximum de 500 gallons à la minute prévu au contrat, le tout tel que amplement décrit à une lettre de la dite compagnie en date du 14 novembre 1946 et aux conditions y stipulées. La Cie devra de plus faire un abri pour le deuxième puits, la balance, raccordements etc., étant à la charge de la cité.

Adopté.

---

Résolution No. 9748

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil consent à acheter de la Corporation des Biens de Guerre, un camion International, Dump truck, 2½ tonnes, au prix de $ 945.oo, plus taxe provinciale de 2%, le tout tel que plus amplement décrit à une lettre de la dite Corporation en date du 2 décembre 1946.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant de $ 963.90 à l'ordre de la Corporation des Biens de Guerre.

Adopté.

---

Résolution No. 9749

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil offre à la Corporation des Biens de Guerre, pour la batisse No. 23 Pump House, Classe 403, Cat. AU, et tous les accessoires contenus dans une lettre de la Corporation en date du 7 aout 1946 (détails en date du 31 juillet 1946) compris aussi Réservoir souterrain et tout le terrain y compris la rue St-Laurent le tout au prix de $ 1,000.oo

Résolution No. 9749 Suite

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de CORPORATION DES BIENS DE GUERRE pour le montant plus haut mentionné.

Adopté.

---

Résolution No. 9750

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil autorise Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, à proclamer le 26 décembre 1946 et 2 janvier 1947, jours de fête civiques, et invite les Banques et les principaux hommes d'affaires de cette cité, de fermer leurs établissements ces jours-là.

Adopté.

---

Résolution No. 9751

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil appuie fortement la requête de la Ligue d'Entre-Aide Familial au sujet de St-Odilon et prie l'Honorable Ministre des Postes de considérer à juste titre cette résolution.

Ce conseil demande de plus, la nomination de 2 facteurs additionnels pour pouvoir donner un service plus adéquat à la population du Cap-de-la-Madeleine.

Que copie soit transmise au Ministre des Postes et à M. H. E. Brunelle M. P..

Adopté.

---

Résolution No. 9752

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que demande soit et est par les présentes faite auprès des autorités du Ministère des Postes, de donner instruction aux facteurs de la partie N-E de la cité, de desservir la partie de la cité connue sous le nom de St-Maurice Terrace.

Que copie de la présente soit transmise au Ministre des Postes, à M. H. E. Brunelle M. P., et au maitre de Poste, M. J. A. Labelle.

Adopté.

---

Résolution No. 9753

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité du Cap-de-la-Madeleine, les coupons et les obligations qui deviendront dus les 2ième janvier et 1er février 1947, comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| Janvier 1947 | $ 16,976.33 | |
| Février 1947 | 17,505.50 | $ 34,481.83 |

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec et de Lieutenant-gouverneur en conseil.

Adopté.

---

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort.

Maire

J. Beaumier

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, LUNDI, le 23ième jour du mois de décembre 1946, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9754

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 16 décembre 1946, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9755

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,458.63, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| L. Langis | 60.00 | Paie No. 78 | 525.40 |
| Paie No. 79 | 2548.45 | A. Therreault | 500.00 |
| Ban Can Nationale | 8984.69 | Chs Turcotte | 27.30 |
| Garage Vaugeois | 7.70 | Roy Auto Enrg. | 43.64 |
| Henri Béliveau | 36.89 | Cap Auto Spring | 52.00 |
| Pharmacie Perreault | 2.00 | Alp. Roy | 18.20 |
| Gélinas & Richard | 74.60 | Lewis Bros Ltd. | 205.58 |
| Lynn McLéod | 6.26 | Charbonnerie Champlain | 184.50 |
| John Millen | 6.40 | P. A. Gouin | 33.03 |
| L. G. Therreault | 1.05 | Délisle Auto | 5.47 |
| Fonderie du Cap | 75.52 | Clément St-Arnaud | 3.25 |
| Cie d'Huile P-Mass | 108.60 | Jos. Leblanc | 14.43 |
| Lucien Ducharme | 74.46 | Shawinigan W & P | 496.28 |
| Shawinigan W & P | 46.22 | Cité du Cap | 57.94 |
| Bell Tél. Co | 46.89 | A. Brouillard | 105.03 |
| L'Avenir | 4.20 | Nap. Loranger | 12.65 |
| Duplessis & Langlois | 800.00 | Dom. du Rosaire | 100.00 |
| Bien-Etre | 90.00 | St-V.de Paul St-Odil. | 100.00 |
| | | | $ 15,458.63 |

Adopté.

---

Résolution No. 9756

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que M. l'échevin Lionel Larivière soit et est par les présentes, nommé Pro-Maire pour le prochain terme.

Adopté.

---

Résolution No. 9757

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil fixe pour l'enlèvement de la naige et l'entretien des rues sur le parcours des autobus dans les limites de la cité, à la Cie dite, THE ST MAURICE TRANSPORT COMPANY", pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 1946, le montant de $ 5,000.oo.

Le Trésorier est par les présentes autorisé à transmettre à la dite Compagnie, un compte pour le montant total plus haut mentionné.

Adopté.

---

Résolution No. 9758

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil demande instamment aux autorités du Canadien Pacific Railways Company, vu l'expansion toujours croissante de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la construction d'une "GARE" et d'une "VOIE D'EVITEMENT" aux limites Nord-Est de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise aux autorités du Canadien Pacific.

Adopté.

---

Résolution No. 9759

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la résolution No. 9747 faite et adoptée le 16 décembre 1946, soit amendée en y retranchant le dernier paragraphe qui se lit comme suit:- "LA CIE DEVRA DE PLUS FAIRE UN ABRI POUR LE DEUXIEME PUITS, LA BALANCE, RACCORDEMENTS ETC., ETANT A LA CHARGE DE LA CITE".

Adopté.

---

Résolution No. 9760

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la liste ci-jointe des salaires des employés permanents pour l'année 1947, soit acceptée et que les salaires indiqués en marge de chacun des employés pour salaires "PROPOSES POUR 1947", soient ceux qui seront payés pour l'année 1947.

EN AMENDEMENT

Proposé par L. Prescott,
Appuyé par M. Duguay,
que la résolution soit ajournée à une prochaine séance en attendant l'étude du budget.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : L. Prescott, A. Hasty, M. Duguay.
CONTRE : L. Larivière, D. Turmel, P. Lemarier,
Le Maire vote contre l'amendement.

LE VOTE SUR LA RESOLUTION

POUR : L. Larivière, D. Turmel, P. Lemarier.
CONTRE : L. Prescott, A. Hasty, M. Duguay.
Le Maire vote pour la motion.

Adopté sur division.

---

## SALAIRES DES EMPLOYÉS PERMANENTS

| | Salaires en 1946 | Salaires pour 1947 |
|---|---|---|
| **Employés au mois** | | |
| Biron J. E. | $ 210.00 | $ 225.00 |
| Beaumier F. D. | 205.00 | 220.00 |
| Lanouette Jos. | 175.00 | 175.00 |
| Beaudin Arthur | 155.00 | 160.00 |
| Baribeau Gilles | 190.00 | 205.00 |
| Cambray J. A. | 100.00 | 100.00 |
| Langis Laurent | 180.00 | 180.00 |
| **Employés à la semaine** | | |
| St-Onge Lucien | 32.30 | 36.00 |
| Marchand Arthur | 32.00 | 34.00 |
| Coulombe Amédée | 25.00 | 28.00 |
| Bordeleau Tancrède | 35.00 | 40.00 |
| Buist Raoul | 35.00 | 40.00 |
| Paquin C. Ed. | 37.50 | 41.00 |
| Neault Ovila | 36.50 | 39.00 |
| Normandin Rosaire | 32.50 | 35.00 |
| Belle-Isle Laurier | 32.50 | 35.00 |
| Lemay Léonidas | 32.50 | 35.00 |
| Lord Lacasse | 32.50 | 35.00 |
| Dusseault Roméo | 32.50 | 35.00 |
| Tremblay Alfred | 32.50 | 35.00 |
| Laroche Eddy | 30.00 | 35.00 |
| Tousignant Romain | 30.00 | 35.00 |
| Robert Rod. | 30.00 | 35.00 |
| Lacroix Julien | 30.00 | 35.00 |
| Picard Henri | 32.00 | 32.00 |
| Toupin Jude | 32.00 | 32.00 |
| Vadeboncoeur Alc. | 32.00 | 32.00 |
| Brousseau Henri | 35.40 | 35.40 |
| Beauchamp Hector | 40.00 | 44.00 |
| Bertrand Eugène | 40.00 | 42.00 |
| Brouillette Arthur | 30.00 | 32.00 |
| Dargis Willie | 25.40 | 25.40 |
| Lussier Napoléon | 28.00 | 30.00 |
| Roof Adolphe | 25.00 | 27.00 |
| Marchand Donat | 28.00 | 32.00 |
| Rancourt Omer | 30.00 | 32.00 |
| Lóranger Arthur | 25.00 | 27.00 |
| Montambeault Dohat | 28.00 | 30.00 |
| Daviau C. E. | 28.00 | 30.00 |

---

Résolution No. 9761

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit autorisée à poser des lampes de rue aux endroits suivants:-

1-lumière coin Cartier & 11le.
1-lumière coin Bureau & 11le.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire

Greffier

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Roger Lord, nommé Ingénieur-Gérant de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, et justice les devoirs de ma charge le tout aumeilleur de ma connaissance.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Roger Lord

Ingénieur-Gérant.

Assermenté de vant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de janvier 1947.

J. Beaumier

Le Greffier.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Mardi, le 7ième jour du mois de janvier 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9762

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 23 décembre 1946, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9763

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,789.94, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paroisse St-Odilon | 100.00 | Edgar Gosselin | 250.20 |
| Ban Can Nationale | 59.60 | J. A. Labelle | 57.00 |
| Bur. Enrégistrement | 21.50 | Imp. St-Patrice | 165.33 |
| L' Avenir | 33.60 | Cité du Cap | 18.31 |
| Cap Auto Spring Service | 42.80 | Paul E. Roy | 9.00 |
| John Millen 3-Riv. | 8.61 | Fonderie du Cap | 4.74 |
| Délisle Auto | 0.77 | 3-R. Chevrolet Moteur | 12.60 |
| Rodolphe Robert | 3.00 | Sta Serv. P-Mass | 45.98 |
| P. A. Gouin Enrg | 13.57 | W. H. Saulnier | 4.53 |
| Alphonse Roy | 22.40 | A. Brouillard | 4.20 |
| Cie Huile P-Mass | 59.00 | Sirois Auto | 7.70 |
| T. J. Moore & Co Ltd. | 37.04 | Just Equip & Supply | 4.27 |
| Can Ludlow Valve Mfg. | 59.17 | Paul Descoteaux I. C | 125.67 |
| Shawinigan W & P | 4.66 | Shawinigan W & P | 460.33 |
| Wm Scully Ltd. | 2.06 | Therreault & Fils | 18.75 |
| R Loranger & Frère Enrg | 6.25 | Paie No. 1 | 1779.72 |
| Paie No. 80 | 1347.58 | | |
| | | | $ 4,789.94 |

Adopté.

---

Résolution No. 9764

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes, autorisé à acheter 1 machine électrique à souder, Model 350-BB de marque Marquette, au prix de $ 332.01.

Adopté.

---

Résolution No. 9765

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que la soumission de M. Maurice Dusseault, pour le peinturage de tous les bureaux de l'Hotel de Ville, y compris le passage, l'entrée, chambre de toilette et salle de délibération au prix de $ 550.00 soit acceptée; de plus, M. Dusseault s'engage à peinturer l'enseigne située au haut de l'Hotel de Ville au prix de $ 20.00, le tout aux conditions spécifiées dans la lettre en date du 7/1/47.

Adopté.

---

Résolution No. 9766

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Cie de Transport St-Maurice soit priée de bien vouloir établir un service de 20 minutes au lieu de 30 minutes sur le circuit Cap-St-Odilon.

Adopté.

---

Résolution No. 9767

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le Gérant soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux nécessaires à l'aménagement de son bureau ainsi que celui du Maire.

Adopté.

---

Résolution No. 9768

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à aviser tous ceux qui ont porté des plaintes au rôle d'évaluation 1947, de voir à se présenter devant le conseil à sa séance du 20 janvier 1947, afin qu'ils soient entendus.

Le Greffier devra de plus aviser les évaluateurs d'être présents à cette séance.

Adopté.

---

Résolution No. 9769

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Cité s'engage à louer à la Cie "CAP AIRWAYS" pour une période de dix années, l'aéroport municipal à raison de $ 1.00 par année. La Cie devra cependant maintenir un ingénieur en permanence et cela, aux frais de la dite Compagnie durant toute la durée du présent bail. Ce bail ne vaudra en autant que la Cie opérera l'aéroport et n'est aucunement exclusif à la dite Cie, le conseil se réservant le droit d'y mettre fin à 90 jours d'avis.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le bail.

Adopté.

---

Résolution No. 9770

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la rue projetée située entre la Cie L. Massicotte et Careau et Sirois Automobile portera dorénavant la rue "TURMEL".

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9771

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 201 CONCERNANT LES LICENCES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de janvier 1947.

(Signé) Donat Turmel,
Echevin de la cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier

-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 20ième jour du mois de janvier 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, A. Hasty et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9772

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets le décès de Monsieur Eddy Laroche, vieux résidant propriétaire et membre de la force constabulaire de cette cité.

Ce conseil offre à la famille Laroche, ses plus sincères sympathies et recommande une grand'Messe à son intention.

Adopté.

---

Résolution No. 9773

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 7 janvier 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9774

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 6,217.12, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, adoptés pour paiement.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 2 | 2925.35 | Paie No. 3 | 1474.22 |
| Paie No. 4 | 969.22 | Ban Can Nationale | 18.00 |
| Délisle Auto Acc. | 17.14 | Dme Luc. Dubé | 4.00 |
| L. G. Therreault | 1.20 | Cap Auto Spring | 57.59 |
| Therreault & Fils | 16.00 | P. A. Gouin | 2.25 |
| Just Equip Supply | 103.61 | Henri Béliveau | 39.35 |
| John Millen 3-Riv. | 32.97 | John Millen 3-R. | 332.01 |
| Le Nouvelliste | 7.50 | Desroberts & Pitt | 131.12 |
| Business Week | 12.00 | Fonderie du Cap | 2.00 |
| Wall Chemical Can Corp | 5.41 | France Fire Eng. | 11.02 |
| H. Massicotte & Frères | 55.16 | | |

$ 6,217.12

Adopté.

---

Résolution No. 9775

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le rôle d'évaluation pour 1947, tel que déposé par les évaluateurs, soit modifié de la manière suivante pour M. Nap. Vallée:

Bâtisse à $ 1,295.00 au lieu de $ 1,385.00.

Adopté.

---

Résolution No. 9776

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le rôle d'évaluation pour 1947, tel que déposé par les évaluateurs, soit amendé comme suit, pour la Shawinigan W & P Co'y.:

1370 poteaux à $ 50.00 au lieu de 1344 poteaux à $ 50.00.

Adopté.

---

Résolution No. 9777

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le rôle d'évaluation pour 1947, tel que déposé par les évaluateurs, soit modifié de la manière suivante pour M. Alphonse Poulin:

P-125: Terrain à $ 190.00 au lieu de $ 380.00, la même évaluation que 1945.

Adopté.

---

Résolution No. 9778

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le rôle d'évaluation pour 1947, tel que déposé par les évaluateurs, soit modifié de la manière suivante pour Sterling Shirts & Overalls Mfg Co.:

Terrains à $ 3,345.00, bâtisses à $ 16,655.00 au lieu de $ 3,345.00 sur terrains et de $ 32,895.00 bâtisses, formant une évaluation totale de $ 20,000.00.

Adopté.

---

Résolution No. 9779

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1947, tel que déposé par les évaluateurs, soit modifié de la manière suivante pour M. Jérémie Auclair:

Bâtisse, 19,760 pieds cubes à $ 0.10 au lieu de $ 0.16 du pied cube.

Adopté.

---

Résolution No. 9780

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1947, tel que déposé par les évaluateurs, soit modifié de la manière suivante pour la Cie Unique Glove Company (Canada) Limited:

Terrains et bâtisses, $ 10,000.oo au lieu de $ 19,180.oo

Adopté.

---

Résolution No. 9781

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A.Hasty,

ET RESOLU que le plan de subdivision de MM. St-Arnaud, d'une partie des lots primitifs Nos. 549 et 550, tel que préparé par l'arpenteur M. Horace L. St-Cyr, en date du 31 juillet 1946, soit accepté.

Adopté.

---

Résolution No. 9782

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Régie des Bois de Chauffage, de bien vouloir nous faire expédier dans le plus bref délai, 40 à 50 chars de bois franc, 2 à 3 pds, pour parer à la crise du chauffage en général.

Adopté.

---

Résolution No. 9783

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil autorise M. Roger Lord, Gérant, d'engager Mlle Pauline Julien du Cap-de-la-Madeleine, comme secrétaire du Gérant au salaire de $ 75.oo par mois.

Adopté.

---

Résolution No. 9784

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement au Gouvernement Provincial de bien vouloir contribuer pour 50% dans le coût de travaux à exécuter pour terminer l'aménagement du Parc des Chenaux, à savoir, terminer la piscine & l'entourer et construire une bâtisse pour les baigneurs, le tout au coût total minimum de $ 5,000.oo.

Adopté.

---

Résolution No. 9785

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil a appris avec un vif regret, le décès- de Son Eminence le Cardinal Jean Marie Rodrigue Villeneuve, O. M. I., Primat de l'Eglise Canadienne.

Ce conseil, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens de cette Cité, offre à Son Excellence Mgr. Georges Léon Pelletier, vicaire Capitulaire, au clergé, à la Congrégation des Oblats Marie Immaculée, ainsi qu'à la famille du défunt, ses plus sincères sympathies.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9786

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 233 TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCE, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de janvier 1947.

(Signé) Donat Turmel,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 9787

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 244-A, intitulé, "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS Nos. 201 et 244", soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9788

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 244-A, intitulé, "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS No.s 201 et 244", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9789

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin E. Lemarier,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit autorisé à faire un puisard sur la rue Mercier en face du No. 44.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire

Greffier

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE REGULIERE DU 27 JANVIER 1947.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Lundi le 27ième jour du mois de janvier 1947, à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les échevins Paul Lemarier, Albert D. Hasty, Ludovic Prescott, Médard Duguay et Donat Turmel formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9790

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 20 janvier 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9791

Proposé par l'échevin Albert D. Hasty
Appuyé par l'échevin Ludovic Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $6397.91 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes adoptés pour paiement.

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 5 | 2,857.05 | Liste de Paie No. 6 | 492.50 |
| Roger Lord I.C. | 150.00 | La Cité du Cap. | 17.12 |
| P. V. Ayotte. | 2.76 | Bell. Telephone Co'y | 30.71 |
| René de Cotret & Cie | 180.00 | John Millen 3-Riv | 4.18 |
| Charles Lévesque | 59.05 | Charbonnerie Champlain | 203.85 |
| Charbonnerie Champlain | 96.50 | Délisle Auto Access. | 18.67 |
| L. Massicotte & Careau | 19.04 | La Fonderie du Cap. | 3.75 |
| Germain & Frère Ltée. | 3.39 | Garage Charest & Frères | 159.40 |
| United Auto Parts | .55 | Emery Panneton | 159.81 |
| Imprimerie St-Patrice. | 7.83 | Shawinigan W. &. P. | 66.45 |
| Carrière 3-Riv. Ltée. | 7.90 | L. Geo Therreault. | 2.40 |
| J. P. Morin Enrg. | 27.90 | Canadian Ludlow Valve | 229.80 |
| Paul Descoteaux I.C. | 517.20 | J.B.Loranger Ltée. | 508.75 |
| Alfred Beaumier. | 64.19 | Héberts Enrg. | 2.00 |
| Thomas Viviers. | 2.80 | Shawinigan W &.P. | 502.35 |

Total, $6,397.91

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9793

Proposé par l'échevin Albert D. Hasty
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que le budget pour l'année 1947 tel que présenté par le Gérant, et tel que détaillé ci-après soit accepté.

BUDGET POUR 1947.

SERVICE DE LA DETTE.

| | | |
|---|---|---|
| Intérêts sur obligations. | 50,971.45 | |
| Rachat d'obligations. | 70,660.00 | |
| Commission sur échéances. | 215.74 | $ 121,847.19 |

| | | |
|---|---|---|
| **INTERETS** | | |
| A la Banque | 500.00 | $500.00 |
| **FINANCES** | | |
| Indigents publics | 11,900.00 | |
| Ecole de reforme | 150.00 | |
| Journauxxet revues | 50.00 | |
| Assurance chômage | 500.00 | |
| Assurance garantie | 38.00 | |
| Avis pub. et règlements | 100.00 | |
| Administration Bien-Etre | 1,480.00 | |
| Contingent | 7,500,00 | |
| Délégations | 700.00 | |
| Elections municipales | 300.00 | |
| Fond de bât. et Jurés | 40.00 | |
| Fond de secours | 1,300.00 | |
| Mutations | 200.00 | |
| Nos. de licence | 250.00 | |
| Octrois | 3,000.00 | |
| Papeteries et impressions | 1,200.00 | |
| Publicité | 650.00 | |
| Réceptions | 100.00 | |
| Rôle d'évaluation | 1,500.00 | |
| Salaires | 15,172.00 | |
| Téléphone et Mess | 315.00 | |
| Vérification | 400.00 | $46,845.00 |
| **VOIRIE** | | |
| Appareils | 800.00 | |
| Assurances | 186.90 | |
| Bât. chauffage | 850.00 | |
| Bât. éclairage | 150.00 | |
| Bât. entretien | 500.00 | |
| Camions, tracteurs | 5,200.00 | |
| Contingent | 1,000.00 | |
| Emondage d'arbres | 16.00 | |
| Gaz et huile | 3,000.00 | |
| Ind. & Nos civiques | 350.00 | |
| Neige, diverses rues | 9,000.00 | |
| Neige, trottoirs | 11,000.00 | |
| Réclamtions en dommage | 75.00 | |
| Rigoles | 1,000.00 | |
| Routes d'hiver | 368.00 | |
| Rues diverses, entretien | 5,000.00 | |
| Salaires | 17,409.00 | |
| Traverses à niveau | 450.00 | |
| Trottoirs et clotures | 500.00 | $ 46,855.50 |
| **AQUEDUC** | | |
| Appareils | 50.00 | |
| Assurances | 49.30 | |
| Bâtisses, chauffage | 135.00 | |
| Bâtisses, éclairage | 100.00 | |
| Bâtisses, entretien | 50.00 | |
| B. F. Gages, matériaux | 1 50.00 | |
| C. P., Gages, matériaux | 300.00 | |
| C. S., gages, matériaux | 250.00 | |
| Contingent | 350.00 | |
| Energie électrique | 4,700.00 | |
| Gaz et huile | 400.00 | |
| Papeterie, impressions | 135.00 | |
| Prise d'eau et puits | 922.00 | |
| Réservoirs | 125.00 | |
| Salaires | 12,480.00 | |
| Téléphone | 15.00 | |
| Eau | 10.00 | |
| Valves | 110.00 | $29,331.30 |

| | | |
|---|---|---|
| **EGOUTS** | | |
| Appareils | 50.00 | |
| C. P., gages et matériaux | 350.00 | |
| C. S., gages et matériaux | 200.00 | |
| Contingent | 60.00 | |
| Puisards et regards | 640.00 | |
| Salaires | 2,600.00 | |
| Réclamations | 200.00 | $ 4,100.00 |
| **POLICE ET INCENDIE** | | |
| Appareils | 50.00 | |
| Assurances | 109.24 | |
| Auto-Chef | 100.00 | |
| Auto-camions | 100.00 | |
| Auto-échelles | 75.00 | |
| Bâtisses, chauffage | 1,300.00 | |
| Bâtisses, éclairage | 180.00 | |
| Bâtisses, entretien | 50.00 | |
| Contingent | 300.00 | |
| Extincteurs chimiques | 50.00 | |
| Gaz et huile | 500.00 | |
| Papeteries et impressions | 10.00 | |
| Salaires | 22,156.00 | |
| Système d'alarme | 150.00 | |
| Téléphone et Mess | 95.00 | |
| Uniformes | 1,820.00 | $ 27,045.24 |
| **HOTEL DE VILLE** | | |
| Assurances | 46.00 | |
| Chauffage | 988.00 | |
| Eclairage | 115.00 | |
| Entretien | 1,700.00 | |
| Contingent | 25.00 | $ 2,874.00 |
| **MARCHE** | | |
| Assurances | 14.40 | |
| Eclairage | 65.00 | |
| Entretien | 50.00 | |
| Contingent | 10.00 | $ 139.40 |
| **HYGIENE** | | |
| Contingent | 10.00 | |
| Dépotoir | 1,600.00 | |
| Unité Sanitaire | 1,790.15 | |
| Vidanges | 5,200.00 | |
| Désinfection | 25.00 | $ 8,625.15 |
| **COUR DU RECORDER** | | |
| Contingent | 50.00 | |
| Papeterie | 25.00 | |
| Salaires | 1,460.00 | $ 1,535.00 |
| **DEPARTEMENT EN LOI** | | |
| Consultations | 50.00 | |
| Frais judiciaires | 100.00 | $ 150.00 |
| **CHARTE** | ----- | |
| **PARCS PUBLICS** | | |
| Assurances | 50.00 | |
| Contingent | 521.00 | |
| Eclairage | 110.00 | |
| Entretien, bâtisses | 50.00 | |
| Entretien, terrain | 300.00 | |
| Salaires | 1,000.00 | $ 2,031.00 |

ECLAIRAGE

| | | |
|---|---|---|
| Des rues | 6,500.00 | $ 6,500.00 |

DIVERS

| | | |
|---|---|---|
| Balance publique | 25.00 | $ 25.00 |

## R E C A P I T U L A T I O N

### DEPENSES ANTICIPEES

| | | |
|---|---|---|
| Service de la dette | $121,847.19 | |
| Intérêts | 500.00 | |
| Finances | 46 ,845.00 | |
| Voirie | 46,855.50 | |
| Aqueduc | 20,331.30 | |
| Egouts | 4, 100.00 | |
| Police et incendie | 27,045.24 | |
| Hotel de Ville | 2,874.00 | |
| Marché | 139,40 | |
| Hygiène | 8,625.15 | |
| Cour du Recorder | 1,535.00 | |
| Département en LOI | 150.00 | |
| Parcs Publics | 2,031.00 | |
| Eclairgge des rues | 6,500.00 | |
| Divers | 25.00 | |
| | 289,403.78 | |
| Surplus anticipé pour 1947. | 1,000.81 | $ 290,404.59 |

### REVENUS ANTICIPES

| | | |
|---|---|---|
| Taxes foncières 1947. | 148,783.59 | |
| Dominion Foils (Canada Ltd) | 4,300.00 | |
| | 153,083.59 | |
| Service de l'Aqueduc | 63,000.00 | |
| Licences | 10,500.00 | |
| Trottoirs | 2,300.00 | |
| Loyer du Marché | 456.00 | |
| Cour du Recorder | 1,300.00 | |
| Versements sur propriétés | 180.00 | |
| Intérêts sur arrérages. | 1450.00 | |
| Balance publique | 100.00 | |
| Cont. St Maurice Transport. | 4,500.00 | |
| Taxe de Vente. | 48,000.00 | |
| Taxe d'Amusement. | 1,000.00 | |
| Loyer de la Machineries | 4,000.00 | |
| Profits sur vente de pro. | 100.00 | |
| Revenus divers | 435.00 | $ 290,404.59 |

**Adopté.**

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9792

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil autorise par les présentes Le Maire et le Greffier à signer le contrat de donation de la rue TURMEL par MM. Blanchette & Trépanier, ladite rue faisant partie du lot primitif No. 407.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9794

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

ET RESOLU que le rôle d'évaluation pour 1947 tel que déposé par les évaluateurs et tel qu'amendé par les résolutions Nos. 9775, 9776, 9777, 9778, 9779 et 9780 soit homologué.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

No. 9795

AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai, à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1947"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de janvier 1947.

(signé) ALBERT D. HASTY

Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances,

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irenée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 3me jour du mois de février 1947, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

---

Résolution No. 9796

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 27ième jour du mois de janvier 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9797

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 18,147.31, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ban Can Nationale | 17104.91 | Paie No. 10 | 531.25 |
| J. A. Labelle | 68.90 | Cité du Cap | 15.16 |
| B d'enrégistrement | 12.40 | Just Equip & Supply | 4.56 |
| Desroberts & Pitt | 37.80 | Eud Fournier & Fils | 9.64 |
| Cap Auto Spring | 47.20 | Nap. Loranger | 14.90 |
| Chs Turcotte | 53.70 | Garage P-Mass | 27.88 |
| Alp. Roy | 43.21 | Gélinas & Richard | 45.50 |
| Corp Biens de Guerre | 130.30 | | |
| | | | $ 18,147.31 |

Adopté.

---

Résolution No. 9798

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le règlement No. 259 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1947", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9799

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le règlement No. 259 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1947", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9800

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le plan préparé par M. F. X. Thos Berlinguey A. G. en date du 22 janvier 1947, montrant une rue de 66 pieds au Nord des propriétés appartenant respectivement à Laurentian Silk Mills Limited et Mason Spinning Mills Ltd. ainsi que le prolongement des rues Massicotte et Pierre-Boucher, sur la partie située au Nord-ouest de la rue Ste-Madeleine, soit accepté.

Adopté.

---

Résolution No. 9801

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit et est par les présentes autorisée à poser 3 lampes sur le Cordon Grandes Prairies, côté N-E de la route 19.

Adopté.

---

Résolution No. 9802

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par les échevins L. Prescott et P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets, la mort de Madame Léon Pagé des Trois-Rivières et autrefois de cette cité.

Ce conseil offre aux familles Pagé et Olsen, leurs plus sincères sympathies dans le deuil qui les frappe.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort.
Maire

J. Beaumier
Greffier

-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 17ième jour du mois de février 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle aseemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9803

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets, la mort de Monsieur Charlemagne Baribeau, médecin réputé de la Cité des Trois-Rivières, et frère de l'Honorable Jean Louis Baribeau, Conseiller-législatif.

Ce conseil offre aux familles Boivin et Baribeau ainsi qu'à l'Association médicale, ses plus sincères sympathies.

Adopté.

---

Résolution No. 9804

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 février 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9805

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 6,272.26, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Partie de paie No. 7 | 243.10 | Paie No. 8 | 2891.65 |
| Paie No. 9 | 1728.30 | Cité du Cap | 47.47 |
| Charbonnerie Champlain | 12.00 | Imp. St-Patrice Enrg | 61.64 |
| Charest & Frère Inc. | 29.35 | Shawinigan W & P | 289.64 |
| Just Equip & Supply | 78.05 | L. G. Therreault | 1.20 |
| P. A. Gouin Enrg. | 20.96 | Massicotte & Careau | 68.28 |
| Nap Loranger | 20.82 | P. V. Ayotte | 71.05 |
| Cie J N Beaudoin Ltée | 28.97 | 3-Riv Merch Co Ltd | 23.46 |
| Foyer du Peintre | 157.88 | Chs Turcotte | 14.28 |
| Alf Beaumier | 12.48 | Valère Dubois | 176.60 |
| Alfred Dusseault | 53.37 | H Massicotte & Frères | 1.79 |
| W H Saulniers | 2.70 | J. B. Laneuette | 120.75 |
| Hébert Enrg | 10.52 | Imp St-Patrice Enrg | 6.89 |
| Nat Ass of Ass. Off. | 5.00 | Mun Fin Off Associat. | 30.00 |
| Shawinigan W & P | 11.89 | T. J. Moore & Co. | 9.48 |
| Sirois Auto | 11.90 | John Millen 3-R Ltée | 5.79 |
| Ass. Amb. St-Jean | 25.00 | | |
| | | | $ 6,272.26 |

Adopté.

---

Résolution No. 9806

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer trois lampes de 100 C. P. sur la rue Dorval, entre les rues Roy et Blvd Ste-Madeleine.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9807

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES PERMIS ET DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de février 1947.

(Signé) Donat Turmel, échevin de la cité.

---

AVIS DE MOTION No. 9808

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN CERTAIN MONTANT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'EGOUT DANS ST ODILON AU NORD OUEST DE LA VOIE FERREE DU C. P. R."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de février 1947.

(Signé) Médard Duguay, échevin de la cité

---

Résolution No. 9809

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU:

Résolution No. 9809 - Suite

ET RESOLU que la soumission de MM. H. Massicotte & Frères Ltée en date du 11 février 1947 pour les quantités suivantes:

1500 pds tuyau grès vitrifié 6" en 24" à .36
1000 pds tuyau grès vitrifié 9" en 30" à .69
1200 pds tuyau grès vitrifié 12" en 30", à .90

soit accetée en autant que le soumissionnaire nous donne une date convenable de livraison.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

---

Irenée Rochefort.
Maire

J. Beaumont
Greffier

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, LUNDI, le 24ième jour du mois de février 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9810

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 février 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9811

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,615.99 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 10 | 3705.55 | Liste de paie No. 11 | 2891.65 |
| J. A. Labelle M de P | 57.00 | St-V de Paul Ste-Mad. | 125.00 |
| Le Nouvelliste | 6.06 | St-M-V. Chronicle | 2.00 |
| J. A. Labelle M de P | 70.00 | Duke Equip Co. | 34.78 |
| Massicotte & Careau | 12.62 | Gar.Charest & Frère | 7.55 |
| Délisle Auto Acc Ltée | 26.00 | Alp. Roy | 40.60 |
| Garage Vaugeois | 4.20 | Jos Leblanc | 16.83 |
| Shawinigan W & P | 45.32 | Martial Prince | 50.00 |
| W. H. Saulniers | 9.00 | J. L. Fortin Ltée | 3.27 |
| Shawinigan W & P | 508.56 | | |
| | | | $ 7,615.99 |

Adopté.

---

Résolution No. 9812

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU qu'un permis pour une table de billard soit accordé à Madame Raymond Cinq-Mars, 641 Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9813

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le contrat entre la Cie St-Maurice Transport Company et la Cité, amendant celui déjà signé en date du 3 septembre 1946.

Adopté.

---

Résolution No. 9814

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA construise et maintienne son réseau téléphonique dans les limites de la municipalité, le tout tel que demandé par la lettre de la dite Compagnie en date du 5 février 1947 et les plans qui l'accompagnent, aux conditions cependant, énumérées à un mémo du Gérant de la Cité, M. Roger Lord Ing. Prof., en date du 24 février 1947, lequel mémo fera partie intégrale de la présente résolution.

Monsieur Roger Lord, Gérant de la Cité, est nommé à cette fin pour surveiller le travail pour le compte de la municipalité.

M E M O

Cap-de-la-Madeleine, le
24 février 1947.

S U J E T:

Travaux proposés par la Compagnie "Bell Téléphone of Canada". Estimé 1419 M.D. 91. Plans 1 à 9 inclusivement. Résolution du Conseil de la Cité (No. 9814)

J'ai recommandé avec plaisir au conseil de la cité, que celui-ci donne son consentement à la Compagnie Bell Téléphone, pour permettre à celle-ci d'exécuter les travaux ci-dessus mentionnés, avec la permission du dit conseil, d'annexer à la résolution les quelques remarques suivantes:

1) Que la Compagnie Bell Téléphone étant au service du public et demandant l'autorisation de passer dans les rues pour faire des travaux nécessaires, il n'y a pas lieu de créer à la dite Compagnie des embarras inutiles mais,

2) Qu'après avoir examiné les plans fournis par la Compagnie (Plan 1 à 74 inclusivement), j'approuve l'exécution des travaux mentionnés en autant qu'il n'y a pas interférence ou nuisance avec les services municipaux (tuyaux d'égouts, aqueduc etc.,) et que l'exécution des dits travaux ne nuisent pas au traffic (circulation) des véhicules, de façon anormale.

3) Que la réparation de trottoirs, pavages ou platebandes etc., occasionnée par le fait des travaux de la Compagnie soit exécutée par la Cité aux frais de la dite Compagnie Bell Téléphone.

4) Que l'inspecteur pour la Cité, des travaux de la dite Compagnie soit le Gérant de la Cité ou un représentant qu'il nommera en l'occurence.

5) Que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine n'engage sa responsabilité en aucune manière par le fait qu'elle donne son consentement à l'exécution des dits travaux proposés par la Compagnie.

6) Qu'en ce qui concerne les travaux futurs décrits sur les plans 8 & 9 de la dite estimation 1419, ces travaux soient soumis à l'approbation du Conseil de la Cité, lorsque la Compagnie sera prête à les exécuter.

(Signé) Roger Lord
Gérant Municipal.

Adopté.

---

Résolution No. 9815

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce conseil accepte l'offre de MM. Grandmont et DeBlois d'une lisière de 4 pieds de largeur le long de la rue St-Maurice, à être prise du côté sud-ouest de la clôture actuelle, et comprenant une partie du lot de subdivision No. 34 du lot primitif No. 118 et une partie du lot primitif No. 118 du cadastre sur une longueur totale de 5807' plus ou moins.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9816

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P soit et est par les présentes autorisée à installer 3 lampes sur la rue Thibeau au N - O du Cordon des Grandes Prairies.

Adopté.

---

Résolution No. 9817

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec plaisir que le Minsitère des Postes a autorisé la demande de soumissions pour la distribution des colis postaux à domicile dans les limites du Cap-de-la-Madeleine, service que la population de cette ville attend depuis longtemps, et il prie instamment l'Honorable Ministre des Postes de bien vouloir accorder le contrat de distribution le plus tôt possible après la date fixée pour l'entrée des soumissions.

Que copie de la présente soit aussi transmise au député du comtém Me Hervé E. Brunelle, avec prière de l'appuyer auprès du Ministère concerné.

Adopté.

---

Résolution No. 9818

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil autorise le Trésorier à émettre une licence de restaurant au Parc St-Lazare, à M. St-Arnaud.

Adopté.

---

Résolution No. 9819

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 233-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9820

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 233-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort.
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 3ième jour du mois de mars 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9820

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24ième jour du mois de février 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9821

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $2112.32, et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ban Can Nationale | 1768.24 | Maurice Dusseault | 50.00 |
| Service du Bien-Etre | 100.00 | Roger Lord I C | 150.00 |
| Paie No. 12 | 943.80 | L' Avenir | 5.00 |
| Le Nouvelliste | 12.80 | Prof O Hudlot | 150.00 |
| Imp. St-Patrice | 13.45 | Automative Prod Co. | 16.50 |
| J. B. Lanouette | 6.48 | Charles Lévesque | 187.97 |
| Gar Charest & Frère | 71.03 | Lalancette Electric | 1.50 |
| Cap Auto Spring enrg | 5.55 | Massicotte & Careau | 1.86 |
| Charles Turcotte | 56.25 | Therreault & Fils | 127.60 |
| Dr J A Denoncourt | 15.00 | C. P. R. | 229.13 |
| L. G. Therreault | 3.30 | Loranger & Loranger | 6.70 |

Suite page 265

| | | | |
|---|---|---|---|
| Shawinigan W & P | 15.00 | 3-R. Chevrolet Moteur | 20.26 |
| United Auto Parts | 4.42 | Dme Eddy Laroche 4.42 | 70.00 |
| Alfred Dusseault | 37.74 | Lamy Prélarts | 51.33 |
| Paul E. Roy | 16.05 | Maurice Dusseault | 566.00 |
| Arthur Therreault | 500.00 | Shawinigan W & P | 16.19 |
| John Millen 3-Riv. | 46.17 | | |
| | | | $ 21,182.32 |

Adopté.

---

Résolution No. 9822

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de vente de Sa Majesté le Roi aux droits du Canada et la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Le Maire et le Trésorier sont par les présentes autorisés à signer un chèque au montant de $ 1,000.00.

Adopté.

---

Résolution No. 9823

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la résolution No. 9624 faite et passée à la séance du 5 août 1946, soit et est par les présentes récindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

---

Résolution No. 9824

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la soumission de Dame Rosario Côté demaurant au No. 84 de la rue St-Valère, au Cap-de-la-Madeleine, pour deux lots de terre connus et désignés comme étant les numéros de subdivision Nos. 334 et 335 du cadastre officiel du lot primitif No. 387, soit et est par les présentes acceptée. Le prix de vente est de $ 80.00.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente et le Notaire Paul Boucher est chargé de préparer le dit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9825

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Co'y soit et est par les présentes autorisée à mener une ligne de poteaux rue St-Maurice, du coté S-O du Blvd Ste-Madeleine, à la voie du C.P.R.; ceci après que le contrat entre MM. DeGrandmont et DeBlois et la cité aura été signé. Le haut voltage sur cette ligne ne devra pas être une cause de restriction pour la construction du Bâtiment.

Adopté.

---

Résolution No, 9826

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le Gérant soit et est par les présentes autorisé à demander des soumissions pour la pose d'une conduite d'égout au N-O de la voie ferrée du C. Pacific, le tout tel que plus amplement décrit aux estimés préparés par M. Maurice Langlois I. C.; de projet fera l'objet d'un règlement d'emprunt qui sera prochainement soumis devant ce conseil et les contribuables.

Adopté.

---

Résolution No. 9827

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil pour faire suite à de la correspondance échangée avec votre représentant, M. E. H. Desmarais, au sujet de la construction de trottoirs sur le boulevard Ste-Madeleine, demande à la dite Cie de faire suite à cette demande, et ce, dans le plus bref délai possible.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9828

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT ABROGEANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT LE REGLEMENT No. 256 ET LE REMPLACANT PAR LE REGLEMENT No. 256-A".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de mars 1947.

(Signé) Lionel Larivière, échevin de la cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irénée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier.

-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 17ième jour du mois de mars 1947, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9829

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 mars 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9830

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 16,860.75, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie liste No. 13 | 1722.60 | Corp des Biens de guerre | 1000.00 |
| Carrière 3-Riv Ltée | 5194.04 | J. A. Labelle | 114.00 |
| Caisse Pop Ste-Madelei. | 63.09 | Hon Trés de la Prov. | 4741.11 |
| Comm Scol du Cap | 5.11 | Underwood Ltd. | 11.62 |
| Cité du Cap | 151.10 | Bur d'Enrégistrement | 21.20 |
| Com Timbre de Noel | 300.00 | P. V. Ayotte | 67.64 |
| Cité du Cap | 4.93 | Imp St-Patrice | 34.77 |
| Le Nouvelliste | 6.72 | Donat Beaumier | 3.35 |
| J. T. Nadeau | 25.29 | Alp. Roy | 13.11 |
| Henri Béliveau | 22.99 | Nap. Loranger | 3.06 |
| Massicotte & Frères Ltée | 11.98 | A. Brouillard | 12.60 |
| Sirois Auto | 28.00 | Gélinas & Richard | 42.00 |
| Roy Auto Enrg. | 55.30 | Massicotte & Fils Ltée | 228.00 |
| C. P. R. | 133.54 | Therreault & Fils | 28.56 |
| Can Ludlow Valve Mfg | 45.77 | Can Iron Foundries | 10.93 |
| Agence Woods,R Dusseault | 10.08 | J. A. A. Richard | 24.75 |
| Valère Dubois | 442.68 | Oliva Guilbert | 237.15 |
| Martial Prince | 75.75 | Moise Hébert | 4.08 |
| Arthur Therreault | 500.00 | Paie No. 15 | 1363.85 |
| Garde Ste-Thérèse, Cap | 100.00 | | |
| | | | $ 16,860.75 |

Adopté.

---

Résolution No. 9831

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil demande à THE BELL TELEPHONE CO'Y OF CANADA de déplacer un poteau situé en face du No. 150 rue Notre-Dame.

Adopté.

---

Résolution No. 9832

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de MM. Lorne Berlinguet et Roméo Morrissette pour 36 lots de terre connus et désignés comme étant les lots de subdivision Nos. 1635 à 1652 inc. et 1616 à 1633 inc. du cadastre officiel du lot primitif No. 387 au prix global de $ 825.00, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat et le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer ledit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 9833

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de recommander l'acceptation d'ouverture d'une rue de 50' de largeur dans la paroisse St-Odilon, cédé à la cité par M. Clément St-Arnaud; ce conseil insiste sur ce fait étant donné que M. St-Arnaud a déjà vendu plusieurs lots d'une longueur limitée et que l'acceptation éviterait toute sorte d'ennui au conseil.

Adopté

---

Résolution No. 9834

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

AU VERSO

Résolution No. 9834 Suite

ET RESOLU que ce conseil autorise M. Maurice Langlois I C., à modifier les plans et devis faits et préparés le 15 mai 1946 tel que revisés le 11 juillet 1946 de manière à passer la conduite principale d'égout venant du nord-ouest de la cité, par la rue Boucher, pour se continuer jusqu'à la rivière St-Maurice, et soumettre le tout au conseil dans le plus bref délai possible.

Adopté.

---

Résolution No. 9835

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 233-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9836

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 233-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES?TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS OU AUTRES" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9837

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement intitulé "REGLEMENT ABROGEANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT LE REGLEMENT NO. 256 ET LE REMPLACANT PAR LE REGLEMENT NO. 256-A" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9838

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement intitulé "REGLEMENT ABROGEANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT LE REGLEMENT NO. 256 et LE REMPLACANT PAR LE REGLEMENT No. 256-A" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9839

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P soit autorisée à installer des lampes de rue aux endroits suivants:
2 lampes sur l'Avenue des Erables. 2 lampes rue St-Laurent, près de l'Aéroport.

Adopté.

---

Résolution No. 9840

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 260 intitulé REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN CERTAIN MONTANT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'EGOUT DANS ST ODILON AU NORD OUEST DE LA VOIE FERREE DU C. P. R. ET TRAVAUX DE PAVAGE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9841

ET RESOLU que le règlement No. 260 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN CERTAIN MONTANT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'EGOUT DANS ST ODILON AU NORD OUEST DE LA VOIE FERREE DU C. P. R. ET TRAVAUX DE PAVAGE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9842

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil fixe les 2ième et 3ième jour du mois d'avril 1947, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 260, intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN CERTAIN MONTANT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'EGOUT DANS ST ODILON AU NORD OUEST DE LA VOIE FERREE CU C. P. R. ET TRAVAUX DE PAVAGE.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE.

---

Irenée Rochefort
Maire
J. Beaumier
Greffier

-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 24ième jour du mois de mars 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9843

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 mars 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No.9844

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé parbl'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,888.29 et tels que décrits ci-après- soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Paie No. 14 | 2835.65 | Paie No. 16 | 1680.65 | |
| Paie No. 17 | 2835.65 | L' Avenir | 6.00 | |
| J. B. Lanouette | 20.00 | St Ser P-Mass | 39.83 | |
| Hon Tré de la Prov. | 317.06 | Le Nouvelliste | 23.03 | |
| Bell Téléphone Co. | 62.38 | Shawinigan W & P | 54.11 | |
| Donat Beaumier | 64.75 | P A Gouin Enrg | 21.24 | |
| Roméo Bouchard | 31.93 | Shawinigan W & P | 10.00 | |
| Shawinigan W & P | 275.28 | Shawinigan W & P | 510.73 | $ 8,888.29 |
| L. O. C. | 100.00 | | | |

Adopté.

---

Résolution No. 9845

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil octroie un montant de $ 25.00 à "LA CROIX ROUGE CANADIENNE" section du Cap-de-la-Madeleine.
Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de $ 25.00.

Adopté.

---

Résolution No. 9846

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer la quittance à THREE RIVERS AJUSTMENT REG'D en rapport avec un accident qui est survenu le 13 janvier 1947, au coin des rues Ste-Madeleine et St-Laurent et causé par M. Maurice Déry à une borne-fontaine appartenant à la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour laquelle la cité a reçu paiement le 22 mars 1947 au montant de $ 53.57.

Adopté.

---

Résolution No. 9847

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que "THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA" construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 14 mars 1947 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord, Gérant, surveille le travail pour le compte de la municipalité, le tout sujet aux conditions énumérées à un mémo du Gérant M. Roger Lord I. C. en date du 24/3/47.

Adopté.

---

Résolution No. 9848

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la cité un projet d'acte de quittance préparé par J. U. Grégoire, Notaire, par lequel la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne quittance générale et finale à MONSIEUR ROMEO MORRISSETTE, la Corporation étant la créancière mentionnée aux termes d'un acte d'obligation consenti par ledit Roméo Morrissette à la cité du Cap-de-la-Madeleine, suivant acte reçu devant J. A. D. Chagnon, Notaire, le 15 septembre 1921 et enrégistré au bureau d'enrégistrement du Comté de Champlain, sous le No. 75191 et déclaration entre ledit Roméo Morrissette et la dite cité reçue devant Paul Boucher, Notaire, le 21 juin 1934 et enrégistrée au susdit bureau, sous le No. 98933.
QU'EN CONSEQUENCE Son Honneur le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un acte de quittance, en autant que ledit Roméo Morrissette paiera à la cité, la somme de $ 2,433.09, représentant le capital et les intérêts dus en vertu des actes ci-dessus mentionnés.

Adopté

---

Résolution No. 9849

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lumières de rues aux endroits suivants:
Rue Mercier, 2 lampes, entre Toupin et Ste-Madeleine.
Rue Beauchemin, 1 lampe, au Nord de Fusey.

Adopté.

---

Résolution No. 9850

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par les échevins L. Larivière et D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un contrat avec la Compagnie "CAP AIRWAYS LIMITED" aux termes et conditions énoncés dans une lettre de la Cie "Cap Airways Limited" en date du 18 mars 1947, dont copie certifiée restera annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrale, avec en plus les conditions énumérées au contrat déjà passé en janvier 1947.

Adopté.

CAP AIRWAYS LTD. AIRPORT

Cap-de-la-Madeleine.

March 18th, 1947.

M. le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine, Qué.

Messieurs,

Suivant différends entretiens que le signataire a eu avec M. le Maire Rochefort, nous désirons par la présente soumettre notre projet.

Il s'agit d'avoir l'usage exclusif de votre champ d'Aviation ainsi que du hangar " C " lequel hangar peut difficilement servir à d'autres fins qu'aux fins d'aviation. Nous admettons que le hangar " C " est la propriété du gouvernement Fédéral, seulement nous sommes convaincus qu'en travaillant mutuellement et étroitement, le Conseil du Cap-de-la-Madeleine de concert avec notre Compagnie, peut assez facilement acquérir cet immeuble gratuitement.

Notre Compagnie est disposée à signer un contrat de location pour 5 ans, avec option de renouvellement pour une période de 5 ans à raison de $ 1.00 par année.

Il est bien entendu tout de même, que nous avons à nous soumettre à trois clauses respectives, à savoir:-

1o- Entretenir la bâtisse, c'est-à-dire le hangar "C", clause d'assurance.
2o- Opérer une compagnie d'aviation
3o- Transférer nos droits de location à aucune autre compagnie sans avoir votre autorisation.

La Compagnie "CAP AIRWAYS LIMITED" a été dernièrement réorganisée avec du sang nouveau; des gens d'affaires sérieux connaissant leurs responsabilités.

Le but principal de notre Compagnie est d'organiser un service pour les gens venant des Etats-Unis et d'ailleurs, afin de leur faire visiter la région du St-Maurice.

Nous voulons de même envoyer un grand nombre de circulaires et de lecture à l'extérieur, ce qui, nous en sommes convaincus serait un médium de publicité qui rejaillirait sur la Ville du Cap-de-la-Madeleine.

Si toutefois vous aimeriez à voir le bilan de notre Compagnie, il nous fera bien plaisir de vous le soumettre.

Présumant que vous accorderez la plus grande attention à notre demande, nous vous prions de nous croire,

Sincèrement à vous, Cap Airways Limited,

(Signé) Maurice Fortin, Président.

---

Résolution No. 9851

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement au Ministère de Reconstruction de bien vouloir céder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le hangar " C " qui est actuellement sur le terrain de l'Aéroport appartenant à la Cité, et ce, en compensation des travaux et autres considérations que la Cité a eu à l'égard du Département.

Adopté.

---

Résolution No. 9852

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que Monsieur l'échevin Donat Turmel, soit et est par les présentes, nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9853

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 117 CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD STE MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de mars 1947.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la Cité.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier

-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Mardi, le 8ième jour du mois d'avril 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9854

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24ième jour du mois de mars 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9855

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 63,089.31, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Paie No. 18 | 1105.40 | Roger Lord I. C. | 150.00 | |
| Paie No. 19 | 597.40 | Paie No. 20 | 2810.15 | |
| Carrière 3-R.Ltée | 2629.48 | Ban Can Nationale | 43466.52 | |
| Ban Can Nationale | 1005.98 | J. A. Labelle | 8.00 | |
| Cité du Cap | 34.48 | B. d'Enrégistrement | 15.55 | |
| Prof O Hudlot | 150.00 | P. V. Ayotte | 20.05 | |
| Auto Reg System Ltd | 2.07 | Imp St-Patrice | 201.78 | |
| Hon Trés de la Prov | 31.56 | Bell Téléphone | 49.30 | |
| Ban Can Nationale | 18.00 | Bat. Electric Serv. | 1.00 | 1.01 |
| J. H. Beaumier | 23.72 | Roy Auto Enrg. | 11.82 | |
| P. A. Gouin Enrg | 96.03 | Cap Auto Spring | 0.70 | |
| A. Brouillard | 19.18 | Sirois Auto | 23.60 | |
| Garage P-Mass | 29.20 | Henri Béliveau | 52.76 | |
| Chs Turcotte | 33.65 | Alp. Roy | 35.50 | |
| C. P. R. | 222.01 | Can Industries Ltd | 36.53 | |
| G. Baribeau & Al. | 195.00 | Shawinigan W & P | 295.71 | |
| Hervé Viviers | 10.61 | Henri Cooke | 6.00 | |
| J. B. Lanouette | 11.25 | Arthur Therreault | 400.00 | |
| Desroberts & Pitt | 17.88 | Gouin Lumber Co. | 43.40 | |
| Richard Rochefort | 1405.00 | Ho Trés de la Prov | 5459.14 | |
| Cité du Cap | 2263.89 | Les Zouaves | 100.00 | $ 63,089.31 |

Adopté.

---

Résolution No. 9856

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil accepte de Monsieur Albert Rochefort, les rues suivantes:-

Prolongement de la rue Bellerive sur une longueur de 1217'5, le prolongement de la rue Ste-Marie sur la même longueur, toutes deux sur une largeur de 66'; le prolongement des rues Steel et Trottier sur une longueur de 450' par 50' de largeur, le tout tel que plus amplement décrit dans un plan préparé par M. Hector L. St-Cyr, Arpenteur-géomètre en date du 2 avril 1947. Le prix de la vente est de $ 1.00.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9857

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil accepte l'offre de Mlle Marie Ange Francoeur d'une partie du lot No. 116 du cadastre officiel, pour l'élargissement du coin des rues St-Maurice et Notre-Dame. Le prix de cette partie de terrain est de $ 400.00; la partie de terrain est plus amplement décrite à un plan fait et préparé par M. F. X. Thomas Berlinguet en date du 7 mai 1945.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9858

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau situé en face du No. 575 de la rue Thibeau; un autre poteau rue St-Valère en face du No. 120, propriétaire Monsieur Irenée Bérubé et 2 poteaux coin St-Laurent et Ste-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9859

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par les échevins M. Duguay et P. Lemarier,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer une lampe de rue à l'endroit suivant:-
1 lampe sur Bellerive au Nord-ouest du Blvd Ste-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9860

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil, demande respectueusement à l'Honorable Ministre de la Voirie de bien vouloir faire les réparations urgentes nécessaires à la rue Thibeau (Route 19) étant donné qu'elle se trouve actuellement dans un bien mauvais état.

Ce conseil prie M. Maurice Bellemare M. A. L. de bien vouloir appuyer fortement auprès de l'Honorable Ministre pour que le Gouvernement prenne les mesures nécessaires afin de faire ces réparations urgentes.

Adopté.

---

Résolution No. 9861 - Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil s'engage à défrayer le coût d'achat du terrain nécessaire à l'établissement de l'Hopital dont la construction doit être entreprise dans un avenir rapproché.

Adopté.

---

Résolution No. 9862

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à faire un puisard sur la rue Désilets entre les rues Bellerive et St-J-Baptiste en face de la cour à bois de M. Philippe Provencher.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Louis Rochefort
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-

AVIS DE SEANCE SPECIALE

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hotel de Ville, lundi le 14ième jour du mois d'avril 1947 à 7.oo de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce 11ième jour d'avril 1947.

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire, pour les raisons suivantes:-

1o.- Considérer les soumissions pour travaux d'égout dans St-Odilon et passer une ou des résolutions s'y rapportant.

2o.- Considérer l'ouverture de la rue Duplessis au sud-ouest de Fusey et passer toutes résolutions pouvant s'y rapporter, et considérer la demande de permis de M. Gélinas.

3o.- Considérer l'offre de M. Arthur Morin pour l'élargissement des rues St-Maurice et St-Denis et passer toutes résolutions pouvant s'y rapporter.

J. Beaumier
Le Greffier

---

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée SPECIALE, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire et tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 14ième jour du mois d'avril 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

AVIS DE MOTION No. 9863

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'OUVERTURE DE LA RUE BOUCHER, DE LA RUE THIBEAU A LA RIVIERE ST MAURICE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour d'avril 1947.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 9864 Ouverture des soumissions re: Règlement No.260

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à huis-clos pour jusqu'à 9.30 P. M., pour discussion en rapport avec les dites soumissions. Adopté.

---

A 10.oo heures P. M., la séance est reprise sur décision unanime de tous les membres.

---

AVIS DE MOTION No. 9865

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'OUVERTURE DE LA RUE DUPLESSIS DU COTE SUD OUEST DE LA RUE THIBEAU SUR TOUTE LA LONGUEUR DE LA RUE THIBEAU JUSQU'AU BOULEVARD CHAMPLAIN PROJETE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois d'avril 1947.

(Signé) Donat Turmel,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 9866

Proposé par l'échevinn D. Turmel,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil accepte de "L MASSICOTTE & CAREAU LTEE" la donation d'une rue de 50' de largeur sur une longueur approximative de 165', le tout à mesure anglaise, étant une partie du prolongement de la rue Duplessis.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.
Adopté.

---

Résolution No. 9867

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil accepte l'offre de M. Arthur Morin pour la vente du lot de subdivision No. 42 du cadastre officiel du lot primitif No. 118 d'une dimension de 6' de largeur par 95' de longueur le long de la rue St-Denis et de 4' de largeur par

AU VERSO SUITE

Résolution No. 9867 Suite

une longueur de 84' sur la rue St-Maurice, de manière à ce que le prolongement des lignes de lots, tant sur la rue St-Denis que sur la rue St-Maurice, soit en droite ligne.

Le prix de cette offre est de $ 1,000.00, moins cependant et à distraire les sommes d'argent requises pour confection de trottoirs rue St-Maurice et St-Denis et le montant nécessaire pour le paiement des taxes municipales dues à date.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Soumissionnaires

| | |
|---|---|
| Alphonse Devost, Entrepreneur. | $ 79,337.00 |
| Paul Descoteaux Ing. Civil. | 78,977.50 |
| G.A.Grunniger & Fils Entrepreneur | 87,572.30 |
| J. Ernest Fleury. Ing. Civil. | 67,732.00 |
| L. Massicotte & Careau Entrepreneurs. | 77,442.00 |

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

LeGreffier

-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-f-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 21ième jour du mois d'avril 1947, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9868

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 8 avril 1947, ainsi que celui de l'assemblée spéciale du 14 avril 1947, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

---

Résolution No. 9869

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 6,265.21 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes autorisés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Paie No. 21 | 373.00 | Paie No. 22 | 480.50 | |
| Le Nouvelliste | 12.60 | Mun. Scolaire | 140.64 | |
| Valère Dubois | 1.25 | Bien-Etre | 300.00 | |
| F. Beaumier | 38.85 | Fab. Ste-Famille | 100.00 | |
| T. J. Moore Co. | 15.34 | Union Mus du Cap | 20.00 | |
| Imprimeur du Roi | 25.25 | Paie No. 23 | 2784.65 | |
| Duke Equip. Co. | 18.36 | Shawinigan W & P | 60.58 | |
| John Millen | 94.28 | Just Equip & Supply | 98.54 | |
| Délisle Auto Acc. | 7.26 | Carrière 3-Riv. Ltée | 46.40 | |
| Pharmacie Perreault | 5.00 | Cité du Cap | 2.05 | |
| Cie d'Huile P-Mass | 343.92 | Jos Roof | 215.00 | |
| Alp. Thibeau | 78.00 | Willie Dargis | 51.00 | |
| W. H. Saulniers | 15.23 | Massicotte & Frères | 34.48 | |
| Wall Chemicals Corp Ltd. | 1.38 | Jos. Leblanc | 2.60 | |
| Cordonnerie Moderne | 5.50 | 3-R.Chevrolet M. Sales | 9.85 | |
| Donat Beaumier | 11.25 | J. T. Nadeau | 2.04 | |
| D. Talarico Enrg | 2.25 | Shawinigan W & P | 518.16 | |
| Cadets de l'Air | 300.00 | L. Langis & Al | 50.00 | $6265.21 |

Résolution No. 9870

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à exécuter les travaux suivants:-

1 puisard, rue Des Erables.- 1 C-P d'aqueduc de 6" et une C-P d'égout 12", rue Loranger entre D'orval & Mercier; Rue Pierre-Boucher, au Nord-ouest du Blvd Ste-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9871

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce conseil ratifie à toutes fins que de droit, l'acceptation de Son Honneur le Maire concernant l'acquisition d'un lot de terre de M. Aladdin Giguère, pour ensuite l'échanger pour le terrain faisant l'objet de l'ouverture de la rue Duplessis, au Sud-ouest de la rue Thibeau, le tout tel que plus amplement décrit à une lettre du Procureur de M. Emile Gélinas en date du 15 avril 1947.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer tous contrats et documents en rapport avec ces transactions.

Adopté.

---

Résolution No. 9872

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil décrète qu'à partir du 26 avril 1947 à minuit jusqu'au 27 septembre 1947 à minuit, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sera de 4 heures en retard avec l'observatoire de Greewich, et qu'à partir du 27 septembre 1947 à minuit, l'heure redeviendra normal, c'est-à-dire 5 heures en retard avec l'observatoire de Greewich.

Adopté.

---

Résolution No. 9873

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil accepte l'offre de M. J. Télesphore Nadeau pour 7 lots de terre connus et désignés comme étant les numéros de subdivision Nos. 115 et 116 du lot primitif No. 171 et les subdivisions Nos. 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196 et 2197 du cadastre officiel du lot primitif No. 387, au prix global de $ 350.oo, payable $25.oo par mois jusqu'à parfait paiement.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9874

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que suivant les exigences de la Loi de l'Assurance Chômage, ce conseil déclare par la présente résolution que les engagements de M. Roger Lord I. C., en date du 4 novembre 1946, comme Ingénieur-gérant de la Cité, et de Mademoiselle Pauline Julien, en date du 20 janvier 1947, comme sténographe, sont d'un caractère permanent.

Adopté.

---

Résolution No. 9875

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que M. Henri Larivière soit et est par les présentes engagé comme comptable au bureau du Trésorier de la Cité, au salaire de $ 175.oo par mois.

Cet engagement doit être considéré comme étant d'un caractère permanent.

Adopté.

---

Résolution No. 9876

ATTENDU que la Cité projette actuellement d'exécuter certains travaux d'égouts dans la partie Nord-ouest de la Ville;

ATTENDU que la Cité possède les tracteurs, les camions et presque tout l'outillage nécessaire à l'exécution de tels travaux;

ATTENDU qu'elle a aussi le personnel qualifié pour conduire efficacement et économiquement les travaux projetés et qu'en plus dans les hommes qu'elle emploi occasionnelement elle peut recueillir la main-d'oeuvre requise;

EN CONSEQUENCE

Il est proposé par Donat Turmel,
Secondé par Albert D. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil n'accepte aucune des soumissions présentées pour l'exécution des travaux d'égouts dans la partie Nord-ouest de St-Odilon et que l'Ingénieur-gérant de la Cité, soit autorisé à faire exécuter ces travaux à la journée, avec le personnel et l'outillage de la Ville, ne louant que l'équipement mécanique strictement nécessaire pour conduire les travaux de la manière la plus économique.

EN AMENDEMENT

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

Que la soumission la plus basse soit acceptée.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : L. Prescott, M. Duguay.
CONTRE : L. Larivière, A. Hasty, D. Turmel & P. Lemarier.

LE VOTE SUR LA MOTION PRINCIPALE

POUR : L. Larivière, A. Hasty, D. Turmel & P. Lemarier.
CONTRE : L. Prescott, M. Duguay.

Motion adoptée sur division.

---

Résolution No. 9877

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le montant total des travaux d'égout à être exécuter en vertu du règlement No. 260, ne dépasse pas le montant de la plus basse soumission ouverte à la séance du 14 avril 1947, soit $ 67,720.oo.

Adopté.

---

Résolution No. 9878

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 221-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 117 CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD STE MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9879

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 221-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 117 CONCERNANT LA CONSTRUCTION SUR LE BOULEVARD STE MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9880

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 261 intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'OUVERTURE DE LA RUE BOUCHER (ST ODILON) SUR TOUTE SA LONGUEUR JUSQU'A LA RIVIERE ST MAURICE" soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9881

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 261 intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'OUVERTURE DE LA RUE BOUCHER (ST ODILON) SUR TOUTE SA LONGUEUR JUSQU'A LA RIVIERE ST MAURICE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9882

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par les échevins M. Duguay et P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 262 intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'OUVERTURE DE LA RUE DUPLESSIS AU SUD OUEST DE LA RUE THIBEAU" soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9883

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par les échevins M. Duguay et P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 262 intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'OUVERTURE DE LA RUE DUPLESSIS AU SUD OUEST DE LA RUE THIBEAU", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Le Maire.

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 28ième jour du mois d'avril 1947, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9884

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 avril 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9885

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 3,093.63, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 24 | 698.45 | Roger Lord I. C. | 150.00 |
| Bureau, Bien-Etre | 300.00 | J. A. Labelle | 75.00 |
| Emile Gélinas | 200.00 | Aladdin Giguère | 800.00 |
| M-Ange Francoeur | 400.00 | Bell Téléphone Co. | 45.49 |
| L Massicotte & Careau | 157.66 | J. A. Labelle | 88.50 |
| Cité du Cap | 27.04 | Ferdinand Binette | 75.00 |
| Roland Rochefort | 3.78 | Garage Charest & Frères | 72.71 |
| | | | $ 3,093.63 |

Adopté.

---

Résolution No. 9886

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil à la suite d'une correspondance du Ministère des Postes en date du 24/4/47, est d'opinion que d'après enquête municipale, la Cité n'est desservie que dans la proportion des 2/3 et étant donné l'expansion toujours croissante de la cité, ce conseil insiste en demandant que 2 nouveaux facteurs soient nommés dans le plus bref délai possible.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Ministère et au Député Fédéral M. H. E. Brunelle.

Adopté.

---

Résolution No. 9887

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce conseil consent de vendre à M. Aimé Guérin, une lisière de terrain faisant partie du No. 17 du cadastre du lot primitif No. 168, et étant partie de la rue Roy, pour le prix de $ 10.00. Il est bien entendu que M. Guérin devra faire son trottoir à ses frais.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un contrat de vente et le Notaire Paul Boucher est autorisé à le préparer.

Adopté.

---

Résolution No. 9888

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Joséphat Boucher, une rue de 66' de largeur sur une longueur de 820 pieds M. A. étant située dans la paroisse St-Odilon, et étant connue et désignée comme étant le numéro de subdivision No. 596 du cadastre officiel du lot primitif No. 416 pour la cité du Cap-de-la-Madeleine. le Prix de vente est de $ 1.00.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté

---

Résolution No. 9889

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer trois lampes de rue aux endroits suivants:-

Rue Massicotte, entre Boulevard Toupin et Ste-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 9890

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer un acte de rectification concernant la vente de Richard Rochefort et la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en y insérant après la description l'article suivant:-

"Moins cependant et à distraire une lisière de terrain de 50' de largeur par une profondeur de 80' connu comme étant partie du lot primitif No. 171.

Adopté.

---

Résolution No. 9891

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la cotation de MM. Loranger & Molesworth pour tout le tuyau nécessaire à l'exécution de travaux d'égout tel que décrit au règlement No. 260, soit acceptée; Il est bien entendu cependant, que le tuyau d'égout devra être celui qui est actuellement fabriqué par la Pressure Pipe Company Limited.

Adopté.

---

Résolution No. 9892

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil s'engage à louer la pelle mécanique propriété de Dollard Construction Company pour les travaux de creusage en rapport avec le règlement No. 260 et l'Ordonnance du Ministère de la Santé; ces derniers travaux sont sur le Chemin du Passage pour desservir cette partie de la Ville ainsi que l'école Normale et d'Enseignement Ménager, à raison de $ 1,500.00 par mois.

EN AMENDEMENT

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Secondé par l'échevin M. Duguay,

Que des prix soient demandés pour le louage d'une pelle mécanique, pour le creusage à la verge.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : L. Prescott, M. Duguay.
CONTRE : L. Larivière, A. Hasty, D. Turmel, P. Lemarier.

Suite au verso

Résolution No. 9892 Suite

LE VOTE SUR LA MOTION

POUR : L. Larivière, A. Hasty, D. Turmel, P. Lemarier.
CONTRE : L. Prescott, M. Duguay.

Adopté sur division

---

Résolution No. 9893

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que Monsieur Paul Descoteaux I. C. soit et est par les présentes nommé Ingénieur et Surveillant des travaux d'égout à être exécutés en vertu du règlement No. 260, ainsi que les travaux d'aqueduc et d'égout autorisés en vertu de l'Ordonnance du Ministère de la Santé, avec responsabilité entière de la bonne conduite des dits travaux, le tout au taux de 6% du cout total des dits travaux.

L'échevin L. Prescott demande le vote

POUR : L. Larivière, A. Hasty, D. Turmel, P. Lemarier.
CONTRE : L. Prescott, M. Duguay.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 9894

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le C-maitre de l'aqueduc soit autorisé à poser une borne-fontaine sur la rue Fusey entre M. Lafrance & Garage Turcotte, après rapport de M. Bordeleau.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE.

---

Maire

Greffier.

-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-k-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Henri Larivière, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge de comptable le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité,

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce cinquième jour du mois de mai 1947.

Le Greffier.

Henri Lavirière.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Lundi, le 5ième jour du mois de mai 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9895

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 avril 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9896

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 16,742.43, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 25 | 756.10 | Club Base-Ball Cap Junior | 400.00 |
| Paie No. 26 | 2835.65 | Ban Can Nationale | 9887.42 |
| Annuaire Méd de la P. | 2.50 | Southam Press Montréal | 57.69 |
| Hon Trés de la Prov. | 213.20 | Bur d'Enrégistrement | 24.65 |
| J. B. Loranger Ltée | 438.04 | Budge Sales Ltd. | 3.08 |
| Imp St-Patrice | 51.51 | Charbonnerie Champlain | 61.38 |
| Massicotte & Careau | 52.24 | Cap Auto Spring Serv. | 5.19 |
| A. Brouillard | 2.54 | Garage Charest | 44.55 |
| P. A. Gouin Enrg. | 60.31 | Garage Béliveau | 39.98 |
| Gélinas & Richard | 121.78 | Alp. Roy | 92.48 |
| Sirois Auto | 15.72 | Chs Turcotte | 19.81 |
| Carrière 3-Riv. | 78.62 | Wall Chemicals Corp. | 5.41 |
| Shawinigan W & P | 281.45 | Garage P-Mass | 3.95 |
| Adélard Mongrain | 115.00 | A. Therreault | 400.00 |
| D. Talarico Enrg. | 13.22 | Jos. Leblanc | 108.96 |
| Loranger & Loranger | 500.00 | Servantes Jésus-Marie | 50.00 |
| | | | $ 16,742.43 |

Adopté.

---

Résolution No. 9897

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. J. C. Sawyer N.P. deux rues, étant les prolongements des 1ère et 2ième rue, à partir du P-416 en allant vers le Sud-est jusqu'au Chemin Bureau, et étant connues et désignées comme étant les numéros de subdivision 641 et 661 du cadastre officiel du lot primitif No. 416.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9898

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que MM. L. Larivière & P. Lemarier sont appointés pour faire partie du Comité qui sera chargé, avec la Société d'Histoires, de faire des suggestions pour les noms de rues à la Cité.

Adopté.

---

Résolution No. 9899

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil a pris connaissance d'un plan de subdivision d'une partie du lot No. 549 et 550 appartenant à M. Fernand Vaillancourt de la paroisse St-Odilon, et accepte le plan tel que préparé par M. Horace L. St-Cyr A. G. en date du 1er mai 1947.

Ce Conseil demande au Ministre des Affaires Municipales de permettre à la Cité d'ouvrir sur une largeur moindre que celle déjà prévue, soit 50' de largeur, les rues indiquées sur ledit plan de subdivision.

Adopté.

---

Résolution No. 9900

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à poser des lampes de rues aux endroits suivants:-

2 lampes rue Thibeau, en face de M. Arthur Pronovost et en face de M. J-Paul St-Pierre.
1 lampe rue St-Pierre, en face du No. 220.

Adopté.

---

Résolution No. 9901

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil favorise la vente des propriétés appartenant à la "SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT" autrefois connue sous le nom de "WARTIME HOUSING LIMITED". Les nouveaux propriétaires seront sur le même pied que les propriétaires de maisons actuelles, notamment, le taux de la taxe, charges de trottoirs etc., le tout tel que plus amplement décrit à un contrat intervenu entre la Corporation du Cap-de-la-Madeleine, Wartime Housing Ltd et Sa Majesté le Roi en date du 16 septembre 1943.

Adopté.

---

Résolution No. 9902

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Trésorier soit et est par les présentes autorisé à effectuer les changements au rôle de perception, de par les mutations de propriétés effectuées dans le cours du mois d'avril 1947 le tout d'après rapport du Bureau d'Enrégistrement du Comté de Champlain; que le Greffier soit autorisé à effectuer les mêmes changements au rôle d'évaluation et de corriger les listes électorales municipales 1947 en y rayant le nom des anciens propriétaires et y substituant les noms des nouveaux propriétaires.

L'ECHEVIN M. DUGUAY DEMANDE LE VOTE

CONTRE : L. Prescott, M. Duguay,
POUR : L. Larivière, D. Turmel, P. Lemarier.

Adopté dur division

---

Résolution No. 9903

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée sur la question de la Police d'Assurance à lundi le 12 mai 1947 à 7.oo hrs P. M.

Adopté.

---

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

---

Maire

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 12ième jour du mois de mai 1947, à 7.00 heures P. M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9904

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets, le décès de Monsieur Isidore Halley, ancien Maire de cette cité.

Ce Conseil prie la famille Halley d'accepter ses plus sincères sympathies dans le deuil qui la frappe.

Une grande messe est payée par la cité, pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

---

Résolution NO. 9905

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que les contrats d'assurances portant les numéros suivants:- No. R-31-758 et R-31-759 soumis par M. J. Albert Richard, agent de cette cité et couvrant la responsabilité patronale et publique sur les travaux à être exécutés en vertu du règlement No. 260 dans la paroisse St-Odilon et les travaux à être exécutés en vertude l'Ordonnance du Ministère de la Santé (Ecole Normale & Cours Ménager) soient acceptés.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les dits contrats.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort

Maire

J. Beaumont

Greffier

-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 19ième jour de mai 1947, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9906

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets la mort du Docteur J. Maurice Bourgeois, médecin en vue de cette cité. Ce conseil offre à la famille ses plus sincères sympathies.

En reconnaissance des services rendus par le Docteur Bourgeois comme médecin attitré de la Cour de Recorder de cette cité, la cité recommande une grande messe pour le repos de son âme.

Adopté.

---

Résolution No. 9907

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 mai 1947, ainsi que celui de l'ajournement en date du 12 mai 1947, soient et sont par les présentes adoptés tel que lus.

Adopté

---

Résolution No. 9908

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 6,335.95 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 27 | 600.63 | Paie No. 28 | 775.65 |
| Paie No. 29 | 2972.45 | Union Musicale | 66.15 |
| Bijouterie Fontaine | 22.86 | René DeCotret & Cie | 80.00 |
| H Massicotte & Frère | 679.69 | John Millen 3-Riv. | 30.87 |
| DesRoberts & Pitt | 24.00 | 3-Riv Chevrolet Moteur | 41.68 |
| Therreault & Fils | 113.57 | Cie d'Huile P-Mass | 46.13 |
| Cité du Cap | 26.53 | Marchand & Frère | 6.96 |
| F. X. T. Berlinguet | 135.39 | C. P. R. | 50.35 |
| Wallace Tiernan Ltd. | 6.73 | Can Iron Foundries | 510.64 |
| T. A. Gilbert | 21.81 | Consolidated Paper Corp. | 1.00 |
| Dme Maurice Bourgeois | 1.00 | Willie Vézina | 6.76 |
| Norther Electric Co. | 16.55 | T. J. Moore & Co. | 49.98 |
| Thos. Viviers | 39.08 | Paul E. Roy | 9.49 |
| | | | $ 6,335.95 |

Adopté.

---

Résolution No. 9909

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la soumission de "SAVARD, HODGSON & CO. INC. & BANQUE CANADIENNE NATIONALE" pour $ 92,000.oo d'obligations émises sous l'autorité du règlement No. 260 au prix de $ 100.17 par $ 100.oo dollars d'obligations plus intérêts courus à la date de la livraison des titres, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents en rapport avec les dites obligations.

Adopté

---

Résolution No. 9910

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à enlever du rôle d'évaluation, la batisse connue autrefois sous le nom de "MESS DES SERGENTS" et portée au rôle d'évaluation au montant de $ 3,840.oo, étant donné que cette batisse est actuellement démolie.

Adopté

---

Résolution No. 9911

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott & A. Hasty,

ET RESOLU que le plan de subdivision de M. H. L. St-Cyr A. G., en date du 17 mai 1947 concernant la propriété de M. Joséphat Boucher des Trois-Rivières, soit et est par les présentes accepté.

Adopté.

---

Résolution No. 9912

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Eméry Massicotte, les rues Des Erables et Longval, situées au Sud-est du Boulevard Toupin et étant connues et désignées comme étant le numéro de subdivision 6, du cadastre officiel du lot primitif No. 143; aussi le prolongement de la rue Rocheleau au Nord-ouest du Boulevard Ste-Madeleine, sur une longueur approximative de 800 pieds. (P-134-270).

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9913

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 25 avril 1947 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord, Gérant surveille le travail pour le compte de la municipalité, aux conditions énumérées dans un mémo du Gérant en date du 19/5/47.

Adopté.

---

Résolution No. 9914

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que l'offre de M. Jos. Guay des Trois-Rivières pour la vente d'un lot de terre sur le cadastre officiel No. 134, étant le prolongement ou débouché sur la rue Toupin, de la rue Halley, au prix de $ 575.00 comptant, soit acceptée.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 9915

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à faire les démarches nécessaires concernant l'impression des obligations qui seront émises en vertu du règlement 260, et aussi la signature des dites obligations par le Ministre des Affaires Municipales.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses de voyage.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 9916

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A EMETTRE DES OBLIGATIONS AU MONTANT DE $ 185,700.00 EN REMPLACEMENT DE CELLES ECHEANTS LE 2 JUILLET 1947, EN RAPPORT AVEC LES REGLEMENTS Nos. 99 et 103.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de mai 1947.

(Signé) Lionel Larivière,

Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 9917

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les listes électorales municipales tel que préparées par le Greffier et tel qu'amendées par les inscriptions et radiations, ainsi que les appendices attachés à chacune des listes, soient acceptés. Les demandes en inscription et radiation ainsi que les appendices seront dûment paraphés par le Président du Conseil, Son Honneur le Maire.

L'ECHEVIN M. DUGUAY DEMANDE LE VOTE

CONTRE : L. Prescott, M. Duguay.
P O U R: L. Larivière, A. Hasty, D. Turmel, P. Lemarier.

Adopté sur division

---

Résolution No. 9918

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à prendre un avis légal concernant la légalité de la résolution No. 9855, concernant en particulier le compte "LA CITE DU CAP" $ 2,263.89 en date du 8 avril 1947.

Adopté

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irenée Rochefort
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 26ième jour du mois de mai 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9919

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19ième jour du mois de mai 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9920

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 2,646.19, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:

VOIR PAGE SUIVANTE

Résolution No. 9920 - Suite

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 30 | 937.20 | J. A. Labelle | 186.00 |
| Valère Dubois | 1.25 | Roger Lord I. C. | 150.00 |
| Cité du Cap | 26.85 | Cité du Cap | 27.47 |
| Bell Tél. Co of Canada | 48.96 | Just Equip & Supply | 320.46 |
| Ass Chefs Police & Pom. | 5.00 | Adélard Mongrain | 41.00 |
| Studio Hébert | 2.00 | Loranger & Loranger | 500.00 |
| Arthur Therreault | 400.00 | | |

$ 2,646.19

Adopté.

---

Résolution No. 9921

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est par les présentes autorisé à émettre des obligations pour un montant de $ 185,700.00 en remplacement de celles déjà émises sous l'autorité des règlements Nos. 99 et 103; le taux n'excédera pas 3%. Les dites obligations seront émises pour une période de 20 ans rachetables de 1948 à 1967 et datées du 1/7/47.

Ces dites obligations deviennent échues le 2 juillet 1947.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous documents en rapport avec ces obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 9922

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. J. Edouard Biron, trésorier de la Cité et membre de la "MUNICIPAL FINANCE OFFICER'S ASSOCIATION", soit délégué au congrès provincial de cette association, lequel congrès se tiendra dans la ville de Québec les 19, 20 et 21 juin prochains.

Adopté.

---

Résolution No. 9923

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que M. J-Marie Bureau soit et est par les présentes prié de nous donner un avis légal écrit sur la légalité de la résolution No. 9855, en date du 8 avril 1947, concernant en particulier le compte suivant:- "LA CITE DU CAP" $ 2,263.89.

EN AMENDEMENT

Proposé par L. Larivière,
Secondé par D. Turmel.

Que Son Honneur le Maire ait le choix de l'avocat pour donner un avis légal écrit sur la légalité de la résolution No. 9855.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

P O U R : L. Larivière, D. Turmel, P. Lemarier.
CONTRE : L. Prescott, M. Duguay.

LE VOTE SUR LA RESOLUTION

P O U R : L. Prescott, M. Duguay.
CONTRE : L. Larivière, D. Turmel, P. Lemarier.

Amendement adopté sur division.

---

 Résolution No. 9924

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit autorisée à déplacer une lampe de rue de chez M. Hénaire pour la placer en face de M. Nolin; enlever une lampe en face des bureaux de la Cie Penn-Mass.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier.

-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

## A V I S

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du Conseil à l'Hotel de Ville, Vendredi, le trentième jour du mois de mai 1947.

Donnée sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-septième jour de mai 1947.

J. Beaumier
Le Greffier.

Cette assemblée est convoquée
par SON HONNEUR LE MAIRE,
pour les raisons suivantes:- Passer et adopter des résolutions pour l'adoption du règlement No. 263, relativement au rachat d'obligations émises sous l'autorité des règlements Nos. 99 et 103.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

La Séance spéciale a été contremandée.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 2ième jour du mois de juin 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil. ----------

Résolution No. 9925

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26ième jour du mois de mai 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9926

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 18,979.39, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 31 | 1475.62 | Paie No. 32 | 2899.45 |
| Ban Can Nationale | 11524.65 | Bur. d'Enrégistrement | 28.15 |
| Massicotte & Arcand | 31.47 | Shawinigan W & P | 80.01 |
| Garage Charest & Frère | 123.08 | Nap. Loranger | 82.67 |
| Alp. Roy | 19.44 | Edmond Gauthier | 1.00 |
| Dufresne Engineering | 58.39 | Can Iron Foundries | 1.16 |
| Shawinigan W & P | 283.86 | McCall Frontenac | 3.06 |
| L. G. Therreault | 3.30 | Shawinigan W & P | 526.58 |
| Can. Germicide Co. | 16.98 | Trésorier de la Prov. | 1820.52 |
| | | | $ 18,979.39 |

Adopté.

---

Résolution No. 9927

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le C-maitre de la Voirie soit et est par les présentes autorisé à exécuter les travaux de confection de trottoirs sur le Blvd Ste-Madeleine, en face des propriétés de la "SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT".

Adopté.

---

Résolution No. 9928

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil appuie fortement une requete signée par plusieurs propriétaires de terrains longeant le fleuve St-Laurent dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, demandant aux autorités fédérales de bien vouloir accorder une protection efficace contre les glissements de terrain, causé par la crue des eaux le printemps, en y érigeant un mur de protection.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise aux autorités fédérales ainsi qu'au député, Mtre Hervé E. Brunelle.

Adopté.

---

Résolution No. 9929

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que Mtre Léon Méthot C. R., soit et est par les présentes autorisé de comparaitre pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en rapport avec une requête signifiée au bureau du Conseil le 30ième jour du mois de mai 1947, relativement à la liste électorale, requête présentée par Geo. Bouffard, requérant, vs la Cité du Cap-de-la-Madeleine, Intimée.

Adopté.

---

Résolution No. 9930

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit autorisée à installer une lampe de rue sur le Chemin Bureau, en face des propriétés de la Cie de Construction Dollard.

Adopté.

---

Résolution No. 9931

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 263 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A EMETTRE DES OBLIGATIONS AU MONTANT DE $ 185,700.oo EN REMPLACEMENT DE CELLES ECHEANT LE 2 JUILLET 1947 EN RAPPORT AVEC LES REGLEMENTSNos. 99 et 103", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 9932

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 263 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A EMETTRE DES OBLIGATIONS AU MONTANT DE $ 185,700.oo EN REMPLACEMENT DE CELLES ECHEANT LE 2 JUILLET 1947 EN RAPPORT AVEC LES REGLEMENTS Nos. 99 et 103", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolutions No. 9933

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil fixe les 19ième et 20ième jours de juin 1947, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds de cette Cité seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 263 concernant l'émission d'obligations de $ 185,700.oo en remplacement de celles échéant le 2 juillet 1947 et émises en vertu des règlements Nos. 99 et 103 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Lundi, le 16ième jour du mois de juin 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9934

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 juin 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9935

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 28,165.84, et tels que décrits ci-après-soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 33 | 1580.27 | Hon Trés. de la Prov. | 148.80 |
| Hervé Mireault | 54.60 | Paie No. 34 | 1937.49 |
| Union Musicale du Cap | 600.00 | Chambre Comm. des Jeunes | 500.00 |
| J. A. Labelle | 126.00 | L ' Avenir | 4.00 |
| Imprimerie St-Patrice | 34.18 | Cité du Cap | 60.44 |
| Valère Dubois | 1.25 | L ' Imprimeur du ROI | 24.65 |
| Underwood Limited | 12.87 | P. V. Ayotte | 1.85 |
| Kerr Ellams Ltd. | 18.90 | Wall Chemicals Co. | 1.80 |
| General Supply Co | 12.04 | P. A. Gouin | 219.59 |
| Cie d'Huile P-Mass | 135.80 | Garage Vaugeois | 3.35 |
| A. Brouillard | 185.65 | John Millen | 23.39 |
| Battery Electric Service | .63 | United Auto Parts | 123.11 |
| Chs. Turcotte | 73.77 | Can. Industries Ltd. | 36.53 |
| Ths Viviers | 29.56 | Sirois Auto | 14.40 |
| Garage P-Mass | 20.16 | Gélinas & Richard | 45.36 |
| Paul Descoteaux I. C. | 1212.00 | Carrière 3-Riv. | 290.12 |
| H Massicotte & Frères | 92.87 | Loranger & Loranger | 6.86 |
| Jos. Gauvin & Fils | 331.38 | H Massicotte & Frères | 367.20 |
| Dollard Construction | 1500.00 | J. A. A. Richard | 2310.00 |
| Hervé mireault | 75.40 | St-Maur General Stores | 20.89 |
| Desroberts & Pitt | 13.71 | J. A. M. Langlois I. C. | 3000.00 |
| Lynn McLeod | 11.85 | Charbonnerie Champlain | 39.95 |
| Arthur Therreault | 400.00 | R Loranger & Frère | 3.64 |
| L. G. Therreault | 5.00 | Paie No. 35 | 2916.45 |
| Loranger & Mo;esworth | 2597.56 | Loranger & Molesworth | 3940.52 |
| Mélançon & Fils | 1350.00 | Cité du Cap | 2000.00 |
| | | | $ 28,165.84 |

Adopté.

---

Résolution No. 9936

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Chef de Police & le Président du Comité de Police, soient et sont par les présentes délégués à la convention des Chefs de Police et Pompiers de la Province qui sera tenue à Joliette les 14 - 15 - 16 et 17 juillet 1947.

Adopté

---

Résolution No. 9937

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte d'achat du lot de subdivision No. 4 du cadastre officiel du lot primitif No. 106 appartenant à la Consolidated Paper Corporation Limited, au prix de $ 1,000.oo, le tout tel que lu en Conseil ce jour.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de Consolidated Paper Corp., Limited, pour le montant de $ 1,000.oo.

Adopté.

---

Résolution No. 9938

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'autorisation de vendre de gré à gré les obligations émises sous l'autorité du règlement No. 263 au montant de $ 185,700.oo, à un prix qui ne sera pas inférieur à $ 100.17 par $ 100.oo d'obligations, plus intérêts accrus à la livraison des titres.

Adopté.

---

Résolution No. 9939

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P soit autorisée à exécuter les travaux suivants:-

1o- Installer une lampe Rang des Grdes Prairies, coté S - O, R-19.
2o- Déplacer une lampe rue Rochefort, aux approches de la rue Fusey.

Adopté

---

Résolution No. 9940

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce Conseil proclame le 23 juin 1947, jour de fête civique, pour permettre aux employés et à la population en général de participer aux fêtes du Congrès Marial qui doit se terminer le 22 juin 1947; ce Conseil invite tous les industriels, les Banques et les marchands locaux à fermer leurs portes, lundi le 23 juin 1947.

Adopté.

---

Résolution No. 9941

Proposé par l'échevin D. Turmel,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil ajourne la présente séance à vendredi le 20 juin 1947, pour prendre en considération toute offre de soumissions Re: obligations du règlement No. 263 et pour passer tous les comptes dûs par cette municipalité ou toute autre question d'intérêt général pour la Cité.

Adopté.

---

ET LA SEANCE EST AJOURNEE A VENDREDI LE 20 JUIN 1947.

---

Irenée Rochefort
Le Maire
J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Mercredi, le 25ième jour de juin 1947, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins, L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et D. Turmel, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9942

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer trois lampes de rues, rang des Grandes Prairies et une lampe rue Bellerive en face du NO. 26; 2 lampes rue des Erables, au S - E Blvd.

Adopté.

---

Résolution No. 9943

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16 juin 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 9944

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,897.78, et tels que décrits ci-après- soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 36 | 2054.37 | Roger Lord I. C. | 150.00 |
| J. A. Labelle | 35.00 | Ban Can Nationale | 24.00 |
| Cité du Cap | 27.25 | R. De Cotret & Cie | 20.00 |
| Henri Béliveau | 53.35 | Garage Vaugeois | 34.32 |
| Francis Hankin | 346.78 | Amédée Coulombe | 56.00 |
| Jos. Leblanc | 106.67 | Can Iron Foundries | 4282.72 |
| A. Roux | 90.00 | Northern Electric Co | 28.33 |
| Les Frères Lebrun | 15.47 | Hervé Mireault | 32.50 |
| Paie No. 37 | 2171.47 | J. O. C. F. | 50.00 |
| Cité du Cap | 75.00 | Paul Boucher N. P. | 244.55 |
| | | | $ 9,897.78 |

Adopté.

---

Résolution No. 9945

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec un profond regret, la mort de Monsieur Chs. Ed. Paquin, Sous-Chef des Polices et Pompiers de cette cité. Ce conseil se joint à la population de la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour offrir à la famille Paquin ses plus sincères sympathies.

Ce conseil recommande une grande messe à l'intention de M. Chs. Ed. Paquin.

Adopté

---

Résolution No. 9946

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la soumission de Paul Gonthier & Cie Ltée pour l'achat de $ 185,700.oo d'obligations de la cité du Cap-de-la-Madeleine, émises sous l'autorité du règlement No. 263, au taux de 3%, échéant de 1948 à 1963, au prix de $ 100.27 par $ 100.oo dollars d'obligations, plus intérêts courus à la date de la livraison des titres, soit acceptée.

Adopté

---

Résolution No. 9947

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'achat d'une partie de terrain de 66' de largeur par toute la longueur qui se trouve entre le 416 et le 415 et étant le prolongement de la rue Boucher vers le sud-ouest; le prix d'achat est de $ 100.oo; cette partie de terrain appartient à M. Alphonse Thibeau.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de M. Alphonse Thibeau pour le montant de $ 100.oo.

Adopté.

---

Résolution No. 9948

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer les contrats suivants, en rapport avec la rue Halley:-

Monsieur Camille N. DeGrandmont vs Cité du Cap-de-la-Madeleine
MM. Grandmont et Normand vs Cité du Cap-de-la-Madeleine
Dme Vve Allard Arseneau vs Cité du Cap-de-la-Madeleine
Monsieur Gustave Catellier vs Cité du Cap-de-la-Madeleine

Adopté

---

Résolution No. 9949

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin D. Turmel,

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à endosser un billet au montant de $ 3,000.oo à la caisse Populaire Ste-Madeleine, pour l'achat de costumes pour les membres de l'Union Musicale du Cap. La présente résolution est cependant sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, IRENEE ROCHEFORT, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Irenée Rochefort

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8ième jour de juillet 1947.

J. Beaumier
LE GREFFIER.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Ludovic Prescott, échevin du quartier No. 4 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Ludovic Prescott

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8ième jour de juillet 1947.

J. Beaumier
LE GREFFIER

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Paul Lemarier, échevin du quartier No. 2 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Paul Lemarier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8ième jour de juillet 1947.
J. Beaumier
LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Maurice Lahaye, échevin du quartier No. 6 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Maurice Lahaye

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8ième jour de juillet 1947.
J. Beaumier
LE GREFFIER.

-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sésssions, à l'Hôtel de Ville Lundi le 21ième jour du mois de juillet 1947 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, Irénée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, Albert D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay, et Maurice Lahaie, formant quorum sous la présidence du Maire au feuteuil.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9950

Proposé par l'échevin Lionel Larivière
Appuyé par l'échevin Albert D. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil ratifie à toutes fins que de droit la résolution No. 9950 faite et passée à une séance du Comité tenue le 27 juin 1947 à 1.30 P.M. laquelle se lisait comme suit:

CONSIDERANT que le Ministre des Affaires Municipales, par les pouvoirs qui lui sont conférés par le 5ième paragraphe de l'article 592 Chap. 233 S.R.Q. 1941, a refusé d'autoriser le conseil à accorder le contrat d'adjudication à la Maison Paul Gonthier & Cie pour l'émission d'obligations de $185,700.00 étant donné que l'offre faite n'était pas la plus avantageuse en conséquence,

Sur proposition de l'échevin Lionel Larivière,
Appuyé par l'échevin Albert D. Hasty, IL EST RESOLU que ce conseil demande au Ministre des Affaires Municipales l'autorisation de vendre de gré à gré au syndicat composé de la Banque Canadienne Nationale et Savard- Hodgson & Co. Inc., les obligations émises sous l'autorité du règlement No. 263, au montant de $185,700.00 au prix de $100.28 par $100. d'obligations, étant l'offre la plus avantageuse faite dans les délais fixée par l'avis de la Gazette Officielle de Québec, en date du 7 juin 1947.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

**Résolution No. 9951**

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 juin 1947, ainsi que celui de la séance spéciale du Comité des Finances, en date du 27 juin 1947. soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

**Résolution No. 9952.**

Proposé par l'échevin Albert D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que le rapport de l'Officier-rapporteur concernant l'élection du 5 juillet courant, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

**Résolution No. 9953.**

Proposé par l'échevin Albert D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $43,750.84 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Régional Asphalt | 2,000.00 | Dame Allard Arsenault. | 25.00 |
| Liste de Paie No. 39 | 2,143.47 | Banque Canadienne Nat. | 6,120.43 |
| L'O.T.J. | 300.00 | Bureau du Bien être. | 200.00 |
| Liste de Paie No. 40 | 2,526.38 | Trésorier Provincial | 213.68 |
| J. A. Labelle. | 189.00 | Liste de Paie No. 41 | 2,834.45 |
| Loranger & Loranger | 635.00 | Liste de Paie No. 44 | 268.00 |
| Liste de Paie No. 42 | 2,240.00 | Canadian Pacific Ry. | 70.00 |
| Liste de Paie No. 45 | 2,225.65 | Keuffel & Esser Co. | 17.55 |
| Valère Dubois. | 1.25 | Nap Loranger. | 41.21 |
| Bureau d'Enrégistrement | 25.60 | Les Royaux 3-Rivières. | 100.00 |
| P. A. Gouin Enrg. | 102.63 | Geé Héroux. | 14.17 |
| La Cité du Cap. | 10.96 | T.J.Moore & Company | 8.95 |
| P. V. Ayotte Ltée. | 4.08 | J. B. Deschamps Inc. | 514.01 |
| Imprimerie St-Patrice Enrg. | 42.70 | Bell Telephone Company | 54.08 |
| Renéde Cotret Ferron Nobert | 20.00 | Automotive Products | 49.79 |
| Donat Marchand. | 4.20 | H. Massicotte & Frères | 94.37 |
| A. Brouillard. | 98.37 | Just Equipment & Supply | 340.41 |
| E. Pinet. | 26.50 | Imperial Oil Limited. | 47.94 |
| Bellefeuille & Frère | 20.99 | Garage Charest & Frères | 6.19 |
| Délisle Auto Access. | 51.41 | War Assets Corporation | 644.18 |
| Les Frères Lebrun | 21.32 | St-Maurice Transport. | 8.00 |
| Roland Rochefort, | 1.99 | Shawinigan Water & Power | 50.76 |
| Shawinigan Water & Power. | 99.76 | Charles Turcotte | 91.01 |
| Garage Penn Mass. | 15.85 | Alphonse Roy. | 81.60 |
| Sirois Automobile | 83.56 | Lapex Stamp Reg'd | 7.17 |
| Arthur Leblanc. | 2.00 | J. Roméo Sarrazin. | 6.79 |
| Jos Edm. Loranger. | 33.75 | Canadian Ludlow Valve. | 676.94 |
| Jos Gauvin & Fils. | 480.92 | Edouard Arcand. | 9.00 |
| B. B. Baillargeon Express | 10.00 | Shawinigan Water & Power | 288.12 |
| Receveur Générale du Canada | 34.00 | L'Avenir. | 36.96 |
| St-Maurice Valley Chronicle | 24.75 | La Cie de Bois St-Laurent | 39.84 |
| Marchand & Frère | 39.90 | La Cie de Consm Dollard | 3201.49 |
| Jos Leblanc. | 56.95 | Jos Launier. | 2.00 |
| Adrien Gendron. | 9.00 | Paul Rochefort. | 15.00 |
| Roland Rochefort. | 281.35 | 3-Rivers Chevrolet M.Sales | .50 |
| R. Loranger & Frère Enrg. | 7.14 | Emery Panneton | 6.63 |
| W.H.Perron & Cie Ltée. | 2.05 | Gérard Blanchette | 7.00 |
| Shawinigan Water & Power | 526.58 | Shawinigan Water & Power | 536.86 |
| H. Massicotte & Frères Ltée | 152.60 | Carrière St-Maurice Inc. | 6.80 |
| Canada Iron Foundries Ltd | 4,592.58 | La Cie d'Huile Penn-Mass. | 344.18 |
| L. Massicotte & Careau Ltd | 59.00 | L. Massicotte & Careau | 215.18 |
| Loranger & Molesworth Ltée. | 2822.02 | Loranger & Molesworth | 3,086.65 |
| Station Tramblay | 12.24 | Henri Béliveau | 18.00 |
| Gélinas & Richard. | 98.44 | Cadets de l'Air. | 200.00 |
| Madeleine Désilets. | 10.90 | Eugène Chaîné | 3.00 |

Total $ 43,750.84

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9954.

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin L. Prescott

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à enlever du rôle d'évaluation les bâtisses suivantes, apparaissant au nom de J. B. Dusseault & Fils Ltée., lesquelles sont démolies.

Page 234 du rôle ligne 24 (Hôpital) Evaluation $ 2.195.00
Page 234 du rôle ligne 33 (Mess Serg) ." $ 3,840.00

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9955.

Proposé par l'échevin Maurice Lahaie,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil consent à vendre à M. Victor Ricard les lots de subdivision Nos. 1350 à 1358 Inc. du cadastre officiel du lot primitif No. 387 à un prix non inférieur à $30.00 du lot, soit $270.00 comptant.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9956

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin A.D.Hasty.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. René Drolet, les rues XlVième et XVième rues et une autre rue sans nom, connues et désignées comme étant les numéros de subdivision Nos. 682, 694 et 707 du cadastre officiel du lot primitif No. 416.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat et le Notaire Paul Boucher est autorisé à le préparer.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9957

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil appuie la requête des intéressés de St-Odilon concernant l'amélioration du service d'autobus dans cette partie de la cité.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9958

Proposé par l'échevin Lionel Larivière.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les divers Comités permanents soient composés comme suit:

FINANCES. MM. Lionel Larivière, P. Lemarier et Albert D. Hasty
Président: M. LIONEL LARIVIERE.

VOIRIE. MM. Albert D. Hasty, M. Lahaie et P. Lemarier.
Président: M. ALBERT D. HASTY

POLICE ET INCENDIE MM. Maurice Lahaie, L. Larivière et M. Duguay
Président: M. MAURICE LAHAIE.

ECLAIRAGET ET PARCS MM. Ludovic Prescott, M. Duguay et M. Lahaie
Président: M. LUDOVIC PRESCOTT.

AQUEDUC MM. Paul Lemarier, L. Larivière, et L. Prescott
Président: M. PAUL LEMARIER.

MARCHE MM. Médard Duguay, L. Prescott, et Albert D. Hasty
Président: M. MEDARD DUGUAY.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9959

Proposé par l'échevin Libnel Larivière
Appuyé par l'échevin Albert D. Hasty

ET RESOLU que M. l'echevin Paul Lemarier soit et est par les présentes nommé pro-maire pour le prochain terme

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9960

Proposé par L'échevin M. Lahaie.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power Co'y soit autorisé à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

1 Lampe rue St-Valère en face de 16 St-Valère
1 lampe rue Beauchemin au N-E. de la rue Fusey.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9961

Proposé par l'échevin Albert D. Hasty
Appuyé parl'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à faire les changements au rôle d'évaluation suivant les mutations de propriétés du mois de mai, juin et les mois à venir, le tout jusqu'à nouvel ordre.

Le Trésorier est également autorisé à faire les mêmes changements au rôle de perception.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9962

Proposé par l'échevin Albert D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Prescott

ET RESOLU que ce conseil nomme par les présentes MM Rosaire Normandin et Laurier Belle Isle, Sergents de police, et M. Léonidas Lemay, Sergent Enquêteur.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9963

Proposé par l'échevin Paul Lemarier
Appuyé par l'échevin Albert D. Hasty

ET RESOLU que les salaires soient les suivants, et toutes résolutions antérieures concernant les dits salaires soient recindées et annulées à toutes fins que de droit.

| | | |
|---|---|---|
| MM J.E. Biron. | $ 250.00 | par mois. |
| F.D.Beaumier. | 245.00 | " |
| Lanouette Jos. | 190.00 | " |
| Beaudin Arthur | 175.00 | " |
| Baribeau Gilles. | 225.00 | " |
| Cambray J. A. | 100.00 | " |
| Langis Laurent. | 185.00 | " |
| Larivière Henri | 180.00 | " |
| Julien Pauline. | 85.00 | " |
| MM.St-Onge Lucien | 42.00 | par semaine. |
| Marchand Arthur | 38.00 | " |
| Loranger Arthur | 32.00 | " |
| Bordeleau Tancrède | 45.00 | " |
| Buist Raoul. | 45.00 | " |
| Normandin Rosaire | 46.00 | " |
| Belle Isle Laurier | 46.00 | " |
| Neault Ovila | 40.00 | " |
| Lemay Léonidas | 46.00 | " |
| Lord Lacasse. | 40.00 | " |
| Dusseault Roméo | 40.00 | " |
| Tremblay Alfred. | 40.00 | " |

P.T.O.

Résolution No. 9963 (suite)

| | | |
|---|---|---|
| MM. Tousignant Romain | 40.00 | par semaine. |
| Robert. Rod. | 40.00 | " |
| Lacroix Julien | 40.00 | " |
| Picard Henri | 37.00 | " |
| Toupin Jude. | 37.00 | " |
| Vadeboncoeur. Alc. | 37.00 | " |
| Brousseau Henri | 40.00 | " |
| Beauchamps Hector | 48.00 | " |
| Bertrand Eugène | 48.00 | " |
| Brouillette Arthur | 35.00 | " |
| Dargis Wellie | 30.00 | " |
| Lussier Napoléon | 35.00 | " |
| Roof Adolphe | 30.00 | " |
| Marchand Donat | 37.00 | " |
| Rancourt Omer. | 37.00 | " |
| Montambault Donat | 35.00 | " |
| Daviau C. E. | 35.00 | " |

Les dits salaires sont rétroactifs au 1er juin 1947 et le Salaire des trois sergents et sergent enquêteur rétroactifs au 1er juin 1947 pour $40.00.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution. No. 9964.

Proposé par l'échevin Albert D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Larivière

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de ladite compagnie en date du 7 juillet 1947 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord, Gérant surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9965.

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada, construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de ladite compagnie en date du 21 mai 1947 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord, Gérant, surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Lectures de diverses correspondances.
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Denis Berthelet
Le Maire.

F. Beaumier
Le Greffier.

FB/

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE REGULIERE DU 28 JUILLET 1947

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laqulle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Lundi le 28ième jour du mois de juillet 1947 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire MM. les Echevins L. Larivière, P. Lemarier, Albert D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et Maurice Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au feuteuil.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9966

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 juillet 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9967

Proposé par l'échevin L. Larivière.
Appuyé par l'échevin Albert D. Hasty

ET RESOLU que les comptes au montant total de $15,562.54 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No.45 | 4,195.30 | Canadian Pacific R'y | 70.00 |
| Roger Lord I.C. | 150.00 | Liste de Paie No. 48 | 2,341.73 |
| La Cité du Cap | 66.60 | Municipalité Scolaire. | 29.07 |
| Int. City Manager Ass. | 4.50 | The Bell Telephone Co'y | 56.72 |
| Laurent Dupuis Enrg. | 5.70 | Pharmacie Lanouette. | .26 |
| Chs Lévesque. | 1.50 | J. T. Nadeau. | 274.27 |
| Délisle Auto Access. | 20.74 | Délisle Auto Access. | 201.56 |
| Roy Automobile Enrg. | 17.17 | Southam Press Montréal. | 36.49 |
| J.B.Loranger Ltée. | 10.15 | Ferdinand Hamel. | 1.50 |
| Carrière 3-Rivières. | 4,269.48 | Paul Descoteaux I.C. | 1,608.00 |
| Francis Hankin & Co. | 588.76 | J.B.Dusseault & Fils Ltée | 34.50 |
| Mélançon & Frères. | 1,380.64 | Pharmacie Perreault. | 9.16 |
| W. Therrien. | .73 | Fleuriste Laviolette. | 10.20 |
| Le Foyer du Peintre. | 2.86 | W. H. Saulnier. | 4.95 |
| J.P.Morin Erng. | 6.00 | Dame C.E.Paquin. | 164.00 |

Total $ 15,562.54

Adopté.

-o-o-o-o-o-oo-o-o-o-o-

Résolution No. 9968

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

3 lampes rue Mercier, au N.O. du Blvd. Toupin.
5 lampes rue Thibeau. au N.O. du Rang des Grâes Prairies.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9969

Proposé par l'échevin Maurice Lahaie.
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que M. J.M.Boulianne demeurant au No. 207 de la rue Rochefort, soit et est par les présentes appointé pour faire le ramonage des cheminées le tout suivant le règlement existant.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9970

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaie.

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 16 juin 1947 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord. Ing-Gérant surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

```
                                  #
                                  *
              1.8 0
                2 3
            20.1 2
         1.16 8.0 2
         1.99 3.6 1
         1.59 7.7 4

         4.78 1.5 2 S
                                  #
         4.78 1.5 2 *
              1.1 0
         1.85 2.2 4
         5.08 1.2 9
         1.85 2.2 4
         1.86 8.3 4
         2.36 3.4 0

      13.01 8.6 1 S
                                  #
      13.01 8.6 1 *
         2.49 1.0 1
              6 2.0 0
            48 7.9 0
                 2.8 0
              2 9.3 6
         1.72 9.3 5
         2.19 4.9 7
            40 5.4 0

         7.40 2.7 9 S
                                  #
         7.40 2.7 9 *
              3 0.8 0
              8 1.1 0
         1.52 4.7 4
         1.00 2.4 6

         2.63 9.1 0 S
                                  #
         2.63 9.1 0 *
                                  #
                                  *
         4.78 1.5 2
      13.01 8.6 1
         7.40 2.7 9
         2.63 9.1 0

      27.84 2.0 2 S
                                  #
      27.84 2.0 2 *
         2.85 8.5 1
      27.84 2.0 2

      30.70 0.5 3 S


                                  #
      30.70 0.5 3 *
```

Résolution No. 9971

Proposé par l'échevin Maurice Lahaie
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce conseil accepte de MM. L.Massicotte & Careau Limitée, un Boulevard et une rue de 66 pieds de largeur étant connus et désignés comme étant les numéros de subdivision 65 et 102 du cadastre du lot primitif No. 407 et un lot de subdivision connu et désigné comme le No. 131 du lot primitif No. 407, le tout suivant un plan non officiel de M. F.X.THos Berlinguet A.G. en date du 26 mars 1947 le tout pour lr prix de $1.00 chacun.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9972

Proposé par l'échevin Maurice Lahaie,
Appuyé par l'échevin Ludovic Prescott

ET RESOLU que MM. Maurice Cinq-Mars, Bruno Paquin et Emile Anctil soient et sont par les présentes engagés constables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire hebdomadaire de $40.00 Les présents engagements prennent effet immédiatement.

Ces engagements sont considérés comme étant d'un caractère permanent.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

No. 9973

AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 221 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE ET PLUE SPECIALEMENT SUR LE BOULEVARD DUPLESSIS ET LA RUE LAHAIE PORTANT LES NUMEROS 65 ET 102 DU LOT PRIMITIF NO. 407"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour du mois de juillet 1947.

(signé) ALB. D. HASTY
Echevin de la Cité.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Lecture de diverses correspondances

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

FB/

%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%%

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Maurice Cinq-Mars, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge de constable au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Maurice Cinq-Mars

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juillet 1947.

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Maurice Cinq-Mars, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le Roi, ses Hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Maurice Cinq Mars

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juillet 1947.

J. Beaumier

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Bruno Paquin, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge de constable au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Bruno Paquin

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juillet 1947.

J. Beaumier

Le Greffier.

- - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Bruno Paquin, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le Roi, ses hoirs et successaurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Bruno Paquin

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juillet 1947.

J. Beaumier

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Emile Anctil, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de ma charge de constable au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Emile Anctil

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juillet 1947.

J. Beaumier

Le Greffier.

- - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Emile Anctil, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI, ses Hoirs et successeurs, selon la LOI.

Ainsi DIEU ME SOIT EN AIDE.

Emile Anctil

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juillet 1947.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés dûment nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour confectionner le role d'évaluation pour l'année 1948, jurons de remplir les devoirs de notre charge avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre jugement et de notre capacité.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE.

Donat Rocheleau
Ernest Paquette
A. A. Brais
Arthur Beaudin

Assermenté devant moi à Cap-de-la Madeleine, ce 6ième jour du mois d'août 1947.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE REGULIERE DU 4 AOUT 1947

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 4ième jour du mois d'août 1947 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les Echevins L. Larivière, Paul Lemaître, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et Maurice Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9974

Proposé par l'échevin L. Prescott.
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 28 juillet, 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

ESPACE NUL

Résolution No. 9975.

Proposé par l'échevin L. Larivière
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que les comptes au montant total de $213.354.56 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Loranger & Loranger | 300.00 | Banque Can. Nationale | 16,698.31 |
| Banque Can. Nat. | 185,967.53 | Paie Liste No. 47 | 1,802.83 |
| P. V. Ayotte. | 4.10 | Cie D'Huile Penn-Mass | 269.02 |
| Massicotte & Careau | 54.48 | Loranger & Molesworth | 4,754.94 |
| John Millen 3-Riv. | 15.12 | Délisle Auto Access. | 18.65 |
| Cité du Cap. | 14.62 | J. L. Fortin Ltée. | 9.93 |
| Massicotte & Arcand. | 12.42 | Garage Charest & Frères. | 1.51 |
| Bureau d'Enrégistrement | 21.15 | Massicotte & Frères Ltée. | 121.88 |
| Cie de Constr- Dollard | 2,460.06 | Imperial Oil Limited. | 59.93 |
| Prof. O. Hudlot. | 150.00 | Prof. O. Hudloat | 150.00 |
| Com. Rég. du Tiers-Or. | 25.00 | Charles Turcotte. | 102.72 |
| Gélinas & Richard. | 91.24 | A. Brouillard. | 70.58 |
| Garage Penn-Mass. | 13.68 | Garage Vaugeois. | 4.32 |
| Sirois Automobile. | 32.04 | Le Conseil Métiers & Tr. | 100.00 |
| Programme Festival. | 30.00 | | |

Total $ 213.354.56
Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9976

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce conseil, en son propre nom et celui de la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine souhaite à Son Excellence Mgr Pelletier, à l'occasion de sa nomination au siège épiscopale du Diocèse des Trois-Rivières, la plus cordiale bienvenue et sa soumission la plus profonde; il souhaite de plus que le règne soit des plus fructueux.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9977

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que MM. Donat Rocheleau, Ernest Paquette, et Nazaire Viviers soient et sont par les présesntes nommés évaluateurs pour 1947; M. Donat Rocheleau agira comme président. leurs émoluements seront de $0.70 pour le président et de $0.60 de l'heure pour les autres évaluateurs. M. Beaudin agira comme secrétaire des évaluateurs.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9978

Proposé par l'échevin Ludovic Prescott,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que la soumission de M. Hector Desfossés pour l'enlèvement des vidanges dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour une période d'une année, au prix de $155.00 par semaine, soit acceptée.

Le soumissionnaire ci-haut, devra signer un contrat en bonne et due forme au bureau du Gérant.

Adopté

- - - - - - - - - - - - -

Np. 9979

AVIS DE MOTION.

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité du Cap-de-la-Madeleine, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN MONTANT DE $30,000.00DONT $15,000.00 ETANT POUR PROJET D'EGOUT DE L'ECOLE NORMALE ET LA BALANCE POUR TRAVAUX PUBLICS D'AQUEDUC ET D'EGOUT"

Résolution (Avis de motion) No. 9979 (suite)

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois d'août 1947.

(signé) LIONEL LARIVIERE.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - -

Ouverture de soumissions pour vidanges
Lecture de diverses autres correspondances
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irénée Rochefort

LeMaire.

A. Beaumier

Le Greffier.

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

Province deQuébec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE REGULIERE DU 18 AOUT 1947.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 18ième jour du mois d'août 1947, à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott et Maurice Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9980

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil apprends avec un profond regret la mort de Dame Henri Larivière, épouse de l'un des employéspermanents de cette cité.

Ce conseil prie la famille Larivière, d'accepter ses plus sincères sympathies et recommande une grande messe pour le repose de l'âme de Dame H. Larivière.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9981

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que le proces-verbal de la dernière assemblés régulière du conseil de cette cité en date du 4ième jour du mois d'août 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9982

Proposé par l'échevin Maurice
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $13903.50 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Les comptes.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 38 | 2,916.45 | Trésorier de la Prov. | | 77.03 | |
| Liste de Paie No. 48 | 3,395.15 | Dame L. Leblanc Rouette. | | 50.00 | |
| J. A. Labelle | 126.00 | La Cité du Cap. | | 13.23 | |
| Valère Dubois. | 1.25 | Liste de Paie No. 49 | 1, | 646.13 | |
| Imprimerie St-Patrice | 78.89 | J. A. Labelle. | | 45.00 | |
| P.A.Gouin Enrg. | 89.57 | Nap; Loranger. | | 26.43 | |
| Jos Gauvin & Fils. | 752.47 | 3-Rivières Chevrolet. | | .12 | |
| Just Equipment & Supp. | 726.51 | Germain & Frère | | 4.20 | |
| Canadian Pacific RR. | 8.00 | J. B. Loranger Ltée. | | 49.76 | |

à suivre page 308

Résolution No. 9982 (suite)

| | | | |
|---|---|---|---|
| Les Frères Lebrun. | 18.28 | Henri Béliveau. | 43.20 |
| Carrière 3-Rivières Ltée | 1019.36 | Francis Hankin & Co'y | 287.32 |
| Loranger & Loranger. | 1.20 | Shawinigan W.&P. " | 295.01 |
| Paul E. Roy. | 3.98 | Mélançon & Frère. | 2,026.73 |
| Jos Leblanc. | 37.14 | Garage Hamel. | 40.00 |
| Marcel Hamel | 50.00 | La Cité du Cap (Dél) | 75.00 |

Total $ 13,903.50

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9983.

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les coupons d'intérêts lesquels deviendront échus le 1er septembre 1947. au montant de $3,004.00

Le Maire et le Trésorier sont autorisés par lesprésentes, à signer un billet à demande pour le montant plus haut mentionné; ce billet portera intérêt à un taux n'excédant pas 3½% et sera fait à demande. Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons.

Cet emprunt temporaire est cependant sujet à approbation par la Commission municipale de Québec et par le Lieutenant-gouverneur. en conseil.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9984

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes audotirée à déplacer un poteau en face et la propriété en construction de Dame J. L. Dumoulin, Rue Dorval.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9985

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot 270 du cadastre officiel du lot primitif No. 134 tel que préparé par M. F.X.Thos Berlinguet, A.G. en date du 16 août 1947.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9986

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil consent à acheter de M. Conrad Vaillancourt, une rue de 66' de largeur par toute la longueur qui se trouve à partir du Boulevard Ste-Madeleine à aller vers le nord-ouest jusqu'au prolongement vers le nord-est de la rue Latreuille, le tout pour le prix de $750.00

Il est bien entendu cependant que ce conseil ne s'engage pas à verser ce montant de $750.00 avant le 1er avril 1948.

Le Notaire Paul Boucher, est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9987

Proposé par l'échevin L. Larivière.
Appuyé par l'échevin R. Prescott.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power Co'y soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

1 lampe Rue Alice au N-Ouest du Blvd. (M. Toupin)
2 lampes sur la 10ième rue (St-Odilon)

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9988

Proposé par l'échevin L. Larivière.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement portant le No. 264 et intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SSOMME DE $30,000.OOPOUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX RE: ECOLE NORMALE ET TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT." soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9989

Proposé par l'échevin L. Larivière.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

. ET RESOLU que le règlement portant le No. 264 et intitulé " REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGAtions UNE SOMME DE $30,000.00 POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX RE: ECOLE NORMALE ET TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT." soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irénée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumet
Le Greffier.

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 25ième jour du mois d'août 1947 à 7 heures P:.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les Echevins, L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et Maurice Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fateuil.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9990.

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 août 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9991

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $10505.0[illegible] et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| L'Union musicale du Cap. | $450.00 | Arthur Therreault. | 500.00 |
| Hector Desfossés | 310.00 | Liste de Paie No. 51 | 3,675.05 |
| Liste de Paie No. 52 | 1,730.20 | Le Nouvelliste Ltée. | 62.26 |
| T.A.Gilbert. | 3.18 | Alphonse Roy, | 41.76 |
| René de Cotret & Cie. | 20.00 | Shawinigan W & P. Co'y | 80.46 |
| J. A. Denoncourt. M.D. | 4.00 | L'Avenir. | 5.40 |
| Gagage Alb. Gauvin | 51.48 | Henri Paul Tremblay. | 23.76 |
| Ls Geo Therreault. | 28.80 | Canada Iron Foundries | 1,236.92 |
| Paul Descoteaux. I.C. | 690.00 | Roland Rochefort. | 975.16 |
| Jos Edmon Loranger. | 9.00 | Shawinigan W & P. Co'y | 551.53 |
| Dame Henri Thiffault. | .31 | The Bell Telephone | 37.91 |
| Herménégilde Rodrigue. | 17.85 | | |

Adopté.

Résolution No. 9992

Proposé par l'échevin Lionel Larivière,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty,

ET RESOLU que Monsieur Léopold Houle, soit et est par les présentes engagé comme aide au bureau du Gérant, au salaire de $100. par mois, Cet engagement est considéré comme étant d'un caractère permanent.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9993.

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que M. Roger Lord, I.C. Gérant, soit et est par les présentes autorisé à faire étendre de la pierre de ¼" et de la poussière de pierre dans le chemin du Passage.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9994.

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P. Co'y soit et est par les présentes autorisée à installer deux lampes de rues sur la rue Pierre-Boucher en face de l'Ecole Supérieure St-Joseph.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 9995.

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. Roger Lord, I.C., Gérant, soit autorisé à faire éxécuter les travaux de conduite principale temporaire d'aqueduc sur les rues, St-Arnaud, Ste-Thérèse et Vaillancourt.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Paul Lemarier
Le Maire.

H. Beaumier
Le Greffier.

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le 2 septembre 1947 à 7 hrs p.m. à laquelle assemblée étaient présentes MM. L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et Maurice Lahaie tous échevins formant quorum sous la présidence de M. l'Echevin et promaire, Paul Lemarier au fauteuil.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9995

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 août 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9996.

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que les comptes au montant total de $30807.22 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 50 | 1,492.23 | Liste de Paie No. 53 | 1,642.16 |
| Trésorier de la Prov. | 99.20 | Banque Can. Nationale. | 15,118.54 |
| Trésorier de la Prov. | 5,821.75 | Thomas Viviers. | 18.40 |
| L'Imprimeur du ROI | 24.65 | The Bell Telephone. | 10.58 |
| Massicotte et Arcand. | 5.85 | Alphonse Roy. | 104.00 |
| La Cordonnerie Moderne. | 1.20 | L. Massicotte & Careau | 11.47 |
| La Cie de Const. Dollard | 1,500.00 | Jos Leblanc. | 67.34 |
| Herménégilde Rodrigue. | 9.75 | Hector Desfossés. | 310.00 |
| A. Brière. | 3.50 | F. X. Thos Berlinguet. A.G. | 157.28 |
| Loranger et Molesworth | 4,409.38 | | |

Total $ 30.807.22
Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9997

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit autorisée à installer 8 lampes aux endroits suivants:

1 lampe à demi-chemin entre la route 19 et le site de l'Ecole Normale.
1 lampe à l'Ecole Normale (Chemin du Passage)

6 lampes au passage, à partie du bas de la côte.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Résolution No. 9998

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaie.

ET RESOLU que ce conseil octroie une-demi-page de publicité dans le journale Le Nouvelliste à l'occasion du numéro spécial publié dans la semaine précédant l'intronisation de S.E.Mgr. Pelletier, nouvel evêque des Trois-Rivières.

Adopté.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Lecture de diverses correspondaces
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irenée Rochefort
Le Maire.
J. Beaumont
Le Greffier.

-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fute tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 15ième jour du mois de septembre 1947, à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 9999

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 septembre 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

 Résolution No. 10000

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 10,664.81, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 54 | 3453.05 | Bien-être | 200.00 |
| Roger Lord I. C. | 150.00 | Paie No. 55 | 1319.73 |
| Club Base-Ball | 100.00 | Paie No. 56 | 1573.53 |
| J. B. Lanouette | 10.00 | G. Catellier | 70.15 |
| Cité du Cap | 33.69 | Valère Dubois | 1.25 |
| Le Nouvelliste | 9.60 | Bur d'enrégistrement | 26.15 |
| T. J. Moore & Co Ltd | 58.33 | Nap. Loranger | 29.84 |
| René de Cotret & Cie | 20.00 | Les Frères Lebrun | 5.18 |
| P. A. Gouin enrg | 24.48 | John Millen | 4.20 |
| Donat Beaumier | 71.22 | Desroberts & Pitt | 17.59 |
| Garage Charest & Frères | 5.23 | 3-Rivers Chevrolet | 22.85 |
| A. Brouillard | 1.00 | Station L H Laplante | 19.20 |
| Chs Turcotte | 48.82 | Garage Vaugeois | 7.47 |
| Garage Tremblay | 25.98 | Imperial Oil Ltd | 127.50 |
| Garage Béliveau | 70.56 | Cie d'Huile P-Mass | 187.74 |
| Carrière 3-Riv. | 640.40 | Cie Bois St-Laurent | 46.69 |
| J. B. Loranger Ltée | 21.35 | Shawinigan W & P | 351.79 |
| Battery Electric Serv. | 29.59 | Cie de graviers | 35.71 Mt-Carmel |
| Cie graviers Mt-Carmel | 13.47 | Cie Cons. Dollard | 44.90 |
| Mélançon & Frères | 1242.95 | Imprimerie St-Pat. | 27.24 |
| United Auto Parts | 1.13 | Hervé Viviers | 3.02 |
| Wm. Scully Ltd | 2.23 | Hector Desfossés | 310.00 |
| Garde St-Odilon | 200.00 | | |

$ 10,664.81

Adopté

---

Résolution No. 10001

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

2 lampes sur la XVième rue ( St-Odilon )
1 lampe rue Beauchemin en face du 82
1 lampe rue St-Valère en face de 120

Adopté.

---

Résolution No. 10002

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la soumission de La Caisse Populaire Ste-Madeleine, concernant l'achat d'une émission d'obligations au montant de $ 30,000.oo, 3%, 20 ans, au prix de $ 100.00 par $ 100.oo dollars d'obligations, plus les intérêts accrus à la date de la livraison, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents en rapport avec cette émission.

Adopté.

---

Résolution No. 10003

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil accepte de MM. C. N. Grandmont et Geo. DeBlois:-

1o.- La rue St-Joseph pour la partie située au N - O du Blvd Ste-Madeleine, jusqu'au ruisseau.

2o.- La rue Faverel au N - O de l'école Ste-Madeleine, entre du Sanctuaire et St-Maurice.

Ces dites rues auront une largeur respectivement de 34' & 50'

---Adopté

Résolution No. 10004

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 15 août 1947 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord I. C., Gérant, surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION 10005

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DU TRAFFIC DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de septembre 1947.

(Signé) Albert D. Hasty,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

---

Irénée Rochefort
Maire

Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 22ième jour du mois de septembre 1947 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, Albert D. Hasty, E. Prescott, M. Duguay et Maurice Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,006.

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 septembre 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,007.

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $1,374.78 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| La Cité du Cap. | $ 240.00 | Cité du Cap. | 27.92 |
| J. B. Deschamps. | 154.47 | Délisle Autp Access. | 86.11 |
| Jos Gauvin & fils. | 165.34 | Just Equipment & Supp | 256.28 |
| Royer & Frère. | 32.39 | Pharmacie Perreautl | 11.05 |
| Garage Gélinas | 8.64 | Sirois Auto. | 37.31 |

à suivre page 314

Résolution No. 10,007. (suite)

| | | | |
|---|---|---|---|
| L. G. Therreault. | 1.80 | Canadian Pacific Railway. | 70.00 |
| Cie Constr. Dollard Ltée. | 44,90 | J.Télesphore Nadeau. | 45.10 |
| J. Télesphore Nadeau. | 153.80 | Automotive Products. | 39.77 |

Total $ 1,374.78

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No, 10,008.

Proposé par l'échevin P. Lemarier.
Appuyé par l'échevin A. D. Hasty

ET RESOLU qu'un octroi au montant de $50,00 soit versé à l'Amicale des Anciens élèves de l'Académie du Sacré-Coeur à l'occasion des fêtes du 75ième anniversaire de l'arrivée des frères éducateurs du Sacré-Coeur.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. ,10,009.

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que le plan d'une partie du cadastre 631, fait et préparé par M. Horace L. St-Cyr, en date du 5 août 1947, soit acceptée. Est aussi accepté, le plan d'une partie des cadastres 549 et 550 fait et préparé par ledit Horace St-Cyr, en date du 7 août 1947.

Que soit aussi accepté le plan d'une partie du cadastre 171 concernant le prolongement des rues Bellerive, Ste-Marie ainsi qu'une rue transversale séparant les 2 rues mentionnées plus haut, fait et préparé par Horace L. St-Cyr le 18 septembre 1947.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,010.

Proposé par l'échevin L. Larivière.
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité du Cap-de-la-Madeleine, les coupons d'intérêts, lesquels deviendront échus le 1er octobre 1947 au montant de $11,419.45

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant plus haut mentionné, ce billet portera intérêt à un taux n'excédant pas 4% et sera fait à demande. Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons.

Cet emprunt temporaire est cependant sujet à l'approbation de la Commission municipale de Québec et parle Lieutenant-gouverneur en conseil.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,011.

Proposé par l'échevin M. Lahaie.
Appuyé par l'échevin M. Duguayt.

servant ET RESOLU que l'offre de M. Monsieur Jos Leblanc, pour un moule à faire du tuyau de ciment, au montant de $ 25.00 soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

No. 10,012

AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT POUR FIXER LE MONTANT DES TAXES QUE DEVRA PAYER LA COMPAGNIE DURHAM CHEMICALS (CANADA) LTD EN 1947 ET DURANT LES PROCHAINES SIX (6) ANNEES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de septembre 1947.

(signé) LIONEL LARIVIERE.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,013.

PROPOSE par l'échevin M. Lahaie.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que M. l'Echevin Albert D. Hasty, soit et est par les présentes, nommé Pro-Maire pour le prochain terme de 3 mois.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

( 1 mot en interligne à la page 314 Résolution 10,011, bon)
Lecture de diverses correspondances,
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE REGULIERE DU 6 OCTOBRE 1947.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 6ième jour du mois d'octobre 1947 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire M. Irénée Rochefort,, Messieurs les échevins, L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,014.

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 22 septembre 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,015.

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que les comptes au montant total de $24091.84 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes adoptés pour paiement.
LES COMPTES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 56 | 1573.53 | Trésorier de la Prov. | 179.98 |
| Liste de Paie No. 57 | 3,453.05 | Liste de Paie No. 58 | 1494.19 |
| Liste de Paie No. 59 | 1,469.30 | Banque Can. Nat. | 3033.55 |
| Liste de Paie No. 60 | 3,453.05 | Banque Can. Nat. | 18.00 |
| Roger Lord. | 150.00 | J. A. Labelle. | 91.50 |
| Liste de Paie No. 61 | 1413.03 | La Cité du Cap. | 7.75 |
| Hector Desfossés | 465.00 | Henri Béliveau | 44.51 |
| Bureau d'enrégistrement | 18.80 | Roland Rochefort. | 241.50 |
| Blanchette Et Trép. | 1.25 | J. A. Richard. | 33.38 |
| J. Henri Beaumier. | 30.32 | Bell Telephone Co'y | 45.71 |
| Jos Edm. Loranger | 12.00 | Shawinigan W & P. Co'y | 401.84 |
| Shawinigan W. & P. Co'y | 563.55 | do do | 108.93 |
| Impr. St-Patrice Enrg. | 21.92 | Carrière 3-Riv. | 778.61 |
| A. Brouillard. | 10.78 | Loranger & Molesworth | 251.54 |
| Lewis Bros. Limited. | 86.62 | Massicotte & Arcand. | 16.25 |
| Canada Iron Foundries | 1372.41 | Canadian Ind. Limited | 36.53 |
| La Cie de Bois St-Laurent | 361.83 | Geo. G. Clair & Fils | .39 |
| Gustave Catellier. | 3.10 | La Revue Municipale. | 10.00 |
| L. H. Laplante. | 18.84 | P. V. Ayotte Ltée. | 11.18 |
| Paul Descoteaux I.C. | 811.71 | La Cie de Constr. Doll | 1564.02 |
| John Millen 3-Riv. | 16.11 | La Cie d'Huile P-M. | 329.62 |
| Garage Charest & Frères | 3.15 | Alphonse Roy. | 28.80 |
| L. G. Therreault. | 5.55 | Garage Béliveau. | 49.27 |
| | | TOTAL | $ 24,091.84 |

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,016

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 2 octobre 1947 dont le but est de se former en association sous le nom de "OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE STE-FAMILLE" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,017

Proposé par l'échevin L. Prescott.
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Jean Leblanc une pointe de terre connue et désignée comme étant une partie du lot de subdivision No. 2084 du cadastre officiel du lot primitif No. 387; pour l'arrondissement du coin des rues Marquette et Ste-Madeleine, sur un rayon de 20'; M. Leblanc donne par les présentes autorisation au conseil de prolonger sur une longueur de 4 pieds environ le drain qui est actuellement sur la propriété de M. Leblanc mais le conseil est prêt à éxécuter ces travaux sans aucune responsabilité de sa part., mais dans le simple but d'améliorer s'il y a lieu, le terrain susdit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10.018

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. David Beacker le terrain nécessaire au prolongement de la rue Boucher, vers le sud-ouest sur une largeur de 66' par toute la longueur comprise entre la ligne de cadastre 412 à la rivière St-Maurice, le tout tel que plus amplement décrit à une lettre signée par M. David Becker en date du 1er mai 1947.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,019

Proposé par l'échevin M. Lahaie.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil remercie bien sincèrement le Ministre de la Jeunesse du Gouvernement de la Province, ainsi que notre dévoué député M. Maurice Bellemare, pour le généreux octroi que le Ministère a gratifié le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'amélioration du Parc des Cheneaux.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10.020.

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil accepte de MM. Arthur Richard et Albert Rochefort, le terrain nécessaire au prolongement de la rue Bellerive de Montplaisir aux terrains de la StéRégis Paper Company (Cadada) Limited, et une autre petite rue transversale le tout suivant plan de M. H. L. St-Cyr. A.G. en date du 30 septembre 1947.

Ce conseil accepte aussi de M. Arthur Rochefort, le terrain nécessaire au prolongement de la rue Bellerive entre les rues Latraille et Montplaisir sur une largeur dd 50' suivant plan de M. H. L. St-Cyr en date du 9 avril 1947.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

. Espace nulle.

Résolution No. 10,021

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que ce conseil accepte d'acheter de M. Edouard Bouchard, un e pointe de terrain à être détachee au lot No. 232 du cadastre officiel, coin dees rues St.J.Baptiste et St-Irénée le tout, quant à la superficie, plus amplement décrit à un plan de M. R. H. Houde A.G. en date du 5 septembre 1947, pour le prix de $550.00 payable $275.00 comptant et la balance de $275. ler mai 1948.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des chèques jusqu'à concurrence du montant total en premier lieu mentionné.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,022.

Proposé par l'échevin L. Prescott
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Emile Gélinas une pointe de terre connue et désignée comme étant une partie du lot originaire No. 407 et étant située au coin des rues Thibeau et Duplessis, ladite pointe étant cédée pour l'arrondissement du coin sur un rayon de 6'

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier cont autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,023

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que ce conseil après avoir pris connaissance d'une résolution de la Chambre de Commerce Senior decette cité appuie fortement ladite résolution et prie les autorités dumCanadien Pacific Railway Company de bien vouloir y faire suite.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,024

Proposition de l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que cette Corporation mette en demeure l'ingénieur J. E. Fleury et l'entrepreneur M. J.C.Papillon d'avoir à réparer dans délai la conduite d'eau qu'ils ont construite pour relier l'aqueduc de la rue Notre-Dame à l'Ile de la Potherie, et notifie ces derniers que s'ils ne commencent pas ces travaux de réparation dans un délai de quatre (4) jours de la signification du protêt que la Corporation les éxécutera en leur lieu et place et leur en Chargera le coût, sans autre avertissement, entendant de plus, conserver tout recours contre ces dits messieurs, pour les dommages souffers et à souffrir. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le projet d'acte à cette fin et qui a été préparé par le Notaire Paul Boucher et lu à cette assemblée de conseil.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Item No. 10,025

AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je propserai et soumettrai, à ce conseil, à une prochaine séance, un réglement intitulé "REGLEMENT HOMOLOGUANT UNE LIGNE DE RUE SUR ST-oVIDE COTE- SUD-OUEST"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois d'octobre 1947.

(signé) ALBERT D. HASTY.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - -

Item No. 10,026

AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LE TRAFFIC DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois d'octobre 1947.

(signé) ALBERT D. HASTY.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - -

Item No. 10,027.

Avis DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, àune prochaine séance, un règlement intitulé REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS CERTAINES PARTIES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE.".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois d'octobre 1947.

(signé) ALBERT. D. HASTY.
Echevins de la Cité.

- - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances,

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE REGULIERE DU 20 OCTOBRE 1947

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 20ième jour du mois d'octobre 1947 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, MM. les Echevins, L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et Maurice Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,028

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 octobre 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution Nl. 10,029

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $12,541.33 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

LES COMPTES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 62 | 1,495.28 | Liste de Paie No. 63 | 3.453.05 |
| J. A. Labelle. | 161.00 | Roger Lord. I. C. | 150.00 |
| Prof. O. Hudlot. | 150.00 | H. Massicotte & Frères | 66.67 |
| Shawinigan Water & Power | 8.22 | do do | 2,356.20 |
| H. Massicotte & Frères | 41.32 | do do | 98.81 |

Résolution No. 10,029 (suite)

| | | | |
|---|---|---|---|
| René de Cotret & Cie. | 20.00 | Valère Dubois. | 1.25 |
| Raoul Chenevert. | 11.15 | Charles Turcotte. | 94.08 |
| Underwood Limitée. | 13.92 | Justé Equipment. | 27.06 |
| Hector Desfossés | 465.00 | P. A. Gouin Enrg. | 79.36 |
| Nap. Loranger. | 35.61 | Francis Hankin | 90.80 |
| L'Avenir | 25.00 | Les Frères Lebrun. | 20.51 |
| La Cité du Cap. | 22.84 | Canada Iron Foundries. | 465.03 |
| Regional Asphalt. | 324.47 | Regional Asphalt. | 441.87 |
| H. Massicotte & Frères | 596.70 | Melançon & Fils. | 1,151.21 |
| do do | 541.60 | La Cie de Gravier. | 45.69 |
| Garage Royer & Frère | 26.64 | Atlas Garage. | 12.96 |
| Henri Béliveau | 32.91 | Garage Gélinas. | 15.12 |

Total $ 12,541.33
Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,030.

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que ce conseil après avoir pris connaissance d'une lettre de Dame Jeanne de Lachevrotière Naud, en date du 11 octobre 1947, est prête à ouvrir la rue St-Henri située au nord-ouest de l'ancien site de la voie d'évitement de la Cie Consolidated Paper Corporation. (Division de la Belgo) maintenant la propriété de MM. L. Massicotte & Careau Ltée. à la condition que Dame Jeanne de Lachevrotière Naud cède gratuitement à la cité toutes les rues mentionnées à un plan fait et préparé par M. F.X.Thos Berlinguet A.G. en date du 9 novembre 1943, et étant parties des lots primitifs Nos 388, 405 et 406 du cadastre officiel pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Si accepté par Dame Jeanne de Lachevrotière Naud, le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,031.

Proposé parl'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil octroie la montant de $50.00— au Comité des Jeux de l'Académie Pierre-Boucher, pour aider à défrayer les dépenses occasionnées par l'achat de costumes pour un club de Gouret.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10.032

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaie.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à faire éxécuter les travaux d'aqueduc sur les rues suivantes:

XVième rue St-Odilon.
Rue Boucher (St-Odilon)
Range des Grandes Prairies.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10033

Proposé par l'échevin L. Prescott.
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer des poteaux aux endroits suivants:

1 poteau, rue Bellerive en face de l'Ecole Arts et Métiers.
1 poteau, rue Bellerive vis-àvis de la propriété de M. S. Hénaire agrandissement de hangar, coté sud-ouest.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,034.

Proposé par l'échevinLionel Larivière.
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que le règlement No.265 et intitulé "REGLEMENT POUR FIXER LE MONTANT DES TAXES QUE DEVRA PAYER LA COMPAGNIE "DURHAM CHEMICALS (CANADA) LIMITED POUR 1947, ET DURANT LES PROCHAINES 6 ANNÇES" soit et est par les présentes adoptéen première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,035

Proposé par l'échevin L. Larivière.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de M. Geo Bouffard, pour deux lots de terre connus et désignés comme étant les lots de subdivision Nos 2219 et 2220, et 178 et 179 du cadastre officiel des lotsprimitifs Nos. 387 et 171 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix global de $70,000, soit acceptée.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irenée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine. P.Q.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Lundi, le 3ième jour de novembre 1947, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

A une assemblée du comité de finance en date du 24 octobre 1947, la résolution suivante fut adoptée:-

Résolution No. 10036

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons d'intérèts qui deviendront échus le 1er novembre 1947, au montant de $ 3,619.80.

Que la Banque conserve tous les coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Lemaire et le Trésorier sont par les présentes autorisés à signer un billet à demande pour le montant total en premier lieu mentionné; ce billet portera intérèt à un taux n'excédant pas 4% l'an. Ce billet ne devra, cependant, en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale et du Lieutenant-gouverneur en conseil

Adopté.

La dite résolution a été ratifiée à cette séance.

---

Résolution No. 10037

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil apprend avec un profond regret, la mort de M. Amédée Coulombe, citoyen bien en vue de cette Cité et ancien employé permanent de cette Corporation. Ce conseil se joint à la population pour offrir à la famille Coulombe, ses plus sincères sympathies.

Ce conseil recommande une grand'Messe, pour le repos de l'âme de M. Coulombe.

Adopté

---

Résolution No. 10038

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20ième jour d'octobre 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10039

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 20,017.44, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 64 | 1552.90 | Paie No. 65 | 1074.55 |
| Mun. Scolaire | 22.84 | Paie No. 66 | 3453.05 |
| Cité du Cap | 325.57 | Paie No. 67 | 746.80 |
| Ban Can Nationale | 11503.19 | Bur d'Enrégistrement | 21.15 |
| Massicotte & Careau | 13.84 | Gar Charest & Frères | 14.32 |
| Alf. Lemay, rue St-Alp. | 11.02 | Charles Gill | 20.00 |
| Jacques Labarre | 5.00 | Sirois Auto | 34.56 |
| Henri P. Tremblay | 12.84 | Loranger & Loranger | 2.40 |
| Shawinigan W & P | 79.66 | Bell Téléphone | 48.55 |
| J. Paul Milot | 29.55 | J. B. Lanouette | 22.32 |
| Imp. St-Patrice | 14.21 | Shawinigan W & P | 568.40 |
| Shawinigan W & P | 267.12 | L'Hon Trés de la Prov. | 173.60 |
| | | | $ 20,017.44 |

Adopté.

---

Résolution No. 10040

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à émettre un permis pour l'installation d'un réservoir à essence à M. Roland Dumas, en autant que ce réservoir soit installé sur le terrain de M. Dumas à l'extrême limite face à la rue près de son garage privé; il est aussi entendu que la gazoline qui sera emmagasiné ne sera que pour son usage personnel.

Adopté.

---

Résolution No. 10041

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil octroie un montant de $ 10.00 à l'Association Avicole des Trois-Rivières, à l'occasion de leur exposition annuelle qui doit se tenir aux Trois-Rivières, dans le cours de décembre 1947.

Adopté.

---

Résolution No. 10042

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

Rue St-Pierre, à partir de la Vlle rue vers le S-E, 2 lampes.

Rue Loranger, entre Rocheleau et St-Georges, 1 lampe.

Rue Thibeau, dans la côte à Rocheleau, 2 lampes.

Rue St-Maurice au N-O du Blvd Ste-Madeleine, 2 lampes. (Guillemette).

---------- Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irénée Rochefort
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 17ième jour du mois de novembre 1947 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. MM. les Echevins L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D.Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,043.

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 novembre 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,044.

Proposé par l'échevin Lionel Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 13,997.48 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Canadian Pacific Railway | 70.00 | Liste de Paie No. 68 | 914.98 |
| Liste de Paie No. 69 | 3,453.05 | Liste de Paie No. 70 | 983.00 |
| Bureau du Bien Etre | 300.00 | Canada Iron Found. | 2,276.61 |
| H. Massicotte & Frères | 53.18 | La Cité du Cap. | 54.08 |
| Germain & Frère Ltée. | 1.45 | La Cie de Gravier. | 92.41 |
| H. Massicotte & Frères. | 591.60 | Loranger & Molesw. | 2,152.87 |
| La Cité des 3-Rivières | 3.00 | Jacques Cayer M.D. | 20.00 |
| R. Pierre Hubert. M.D. | 2.00 | Blanchette et Trép. | 26.47 |
| L. Massicotte & Careau | 49.67 | J. T. Nadeau | 8.34 |
| Garage Béliveau | 19.44 | La Cie de Constr.Doll | 774.20 |
| Délisle Auto Access. | 24.65 | Délisle Auto Access. | 31.56 |
| Carrière 3-Rivières. | 195.33 | Garage Royer & Frère | 26.64 |
| Garage Aé Gélinas | 81.68 | J. B. Loranger Ltée. | 116.35 |
| John Millen 3-riv. Ltée. | 10.56 | L. H. Laplante. | 15.12 |
| Sirois Automobile | 20.71 | Charles Turcotte | 126.63 |
| Nap. Loranger. | 53.06 | Alcide Démers. | 10.00 |
| Battery & Electric Serv. | 1.50 | Francis Hankin & Co. | 118.39 |

Résolution No. 10,044 (suite)

| | | | |
|---|---|---|---|
| Hector Desfossés | 465.00 | Roger Lord. I.C. | 150.00 |
| Fleuriste Laviol. | 10.20 | Keuffel & Esser Co. | 12.24 |
| Lucien Gauvin | 7.50 | J. M. Martin | .72 |
| La Cie d'Huile P-M. | 271.04 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| Wm. Scully Ltd. | 57.39 | La Cie de Bois St-L. | 65.66 |
| Frank a. Paquette | 5.00 | Alphonse Roy. | 36.07 |
| Valère Dubois. | 195.41 | Gaston Larente. | 4.24 |
| Pierre Loranger | 4.08 | Ls. Geo Therreault | 3.90 |
| David Morissette | 6.88 | Roméo Vaillancourt. | 3.82 |

$ 13,997.48

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,045.

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que la soumission de M. J. Edm. Loranger pour l'entretien de la rue St-Maurice, entre le Blvd Ste-Madeleine et les limites N-O de la cité et la route conduisant de la rue St-Maurice à la Station de Pompage durant le saison d'hiver 1947-1948, au prix de $200.00, soit acceptée.

M. J. Edm. Loranger devra signer au bureau du gérant, un contrat en bonne et due forme.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,046

Proposé par l'échevin L. Prescott
Appuyé par l'échevin P. Lemarier. (M. Duguay)

ET RESOLU que le Gérant de la Cité M. Roger Lord I.C. soit et est par les présentes autorisé à faire éxécuter les travaux d'aqueduc et d'égouy sur partie de la rue Bellerive au N-O de la rue Montplaisir et sur la rue Montplaisir de Bellerive à St-Laurent.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,047

Proposé par l'échevin L. Prescott.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

1 lampe sur Brunelle entre Toupin et Notre-Dame (Médecins)

2 lampes sur Bellerive: 1 Coin Montplaisir et Bellerive
1 Deuxième poteau du coin susdit vers le N.O.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,048

Proposé par l'échevin Albert D. Hasty
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil s'engage à emprunter au moyen d'obligations une somme de $100,000.00 pour la construction d'un hôpital, sur une période de 20 années; sur ce montant une somme de $50,000.00 sera remboursée par la Congrégation des Soeurs Grises de la Croix.

Cette dite résolution devra cependant, être ratifiée par la Législature de Québec, à une prochaine session ou être approuvée par les électeurs propriétaires, la Commission municipale de Québec et le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,049

Proposé par l'échevin Lionel Larivière,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que le règlement No. 265 intitulé "REGLEMENT POUR FIXER LE MONTANT DES TAXES QUE DEVRA PAYER LA COMPAGNIE "DURHEM CHEMICALS (CANADA) LIMITED POUR 1947 ET DURANT LES PROCHAINES 6 ANNEES" SOIT ET est par les présentes adopté en deuxième et

Résolution No. 10,049 (suite)
dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,050.

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil fixe les 3ième et 4ième jours de décembre 1947, jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 265 concernant certains privilèges à accorder à la Cie. "Durham Chemicals (Canada) Limited.

Adoppté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
Ouverture de soumission pour route d'hiver (Rue St-Maurice)
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 24ième jour du mois de novembre 1947, à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire MM. lesEchevins, L. Larivière P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,051.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 novembre 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,052

Proposé par l'échevin Lionel Larivière,
Appuyé par l'échevin Ludovic Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $8,440.72 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présente s acceptés pour paiement.
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Régional Asphalt Ltée. | 5,196.00 | Liste de Paie No. 71 | 1,175.80 |
| Hon Trésorier de la Prov. | 173.60 | Fédération M. et Mun | 25.00 |
| Bureau d'Enrégistrement | 1.10 | La Cité du Cap. | 40.00 |
| Bell Telephone Company | 59.64 | Adolphe Roof. | 6.00 |
| Garage Aé Gélinas. | 71.40 | S. Cormier (Cité) | 275.00 |
| La Cie de Constr Dollard | 1,246.04 | 3-Rivers Chevrolet. | 78.99 |
| Northern Electric. | 2.02 | La Cité du Cap. | 80.13 |
| | | TOTAL. | $ 8,440.72 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,053

Proposé par l'échevin Lionel Larivière,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1er décembre 1947, au montant de $ 10,403.63.

Résolution No. 10,053

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant plus haut mentionné; ledit billet portera intérêts à un taux n'excédant pas 4%. Ce billet ne devra cependant en aucune manière, modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

La présente résolution devra être approuvée par la Commission municipale de Québec et par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,054

Proposé par l'échevin Maurice Lahaie.
Appuyé par l'échevin Ludovic Prescott.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

2 - lampes rue St-Irénée entre Rousseau et Fusey
1 - lampe coin Ste-Madeleine et Ste-Marie.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No; 10,055.

ATTENDU QUE Laurentian Silk Mills Limited, une compagnie formée en vertu des Lois du Dominion du Canada, ayant son bureau-chef dans la province de Québec, a signifié à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, qu'elle a agrandi considérablement son industrie qu'elle possèdait déjà et que cette dernière a dans le cours de l'année 1946, signé une entente avec les autorités de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le Maire et le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, croient qu'il est avantageux et dans l'intérêt de la province en général et de leur ville en particulier, d'encourager l'industrie dans ses limites, en fixant le montant de l'évaluation imposable pour ladite industrie pour une période de 6 années à compter du 1er janvier 1948 à $.192,000.00 EN CONSEQUENCE.

Sur proposition de l'échevin PAUL LEMARIER.
Appuyé par l'échevin ALBERT D. HASTY

IL EST RESOLU que le Maire et le Conseil de la Cité du Cap de-la-Madeleine, se déclarent favorables à l'établissement d'industries et surtout d'agrandissement d'industries déjà existantes dans les limites de leur ville,

Qu'il soit par les présentes résolu et reconnu que les taxes municipales de toute nature, soit les taxes générales ou spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par ladite compagnie sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines machinerie et accessoires utilisés par ladite industrie, soient basées sur une évaluation imposable de $ 192,000.00 et ce à partir du 1er janvier 1948, pour une période de 6 années.

Cette fixation n'incluras pas la taxe d'eau et les licences d'affaires.

Cette fixation de taxe est consentie aux conditions suivantes:

a) La Compagnie devra s'efforcer en tout temps et en autant que raisonnable et en harmonie avec l'exploitation régulière de ses affaires, d'embaucher de préférence la main-d'oeuvre locale;

b) La Compagnie devra exploiter sans interruption, son industrie durant la période de la concession présentement accordée, et si elle suspend ses opérations durant une période de six mois consécutifs en aucune année, et pour tout autre cause qu'une grève, un "lockout", une guerre, un fait de Dieu ou des cas fortuite sur lesquels la compagnie n'a pas de pouvoir, la concession accordée par les présentes sera alors annulée proportionnellement à la partie de telle année où la Compagnie aura ainsi discontinué ses opérations, et la Compagnie paiera à la cité le montant de taxes proportionnellement à l'évaluation municipale totale qui sera portée au rôle d'évaluation, intégralement à cette période de discontinuation dans cette année. mais la concession accordée par les présentes revivra aussitôt que la Compagnie reprendra ses opérations.

c) Cette résolution devra être ratifiée par la Législature de Québec lors de sa prochaine session par un bill privé qui sera proposé à cette fin au nom de la cité, les frais duquel seront payés par la Compagnie.

.Résolution No.10,055 (suite)

Que le Notaire Paul Boucher soit et est par les présentes autorisé à préparer un contrat basé sur les clauses de la présente résolution.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,056

ATTENDU QUE St-Régis Paper Company (Canada) Limited, une compagnie formée envertu des Lois du Dominion du canada, ayant son bureau-chef canadien, dans la province, a signifié à la Corporation dela Cité du Cap-de-la-Madeleine, qu'elle a doublé en Bâtisses son industrie qu'elle possédait déjà, et que dernière a eue, dans le cours de l'année 1945, une entente avec les autorités de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU QUE le Maire et le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine croient qu'il est avantageux et dans l'intérêt de la province en général et de leur ville en particulier, d'encourager l'industrie dans ses limites, afin d'augmenter spécialement l'emploi masculin, de cette cité, en fixant le montant de l'évaluation imposable pour ladite industrie pour une période de 6 années, à compter du 1er janvier 1948, à $ 257,225.00, EN CONSEQUENCE.

Sur proposition de l'échevin PAUL LEMARIER.
Appuyé par l'échevin ALBERT D. HASTY.

QU'IL SOIT ET IL EST PAR LES PRESENTES RESOLU:

Que le Maire et le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. se déclarent favorables à l'établissement d'industries e t surtout d'agrandissement d'industries déjà éxistantes, dans les limites de leur ville;

QU'il soit par les présentes résolu et convenu que les taxes municipales de toute nature, soit les taxes générales ou spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la dite compagnie sur tous les terrains, bâtisses, propriétés, usines, machinerie et accessoires utilisés par ladite compagnie, soient basées sur une évaluation imposable de $ 257,255.00 et ce à partir du 1er janvier 1948, pour une période de 6 années.

Cette fixation n'inclura pas la taxe d'eau et les licences d'affaires.

Cette fixation de taxe est consentie sujette aux conditions suivantes:

a) La Compagnie devra s'efforcer en tout temps et en autant que raisonnable et en harmonie avec l'exploitation régulière de ses affaires d'embaucher de préférence, la maind'oeuvre locale;

b) La Compagnie devra exploiter sans interruption son industrie durant la période de la concession présentement accordée et si elle suspend ses opérations durant une période de six mois consécutifs en aucune année et pour toute cause autre qu'une grève, un "lockout", une guerre, un fait de Dieu et des cas fortuits sur lesquels la compagnie n'a pas de pouvoir, la concession accordée par les présentes sera alors annulée proportionnellement à la partie de telle année où la compagnie aura ainsi discontinué ses opérations, et la Compagnie paiera à la Cité le montant de taxe proportionnellement à l'évaluation total qui sera portée au rôle d'évaluation intégralement à cette période de discontinuation dans cette année, mais la concession accordée par les présentes revivra aussitôt que la Compagnie reprendra ses opérations.

c) Cette résolution devra être ratifiée par la Législature de Québec lors de sa prochaine session, par un bill privé qui sera proposé à cette fin au nom de la cité, les frais duquel seront payés par la Cie.

d) Que le Notaire Paul Boucher soit et est par les présentes autorisé à préparer un contrat basé sur les clauses de la présente résolution.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,057

Voir feuille suivante:

Résolution No. 10,057

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Prescott

ET RESOLU que Mtre Léon Méthot C.R. soit autorisé à préparer le bill de la Cité du Cap-de-la-Madeleine concernant les compagnies suivantes: Durham Chemicals (Canada) Limited, Laurentian Silk Mills Limited et St-Régis Paper Company (Canada) ltd et tout autre clause que le conseil pourrait ajouter audit bill.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10.058

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil s'engage à acheter de Kimball Automobile Ltée, un souffleur de marque "Cyclone" au pris de $ 6,660.00 prix mentionné à la soumission. Ledit montant sera reparti sur les budgets des années 1948, 1949 et 1950.

Le conseil de la cité demande l'approbation de la présente résolution à la Commission municipale de Québec et au Lieutenant-gouverneur en conseil.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,059

Proposé par l'échevin Paul Lemarier.
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que le Notaire Paul Boucher, soit et est par les présentes autorisé à préparer un contrat accordant une servitude à la Shawinigan Water & Power Company sur le terrain de la cité P-408 et situé entre M. Josephat Dangevin et la Cie de Bois St-Laurent.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irénée Rochefort.
Le Maire.
J. Plamondon
Le Greffier.

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 1er jour du mois de décembre 1947 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les Echevins L. Larivière, Paul Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,060

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 novembre 1947 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,061

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que les comptes au montant total de $11646.04 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Résolution No. 10,061 (suite)

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie NO. 72 | 3,453.05 | Liste de Paie No. 73 | 1,189.18 |
| J. A. Labelle. | 148.80 | La Cité du Cap. | 16.62 |
| Bureau d'Enrégistrement | 18.70 | Prof. Odilon Hudlot. | 150.00 |
| Banque Can. Nationale. | 18.00 | J. A. Labelle. | 34.00 |
| Shawinigan Water & Power | 93.01 | La Cité du Cap. | 20.45 |
| do do | 267.78 | Hector Desfossés. | 465.00 |
| do do | 581.49 | Banque Can. Nationale. | 3,727.88 |
| Imprimerie St-Patrice Enrg. | 117.79 | P. A. Gouin Enrg. | 658.94 |
| Just Equipment & Supply | 74.02 | General Steel Wares. | 90.19 |
| S. Cormier. | 877.00 | Les Frères Lebrun. | 10.36 |
| P. V. Ayotte. Ltée. | 7.59 | Estampe Larex Enrg. | 9.18 |
| 3-Rivers Chevrolet Motor | 17.01 | | |

Total $ 11,646.04

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,062

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce conseil consent à entretenir un chemin carrossable de la rue Notre-Dame à aller aux bureaux de la Continental Paper Products Limited, durant la saison d'hiver 1947-1948 et ce pour le prix de $ 125.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,063

Proposé par l'échevin L. Larivière.
Appuyé par l'échevin B. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec et au Lieutenant-gouverneur en conseil l'autorisation de renouveller les emprunts temporaires suivants dont la période de chacune de ces emprunts est expirée

| Montant. | Date autorisée | Période. |
|---|---|---|
| $ 3,004.00 | 26 août 1947 | 2 mois. |
| 11,419.45 | 26 sept.1947. | 2 mois. |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,064

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la résolution portant le numéro 10,055 a-adopté par le conseil de la cité le 24 novembre 1947 soit et est amendée en y retranchant de la dite résolution les deux derniers paragraphes.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,065

Proposé par l'échevin L. Prescott
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la résolution No. 10,056 adoptée à la séance régulière du conseil en date du 24 novembre 1947 soit amendée en y ajoutant après les mots "et accessoires utilisés par la dite compagnie" les mots "ET SUR TOUTES ADDITIONS OU AMELIORATIONS QUI POURRAIENT Y ETRE FAITES"

En y retranchant de la dite résolution les deux derniers paragraphes.

L'Echevin Albert D. Hasty demande le vote pour ce qui concerne le premier amendement d'ajouter les mots précités.

Votent pour: MM. L. Prescott, L. Larivière, M. Lahaie, M. Duguay et P. Lemarier.

Vote contre: M. Albert D. Hasty

Adopté sur division

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,066

AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai, à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR CHANGER CERTAINS NOM DE RUES ET DONNER DES NOMS A DE NOUVELLES RUES"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 1er jour du mois de décembre 1947.

(signé) PAUL LEMARIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,067

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin L. Prescott

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à VENDREDI SOIR à 7.30 P.M. sur la question des noms de rues.
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances

ET LA SEANCE EST ENSUITE AJOURNEE.

Irénée Rochefort
Le Maire.
J. Beaumier
Le Greffier.

-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-ϕ-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du 1er décembre 1947.lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, vendredi le cinquième jour du mois de décembre 1947 à 7 heures P.M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les échevins L. Lariviè-re, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M.Duguaytet M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil..

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,068

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ET RESOLU que la résolution No. 10,055 adoptée par le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le 24 novembre 1947 telle qu'amendée par la résolution No. 10,064 en date du 1er jour de décembre 1947 est de nouveau amendée en y ajoutant après les mots "et accessoires utilisés par la dite Compagnie" les mots "ET TOUTES ADIITIONS ET AMELIORATIONS QUI POURRAIENT Y ETRE FAITES".
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,069

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaie,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Législature de la Province de Québec de modifier le mode d'élection de ses membres en prolongeant d'une année le terme des échevins pour les quartiers 1,3 et 5, décrétant que la prochaine élection générale de tous ses membres auralieu le premier lundi juridique de juillet 1949 et subséquemment tous les deux ans; la présentation des candidats aura lieu le lundi juridique précédant immédiatement l'élection générale de 1949, et subséquemment tous les deux ans.
Cette loi comportera ainsi l'amendement du Statut 13 Geo-V, chap. 100, art. 9, 10, 16, 17 et 18.
Adopté.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irénée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 15ième jour du mois de décembre 1947 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les Echevins, L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10.070

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 1er décembre 1947, ainsi que celui de l'ajournement en date du 5 décembre 1947 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10.071.

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie,

ET RESOLU que les comptes au montant de $10,869.92 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement.

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 74 | 1,162.03 | Liste de Paie No. 75 | 3,453.05 |
| Canadian Pacific Rr. | 70.00 | Liste de Paie No. 76 | 986.00 |
| La Cité du Cap. | 25.44 | St-Maurice V. Chr. | 56.10 |
| L'imprimeur du Roi | 57.71 | La Cité du Cap. | 2,000.00 |
| Roger Lord. I.C. | 150.00 | P.V.Ayotte Ltée. | 3.47 |
| L. Massicotte & Careau | 95.66 | Ass. Prof. Voyageurs | 50.00 |
| Imprimerie St-Patrice Enrg. | 36.15 | La Cité du Cap. | 29.51 |
| Paul E. Roy. | 12.20 | Duke Equipment | 13.85 |
| John Millen 3-Riv. | 11.83 | Therreault & Fils. | 51.18 |
| Jos Gauvin & Fils. | 81.37 | J. B. Loranger Ltée. | 8.05 |
| Mme Henri Thiffault. | 2.40 | H. Massicotte & Frères | 117.48 |
| Station Tremblay | 3.25 | 3-Rivers Chevrolet | 25.97 |
| Garage Charest & Frères | 7.12 | Just Equipment. | 197.87 |
| Hébert Studio Ltée. | 10.02 | Massicotte & Arcand. | 11.84 |
| Arthur Rompré | 3.00 | P. A. Gouin Enrg. | 74.59 |
| La Cie d'Huile P-M. | 235.06 | Atlas Garage | 20.25 |
| General Steel Wares. | 156.43 | L'Avenir | 5.60 |
| St-Maurice Valley Chronicle | 5.60 | A. Stiert & Son. | 34.02 |
| la Cie de Graveir. | 90.19 | Les Frères Lebrun. | 15.30 |
| La Cordonnerie Moderne | 4.10 | J. L. Fortin Ltée. | 1.53 |
| Wm.Scully Limited. | 4.57 | Keuffel & Esser Comapny | 31.73 |
| Shawinigan W. & P. | 12.86 | Geo G. Clair & Fils. | 10.20 |
| R. H. Houde. A.G. | 8.00 | Léopold Duplessis | 70.06 |
| Desroberts & Pitt | 57.14 | Ls. Geo Therreault. | 6.90 |
| Canada Iron Foundries | 395.36 | Germain & Frère Ltée. | 27.65 |
| Loranger & Molesworth | 66.49 | Jos Leblanc. | 147.04 |
| Nap. Loranger. | 11.73 | LaCie de Bois St-L. | 350.68 |
| J. Télesphore Nadeau | 294.39 | | |
| | | TOTAL | $10,869.92 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,072

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire éxécuter des travaux de conduite de service d'égout aux personnes suivantes:

M. R. Drolet. Rue Boucher. - - M. J. Héroux- Rue Thibaau

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10.073

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin L. Prescott

ET RESOLU que la soumission de M. Geo. Bouffard, pour deux lots de terre connus et désignés comme étant les nos. de sundivision 52-53 et 10-11 du cadastre officiel du lot primitif Nos. 388 et 405, au prix de $205.00 pour les deux lots soit acceptée.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat de vente et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Le tout sujette aux servitudes actives ou passives pouvant exister.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10.074

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier

ET RESOLU que ce conseil accepte d'acheter de la Cie Canadian Pacific Railway le terrain nécessaire à l'assiette de la rue Boucher sur P-415-1 étant la propriété de ladite compagnie, d'une superficie de 0.31 arpent, pour le prix de $10.00

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autotisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

No. 10-075

AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, jeproposerai et soumettrai, à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE GERANT A FAIRE CONFECTIONNER UN PLAN RE: RUE ST-OVIDE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de décembre 1947.

(signé) ALBERT. D. HASTY
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - -

No. 10,076

AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LE TRAFFIC DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP-de-la-MADELEINE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de décembre 1947.

(signé) ALBERT. D. HASTY
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10.077

Proposé par l'échevin Paul Lemarier
Appuyé par l'échevin Murice Lahaie

ET RESOLU que le règlement No. 266 intitulé "REGLEMENT POUR CHANGER CERTAINS NOMS DE RUES ET DONNER DES NOMS A DE NOUVELLESRUES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,078

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaie,

ET RESOLU que le règlement No. 266 intitulé "REGLEMENT POUR CHANGER CERTAINS NOMS DE RUES ET DONNER DES NOMS DE DE NOUVELLES RUES? soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 22ième jour de décembre 1947, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10079

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 décembre 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

----------Adopté.

Résolution No. 10080

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 10,329.58 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 77 | $ 936.22 | Paie No. 78 | 3453.05 |
| Comptable de la Légis. | 200.00 | T. J. Moore | 95.71 |
| Fédération Ch de Com. | 110.00 | René de Cotret & Cie | 20.00 |
| Henri Béliveau | 57.98 | Délisle Auto Acc. | 210.02 |
| Shawinigan W & P | 54.32 | Automotive Products | 19.67 |
| A. Brouillard | 5.00 | Alp. Roy | 116.61 |
| Chs Turcotte | 128.31 | L. H. Laplante | 10.50 |
| Roy Auto. | 114.36 | Garage Royer | 16.50 |
| Sirois Auto | 19.78 | Hector Desfossés | 465.00 |
| Shawinigan W & P | 580.13 | H Massicotte & Frères | 2748.90 |
| Paul Descoteaux I C. | 106.66 | do do | 127.50 |
| Ernest L Duplessis | 60.00 | | |
| | | Total---------- | $ 10,329.58 |

Adopté.

---

Résolution No. 10081

Proposé par l'échevin M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-
1 lampe. 100 C. P. rue St-Laurent, près de chez M. Fournier (Aéro)
rue Fusey à l'entrée du Pont, changer une lampe de 100. C. P. pour 1 lampe de 400. C. P.
Rue Fusey, installer 1 autre lampe de 400. C. P.

Adopté.

---

Résolution No. 10082

Proposé par l'échevin A Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront dûs le premier janvier 1948 au montant de $ 15,245.78.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total plus haut mentionné. Ce billet portera intérêt à un taux n'excédant pas 4% l'an. Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution devra recevoir l'approbation de la Commission Municipale de Québec et du Lieutenant-gouverneur en conseil.

Adopté.

---

Résolution No. 10083

Proposé par l'échevin M. Duguay.
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce conseil proteste contre la décision qui vient d'être prise, à savoir, de faire la distribution de malle rurale dans certaines parties de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et demande la distribution de malle par facteurs, comme cela se pratique dans toutes les villes; de plus ce conseil attire l'attention du Ministère, que dans la partie nord-ouest de la cité, plus de 500 familles ne sont desservies par aucune distribution de malle à domicile.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre des Postes ainsi qu'à notre député au Fédéral M. H. E. Brunelle M. P.

Adopté.

---

Résolution No. 10084

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil demande respevtueusement au Ministère de la Reconstruction de favoriser la vente des deux hangars A & B à M. James G. Kelly, industriel de cette cité qui y installera des industries, la cité ayant déjà donné une option à M. J. G. Kelly sur les terrains ou sont situés les hangars précités.

Adopté.

---

Résolution No. 10085

Proposé par l'échevin M. Duguay.
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire Irenée Rochefort soit et est par les présentes autorisé à proclamer les 21ème et 31ème jours de janvier 1948, jours de fêtes civiques à l'occasion de la nouvelle année en invitant les propriétaires de maisons d'affaires, les industriels et les Banques de bien vouloir fermer leurs portes ces jours-là.

Adopté.

---

Résolution No. 10086

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le bail entre le conseil des Ports Nationaux et la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en rapport avec la descente d'égout au St-Maurice, Ré: Règlement No. 260, le tout tel que lu en conseil ce jour.

Adopté.

---

Résolution No. 10087

Proposé parb l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire exécuter les travaux de conduite de service d'égout à M. Hermas Yergeau sur la rue Thibeau en autant que conforme au règlement.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10088

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE CITE A SUBVENTIONNER POUR UNE PERIODE DE 25 ANNEES L'HOPITAL DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de décembre 1947.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier

-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-

La séance régulière qui devait avoir lieu le 5 janvier 1948 n'a pas été tenue faute de quorum et les échevins B. Larivière, P. Lemarier et Maurice Lahaie ont ajourné ladite séance à lundi 12 janvier 1948 à 7 heures P.M.

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du 5 janvier, lequel ajournement fut tenu aux lieu et palce ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 12ième jour du mois de janvier 1948, auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins P. Lemarier, L. Larivière, L. Precott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10089

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière de cette cité en date du 22 décembre 1947, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10090

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 25,847.59 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes adoptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Trés. de la Prov. | 396.60 | Com Sco. du Cap | 60.00 |
| Cité du Cap | 66.33 | Shawinigan W & P | 29.78 |
| Valère Dubois | 1.25 | Paie No. 79 | 677.35 |
| Can Ludlow Valve | 18.23 | Garage Béliveau | 12.00 |
| Studio Hébert | 10.02 | Resroberts & Pitt | 17.87 |
| Garage Charest & Frères | 13.14 | Imp. St-Patrice | 19.43 |
| Jacques Labarre | 5.75 | Lalancette Electric | 2.09 |
| Estampe Larex Enrg | 4.86 | Les Frères Lebrun | 24.35 |
| F. X. T. Berlinguet | 79.00 | Cité du Cap | 45.06 |
| A. Brouillard | 52.20 | Geo. Héroux | 25.54 |
| Imp. Oil Ltd. | 61.00 | Just Equip. | 65.16 |
| C Labelle & Cie | 60.19 | Loranger & Molesworth | 11.42 |
| J. B. Loranger | 7.65 | Nap. Loranger | 60.18 |
| La Cie de Graviers | 58.21 | Massicotte & Arcand | 5.80 |
| Pharmacie Perreault | 18.75 | Massicotte & Careau | 107.25 |
| Jos. Leblanc | 79.47 | John Wickenden | 15.00 |
| Cie d'Huile P-Mass | 396.67 | Francis Hankin | 86.54 |
| Lewis Bros Ltd. | 254.93 | Banque Can Nat. | 10,538.37 |
| Cité du Cap | 102.33 | Bur. d'enrégistrement | 15.90 |
| Estampe Larex | 194.16 | Geo. Héroux | 2.12 |
| T. J. Moore | 80.53 | Le Nouvelliste | 53.20 |
| L' Avenir : 3360 | 33.61 | L. H. Laplante | 24.32 |
| Lalancette & Henley 18 12 | 16.18 | Les Frères Lebrun | 4.70 |
| Cie Bois St-Laurent | 129.05 | Therreault & Fils | 71.18 |
| Lalancette Electric | 1.00 | Cie d'Huile P-Mass | 120.96 |
| Just Equip. | 3.47 | Henri Béliveau | 49.76 |
| Atlas Garage | 8.25 | Garage Royer | 27.75 |
| H. P. Tremblay | 12.96 | Garage Béliveau | 7.50 |
| Chs Turcotte | 70.19 | Sirois Auto | 23.28 |
| Alp. Roy | 35.49 | L. G. Therreault | 18.60 |
| Bichle Seagrave Ltd | 40.44 | Roland Rochefort | 1,320.97 |
| Shawinigan W & P | 256.33 | 3-Riv Chevrolet | 6.87 |
| Northern Electric | 3.39 | Alc. Demers | 2.98 |
| Kimball Auto Ltée | 6,792.60 | Can Ludlow Valve | 10.24 |
| Lewis Bros | 1,981.79 | Can Iron Foundries | 505.67 |
| Mélançon & Fils | 247.62 | Cyrille Labelle | 29.51 |
| Jos. Leblanc | 18.73 | John Millen | 34.35 |
| Orphélinat du Rosaire | 100.00 | | |
| | | | $ 25,847.59 |

Adopté.

---

Résolution No. 10091

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil s'engage comme par les années passées, à l'entretien d'Hiver d'un chemin au Parc St-Maurice aux mêmes conditions, soit $ 250.00. Adopté.

---

Résolution No. 10092

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le rôle d'évaluation pour l'année 1948, tel que déposé par les évaluateurs de la cité, soit amendé comme suit: C. N. DeGrandmont & DeBlois, sur les cadastres 115-116 et 118 du Boulevard Ste-Madeleine à aller en ligne avec la subdivision de M Jos Edm Loranger, rien de changé au rôle et la balance vers le Nord-ouest au même taux de l'arpent que M Jos. Edm. Loranger. Adopté.

---

Résolution 10093

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le role d'évaluation pour l'année 1948, tel que déposé par les évaluateurs de la cité soit amendé comme suit:- Lucien Bouchard; Bâtisse à $0.12 du pied cube au lieu de $ 0.15, moins $ 580.00.

Adopté.

---

Résolution No. 10094

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le role d'évaluation pour l'année 1948, tel que déposé par les évaluateurs de la cité, soit amendé comme suit:- Eméry Massicotte: Restaurant $0.30 du pied cube au lieu de $ 0.50, en moins $ 6,000.00.

Adopté.

---

Résolution No. 10095

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le role d'évaluation pour l'année 1948, tel que déposé par les évaluateurs de la cité, soit amendé comme suit:- James G. Kelly: Théâtre à $ 14,025.00 au lieu de $ 18,905., en moins, $ 4,880.00.

Adopté.

---

Résolution No. 10096

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le role d'évaluation pour l'année 1948, tel que déposé par les évaluateurs de la cité, soit amendé comme suit:- Alexandre Roy: Bâtisse à $ 0.12 du pied cube au lieu de $ 0.15, en moins, $ 380.00.

Adopté.

---

Résolution No. 10097

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le rôle d'évaluation pour l'année 1948, tel que déposé par les évaluateurs de la cité, et tel qu'amendé par les résolutions Nos. 10092, 10093, 10094, 10095 et 10096, soit homologué.

Adopté.

---

Résolution No. 10098

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que M. l'échevin Ludovic Prescott soit et est par les présentes nommé pro-maire pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

---

Résolution No. 10099

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec et au Lieutenant-gouverneur en conseil de bien vouloir autoriser ce conseil à renouveller l'emprunt temporaire au montant de $ 3,619.80 autorisé le 28 octobre 1947 pour 2 mois, période déjà expirée.

Adopté.

---

Résolution No. 10100

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Shawinigan W & P Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C. P. aux endroits suivants:-

Rue Beauchemin, en face du No. 46
Rue Halley, en face du No. 11
Rue Dorval, en face du No. 10
Rue Radnor entre 3ième et Vième vers le N-Est.

Adopté.

---

Résolution No. 10101

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 267 intitulé "REGLEMENTAUTORISANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE CITE A SUBVENTIONNER POUR UNE PERIODE DE 20 ANNEES L'HOPITAL DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10102

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 267 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE CITE A SUBVENTIONNER POUR UNE PERIODE DE 20 ANNEES L'HOPITAL DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10103

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1948".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois de janvier 1948.

(Signé) L. Larivière,
échevin de la cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10104

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221, ET SES AMENDEMENTS RE: CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois de janvier 1948.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diversesplaintes et prise en considération, suivant résolutions 10092 à 10096, la balance rejetée.

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irénée Bourque
Maire

J. Beaumier
Greffier

-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux liey et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 26ième jour du mois de janvier 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10105

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité, (Ajournement) en date du 12 janvier 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10106

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,721.84 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 1 | 450.23 | Paie No. 2 | 3424.05 |
| Paie No. 3 | 662.38 | Paie No. 4 | 896.35 |
| Paie No. 5 | 3416.40 | J. A. Labelle | 92.40 |
| Roger Lord I. C. | 150.00 | J. Bte Poliquin | 5.00 |
| Cité du Cap | 20.45 | Imp. St-Patrice | 170.98 |
| Valère Dubois | 4.03 | Underwood Ltd. | 15.18 |
| Bell Téléphone Co. | 53.19 | René de Cotret | 180.00 |
| Drummond McCall Co | 14.02 | P. A. Gouin | 74.65 |
| Délisle Auto | 263.13 | Hervé Viviers | 6.46 |
| Loranger & Loranger | 44.43 | Garage Charest & Frères | 2.61 |
| Massicotte & Careau | 8.25 | Vaugeois Auto Spring | 3.00 |
| H Massicotte & Frères | 104.25 | Pagé Equip & Const. | 81.60 |
| Jacques Labarre | 12.50 | Sr-Marie Ste Tharaile | 27.31 |
| Regional Asphalt | 129.42 | Carrière 3-Riv Ltée | 37.50 |
| Carrière 3-Riv Ltée | 117.68 | Charbonnerie Champlain | 41.00 |
| Hector Desfossés | 775.00 | Can Iron Foundries | 98.32 |
| Francis Hankin | 184.70 | Carrière St-Maurice | 48.76 |
| Germain & Frère Ltée | 6.59 | F. Vaillancourt | 23.14 |
| Paul Boucher N. P. | 22.20 | J. Bte Désilets | 4.68 |
| L. O. C. St-Odilon | 50.00 | | |
| | | | $ 11,721.84 |

Adopté.

---

Résolution No. 10107

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil accepte les conditions de la Cie Bell Téléphone Company of Canada en date du 15 janvier 1948, concernant certains travaux à être exécutés au coin des Rues Ste-Madeleine et St-Laurent.

Adopté.

---

Résolution No. 10108

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 22 décembre 1947 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord I. C. Gérant, surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 10109

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce conseil approuve un plan d'une partie du lot primitif No. 422, subdivision B (Resubdivision) le tout tel que préparé par M. Horace L. St-Cyr, A. G., en date du a5 avril 1947.

Adopté.

---

Résolution No. 10110

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de prêter une somme de $ 6,660.oo pour une période de 3 années, remboursable par versements annuels, égaux et consécutifs de $. 2,220.oo.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total plus haut mentionné, ledit billet portera intérêt à un taux n'excédant pas 4% l'an.

Cet emprunt a déjà été autorisé par la Commission municipale de Québec et par le Lieutenant-gouverneur en conseil.

Adopté.

---

Résolution No. 10111

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1er février 1948 au montant total de $ 19,321.oo.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total plus haut mentionné. Ce billet portera intérêt à un taux n'excédant pas 4% l'an.

Ce billet ne devra, cependant, en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cet emprunt est sujet à l'approbation de la Commission municipale de Québec et du Lieutenant-gouverneur en conseil.

Adopté.

---

Résolution No. 10112

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce conseil félicite les membres de l'Assemblée Législative de Québec, pour avoir doté la Province de Québec d'un drapeau.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Premier Ministre ainsi qu'à Monsieur Maurice Bellemare M. A. L..

Adopté.

---

Résolution No. 10113

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité, M. Roger Lord I. C, soit et est par les présentes autorisé à acheter un tracteur GIBSON de M. Henri Béliveau, au prix de la soumission, soit $ 637.oo taxe provinciale exclue.

Adopté.

---

Lecture de Diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire

Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 2ième jour du mois de février 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum , sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10114

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 26 janvier 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10115

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 17,135.49, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 6 | 684.70 | Ban Can Nationale | 15,430.57 |
| Bell Téléphone | 51.59 | Mun Fin Officer | 30.00 |
| Int'l Managers Ass. | 15.00 | Bur d'enrégistrement | 13.80 |
| Southam Press Montreal | 46.01 | J. A. Labelle | 53.00 |
| Henri Béliveau | 64.37 | C. P. R. | 12.65 |
| Lynn McLeod Enrg. | 4.67 | British Ame. Oil | 145.60 |
| Shawinigan W & P | 583.53 | | |
| | | | $ 17,135.49 |

Adopté.

---

Résolution No. 10116

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le BUDGET pour l'année 1948, tel que présenté par le GERANT de la Cité, M. Roger Lord I. C., et tel que détaillé ci-après, soit adopté.

DETAIL DU BUDGET 1948

R E V E N U S

| | | |
|---|---|---|
| Taxes foncières générales | $ 168,084.31 | |
| Taxes d'aqueduc | 72,500.00 | |
| Taxe de vente | 62,000.00 | |
| Taxe d'amusements | 2,100.00 | |
| Licences | 15,500.00 | |
| Taxes de trottoirs | 2,200.00 | |
| Marché | 500.00 | |
| Cour du Recorder | 1,200.00 | |
| Intérêts sur arrérages | 1,000.00 | |
| Cont. enlèvement de la neige | 4,500.00 | |
| Loyer de la machinerie | 6,500.00 | |
| Balance publique | 150.00 | |
| Profits sur vente de lots | $ 114.19 | $ 336,348.50 |

---

# BUDGET 1948 - SUITE

## D E P E N S E S

| | | |
|---|---|---|
| Service de la dette | $ 125,829.03 | |
| Intérêts à la Banque | 750.00 | |
| Finances | 55,900.00 | |
| Voirie | 58,300.00 | |
| Aqueduc | 22,855.00 | |
| Egouts | 5,494.00 | |
| Police et Incendie | 39,500.00 | |
| Hotel de Ville | 1,800.00 | |
| Marché | 80.00 | |
| Hygiène | 12,100.00 | |
| Cour du Recorder | 1,520.00 | |
| Parcs publics | 4,000.00 | |
| Eclairage des rues | 8,160.00 | |
| Divers | 12.00 | $ 336,300.03 |
| S U R P L U S ---------- | | 48.47 |
| | | $ 336,348.50 |

## Détail des dépenses

### SERVICE DE LA DETTE

| | | |
|---|---|---|
| Commissions sur échéances | 208.44 | |
| Intérêts sur obligations | 48,460.59 | |
| Rachats d'obligations | 77,160.00 | $ 125,829.03 |

### I N T E R E T S

| | | |
|---|---|---|
| Intérêts à la Banque | 750.00 | 750.00 |

### F I N A N C E S

| | | |
|---|---|---|
| Indigents publics | 10,500.00 | |
| Ecoles d'industries | 150.00 | |
| Amendements à la Charte | 500.00 | |
| Assurance-chomage | 500.00 | |
| Assurance-garantie | 48.00 | |
| Avis publics et règlements | 100.00 | |
| Adminis. Bien-Etre | 2,300.00 | |
| Contingent | 6,800.00 | |
| Délégations | 800.00 | |
| Elections municipales | 50.00 | |
| Fonds bâtisses et jurés ½ | 1,382.55 | |
| Fonds de secours | 1,500.00 | |
| Mutations propriétés | 260.00 | |
| Numéros de licences | 200.00 | |
| Octrois | 9,500.00 | |
| Papeteries et impressions | 1,700.00 | |
| Publicité | 400.00 | |
| Réceptions civiques | 46.65 | |
| Remboursement de taxes | 50.00 | |
| Rôle d'évaluation | 1,700.00 | |
| Salaires | 16,512.80 | |
| Téléphone | 300.00 | |
| Vérification des livres | 600.00 | 55,900.00 |

### V O I R I E

| | |
|---|---|
| Appareils et voitures | 800.00 |
| Assurances | 380.71 |
| Batisses-chauffage | 500.00 |
| Bâtisses-éclairage | 60.00 |
| Batisses-entretien | 250.00 |
| Camions et tracteurs | 5,500.00 |
| Contingent | 2,133.29 |
| Emondage d'arbres | 300.00 |
| Gazoline et huile | 4,000.00 |
| Indicateurs de rues | 700.00 |
| Neige diverses rues | 12,000.00 |
| Neige-trottoirs | 1,500.00 |
| Réclamations | 75.00 |
| Rigoles | 1,500.00 |
| Routes d'hiver | 250.00 |

Suite au verso.

BUDGET 1948 - SUITE

| | | |
|---|---|---|
| **V O I R I E suite** | | |
| Diverses rues entretien | 4,000.00 | |
| Diverses rues réparations | 3,000.00 | |
| Salaires | 20,096.00 | |
| Traverses à niveau | 500.00 | |
| Trottoirs et clotures | 700.00 | |
| Téléphone | 55.00 | $ 58,300.00 |
| **A Q U E D U C** | | |
| Appareils | 200.00 | |
| Assurances | 56.00 | |
| Chauffage | 100.00 | |
| Eclairage | 75.00 | |
| Entretien batisses | 50.00 | |
| B. F. Gages et matériaux | 300.00 | |
| C. P. Gages et matérieux | 300.00 | |
| C. S. Gages et matériaux | 500.00 | |
| Contingent | 600.00 | |
| Energie électrique | 5,200.00 | |
| Gazoline et huile | 400.00 | |
| Papeteries et impressions | 235.00 | |
| Prise d'eau et puits | 600.00 | |
| Salaires | 14,194.00 | |
| Téléphone | 45.00 | $ 22,855.00 |
| **E G O U T S** | | |
| C. P. Gages et matériaux | 700.00 | |
| C. S. Gages et matériaux | 100.00 | |
| Contingent | 250.00 | |
| puisards et regards | 500.00 | |
| Réclamations | 200.00 | |
| Salaires | 3,744.00 | $ 5,494.00 |
| **POLICE ET INCENDIE** | | |
| Appareils | 150.00 | |
| Assurances | 80.00 | |
| Auto-chef | 330.00 | |
| Auto-camion | 176.00 | |
| Auto-échelles | 176.00 | |
| Chauffage des batisses | 650.00 | |
| Eclairage des batisses | 200.00 | |
| Entretien des batisses | 1,000.00 | |
| Contingent | 994.00 | |
| Extincteurs chimiques | 50.00 | |
| Gazoline et huile | 450.00 | |
| Salaires | 33,644.00 | |
| Système d'alarme | 500.00 | |
| Téléphone | 100.00 | |
| Uniformes | 1,000.00 | $ 39,500.00 |
| **HOTEL DE VILLE** | | |
| Assurances | 95.00 | |
| Chauffage | 650.00 | |
| Eclairage | 145.00 | |
| Entretien | 800.00 | |
| Contingent | 110.00 | $ 1,800.00 |
| **M A R C H E** | | |
| Assurances | 30.00 | |
| Eclairage | 50.00 | $ 80.00 |
| **H Y G I E N E** | | |
| Dépotoir | 2,000.00 | |
| Unité Sanitaire | 1,900.00 | |
| Enlèvement des vidanges | 8,200.00 | $ 12,100.00 |

---

BUDGET 1948 - suite

| | | |
|---|---|---|
| **COUR DU REDORDER** | | |
| Contingent | 20.00 | |
| Pension des prisoniers | 10.00 | |
| Papeterie | 30.00 | |
| Salaires | 1,460.00 | $ 1,520.00 |
| **PARCS PUBLICS** | | |
| Assurances | 100.00 | |
| Contingent | 180.00 | |
| Eclairage | 120.00 | |
| Entretien batisses | 200.00 | |
| Entretien terrains | 1,100.00 | |
| Salaires | 2,100.00 | |
| Entretien patinoires | 200.00 | $ 4,000.00 |
| **ECLAIRAGE DES RUES** | | |
| Eclairage | 8,160.00 | $ 8,160.00 |
| **D I V E R S** | | |
| Balance publique | 12.00 | $ 12.00 |
| GRAND TOTAL---------- | | $ 336,348.59 |

Adopté.

---

Résolution No. 10117

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 268 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1948" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10118

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 268 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1948" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10119

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai è ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221 ET SES AMENDEMENTS, RE: CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce deuxième jour du mois de février 1948.

(Signé) Ludovic Prescott, échevin de la cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10120

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE GERANT A FAIRE FAIRE UN PLAN RE: HOMOLOGATION DE LA LIGNE 50' DE LA RUE ST OVIDE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce deuxième jour du mois de février 1948.

(Signé) Paul Lemarier, échevin de la cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10121

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LE TRAFFIC DANS LES LIMITES DE LA CITÉ".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce deuxième jour du mois de février 1948.

(Signé) Paul Lemarier, échevin de la cité.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE.

---

Irenée Rochefort
Maire

F. Beaumier
Greffier.

-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-Z-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 16ième jour du mois de février 1948, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott et M. Lahaie, formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

---

Résolution No. 10122

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 février 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10123

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,432.84, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 7 | 647.32 | Hon Trés de la Prov. | 446.40 |
| Paie No. 8 | 3497.70 | Paie No. 9 | 517.50 |
| Cité du Cap | 56.95 | Bien-Etre | 400.00 |
| Roger Lord I. C. | 150.00 | Prof O. Hudlot | 150.00 |
| Cité du Cap | 101.28 | L' Avenir | 6.16 |
| Nat. Ass. of Assessing | 5.00 | Le Nouvelliste | 32.73 |
| Union des Mun Pro. Qué. | 95.00 | Maison J. D. Garneau | 100.00 |
| F. Beaumier | 51.50 | Imp. St-Patrice | 43.53 |
| Ban Can Nationale | 18.00 | Desroberts & Pitt | 17.89 |
| Les Frères Lebrun | 20.00 | P. A. Gouin | 104.08 |
| J. B. Lanouette | 15.70 | Charbonnerie Champlain | 87.07 |
| Délisle Auto | 11.72 | Garage Charest | 45.39 |
| Paul E. Roy | 21.49 | Roy Auto | 37.96 |
| Chs Turcotte | 79.01 | Just Equipment | 19.41 |
| A. Brouillard | 267.53 | Imperial Oil | 103.53 |
| Sirois Auto | 11.69 | Garage Béliveau | 44.24 |
| Atlas Garage | 46.14 | Alp. Roy | 73.98 |
| Garage Royer | 31.40 | L. H. Laplante | 41.47 |
| Loranger & Molesworth | 7.91 | Nap. Loranger | 8.42 |
| H Massicotte & Frères | 23.45 | L. G. Therreault | 6.00 |

SUITE PAGE SUIVANTE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Shawinigan W & P | 86.84 | C. P. R. | 70.69 |
| T. J. Moore | 15.37 | Shawinigan W & P | 269.02 |
| Hughes Owens Ltd | 7.50 | Therreault & Fils | 11.31 |
| Mercerie de Luxe enrg. | 11.63 | Pharmacie Perreault | 7.00 |
| Mun Scolare du Cap | 150.99 | Northern Electric | 187.27 |
| Francis Hankin | 420.57 | Jos Leblanc | 18.73 |
| Wilbrod Therrien | 449.46 | Wilbrod Therrien | 280.91 |
| C. P. R. | 1.00 | | |
| | | | $ 9,432.84 |

Adopté.

---

Résolution No. 10124

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Gérant soit et est par les présentes autorisé à faire les demandes nécessaires pour l'achat de 100 lampes de 400 C. P. (Type Spherolite).

Adopté.

---

Résolution No. 10125

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Lahaie,

ET RESOLU que l'offre de M. Léon Grosleau, pour une lisière de terrain, pour l'élargissement du Chemin Bureau, faisant partie du lot de subdivision No. 2281, du cadastre officiel du lot primitif No. 387, au prix de $ 500.00, soit acceptée.

Ledit montant de $ 500.00 sera versé le ou vers le ler jour du mois de mai 1948.

Le Notaire Paul Boucher, est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer. Le Maire et le Trésorier sont aussi autorisés à signer un chèque au montant de $ 500.00 à l'ordre de M. Léon Grosleau, à la date mentionnée plus haut.

Adopté.

---

Résolution No. 10126

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le salaire de M. Léopold Houle soit porté à $ 125.00 par mois, et ce, à partir du ler janvier 1948.

Toute résolution antérieure fixant son salaire, est recindée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

---

Résolution No. 10127

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la rénumération de MM. Renée de Cotret, Ferron & Cie, pour la vérification des comptes de la Municipalité, soit fixée à $ 600.00 pour l'année 1948 et les années subséquentes au lieu de $ 400.00 tel qu'antérieurement payée.

Adopté.

---

Résolution No. 10128

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 269 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE GERANT DE LA CITE A FAIRE FAIRE UN PLAN RE: HOMOLOGUATION DE LA LIGNE SUD OUEST DE LA RUE ST OVIDE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10129

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 269 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE GERANT DE LA CITE A FAIRE FAIRE UN PLAN RE: HOMOLAGUATION DE LA LIGNE SUD OUEST DE LA RUE ST OVIDE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SÇANCE EST LEVEE.

---

Irénée Rochefort
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 1er jour du mois de mars 1948 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, Mm. les Echevins L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaie formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 10,130

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 16 février 1948 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - -

Résolution No. 10-131

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que les comptes au montant total de $28,014.58 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Hon. Trés. de la Prov. | 4,837.15 | The Bell Telehone | 35.51 |
| P. V. Ayotte Ltée. | 3.67 | Imp St-Patrice. | 55.31 |
| Keuffel & Esser Co. | 8.25 | T. A. Gilbert. | 58.78 |
| Hon Trés. de la Prov. | 57.50 | Valère DuBois | 2.50 |
| Henri Béliveau | 649.74 | Germaine & Frères | 2.00 |
| La Cie d'Huile PennoMass | 44.08 | Battery & Electric. S. | 2.27 |
| Garage Charest & Frères | 19.94 | Lalancette Electric. | 2.62 |
| Kimball Auto Ltée. | 16.26 | J. B. Lanouette | 127.22 |
| General Supply Co of Canada | 31.73 | Les Frères Lebrun. | 9.39 |
| Massicotte & Arcand. | 6.81 | Can. Ludlow Valve. | 30.80 |
| Francis Hankin & Company | 241.12 | Conseil Ports Nationaux | 1.00 |
| British American Oil. | 146.88 | Can. Electric Supply Co | 64.26 |
| Can. Germicide Co. | 15.80 | Cité duCap. | 60.00 |
| Hector Desfossés | 620.00 | Hon Trés. de la Prov. | 148.80 |
| Hon Trésl de la Prov. | 17.50 | Mtre Léon Méthot C.R. | 322.50 |
| Cité du Cap. | 81.00 | Ban. Can. Nationale. | 19565.17 |
| Banque Can. Nationale. | 35.02 | H. Massicotte & Frères | 694.00 |

Total $ 28,014.58
Adopté.

-m- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-132

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que l'offre de M.Conrad Vaillancourt, tel que mentionné dans sa lettre en date du 26 février 1948 pour un lot de terre de 50' X 100' devant servir à l'installation d'un puits Layne pour un montant de $ 200.00 soit accepté. Et que le Notaire P. Boucher soit autorisé à faire le contrat et le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-133

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce conseil apprend avec regrets le décès de Melle Louise Beaumier, enfant de M. Fortunat Beaumier, greffier de cette cité.

Ce conseil sympathise avec la famille de la défunte et lui offre ses plus sincères condoléances.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-134

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que ce conseil prie respectueusement les révérendes Soeurs Grises d'Ottawa, d'accorder, si possible, le contrat de construction de l'Hôpitel du Cap-de-la-Madeleine, à un contracteur de la dite cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-135

Proposé par l'échevin L. Prescott
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que la Shawinigan soit autorisé à installer 1 lampe de 100-C.P. sur la rue Pierre-Boucher, entre Loranger et Ste-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances,

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irénée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 15ième jour du mois de mars 1948, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10136

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 1er mars 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10137

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,997.18, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Belt Collection Bureau | 50.00 | Wallace & Tiernan Ltd. | 8.59 |
| Office Stationers Reg'd | 32.13 | Cité du Cap | 96.59 |
| Délisle Auto | 102.38 | Délisle Auto | 8.03 |
| Kimball Auto | 72.89 | Vaugeois Auto | 132.14 |
| L. G. Therreault | 8.40 | 3-Riv. Chevrolet | 25.15 |
| Therreault & Fils | 58.50 | Garage Royer | 125.65 |
| Roy Auto | 15.41 | Roy Auto | 1.67 |
| Bur d'enrégistrement | 13.80 | Shawinigan W & P | 85.00 |
| British American Oil | 73.44 | John Millen | 6.83 |
| Atlas Garage | 138.77 | Lalancette Electric | 19.30 |
| Shawinigan W & P | 259.59 | St-M. Valley Chronicle | 2.00 |
| " " | 596.79 | Norton Carbon Paper | 14.28 |
| " " | 8.89 | Le Nouvelliste | 17.13 |
| " " | 81.14 | H Massicotte & Frères | 1559.50 |
| T. J. Moore | 61.21 | J. B. Lanouette | 20.00 |
| Imperial Oil | 6.50 | Nap. Loranger | 2.30 |
| Francis Hankin | 541.71 | Drummond Mc Call Co. | 6.52 |
| Garage Vallée & Fils | 28.00 | Valère Dubois | 3.78 |
| Can Iron Foundries | 37.18 | Clarendon Hotel | 67.34 |
| A. Brouillard | 122.59 | Henri Béliveau | 32.40 |
| Garage Béliveau | 11.85 | Roger Lord I. C. | 150.00 |
| J. A. Labelle | 146.40 | Bien-Etre | 300.00 |
| Union Mus. du Cap | 150.00 | Paie No. 14 | 3420.75 |
| P. A. Gouin | 144.67 | Paie No. 10 | 695.68 |
| Paie No. 12 | 794.38 | Paie No. 15 | 989.25 |
| Paie No. 13 | 640.68 | Aide aux Aveugles | 10.00 |
| | | Total | $ 11,997.18 |

Adopté.

---

Résolution No. 10138

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de M. Roland Rochefort, en date du 9 mars 1948, pour les habits des constables, au prix spécifié, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 10139

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company, soit et est par les présentes autorisée à installer une lampe de 100 C.P. sur la rue Pierre-Boucher, au N-O du Boulevard Ste-Madeleine; 1 lampe 100 C.P. rue Marquette, entre Ste-Madeleine et St-Jean-Baptiste; 1 lampe sur la 7ième près de la 3ième; 1 lampe en face de la Pharmacie Perreault; 1 lampe rue Notre-Dame, vis-à-vis le No. 267 (Willie Rochefort).

Adopté.

---

Résolution No. 10140

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que, sous l'autorité de la loi du temps règlementaire (S.R.Q.1941 Chap.2) à partir de dimanche, le 25 avril 1948 à minuit et une minute, le temps règlementaire dans les limites de cette Cité sera de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche, 26 septembre.1948, alors que le temps règlementaire sera de cinq heures en retard avec l'observatoire de Greenwich et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des affaires municipales pour son approbation. Adopté.

---

Résolution No. 10141

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que Monsieur le Docteur Jacques Cayer, M. D., soit et est par les présentes nommé Médecin de la Cour du Recorder de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en remplacement du Docteur J. M. Bourgeois, M. D., décédé.

Adopté.

---

Résolution No. 10142

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier & L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre du Bien-Etre, Hon. Paul Sauvé, de bien vouloir octroyer à cette Cité, un montant de $ 8,000.oo, pour parachèvement et travaux de développement dans les deux parcs de la Cité, y compris l'aménagement de l'Ilot coin Fusey et St-Laurent.

Que copie de la présente soint immédiatement transmise à l'Honorable Ministre du Bien-Etre ainsi qu'à notre dévoué député M. Maurice Bellemare, avec prière à ce dernier d'appuyer la présente demande.

Adopté.

---

Résolution No. 10143

ATTENDU que la Cité améliore à ses frais l'éclairage des rues, tout le long de la route 2, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que la Cité a besoin de réaliser plusieurs projets couteux, pour améliorer son service Police et Incendie, conformément aux suggestions de la Canadian Fire Underwriters Association;

ATTENDU que parmi ces améliorations, la révision et l'amélioration au système d'alarme est de première importance et que la mise en fonction d'un système de radio-police permettrait un contact rapide avec les hommes en devoir à l'extérieur, pour les besoins urgents du feu etc..

EN CONSEUQNCE

Sur proposition de l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

IL EST RESOLU que ce Conseil prie respectueusement l'Honorable Ministre des Travaux Publics de la Province, de bien vouloir favoriser notre Cité d'un octroi substantiel, étant donné le montant très élevé pour le cout de ces améliorations.

Que copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre des Travaux Publics ainsi qu'à notre député, M. Maurice Bellemare, M. A. L..

Adopté.

---

Résolution No. 10144

ATTENDU que la proximité des rues mentionnées ci-dessous, au fleuve St-Laurent, a pour effet que la visibilité est moins bonne à cause de brouillards plus fréquents;

ATTENDU que le Conseil de la Cité améliorera l'éclairage sur les rues St-Laurent et Boulevard Ste-Madeleine, formant un tronçon de la route 2, dans la Cité;

ATTENDU que ce Conseil fera ériger bientôt une lumière de traffic au coin du Boulevard Ste-Madeleine et de la rue St-Laurent pour améliorer les conditions à cet endroit particulièrement dangereux.

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

IL EST RESOLU que ce Conseil demande respectueusement au Ministère de la Voirie, de tracer des lignes blanches sur les rues Ste-Madeleine, St-Laurent et Fusey, tout comme il le fait sur les grandes routes en rase campagne.

Que copie de cette résolution soit adressée au député M. Maurice Bellemare, pour qu'il appuie cette requête auprès de l'Honorable Ministre de la Voirie.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10145

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé,-- "REGLEMENT AUTORISANT LE GERANT DE LA CITE A FAIRE FAIRE UN PLAN RE: HOMOLOGUATION DE LIGNES DE RUE, ETANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE LAHAYE, VERS LA RUE FUSEY".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de mars 1948.

(Signé) Maurice Lahaye,
Echevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10146

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé,-- REGLEMENT POUR AMELIORER LES CONDITIONS HYGIENIQUES DANS LA CITE ET FAIRE DIVERS TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de mars 1948.

(Signé) Lionel Larivière,
Echevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10147

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'auz temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai è ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé,-- "REGLEMENT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT, LA CONSTRUCTION ET L'USAGE DES FONDERIES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de mars 1948.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 22ième jour du mois de mars 1948, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, A. Hasty, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10148

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 15 mars 1948, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10149

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty;

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,499.60, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Richard Rochefort | 1360.00 | Robert W Bartram Ltd | 37.52 |
| Charbonnerie Champlain | 41.25 | 3-Riv. Chevrolet | 9.80 |
| Imp. St-Patrice | 253.10 | British American Oil | 146.88 |
| Kimball Auto Ltée | 14.66 | L. H. Laplante | 22.44 |
| Léopold Duplessis | 29.99 | Garde St-Odilon | 100.00 |
| Jean Paul Milot | 22.86 | Northern Electric | 7.49 |
| J. A. Labelle | 85.00 | Cité du Cap | 25.06 |
| J. A. Labelle | 8.00 | L. O. C. Ste-Madeleine | 100.00 |
| Paie No. 17 | 3437.70 | Shawinigan W & P | 48.61 |
| Shawinigan W & P | 608.61 | Paie No. 16 | 1066.95 |
| Soeurs Grises, hopital | 5000.00 | Donat Beaumier | 73.68 |
| | | | $ 12,499.60 |

Adopté.

---

Résolution No. 10150

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 270 et intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER LE GERANT A FAIRE FAIRE UN PLAN RE: HOMOLOGUATION DE LIGNES DESRRUES LAHAYE VERS LA RUE FUSEY" soit et est adopté en première lecture.

L'ECHEVIN ALBERT D. HASTY DEMANDE LE VOTE

POUR:- M. Lahaye, M. Duguay.
CONTRE:- L. Prescott, L. Larivière, A. Hasty, P. Lemarier.

MOTION REJETEE SUR DIVISION

---

Résolution No. 10151

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau rue Notre-Dame, en face de 488-490; à déplacer un autre poteau rue Fusey, coin Beauchemin, Sud.

Adopté.

---

Résolution No. 10152

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée pour jusqu'à 9.30 heures P. M., sur les demandes du Bell Téléphone.

Adopté.

---

Il est 9.30 heures P. M., et la séance se continue.

---

Résolution No. 10153

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le salaire de chacun des opérateurs de la station de pompage MM. Jude Toupin, Alc. Vadeboncoeur et Henri Picard, soit augmenté de $ 3.00 par semaine, à partir du 22 mars 1948.

Adopté.

---

Résolution No. 10154

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 17 mars 1948, et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord I. C., Gérant, surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 10155

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 11 mars 1948, et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord I. C., Gérant, surveille le travail pour le compte de la municipalité. Le tout cependant, sujet aux conditions énumérées dans un mémoire du Gérant en date du 22 mars 1948.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE.

---

Irénée Rochefort
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 5ième jour du mois d'avril 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10156

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 mars 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10157

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 43,003.71 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Voir page suivante

---

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 18 | 978.55 | Paie No. 19 | 682.75 |
| Ban Can Nationale | 34,554.23 | L ' Avenir | 10.08 |
| Trés de la Province | 421.60 | Bur d'Enrégistrement | 16.95 |
| Oeuvre Ret. Fermées | 100.00 | Oeuvre Ret. Fermées | 100.00 |
| Comité timbre de Noel | 300.00 | Cité des 3-Rivières | .44 |
| Keuffel & Esser Co. | 5.62 | Imp. St-Patrice | 27.99 |
| Cité du Cap | 45.21 | Bell Téléphone Co. | 61.68 |
| Battery & Electric Serv. | 7.06 | Charest & Frères Inc. | 6.36 |
| Délisle Auto Acc. | 54.59 | J B Loranger Ltée | .65 |
| John Millen 3-Riv. | 6.37 | P A Gouin Enrg. | 9.89 |
| Massicotte & Arcand | 23.68 | Dr. P. Lahaye M. D. | 40.00 |
| Charles Turcotte | 21.68 | Garage Béliveau | 119.10 |
| Roy Auto Enrg. | 128.61 | Alphonse Roy | 157.77 |
| Massicotte & Careau | 38.57 | Paie No. 20 | 3,482.60 |
| C. P. R. | 137.87 | J B Baillargeon Ex. | 5.09 |
| Shawinigan W & P | 4.62 | Shawinigan W & P | 18.78 |
| Shawinigan W & P | 257.01 | Therreault & Fils | 13.00 |
| J P Morin Enrg. | 33.35 | Northern Electric | 267.09 |
| T J Moore & Co. | 13.37 | Hector Desfossés | 775.00 |
| Shawinigan W & P | 76.50 | | |

$ 43,003.71

Adopté.

---

Résolution No. 10158

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. J. B. Dusseault & Fils Ltée, une rue de 45 pieds de largeur par toute la longueur qui se trouve entre le Boulevard Ste-Madeleine et la rue Latreuille (Cadastre 166).

Ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec, de bien vouloir autoriser l'ouverture de cette rue, laquelle a une largeur moindre que celle prévue par la LOI.

Adopté.

---

Résolution No. 10159

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau sur la rue Thibeau en face du No. 40 (Dame Nap. Pépin).

Adopté.

---

Résolution No. 10160

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce Conseil approuve un plan de la subdivision d'une partie des lots cadastraux 123-124-125-134-143 le tout tel que plus amplement décrit à un plan de M. Ernest L. Duplessis A. G., en date du 16 mars 1948. Le Conseil se réserve cependant l'acceptation finale du dit plan que lorsque toutes les rues partant du Boulevard Ste-Madeleine soient dans leur prolongement vers le N-O, à la présente subdivision, en ligne directe (90%).

Adopté.

---

Résolution No. 10161

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que l'offre de M. Herman Dumont pour une lisière de 60' de largeur par 100' de profondeur, étant connue et désignée comme une partie du lot 340 du cadastre officiel du lot primitif 168, au prix de $ 875.00 soit acceptée.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE.

---

Irenée Rochefort
Le Maire.
J. Beaumier
Le Greffier.

-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-/-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 19ième jour d'avril 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10162

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 avril 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10163

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,596.27 et tels que décrits ci-après- soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 21 | 650.28 | Paie No. 22 | 814.35 |
| Paie No. 23 | 3439.40 | Hon Trés de la Prov | 1025.41 |
| Keuffel & Esser | 4.47 | Bur d'enrégistrement | 15.20 |
| Fabrique Ste-Famille | 100.00 | Valère Dubois | 2.50 |
| Cité du Cap | 23.38 | Ban Can Nationale | 24.00 |
| Drummond McCall & Co. | 17.04 | J Henri Beaumier | 87.30 |
| A. Brouillard | 68.92 | J Ernest Leclerc | 2.50 |
| L. G. Therreault | 6.40 | Les Estampes Larex | 12.40 |
| Henri Béliveau | 19.85 | C. P. R. | 53.37 |
| G. Baribeau & Al. | 288.00 | Garage Vallée & Fils | 20.00 |
| Francis Hankin | 37.96 | Cordonnerie Moderne | 2.25 |
| Paul E Bergeron Mach. | 226.95 | Laurent Paquin | 20.00 |
| Willie St-Arnaud | 50.00 | British American Oil | 73.44 |
| Can Electrical Supply | 8.02 | Pharmacie Perreault | 5.00 |
| J A A Richard | 64.26 | J L Fortin Ltée | 13.62 |
| Regional Asphalt | 5000.00 | J E Biron | 120.00 |
| Club de croquet Ste-Mad. | 100.00 | Club Balle Molle, Cap | 200.00 |
| | | | $ 12,596.27 |

Adopté.

---

Résolution No. 10164

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 24 mars 1948 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord I. C. Gérant de la Cité, surveille le travail pour le compte de la municipalité, le tout sujet à l'approbation du Gérant de la Cité.

Adopté.

---

Résolution No. 10165

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'achat d'une lisière de terrain de 66' de largeur par une profondeur de 864.6' connu et désigné comme étant le numéro de subdivision No. 270-4 du lot primitif No.1134. Ce dit terrain est vendu par M. Conrad Vaillancourt pour le prix de $ 750.00 et devra servir exclusivement comme le prolongement de la rue St-Georges, vers le Nord-ouest du Boulevard. Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le dit contrat d'achat.

Adopté.

---

Résolution No. 10166

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil autorise M. Roger Lord I. C. Gérant de la Cité, à faire exécuter les travaux de Voirie, d'aqueduc & d'égout sur la rue Berlinguet, sur une longueur approximative de 200' au N-Est de la 11ie rue.

Adopté.

---

Résolution No. 10167

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 24 novembre 1947 dont le but est de se former en Association sous le nom de "ASSOCIATION DE JEU DE CROQUET STE MADELEINE", dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Adopté.

---

Résolution No. 10168

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. l'échevin Lionel Larivière, soit et est par les présentes nommé Pro-Maire pour le prochain terme.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10169

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR AMELIORER LES CONDITIONS HYGIENIQUES DANS LA CITE ET FAIRE DIVERS TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois d'avril 1948.

(Signé) Lionel Larivière, échevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10170

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT, LA CONSTRUCTION ET L'USAGE DES FONDERIES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois d'avril 1948.

(Signé) Paul Lemarier, échevin de la Cité.

---

Résolution No. 10171

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P soit autorisée à installer des lampes de 100 C. P. aux endroits suivants:-

1 - lumière coin S-O Loranger & St-Maurice.
1 - lumière coin Turmel & Thibeau.
1 - lumière sur la rue St-Valère (No. 132).

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

E. Beaumier
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 26ième jour d'avril 1948, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10172

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 avril 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10173

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 1,881.60 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 24 | 936.60 | Hector Desfossés | 620.00 |
| Roger Lord I. C. | 150.00 | Cité du Cap | 175.00 |
| | | | $ 1,881.60 |

Adopté.

---

Résolution No. 10174

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues de 100 C. P., aux endroits suivants:-

Rue Beauchemin en face du No. 8.

Adopté.

---

Résolution No. 10175

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce Conseil ratifie à toutes fins que de droit, l'offre gratuite faite par M. Roger Lord I. C., Gérant de la Cité, au début de ce mois, d'un morceau de terrain connu et désigné comme étant une partie du lot primitif No. 134, à M. Abel Marcotte, pour l'établissement d'une fonderie; ce morceau de terrain d'une dimension maximum de 200' par 200' M. A..

Adopté.

---

Résolution No. 10176

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le règlement No. 221-c intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT, LA CONSTRUCTION ET L'USAGE DES FONDERIES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10177

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le règlement No. 221-c intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ETABLISSEMENT, LA CONSTRUCTION ET L'USAGE DES FONDERIES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10178

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 270 intitulé "REGLEment POUR AMELIORER LES CONDITOONS HYGIENIQUES DANS LA CITE ET FAIRE DIVERS TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10179

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 270 intitulé "REGLEMENT POUR AMELIORER LES CONDITIONS HYGIENIQUES DANS LA CITE ET FAIRE DIVERS TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10180

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 12e et 13e jours de Mai, jours durant lesquels les propriétaires seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 270 intitulé "REGLEMENT POUR AMELIORER LES CONDITIONS HYGIENIQUES DANS LA CITE ET FAIRE DIVERS TRAVAUX PUBLICS URGENT".

Adopté.

---

Résolution No. 10181

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à transiger au nom du Conseil concernant l'établissement des Vétérans dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Le Maire

Le Greffier.

-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-

PROVINCE DE QUEBEC
CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

JE EUGÈNE MONTABBAULT, NOMMÉ CONSTABLE ET POMPIER DE LA CITÉ DU CAP-DE-LAMADEEEINE, JURE QUE JE REMPLIRAI AVEC HONNETETÉ FIDÉLITÉ ET JUSTICE LES DEVOIRS DE MA CHARGE, LE TOUT AU MEILLEUR DE MON JUGEMENT ET DE MA CAPACITÉ

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTÉ DEVANT MOI AU CAP-DE-LA-MADELEINE, CE 17IÈME JOUR DU MOIS DE MAI 1948.

Eug Montambault

Arthur Beaudin
asst-LE GREFFIER.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

JE, EUGÈNE MONTABBAULT, JURE QUE JE SERAI FIDÈLE ET PORTERAI VRAIE ALLEGEANCE À SA MAJESTÉ LE ROI SES HOIRS ET SUCCESSEURS SELON LA LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTÉ DEVANT MOI AU CAP-DE-LA-MADELEINE, CE 17IÈME JOUR DU MOIS DE MAI 1948.

Eug. Montambault

Arthur Beaudin
asst-LE GREFFIER.

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

JE, FRANÇOIS MARCHAND, NOMMÉ CONSTABLE ET POMPIER DE LA CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE, JURE QUE JE REMPLIRAI AVEC HONNETETÉ FIDÉLITÉ ET JUSTICE LES DEVOIRS DE MA CHARGE, AU MEILLEUR DE MON JUGEMENT ET DE MA CAPACITÉ.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTÉ DEVANT MOI AU CAP-DE-LA-MADELEINE, CE 17IÈME JOUR DU MOIS DE MAI 1948.

Francois Marchand

Arthur Beaudin
asst-LE GREFFIER.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

JE, FRANÇOIS MARCHAND, JURE QUE JE SERAI FIDÈLE ET PORTERAI VRAIE ALLÉGEANCE À SA MAJESTÉ LE ROI, SES HOIRS ET SUCCESSEURS SELON LA LOI

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTÉ DEVANT MOI AU CAP-DE-LA-MADELEINE, CE 17IÈME JOUR DU MOIS DE MAI 1948.

Francis Marchand

Arthur Beaudin
asst-LE GREFFIER.

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

JE JOSEPH MONGRAIN, NOMMÉ CONSTABLE ET POMPIER DE LA CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE, JURE QUE JE REMPLIRAI AVEC HONNETETÉ FIDÉLITÉ ET JUSTICE LES DEVOIRS DE MA CHARGE, LE TOUT AU MEILLEUR DE MA CONNAISSANCE ET CAPACITÉ.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTÉ DEVANT MOI AU CAP-DE-LA-MADELEINE, CE 17IÈME JOUR DU MOIS DE MAI 1948.

Arthur Beaudin
Asst-LE GREFFIER.

Joseph Mongrain

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

JE JOSEPH MONGRAIN, JURE QUE JE SERAI FIDÈLE ET PORTERAI VRAIE ALLÉGEANCE À SA MAJESTÉ LE ROI, SES HOIRS ET SUCCESSEURS SELON LA LOI

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

ASSERMENTÉ DEVANT MOI AU CAP-DE-LA-MADELEINE, CE 17IÈME JOUR DU MOIS DE MAI 1948.

Arthur Beaudin
Asst-LE GREFFIER.

Joseph Mongrain

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, 3ième jour de mai 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins--- L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et--- M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10182

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 avril 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10183

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 4,415.52, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Shawinigan W & P | 290.60 | Imperial Oil | 197.33 |
| British American Oil | 73.44 | Auto Electric Ltée | 25.60 |
| United Auto Parts | 14.43 | Vaugeois Auto | 7.30 |
| Garage Vallée & Fils | 4.00 | Wallace & Tiernan | 11.13 |
| Charles Turcotte | 10.20 | Gar. Jos Tremblay | 3.94 |
| 3-Riv. Chevrolet | 31.20 | W. H. Saulniers | 18.69 |
| J. T. Nadeau | 5.36 | Gar Bruno Quessy | 6.88 |
| Roland Rochefort | 2.00 | Underwood Ltd. | 15.18 |
| Roy Auto | 51.63 | Kimball Auto | 10.24 |
| Keuffel & Esser Co. | 8.47 | P. A. Gouin | 57.57 |

Suite au Verso

 Résolution No. 10183 - Suite

| | | | |
|---|---|---|---|
| Imp. St-Patrice | 15.87 | Jos Gauvin & Fils | 2.76 |
| Francis Hankin | 209.21 | Bell Téléphone | 49.33 |
| Can Iron Foundries | 1043.44 | Can Ludlow Valve | 72.21 |
| Shawinigan W & P | 80.56 | Shawinigan W & P | 610.87 |
| Wilson & Lafleur Ltée | 11.22 | Shawinigan W & P | 25.00 |
| Blanchette & Trépanier | .50 | Garage Béliveau | 1.00 |
| Battery Electric Service | 7.89 | Cie Huile P-Mass | 15.56 |
| Gar Charest & Frères | 1.29 | Délisle Auto | 88.08 |
| J. A. Labelle | 18.00 | Hon Trés de la Pro. | 173.60 |
| Prof O. Hudlot | 150.00 | Cité du Cap | 19.51 |
| Paie No. 25 | 974.43 | | |
| | | | $ 4,415.52 |

Adopté.

---

Résolution No. 10184

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 13--avril 1948 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord Gérant, sur veille le travail pour le compte de la municipalité, sujet cependant, aux conditions énumérées dans un mémoire du Gérant, en date du 4 mai 1948.

Adopté.

---

Résolution No. 10185

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Massicotte & Fils Ltée, pour le prix de $ 1.00, le terrain requis pour le prolongement de la rue Célina, de la rue Loranger à la rue--Latreuille, sur une largeur de 66'.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 10186

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Dme Marie Anne St-Arnaud, pour le prix de $ 1.00 chacune, deux rues de 50' de largeur, le tout tel que plus amplement décrit à un plan de subdivision fait et préparé par M. F. X. Ths Berlinguet A. G., en date du 27 mars 1948, et étant connues comme étant les numéros A-27 et A-29 du cadastre officiel du lot primitif No. 416.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Ce Conseil demande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser l'ouverture de ces rues dont la largeur est mondre que celle prévue par la LOI.

Adopté.

---

Résolution No. 10187

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J. W. Sirois, pour le prix de $ 1.00, une rue projetée d'une largeur de 50' M. A., étant indiquée à un plan de M. R. H. Houde A. G., en date du 30 avril 1948, comme étant les numéros de subdivision 29 et 168 du cadastre officiel des lots primitifs Nos. 549 et 550.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Le tout cependant, sujet à acceptation par le Ministre des Affaires Municipales du Gouvernement de la Province.

Adopté.

---

Résolution No. 10188

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce Conseil accepte un plan de subdivision d'une partie des lots primitifs Nos. 549 et 550 du cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que plus amplement décrit à un plan fait et préparé par M. R. H. Houde A. G., en date du 30 avril 1948.

Cette résolution deviendra en force aussitôt que la résolution No. 10187 aura reçu l'approbation du Département des Affaires Municipales de Québec.

Adopté.

---

Résolution No. 10189

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets la mort de M. Gédéon Beaumier, citoyen en vue de cette Cité et membre d'une des plus vieilles familles de cette municipalité.

Ce Conseil prie les familles Beaumier et Lapointe d'accepter leurs plus sincères sympathie dans le deuil qui vient de les frapper.

Adopté

---

Résolution No. 10189-A

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets, le décès de Monsieur Horace L. St-Cyr de la Cité des Trois-Rivières.

Ce Conseil offre à la famille éprouvée, ses plus sincères condoléances.

Adopté.

---

Résolution No. 10190

ATTENDU QUE le quai situé sur le St-Maurice entre la Cité du Cap-de-la-Madeleine et l'Ile de la Potherie est en très mauvais état et même dangereux à plusieurs points de vues;

ATTENDU QU'il serait opportun même urgent que ce quai soit réparé ou enlevé;

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

IL EST RESOLU que ce Conseil demande respectueusement au Département des Travaux Publics d'Ottawa de bien vouloir réparer ou défaire ledit quai, lequel est un danger constant pour le public et même à la navigation surtout aux eaux hautes du printemps.

Ce Conseil considère que si le Département ne fait aucun travaux de restauration dudit quai il est actuellement inutile et même nuisible.

Adopté.

---

Résolution No. 10191

ATTENDU QUE le territoire de 4200 acres environ, compris dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine comporte plusieurs parties non subdivisées;

ATTENDU QUE sur ces parties non subdivisées, il est plusieurs lots déjà vendus sans description autre que les références habutuelles; partie du lot primitif No. xxx;

ATTENDU QUE même parmi les lots subdivisés plusieurs subdivisions ont été changées et même annulées et refaites;

ATTENDU QUEun bon nombre de terrains sont subdivisés et ces plans de ces subdivisions ne sont pas déposés;

ATTENDU QUE dans les subdivisions dont les plaas sont déjà déposés, il arrive fréquemment un manque de coincidence entre divisions adjacentes;

ATTENDU QU'il est souvent relevé des cas d'empiètement de territoire.

ATTENDU SURTOUT que la Cité du Cap-de-la-Madeleine prend une expension rapide et se développe sur tous les points de son territoire, et qu'il est urgent et essentiel de mettre ordre au cadastre et de confectionner le plus vite possible, un plan général du cadastre; plan qui servira, outre à fournir les renseignements généraux ordinaires, à compléter la liste des pièces documentaires essentielles à un bon plan d'urbanisme;

Suite au Verso

 Résolution No. 10191 - Suite

Sur proposition de l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

IL EST RESOLU que ce Conseil sanctionne le projet du Gérant de la Cité, d'effectuer une révision générale du cadastre et de confectionner un plan d'ensemble du dit cadastre.

La réalisation complète du projet sera effectué sur une période de cinq années, au coût estimatif de $ 20,000.oo, commençant en 1948.

Le montant à dépenser cette année sera donc de $ 4,000.oo, et ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Terres et Forêts de bien vouloir lui octroyer 50% de cette somme, la balance, soit $ 2,000.oo étant le maximum de nos crédits attribuables à ce projet.

Ce Conseil et le Gérant de la Cité suggère humblement le nom de M. Ernest Duplessis A. G. de Trois-Rivières, comme arpenteur pour travailler au dit projet.

Que copie de cette résolution soit transmise à l'Honorable Ministre des Terres et Forêts ainsi qu'à M. Maurice Bellemare, notre sympathique représentant à l'Assemblée Législative.

Adopté.

---

Résolution No. 10192

ATTENDU QUE la Compagnie Electrolytic Refining (Canada) Limited désire obtenir un permis pour des réparations à une bâtisse en brique qui existe actuellement sur sa propriété dont les dimensions sont d'environ 43' par 23' afin de pouvoir établir un bureau pour son Gérant local;

ATTENDU QU'en vertu d'une entente entre la Compagnie Electrolytic Refining (Canada) Limited et la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la dite Compagnie s'est engagée par cette entente du 18 février 1948 à céder à la Cité une lisière de terrain de 15' pieds de largeur sur tout le front de sa propriété le long de la rue Notre-Dame;

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine n'a pas présentement besoin de la dite lisière de terrain, et que lorsqu'elle pourra en avoir besoin, elle donnera à la Cie Electrolytic un avis d'au moins six mois de la date à laquelle elle aura besoin de la dite lisière de terrain;

EN CONSEQUENCE

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Secondé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU qu'un permis de réparation pour la batisse plus haut mentionnée, soit accordé à la dite Compagnie Electrolytic Refining (Canada) Limited et que la dite Compagnie ne sera pas tenue de céder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la lisière de 15' anglais de terrain mentionnée à l'entente du 18 février 1948 qu'après qu'elle aura reçu un avis de 6 mois de la date à laquelle la dite Cité aura besoin de la dite lisière de terrain pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Adopté

---

Résolution No. 10193

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que la soumission de M. Maurice Dusseault, au montant de $ 385.oo pour le peinturage de tout le département de Police-Incendie soit acceptée. Cet ouvrage comprendra les items suivants:

1o.- Rendre les surfaces à peinturer aptes à recevoir la peinture.
2o.- Appliquer 2 bonnes couches de peinture à l'huile partout.
3o.- Le peinturage des planchers n'est pas compris dans cette soumission et une somme de $ 50.oo sera allouée au soumissionnaire pour l'application de 2 couches de peinture sur le plancher de la salle des pompes.

Le coût des matériaux n'est pas inclus dans les montants ci-haut mentionnés.

Adopté.

---

Résolution No. 10194

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que M. Fortunat Beaumier, Greffier de la Cité et membre de M. F. O. A. soit et est par les présentes délégué à la convention Canadienne annuelle qui doit se tenir à Montréal les 16, 17 et 18 mai courant.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire concernant les dépenses et ce, jusqu'à concurrence du montant de $ 75.oo avec factures à l'appui.

Adopté.

---

Résolution No. 10195

Proposé par l'échevin M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que M. Eugène Montambeault soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la Madeleine, au salaire de $ 35.oo par semaine. Cet engagement prend effet immédiatement.

Cet engagement est considéré comme étant d'un caractère permanent.

LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN M DUGUAY.

POUR : L Prescott, L Larivière? A Hasty, M Lahaye, P Lemarier.
CONTRE : M. Duguay.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 10196

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que M. F. Marchand soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $ 35.oo par semaine. Cet engagement prend effet immédiatement.

Cet engagement est considéré comme étant d'un caractère permanent.

Adopté.

---

Résolution No. 10197

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que M. J. Mongrain soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au salaire de $ 35.oo par semaine. Cet engagement prend effet immédiatement.

Cet engagement est considéré comme étant de caractere permanent.

Adopté.

---

Résolution No. 10198

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que M. Réal Boissonneault soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $ 35.oo par semaine. Cet engagement prend effet immédiatement et est considéré comme étant d'un carac tère permanent.

L'échevin L. Larivière demande la remise à la prochaine séance.

Le Vote sur l'amendement

CONTRE : L. Prescott, M. Duguay.
POUR : L Larivière, A Hasty, M Lahaye, P Lemarier,

Remise pour prochaine séance.

---

Le cas de MM. L'Heureux & L'Allemand a aussi été remis pour étude et décision à la prochaine séance de Conseil.

---

 Résolution No. 10199

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce Conseil autorise l'exécution d'une partie du programme d'amélioration et de réfection, en rapport avec le service de Police-Incendie, jusqu'à concurrence d'un coût de $ 10,000.oo.

Que copie de la présente soit transmise à notre député M. Maurice Bellemare M. A. L., pour qu'il en informe l'hon. Ministre des Travaux Publics, ceci faisant suite à la résolution No. 10143 de ce Conseil, en rapport avec une demande d'octroi.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10200

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'auz temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT UNE SERVITUDE D'ELOIGNEMENT SUR LA RUE FUSEY COTE NORD OUEST ENTRE LES RUES BLVD DUPLESSIS ET THIBEAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour de mai 1948.

(Signé) Maurice Lahaye, échevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier.

-x-x-x

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 29 | 3458.35 | Paie No. 30 | 1376.50 |
| Cité du Cap | 58.57 | Regional asphalt | 5000.00 |
| Massicotte & Frères Ltée | 46.68 | Délisle Auto | 27.10 |
| Cie Graviers Mt-Carmel | 165.54 | Massicotte & Careau | 283.31 |
| P. V. Ayotte | 12.71 | Auto Electric Ltée | 8.60 |
| Francis Hankin | 176.95 | P. A. Gouin | 54.22 |
| J. T. Nadeau | 5.48 | Massicotte & Arcand | 13.89 |
| Henri Béliveau | 81.58 | Nap. Loranger | 77.17 |
| Bernard Legris | 18.36 | Garage Charest & Frères | 31.67 |
| Bur d'Enrégistrement | 22.90 | Le Nouvelliste | 248.00 |
| T. J. Moore | 6.99 | C. P. R. | 72.90 |
| Can Engineering Ltd. | 5.00 | Carrière 3-Riv. | 52.27 |
| Valère Dubois | 2.50 | Just Equip & Supply | 1128.49 |
| L' Avenir | 6.72 | Les Frères Lebrun | 3.72 |
| Richard Auto | 93.32 | Wm. Scully | 42.96 |
| L. H. Laplante | 104.71 | Adélard Mongrain | 91.80 |
| Roger Lord I. C. | 150.00 | J. Donat Beaumier | 11.25 |
| J. Bte Lanouette | 12.50 | | |
| | | | $ 18,848.79 |

Adopté.

---

Résolution No. 10203

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, de bien vouloir autoriser ce Conseil à amender le règlement No. 270 comme suit:-

a) D'amender le taux d'intérêt à celui de "n'excédant pas 3½% l'an, payable semi-annuellement.

b) L'autorisation d'émettre les dites obligations sur la même base de 20 ans, mais pour une courte échéance de 15 années.

c) Autoriser ce Conseil à émettre pour une période plus longue les items $ 22,000.oo et $ 900.oo, lesquels d'après l'article 2, de la Loi des Dettes et Emprunts ne devaient être que de dix années.

Adopté.

---

Résolution No. 10204

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à enlever du rôle d'évaluation, la bâtisse qui était érigée sur le lot de subdivision No. P-72 et 61 du cadastre officiel du lot primitif No. 112, laquelle propriété bâtie par M. Henri Paul Tremblay, a été démolie.

Adopté.

---

Résolution No. 10205

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que ce Conseil soumet pour approbation à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales de Québec, l'ouverture d'une rue d'une largeur de 50' anglais par une profondeur d'environ 390' et étant située sur lr lot cadastral No. 548 (548-10 d'un plan non officiel fait et préparé par M. Ernest L Duplessis A. G. en date du ler mai 1948).

L'échevin A. Hasty se déclare dissident.

Adopté.

---

Résolution No. 10206

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Terres et Forêts de la Province la cession d'une partie du lot primitif No. 417 comme Parc d'amusement pour les paroissiens de St-Odilon. Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Hon. Ministre des Terres et Forêts à l'Hon. Premier Ministre ainsi qu'à notre dévoué député M. Maurice Bellemare.

Adopté.

---

Résolution No. 10207

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C. P. aux endroits suivants:-

1 - lampe rue Vachon.
1 - lampe rue Rochefort entre la rue Rousseau et la voie ferrée du Canadien Pacific.

Adopté.

---

Résolution No. 10208

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la motion principale portant le No.. 10198 prenne par les présentes effet immédiatement, laquelle se lit comme suit:-

Que M. Réal Boissonneault soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $ 35.00 par semaine. Cet engagement prend effet immédiatement et est considéré comme étant d'un caractère permanent.

Adopté.

---

Résolution No. 10209

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que M. Réal L'Heureux soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire de $ 35.00 par semaine. Cet engagement prend effet immédiatement et est considéré comme étant d'un caractère permanent.

Adopté.

---

Résolution No. 10210

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que M. Chs Ed. L'Allemand soit et est par les présentes engagé percepteur de l'eau, au prix de $ 32.00 par semaine. Cet engagement prend effet immédiatement et est considéré comme étant d'un caractère permanent.

M. L. Larivière demande la remise à la prochaine séance, secondé par A. Hasty.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : L. Prescott, L. Larivière, A. Hasty.
CONTRE : M. Lahaye, M. Duguay, P. Lemarier.

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement qui est rejeté et la motion principale adoptée.

---

Résolution No. 10211

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Contre-maitre de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à faire des puisards aux endroits suivants:-

1 - puisard au coin Nord des rues St-Maurice et Loranger.
1 - puisard rue Père-Frédéric.
1 - puisard rue St-Irenée coté Sud-ouest du Parc des Chenaux.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10212

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 256-A OCTROYANT UNE FRANCHISE, LICENCE OU PERMIS EXCLUSIF A LA COMPAGNIE DITE "ST MAURICE TRANSPORT COMPANY" POUR EXPLOITER UN SERVICE DE TRANSPORT DE PASSAGERS PAR AUTOBUS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de mai 1948.

(Signé) Albert D. Hasty,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10213

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 221-C, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT UNE SERVITUDE D'ELOIGNEMENT SUR LA RUE FUSEY ENTRE LE BLVD DUPLESSIS ET LA RUE THIBEAU", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10214

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 221-C, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT UNE SERVITUDE D'ELOIGNEMENT SUR LA RUE FUSEY ENTRE LE BLVD DUPLESSIS ET LA RUE THIBEAU", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Le Maire

Le Greffier

-o-o-o

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je Réal L'Heureux, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté fidélité et justice, les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Réal L'Heureux

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 31 mai 1948.

J. Beaumier
Le Greffier.

---

Province de Québecm
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je Réal L'Heureux, jure que je porterai vraie allégeance à Sa Majesté le Roi, ses hoirs et successeurs selon la LOI

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 31 mai 1948. Réal L'Heureux

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o---o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, mardi le 8ième jour du mois de juin 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. Les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10217

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 mai 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10218

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 22,824.03 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 33 | 1294.20 | Paie No. 31 | 1051.50 |
| Cité du Cap | 65.84 | Cité du Cap | 113.62 |
| Trés. de la Prov. | 248.00 | J. A. Labelle | 42.00 |
| Ban Can Nationale | 11721.20 | Ban Can Nationale | 161.23 |
| Paie No. 32 | 3692.60 | Hector Desfossés | 620.00 |
| Bell Téléphone Co | 48.13 | A. C. Horne Co | 92.50 |
| Ass Chefs Police & pomp. | 5.00 | Atlas Garage | 2.42 |
| Bur d'enrégistrement | 24.65 | P E Bergeron Mach. | 596.81 |
| Henri Béliveau | 37.44 | A. Brouillard | 72.77 |
| Cie graviers Mt-Carmel | 12.96 | Cie Bois St-Laurent | 152.51 |
| Carrière 3-Riv Ltée | 211.76 | Can Bitumuls Co | 606.41 |
| Garage Charest | 2.36 | Délisle Auto | 77.81 |
| Valère Dubois | 2.50 | Francis Hankin | 136.50 |

Suite page 369

Résolution No. 10218 Suite des comptes

| | | | |
|---|---|---|---|
| Jos. Gauvin & Fils | 12.74 | P. A. Gouin | 45.65 |
| Garage Hamel | 61.20 | Geo. Héroux | 10.20 |
| Studio Hébert | 12.00 | Hughes Owens Co | 460.02 |
| Imp. St-Patrice | 77.07 | John Millen | 18.14 |
| Gérard Blanchard | 14.75 | F X T Berlinguet A G | 94.50 |
| J. B. Loranger Ltée | 82.42 | Les Frères Lebrun | 7.91 |
| T. J. Moore | 50.95 | Massicotte & Arcand | 3.91 |
| Mueller Ltd. | 174.96 | Northern Electric | 30.40 |
| J. T. Nadeau | 30.99 | Richard Auto | 101.27 |
| Alp. Roy | 4.70 | Roy Auto | 4.81 |
| Vitrerie 3-Riv. | 3.06 | Thomas Vivier | 17.50 |
| L. G. Therreault | 5.85 | Charles Turcotte | 111.85 |
| 3-Riv. Chevrolet | 18.92 | United Auto Parts | 30.09 |
| Roland Rochefort | 140.45 | John F Wickenden | 5.00 |
| Rév. J. Hébert O. M. I. | 100.00 | | |
| | | | $ 22,824.03 |

Adopté.

---

Résolution No. 10219

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques souterraines dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 18 mai 1948 et les plans qui l'accompagnent et que M. Roger Lord I C. Gérant de la Cité surveille le travail pour le compte de la municipalité. Tous les dommages occasionnés par ces travaux seront à la charge de la compagnie et aux conditions énumérées dans un mémo du Gérant en date de ce jour.

Adopté.

---

Résolution No. 10220

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la soumission de M. Maurice Dussault pour le peinturage extérieur de l'Hotel de Ville, mastiquage des portes et fenêtres, le balcon, l'enseigne au dessus du balcon et les bases des chassis, au prix de $ 365.00, soit acceptée. Ce prix ne comprend pas la peinture.

Adopté.

---

Résolution No. 10221

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que M. Roger Lord I. C. Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux suivants:-

Ouverture de la rue "DUSSAULT" et les travaux d'aqueduc et d'égout sur cette dite rue.

Adopté.

---

Résolution No. 10222

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que la résolution No. 1990 faite et adoptée le 27ième jour du mois de mai 1927, soit et est par les présentes recindée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"Que M. F. X. Thos. Berlinguet, A. G., soit et est par les présentes autorisé à faire l'ouvrage d'arpentage de la Cité, lorsque ses services seront requis par M. Roger Lord, I. C., Gérant de la Cité. Ses émoluements seront de $ 1.00 de l'heure. M. Berlinguet devra produire son compte à tous les mois.

Adopté.

---

Résolution No. 10223

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le salaire des journaliers de la Cité soit porté à $ 0.60 de l'heure; cette augmentation prenant effet immédiatement. Et que toute résolution antérieure concernant le salaire des journaliers soit récindée.

Adopté.

---

Résolution No. 10224

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 256-B intitulé "REGLEMENT OCTROYANT UNE FRANCHISE, LICENCE OU PERMIS EXCLUSIF A LA COMPAGNIE DITE "ST MAURICE TRANSPORT COMPANY" POUR EXPLOITER UN SERVICE DE TRANSPORT PAR AUTOBUS, DE PASSAGERS, DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10225

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le règlement No. 256-B intitulé "REGLEMENT OCTROYANT UNE FRANCHISE, LICENCE OU PERMIS EXCLUSIF A LA COMPAGNIE DITE "ST MAURICE TRANSPORT COMPANY" POUR EXPLOITER UN SERVICE DE TRANSPORT PAR AUTOBUS, DE PASSAGERS, DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10226

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat notarié qui interviendra en tre la Compagnie St-Maurice Transport Company et la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en rapport avec l'adoption du règlement No. 256-B.

Adopté.

---

Résolution No. 10227

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que M. Paul Descoteaux I. C., soit et est par les présentes engagé Ingénieur pour la direction des travaux d'aqueduc et d'égout autorisé en vertu du règlement No. 270, aux mêmes termes et conditions que sur les travaux exécutés en vertu du règlement No. 260.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Lionel Larivière
Le Maire

Greffier

-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

La séance régulière du Conseil de cette Cité qui devait avoir lieu ce 21ième jour de juin 1948, a été ajournée au 22ième jour de juin 1948, faute de quorum, sur proposition de l'échevin A. Hasty, secondé par l'échevin P. Lemarier, et tous les échevins ont été avertis par lettre.

---

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hotel de Ville, mardi le 22ième jour de juin 1948, à 7.oo heures P. M. auquel ajournement étaient présents MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, tous échevins, formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE, M.Lionel Larivière, au fauteuil.

---

Résolution No. 10228

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 juin 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10229

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de Paul Gonthier & Cie Ltée et La Banque Provinciale du Canada pour l'achat d'une émission de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au montant de $ 120.000.oo aux taux de:

| | | |
|---|---|---|
| 3% - $ 24,000.oo | 1949-53 | inc. |
| 3¼%- $ 40,600.oo | 1954-60 | inc. |
| 3½%- $ 55,300.oo | 1961-63 | inc. |

au prix de $ 99.04 par $ 100.oo dollars d'obligations plus intérêts accrus à la date de la livraison des titres, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer tous les documents et faire toutes démarches en rapport avec la dite émission d'obligations.

Adopté.

---

Résolution No. 10230

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,982.65 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Roger Lord i. c. | 150.00 | Cité du Cap | 16.70 |
| A. C. Horne Co Ltd | 9.90 | Shawinigan W & P | 618.80 |
| J B Loranger Ltée | 97.11 | Jos Edm Loranger | 10.00 |
| Délisle Auto | 33.46 | British American Oil | 73.44 |
| Laurent Dupuis | 5.97 | A. Brouillard | 68.15 |
| John Millen | 3.75 | Kimball Auto | 35.70 |
| Garage Hamel | 7.14 | Paul E Roy | 5.26 |
| Albert Rochefort | 7.14 | Gouin Lumber CO Ltd | 44.07 |
| Aimé Breton | 46.52 | R Sauvageau Photo | 13.22 |
| H Massicotte & Frères | 126.27 | Serv Jésus Marie | 100.00 |
| Drummond McCall | 22.21 | H Massicotte & Frères | 14.27 |
| H Massicotte & Frères | 164.64 | H Massicotte & Frères | 436.08 |
| Cité du Cap | 100.38 | H Massicotte & Frères | 838.12 |
| Can Iron Foundries | 777.56 | Cité du Cap | 29.86 |
| Maurice Dussault | 435.00 | Paul E Bergeron Mac. | 58.12 |
| Hon Trés de la Prov. | 35.15 | Francis Hankin | 275.83 |
| R Loranger & Frère | 92.91 | Nap. Loranger | 24.48 |
| Loranger & Loranger | 1.72 | Pharmacie Perreault | 12.06 |
| Wm Scully Ltd. | 194.70 | Studio Hébert | 15.00 |
| Just Equip & Supply | 661.90 | Shawinigan W & P | 60.86 |
| Shawinigan W & P | 271.08 | Shawinigan W & P | 105.57 |
| Shawinigan W & P | 613.71 | Underwood Ltd. | 15.18 |
| Cité du Cap | 276.23 | J. A. Labelle | 157.50 |
| Paie No. 34 | 1255.55 | Paie No. 35 | 3860.05 |
| Paie No. 36 | 1404.33 | J I Rochefort & Al. | 2000.00 |
| St-Lazare | 300.00 | | |

$ 15,982.65

Adopté.

---

Résolution No. 10231

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 1er juin 1948 et les plans qui l'accompagnent et que M. Roger Lord i. c, gérant de la Cité surveille le travail pour le compte de la municipalité. Le tout est cependant sujet aux conditions énumérées dans un mémo du gérant de la Cité M. Roger Lord i. c., en date de ce jour.

Adopté.

---

Résolution No. 10232

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le greffier soit et est par les présentes autorisé à enlever du role d'évaluation les bâtisses et machineries suivantes, appartenant autrefois à la Cie de Bois St-Laurent Ltée; les bâtisses et machineries sont enlevées.

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Bâtisses | $ 10,975.00 | |
| Machineries | | | |
| 1 | band saw | 565.00 | |
| 1 | Catherine | 190.00 | |
| 2 | Edgers | 380.00 | |
| 1 | Slasher | 190.00 | |
| 1 | Trimmer | 25.00 | |
| 1 | Feu, 1 bouil. | 1,510.00 | |
| 1 | Engin | 1,890.00 | $ 15,725.00 |

Adopté.

---

Résolution No. 10233

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 221-C, adopté à la séance régulière du 25ième jour du mois de mai 1948, soit amendée en y substituant la lettre "D" à la lettre "C". Par les mêmes présentes les résolutions Nos. 10213 et 10214 sont aussi amendées de la même manière.

Adopté.

---

Résolution No. 10234

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que ce Conseil accepte un plan de subdivision d'une partie du lot primitif No. 143 (143-32 à 143-41 inc) fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis en date du 15 juin 1948.

Adopté.

---

Résolution No. 10235

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Eméry Massicotte et Robert, Jules et Clément Massicotte, pour le prix de $ 1.00, les rues suivantes:

Rue Rocheleau, entre Latreuille allant vers le Nord-ouest jusqu'à la rue projetée "DES VETERANS".

Rue Des Vétérans, étant composée des lots de cadastre et subdivision suivants:- 123-4, 124-6, 125-20, 134-294 et 143-28.

Ces rues sont d'une largeur de 66' M. A.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat de cession et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Cette résolution est sujette aux mêmes conditions que celles imposées par la résolution No. 10160, en date du 5 avril 1948.

Adopté.

---

Résolution No. 10236

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce Conseil autorise M. Roger Lord i. c. gérant de la Cité à faire les démarches nécessaires pour confectionner 2 courts de tennis et à cette fin, acheter tout le matériel nécessaire consistant en ballast, pierre, poussière de pierre, tapes, nets, etc.. au parc du Moulin, et que les dits travaux commencent immédiatement.

Ce Conseil autorise aussi le gérant à parachever les travaux au parc des Chenaux, piscine etc..

Adopté.

---

Résolution No. 10237

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Company soit et est par les présentes autorisé à installer des lampes de rue aux endroits suivants:

1 - lampe 100 C.P. coin Duguay et Ste-Madeleine.
1 - lampe 100 C.P. rue St-Philippe, limite N-O.
1 - lampe 100 C.P. rue Rochefort coté N-E près C. P. R..

Déplacer un poteau rue Toupin (180) vers le N-E, près de rue St-Georges.

Adopté.

---

Résolution No. 10238

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. Roger Lord i. c. gérant, soit et est par les présentes autorisé à rencontrer les propriétaires riverains d'une ruelle privée (face à W. Laveault) pour obtenir de ces propriétaires une servitude pour l'installation et le maintien d'une conduite d'aqueduc & d'égout.

Adopté.

---

Résolution No. 10239

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce Conseil ratifie à toutes fins que de droit, la signature par le gérant de la Cité, des polices d'assurance R-32271 et 32272 de la Compagnie Canadienne Mercantile Re: Responsabilité Patronale et Publique, ppour les travaux d'égout et d'aqueduc du règlement No. 270.

Adopté.

---

Résolution No. 10240

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. Roger Lord i. c. gérant soit et est par les présentes autorisé à procéder à la pose d'un tuyau de 30" de diamètre sur la rue Fusey, sur une longueur approximative de 200'.

Adopté.

---

Résolution No. 10241

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. Roger Lord i. c. gérant, soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Célina au Nord-ouest du Blvd Ste-Madeleine sur une longueur approximative de 350'.

Adopté.

---

Résolution No. 10242

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisé à signer un chèque de $ 17,000.oo à l'ordre de M. Hector Desfossés pour le déplacement de la porcherie la balance de $ 5,000.oo devant être versée aussitôt que le tout aura été transporté en dehors des limites de la municipalité de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10243

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION DE LIGNES RUERST LAURENT VERS NOUEST JUSQU'AU C. P. R..

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de juin 1948.

(Signé) Albert D. Hasty,
Echevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10244

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'auz temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumetrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 221 CONCERNANT LA CONSTRUCTION".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de juin 1948.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10245

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes, ajournée à mercredi soir le 23 juin 1948, à 7.oo heures P. M. sur les choses inachevées.

Adopté.

---

Ouverture des soumissions, lecture de diverses correspondances, et la séance est ajournée.

---

Lionel Larivière
Maire

J. Beaumont
Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 28ième jour de juin 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil, M. Lionel Larivière.

---

Résolution No. 10246

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 juin 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10247

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,743.81 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Les comptes, voir page suivante

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 37 | 1548.78 | Paie No. 38 | 3896.60 |
| Léonidas Lemay | 44.59 | Dme Allard Arseneau | 3.20 |
| Wilbrod Therrien | 84.28 | Les Frères Lebrun | 50.68 |
| Jos. Leblanc | 7.52 | Nap Loranger | 26.53 |
| Cité du Cap | 50.83 | L H. Laplante | 8.87 |
| J B Loranger Ltée | 7.65 | T. J. Moore | 75.74 |
| Massicotte & Arcand | 403.64 | Auto Reg. System | 4.41 |
| P. V. Ayotte | 7.96 | John Millen | 9.21 |
| Gar Alb. Rheault | 5.00 | Alb. Rochefort | 1.08 |
| H L Blaahford Ltd. | 7.16 | Francis Hankin | 261.26 |
| P. A. Gouin | 17.15 | 3-Riv Chevrolet | 19.72 |
| Thomas Vivier | 3.90 | Marcel Hamel | 50.00 |
| United Auto Parts | 3.12 | Garage Charest | 1.25 |
| Délisle Auto | 8.54 | Jos Gauvin & Fils | 45.96 |
| Pierre Hubert M D | 10.00 | Garage Hamel | 4.84 |
| Geo. Héroux | 4.85 | Union Mus Du Cap | 1000.00 |
| Union Mus du Cap | 350.00 | Prof O. Hudlot | 150.00 |
| Hector Desfossés | 775.00 | Trés de la Prov. | 744.49 |
| Gaston Hubert | 50.00 | | $ 9,743.81 |

Adopté.

---

Résolution No. 10248

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'une servitude sur une rue privée appartenantm à M. Raoul St-Ours, pour l'installation, l'entretien et la réparation d'une conduite d'aqueduc et d'égout.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 10249

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce Conseil adresse des remerciements à l'Honorable J. S. Bourque, Ministre des Terres et Forêts de la Province, pour l'octroi substantiel qu'il a accordé à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'amélioration au cadastre du Cap-de-la-Madeleine

Que copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre dévoué député, M. Maurice Bellemare.

Adopté.

---

Résolution No. 10250

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Ministre de la Voirie, pour le beau travail qu'il a fait exécuter sur la route 2, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'occasion de l'inauguration officielle du PONT DUPLESSIS.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie ainsi qu'à notre dévoué député M. Maurice Bellemare.

Adopté

---

Résolution No. 10251

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales d'amender le règlement No. 270 en y substituant le tableau de rachat suivant à celui inséré dans notre règlement original:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1949 | 4500.oo | 1950 | 4500.oo |
| 1951 | 5000.oo | 1952 | 5000.oo |
| 1953 | 5000.oo | 1954 | 5500.oo |
| 1955 | 5500.oo | 1956 | 5500.oo |
| 1957 | 6000.oo | 1958 | 6000.oo |
| 1959 | 6000.oo | 1960 | 6500.oo |
| 1961 | 6500.oo | 1962 | 6500.oo |
| 1963 | 42000.oo | | |

Adopté.

---

Résolution No. 10252

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier et L. Prescott.

ET RESOLU que le Gérant soit et est par les présentes autorisé à donner les ordres nécessaires pour qu'un constable soit appointé chaque soir sur la grève, pour surveiller les baigneurs, et ce, durant la saison d'été 1948 et les années subséquentes.

Adopté.

---

Résolution No. 10253

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 271 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION DE LIGNES: RUE ST LAURENT, VERS LE NORD OUEST" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort.
Maire

J. Beaumier
Greffier.

-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 19ième jour de juillet 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10254

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales d'abroger le paragraphe 5, du règlement No. 270 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en le remplacant par le suivant:

5o.- Les obligations seront datées du 1er mai 1948 et seront remboursables en séries en 20 ans conformément au tableau ci-dessous:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1949 | 4500.oo | 1950 | 4500.oo |
| 1951 | 5000.oo | 1952 | 5000.oo |
| 1953 | 5000.oo | 1954 | 5500.oo |
| 1955 | 5500.oo | 1956 | 5500.oo |
| 1957 | 6000.oo | 1958 | 6000.oo |
| 1959 | 6000.oo | 1960 | 6500.oo |
| 1961 | 6500.oo | 1962 | 6500.oo |
| 1963 | 7000.oo | 1964 | 7000.oo |
| 1965 | 7500.oo | 1966 | 7500.oo |
| 1967 | 7500.oo | 1968 | 5500.oo |

Adopté.

---

Résolution No. 10255

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets, le décès de Monsieur Arthur Marchand, ancien constable et percepteur d'eau de cette Cité.

Ce Conseil se joint à la famille éprouvée, et offre ses sympathies bien sincères.

Ce Conseil autorise aussi une GRAND'MESSE pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

---

Résolution No. 10256

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 juin 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10257

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 26,519.03, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| H. P. Mongrain | 88.75 | C. Haddah | 20.00 |
| Cie Huile P-Mass | 100.00 | F X T Berlinguet | 114.00 |
| --- | --- | H Massicotte & Frères | 85.61 |
| H Massicotte & Frères | 23.10 | H Massicotte & Frères | 26.79 |
| H Massicotte & Frères | 24.04 | H Massicotte & Frères | 457.83 |
| Can Bitumuls Co Ltd. | 177.58 | Carrière 3-Riv. | 685.54 |
| Cie Graviers Mt-Carmel | 12.30 | G. Déchesne | 26.52 |
| Garage Atlas | 7.00 | Massicotte & Arcand | 72.07 |
| Wallace Tiernan Ltd. | 13.65 | Vaugeois Auto Spring | 5.36 |
| Chs Turcotte | 48.52 | L. G. Therreault | 9.60 |
| 3-Riv. Chevrolet | 99.41 | Wm Scully | 17.90 |
| St-Maur. Transport | 8.00 | Studio Hébert | 5.50 |
| Francis Hankin | 408.26 | Paul E. Roy | 18.36 |
| Roland Rochefort | 445.74 | Richard Auto | 4.45 |
| Roy Auto | 2.51 | Le Nouvelliste | 60.00 |
| Henri Béliveau | 7.81 | Garage Bétit | 124.62 |
| Bur d'Enrégistrement | 24.30 | Bell Téléphone | 62.57 |
| Cité du Cap | 261.65 | Loranger & Molesworth | 3044.02 |
| Edouard Bouchard | 58.00 | Roger Lord i. c. | 150.00 |
| Cité du Cap | 42.11 | Cité du Cap | 44.74 |
| H Massicotte & Frères | 87.40 | Champlain Express Ec. | 2.01 |
| Cie Bois St-Laurent | 201.05 | Maurice Dusseault | 300.00 |
| Jos Gauvin & Fils | 307.50 | Cie Huile P-Mass | 43.24 |
| Can Iron Foundries | 983.26 | J. B. Deschamps Inc. | 254.10 |
| Valère Dubois | 2.50 | Drummond Mc Call | 82.26 |
| Deshaies Buffet Serv. | 149.49 | Délisle Auto | 16.75 |
| Keuffel & Esser Co | 1.61 | Estampes Larex Enrg | 3.97 |
| Léonidas Lemay | 67.27 | Nap. Loranger | 53.05 |
| J. B. Loranger Ltée | 63.24 | Jos Edm. Loranger | 10.00 |
| Loranger & Loranger | 4.51 | Pharmacie Perreault | 3.06 |
| J. T. Nadeau | 2.23 | Massicotte & Careau | 105.62 |
| Massicotte & Careau | 164.42 | F. Marchand & Al. | 108.00 |
| L'Oeuvre des Terrains | 250.00 | J. A. Richard | 1488.14 |
| Ban Can Nationale | 18.00 | J. A. Labelle | 36.00 |
| J. A. Labelle | 315.00 | Escadrille No. 350 | 300.00 |
| Paie No. 26 | 3438.75 | Paie No. 39 | 1537.35 |
| Paie No. 40 | 2293.78 | Paie No. 42 | 2696.30 |
| Paie No. 41 | 3896.60 | Arthur Pronovost | 27.00 |
| F. Beaumier | 17.36 | Cité des 3-Rivières | 300.00 |
| | | | $ 26,519.03 |

Adopté.

---

Résolution No. 10258

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Eméry Massicotte, Robert, Jules et Clément Massicotte, une rue de 66' de largeur par toute la longueur qui se trouve entre les propriétés de la Durham Chemicals (Canada) Limited et la propriété de la Cité (134) et étant connue et désignée comme étant les numéros de subdivisions 39 et 40 du cadastre officiel du lot primitif No. 143, le tout tel que plus amplement décrit à un plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G., en date du 15 juin 1948.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 10259

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. l'échevin M. Duguay, soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE, pour le prochain terme de trois mois.

Adopté.

---

Résolution No. 10260

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le gérant de la Cité soit et est par les présentes, autorisé à achter les plaques nécessaires pour faire observer le règlement du traffic.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10261

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LE TRAFFIC DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de juillet 1948.

(Signé) Albert D. Hasty,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10262

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 271 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION DE LIGNES: RUE ST LAURENT, VERS LE NORD OUEST" soit et est par les présentes adopté en deuxième lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10263

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 221-E, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221, CONCERNANT LA CONSTRUCTION" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10264

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le règlement No. 221-E, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 221, CONCERNANT LA CONSTRUCTION" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10265

Proposé parb l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que ce Conseil adresse à M. Maurice Bellemare M. A. L., un vote sincère de remerciements pour les octrois substantiels qu'il a obtenu pour l'amélioration des parcs et la confection d'un cadastre au Cap-de-la-Madeleine. Ce Conseil prie M. Bellemare de transmettre aux Honorables Ministres des Terres et Forêts et de la Jeunesse, notre reconnaissance pour les octrois accordés à la Cité du Cap.

Adopté.

---

Résolution No. 10266

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer deux poteaux sur la rue Thibeau; 1 en face de 393 et l'autre en face de 573 Thibeau.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire

Greffier

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 2ième jour du mois d'août 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10267

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 juillet 1948 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

---

Résolution No. 10268

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 31,684.10 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 43 | 2918.05 | Paie No. 44 | 3896.60 |
| Paie No. 45 | 3097.38 | Hon Trés de la Prov. | 2.50 |
| Cité du Cap | 69.76 | Gilles Baribeau | 75.00 |
| Cité du Cap | 47.64 | Hector Desfossés | 620.00 |
| Bell Téléphone Co. | 53.40 | Bien-Etre | 200.00 |
| Léonidas Lemay | 30.80 | F X T Berlinguet a. g. | 84.00 |
| Shawinigan W & P | 5.22 | Shawinigan W & P | 76.50 |
| Shawinigan W & P | 104.56 | Shawinigan W & P | 623.28 |
| Shawinigan W & P | 283.49 | Loranger & Molesworth | 1568.33 |
| Com. Acc. du Travail | 9.00 | Bur d'Enrégistrement | 25.35 |
| Henri Picard & Al. | 240.00 | Hon Trés de la Prov. | 504.60 |
| Ban Can Nationale | 16398.64 | Chambre Com. des Jeunes | 600.00 |
| Cons. Métiers & Trav. | 150.00 | | |
| | | | $ 31,684.10 |

Adopté.

---

Résolution No. 10269

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce Conseil demande aux Cies Shawinigan W & P Company & The Bell Téléphone Co'y of Canada que des cables souterrains soient installés au lieu de fils suspendues à des poteaux, principalement sur les grandes artères de la Cité. Cette demande s'applique en particulier aux travaux qui pourraient être exécutés dans l'avenir.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10270

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE RAMONAGE DES CHEMINEES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois d'août 1948.

(Signé) Maurice Lahaye, échevin de la Cité.

---

Résolution No. 10271

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le gérant soit et est par les présentes autorisé à faire faire les travaux de C. P. d'aqueduc et d'égout sur les rues Montplaisir & St-Philippe.

Adopté.

---

Résolution No. 10272

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement M. Maurice Bellemare M. A. L., pour le généreux octroi de $ 2,000.oo qu'il a obtenu en faveur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour aider à améliorer le système de production contre l'incendie.

Adopté.

---

Résolution No. 10273

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat d'achat de la porcherie de MM. Hector et Abel Desfossés, le tout tel qu'autorisé par le règlement d'emprunt portant le No. 270 et le tout tel que plus amplement décrit à l'acte d'achat de la Cité et MM. Desfossés, fait et préparé par le Notaire Paul Boucher N. P..

Adopté.

---

Résolution No. 10274

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce Conseil n'a pas d'objection à ce qu'un groupe de joueurs de tennis, s'incorpore comme Club.

Adopté.

---

Résolution No. 10275

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que le salaire de M. Henri Larivière soit porté à $ 200.oo par mois.

Adopté.

---

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

Résolution No. 10276

ET RESOLU que ce Conseil félicite chaleureusement M. Maurice Bellemare M. A. L., du succès qu'il a remporté lors de l'élection du 28 juillet dernier, étant choisi et élu Député du Comté de Champlain à l'Assemblée Législative avec une majorité d'au delà de 7000 voix.

Adopté.

---

Résolution No. 10277

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce Conseil se joint à la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour féliciter chaleureusement l'Honorable Premier Ministre de cette Province, M. Maurice Duplessis, pour sa réélection à la gouverne de la Province de Québec pour un autre terme.

Adopté.

---

Résolution No. 10278

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la démission de M. Tancrède Bordeleau comme Contre-maitre et Surintendant du département de l'aqueduc, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit acceptée.

Adopté.

---

Résolution No. 10279

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que M. Omer Rancourt soit et est par les présentes nommé Surintendant de l'aqueduc de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en remplacement de M. Tancrède Bordeleau démissionnaire.

Ses émoluements seront de $ 45.00 par semaine. La présente résolution prend effet immédiatement.

Adopté.

---

Résolution No. 10280

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que M. Donat Montambeault soit et est par les présentes nommé Contre-maitre du département de l'aqueduc, section de la construction, au salaire de $ 40.00 par semaine. La présente résolution prend effet immédiatement.

Adopté.

---

Résolution No. 10281

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce Conseil proteste auprès de la Cie Transport St-Maurice, contre l'état dangereux dans lequel la rue Alice est actuellement, à cause des huiles qui sont répandues par les autobus à cet endroit et invite le représentant de la dite Cie à venir rencontrer le Conseil pour discuter des moyens à prendre pour améliorer cette situation.

Adopté.

---

Résolution No. 10282

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que le règlement No. 240-A intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10283

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que le règlement No. 240-A intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

 Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. Beaumier
Greffier

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 16ième jour du mois d'aout 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10284

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 aout 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 25,395.24, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Cité du Cap | 120.00 | Massicotte & Careau | 43.23 |
| H Massicotte & Frères | 541.82 | H Massicotte & Frères | 35.26 |
| J. T. Nadeau | 80.84 | Pharmacie Perreault | 31.00 |
| Albert Rochefort | 33.63 | Roland Rochefort | 12.24 |
| James Robertson Co. | 45.90 | Roy Auto Ltée | 7.25 |
| Williams Wilson Ltd | 176.92 | Studio Hébert | 22.10 |
| Chs Turcotte | 17.16 | L. G. Therreault | 17.25 |
| Underwood Ltd. | 8.25 | Vaugeois Auto Spring | 49.19 |
| P. A. Gouin | 172.42 | Jos. Gauvin | 867.91 |
| Imp. St-Patrice | 67.15 | Imperial Oil Ltd. | 328.96 |
| Just Equip & Supply | 16.04 | John Millen | 14.03 |
| Kimball Auto | 6.00 | Jos Edm. Loranger | 5.00 |
| L. H. Laplante | 4.19 | Les Frères Lebrun | 7.72 |
| Drummond McCall | 69.76 | Loranger & Molesworth | 3047.23 |
| J. B. Loranger Ltée | 45.90 | Conrad Gilbert | 44.98 |
| Nap. Loranger | 142.04 | Loranger & Loranger | 84.41 |
| Garage Béliveau | 9.14 | Deshaies Auto Buffet | 173.49 |
| Carrière 3-Riv. | 690.54 | Cie Graviers Mt-Carmel | 105.94 |
| Massicotte & Arcand | 14.65 | T. J. Moore | 142.18 |
| Massicotte & Careau | 37.60 | Mme Chs Edo Paquin | 20.00 |
| H Massicotte & Frères | 85.03 | Carrière St-Maurice | 15.19 |
| Imp. St-Patrice | 54.81 | Roger Lord i. c. | 150.00 |
| Garde St-Odilon | 300.00 | Cité du Cap | 51.32 |
| G. Bétit | 207.46 | Paie No. 47 | 3794.35 |
| Loranger & Molesworth | 102.62 | Cité du Cap | 33.47 |
| Mrg Alex. Vachon | 50.00 | Valère Dubois | 2.50 |
| J. B. Loranger Ltée | 15.05 | P. V. Ayotte | 8.55 |
| H. L. Blackford | 66.10 | A Brouillard | 94.87 |
| Conseil Ports Nationaux | 1.00 | Can Bitumuls Co Ltd | 574.74 |
| Gust Catellier | 5.00 | Cons Paper Corp Ltd. | 31.37 |
| Cie Cons. Dollard | 41.10 | Garage Charest & Frères | 5.44 |
| Can Iron Foundries | 1199.92 | Cie Huile P-Mass | 50.13 |
| Cie Bois St-Laurent | 463.02 | Can Industries | 23.27 |
| Léopold Duplessis | 3.06 | Alcide Demers | 3.73 |
| Champlain Express | 4.90 | Délisle Auto | 49.97 |
| Fonderie St-Maurice | 1046.52 | Baillargeon Express | 3.00 |
| Francis Hankin | 1133.12 | P. A. Gouin | 72.41 |
| Paie No. 48 | 4345.89 | Paie No. 46 | 3946.40 |
| | | | $ 25,395.24 |

---

Adopté

Résolution No. 10286

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que M. Roger Lord i. c., gérant de la Cité soit autorisé à étudier le projet concernant la confection d'un plan d'aménagement de terrains, en vue de la construction de maisons d'habitation par la coopérative d'Habitation "LA FAMILLE".

Adopté.

---

Résolution No. 10287

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil consent à vendre à la Société Ste-Famille, un lot de terre connu et désigné au cadastre d'enrégistrement de Cap-de-la-Madeleine, comme étant le lot de subdivision No. 1087 du lot primitif No. 387, pour le prix de $ 1.oo, en autant que la Cité peut en disposer.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente et le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le dit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 10288

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Eméry Massicotte, pour le prix de $ 1.oo, deux tronçons de rues connus comme étant la rue Des Erables, au Sud-Est de la rue Toupin et la rue Longval, au Nord-Est de la rue Célina et connus et désignés comme étant le lot de subdivision No. 6 du cadastre officiel du lot primitif No. 143.

Le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 10289

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales et à la Commission municipale, l'autorisation de renouveller les emprunts suivants:-

$ 15,245.78 Date autorisée 31 décembre 1947 Résol. 22 décembre 1947
19,321.00 Date autorisée 29 janvier 1948 Résol. 26 janvier 1948.

Adopté.

---

Résolution No. 10290

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C. P. aux endroits suivants:-

1 lampe 100 C. P. rue St-Henri, en face de 89.
3 lampes 100 C. P. rue Boucher.
3 lampes 100 C. P. Rang Gdes Prairies.
1 lampe 100 C. P. Toupin, (entre Brunelle & St-Laurent).

Adopté.

---

Résolution No. 10291

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que ce Conseil fixe le montant de $ 225.oo par semaine à M. Hector Desfossés pour l'enlèvement des vidanges du 1er aout à janvier 1949. Du premier janvier 1949 au 31 décembre 1949, ce prix sera et est fixé à $ 250.oo par semaine.

Adopté.

---

Résolution No. 10292

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que M. Roger Lord soit autorisé à faire l'ouverture de la rue Bellerive, entre Latreuille & St-Regis Paper Co'y (Canada) Ltd.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10293

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 90,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois d'août 1948.

(Signé) Lionel Larivière, échevin de la Cité.

---

Résolution No. 10294

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 180-A intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE RAMONAGE DES CHEMINEES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10295

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 180-A intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE RAMONAGE DES CHEMINEES" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10296

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que M. Jean Marie Bouliane soit et est par les présentes nommé ramoneur de cheminées pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

R. Beaumier
Greffier

-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 23ième jour du mois d'aout 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10297

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 16 aout 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10298

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,854.31 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 49 | 4523.42 | Paie No. 50 | 3765.80 |
| Loranger & Molesworth | 5787.39 | Shawinigan W & P | 109.33 |
| Shawinigan W & P | 269.25 | Shawinigan W & P | 624.12 |
| Bell Téléphone | 54.29 | Joseph Dufresne | 15.00 |
| J. B. Loranger Ltée | 7.90 | J. Bte Lanouette | 10.00 |
| Cité du Cap | 43.70 | Cité du Cap | 75.61 |
| Léon Méthot C. R. | 568.50 | | |
| | | | $ 15,854.31 |

Adopté.

---

Résolution No. 10299

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que SonnHonneur le Maire Irenée Rochefort, soit et est par les présentes autorisé à proclamer mercredi, le 25 aout 1948, jour de fête civique à l'occasion de la 43ième exposition de la Vallée du St-Maurice.

Ce Conseil invite les Banques, les industriels et les propriétaires d'établissements commerciaux de fermer leurs portes ce jour-là.

Adopté.

---

Résolution No. 10300

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que M. Roger Lord i. c., gérant de la Cité, soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux de prolongement de la rue Rocheleau vers le Nord-Ouest, jusqu'à la rue appelée "DES VETERANS".

Adopté.

---

Résolution No. 10301

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que M. Roger Lord i. c., gérant de la Cité, soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux suivants:-

PROLONGEMENT D'AQUEDUC ET EGOUT:-

Rue St-Philippe, longueur app. 225'
Rue St-Emile de 250' de rue Hébert.
Rue Normand, longueur app. 150'
Rue Vachon, longueur app. 400'
Rue DeBlois, longueur app. 200'
Rocheleau & Des Vétérans, app. 3500'

Adopté.

---

Résolution No. 10302

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que la Cité cède à M. Abel Marcotte, pour fins d'établissement d'une fonderie, un morceau de terrain faisant partie du lot 134.

suite au verso.

Résolution No. 10302 Suite

Le tout tel que plus amplement décrit dans un plan de M. Ernest Duplessis A. G. en date du 19 mai 1948. Cette cession de terrain est faite aux conditions stipulées dans un mémo du gérant de la Cité en date de ce jour.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

CONDITIONS:

1) M. Marcotte devra y ériger une fonderie exclusivement (des bâtisses accessoires pourront aussi y être érigées)

2) La Cité s'engage à mener le service d'aqueduc au dit terrain, lorsque les besoins de construction et d'établissement de la dite fonderie s'imposeront. De même en est-il pour la maintenance d'un chemin donnant accès au dit lot.

3) La Cité accorde à M. Marcotte une exemption de t taxes sur ce terrain aussi longtemps que celui-ci ne portera pas de construction.

4) M. Abel Marcotte n'aura pas le droit de vendre ni de faire de cession de son terrain sans le consentement du Conseil de la Cité.

Adopté.

---

Résolution No. 10303

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les personnes suivantes soient et sont par les présentes nommé évaluateurs pour faire la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1949.

M. Donat Rocheleau, Président.
M. Ernest Paquette, Evaluateur.
M. Nazaire Viviers, Evaluateur.

Les émoluements seront les suivants: Le Président, \$ 0.80 de l'heure et les évaluateurs \$ 0.70 de l'heure.

Adopté.

---

Résolution No. 10304

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à substituér le chiffre \$ 500.00 au lieu de \$ 1,500.00 comme machineries imposables à M. Alphonse Cloutier, demeurant au No. 85 de la rue St-Henri, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 10305

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que M. R. Lord i. c., gérant, soit autorisé à rencontrer M. L. Méthot C. R., pour que ce dernier procède à l'expropriation d'une pointe de terre pour l'élargissement de la rue St-Ovide.

Adopté

---

Résolution No. 10306

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le bail entre la Cité et le Conseil des Ports Nationaux, en rapport avec un lot de grève en face du lot cadastre No. 407.

Adopté.

---

Résolution No. 10307

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU qu'un avis soit envoyé à toutes les Cies et les garagistes afin que les clauses du règlement soient observées concernant les huiles déversées dans le système d'égout.

Adopté.

---

Résolution No. 10308

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil approuve un plan de subdivision d'une partie des lots primitifs 559 & 560 du cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que plus amplement décrit à un plan de M. Mayerovitch en date du 11 aout 1948.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10309

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois d'aout 1948.

(Signé) Maurice Lahaye,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10310

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement NO. 272 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN MONTANT DE $ 90,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10311

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 272 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UN MONTANT DE $ 90,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10312

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'autorisation d'émettre pour un terme plus court que celui fixé par le règlement, les obligations émises sous l'autorité du règlement No. 272, adopté le 23ième jour d'aout 1948.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irénée Rocheleau
Maire.
J. Beaumier
Greffier.

-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussigné, évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateur avec fidélité, honnêteté et au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
au Cap-de-la-Madeleine,
ce 7ième jour de sept. 1948.
J. Beaumier
Le Greffier.

Ernest Rocheleau

Ernest Bourassette

Wilfrid Vanier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, mardi le septième jour du mois de septembre 1948 à 7 heures p.m. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. MM. les Echevins L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. LaHaye tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Rés. 10314

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 23 août 1948 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10315.

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 48,536.12 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 51 | 4,768.43 | Liste de paie No. 52 | 4,365.31 |
| Liste de Paie No 53 | 3,765.80 | Union des Municipalités | 382.55 |
| La Municipalité Scol. | 125.00 | J. A. Labelle. | 189.00 |
| Hone Trés. Prov. | 377.40 | Banque Canadienne Nat. | 15107.27 |
| Yorkshire Ins. Co. | 9.20 | Hector Desfossés. | 1,125.00 |
| Gaston Bourassa | 2,000.00 | Loranger & Molesworth | 2,722.76 |
| Thos Robert son. | 262.40 | Massicotte & Arcand. | 6.40 |
| J. P.Morin Enrg. | 32.00 | J. T. Nadeau. | 236.35 |
| L. Massicotte & Careau | 18.50 | L. Massicotte & Careau | 30.90 |
| Les Frères Lebrun. | 17.91 | Loranger ' Molesworth | 46.22 |
| P. A. Gouin Enrg. | 122.56 | F.X.Thos Berlinguet. | 139.00 |
| 3-Riv. Chevrolet. | 4.95 | Roland Rochefort. | 1,325.70 |
| Shaw. Water & Power | 263.94 | Shaw. Water& Power. | 1.39 |
| Richard Automobile. | 4.37 | Garage Royer & Frère | 1.35 |
| Garage Albert Rheault. | 5.00 | Albert Rochefort. | 10.20 |
| Léonidas Lemay | 46.41 | Jos Gauvin & Fils. | 163.44 |
| Oliva Guilbert. | 150.96 | Keuffel & Esser. | 15.30 |
| Napoléon Loranger. | 188.63 | Valère Dubois. | 2.50 |
| Canadian Bitumuls. | 325.56 | La Cie d'Huile Penn-Mass | 32.31 |
| Canadian Pacific Rr. | 3.00 | Cité des 3-Rivières. | 48.00 |
| Charbonnerie St-Laurent | 4.75 | Cie de Const. Dollard. | 20.20 |
| Philippe Beaubien & Co. | 14.28 | H.L.Blatchford Co Ltd | 198.29 |
| Paul E. Bergeron Mach. | 41.37 | Aimé Breton. | 46.92 |
| Blanchette & Trépanier | 1.69 | A. Brouillard. | 139.99 |
| P. V.Ayotte Ltée. | 10.00 | Gustave Catellier | 71.70 |
| Canada Iron Foundries. | 915.76 | Imprimerie St-Patrice. | 37.24 |
| do do | 4,028.63 | Imperial Oil Limited. | 165.49 |
| Massicotte & Fils. | 445.00 | Cie de Bois St-Laurent | 158.23 |
| Canada Iron Foundries | 3.626.03 | Henri Béliveau | 115.66 |
| Garage Béliveau | 36.24 | Garage Gérard Bétit. | 15.68 |

TOTAL $ 48,536.12
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10316

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty,
Appuyé par l'échevin (AUCUN)

ET RSOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à émettre un permis de bâtir un garage avec les mêmes matériaux que sa maison à M. J.Bte Houde, 404 Notre-Dame. ,et à une distance dela rue égale à sa maison actuellement construite.

pas de secondeur.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10317

Proposé par l'échevin M. Lahaie.
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que ce conseil accepte l'offre de M. Eugène Hébert pour la cession d'une lisière de terrain pour le redressement de la rue St-Henri en face de la propriété de M. Hébert, aux conditions énumérées à une lettre de M. Hébert en date du 24 août 1948 soit $ 300.00 plus la confection de trottoire sur une longueur de 105 pieds linéaires avec en plus un mur de soutènement en face du terrain de M. Hébert soit 45 pieds linéaires à la hauteur du terrain dudit M. Hébert.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé àpréparer le contrat et le Maire et le Greffier sontu autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10318

Proposé par l'échevin Albert D. Hasty
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que M. Roger Lord, I.C. gérant de la Cité, soit et est par les présentes autorisé à faire éxécuter des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue des Erables, au sud-est de la rue Toupin, sur une longueur approximative de 300 pieds., Rue St-André sur une longueur approximative de 600 pieds, Rue St-Irénée sur une longueur approximative de 100 pieds, Rang desGrandes Prairies, sur une longueur de 500 pieds; Rue Vaillancourt sur une longueur de 150 pieds. (Dumas)

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10319

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière,

ET RESOLU que M. James Kelly désirant établir une nouvelle industrie au Cap-de-la-Madeleine, il est résolu que la cité vend audit James G. Kelly les terrains tels qu'indiqués au plan original de l'Aéroport portion des lots 422-C, 421-A, 421-C et 421-D pour la somme de $1,000.00

Le maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente.

Il est bien entendu que le contrat devra stipuler que l'acheteur ne pourra vendre ou céder le terrain à autre qu'à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ceci au même prix. Le contrat devra de plus stipuler que la cité se réserve un droit de sortie de la balance dudit Aéroport.

Adopté.

Le Maire ne signe pas la résolution maintenant

Résolution No. 10320.

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par lesprésentes autorisée à installer des lampes de rue de 1000 C.P aux endroits suivants:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1- | lumière | 100 C.P. | (41 Thibeau) |
| 3 | " | " | Rue Boucher. St-Odilon. |
| 2 | " | " | Rue Des Erables. |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

10321.

AVIS DE MOTION.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de septembre 1948.

(signé) PAUL LEMARIER.
Echevin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

-%-%-%

2 lumières: Rue Cardinal Villeneuve.
2 do Rue Paquin.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10326

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye
Appuyé par l'échevin Paul Lemarier.

ET RESOLU que la soumission de MM. Richard, Arthur et Albert Rochefort, pour un lot de terre connu et désigné comme étant le lot de subdivision No. 127 du cadastre officiel du lot primitif No. 416, au prix de $80.00, soit acceptée.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

No. 10327

AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé " REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de septembre 1948.

(signé) MAURICE LAHAYE

Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Pour Le Maire.

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 27ième jour du mois de septembre 1948 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM les Echevins, L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du pro-maire M. Médard Duguay au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,328

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 septembre 1948 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10329

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 14,808.78 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 57 | 3,051.38 | La Cité du Cap | 73.59 |
| J. A. Labelle. | 37.80 | Gust. Vatellier | 31.38 |

Résolution No. 10,329 (suite)

| | | | |
|---|---|---|---|
| ChamplainExpress. | 6.07 | Henri Béliveau | 26.97 |
| J. A. Labelle. | 35.00 | La Muni. Scolaire | 4.00 |
| La Corp. du Comté. | 1,342.55 | Canada Iron Fdries | 1,041.25 |
| Canada Iron Foundries | 6,922.06 | Wallace & Tiernan | 67.11 |
| W. H. Saulniers. | 15.15 | Southam Press Montréal | 63.46 |
| Shawiningan W & P. | 624.12 | Shawinigan Wa & P. | 114.82 |
| Banque Can. Nationale. | 24.00 | Hector Desfossés | 900.00 |
| Bell Telephone Company | 54.22 | Paul E. Roy. | 5.11 |
| Le Nouvelliste. | 20.00 | Nos Droits. | 40.32 |
| Lewis Bros Limited. | 57.94 | Lamy Prélarts. | 172.07 |
| Drummond Mc-Call & Co Ltd | 48.89 | J. B. Loranger Ltée. | 29.52 |

TOTAL $ 14,808.78

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,330

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ETRESOLU que la soumission de MM. Paul Gonthier & Cie et la Banque Provinciale du Canada, pour l'achat de l'émission d'obligations au montant de $ 90,000.00 au prix de 98.15 par $100. d'obligations plus les intérêts courus à la date de la livraison des titres, suivant les détails suivants:

| | | |
|---|---|---|
| $ 18,000.00 | 3 % | 1949-1953 Incl. |
| 21,000.00 | 3¼ % | 1954-1958 do |
| 51,000.00 | 3½% | 1959-1963 do |

soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,331.

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye

ET RESOLU que ce conseil accepte des RR. PP. Oblats du Monastère du Cap-de-la-Madeleine, une rue de 60 pieds de largeur s'étendant depuis la rue St-Émile vers le sud jusqu'au nouveau chemin du passage étant une partie du lot primitif No. 629 et ce pour le prix de $ 1.00

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,332.

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil autorise Son Honneur le Maire Irénée Rochefort à proclamer Lundi le 25ième jour du mois d'octobre 1948 jour de fête civique et invite les organisations laiques, civiques, éducationnelles, religieuses, industriels et les Banques, à fermer leurs portes ce jour-là afin que tous puisse participer d'une façon active aux diverses manifestations qui auront lieu à l'occasion de la Journée des Nations Unies.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,333

Proposition de l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 22 juillet 1948 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord, I.C. gérant de la cité surveille les travail pour le compte de la municipalité.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,334

Proposé par l'échevin Ludovic Prescott,
Appuyé par l'échevin Maurice Lahaye

ET RESOLU que M. Roger Lord, I.J. gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à faire éxécuter des travaux de prolongement d'aqueduc et d'égout sur la rue Bellerive au nord-ouest de la rue Fusey, sur une longueur approximative de 500';

sur le lière rue St-Odilon sur une longueur de 250'
Rue Célina: entre le Blvd Ste-Madeleine et la rue Loranger pour égoutter sur la rue Des Erables.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,335

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que le gérant soit et est par les présentes autorisé à faire éxécuter les travaux suivants:

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Ouverture de la rue | St-Pierre | au N.O. | Fusey. | 500' |
| do | Bellerive | do | do | 500' |
| do | St-Irénée | do | do | 500' |
| do | Berlinguet | au N.E. | 3ième rue | 300' |
| do | Vachon. | Dans la côte. | | |

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,336

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière,

ET RESOLU que M. l'Echevin Maurice Lahaye soit et est par les présentes nommé pro-maire pour le prochain terme.

Adopté.

- - - - - - - - - - -

Ouverture des soumissions pour Règlement No. 272 $ 90,000.00
Lecture de diverses correspondances,
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irénée Rochefort.
Le Maire.

F. Beaumier
Le Greffier.

FB/

-o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o&o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 4ième jour du mois d'octobre 1948 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les Echevins. L. Larivière, Paul Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-337

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Alb. d. Hasty

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 27 septembre 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-338

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $25590.30 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes

Acceptés pour paiement:
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 58 | 2,801.85 | Liste de Paie No. 59 | 3,695.80 |
| Banque Can. Nationale. | 4,769.30 | Trésorier de la Prov. | 173.80 |
| J. A. Labelle. | 268.15 | La Cité du Cap. | 140.09 |
| John Millen & -Riv. Ltée. | 20.00 | Imperial Oil Limited | 81.16 |
| Imprimerie St-Patrice. | 16.16 | Henri Paul Johnston. | 25.00 |
| Albert Rochefort. | 30.10 | Georges Héroux. | 26.94 |
| Hughes Owens. | 12.00 | Jos Gauvin & Fils. | 25.21 |
| Germain & Frère Ltée. | 22.99 | G.A.Gruninger. | 78.75 |
| Can.Steel Wares Ltd. | 82.62 | Gauthier Sports Enrg. | 33.11 |
| Office Stationers. | 35.56 | J. Henri Beaumier. | 56.98 |
| Gaston Bourassa. | 1,530.00 | Ernest L. Duplessis. | 145.00 |
| Bureau du Bien Etre. | 200.00 | J. P. Morin Enrg. | 57.00 |
| Valère Dubois. | 2.50 | Can. Industries. Ltd. | 25.35 |
| Cie d'Huile Penn-Mass. | 28.21 | Mun Scolaire du Cap.Mar | 2.26 |
| Champlain Express Inc. | 5.13 | Can. Bitumuls Co Ltd. | 259.97 |
| F. X. Thos Berlinguet. | 49.00 | La Revue Municipale. | 12.25 |
| Léonidas Lemay | 23.80 | Henri Béliveau. | 11.48 |
| H.L.BLatchford Ltd. | 132.19 | Bureau d'enrégistrement | 32.70 |
| Garage Arsenault. | 24.71 | Le Foyer du Peintre. | 4.65 |
| Trésorier de la Prov. | 6,857.04 | Francis Hankin & Ci. | 1,935.19 |
| Fonderie St-Maurice Enrg. | 1,537.83 | La Cité du Cap. | 153.47 |
| Maurice Dusseault. | 65.00 | Belt Collection Bureau | 100.00 |

TOTAL $ 25,590.30
Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-339

Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada, construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 28 septembre 1948 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord. I.C. surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-340

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que ce conseil consent à vendre à la COOPERATIVE D'HABITATION " LAFAMILLE" un lot de terre connu et désigné comme étant le lot de subdivision No. 1048 du cadastre officiel du lot primitif No. 387, pour le prix de $1.00.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-341

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que M. Roger Lord. I.C. gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à faire faire un estimé pour le coût d'installation d'une ligne d'égout sur le chemin du PASSAGE.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-342

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que M. Roger Lord, I.C. soit et est par les présentes autorisé à faire faire des puisards aux endroits suivants:

1 puisard sue Beaumier, entre, a propriété de M. J.L.Lafontaire et celle de M. Oliva Guilbert.(Entrepôt)
1 puisard rue la rue Rochefort face à la rue Latreuille.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-343

~~Proposé par l'échevin~~ 3 mots rayés sont nuls.

No. 10-343

AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un réglement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois d'octobre 1948.

(signé) LUDOVIC PRESCOTT.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-344

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes ajournée à Vendredi le 8ième jour d'octobre 1948 à 7 heures P.M. sur le règlement No. 240-A concernant les rues et la circulation dans les rues, et sur toutes choses inachevées.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de diverses correspondances
ET LA SEANCE EST ENSUITE AJOURNEE.

Le Maire.

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A un ajournement de la séance régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, vendredi le 8ième jour d'octobre 1948 à 7 heures P.M. auquel ajournement étaient présents MM. les Echevins. B.Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du pro-maire M. Maurice Lahaye au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-345

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $10,307.10 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Loranger & Molesworth | 4,187.92 | Northern Electric. | 315.97 |
| Northern Electric. | 18.83 | La pharmacie Perreault | 4.63 |
| Trésorier de la Prov. | 1,995.37 | Underwood Limited. | 15.18 |
| Shawinigan W. & P. | 266.34 | Ls. Geo Therreault. | 19.80 |
| 3-Riv. Merchandising. | 94.35 | C. Labelle & Cie. | 9.80 |
| Chas Turcotte | 191.63 | Carrière 3-Rivières | 575.03 |
| Cie de Gravier de Mt.C. | 43.32 | T. J. Moore & Cie. | 35.50 |
| Massicotte & Arcand. | 132.64 | Kerr Ellams Offc. Ap. | 11.34 |
| Kimball Automobile Ltée | 775.69 | Omer DeSerres Ltée. | 792.22 |
| Cie de Bois St-Laurent. | 186.25 | Drummond McCall. | 47.13 |
| J.B.Deschamps, Inc. | 248.50 | Wilbrod Therrien. | 339.66 |

L'Echevin P. Lemarier quitte sonsiège. 9.15 P.M. Adopté.

Total $ 10,307.10

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-346

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Alb.Grenier

une rue de 50' de largeur sur une longueur approximative de 450' et étant désignée à un plan mon officiel de M. Ernest L. Duplessis en date du 8 septembre 1948 comme étant le lot No. 6 du cadastre officiel du lot primitif No. 548.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'acte de donation. Le prix de vente est de $1.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-347

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que le Gérant M. Roger Lord, I.C. soit et est par les présentes autorisé à faire installer un système de radio-police de la Compagnie Northern Electric Compagny suivant cotation préparée par la dite Compagnie en date de janvier 1948, spécialement un poste central de 50Watts et deux mobiles à 25 Watts chacun.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-348

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le règlement No. 240-a intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-349

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le règlement No. 240-a intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-350

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

1 lampe de 100C.P. en face du cimetière.Ste-Famille.
1 lampe de 100C.P. rue St-Laurent en face de Paul Bourbeau.
1 lampe de 100CP. rue Notre-Dame (526 Notre-Dame)

Adopté.

- - - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Ernie Rowsell
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

FB/

&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 18ième jour d'octobre 1948 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au Fauteuil.

- - - - - - - - - - - -

Résolution No.10-351

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée

Résolution No. 10-351 (suite)

régulière du conseil de cette cité en date du 4 octobre 1948 ainsi que celui de l'ajournement en date du 8 octobre 1948 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-352

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $11,642.64 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 60 | 2,697.85 | Liste de Paie No. 61 | 2,733.51 |
| H. Massicotte & Frères | 18.68 | | |
| do | 129.94 | Renaud & Fils. | 31.37 |
| do | 132.75 | Canadian Germicide | 18.30 |
| do | 39.57 | Automotice Products. | 80.36 |
| Délisle Auto Access. | 34.41 | J. A.Labelle. | 199.20 |
| Léonidas Lemay | 27.02 | Crane Limited. | 754.98 |
| Roger Lord. | 150.00 | Prof. O. Hudlot. | 150.00 |
| La Cité du Cap. | 188.92 | H. Massicotte & Fr. | 2,525.78 |
| Massicotte & Fils. | 1,530.00 | Clu b de Hockey Int.B | 200.00 |

TOTAL $ 11,642.64

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-353

Proposé par l'échevin L.Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce conseil accepte de MM. Wellie Bordeleau et Jules Héroux une rue de 60 pieds de largeur par une longueur approximative de 675 pieds M.A.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer un contrat basé sur un plan non officiel, fait et préparé par M. F. F.Thos Berlinguet A.G. en date du 9 octobre 1948; la rue étant désignée comme étant les lots de subdivision Nos. 110.et 111 du cadastre du lot primitif No. 548.et 101 et 102 du lot primitif No. 549.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de donation. Le prix de vente est de $1.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 19-354

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty,

ET RESOLU qu'en conformité avec les nouvelles Lois et ordonnances concernant l'assurance-chômage, le Gérant et le Trésorier soient autorisés à émettre et à signer les demandes d'exemption et les certificats requis pour les employés permanents qui sont à l'emploi de la cité depuis trois ans et plus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-355

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation de notre Evêque Mgr George-Léon Pelletier et en conformité des pouvoirs accordés à ce conseil par l'article 4 de la Loi Geo. VI., chapitre 5, une donation soit faite au Syndicat des Fiduciaires de l'Université Laval, au montant de QUIZE MILLES DOLLARS ($15,000.) payable en 15 versements annuels, égaux et consécutifs de $1,000 chacun, sans intérêt, le premier versement devenant dû et échu le 1er janvier 1949 et les autres, le 1er janvier de chacune des années subséquentes.

La présente résolution entrera en vigueur dès son approbation par le Commission municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10,356

Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que la soumission de MERCERIE DE LUXE ENRG. pour la confection de cinq paletots de constables au prix et conditions de la dite soumission, soit $54.50 chacun, taxe fédérale incluse, soit acceptée.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-357

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Trésorier soit et est par les présentes autorisé à porter au rôle de perception un certain terrain porté au nom de Elisabeth Huses avec trois années d'arrérages et aussitôt que les procédures légales auront été faites, le Greffier est autorisé à procéder à une vente pour taxes dues et impayées.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-358

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité du Cap-de-la-Madeleine, les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1er novembre 1948 au montant total de $ 5,431.33. Le Maire et le Trésorier sont par les présentes autorisés à signer un billet jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné. Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

La présente résolution devra recevoir l'approbation de la Commission municipale de Québec et celle du lieutenant-gouverneur en conseil.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-359

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau sur la rue Thibeau en face de la propriété de M. W. Lacroix.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-360

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ATTENDU QUE le hangar blanc désigné comme "C" serait d'une grande utilité pour la cité du Cap-de-la-Madeleine et en vue des nombreux services rendus par la dite cité au Gouvernement de Sa Majesté, durant le conflit maintenant terminé, IL EST RESOLU que demande soit faite au Gouvernement Fédéral de céder ledit Hangar à la Cité. Copie à M. H. Brunelle, M.P.F.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Lectures de diverses correspondances.
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

FB/

-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-ø-

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, mardi, le 26ième jour du mois d'octobre 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil. ---

---

Résolution No. 10361

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 octobre 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10362

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,196.74 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 62 | 3765.80 | Union des Municipalités | 248.25 |
| Just Equipment | 1552.21 | Paie No. 63 | 2630.48 |
| | | | $ 8,196.74 |

Adopté.

---

Résolution No. 10363

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le terrain actuellement porté au rôle d'évaluation à Dame Elizabeth Huses, soit et est par les présentes vendu par option et promesse de vente à M. Paul Grégoire pour le montant de $ 150.oo. Ce lot est connu comme étant une partie du lot primitif No. 388.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 10364

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Cie St-Maurice Transport Company, d'établir un service d'autobus dans St-Odilon, de manière à faire circuler les autobus à intervalle de 20 minutes, depuis le matin jusqu'à minuit et demi le soir.

Adopté.

---

Résolution No. 10365

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C.P. aux endroits suivants:

1 - lampe rue St-Edouard entre le Blvd Ste-Madeleine et Loranger.
1 - lampe rue Grandmont, limites N-E des propriétés Durham Chemical.
1 - lampe rue Lahaye, (M. Boisvert).
1 - lampe rue Brunelle, (Austin Laundries).
6 - lampes Des Vétérans, aux intersections de chacune des rues.

Adopté.

---

Résolution No. 10366

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ATTENDU QUE Son Honneur le Maire n'a pas signé la résolution 10319, ni le contrat préparé, suivant cette résolution, et lui étant présenté par le Notaire Donat Chagnon pour sa signature.

IL EST RESOLU, qu'après avoir lu et pris connaissance de ce contrat, le vote soit pris et la majorité voudrait la signature du Maire, pour la résolution 10319 et le contrat préparé suivant cette résolution.

LE VOTE

POUR: L. Prescott, Alb. D. Hasty, M. Lahaye, M. Duguay.
CONTRE: P. Lemarier.

Adopté sur division

---

Résolution No. 10367

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ATTENDU QUE M. James G. Kelly, désirant établir une nouvelle industrie au Cap-de-la-Madeleine, IL EST RESOLU, que la Cité vende audit James G. Kelly, les terrains tels qu'indiqués au plan original de l'Aéroport étant composés des lots Nos. 421-C, 421-D et partie du lot No. 422-C, moins cependant et à distraire une lisière de terrain de 66' de largeur comme sortie de la balance dudit Aéroport et des parties des terrains vendues à diverses autres personnes antérieurement, le tout pour le prix de $ 1,000.oo comptant.

Il est bien entendu que le contrat devra stipuler que l'acheteur ne pourra vendre ou céder le terrain à autre qu'à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ceci au même prix.

Il sera aussi entendu que le contrat devra stipuler que l'acheteur ne pourra se servir des bâtisses qui y sont érigées et les terrains que pour fins d'industries seulement. Si, dans un lapse de temps de 2 années, l'achteur n'a pu établir une ou des industries, la présente vente deviendra nulle et de nul, effet, et la Cité devra rembourser M. J. G. Kelly du montant de $ 1,000.oo.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'acte de vente.

Adopté.

LE MAIRE NE SIGNE PAS LA RESOLUTION MAINTENANT

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire
A. Beaumier
Greffier.

-n-n-n-n-n-n-n-n-n-n-n-n-n-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, mardi le 2ième jour du mois de novembre 1948, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10368

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 octobre 1948, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10369

Proposé par l'échevin L. Prescott,

Que le vote soit et est par les présentes demandé sur la résolution No. 10367, adoptée par le Conseil à la séance régulière du 26 octobre 1948, laquelle résolution Son Honneur le Maire Irenée Rochefort a refusé de signer.

POUR: L. Prescott, L. Larivière, M. Lahaye, M. Duguay.
CONTRE: P. Lemarier.

Adopté sur division 4 à 1.

---

Résolution No. 10370

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 57,148.47 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 64 | 2548.38 | Léonidas Lemay | 50.38 |
| J B Loranger Ltée | 262.25 | Jos. Leblanc | 111.44 |
| Germain & Frère Ltée | 27.18 | Massicotte & Arcand | 14.32 |
| L. H. Laplante | 27.96 | Les Frères Lebrun | 39.51 |
| F X T Berlinguet | 145.00 | Banque Can Nationale | 45989.18 |
| Paul Délisle | 41.31 | Automotive Product | 11.87 |
| P. V. Ayotte | 3.27 | Garage Atlas | 69.04 |
| Henri Brousseau | 30.00 | A. Brouillard | 130.48 |
| J B Baillargeon Express | 12.51 | Bell Téléphone Co | 62.89 |
| Champlain 5-10-15-1.oo | .80 | Cie Const. Dollard | 198.25 |
| Gar.Charest & Frères | 13.44 | Champlain Express | 1.30 |
| Cie d'Huile P-Mass | 177.57 | Laurent Dupuis | 1.02 |
| Loranger & Loranger | 99.18 | Drummond McCall | 8.36 |
| Francis Hankin | 888.96 | Deshaies Auto & Buffet | .81 |
| Délisle Auto | 45.50 | Geo. Héroux | 8.91 |
| Roland Rochefort | 79.00 | S. O. Riverin Ltée | 19.48 |
| Shawinigan W & P | 629.48 | Shawinigan W & P | 116.91 |
| Garage Hamel | 1.02 | Léo Gagnon | 24.00 |
| Forest Auto Body | 63.25 | Jos Gauvin & Fils | 16.28 |
| P. A. Gouin Enrg. | 104.65 | Studio Hébert | 10.02 |
| Imperial Oil | 117.01 | Paie No. 65 | 3685.80 |
| Trésorier de la Prov | 745.00 | Bureau d'enrégistrement | 21.15 |
| H. L. Blatchford Ltée | 132.19 | Alf. Lafrenière | 10.00 |
| Nap. Loranger | 11.02 | Cité du Cap | 39.13 |
| Eusèbe Nolet | 30.00 | Keuffel & Esser | 106.86 |
| Kimball Auto | 1.78 | Laurent Paquin | 60.00 |
| J. T. Nadeau | 18.45 | Albert Rochefort | 8.33 |
| Richard Auto | 63.31 | Roy Auto | 5.49 |
| Paul E Roy | 7.79 | | |
| | | | $ 57,148.47 |

Adopté.

---

Résolution No. 10371

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyépar l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que M. Roger Lord gérant, soit et est par les présentes autorisé à acheter 2500 pieds de tuyau de béton de 6" de diamètre par 2½ pieds de longueur de M. Wilbrod Therrien au prix de $ 0.85 la feuille, moins 10% si payé dans les 30 jours de la livraison.

Adopté.

---

Résolution No. 10372

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement aux soussignés d'une requête en date du 2 novembre 1948 dont le but est de se former en association sous le nom de L'OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE ST ODILON" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps.

Adopté.

---

Résolution No. 10373

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à procéder à une vente pour taxes dues des propriétés et terrains de ceux qui doivent des taxes de 1946 et antérieurement.

Adopté.

---

Résolution No. 10374

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement au Gouvernement Provincial par l'entremise de notre dévoué député M. Maurice Bellemare, l'autorisation d'aller chercher des arbres à la pépinière provinciale pour la plantation dans les parcs de la Cité.

Adopté.

---

Résolution No. 10375

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C.P. aux endroits suivants:

1 - lampe rue Ste-Julienne, limites nord-ouest.
2 - lampes 3ième rue près du couvent
2 - lampes rue St-André (St-Odilon)
1 - lampe coin 3ième et Dessureault.

Adopté.

---

Résolution No. 10376

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU qu'un comité d'athlétisme composé des échevins LAHAYE, DUGUAY et LEMARIER soit formé pour répondre aux diverses demandes de la part de sportmen de la Cité et des diverses organisations sportives.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10377

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION ET LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois de novembre 1948.

(Signé) Ludovic Prescott, échevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10378

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE DIVERS TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois de novembre 1948.

(Signé) L. Larivière, échevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Ernest Corbeil
Maire

J. Beaumier
Greffier

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 15ième jour du mois de novembre 1948, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10379

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 novembre 1948 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10380

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

TE RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,236.65 tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gaudias Trudel | 86.42 | Paie No. 68 | 3685.80 |
| Garage Atlas | 12.10 | Garage Béliveau | 169.37 |
| Carrière 3-Rivières | 992.82 | Cie graviers Mt-Carmel | 153.20 |
| Cie Bois St-Laurent | 19.07 | Charbonnerie Champlain | 82.24 |
| Crane Limitée | 355.01 | Paul Délisle | 33.05 |
| Drummond McCall | 58.77 | Valère Dubois | 2.50 |
| John Millen 3-R. | 5.11 | Cité du Cap | 120.20 |
| Cité du Cap | 100.00 | J. B. Loranger Ltée | 15.60 |
| T. J. Moore Co. | 32.04 | Nichols Chemical Co | 21.34 |
| Le Nouvelliste | 18.00 | Garage Royer & Frère | 134.30 |
| Alp. Roy | 64.06 | Roland Rochefort | 41.75 |
| Chs Turcotte | 63.92 | W. Therrien | 59.92 |
| David Tessier | 88.20 | 3-Riv. Chevrolet | 18.91 |
| Phil. Verrette | 57.73 | Thos Vivier | 7.90 |
| C. H. Savard | 23.78 | Wallace Tiernan Ltd. | 92.32 |
| Victor St-Arnaud | 367.20 | Réginald Sauvageau | 1.98 |
| Shawinigan W & P | 275.46 | Shawinigan W & P | 337.56 |
| Fleuriste Madelon | 15.30 | Léonidas Lemay | 38.62 |
| Loranger & Loranger | 77.78 | Henri Béliveau | 76.42 |
| Hector Desfossés | 900.00 | Champlain Express | 6.02 |
| Paie No. 66 | 2057.43 | Paie No. 67 | 1467.45 |
| | | | $ 12,236.65 |

Adopté.

---

Résolution No. 10381

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le gérant soit et est par les présentes autorisé à procéder à une révision du cadastre en collaboration avec le greffier de la cité pour la partie acquise par la Coopérative d'Habitation "LA FAMILLE". Il est par les présentes autorisé à se procurer les services d'un arpenteur-géomètre.

Adopté.

---

Résolution No. 10382

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la soumission de MM. L. Massicotte et Careau Ltée en date du 13 novembre 1948 soit acceptée. Cette soumission est pour l'installation de 200' de radiation à l'Hotel de Ville et s'il y a lieu de poser plus de 200' le prix sera de $ 1.50 le pied additionnel.

Adopté.

---

Résolution No. 10383

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que ce Conseil recommande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'acceptation d'une rue de 43' de largeur sur une longueur approximative de 930' étant composée des lots primitifs Nos. 548 & 549. La dite rue appartient actuellement à MM. A. Martel et A. Lapointe.

Si acceptée par le Gouvernement, le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat de cession pour le prix de $ 1.00 et le Maire et le Greffier autorisés à signer le dit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 10384 ~~Correspondances et la séance est levée.~~

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce Conseil accepte la nouvelle subdivision d'une partie du lot primitif No. 143 le tout tel que plus amplement décrit à un plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G. en date du 24 septembre 1948.

Ce Conseil recommande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'ouverture d'une rue d'une largeur de 60'. Si acceptée par le Gouvernement le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 10385

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C. P. aux endroits suivants:-

2 - lampes rue St-Arnaud.
1 - lampe rue Notre-Dame limites N-E de la Cité

Adopté.

---

Résolution No. 10386

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.,

ET RESOLU que le Maire et le Gérant soient et sont par les présentes autorisés à signer un contrat avec la Canadian Oil Companies Ltd pour l'installation d'un réservoir souterrain et des pompes pour la gazoline utilisée par la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irénée Rochefort
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-t-t-t-t-t-t-t-t-t-t-t-t-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 22ième jour du mois de novembre 1948, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

~~dix mots rayés sont nuls~~

Résolution No. 10387

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 novembre 1948 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10388

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 3,601.98 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Les Comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 69 | 1604.05 | Just Equip. & Supply | 199.28 |
| L. G. Therreault | 21.30 | Philippe Simard | 6.89 |
| Champlain Express | 7.59 | Imp. St-Patrice | 21.20 |
| Bell Téléphone | 250.00 | P. V. Ayotte | 21.11 |
| Albert Rochefort | 11.23 | J. A. Labelle | 258.00 |
| L. H. Laplante | 66.30 | Paul Délisle | 103.73 |
| Paul Boucher N. P. | 66.09 | Shawinigan W & P | 642.32 |
| Shawinigan W & P | 109.77 | Cité du Cap | 23.12 |
| Donat Rocheleau et Al. | 40.00 | Soc Bon Parler Francais | 50.00 |
| Comité Timbre de Noel | 100.00 | | |
| | | | $ 3,601.98 |

Adopté.

---

Résolution No. 10389

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que la démission du constable et pompier M. Réal L'Heureux soit acceptée. Toute résolution fixant l'engagement et fixant le salaire dudit Réal L'Heureux soit et est par les présentes révoquée.

Adopté.

---

Résolution No. 10390

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C. P. aux endroits suivants:

~~XXXXXXXXXX~~

2 - lampes rue Cardinal-Villeneuve.
1.- lampe rue Hébert

Adopté.

---

Résolution No. 10391

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil soit autorisé à emprunter une somme d'un minimum de $ 30,000.oo jusqu'à un maximum de $ 90,000.oo par billets, pour une période de trois mois, lesquels billets par la suite seront renouvelables si nécessaire de mois en mois pour un maximum de six mois à un taux d'intérêt n'excédant pas 4%.

Les intérêts seront payables à la fin du premier trimestre et ensuite à la fin de chaque mois.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets. La présente résolution devra recevoir l'approbation de la Commission Municipale de Québec et celle du Lieutenant-gouverneur en Conseil.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 6ième jour du mois de décembre 1948 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM., les Echevins L. Larivière, P. Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au Fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-392

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 22 novembre 1948 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-393

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $40,506.23 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 70 | 1,417.62 | Liste de Paie No. 71 | 3,625.80 |
| Liste de Paie No. 72 | 1,422.65 | Canadian Pacific | 70.79 |
| Hector Desfossés | 1,125.00 | Roger Lord. I.C. | 150.00 |
| Banque Can. Nationale | 15.00 | Banque Can Nat. | 10,954.03 |
| Trésorier de la Prov. | 531.40 | Canada Iron Foundries | 9,214.56 |
| Délisle Auto Access. | 159.61 | Drummond McCall. Co | 3.03 |
| Canadian Fire Hose Co | 30.09 | Garage Charest & Frères | 63.00 |
| The Bell Telephone. | 49.82 | La Cité du Cap. | 41.77 |
| Francis Hankin & Co. | 731.93 | Jos Leblanc. | 10.43 |
| Nap. Loranger. | 8.01 | Jacques Labarre | 8.50 |
| Loranger & Molesworth | 740.28 | Cie de Bois St-Laurent | 351.68 |
| A. Brouillard. | 36.86 | Can. Hohn Mansville | 655.78 |
| Cie d'Huile Penn-Mass | 261.16 | Deshaie Auto & Buffet | 23.38 |
| Dominion Rubber Co. | 4.68 | Commission des Acc.duT | 16.65 |
| Loranger & Molesworth | 6,624.56 | Massicotte & Arcand. | 108.82 |
| La Cité du Cap. | 45.08 | J.A.Babelle | 40.00 |
| Léo Gervais Talleur. | 18.00 | Prof. O. Hudlot. | 150.00 |
| Garage Arsenault. | 6.94 | Bureau d'Enrégistrement | 30.30 |
| Nos Droits. | 10.08 | Paul Délisle. | 49.75 |
| Léonidas Lemay | 24.08 | United Auto Parts. | 4.79 |
| Hervé D. viviers. | 5.28 | Maurice Thompson. | 26.25 |
| Gaudias Trudel. | 53.64 | Chs Turcotte. | 194.57 |
| 3-Rivières Chevrolet | 24.34 | Wilbrod Therrien. | 244.40 |
| La Cité,du Cap.. | 60.56 | Shaw. Water & Power | 283.50 |
| Henri Béliveau. | 42.00 | Henri Piché. | 10.00 |
| Loranger & Loranger. | 35.38 | Chs Lévesque. | 29.90 |
| Kimball Automobile Ltée. | 22.85 | J. Bte Lanouette | 54.50 |
| Roy Automobile Enrg. | 39.75 | Garage Royer & Frère | 8.83 |
| Albert Rochefort. | 21.10 | St-Maurice Valleu Chr. | 37.32 |
| Geo. Héroux. | 7.63 | Imprimerie St-Patrice. | 6.78 |
| John Millen 3-Rivières. | 2.93 | Keuffel & Esser | 35.50 |
| Mercerie De Luxe. | 277.95 | Miner Rubber Co Ltd. | 6.50 |
| L. H. Laplante. | 7.34 | Paul E. Roy. | 9.08 |
| Chs. H. Savard. | 40.58 | Jos Gauvin & Fils. | 22.79 |
| Trésorier de la Prov. | 54.07 | Dr. P. Hubert. M.D. | 5.00 |

TOTAL $ 40.506.23

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-394

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la soumission de M. Jos. Edm. Loranger pour l'entretien durant la saison d'hiver 1948-1949 au prix de $190.00

Résolution No. 10-394 (suite)

soit acceptée. La soumission compreads l'entretien suivant:

a) Rue St-Maurice du ruisseau vers le nordouest jusqu'aux limites.

b) Le chemin de St-Malo de la rue St-Maurice jusqu'au chemin conduisant à l'usine de pompage.

c) Le chemin depuis la route St-Malo vers le sud-est jusqu'à l'usine de pompage.

M. Jos Edm. Loranger devra signer, devant le Gérant, de la Cité un contrat en bonne et due forme.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-395

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à remettre à Mtre Léon Méthot C.R. pour collection, une réclamation au sujet d'un accident à un employé de la cité M. Adélard Lottinville, à son travail, le 16 février 1948.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-396

Proposé par l'échevin M. Lahaye
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty,

ET RESOLU que le conseil remercie bien sincèrement M. Maurice Bellemare M.A.L. pour l'aide précieux qu'il a apporté en faisant obtenir à la cité du Cap-de-la-Madeleine, des arbres pour l'embleelissement de nos parcs.

Que copie de laprésente soit transmise à M. M. Bellemare M.A.L.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-397

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C.P. aux endroits suivants: 1 mapte Rue Nordmand, 1 Rue Valiquette (37) et 1 rue St-Philippe. (67)

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

No. 10-398

AVIS DE MOTION

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de décembre 1948.

(signé) PAUL LEMARIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - -

Ouverture de soumissions pour entretien de route d'hiver.
Lecture de diverses correspondances
ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Maire.

Le Greffier.

o&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&/&o

Espace libre nul

Espace libre nul.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 20ième jour du mois de décembre 1948 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénéé Rochefort, MM. les Echevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidente du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-399

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6ième jour du mois de décembre 1948 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-400

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $34,643.76 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 73 | 1,573.08 | Liste de Paie No. 75 | 1,260.20 |
| Liste de Paie No. 74 | 3,611.95 | Bureau du Bien Etre. | 100.00 |
| Banque Can. Nationale | 10,365.81 | Paul Délisle. | 140.63 |
| Mueller Limited. | 3.16 | Northern Electric. | 60.42 |
| Le Nouvelliste Ltée. | 37.00 | Chs. H. Savard. | 47.56 |
| St-Maurice Vall. Chrc. | 2.03 | René de Cotret & Cie | 200.00 |
| Richard Automobile. | 110.80 | La Pharm. Perreault. | 16.00 |
| La Cité du Cap. | 50.29 | Roland Larivière. | 78.25 |
| J.T. Nadeau. | 9.80 | The Bell Telephone. | 101.65 |
| Massicotte & Fils. | 2,570.00 | Léonidas Lemay | 27.16 |
| L. Massicotte & Careau | 687.01 | Northern Electric. | 19.38 |
| do | 169.75 | L. Geo Therreault. | 46.80 |
| do | 191.55 | Wilbrod Therrien. | 58.99 |
| Unique Glove | 66.75 | Underwood Limited. | 15.36 |
| Paul E. Bergeron Mach. | 9.69 | Aimé Breton. | 42.13 |
| L'Avenir. | 38.82 | Régional Asphalt | 4,195.39 |
| Hector Desfossés | 900.00 | J.I.Rochefort & Al. | 2,000.00 |
| Roger Lord. | 150.00 | La Cité du Cap. | 4,050.00 |
| Cie de Gravier de Mt- Car. | 225.02 | Carrière 3-Rivières. | 1,238.07 |
| Shawinigan Water & Power | 54.15 | La Cité du Cap. | 43.11 |
| J.O.C.Ste-Famille (SKI) | 50.00 | | |

TOTAL $ 34,643.76
Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-401

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce conseil accepte sous réserve de la résolution No. 8251 adoptéele 3 août 1942, la quatrième (IV) rue étant composée des nos de subdivision 50 du cadastre 418, et P-185 du cadastre 419, le tout tel que plus amplement décrit à une lettre de Dame Emile Halin, en date du 20 décembre 1948.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-402

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire faire une entrée temporaire d'eau à M. Léo Cossette, quatrième rue sur une longueur approximative de 200 pieds.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-403

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce conseil autorise la publication d'une page d'annonce dans NOS DROITS pour les souhaits du conseil à la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Le prix d'une page est de $ 67.20

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10404

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLUo que ce conseil autorise Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, à proclamer les lundi 27 décembre 1948 et 3 janvier 1949 jours de fêtes civiques et invite les propriétaires d'établissements industriels et commerciaux et les banques à fermer leurs portes ces jours-là

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-405

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que M. L'Echevin Ludovic Prescott, soit et est par les présentes nommé pro-maire pour le prochain terme.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-406

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil autorise la publication d'une page d'annonce dans L'AVENIR pour lessouhaits du conseil à la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine. Le prix est de $33.20

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, a quitté la séance à 9.15 P.M. avant l'adoptionde la résolution No. 10-401 et les suivantes

La séance fut alors présidée par M. M. Lahaye pro-maire.

Lecture de diverses correspondances.

Lecture du règlement No. 240-B en première lecture mais l'adoption en fut remise à la séance subséquente.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irénée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, mardi le 28ième jour du mois de décembre 1948 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneurle Maire Irénée Rochefort, MM. les Echevins L. Larivière, Paul Lemarier, Alb. D. Hasty, L. Prescott, et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au Fauteil..

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-407

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 décembre 1948 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-408

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $14,234.50 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:
Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Garage Bétit | 74.50 | L'Avenir. | 33.60 |
| The Bell Telephone. | 79.35 | Crane Limited. | 129.72 |
| Fonderie St-Maurice. | 376.75 | Raymond Veillette. | 135.36 |
| Imprimerie St-Patrice. | 53.90 | Imperial Oil Limited. | 125.68 |
| T.J.Moore & Company | 1.33 | Nos Droits. | 25.00 |
| F. X. Thos Berlinguet. | 133.00 | P. A. Gouin Enrg. | 10.01 |
| Jos Gauvin & Fils. | 19.47 | Conrad Gilbert. | 27.75 |
| Cie d'Huile Penn-Mass | 44.60 | Cie de Constr. Dollard | .78 |
| Canadian Oil Companies | 351.00 | Canadian Fire Hose | 10.15 |
| Canadian Industries | 19.01 | Valère Dubois. | 2.50 |
| Champlain Express. | 1.95 | Bureau d'Enrégistrement | 10.35 |
| A. Brouillard. | 65.36 | Shawinigan W & P. | 648.33 |
| Loranger & Loranger. | 111.08 | J. B. Loranger Ltée. | 36.07 |
| Just Equipment. | 75.26 | Canada Iron Foundries | 1,334.63 |
| Kimball Auto Ltée. | 14.57 | H. Massicotte & Frères | 27.54 |
| Canada Iron Foundries. | 206.10 | do | 92.08 |
| Canadian Ludlow Valve. | 287.26 | do | 77.08 |
| L. Massicotte & Careau | 213.23 | Liste de Paie No. 77 | 3,695.80 |
| Le Protonotaire C.S. | 286.00 | Liste de Paie No. 76 | 1,342.20 |
| Liste de Paie No. 78 | 972.00 | La Cité du Cap. | 37.07 |
| H. Massicotte & Frères | 143.88 | Shawinigan Water & P. | 76.74 |
| Rév. Soeurs Dominicaines | 100.00 | | |
| | | Total $ | 14.234.50 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-409

Proposé par l'échevin Alb. D. Hasty
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à verser à M. Lacasse Lord, son salaire durant le temps de sa maladie moins cependant le salaire déjà versé durant ladite période.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-410

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que ce conseil, pour faire suite à une lettre du procureur de la Compagnie Canadian Titanium Pigments Limited, consent à faire l'entretien du chemin conduisant de la rue Notre-Dame aux maisons du Parc St-Maurice aux conditions mentionnées à ladite lettre en date du 24 décembre 1948 soit $ 250.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-411

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty

ET RESOLU que ce conseil consent à entretenir un chemin carrossable de la rue Notre-Dame à aller aux bureaux de la Continental Paper Products Limited, durant la saison d'hiven 1948-1949 et ce pour le prix de $125.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-412

ATTENDU QUE Norton Company, une compagnie ayant son principal bureau d'affaires en la ville deWorcester dans l'état du Mass. a signifié à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, qu'elle se propose d'acquérir les terrains, bâtisses, et usines que possède dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la Durham Chemicals ( Canada ) Limited, et de développer une nouvelle industrie,

ATTENDU QUE le Maire et le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine croient qu'il est avantageux et dans l'intérêt de la Province de Québec en général et de leur Ville en particulier, d'encourager l'établissement de nouvelles industries afin d'augmenter spécialement l'emploi masculin et d'activer l'entrainement d'ouvriers dans le travail spécialisé qui en grande partie, seront requis par la dite Compagnie pour la fabrication de ses produits, et de venir en aide à cette industrie qui a à soutenir la concurrence d'industries similaires, en fixant les taxes payables, par la dite industrie, pour une certaine période d'années,

EN CONSEQUENCE

Sur proposition de l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Alb. D. Hasty,

QU'IL SOIT ET IL EST PAR LES PRESENTES RESOLU:-

1o.- Que le Maire et le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, se déclarent favorables à l'établissement de NORTON COMPANY" dans leur Ville.

2o.- Qu'il soit par les présentes reconnu et résolu que les taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, tant générales que spéciales à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, par la dite Compagnie "NORTON COMPANY" sur tous les terrains, bâtisses propriétés, usines, machineries et accessoires situés dans la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et utilisés par ou en rapport avec la dite industrie, et sur toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites, soient fixées à la somme de CINQ MILLE DOLLARS ($ 5,000.oo) par année pour la période s'étendant dum premier janvier 1949 au 31 décembre 1953, et pour les six années suivantes aux montants ci-après: 1954, $ 5,250.oo, 1955, $ 5,500.oo, 1956, $ 5,750.oo, 1957, $ 6,000.oo et 1958 et 1959, à $ 6,250.oo chacune.

Cette fixation n'inclura pas la taxe d'eau ni les licences d'affaires.

3o.- Cette fixation de taxe est consentie aux conditions suivantes:-

a) La Compagnie s'efforcera en tout temps et en autant que raisonnable et en harmonie avec l'exploitation régulière de ses affaires, d'embaucher, de préférence, la main d'oeuvre locale;

b) La Compagnie devra exploiter sans interruption son industrie derant la période de la concession présentement accordée et si elle suspend ses opérations durant une période de six mois consécutifs en aucune année et pour toute cause autre qu'une grève, un "lockout", une guerre, un fait de Dieu ou des cas fortuits sur lesquels la Compagnie n'a pas de pouvoir, la concession accordée par les présentes sera alors annulée proportionellement à la partie de telle année ou la Compagnie aura ainsi discontinuée ses opérations, et la Compagnie paiera à la Cité, le montant proportionnel de la taxe municipale intégrale, imputable à cette période de discontinuation dans cette année, mais la concession accordée par les présentes revivra aussitôt que la Compagnie reprendra ses opérations.

c) Cette résolution devra être ratifiée par la Législature de la Province de Québec, par un "bill" privé qui sera proposé à cette fin au nom de la Cité, les frais duquel seront payés par la Compagnie.

d) Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer les pétitions à être adressées au Lieutenant-gouverneur, à l'Assemblée Législative et au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10413

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'auxtemps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé --- "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR 1949".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour de décembre 1948.

(Signé) Lionel Larivière,
Echevin de la Cité.

---

Règlement No. 240-B de nouveau soumis et remis à la prochaine séance.

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

---

Irénée Rochefort
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-h-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, mardi le 4ième jour de janvier 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10414

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets la mort de M. Onésime Boisvert, citoyen bien en vue de cette Cité et beau-père de M. L'échevin Ludovic Prescott du Conseil de cette Cité. Le Conseil se joint à la population pour offrir aux familles Prescott et Boisvert leurs plus sincères sympathies.

Ce Conseil recommande une gramd'messe pour le repos de l'âme de M. Onésime Boisvert.

Adopté.

---

Résolution No. 10415

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 décembre 1948 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10416

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le compte de M. Léonidas Lemay, au montant de $ 28.35, soit et est par les présentes accepté pour paiement.

Adopté.

---

Résolution No. 10417

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le salaire de MM. F. Marchand, Eug. Montambeault, J. Mongrain & R. Boissonneault soit porté de $ 35.00 à $ 40.00 par semaine.

Adopté.

---

Résolution No. 10418

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RÉSOLU que le role d'évaluation pour l'année 1949 tel que déposé par les évaluateurs le 17 novembre 1948 soit et est par les présentes amendé comme suit:
Phil. Simard:
Terrain, front par 100' à 30¢ du pied. 407-P-15
Terrain, front, rue Lahaye à 8¢ du pied. 407-P-17
Bâtisse: 407-P-17. à 16¢ au lieu de 20¢ du pied cube.

Adopté.

---

Résolution No. 10419

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le role d'évaluation pour l'année 1949 tel que déposé par les évaluateurs le 17 novembre 1948 soit et est par les présentes amendé comme suit:
Clément Roberge:
Maison: à 10¢ du pied cube au lieu de 15¢ du pied.

Adopté.

---

Résolution No. 10420

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le role d'évaluation pour l'année 1949 tel que déposé par les évaluateurs le 17 novembre 1948 soit et est par les présentes amendé comme suit:
Albert Beaudoin:
(Le Directeur) Bâtisse: à 11¢ du pied cube au lieu de 13¢ du pied cube.

Adopté.

---

Résolution No. 10421

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le role d'évaluation pour l'année 1949 tel que déposé par les évaluateurs le 17 novembre 1948 soit et est par les présentes amendé comme suit:
Raoul Noel:
Bâtisse: à 11¢ du pied cube au lieu de 13¢ du pied cube.

Adopté.

---

Résolution No. 10422

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le role d'évaluation 1949 tel que déposé par les évaluateurs le 17 novembre 1948 soit et est par les présentes amendé comme suit:
J. Fernand Drolet: Bâtisse à 11¢ du pied au lieu de 15¢ du pied. cube.

Adopté.

---

Résolution No. 10423

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le role d'évaluation 1949 tel que déposé par les évaluateurs le 17 novembre 1948 soit et est par les présentes amendé comme suit:
Valérien Pagé: 13¢ du pied cube au lieu de 15¢ du pied cube.

Adopté.

---

Résolution No. 10424

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le role d'évaluation 1949 tel que déposé par les évaluateurs le 17 novembre 1948 soit et est par les présentes amendé comme suit:
Maurice Cloutier: Enlever la machinerie.

Adopté.

---

Résolution No. 10425

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que le role d'évaluation pour l'année 1949, tel que déposé par les évaluateurs de la Cité et tel qu'amendé par les résolutions 10418 à 10424 inclusivement, soit homologué.

Adopté.

---

Résolution No. 10426

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à acheter 1 "souffleur Cyclone" de Kimball Auto Ltée au prix de $ 6,500.oo payable en 3 versements annuels égaux consécutifs, à même les budgets de 1949, 1950 et 1951. La présente résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

---

Résolution No. 10427

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le Procureur de la Cité Mtre Léon Méthot C. R. soit et est par les présentes autorisé à faire les démarches nécessaires auprès de la Législature Provinciale pour faire amender la Loi 6, Geo. VI, Chap. 76 Art. 2 sous-paragraphe 22.

Adopté.

---

Résolution No. 10428

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le Procureur de la Cité Mtre Léon Méthot C. R. soit et est par les présentes autorisé à faire les procédures nécessaires pour demander à la Législature Provinciale d'insérer dans le "bill" de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la même clause que la Ville de Québec, concernant les policiers.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10429

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil. à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226 CONCERNANT L'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de janvier 1949.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Ernest Lacroix
Maire

J. Beaumont
Greffier

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 17ième jour du mois de janvier 1949, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier; A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10430

Proposé par l'échevin A. Hasty;
Appuyé par l'échevin L. Larivière,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 janvier 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10431

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,727.33 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 1 | 1167.35 | Paie No. 3 | 2616.28 |
| Hon Trés. de la Prov. | 268.20 | Ban Can Nationale | 63.82 |
| Paie No. 2 | 3671.95 | J. A. Labelle | 240.00 |
| Club Cap Interm. | 200.00 | Cité du Cap | 56.77 |
| Cité du Cap | 29.82 | Can Industries Ltd | 44.01 |
| H. Béliveau | 40.38 | Paul Délisle | 271.54 |
| Shawinigan W & P | 3.06 | Shawinigan W & P | 49.74 |
| Sundicat Fid Universitél | 1000.00 | Lalancette & Henley | 24.75 |
| L. G. Therreault | 18.90 | Jos Gauvin & Fils | 185.07 |
| Délisle Auto | 23.99 | John Millen | 7.65 |
| J. M. Veillette | 22.15 | 3-Riv Chevrolet | 49.98 |
| Roy Auto | 39.65 | Cie Graviers Mt-Carmel | 180.76 |
| F X T Berlinguet | 76.00 | Bur d'Enrégistrement | 23.30 |
| John Millen | 12.24 | Garage Béliveau | 151.21 |
| Auto Electric | 2.62 | P. V. Ayotte | 4.36 |
| A. Brouillard | 2.79 | Garage Bétit | 13.45 |
| Cie Bois St-Laurent | 506.15 | Int City Man. Ass | 15.00 |
| Francis Hankin | 187.83 | Le Nouvelliste | 60.00 |
| Auto Electric | 9.11 | Garage Charest | 5.69 |
| Paul Boucher N. P. | 44.90 | Roland Rochefort | 91.50 |
| Can Oil Companies | 280.80 | Cie Huile P-Mass | 210.17 |
| Carrière 3-Riv. | 58.34 | Hotel N-Dame | 7.00 |
| Imp. St-Patrice | 159.96 | Les Frères Lebrun | 23.08 |
| L. H. Laplante | 5.43 | Nos Droits | 67.20 |
| Féd Can Maires et Mun. | 25.00 | P. A. Gouin | 64.16 |
| Roger Lord i. c. | 150.00 | T. J. Moore & Co | 11.68 |
| Francis Hankin | 196.92 | Léonidas Lemay | 21.00 |
| Alphonse Hébert | 687.76 | Southam Press Mont | 77.21 |
| Can Ludlow Valve | 1421.23 | Délisle Auto | 80.74 |
| W. H. Saulniers | 5.25 | Valère Dubois | 5.00 |
| Kimball Auto | 7.02 | Geo. Héroux | 8.44 |
| J. A. Labelle | 49.00 | Shawinigan W & P | 257.20 |
| Crane Ltd. | 129.58 | Wilbrod Therrien | 181.19 |
| Ass Funé Rousseau & fr | 55.00 | | |
| | | | $ 15,727.33 |

Adopté.

---

Résolution No. 10432

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 240-B intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10433

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le règlement No. 240-B, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES RUES ET LA CIRCULATION DANS LES RUES" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10434

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 16 décembre 1948 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord i. c. Gérant de la Cité surveille le travail pour le compte de la municipalité, le tout sujet à un mémo du Gérant en date du 17/1/49.

Adopté.

---

Résolution No. 10435

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que ce Conseil achète de M. Robert Caron, une pointe de terrain au coin nord-est des rues Paquin et Leduc, au prix de $ 150.00.

Cette pointe de terrain est décrite dans un plan préparé par M. Roger Lord i. c. de la Cité en date du 30 décembre 1948.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10436

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de janvier 1949.

(Signé) Lionel Larivière,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10437

Proposé par L'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets la mort de M. Solomon Lajoie père de M. Antonio Lajoie, employé de cette Cité. Ce Conseil se joint à la famille Lajoie dans le deuil qui la frapppeet lui offre ses plus sincères sympathies.

Adopté.

---

Résolution No. 10438

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty et L. Larivière,

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets le décès de M. Epiphane Tremblay, vieux résidant de cette Cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil déplore grandement la disparution de ce vénérable vieillard et offre aux familles Tremblay et Robert ses plus sincères condoléances.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire -o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o- Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 24ième jour du mois de janvier 1949, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10439

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 janvier, 1949, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10440

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,843.17, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 4 | 2008.90 | Paie No. 5 | 3691.95 |
| Arthur Hébert | 450.00 | Gar. Royer & Frère | 3.45 |
| Lynn McLeod Enrg. | 231.64 | Paul E Roy | 4.90 |
| Shawinigan W & P | 648.35 | Shawinigan W & P | 599.57 |
| Shawinigan W & P | 72.81 | Therreault & Fils | 21.50 |
| Mun Fin Off. Ass. | 30.00 | Chs. Turcotte | 40.30 |
| Fonderie St-Maurice | 744.69 | Champlain Express | 2.89 |
| Charbonnerie Champlain | 22.00 | Can Johns Manville | 58.29 |
| Bell Téléphone Co | 50.92 | Bien-Etre | 100.00 |
| P. H. Marineau Ltée | 1.53 | Délisle Paul | 59.48 |
| | | | $ 8,843.17 |

Adopté.

---

Résolution No. 10441

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que ce Conseil autorise la publication d'une page d'annonce dans le programme souvenir, à l'occasion de la convention des Unions Internationales, laquelle convention doit être tenue en avril 1949 aux Trois-Rivières. Le prix de cette page est de $ 125.00.

Adopté.

---

Résolution No. 10442

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que ce Conseil octroie par les présentes une licence à M. Louis Philippe Tarte, pour circuler dans les rues de la Cité et y vendre des patates frites, le tout aux mêmes conditions qu'auparavant. Le Trésorier est autorisé à émettre ladite licence au nom de M. L. P. Tarte.

Adopté.

---

Résolution No. 10443

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes le Greffier à enlever du rôle d'évaluation, un montant de $ 735.00 représentant l'évaluation d'une maison appartenant à M. Médard Duguay laquelle maison est démolie. Adopté.

Résolution No. 10444

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer 25 lampes additionnelles de 400 C. P. aux endroits mentionnés dans un mémo du gérant de la Cité M. Roger Lord i. c..

Adopté.

---

Résolution No. 10445

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C. P., aux endroits suivants:-

1 - lampe 100 C. P. Rue Vachon (Bas de la côte)

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10446

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1949".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de janvier 1949.

(Signé) Lionel Larivière,
Echevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10447

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226 CONCERNANT L'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de janvier 1949.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10448

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce Conseil demande à l'Honorable Ministre du Travail M. Barrette, d'enquêter sur le renvoie de centaines d'ouvriers à la Cie Dominion Foils (Canada) Ltd. durant des dernières semaines. Ce Conseil présume que les raisons données ne coincident pas avec les faits réels.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre Député M. Maurice Bellemare.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire

Greffier.

-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 7ième jour du mois de février 1949, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10449

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets le décès de Monsieur Louis Lamy, époux de Dme Yvonne Dargis, de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

M. Lamy, qui fut échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine de 1935 à 1945, était bien connu et très estimé de ses concitoyens.

En plus d'une grand'messe, ce Conseil offre aux familles Lamy et Dargis, ses plus sincères sympathies, et déplore grandement la disparution de ce citoyen modèle.

Adopté.

---

Résolution No. 10450

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets le décès de Monsieur Alphonse Provencher de Plessisville, survenu à l'Hopital St-Joseph des Trois-Rivières.

M. Provencher était le beau-frère de M. Richard Cormier de cette Cité et beau-père de M. Sylvio Boucher, Surintendant de l'usine Laurentian Silk Mills Ltd. de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil déplore grandement la disparution de M. Provencher, et présente aux familles Provencher, Cormier et Boucher, ses plus sincères condoléances.

Adopté.

---

Résolution No. 10451

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 janvier 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10452

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 34,227.34 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 6 | 1684.40 | —Paie No. 7 | 1890.13 — |
| Paie No. 8 | 3735.80 | —Cité du Cap | 25.82 — |
| Ban Can Nationale | 15195.39 | —Cité du Cap | 28.68 — |
| Roger Lord i. c. | 150.00 | —Prof. O. Hudlot | 100.00 — |
| Hector Desfossés | 1000.00 | —A. Brouillard | 7.00 — |
| Can Oil Companies | 315.90 | —Cie Const. Dollard | 22.50 — |
| Bur. d'Enrégistrement | 12.75 | —C. P. R. | 97.28 — |
| Garage Charest & Frère | 14.58 | —Automotive Prod. | 52.64 — |
| Robert Bertram W. Ltd. | 34.72 | —Paul E Bergeron | 19.78 — |
| Délisle Auto Acc. | 83.45 | —Fleuriste Madelon | 20.40 — |
| Geo. Héroux | 5.05 | —R Pierre Hubert M. D. | 5.00 — |
| Alphonse Hébert | 78.58 | —J. N. Godin Ltée | 24.48 — |
| Gauthier Sports Enrg. | 11.11 | —Cham. Comm. Sr. | 53.00 — |
| Paul Délisle | 80.96 | —Dr. Roch Hébert | 8.00 — |
| Wilbrod Therrien | 388.50 | —Just Equip & Sup. | 56.32 — |
| Imp. Oil Ltd. | 72.55 | — | |

Au verso.

Résolution No. 10452, suite des Comptes

| | | | |
|---|---|---|---|
| Kerr Ellams Off. App | 49.58 | —Loranger & Molesworth | 644.27 — |
| Les Frères Lebrun | 24.82 | —Massicotte & Arcand | 41.80 — |
| Le Nouvelliste | 15.00 | —Kimball Autp Ltée | 6630.00 — |
| Comm. Acc. Travail | 5.00 | —H Massicotte & Frère | 921.92 — |
| H Massicotte & Frères | 25.98 | —L' Avenir | 6.16 — |
| Auto Electric Ltée | 10.88 | —P. V. Ayotte | 17.45 — |
| J. B. Loranger Ltée | 10.57 | —Wm Scully Ltd. | 8.05 — |
| Pharmacie Perreault | 3.06 | —Shawinigan W & P | 265.78 — |
| L. G. Therreault | 19.65 | —Therreault & Fils | 83.87 — |
| Vaugeois Auto Spring | 16.07 | —Atchez Pitt | 9.80 — |
| Léonidas Lemay | 22.12 | —Imp. St-Patrice | 117.24 — |
| Blanchette & Trépanier | 3.50 | — | |
| | | | $ 34,227.34 |

Adopté.

---

Résolution No. 10453

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

Que la motion portant le No. 10448 adoptée le 24 janvier 1949, soit amendée en y ajoutant la clause suivante après le premier paragraphe.

Que copie de la présente résolution soit aussi transmise au Ministre du Travail à Ottawa, avec prière d'enquêter sur le manque de matières premières à être fournies à la Cie Dominion Foils (Canada) Ltd. au Cap-de-la-Madeleine.

Que copie soit également transmise au Député du Fédéral M. H. E. Brunelle M. P..

Adopté.

---

Résolution No. 10454

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que sous l'autorité de la LOI du temps règlementaire (S.R.Q.1941 Chap. 2) à partir de dimanche le 24 avril 1949 à minuit et une minute, le temps règlementaire dans les limites de la Cité sera de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche le 25 septembre 1949, alors que le temps règlementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greewich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales pour son approbation.

Adopté.

---

Résolution No. 10455

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin----------aucun.

ET RESOLU que la résolution No. 10428 adoptée par ce Conseil le 14 janvier 1949 concernant les policiers, soit et est par les présentes rescindée et annulée à toutes fins que de droit.

Pas de secondeur.

---

Résolution No. 10456

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que les salaires proposés des employés permanents tel que mentionnés dans la liste attachée, soient acceptés. Toutes résolutions antérieures fixant les dits salaires soient révoquées à toutes fins que de droit.

LES SALAIRES

| | | |
|---|---|---|
| Roger Lord i. c. | | $ 4,200.oo par année. |
| J. Edouard Biron | 63.45 | 275.oo par mois. |
| F. D. Beaumier. | 62.31 | 270.00 par mois |
| Jos. Lanouette | 45.- | 195.oo par mois |
| Henri Larivière | 50.00 | 216.66 par mois |
| Arthur Beaudin | 45.- | 195.oo par mois |
| L. Houle | 34.65 | 150.oo par mois |
| J. A. Cambray | 25.- | 108.35 par mois |

Voir suite à page suivante

| | | |
|---|---|---|
| Lucien St-Onge | $ 45.00 | par semaine |
| Laurent Langis | 45.00 | par semaine |
| Arthur Loranger | 36.00 | par semaine |
| Raoul Buist | 52.00 | par semaine |
| Omer Rancourt | 52.00 | par semaine |
| Gilles Baribeau | 57.70 | par semaine |
| Rosaire Normandin | 50.00 | par semaine |
| Laurier Belle-Isle | 50.00 | par semaine |
| Léonidas Lemay | 50.00 | par semaine |
| Ovila Nault | 48.00 | par semaine |
| Lacasse Lord | 44.00 | par semaine |
| Dusseault Roméo | 44.00 | par semaine |
| Alfred Tremblay | 44.00 | par semaine |
| Romain Tousignant | 44.00 | par semaine |
| Rodolphe Robert | 44.00 | par semaine |
| Julien Lacroix | 44.00 | par semaine |
| Maurice Cinq-Mars | 44.00 | par semaine |
| Emile Anctil | 44.00 | par semaine |
| Bruno Paquin | 44.00 | par semaine |
| Eugène Montambeault | 44.00 | par semaine |
| François Marchand | 44.00 | par semaine |
| Jos. Mongrain | 44.00 | par semaine |
| Réal Boissonneault | 44.00 | par semaine |
| Henri Picard | 42.00 | par semaine |
| Alcide Vadeboncoeur | 42,00 | par semaine |
| Jude Toupin | 42.00 | par semaine |
| Hector Beauchamp | 50.00 | par semaine |
| Eugène Bertrand | 50.00 | par semaine |
| Henri Brousseau | 43.00 | par semaine |
| Arthur Brouillette | 38.00 | par semaine |
| Willie Dargis | 32.00 | par semaine |
| Nap. Lussier | 42.00 | par semaine |
| Donat Marchand | 42.00 | par semaine |
| Adolphe Roof | 37.00 | par semaine |
| Donat Montambeault | 42.00 | par semaine |
| Charles Daviau | 40.00 | par semaine |
| C. L'Allemand | 36.00 | par semaine |

J. A. Sambrey

Adopté

---

Résolution No. 10457

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le budget des opérations pour l'annéee 1949 tel que détaillé dans l'état ci-joint, soit accepté:-

BUDGET 1949

REVENUS

| | |
|---|---|
| Taxe foncière générale | $ 184,400.00 |
| Taxe d'eau et d'égouts | 80,800.00 |
| Taxe de vente | 80,000.00 |
| Taxe d'amusements | 7,000.00 |
| Licences | 20,000.00 |
| Taxes de trottoirs | 2,000.00 |
| Cour du Recorder | 1,800.00 |
| Intérêts sur taxes | 1,300.00 |
| Cie Transport St-Maurice | 4,500.00 |
| Loyer de la machinerie | 10,000.00 |
| Octrois spéciaux | 6,000.00 |
| Balance publique | 200.00 |
| Vente de lots | 1,000.00 |
| | $ 399,000.00 |

Suite au verso

## DEPENSES

| | |
|---|---|
| Service de la dette | $ 142,550.14 |
| Intérêts à la Banque | 2,000.oo |
| Finances | 69,155.oo |
| Voirie | 65,360.oo |
| Aqueduc | 23,275.oo |
| Egouts | 5,950.oo |
| Police et Incendie | 50,950.oo |
| Hotel de Ville | 2,470.oo |
| Marché | 100.oo |
| Hygiène | 18,100.oo |
| Cour du Recorder | 1,600.oo |
| Parcs publics | 6,525.oo |
| Eclairage des rues | 10,937.oo |
| Divers | 12.oo |
| | 398,984.14 |
| SURPLUS..... | 15.86 |
| Total..... | $ 399,000.oo |

### Détail des dépenses

**SERVICE DE LA DETTE**

| | | |
|---|---|---|
| Commissions sur échéances | 243.81 | |
| Intérêts sur obligations | 52,746.33 | |
| Rachats d'obligations | 89,560.oo | $ 142,550.14 |

**INTERETS**

| | | |
|---|---|---|
| A la Banque | 2,000.oo | 2,000.oo |

**FINANCES**

| | | |
|---|---|---|
| Indigents publics | 13,000.oo | |
| Ecole de réforme | 1,000.oo | |
| Amendements à la Charte | 700.oo | |
| Assurance chômage | 900.oo | |
| Assurance de garantie | 50.oo | |
| Avis et règlements | 100.oo | |
| Bureau du Bien-Etre | 2,500.oo | |
| Contingent | 7,400.oo | |
| Délégations | 1,500.oo | |
| Fonds des bâtisses et jurés | 50.oo | |
| Fonds de secours | 2,000.oo | |
| Mutations | 260.oo | |
| Numéros et licences | 200.oo | |
| Octrois | 10,000.oo | |
| Papeterie et impressions | 1,900.oo | |
| Publicité | 600.oo | |
| Réceptions civiques | 300.oo | |
| Remboursements de taxes | 50.oo | |
| Rôle d'évaluation | 3,500.oo | |
| Salaires | 22,120.oo | |
| Téléphones et messages | 425.oo | |
| Vérification des livres | 600.oo | $ 69,155.oo |

**VOIRIE**

| | |
|---|---|
| Appareils et voitures | 500.oo |
| Assurances | 600.oo |
| Bâtisse-chauffage | 450.oo |
| Bâtisse-éclairage | 160.oo |
| Batisse-entretien | 100.oo |
| Camion et tracteurs ent. | 3,500.oo |
| Camions et tracteurs rép. | 3,500.oo |
| Souffleur à neige | 200.oo |
| Contingent | 2,000.oo |
| Emondage d'arbres | 300.oo |
| Gazoline et huile | 4,600.oo |
| Indicateurs de rues | 1,000.oo |
| Neige-diverses rues | 13,000.oo |
| Neige-trottoirs | 1,000.oo |
| Réclamations en dommages | 200.oo |
| Rigoles | 1,000.oo |
| Routes d'hiver | 200.oo |

Suite à page suivante

| | | |
|---|---|---|
| Rues entretien | 6,500.00 | |
| Rues réparations | 3,500.00 | |
| Salaires | 20,490.00 | |
| Traverses à niveau | 500.00 | |
| Trottoirs et clôtures | 2,000.00 | |
| Téléphone | 60.00 | $ 65,360.00 |

AQUEDUC

| | | |
|---|---|---|
| Appareils | 200.00 | |
| Bâtisses-chauffage | 75.00 | |
| Bâtisses-éclairage | 130.00 | |
| Bâtisses-entretien | 100.00 | |
| Bornes-fontaines-gages | 500.00 | |
| Conduites-principales-gages | 300.00 | |
| Conduites-principales-matériaux | 200.00 | |
| Conduites de service-gages | 1,000.00 | |
| Conduites de service-matériaux | 200.00 | |
| Contingent | 600.00 | |
| Energie électrique | 4,000.00 | |
| Gazoline et huile | 450.00 | |
| Papeterie | 150.00 | |
| Prise d'eau et puits | 1,200.00 | |
| Salaires | 14,000.00 | |
| Téléphones | 70.00 | |
| Valves | 100.00 | $ 23,275.00 |

EGOUTS

| | | |
|---|---|---|
| Appareils | 144.00 | |
| Conduites-principales-gages | 600.00 | |
| Conduites-principales-matériaux | 100.00 | |
| Conduites de service-gages | 200.00 | |
| Conduites de service-matériaux | 100.00 | |
| Contingent | 100.00 | |
| Puisards et regards | 500.00 | |
| Réclamations en dommages | 150.00 | |
| Salaires | 4,056.00 | $ 5,950.00 |

POLICE & INCENDIE

| | | |
|---|---|---|
| Appareils | 1,000.00 | |
| Assurances | 200.00 | |
| Auto-chef | 400.00 | |
| Auto-camion | 200.00 | |
| Auto-échelle | 50.00 | |
| Bâtisse chauffage | 700.00 | |
| Bâtisse éclairage | 225.00 | |
| Bâtisse entretien | 500.00 | |
| Contingent | 1,300.00 | |
| Extincteurs chimiques | 75.00 | |
| Gazoline et huile | 1,300.00 | |
| Papeterie | 75.00 | |
| Salaires | 42,300.00 | |
| Système d'alarme | 500.00 | |
| Téléphone | 125.00 | |
| Uniformes | 2,000.00 | $ 50,950.00 |

HOTEL DE VILLE

| | | |
|---|---|---|
| Assurances | 120.00 | |
| Chauffage | 700.00 | |
| Eclairage | 150.00 | |
| Entretien | 1,400.00 | |
| Contingent | 100.00 | $ 2,470.00 |

MARCHE

| | | |
|---|---|---|
| Assurances | 25.00 | |
| Eclairage | 40.00 | |
| Entretien | 20.00 | |
| Contingent | 15.00 | $ 100.00 |

HYGIENE

| | |
|---|---|
| Dépotoir | 3,000.00 |
| Désinfection | 50.00 |
| Unité Sanitaire | 2,050.00 |
| Vidanges | 13,000.00 |
| | 18,100.00 |

Cour du Recorder

| | |
|---|---|
| Contingent | 30.00 |
| Pension des prisonniers | 20.00 |
| Salaires | 1,550.00 |
| | 1,600.00 |

Parcs Publics

| | |
|---|---|
| Assurances | 125.00 |
| Contingent | 500.00 |
| Eclairage | 200.00 |
| Entretien des bâtisses | 200.00 |
| Entretien des terrains | 1,500.00 |
| Salaires | 3,000.00 |
| Entretien des patinoires | 1,000.00 |
| | 6,525.00 |

ECLAIRAGE

| | |
|---|---|
| Eclairage des rues | 10,937.00 |
| | 10,937.00 |

DIVERS

| | |
|---|---|
| Balance public | 12.00 |
| | 12.00 |

Dépenses totales prévues pour 1949. $ 398,984.14

Adopté

---

Résolution No. 10458

Proposé par L. Larivière,
Appuyé par Alb. Hasty.

ET RESOLU que le règlement No. 273 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE POUR L'ANNEE 1949", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10459

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty,

ET RESOLU que le règlement No. 273 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE POUR L'ANNEE 1949", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10460

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le règlement No. 226-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS 226 et 226-A CONCERNANT L'AQUEDUC", soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10461

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le règlement No. 226-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LES REGLEMENTS 226 et 226-A CONCERNANT L'AQUEDUC", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10462

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENTCONCERNANT LES LICENCES, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de février 1949.

(Signé) Lionel Larivière,
Echevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10463

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLECONCERNANT LA FERMETURE DES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de février 1949.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10464

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que la résolution No. 10186 adoptée le 3 mai 1948, soit amendée comme suit:-

Remplacer le No. de subdivision A-29 par le No. A-35 dans la dernière ligne du premier paragraphe.

Substituer le chiffre 45 à celui de cinquante dans la deuxième ligne du même paragraphe pour ce qui a trait à la rue A-27.

Copie de la présente soit transmise à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

Adopté.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Irenée Rochefort
Maire

Beaumier
Greffier

-c-c-c-c-c-c-c-c-c-c-c-c-c-c-c-c-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21ième jour du mois de février 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10465

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 7 février, 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10466

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 12,639.20, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 9 | 1847.45 | Paie No. 10 | 1426.96 |
| Paie No. 11 | 4475.50 | Hon Trés de la Prov. | 245.93 |
| Roger Lord i. c. | 150.00 | Prof O. Hudlot | 100.00 |
| J B Loranger Ltée | 11.19 | Lynn McLeod Enrg. | 78.40 |
| Loranger & Loranger | 48.96 | Nap. Loranger | 6.12 |
| Shawinigan W & P | 77.92 | J A Chevalier & Fils | 26.28 |
| Soc Ambulanc.St-Jean | 200.00 | Léonidas Lemay | 23.03 |
| Estampes Larex | 226.33 | Lalancette Electric | 1.00 |
| Ban Can Nationale | 30.00 | Bien-Etre | 800.00 |
| Roy Auto Enrg. | 94.90 | Nichols Chemical Co. | 25.03 |
| Nat. Ass. Of Ass. Off. | 5.00 | Keuffel & Esser Co | 22.14 |
| Jos Gauvin & Fils | 26.30 | Conrad Gilbert | 6.43 |
| Lucien Ducharme | 0.87 | Valère Dubois | 3.78 |
| Ernest Cossette | 3.00 | Crompton & Hampton Sta. | 19.23 |
| Can. Oil Companies | 280.80 | Cordonnerie Moderne | 5.80 |
| Champlain Express | 10.07 | Gar. Charest & Frères | 59.59 |
| Paul Délisle | 157.35 | Cie Huile P-Mass | 258.72 |
| Lewis Bros Ltd. | 130.13 | Massicotte & Careau | 432.45 |
| Maurice Thompson | 15.00 | do do | 81.42 |
| Crane Limited | 857.60 | do do | 110.08 |
| Wallace Tiernan Ltd. | 14.14 | Le Nouvelliste Ltée | 44.30 |
| L O C St-Odilon | 100.00 | Soc St-Jean Bte, Cap | 100.00 |

$ 12,639.20

Adopté.

---

Résolution No. 10467

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale, le Ministre des Affaires Municipales et au Lieutenant-gouverneur en Conseil, l'autorisation de renouveller l'endossement d'un billet au montant de $ 2,400.00 (Union Musicale du Cap-de-la-Madeleine). Le montant original était de $ 3,000.00.

Adopté.

---

Résolution No. 10468

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la résolution No. 10,435 adoptée le 17 janvier 1949, est amendée en y ajoutant après le nom "ROBERT CARON", les mots, "CURATEUR PAR SUBSTITUTION AUX BIENS DE HENRI PAQUIN".

Adopté.

---

Résolution No. 10469

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que ce Conseil accepte des Révérends Pères Oblats de M. I., une rue de 50' de largeur, s'étendant de la rue Notre-Dame jusqu'au chemin conduisant au "QUAI", le tout tel que plus amplement décrit à un plan fait et préparé par MM. Surviyer, Ninniger et Chênevert, Ingénieurs conseils, en date du 1er février 1949.

Ce Conseil recommande à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, l'ouverture de cette rue, étant donné qu'elle a une dimension moindre que celle prévue par la LOI.

Le Conseil ne s'engage pas cependant à ouvrir ladite rue tant et aussi longtemps qu'il y aura des obstructions, ou embarras de quelque nature que ce soit.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10470

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT AU MOYEN D'OBLIGATIONS POUR EXECUTER DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'EGOUTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de février 1949.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE.

---

Le Maire

Le Greffier.

-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28ième jour du mois de février 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10471

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 février 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10472

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,365.41, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

AU VERSO

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 12 | 2631.90 | Maitre de Poste | 91.20 |
| P. A. Gouin enrg. | 131.88 | The Bell Téléphone | 56.46 |
| Roy Auto enrg. | 4.95 | Shawinigan W & P | 666.20 |
| Hôtel Clarendon | 87.94 | Le Nouvelliste | 21.25 |
| Shawinigan W & P | 91.04 | H Béliveau enrg. | 21.66 |
| Can. Oil Companies | 280.80 | Therreault & Fils | 79.95 |
| Can. Ludlow Valve Mfg. | 171.30 | Hector Desfossés | 1000.00 |
| J. A. Labelle | 84.00 | Paul Délisle | 48.10 |
| Charbonnerie Champlain | 79.45 | Délisle Auto Acc. | 50.54 |
| Jos. Gauvin & Fils | 2.30 | J. A. A. Richard | 58.05 |
| A. Steiert & Son | 35.11 | T. A. Gilbert | 4.80 |
| Léonidas Lemay | 18.76 | Nos Droits | 9.24 |
| Paul Descoteaux i. c. | 4922.71 | Cité du Cap | 86.48 |
| Cité du Cap | 156.15 | F. Cadieux | 138.00 |
| Underwood Ltd. | 210.69 | Le Comptoir d'Ass. | 124.50 |
| | | | $ 11,365.41 |

Adopté.

---

Résolution No. 10473

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que ce Conseil remercie sincèrement l'honorable Ministre des Travaux Publics du Gouvernement de la Province de Québec pour le généreux octroi que ce dernier a octroyé à la Cité par l'entremise de notre dévoué Député M Maurice Bellemare, au sujet du louage d'outillage qui a servi à l'exécution de travaux d'égout dans les limites de la Cité.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre Député M Maurice Bellemare, M. A. L..

Adopté.

---

Résolution No. 10474

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Ant. Martel le terrain nécessaire au prolongement, d'une longueur approximative de 30 pieds sur une largeur de 43 pieds, de la rue déjà cédée à la Cité et étant la continuation de la rue antérieurement donnée par MM. Lapointe et Martel tel que le tout a été accepté par l'honorable Ministre des Affaires municipales en date du 24 février 1949. Ce Conseil recommende à l'Honorable Ministre l'acceptation de l'ouverture de cette dite partue de rue.

Adopté.

---

Résolution No. 10475

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Cie de Transport St-Maurice Ltée de bien vouloir admettre, gratuitement, dans les autobus, les membres de la Société Ambulancière St-Jean lorsque ces derniers seront en uniforme.

Adopté.

---

Résolution No. 10476

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Cie de Transport St-Maurice, d'étendre son circuit jusqu'aux limites nord-est et nord-ouest de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7ième jour du mois de mars 1949, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10477

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 février 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10478

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 19,271.53, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 13. | 2297.93 | Trés de la Prov. | 639.94 |
| Paie No. 14 | 3947.80 | Le Nouvelliste | 17.69 |
| St-Pierre & Fils | 22.13 | Can Ludlow Valve | 86.21 |
| Fleuriste Madelon | 4.08 | T J Moore & Co. | 57.71 |
| J. B. Lanouette | 20.00 | Donat Beaumier | 73.38 |
| Hébert Enrg. | 16.53 | Can Armature Works | 37.23 |
| Raoul Chênevert | 10.88 | Jacques Labarre | 10.00 |
| F. Beaumier | 68.25 | Shawinigan W & P | 270.94 |
| Bur d'Enrégistrement | 13.90 | Cie Const. Dollard | 24.00 |
| Cité du Cap | 19.84 | Valère Dubois | 2.50 |
| Gar Charest & Frères | 96.28 | Champlain Express | 10.84 |
| Northern Electric | 20.28 | C. P. R. | 272.60 |
| Hon Trés de la Prov. | 1292.24 | Hon Trés de la Prov. | 8142.85 |
| Gaston Bourassa | 1795.50 | | |
| | | | $ 19,271.53 |

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10479

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de mars 1949.

(Signé) Lionel Larivière,
Echevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10480

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de mars 1949.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la Cité.

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE.

---

J. Beaumier
Greffier

Irenée Rochefort
Maire

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21ième jour du mois de mars 1949, à 7.oo heures PM, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10481

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 mars 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Proposé par l'échevin L. Larivière, Résolution No. 10482
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 20,238.68 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 15 | 1715.80 | Paie No. 16 | 1665.50 |
| Paie No. 17 | 4695.80 | Paie No. 18 | 2973.90 |
| Trés de la Prov. | 7.50 | Trés de la Prov.- | 22.50 |
| Adrien Gendron | 13.75 | Hector Desfossés | 5000.00 |
| Délisle Auto Acc. | 204.08 | Can Iron Foundries | 2.16 |
| St-Odilon Const. | 29.58 | Kimball Auto Ltée | 99.10 |
| Therreault & Fils | 35.50 | James Robertson Co. | 188.49 |
| Massicotte & Arcand | 19.47 | John Millen 3-Riv. | 28.02 |
| Imp. St-Patrice | 239.70 | Can Oil Companies | 280.80 |
| Champlain Express inc. | 27.80 | Cité du Cap | 121.45 |
| Frank Matton | 25.00 | Victorien Deshaies | 10.30 |
| Paul Délisle | 48.11 | St-Maurice Industries | 67.20 |
| Bien-Etre | 100.00 | Can Ludlow Valve | 1487.16 |
| Charbonnerie Champlain. | 22.50 | Léonidas Lemay | 23.66 |
| Vaugeois Auto Spring | 7.40 | Com Timbre de Noel | 200.00 |
| L. G. Therreault | 14.55 | L O C Ste-Madeleine | 100.00 |
| Lewis Bros Ltd. | 41.50 | Les Frères Lebrun | 10.93 |
| Prof O. Hudlot | 100.00 | Lynn McLeod Eng Supp | 5.56 |
| Imp. St-Patrice | 96.96 | Gouin Lumber Co Ltd | 72.30 |
| Cie Const Dollard Ltée | 151.75 | Blanchette & Trépanier | 33.23 |
| Auto Electric Ltd. | 41.61 | P. H. Marineau Ltée | 3.06 |
| Hôtel Notre-Dame | 5.00 | L O C St-Lazare | 100.00 |
| L O C Ste-Famille | 100.00 | | |
| | | | $ 20,238.68 |

Adopté

---

Résolution No. 10483

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P soit et est par les présentes autorisée à échanger des lampes de 100 C. P. pour des lampes de 250 C. P. sur:-

Rue St-Laurent, de Fusey vers le N-O jusqu'à la rue Dessureault, de manière à avoir une lampe à chaque 2 poteaux.

Rue Berlinguet, vers le S-O, de Thibeau au Chemin des Pylones, installer 3 lampes 100 C. P..

Rue St-Joseph, installer 2 lampes 100 C. P., 1 coin Blvd & rue St-Joseph, N-O; 1 au N-O du Blvd, à la dernière construction.

Installer 1, 100 C. P., Notre-Dame; (210 Notre-Dame ½.

Adopté.

---

Résolution No. 10484

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Postes de substituer le nom du Bureau de Poste Brunelle par celui de Cap-de-la-Madeleine (2).

Adopté.

---

Résolution No. 10485

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le règlement No. 197-A, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE, DES RESTAURANTS, DES BOUTIQUES DE BARBIER, SALLES DE BILLARDS ETC"., soit et est par les présentes adopté en première lecture.

LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN M. DUGUAY

POUR : L. Prescott, L. Larivière, A. Hasty, M. Lahaye, P. Lemarier.
CONTRE : M. Duguay.

Adopté sur division.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

F. Beaumont
Greffier.

-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi, le 28ième jour de mars 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présentes Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10486

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 mars 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

---

Résolution No. 10487

Proposé par l'échevin _____
Appuyé par l'échevin _____

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 5,326.51 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Dme Henri Dussault | 400.00 | Paie No. 19 | 2032.03 | |
| Cité du Cap | 53.94 | H. Desfossés | 1250.00 | |
| Roy Auto | 15.55 | Richard Auto | 2.67 | |
| J. A. Labelle | 314.00 | Albert Rochefort | 3.73 | |
| Shawinigan W & P | 843.53 | Cie Huile P-Mass | 57.18 | |
| Cie Const Laviolette | 22.80 | P A Gouin Enrg | 34.16 | |
| W H Saulniers | 64.33 | Shawinigan W & P | 125.39 | |
| Bell Téléphone | 67.20 | Chs Ed Desfossés | 15.00 | |
| Soc Anas de la Mauricie | 10.00 | Cercles Lacordaires & Jeanne-D'Arc | 15.00 | $ 5,326.51 |

Adopté

---

Résolution No. 10488

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec un vif regret, la mort accidentelle de M. Jacques Cambray fils de M. J. Alfred Cambray, Avocat et Recorder de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil offre aux familles Cambray et Ayotte, ses plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de les frapper.

Adopté.

---

Résolution No. 10489

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 28 mars 1949, dont le but est de se former en association sous le nom de "LA GARDE FEMININE SAINTE THERESE INCORPOREE" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps. Le siège de la dite association sera situé à 77 de la rue Rochefort, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 10490

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que la soumission de "MERCERIE DE LUXE ENRG." pour 18 uniformes et 18 paletots au prix respectifs de $ 67.45 & $ 48.45 chacun, soit et est par les présentes acceptée comme étant la plus basse soumission. Taxe 2% extra.

Adopté

---

Résolution No. 10491

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de la Cie Immobilière du Cap, la rue Normand pour la partie comprise entre la rue Thibeau et le cadastre 3888 sur une largeur de 40'.

Ce Conseil recommande l'ouverture de cette rue à cette largeur de 40' étant donné les circonstances incontrôlables de ne pouvoir élargir et le cadastre tel que fait depuis nombre d'années.

La dite résolution devra recevoir l'approbation de l'Honorable Ministre des Affaires Municipales.

Adopté.

---

Résolution No. 10492

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin L. Larivière.

ET RESOLU que M. l'échevin Paul Lemarier, soit et est par les présentes nommé Pro-Maire pour le prochain terme.

Adopté.

---

Résolution No. 10493

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le C-M de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à installer un puisard à l'endroit suivant:-

1 - puisard au N - O de Ste-Madeleine, rue Ste-Julienne.

Adopté.

---

Résolution No. 10494

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à vendredi le ler avril 1949, à 7.oo heures P. M., sur le règlement No. 197-A, et sur toutes choses inachevées.

Adopté

---

Et la séance est ajournée.

---

Maire

Greffier.

-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-b-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A la séance d'ajournement tenue le ler avril 1949, à 7.oo heures P. M., auquel ajournement étaient présents MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire, M. Paul Lemarier au fauteuil.

---

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

Que les comptes au montant total de $ 5,326.51 passés à la séance du 28 mars 1949, soit acceptés pour le montant de $ 4,926.51, soit moins le compte de Dme Henri Dussault pour le montant de $ 400.oo.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10495

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR EXECUTER DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'EGOUTS & POUR L'ACHAT D'APPAREILS DIVERS"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler avril 1949.

(Signé) Lionel Larivière,
Echevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10496

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler avril 1949.

(Signé) Albert Hasty,
Echevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10497

Je soussigné échevin de la Cité donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LA CONFECTION DE TROTTOIRS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce ler avril 1949.

(Signé) Albert D. Hasty,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10498

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, soit et est par les présentes autorisé à envoyer un cablôgramme à Sa Sainteté le Pape Pie XII à l'occasion de son Jubilé d'Or Sacerdotal.

Adopté

---

Et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. D. Caumeil
Greffier.

-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4ième jour d'avril 1949, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10499

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 mars 1949 ainsi que celui de l'ajournement en date du 1er avril 1949 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

---

Résolution No. 10500

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,075.71 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Trés. de la Prov. | 417.20 | Paie No. 20 | 4083.80 |
| Cité du Cap | 49.74 | Ban Can Nationale | 8215.09 |
| Lewis Bros Limited | 31.96 | Cons. des Ports Nationaux | 1.00 |
| Shawinigan W & P | 28.12 | Cong.Serv.Jésus-M. | 100.00 |
| L. H. Laplante | 4.23 | P. V. Ayotte | 1.95 |
| Léonidas Lemay | 25.83 | Cie Huile P-Mass | 15.30 |
| Can Oil Companies | 280.80 | C. P. R. | 193.16 |
| Cie Const Dollard | 75.00 | Battery & Electric | 3.28 |
| Gén. Supply of Canada | 59.02 | Trés de la Prov. | 2.25 |
| Hébert Enrg. | 10.20 | Kimball Auto Ltée | 70.76 |
| St-Maur. Industries | 81.22 | 3-Riv. Chevrolet | 10.14 |
| Chs Turcotte | 17.08 | Can Iron Foundries | 210.90 |
| Crane Limitée | 355.04 | Keuffel & Esser Co. | 32.64 |
| Cité du Cap | 700.00 | | |
| | | | $ 15,075.71 |

Adopté

---

Résolution No. 10501

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce Conseil autorise la publication d'une 1/2 page dans le programme souvenir qui sera publié dans le cours de mai par l'Amicale Pierre-Boucher.

Adopté.

---

Résolution No. 10502

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C. P. aux endroits suivants:-

3 - lampes, rue Mfg. Comtois.
1 - lampe Chemin du Passage, entre Thibeau & Ecole Normale.

Adopté.

---

Résolution No. 10503

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 274 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10504

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 274 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10505

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que le règlement No. 233-C intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10506

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que le règlement No. 233-C intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE COMMERCE, DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irénée Rochefort
Maire

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 19ième jour du mois d'avril 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

---

Résolution No. 10507

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 avril 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu. Adopté.

Résolution No. 10508

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé parb l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 10,622.31 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 21 | 1195.63 | Paie No. 22 | 1157.30 |
| Paie No. 23 | 4083.80 | Cité du Cap | 69.25 |
| Pro. O Hudlot | 100.00 | Auto Electric Ltée | 33.93 |
| Paul E. Bergeron Mac. | 43.92 | A. Brouillard | 131.79 |
| J. H. Beaumier | 87.30 | Bur d'Enrégistrement | 22.55 |
| Champlain Express | 1.95 | Garage Charest & Frères | 30.71 |
| Comptoir Ass.enrg. | 10.16 | Can Germicide Co. Ltd | 31.38 |
| Adrien Duchesneau | 175.00 | Délisle Auto Acc | 187.69 |
| Léonidas Lemay | 25.06 | Deshaies Auto Serv. | 4.32 |
| J A Labelle | 44.00 | Gaston Bourassa | 478.50 |
| Drummond Mc.Call | 8.69 | Dunlop Tire & Rubber | 60.27 |
| Alcide Demers | 3.65 | St-Maurice Industries | 71.03 |
| Librairie Gilbert | 6.96 | Geo. Héroux | 16.86 |
| Imp. St-Patrice | 44.31 | J B Loranger Ltée | 10.29 |
| J T Nadeau | 4.04 | Loranger & Molesworth | 47.33 |
| Shawinigan W & P | 270.79 | United Auto Parts | 5.52 |
| Hervé Vivier | 8.04 | Union des municipalités | 95.00 |
| Richard Rochefort | 1315.00 | Wilson & Lafleur Ltée | 13.75 |
| Wm Scully Ltée | 439.54 | Bien-Etre | 200.00 |
| Paul Désilets | 12.00 | Marcel Hamel | 75.00 |

$ 10,622.31

Adopté

---

Résolution No. 10509

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Postes que tous les résidents dans toutes les rues de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soient desservis par les facteurs.

Adopté.

---

Résolution No. 10510

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce Conseil désigne comme gouverneur de l'Université Laval, Son Honneur le Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour représenter cette dernière au bureau des Gouverneurs de la dite Université Laval.

Adopté.

---

Résolution No. 10511

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que M. J. Edouard Biron Trésorier de la Cité et membre de M. F. O. A. soit et est par les présentes délégué à Montréal au congrès de la Municipal Finance Officers Association, lequel congrès doit se tenir les 15, 16 et 17 mai 1949. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à faire le nécessaire concernant les dépenses, et ce, jusqu'à concurrence du montant de $ 75.00 avec factures à l'appui.

Adopté.

---

Résolution No. 10512

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C.P. aux endroits suivants:

2 - lampes au Nord-Ouest du Blvd Ste-Madeleine sur la rue Rocheleau.

1 - lampe coin St-Emile & Hébert.

Adopté.

---

Résolution No. 10513

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que M. Roger Emond soit et est par présentes engagé constable et pompier au salaire de $ 40.oo par semaine. Il est bien entendu que ce Monsieur Emond est engagé temporairement pour une période de trois mois et qu'après ce temps il pourra être engagé d'une manière permanente.

L'ECHEVIN M DUGUAY DEMANDE LE VOTE

POUR : L. Prescott, M. Lahaye.
CONTRE : L. Larivière, M. Duguay, P. Lemarier..

Rejeté sur division 3-2

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

---

Irenée Rochefort
Maire
J. Beaumier
Greffier.

-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-z-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25ième jour du mois d'avril 1949, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

---

Résolution No. 10514

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 avril 1949 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10515

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 3,086.20 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 24 | 1056.28 | Cité du Cap | 24.68 |
| Bell Téléphone Co. | 56.92 | Shawinigan W & P | 893.84 |
| Just Equip & Sup. | 296.97 | do do | 104.74 |
| H Massicotte & Frères | 294.63 | T. J. Moore Co. | 15.98 |
| Massicotte & Arcand | 72.88 | Paul E Bergeron Mchies | 71.15 |
| Geo. Héroux | 29.94 | Imp. St-Patrice | 38.19 |
| Amicale S-Coeur | 30.00 | B. molle Int. du Cap | 100.00 |
| | | | $ 3,086.20 |

Adopté.

---

Résolution No. 10516

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que le gérant de la cité soit et est par les présentes autorisé à faire les travaux urgents nécessaires sur la rue Notre-Dame en particulier pour la partie située entre chez Geo. Barakatt et Arcade Lafleur.

Adopté.

---

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine est bornée à l'ouest par la Cité des Trois-Rivières dont la ligne de démarcation se trouve être la rivière St-Maurice;

ATTENDU QUEau point de vue transport ferroviaire il n'existe qu'une seule gare pour prendre soin du traffic passager et d'express des deux villes, la dite gare étant située au centre de la Cité des Trois-Rivières;

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine compte une population de 16.015 âmes réparties dans quatre paroisses catholiques organisées;

ATTENDU QU'à proximité de la voie du chemin de fer il y a de vastes terrains pouvant être exploités par la compagnie pour ses cours de gare;

ATTENDU QUE la distance parcourue pour se rendre à la gare des Trois-Rivières par certains résidents de la cité du Cap-de-la-Madeleine est près de cinq milles ce qui cause une perte de temps considérable et des frais de taxis onéreux;

ATTENDU QUE la voie principale traversesentièrement le territoire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de l'est à l'ouest et, que la Jonction de la branche des Piles est approximativement au centre de cette course;

ATTENDU QUE la cour de triage des wagons aux Trois-Rivières est devenue trop exigue et que tôt ou tard la compagnie devra la déménager dans un endroit offrant plus d'espace;

ATTENDU QUE la Cité du Cap-de-la-Madeleine s'est considérablement industrialisée, qu'elle compte vingt-huit industries et est un client important de la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique;

ATTENDU QUE les citoyens du Cap-de-la-Madeleine souffrent préjudice du fait que leur Cité n'a pas de gare reconnue et ne reçoit même pas les services que tout petit village des voisinages reçoit par le fait qu'il faut dépendre des Trois-Rivières lorsqu'il s'agit de transport ce qui la classe comme une ville de deuxième ordre ou en tutelle;

ATTENDU QUE les cas des Trois-Rivières et celui du Cap-de-la-Madeleine sont les mêmes que ceux de la gare Windsor et des points d'arrêt à Montréal Ouest, Westmount, la gare du Parc etc sur l'Ile de Montréal;

ATTENDU QUE dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine se trouve le Sanctuaire National de la Vierge visité annuellement par des cent milles pélerins venant de tous les points de l'Amérique du Nord;

ATTENDU QU'il est préjudiciable à la Cité du Cap-de-la-Madeleine sous tous les rapports qu'il n'y ait pas une gare attitrée et exploitée comme service communal aux résidents du Cap-de-la-Madeleine et reconnue comme la gare du Cap-de-la-Madeleine;

POUR TOUTES CES CAUSES ET PLUSIEURS AUTRES TROP LONG A ENUMERER:

Il est proposé par l'échevin Médard Duguay,
Secondé par l'échevin Maurice Lahaye.

ET RESOLU que la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique soit priée d'accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine la construction et l'exploitation d'une gare qui se nommera la gare du Cap-de-la-Madeleine à un point sur la ligne principale dans le voisinage de la Jonction des Piles; d'ordonner que tous ses trains y arrêtent et d'étudier l'opportunité pour la compagnie, pendant qu'il en est encore temps de prendre avantage de l'espace laissé encore libre pour l'établissement dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de sa cour de triage des wagons.

Que copie de la présente soit imédiatement transmise à M. Pouliot du Canadien Pacifique ainsi qu'à MM. Hervé Brunelle et Maurice Bellemare respectivement député au Fédéral et Provincial.

Adopté.

---

Résolution No. 10518

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à mardi le 26 avril 1949, à 7.oo heures P. M., sur le règlement d'emprunt et toutes choses inachevées.

Adopté.

---

Et la séance est ajournée.

---

Irenée Rochefort
Maire

J. A. Beaumier
Greffier

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A la séance d'ajournement tenue le 26ième jour d'avril 1949, à l'Hôtel de Ville, à 7.ooheures P. M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10519

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter des travaux de prolongement d'aqueduc et d'égout sur la rue Bellerive, au Nord-Ouest de la rue Fusey sur une longueur approximative de 350 pieds et rue St-Irenée aqueduc et égout sur une longueur approximative de 250 pi. lin..

Adopté.

---

Résolution No. 10520

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que Monsieur J. Baptiste Robert soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au salaire de $ 40.oo par semaine. Il est bien entendu que ce Monsieur Robert est engagé temporairement pour une période de trois mois et qu'après ce temps, il pourra être engagé d'une manière permanente.

L'ECHEVIN L. PRESCOTT DEMANDE LE VOTE

CONTRE: L. Prescott.
POUR : L. Larivière, A. Hasty, M. Lahaye, M. Duguay, P. Lemarier.

Adopté sur division 5-1

---

Résolution No. 10521

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que demande soit faite au Ministère de la Voirie de Québec, pour faire la réparation annuelle du pavage sur les routes No. 2 et No. 19 dans les limites de la Cité.

Copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Hon. Ministre de la Voirie ainsi qu'à notre député M. Maurice Bellemare.

Adopté.

---

Résolution No. 10522

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P soit autorisée à installer des lampes de rue aux endroits suivants:-

3 - lampes 100 C. P. rue Vaillancourt.

Remplacer les lampes 100 C. P. par des lampes 400 C. P. aux endroits suivants:- Coin St-Pierre & Notre-Dame. Coin Dumas et Notre-Dame. Installer de nouvelles lampes 400 C. P. aux endroits suivants:- 3 - lampes rue Rochefort entre Montplaisir & St-Jean-Bte. 3 - lampes rue du Sanctuaire. Adopté.

Résolution No. 10523

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil consent à ce que la partie de terrain acquis du Gouvernement Fédéral soit utilisé comme terrain d'entrainement pour l'Armée active; ce Conseil consent à cette demande en date du 17 mars 1949 à titre de propriétaire de l'Aéroport: Il est bien entendu que la permission accordée n'ilterferera aucunement à l'exploitation et l'usage dudit Aéroport.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10524

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour d'avril 1949.

(Signé) Lionel Larivière,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10525

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que le règlement No. 275 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo DOLLARS POUR EXECUTER DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'EGOUTS" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10526

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que le règlemant No. 275 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo DOLLARS POUR EXECUTER DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'EGOUTS" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10527

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 12ième et 13ième jour de mai 1949, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 275 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR EXECUTER DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'EGOUTS".

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Maire

Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je H. Baptiste Robert, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité et justice, lesdevoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Jean Baptiste Robert

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
2ième jour du mois de
mai 1949.
J. Beaumier
Le Greffier.

- - - - - - - - - - - - .

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je J. Baptiste Robert, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le Roi ses hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Jean Baptiste Robert

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
2ièmejour du mois de
mai 1949.
J. Beaumier
Le Greffier.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 2ième jour du mois de mai 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Brescott et M. Duguay, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10528

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 avril 1949 ainsi que celui de l'ajournement du 26 avril 1949, soient et sont par les présentes adoptésstels que lus.

Adopté

---

Résolution No. 10529

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 10,103.20 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 25 | 1338.31 | Paie No. 26 | 4083.80 |
| Hector Desfossés | 1000.00 | Hon Trés de la P. | 610.60 |
| 3-Riv Ski Club inc | 100.00 | The Hughes Owen Cp | 7.45 |
| Orchestre Synphonique | 25.00 | L. Méthot C. R. | 275.66 |
| Can Oil Companies Ltd | 280.80 | Can Germicide Co | 21.42 |
| Cie Huble P-Mass | 256.31 | John Millen | 18.73 |
| Can Industries Ltd | 19.01 | Gar Charest & Frè. | 29.72 |

Suite des comptes au verso

 LES COMPTES - suite

| | | | |
|---|---|---|---|
| Léonidas Lemay | 24.15 | Can Ludlow Valve | 114.02 |
| St-M-Industries Ltd | 4.00 | Drummond McCall Co | 79.28 |
| Délisle Auto | 57.34 | Crane Ltée | 822.46 |
| Can Iron Foundries | 614.80 | Massicotte & Arcand | 147.79 |
| Shawinigan W & P | 5.89 | Chs Turcotte | 16.66 |
| O.T.J. St-Odilon | 150.00 | | |

$ 10,103.20

Adopté

---

Résolution No. 10530

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau qui se trouve dans une entrée de cour rue Mercier, entre les Nos. 50 et 54.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10531

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois de mai 1949.

(Signé) Médard Duguay,

Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Le Maire

J. Plamondon
Le Greffier.

-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-V-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place odinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 16ième jour de mai 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Proposé par l'échevin L. Prescott, Résolution Nol 10532
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 mai 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10533

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 20,114.05 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 27 | 1845.45 | Paie No. 28 | 1943.03 |
| Paie No. 29 | 4073.80 | Cité du Cap | 19.15 |

Suite page suivante

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ban Can Nationale | 6915.93 | Roger Lord i. c. | 150.00 |
| Roger Lord i. c. | 150.00 | Prof O. Hudlot | 100.00 |
| Roy Auto enrg. | 39.27 | Nichols Chemicals Co | 25.89 |
| Les Frères Lebrun | 24.57 | Kimball Auto | 16.36 |
| Imp. Oil Limited | 39.59 | Brandram Henderson Ltd | 9.18 |
| Budge Sales Ltd. | 60.95 | Bur d'enrégistrement | 20.30 |
| L ' Avenir | 8.40 | Auto Electric Ltée | 11.23 |
| C. P. R. | 136.46 | Champlain Express inc. | 21.08 |
| Carrière 3-Riv. Ltée | 348.77 | Cie Huile P-Mass | 15.30 |
| Alphonse Hébert | 216.68 | Librairie Gilbert | 7.49 |
| T. J. Moore Co | 34.02 | Léonidas Lemay | 21.14 |
| Paul Boucher N. P. | 250.20 | The Hugues Owen Co Ltd | 20.78 |
| Germain & Frère Ltée | 7.10 | Jos Gauvin Fils | 85.24 |
| Valère Dubois | 2.50 | Imp. St-Patrice | 34.00 |
| Crane Limited | 280.54 | Loranger & Molesworth | 202.11 |
| Cie Const. Dollard | 50.00 | Roland Rochefort | 17.75 |
| Francis Hankin Co | 1922.68 | Délisle Auto Acc. | 84.47 |
| Paul E. Roy | 5.80 | William Scully | 23.13 |
| Dme Henri Thifeault | 1.45 | Jos Edm. Loranger | 190.00 |
| 3-Riv. Chevrolet | 44.27 | P. A. Gouin enrg. | 28.95 |
| Thomas Vivier | 20.00 | Vaugeois Auto Spring | 3.81 |
| L. G. Therreault | 9.30 | J. B. Lanouette | 175.74 |
| Shawinigan W & P | 269.54 | Donat Beaumier | 11.25 |
| Marcel Hamel Ass. | 75.00 | Paul Boucher N. P. | 19.49 |
| F. Beaumier | 25.00 | | |

$ 20,114.05

Adopté.

---

Résolution No. 10534

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les listes électorales municipales pour l'année 1949, telles que préparées par le Greffier, soient acceptées telles que soumises.

Adopté.

---

Résolution No. 10535

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que le gérant soit et est par les présentes autorisé à faire les travaux préliminaires sur la rue Dusseault et la rendre carrossable en attendant des travaux permanents.

L'ECHEVIN M DUGUAY DEMANDE LE VOTE

POUR : P. Lemarier, A. Hasty, L. Larivière, L. Prescott.
CONTRE : M. Duguay, M. Lahaye.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 10536

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan W & P soit autorisé à déplacer un poteau, lequel poteau est actuellement situé en face de l'entrée de cour de M. P. E. Bachand, 975 Thibeau.

Adopté.

---

Résolution No. 10537

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

| | |
|---|---|
| 2 - lampes, 11ième rue, St-Odilon | Lampes de 100 C. P. |
| 3 - lampes, rue Berlinguet. | Lampes de 100 C. P. |
| 1 - lampe, rue Loranger entre 99 & 97. | Lampes de 100 C. P. |

Adopté.

---

Résolution No. 10538

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à endosser un billet au montant de $ 2,400.oo pour l'achat de costumes pour la Garde Ste-Thérèse de la Paroisse Ste-Famille.

La présente résolution est cependant sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

EN AMENDEMENT

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

1o.- Que les mots de la "PAROISSE STE FAMILLE" soient enlevés et remplacés par les mots "DU CAP DE LA MADELEINE".

2o.- Que le billet soit escompté à une Caisse Populaire du Cap-de-la-Madeleine.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : L. Prescott, L. Larivière, A. Hasty, M. Duguay, P Lemarier.
CONTRE : M. Lahaye.

LE VOTE SUR LA MOTION

POUR : M. Lahaye.
CONTRE : L. Prescott, L. Larivière, A. Hasty, M. Duguay.

L'ECHEVIN P. LEMARIER SE DECLARE DISSIDENT.

Amendement adopté sur division.

---

Résolution No. 10539

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à enlever du rôle d'évaluation une bâtisse évaluée à $ 100.oo, laquelle bâtisse avait été endommagée par le feu et finalement démoliée.

Le Trésorier est aussi autorisé à enlever le montant des taxes dues sur la dite propriété. Cette bâtisse est située sur le lot de subdivision No. 33 du cadastre officiel du lot primitif No. 550 et appartenait à M. Philogène St-Arnaud.

Adopté.

---

Résolution No. 10540

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Transports, de bien vouloir céder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la rue St-Laurent tel que cadastrée à 50' de largeur et étant située sur le lot No. 421 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine. Ce Conseil veut desservir des propriétaires qui se trouvent au delà de ce lot cadastral et c'est le pourquoi de cette légitime demande.

Adopté

---

Résolution No. 10541

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le gérant de la Cité, M. Roger Lord i. c., soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter les travaux de prolongement d'aqueduc et d'égouts aux endroits suivants:-

Rue St-Valère sur une distance approximative de 300' lin..
Rue Berlinguet sur une distance do de 250' lin..
Rue Dessureault sur une distance do de 285' lin..
Boulevard Duplessis sur une distance do de 450' lin..
Rue Bellerive au sud-est de DeGrandmont sur une distance approximative de 107' linéaires.
Rue St-Laurent sur une distance approximative de 600'; dans ce dernier cas, la Cité devra avoir une réponse à la demande de cession de la rue St-Laurent, pour la partie située sur le lot cadastral No. 421 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10542

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé, "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET POUR SE FAIRE EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois de mai 1949.

(Signé) Albert D. Hasty,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Le Maire
J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 23ième jour du mois de mai 1949, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins P. Lemarier, A. Hasty, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10543

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 mai 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10544

Proposé par l'échevin A. Hasty,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 5,679.37 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Paie No. 30 | 2094.55 | J A Labelle | 216.00 | |
| J A Labelle | 36.00 | Escadrille 350 | 100.00 | |
| Canadian Bitumus | 177.57 | Can Oil Companies | 280.80 | |
| H L Blatchford Ltd | 72.90 | Mont. Blue Prints | 38.56 | |
| F X T Berlinguet A G | 74.00 | Ass Chefs Pol & P. | 5.00 | |
| Bell Téléphone Co. | 56.16 | P V Ayotte | 21.96 | |
| Marcel Robert | 51.20 | Amicale P-Boucher | 50.00 | |
| Champlain Express | 12.64 | Cie Entrep.Mod. | 3.06 | |
| Gar Charest Frères | 66.67 | Shawinigan W & P | 116.89 | |
| Shawinigan W & P | 897.77 | Maurice Thompson | 10.24 | |
| St-M-Valley Chron. | 2.00 | Southam Press Mtl | 73.81 | |
| Cité du Cap | 38.44 | Cité du Cap | 57.46 | |
| Francis Hankin | 64.26 | Francis Hankin | 585.66 | |
| Gouin Lumber Co Ltd | 25.77 | O T J Ste-Madel. | 150.00 | |
| O T J Ste-Famille | 150.00 | O T J St-Lazare | 150.00 | $ 5,679.37 |

Adopté.

---

Résolution No. 10545 Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise et maintienne leur réseau téléphonique dans les limites de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 11 mai 1949 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord i. c. Gérant de la Cité surveille les travaux pour le compte de la municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 10546

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à faire les corrections suivantes au rôle d'évaluation.

a) Substituer l'évaluation de $ 1,215.oo à celle de $ 3,325.oo à la page 154 (M. Antoine Morin) cadastre 387-2315 et 416-A-6.

b) Enlever l'évaluation de la bâtisse au montant de $ 1,215.oo laquelle n'existe pas. (Page 155 B. Morin).

Adopté.

---

Résolution No. 10547

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que ce Conseil délègue ses pouvoirs à l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Ste-Madeleine en ce qui concerne la gardeede la morale, du bon ordre et de la Paix dans les parcs de la dite paroisse.

Adopté

---

Résolution No. 10548

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan W & P Co'y soit autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:-

2 - lumières 100 C. P. Rue privée (U. W. Rousseau)
2 - lumières 100 C. P. Rue Pâtry.
1 - lumière 100 C. P. Rue Du Moulin.
4 - lumières 250 C. P. Blvd Duplessis (Upsweep).

L'échevin Prescott secondé par l'échevin A. Hasty, demande à ce que la résolution soit mise à l'étude.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

POUR : L. Prescott, A. Hasty.
CONTRE : M. Lahaye, M. Duguay, P. Lemarier.

LE VOTE SUR LA MOTION PRINCIPALE

POUR : M. Lahaye, M. Duguay, P. Lemarier.

Les échevins Prescott et Hasty, se déclarent dissidents.

Adopté.

---

Résolution No. 10549

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil prenne les mesures nécessaires pour déplacer le dépotoir actuel dans le plus bref délai possible.

Adopté.

---

Résolution No. 10550

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le règlement No. 276 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10551

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le règlement No. 276 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 30,000.oo POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10552

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai, à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT POUR AMENDER LES REGLEMENTS No. 82, CONCERNANT LA PASSATION DES REGLEMENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois de mai 1949.

(Signé) Ludovic Prescott,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10553

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à vendredi 27 mai 1949, à 7.00 heures P. M., sur le règlement de trottoirs et autres activités.

Adopté.

---

Et la séance est ajournée.

---

Le Maire.

Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le 7ième jour de juin 1949, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du PRO-maire, M. Paul Lemarier.

---

Résolution No. 10554

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 mai 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10555

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 49,199.24 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 31 | 2257.10 | Paie No. 33 | 1860.00 |
| Paie No. 32 | 4253.80 | Cité du Cap | 34.85 |
| Ban C-Nationale | 18714.24 | Ban C-Nationale | 19259.11 |
| M Brown & Sons | 481.70 | C. P. R. | 49.19 |
| J A Labelle | 360.00 | Cité du Cap | 34.12 |
| Cham de Commerce | 250.00 | Shawinigan W & P | 285.03 |
| Vitrerie St-Odilon | 5.72 | 3-Riv. Trans. P. | 35.46 |
| W H Perron & Cie Ltée | 317.20 | T J Moore Co. | 115.67 |
| St-Mau-Industries | 47.31 | Hébert Enrg. | 10.03 |
| Laurent Dupuis | 7.76 | J B Loranger Lt. | 44.56 |
| C Labelle & Cie 3-Riv. | 30.85 | W H Saulniers | 247.87 |
| Léo. Lemay | 25.13 | Soc St-J-Bte | 150.00 |
| Bur. d'enrégistrement | 21.15 | Champlain Express | 12.85 |
| Dunlop tire & Rubber | 86.88 | Valère Dubois | 2.50 |
| Imp St-Patrice | 36.05 | Mercerie de luxe | 113.22 |
| Imp. Oil Ltée | 49.89 | | $ 49,199.24 |

Adopté.

---

Résolution No. 10556

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Alfred Verret, une rue de 66' de largeur par une longueur approximative de 500' pieds étant connue et désignée comme le No. de subdivision No. 54 du cadastre officiel du lot primitif No. 631, le tout pour le prix de $ 1.00.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 10557

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil accepte d'acheter de M. Henri Thibeau, le lot de subdivision No. 25 du cadastre officiel du lot primitif No. 405 pour le prix de $ 300.00 pour le prolongement de la rue St-Alphonse.

Le maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat et le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à préparer le dit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 10558

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Pierre Sauvageau, une pointe de terre connue et désignée comme étant une partie du lot de subdivision No. 26 du cadastre officiel du lot primitif No. 405 pour le prolongement de la rue St-Alphonse, le tout tel que plus amplement décrit à un plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G. en date du 24 mai 1949.

En contre échange, la Cité cède à M. Pierre Sauvageau, une lisière de terrain à être détachée du lot de subdivision No. 25 du lot primitif No. 405, la dite lisière étant adjacente au terrain qui restera au vendeur.

Le maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'échange et le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le dit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 10559

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Joseph Lemieux, une lisière de terrain connue et désignée comme étant une partie non subdivisée du lot primitif No. 405, le tout tel que plus amplement décrit à un plan fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G. en date du 24 mai 1949.

En contre échange, la dite Corporation cède au dit J. Lemieux une lisière de terrain adjacente à sa propriété actuelle et étant composée du lot primitif No. 405.

Le maire et le Greffier sont autorisés à signer ledit contrat et le Notaire Paul Boucher N. P. est autorisé à préparer ledit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 10560

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Joseph Frigon, un certain terrain de forme irrégulière faisant partie des lots Nos. 23 et 24 du cadastre officiel du lot primitif No. 405, le tout tel que plus amplement décrit à un plan préparé par M. Ernest L. Duplessis A. G. en date du 24 mai 1949.

En contre échange, la Cité cède à M. Joseph Frigon le résidu du lot No. 25 du cadastre officiel du lot primitif No. 405 moins cependant et à distraire une lisière de 1 pied longeant actuellement le lot de M. Pierre Sauvageau.

Le maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'échange et le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le dit contrat.

Adopté.

---

Résolution No. 10561

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

Que ce Conseil, à la suite de nombreuses requêtes de la part de toutes les Compagnies du Cap-de-la-Madeleine et tous les corps publics organisés, demande respectueusement à l'Honorable ministre des Transports à Ottawa, de bien vouloir, de préférence, vendre la bâtisse "D" (hangar) pour en faire un "ARENA" lequel sera financé et opéré par "L'ARENA DU CAP LIMITEE".

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable ministre des Transports.

Adopté.

---

Résolution No. 10562

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que ce Conseil ordonne que toutes améliorations qui seront faites aux bâtisses existantes, en autant que ces améliorations ne seront pas faites uniquement pour en retirer un revenu, aucune évaluation supplémentaire ne sera portée au rôle et ceci pour une période de 2 années de la date des présentes.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10563

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de juin 1949.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10564

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que la soumission de M. F. Chartier pour chaussures "FOURNIER" au prix de $ 9.60 la paire et tel qu'échantillon, soit acceptée.

Que la soumission de MM. Geo. Barakatt & Frères pour cravates "ARROW" à $ 1.00 chacune et chemises à $ 2.95 chacune, le tout tel que les échantillons, soit acceptée.

Adopté

---

LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES ET LA SEANCE EST LEVEE

---

Paul Lemaire
Maire

Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une assemblée spéciale a été régulièrement convoquée et la dite séance spéciale n'a pas été tenue faute de quorum, mais les échevins L. Larivière, et M. Duguay ont ajournée ladite séance à mardi le 14ième jour du mois de juin 1949 à 5.30 P.M.

Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée spéciale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, Mardi le 14ième jour du Mois de juin 1949, à 5.30 P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, A. Hast, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant sous la Présidence du PRO-Maire, M. Paul Lemarier.

---

Résolution No. 10565

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin A. Hasty.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement au Lieutenant-gouverneur en Conseil et à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme de $ 60,000.oo déjà autorisée et votée par les propriétaires contribuables de cette Cité en vertu des règlements Nos. 275 et 276 du Conseil de cette Cité.

Le Maire et le Trésorier sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du Montant total plus haut mentionné.

Adopté.

---

Et la séance est levée.

---

Paul Lemarier
Le Maire
J. Beaumier
Le Greffier.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 20ième jour de juin 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins L. Larivière, P. Lemarier, L. Prescott, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la présidence du PRO-Maire, M. l'échevin Paul Lemarier.

---

Résolution No. 10566

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée érgulière du Conseil de cette Cité en date du 7 juin 1949 ainsi que celui de l'ajournement de l'assemblée spéciale tenue le 14 juin 1949 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

---

Résolution No. 10567

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 40,028.63 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 34 | 3238.95 | Paie No. 35 | 4163.80 |
| Paie No. 36 | 3516.30 | Cité du Cap | 137.32 |
| J. A. Labelle | 30.00 | Paie No. 38 | 4163.80 |
| H. Picard & Al. | 252.00 | Jacques Lacoursière | 15.00 |
| Prof. O. Hudlot | 100.00 | Roger Lord i. c. | 150.00 |
| Trés. Provincial | 212.47 | Auto Electric Ltée | 8.45 |
| Henri Boilet | 37.90 | Irenée Rochefort & Al. | 2000.00 |
| Délisle Auto Acc. | 175.71 | Fonderie St-Maurice | 1224.60 |

Suite des Comptes à page suivante

Résolution No. 10567 - suite des comptes

| | | | |
|---|---|---|---|
| Hector Desfossés | 1000.00 | A. Brouillard | 16.54 |
| E. Ladouceur | 24.38 | Can John Mansville | 745.34 |
| Cie Const. Dollard | 167.90 | Can. Oil Companies | 315.90 |
| Gar. Charest & Frères | 21.50 | Cie Huile P-Mass | 167.79 |
| Cie Bois St-Laurent | 403.04 | Jos Gauvin & Fils | 347.54 |
| Crane Limitée | 1775.39 | Can Iron Foundries | 4967.48 |
| Jos L Fortin Ltée | 30.86 | do do | 596.36 |
| Francis Hankin & Co. | 620.33 | Geo. Héroux | 29.18 |
| Imperial Oil Co. | 62.06 | Imp. St-Patrice | 81.33 |
| Marcel Robert | 47.45 | Veillet & Frères | 40.00 |
| Jos Edm Loranger | 12.00 | L. H. Laplante | 7.51 |
| Lefrancois Auto Elec. | 1.38 | Léonidas Lemay | 22.54 |
| H Massicotte & Frères | 110.39 | J. A. A. Richard | 649.32 |
| do do | 342.72 | Yvon Montplaisir | 321.20 |
| do do | 38.96 | J. T. Nadeau | 82.94 |
| do do | 1734.00 | Ovide Taillefer Inc. | 53.93 |
| Nos Droits | 16.80 | William Scully | 18.73 |
| Sherwin Williams Co. | 6.63 | 3-Riv. Chevrolet | 42.21 |
| P. A. Gouin Enrg. | 83.60 | Keuffel & Esser | 14.68 |
| H Massicotte & Frères | 39.73 | Paie No. 37 | 4186.73 |
| Ban Can Nationale | 24.00 | Hector Desfossés | 1000.00 |
| Servantes J-Marie | 100.00 | Loranger & Loranger | 231.86 |
| | | | $ 40,028.63 |

Adopté

---

Résolution No. 10568

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil proteste auprès de la Cie Dominion Foils (Canada) Limited par le défaut de se conformer aux règlements de la Cité qui défend de jeter des huiles dans les égouts.

Adopté.

---

Résolution No. 10569

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Alfred Verret, une rue de 66' de largeur par une longueur approximative de 300' et connue et désignée comme étant le No. de subdivision 64 du cadastre 631 d'un plan non officiel fait et préparé par M. F. X. T. Berlinguet, en date du 12 septembre 1940.

Le Notaire Paul Boucher est autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

Adopté.

---

Résolution No. 10570

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Duguay,

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire les travaux préliminaires en vue de l'aménagement de deux courts de tennis; 1 à St-Lazare et l'autre dans la paroisse de St-Odilon.

Adopté.

---

Résolution No. 10571

Proposé par l'échevin L. Prescott,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à améliorer le système d'éclairage sur la rue Brunelle, entre Ste-Madeleine & Loranger.

Adopté.

---

Résolution No. 10572

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Son Honneur le Maire Irenée Rochefort à proclamer samedi le 25ième jour de juin 1949, jour de fête civique à l'occasion de la célébration de la St-J-Baptiste aux Trois-Rivières. Le Conseil invite les établissements de commerce, les industries et les Banques à fermer leurs portes ce jour-là.

Adopté.

---

Résolution No. 10573

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU qu'un montant de $ 200.oo soit octroyé à M. Gabriel Gagnon qui s'est classé premier à l'Ecole du meuble de Montréal et ainsi obtenu la médaille d'or du Lieutenant-gouverneur de cette Province avec en plus une bourse d'étude du Gouvernement Francais pour l'année scolaire 1949-1950.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de $ 200.oo à l'ordre de M. Gabriel Gagnon.

Adopté.

---

Résolution No. 10574

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Prescott.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1er juillet 1949 au montant total de $ 16,246.20. Que la Banque Conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à demande jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné. Ce ou ces billets ne devront en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

La présente résolution est sujette à l'approbation du Lieutenant-gouverneur et de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

---

Résolution No. 10575

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de l'O. T. J., de la paroisse St-Odilon, une rue de 50' de largeur par une longueur s'étendant de la rue Thibeau au Blvd St-Laurent projeté, étant située sur les lots cadastraux Nos. 548 et 549 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le tout tel que plus amplement décrit à un plan fait et tracé par Roger Lord i. c., en date du 13 mai 1949.

Ce Conseil recommande au Ministre des Affaires municipales, l'autorisation d'ouvrir cette rue, quoiqu'elle n'ait pas la largeur requise par la loi.

Adopté.

---

Résolution No. 10576

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à dresser un plan de subdivision pour la coopérative "PIERRE-BOUCHER" d'une partie du lot 134 appartenant à la Cité.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort

Le Maire

J. Beaumier

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je Irenée Rochefort, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Irenée Rochefort

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juillet 1949.
J. Beaumier
Le Greffier.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Hylarion Bruneau, échevin du Quartier No. 1 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

J. Hilarion Bruneau

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juillet 1949.
J. Beaumier
Le Greffier.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Paul Lemarier, échevin du Quartier No. 2 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Paul Lemarier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juillet 1949.
J. Beaumier
Le Greffier.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Gaspard Vivier, échevin du Quartier No. 3 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Gaspard Vivier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juillet 1949.
J. Beaumier
Le Greffier.

-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-X-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jean-Paul Lavergne, échevin du Quartier No. 4 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean-Paul Lavergne

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juillet 1949.
J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Médard Duguay, échevin du Quartier No. 5 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fédélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Médard Duguay

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juillet 1949.
J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

Je, Maurice Lahaye, échevin du Quartier No. 6 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Maurice Lahaye

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juillet 1949.
J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

A UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈREMDU CONSEIL DE LA CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE LAQUELLE ASSEMBLÉE FUT TENUE AUX LIEU ET PLACE ORDINAIRES DES SESSIONS, À L'HÔTEL DE VILLE, LUNDI LE 18IÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 1949 À 7 HEURES P.M. LAQUELLE ASSEMBLÉE ÉTAIENT PRÉSENTS SON HONNEUR LE MAIRE IRÉNÉE ROCHEFORT M.P. MM. LES ÉCHEVINS H. BRUNEAU, P. LEMARIER, G. VIVIER, J.P.LAVERGNE, M. DUGUAY ET M. LAHAYE FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE AU FAUTEUIL.

- - - - - - - - - - - - - - - -

10-577

PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN M. DUGUAY
APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN P. LEMARIER,

ET RESOLU QUE LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE CETTE CITÉ EN DATE DU 20 JUIN 1949 SOIT ET EST PAR LES PRÉSENTES ADOPTÉ TEL QUE LU.

ADOPTÉ.

- - - - - - - - - - - - - - - -

10-578

PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN P. LEMARIER,
APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN M. LAHAYE,

ET RESOLU QUE LES COMPTES AU MONTANT TOTAL DE $ 66,797.49 ET TELS QUE DÉCRITS CI-APRÈS SOIENT ET SONT PAR LES PRÉSENTES ACCEPTÉS POUR PAIEMENT

LES CPMPTES.

| | | | |
|---|---|---|---|
| LISTE DE PAIE No. 39 | 3,483.93 | LISTE DE PAIE No. 40 | 3,410.25 |
| LISTE DE PAIE No. 42 | 3,254.99 | B. MASSICOTTE & FRÈRES | 158.92 |
| L. MASSICOTTE & CAREAU | 260.71 | SHAWINIGAN WATER &P. | 119.34 |
| DO | 109.63 | CANADA IRON FOUNDRIES | 4,464.99 |
| DO | 70.40 | DO | 416.17 |
| DO | 56.16 | H. MASSICOTTE & FRÈRES | 3,958.73 |
| GASTON BOURASSA | 738.00 | MERCERIE DE LUXE ENRG. | 1,100.79 |
| J. BAPTISTE LANOUETTE | 10.00 | H. MASSICOTTE & FRÈRES | 867.00 |
| GENERAL STEEL WARES | 30.84 | LIBRAIRIE GILBERT. | 30.26 |
| CIE CONSTR. DOLLARD | 1,800.00 | BUREAU D'ENRÉGISTREMENT | 26.85 |
| CRANE LIMITÉE. | 785.35 | VEILLETTE & FRÈRES. | 21.42 |
| LA CITÉ DU CAP | 94.13 | CANADIAN BITUMULS. | 532.71 |
| BERVÉ D. VIVIER. | 8.43 | ARMAND THIBODEAU. | 40.00 |
| CHARLES TURCOTTE | 15.51 | 3-R. CHEVROLET MOTOR S. | 3.76 |
| ST-MAURICE TRANSPORT. | 8.00 | MASSICOTTE & ARCAND. | 181.36 |
| CHAMPLAIN EXPRESS. | 9.20 | ROLAND ROCHEFORT. | 84.57 |
| PAUL E. ROY. | 52.25 | ROY AUTOMOBILE ENRG. | 39.93 |
| THE JAMES ROBERTSON. | 233.94 | SHAWINIGAN WATER & P. | 307.64 |
| J.P. MORIN ENRG. | 12.38 | DO | 231.39 |
| BIEN ÊTRE (BUREAU) | 200.00 | LA CITÉ DU CAP. | 30.15 |
| ST-PIERRE & FILS. | 17.25 | LE NOUVELLISTE. | 90.98 |
| CHAMBRE DE COMMERCE. | 250.00 | DO | 60.00 |
| UNDERWOOD LIMITÉE. | 22.73 | COMPTOIR D'ASSURANCE ENRG. | 5.00 |
| H.L. BLATCHFORD LIMITED. | 140.46 | BATTERY & ELECTRIC SERVICE | 5.44 |
| J.L. FORTIN. | 10.78 | BELL TELEPHONE COMPANY | 67.36 |
| LIBRAIRIE GILBERT. | 14.72 | CIE DE BOIS ST-LAURENT | 1,101.26 |
| CIE D'HUILE PENN MASS. | 82.08 | CANADIAN OIL COMPANIES | 315.90 |
| FRANÇOIS CHARTIER | 9.18 | L. GEORGES THERREAULT. | 41.70 |
| BATTERY & ELECTRIC SERVICE | 455.64 | B. GREENING WIRE CO. | 29.74 |
| CARRIÈRE 3-RIVIÈRES. | 1,266.56 | THE NICHOLS CHEMICAL. | 169.18 |
| DESHAIES AUTO SERVICE. | 18.10 | OFFICE EQUIPMENT CO. | 643.00 |
| DRUMMOND MCCALL & CO. | 7.94 | IMPRIMERIE ST-PATRICE. | 34.72 |
| IMPERIAL OIL. LIMITED. | 85.49 | P.A. GOUIN ENRG. | 51.05 |
| FRANCIS HANKIN & CO. | 32.06 | STUDIO HÉBERT LIMITÉE. | 27.54 |
| HOBB GLASS LIMITED. | 3.45 | NORTHERN ELECTRIC CO. | 2,682.89 |
| L. ROQUET. | 15.30 | MERCERIE DE LUXE ENRG. | 172.10 |
| SHAWINIGAN WATER & POWER | 905.58 | NOS DROITS. | 8.40 |
| LORANGER & MOLESWORTH | 1,345.15 | LES FRÈRES LEBRUN. | 25.09 |
| ROLAND LARIVIÈRE. | 14.28 | JOS LEBLANC. | 70.22 |
| JOS ED. LORANGER. | 15.00 | ERNEST L. DUPLESSES A.G. | 547.25 |
| KIMBALL AUTOMOBILE LTÉE. | 1,404.89 | JOS GAUVIN & FILS. | 167.71 |
| J.L. LACERTE & FILS. | 13.85 | THE HUGHES OWENS CO. | 9.08 |
| NORTHERN ELECTRIC CO. | 25.42 | L'AVENIR. | 5.50 |
| DO | 295.48 | F.X. THOS. BERLINGUET | 120.50 |
| CARRIÈRE 3-RIVIÈRES. | 960.75 | CIE DE GRAVIER MONT-C. | 18.73 |
| H. MASSICOTTE & FRÈRES. | 252.15 | GARAGE A. BROUILLARD. | 66.87 |
| DO | 44.15 | BANQUE CANADIENNE NAT. | 1,333.83 |
| LABELLE J. A. | 312.00 | LA CITÉ DU CAP. | 102.53 |
| LÉONIDAS LEMAY | 26.53 | DO | 29.35 |
| LISTE DE PAIE No. 41 | 4,088.80 | DO | 54.24 |
| J. A. LABELLE. | 40.00 | F. BEAUMIER & A.L | 310.00 |
| TRÉSORIER DE LA PROVINCE | 1,360.46 | LORANGER & MOLESWORTH | 7,296.97 |
| PAUL BOUCHER N.P. | 94.00 | H. PERRON & CIE LTÉE. | 161.89 |
| DAME JUDE TOUPIN. | 62.55 | PHARMACIE PERREAULT | 13.46 |
| ZELLERS LIMITED. | 4.95 | | |

GRAND TOTAL. $ 66,797.49

ADOPTÉ.

---

10-579

PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN PAUL LEMARIER,
APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN GASPARD VIVIER,

ET RESOLU QUE M. MÉDARD DUGUAY SOIT ET EST PAR LES PRÉSENTES NOMMÉ PRO-MAIRE POUR LE PROCHAIN TERME DE TROIS MOIS.

ADOPTÉ.

---

10-580

PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN M. DUGUAY
APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN GASPARD VIVIER.

ET RESOLU QUE LES DIVERSES COMMISSIONS DU CONSEIL SOIENT FORMÉES COMME SUIT:

FINANCES: MM. P. LEMARIER, M. LAHAYE, ET J.P. LAVERGNE,
PRÉSIDENT M. PAUL LEMARIER.

VOIRIE : MM. M. DUGUAY, J.P. LAVERGNE ET P. LEMARIER,
PRÉSIDENT M. MEDARD DUGUAY.

POLICE : MM. M. LAHAYE, J. LAVERGNE, ET H. BRUNEAU,
PRÉSIDENT M. MAURICE LAHAYE.

AQUEDUC : MM. G. VIVIER, P. LEMARIER, ET M. LAHAYE
PRÉSIDENT M. GASPARD VIVIER .

ECLAIRAGE MM. M. DUGUAY, G. VIVIER ET J. H. BRUNEAU.
PRÉSIDENT M. MEDARD DUGUAY.

PARCS. : MM. J.H. BRUNEAU, G. VIVIER ET M. DUGUAY
PRÉSIDENT. M. J.H. BRUNEAU.

ADOPTÉ.

---

10-581

PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN M. DUGUAY
APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN P. LEMARIER,

ET RESOLU QUE CE CONSEIL DEMANDE À M. IRÉNÉE ROCHEFORT, M.P. DE BIEN VOULOIR FAIRE LES DÉMARCHES NÉCESSAIRES AUPRÈS DU WAR ASSETS CORP. EN VUE DE L'ACQUISITION DU HANGAR "C" POUR LE COMPTE DE LA CITE DU CAP.

ADOPTÉ.

---

10-582

PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN P. LEMARIER,
APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN M. LAHAYE.

ET RESOLU QUE CE CONSEIL DEMANDE RESPECTUEUSEMENT À LA COMMISSION MUNICIPALLE L'AUTORISATION DE RENOUVELLER L'EMPRUNT TEMPORAIRE AUTORISÉ EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 1947 POUR LE MONTANT DE $ $ 6,660.00. LE MONTANT DU RENOUVELLEMENT SERA DE $ 2,000.00 SEULEMENT.

ADOPTÉ.

---

10-583

PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN M. LAHAIE
APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN P. LEMARIER,

ET RESOLU QUE CE CONSEIL RATIFIE À TOUTES FINS QUE DE DROIT UN EMPRUNT TEMPORAIRE FAIT À LA BANQUE CANADIENNE NATIONALE D'UN MONTANT DE $ 6,500.00 APPROUVÉ PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DE QUEBEC, EN DATE DU 21 MARS 1949.

CE CONSEIL RATIFIE AUSSI LA SIGNATURE DU OU DES BILLETS JUSQU'À CONCURRENCE DU MONTANT TOTAL PLUS HAUT MENTIONNÉ, SIGNÉ OU SIGNÉS PAR LE MAIRE ET LE TRÉSORIER.

ADOPTÉ.

---

10-584

PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN MAURICE LAHAIE
APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN MÉDARD DUGUAY,

ATTENDU QUE LE MONTANT DE LA TAXE DE VENTE PERÇUE À DATE ETS INFÉRIEUR AU MONTANT ESTIMÉ;

ATTENDU QUE LE CONSEIL PRÉCÉDENT LORS DE L'ÉLABORATION DU BUDGET AVAIT DÉSIRÉ FAIRE ACTIVER LA PERCEPTION DE LA DITE TAXE;

IL EST RESOLU: QUE LE GÉRANT ET LE TRÉSORIER SOIENT AUTORISÉS À RENCONTRER LES OFFICIERS DE LA CITÉ DES 3-RIVIÈRES, POUR ORGANISER LES DÉMARCHES CONJOINTES NÉCESSAIRES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL DANS LE BUT D'AMÉLIORER LA PERCEPTION DE LA DITE TAXE.

ADOPTÉ.

---

10-585

10-585

PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN J.P. LAVERGNE,
APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN G. VIVIER,

ET RESOLU QUE CE CONSEIL DEMANDE À LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENTS DE CÉDER À LA CITÉ LES RUES DORVAL, BRUNELLE ET LATREUILLE?. QUI SONT LA PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ.

ADOPTÉ.

---

10-586

PROPOSÉ PAR L'ÉCHEVIN J. P. LAVERGNE,
APPUYÉ PAR L'ÉCHEVIN J.H. BRUNEAU,

ET RESOLU QUE LE GÉRANT SOIT AUTORISÉ À FAIRE ÉXÉCUTER LES TRAVAUX DE PAVAGE PAR PÉNÉTRATION SUR LES RUES ST-EDOUARD ET PIERRE - BOUCHER, DU BOULEVARD STE-MADELEINE VERS LA RUE LORANGER

ADOPTÉ.

---

10-587

AVIS DE MOTION.

JE SOUSSIGNÉ, ÉCHEVIN DE LA CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE, DONNE AVIS DE MOTION QU'AUX TEMPS ET EN LA MANIÈRE VOULUS PAR LA LOI ET LES RÈGLEMENTS DE LA CITÉ, JE PROPOSERAI ET SOUMETTRAI, À CE CONSEIL, À UNE PROCHAINE SÉANCE UN RÈGLEMENT INTITULÉ "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE CETTE CITE A EMPRUNTER AU MOMEN D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS"

FAIT ET SIGNÉ AU CAP-DE-LA-MADELEINE, CE 18IÈME JOUR DU MOIS DE JUILLET 1949.

(SIGNÉ) PAUL LEMARIER.

ECHEVIN DE LA CITÉ.

---

LECTURE DU RAPPORT DE L'ÉLECTION DU 4 JUILLET DE L'OFFICIER-RAPPORTEUR. LECTURE DE DIVERSES CORRESPONDANCES.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irenée Rochefort
LE MAIRE.

J. Beaumier
LE GREFFIER.

x;x;x;x;x;x;x;x;x;x;x;x;x;x;x;x

PROVINCE DE QUÉBEC,
CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE.

A UNE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA CITÉ DU CAP-DE LA-MADELEINE, LAQUELLE ASSEMBLÉE FUT TENUE AUX LIEU ET PLACE ORDINAIRES DES SESSIONS, À L'HÔTEL DE VILLE, LUNDI LE 25ième JOUR DU MOIS DE juillet 1949, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10588

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 juillet 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10589

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 13,438.26 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

Voir au verso.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 43 | 2740.43 | —Paie No. 44 | 4118.80 — |
| Dme Henri Dussault | 400.00 | Cité du Cap | 68.55 |
| Roger Lord i. c. | 150.00 | —Prof. O. Hudlot | 100.00 — |
| Hector Desfossés | 1250.00 | —Neptune Meter Ltd. | 198.29 — |
| Can Iron Foundries | 4412.19 — | | |
| | | | $ 13,438.26 |

Adopté.

---

Résolution No. 10590

Proposé par l'échevin H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à Cie Shawinigan Water & Power de céder à la Cité, à titre gratuit, le terrain compris entre les rues Des Oblats, Ste-Julienne, Loranger et Blvd Ste-Madeleine, afin d'y aménager un parc dans la partie est de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10591

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA POLICE, LA CONSERVATION DU BON ORDRE ET DE LA PAIX ETC."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de juillet 1949.

(Signé) Maurice Lahaye,
Echevin de la Cité.

---

Résolution No. 10592

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil offre à Mde Alfred Leblanc, un montant de $ 200.oo en paiement complet et final d'une réclamation au sujet d'un accident qui serait survenu à l'angle des rues Dessureault et Thibeau.

Cette offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité, mais dans le seul but de racheter notre paix.

Si acceptée, le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de Dme Alf. Leblanc, pour le montant plus haut mentionné.

Adopté

---

Résolution No. 10593

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Cité étant intéressée dans l'achat du Hangar "C" situé sur l'Aéroport de la Cité, demande au War Assets Corporation Department des Immeubles, de connaitre les conditions pour l'achat dudit Hangar.

Adopté

---

Résolution No. 10594

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de donation des rues que la Succession Emile Halin pourrait céder à la Cité.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10595

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION DE DEUX LIGNES, ETANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE STE MARIE DE LATREUILLE, VERS LE NORD OUEST"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de juillet 1949. (Signé) Jean Paul Lavergne, échevin de la Cité.

---

Résolution No. 10596

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le règlement No. 277 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 255,000.oo POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS-URGENTS" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10597

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le règlement No. 277 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 255,000.oo POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10598

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 10ième et 11ième jours du mois d'août 1949, jours durant lesquels les propriétaires seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 277 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A EMPRUNTER AU MOYEN D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $ 255,000.oo POUR EXECUTER DES TRAVAUX PUBLICS URGENTS".

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances, ET LE SEANCE EST LEVEE.

---

Irenée Rochefort
Le Maire
J. Beaumier
Le Greffier.

-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-S-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 1er jour du mois d'août 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10599

Proposé par l'échevin P. Lemarier;
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 juillet 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10600

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 20,977.08 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 45 | 3228.83 | Paie No. 46 | 438.10 |
| Ban Can Nationale | 16771.56 | Bur. d'enrégistrement | 17.30 |
| Imp. St-Patrice | 10.03 | Le Nouvelliste | 15.42 |
| Francois Chartier | 195.84 | Soc.Optométriste 3-Riv. | 100.00 |
| Aimé Breton | 200.00 | | |
| | | | $ 20,977.08 |

Adopté.

---

Résolution No. 10601

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveller l'emprunt temporaire de $ 90,000.00 autorisé le 24 novembre 1948 pour une période de 6 mois laquelle période est maintenant expirée.

Adopté

---

Résolution No. 10602

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité, la déclaration par laquelle la Cité prend possession des rues et de tous les travaux faits sur icelles, le tout conformément à la convention passée le 16 septembre 1943.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10603

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT DECRETANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DU SANCTUAIRE, ENTRE LA RUE NOTRE DAME ET LES LIMITES SUD EST DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 1er jour du mois d'août 1949.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances ET LA SEANCE EST LEVEE.

---

Irénée Rochefort
Le Maire.
J. P. Lemaire
Le Greffier.

-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, à laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Mardi, le 16ième jour du mois d'août 1949, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, MM. les échevins P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10604

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16ième jour d'août 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10605

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,730.97 et tesl que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 48 | 2466.95 | Alphonse Hébert | 500.00 |
| Cité du Cap | 16.83 | Alphonse Hébert | 200.00 |
| Trésorier de la Prov. | 319.53 | Cité du Cap | 85.64 |
| Paie No. 47 | 4163.80 | Léonidas Lemay | 38.15 |
| Cité du Cap | 122.03 | Roger Lord i. c. | 150.00 |
| Gérald Martineau | 163.71 | Robert Cantin | 32.49 |
| Cie Huile P-Mass | 140.43 | Jos. Edm. Loranger | 8.00 |
| Jos. Edm. Loranger | 30.00 | Léonidas Lemay | 27.93 |
| J. P. Morin Enrg. | 71.00 | P. V. Ayotte Ltée | 10.62 |
| Fonderie St-Maur. Enrg. | 2776.05 | T. J. Moore Ltée | 21.69 |
| Carrière 3-Riv. Ltée | 770.81 | Comptoir d'Ass. Enrg | 53.72 |
| Carrière St-Maur. Inc. | 39.83 | Trés de la Prov. | 2186.44 |
| Cie Const Dollard | 112.50 | Valère Dubois | 2.50 |
| Cité du Cap | 115.68 | Francois Lajoie Jr.Avo. | 40.00 |
| Bien-Etre | 200.00 | Champlain Express | 57.90 |
| Comptoir d'Ass.emrg. | 61.60 | L. G. Therreault | 14.40 |
| Lefebvre Auto parts | 2.04 | C. P. R. | 3.00 |
| B. Courteau | 4.29 | Fab Ste-Madeleine | 25.97 |
| Can Bitumuls Co. | 177.57 | Imp. Oil Ltd. | 28.29 |
| Can Oil Companies | 320.40 | Henri Boilet | 19.18 |
| Con. Métiers, travail 3-Riv. | 150.00 | | |
| | | | $ 15,730.97 |

Adopté.

---

Résolution No. 10606

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la démission du constable J-Bte Robert soit acceptée et que toute résolution concernant l'engagement et la fixation de salaire, soient récindées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

---

Résolution No. 10607

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU qu'un vote de remerciements soit adressé à l'Honorable Ministre des Travaux Publics dela Province, l'Hon-Roméo Lorrain pour le substantiel octroi qu'il a accordé à la Cité pour compléter le montant de $ 5,000.oo en vertu de la loi protective des incendies.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre dévoué député M. Maurice Bellemare M. A. L. pour le généreux appui qu'il a accordé au Conseil dans l'obtention de cet octroi.

Adopté.

---

Résolution No. 10608

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil remercie bien sincèrement M. Maurice Bellemare M. A. L. pour le généreux octroi qu'il a obtenu pour l'amélioration des parcs des Chenaux et celui de la paroisse de St-Odilon.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à M. Maurice Bellemare M. A. L..

Adopté.

---

Résolution No. 10609

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que des compteurs d'aqueduc soient installés aux endroits suivants:-

Buanderie Crown Toilet
Buanderie Austin Laundries

Adopté.

Le Maire ne signe pas cette résolution maintenant.

---

Résolution No. 10610

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que MM. Donat Rocheleau, Ernest Paquette, Hyppolite Arseneau et Pierre Desbiens, soient et sont par les présentes nommés évaluateurs pour faire la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1950.

M. Arthur Beaudin est par les présentes appointé Secrétaire pour les évaluateurs. Le salaire des évaluateurs sera le même que l'an dernier. M. Donat Rocheleau est par les présentes nommé Président du Bureau des évaluateurs.

Adopté.

---

Avis de motion No. 10611

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT CONCERNANT LE TRAFFIC DANS LES RUES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois d'août 1949.

(Signé) Gaspard Vivier.
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22ième jour du mois d'août 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10612

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 août 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

---

Résolution No. 10613

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 8,247.64, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| J-Paul Milot | 29.71 | Comptoir d'Ass. Enrg. | 67.76 |
| Wm Scully Ltd. | 48.73 | Alcide Demers | 2.40 |
| Neptune Meters Ltd | 198.29 | Conseil Ports Nat. | 1.00 |
| Cie Const Dollard | 47.18 | Valère Dubois | 3.00 |
| Nap. Loranger | 24.48 | St-Maur. Industries | 88.12 |
| F X T Berlinguet | 80.50 | Bell Téléphone Co | 59.70 |
| Alex McRae Co. | 2.00 | Charest & Frères | 130.32 |
| P V Ayotte | 16.06 | Roland Larivière | 27.20 |

Suite à page suivante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 27 août 1949.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

# AVIS

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, Mardi, le 30ième jour du mois de août de l'année mil neuf cent quarante-neuf, sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-septième jour d'août mil neuf cent quarante-neuf. (1949)

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée

par Son Honneur le Maire

pour les raisons suivantes:- 1o.- Prendre connaissance du rapport de M. Irénée Rochefort M.P en rapport avec lehangar blanc (C) et passer une ou des résolutions s'y rapportant.

2o.- Prendre toute mesure nécessaire concernant les choses urgentes de l'administration de la cité.

Le Greffier.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Office Equip. Co. | 4.00 | Atchez Pitt | 10.23 |
| The Hughes Owens | 2.55 | Paie No. 49 | 2813.57 |
| Paie No. 50 | 4038.80 | O T J St-Odilon | 250.00 |
| Germain & Frères | 2.04 | O T J Ste-Madeleine | 150.00 |
| O T J Ste-Famille | 150.00 | | |
| | | | $ 8,249.04 |

Adopté

---

Résolution No. 10614

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P. soit et estb par les présentes autorisé à proclamer mercredi le 24ième jour du mois d'août 1949, jour de fête civique à l'occasion de la 44ième exposition de la Vallée du St-Maurice.

Ce Conseil invite les Banques, les industriels et les propriétaires d'établissements commerciaux à fermer leurs portes ce jour-là.

Adopté

---

Résolution No. 10615

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Corporation municipale de Ste-Marthe du Cap-de-la-Madeleine, l'autorisation d'aménager un dépotoir sur le lot cadastral No. 532 et étant situé sur le rang des grandes prairies côté sud-est, dans les limites dela dite municipalité de Ste-Marthe.

Adopté.

---

Résolution No. 10616

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le règlement No. 278 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DU SANCTUAIRE DE LA RUE NOTRE DAME JUSQU'AUX LIMITES SUD EST DE LA CITE" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

66---

Résolution No. 10617

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le règlement No. 278 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DU SANCTUAIRE DE LA RUE NOTRE-DAME JUSQU'AUX LIMITES SUD EST DE LA CITç" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

---

Lecturede diverses correspondances et la séance est levée.

---

Le Maire

Le-Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussigné, évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateur avec fidélité, honnêteté et au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi, à
Cap-de-la-Madeleine, ce
jour d'août 1949.

Le Greffier.

---

La séance régulière du conseil qui devait avoir lieu le mardi 6 septembre 1949, n'a pas eu lieu faute de quorum et les échevins P. Lemarier, et J.P.Lavergne ont ajourné ladite séance à Lundi le 12ième jour du mois de septembre 1949 à 7 heures P.M.

F. Beaumier. C.C.S.
Le Greffier.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière (ajournement) tenue aux place et lieu ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 12ième jour du mois de septembre 1949 à 7 heures, à laquelle assemblée étaient présents J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et Maurice Lahaie formant quorum sous la présidence du promaire M. Médard Duguay, au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10618

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin Jean Paul Lavergne,

ET RESOLU que ce conseil apprends avec un vif regret la mort de Dame Blanche Perreault, épouse de feu le Dr. Louis Belle-Isle autrefois de cette cité.

Ce conseil se joint à la population pour offrir aux familles Perreault et Laurier Belle-Isle, constable de cette cité, ses plus sincères sympathies.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10619

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin Hylarion Bruneau,

ET RESOLU Que ce conseil apprends avec un profond regret la mort de Madame Irénée Rochefort, Sr. épouse de feu Irénée Rochefort Ex-maire de la Ville du Cap-de-la-Madeleine, et mère de Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. M.P.

Ce conseil se joint à la population de la cité du Cap-de-la-Madeleine et du Comté de Champlain, pour offrir à la famille Rochefort ses plus sincères sympathies.

Ce conseil offre à la famille Rochefort, de faire célébrer deux grand' messes à l'intention de Madame Rochefort.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10620

Proposé par l'échevin Maurice Lahaye
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 22 août 1949 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10621

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau,

ET RESOLU que ce conseil ajourne la présente séance à MARDI le 13ième jour du mois de septembre 1949 à 7 heures P.M. en signe de deuil causé par la mort de Dame Irénée Rochefort, Sr. mère de Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. M.P.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST ENSUITE AJOURNEE A MARDI le 13 SEPTEMBRE 1949.

Le Maire.

FB/ ---------- Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le 13ième jour de septembre 1949, à 7.00 heures P. M., auquel ajournement étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence de M. l'échevin M. Lahaye au fauteuil.

---

Résolution No. 10622

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU qu'en l'absence du Maire et du Pro-Maire, M. Maurice Lahaye soit nommé pour présider la dite séance.

Adopté.

---

Résolution No. 10623

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 41,234.47 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 51 | 2386.07 | Paie No. 52 | 2865.73 |
| Paie No. 54 | 2312.92 | Aimé Breton | 200.00 |
| J. A. Labelle | 451.20 | Cité du Cap | 65.40 |
| Paie No. 53 | 3983.80 | Ban Can Nationale | 15463.44 |
| Prof O Hudlot | 100.00 | Hector Desfossés | 1000.00 |
| Automotive Product | 133.74 | Battery Electric Sc. | 5.40 |
| H L Blatchford | 1.46 | P. E. Bergeron | 94.55 |
| Bell Téléphone Co. | 54.41 | A. Brouillard | 80.88 |
| Bur d'Enrégistrement | 19.40 | Canadian Bitumuls | 567.55 |
| Canadian Pacific. | 27.19 | Cand. Iron Foundries | 722.59 |
| Champlain Express | 43.79 | Garage Charest | 73.01 |
| Crane Limited | 2089.39 | Deshaies Auto | 4.06 |
| Alcide Demers | 4.00 | Valère Dubois | 3.77 |
| Francis Hankin | 85.07 | Jos Gauvin & Fils | 65.32 |
| Conrad Gilbert | 29.93 | Geo. Héroux | 21.07 |
| Geo. Héroux | 13.56 | Imp Oil Limited | 67.83 |
| Imp. Oil Limited | 28.29 | Imp. St-Patrice | 66.78 |
| Just Equip & Supply | 57.16 | Gérald Martineau | 163.71 |
| J B Lanouette | 42.00 | Les Frères Lebrun | 12.24 |
| Léonidas Lemay | 29.33 | J. Geo. Magnan | 50.00 |
| John Mille 3-Riv Ltée | 23.06 | Pedlar People | 528.58 |
| Le Nouvelliste Ltée | 57.28 | McGraw Hill Co. | 4.48 |
| Richard Rioux | 10.00 | Studio Hébert Ltée | 10.04 |
| Hon Trés de la Prov. | 414.33 | J. A. Richard agent | 2064.70 |
| Union des Municipalités | 591.50 | Loranger & Molesworth | 516.19 |
| Launier Radio Service | 10.00 | Cité du Cap | 35.17 |
| A. Brouillard | 25.89 | Délisle Auto Acc. | 223.17 |
| P. E. Bergeron | 48.61 | H. Béliveau Enrg. | 23.81 |
| Auto Electric Ltée | 12.59 | Cité des 3-Rivières | 21.00 |
| P. A. Gouin Enrg | 51.35 | L'Avenir | 22.40 |
| Can Oil Companies | 569.60 | Soc St-Jean-Bte | 125.00 |
| Francis Hankin Co. | 23.37 | J B Loranger Ltée | 15.12 |
| Hôtel N-Dame | 86.25 | Fonderie St-Maurice | 793.15 |
| Cité du Cap | 41.42 | Cie. Huile P-Mass | 15.30 |
| Cie Bois St-Laurent | 129.97 | Crane Ltd. | 90.50 |
| Canada Iron Foundries | 400.00 | Cité du Cap | 397.00 |
| Roger Lord i. c. | 150.00 | Prof O Hudlot | 100.00 |
| Ban Can Nationale | 30.00 | | |
| | | | $ 41,234.47 |

Adopté.

---

Résolution No. 10624

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau (Joint Poll) sur la rue St-Laurent voisin de la propriété de M. René Huylebroeck laquelle est actuellement en construction.

Adopté.

---

Résolution No. 10625

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à corriger le rôle d'évaluation en ce qui concerne la propriété de M. Abel Marcotte sur le lot cadastral No. P-134.

Montant à porter au rôle $ 850.00 au lieu de $2,275.00.

Cette évaluation nouvelle sera sur la même base que celle des propriétés avoisinantes.

Adopté

---

Résolution No. 10626

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 6 septembre 1949, et les plans qui l'accompagnent, et que M. Roger Lord i. c. Gérant, surveille letravail pour le compte de la Municipalité.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irénée Rochefort
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle fut assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19ième jour de septembre 1949, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P. MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10627

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière (Ajournement) du Conseil de cette Cité en date du 13 septembre 1949, soit et estn par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10628

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 9,565.45 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Au Surplus 591 Des Forges | 25.50 | Geo. Barakatt & Frères | 88.28 |
| Donat Beaumier | 69.27 | Henri Boilet | 6.12 |
| Carrière St-Maurice | 4.72 | Carrière 3-Riv. | 1951.96 |
| Cie Graviers Mt-Carmel | 141.18 | Con. Métires du Trav. | 150.00 |
| Cie Const. Dollard | 1000.00 | Drummond McCall | 102.64 |
| Alphonse Hébert | 500.00 | Studio Hébert | 10.04 |
| Kimball Auto | 38.57 | Dr Jos Lamoureux | 5.00 |
| Les Frères Lebrun | 12.78 | Léonidas Lemay | 32.55 |
| T. J. Moore Co. | 127.63 | J. T. Nadeau | 171.81 |
| Albert Rochefort | 27.40 | A. Beaudin | 100.00 |
| | | | $ 9,565.45 |

Adopté.

---

Résolution No. 10629

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à M. Camil Halley, d'opérer deux tables de pool, au No. 1 de la rue Thibeau.

Adopté.

---

Résolution No. 10630

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil, pour faire suite aux recommandations qui lui ont été faites par l'autorité compétente, et pour éviter la prescription des taxes de l'année 1947, autorise le Trésorier de la Cité à aviser les contribuables qui ont des arrérages de taxes municipales de l'année 1947, qu'une vente pour taxes aura lieu à la date qui sera bientôt fixée et que les dits arrérages doivent être payés avant le 3 octobre prochain.

Le Trésorier pourra joindre à l'avis de vente un état détaillé de toutes les taxes dues pour l'année 1947 et des intérêts à date.

Adopté.

---

Résolution No. 10631

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil offre à la Shawinigan Water & Power Co'y le montant de $ 6,400.oo pour l'achat de tout le terrain compris dans le quadrilatère suivant:- Borné vers le sud-est par le Boulevard Loranger, vers le nord-ouest par le Boulevard Ste-Madeleine, d'un côté vers le sud-ouest par la rue Ste-Julienne et de l'autre côté vers le nord-est par la rue Des Oblats et composé des lots de subdivision Nos. 16 à 33 incl. tous du cadastre officiel du lot primitif No. 114. Les conditions seraient les suivantes:- $ 1,400.oo comptant et la balance $ 500.oo par année sans intérêt jusqu'à parfait paiement et ce, à même les budgets futurs. Si acceptée, le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

---

Résolution No. 10632

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Ferdinand Binette les rues suivantes, qui auront 66 pieds de largeur:-

1o.- Une rue dans l'emprise d'un projet de Boulevard en continuation de la rue St-Laurent, à partir du Rang des Grandes Prairies vers le N-O sur une longueur approximative de 575 pieds.

2o.- Deux rues transversales à celle en premier lieu mentionnée.

Le tout tel que plus amplement décrit à un plan fait et préparé par M. Roger Lord i. c. ingénieur de la Cité en date du 15 mai 1949 tel que révisé le 17 septembre 1949.

Ces rues sont acceptées aux conditions suivantes:-

1o.- La Cité ne s'engage pas, en aucune façon, à ouvrir les rues mentionnées plus haut, à part que pour les besoins immédiats de la construction lorsque la Cité le jugera à propos.

2o.- La Cité ne posera les services d'aqueduc et d'égout que pour ceux qui sont prêts à se construire et n'ira pas mener les services sur des lots éloignés; en d'autres termes, la Cité posera les services d'un lot à l'autre, en partant des services existants.

3o.- Ceux qui se construiront sur les lots situés en frontage de la rue St-Laurent projetée (Emprise) devront ajouter 7 pieds à la restriction déjà prévue par les règlements de la Cité concernant la construction.

4o.- Le propriétaire cédant les dites rues devra faire cadastrer les lots en bordures des dites rues, et il ne sera pas admis de construction sur ces rues, si les lots ne sont pas cadastrés à un minimum de 6000 pieds en superficie.

5o.- Le prix de cession de ces terrains est de $ 1.oo.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un contrat lequel sera préparé par le Notaire Paul Boucher.

Adopté.

---

Résolution No. 10633

Proposé par l'échevin Mç Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J. W. Sirois, une rue au sommet de la côte "jaune" sur le lot cadastral No. 549. Cette rue aura une largeur de 66' M. A. au minimum, l'emprise ayant une largeur variable et reliera la route de Shawinigan (route 19) aux terrains de MODEL PLAN DEVELOPMENT CORPORATION, le tout tel que plus amplement décrit à un plan fait et préparé par M. R. H. Houde A. G. en date du 19 septembre 1949

Cette offre est acceptée aux conditions suivantes:-

1o.- La Cité ne s'engage pas d'ouvrir la rue, autre que pour les besoins immédiats de la construction, lorsqu'elle le jugera à propos,

2o.- Les services d'eau et d'égout seront donnés au fur et à mesure de la construction, à partir de la route Shawinigan.

3o.- Le propriétaire de la dite rue devra faire cadastrer les lots en bordures de la dite rue et il ne sera pas admis de construction sur cette rue, si les lots ne sont pas cadastrés à un minimum de 5500 pieds en superficie.

4o.- Le prix de cession de ce terrain est de $ 1.00.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un contrat lequel sera préparé par le Notaire Paul Boucher N. P..

Adopté.

---

Résolution No.10634

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil approuve une partie du plan préparé par Ernest L. Duplessis A. G. daté du 12 août 1949 et montrant la subdivision d'une partie du lot primitif No. 171. La partie du plan qui est approuvée est celle qui a trait au prolongement de la rue Ste-Marie, à travers les terrains d'Arthur Bernier. Ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à faire homologuer ces lignes de rue Ste-Marie, suivant la LOI.

Mtre Richard Rioux avocat, est autorisé à faire la procédure nécessaire.

Adopté

---

Résolution No. 10635

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

1 - lampe 400 C. P. coin Thibeau et Passage.
1 - lampe 100 C. P. rue St-André.
1 - lampe 100 C. P. rue projetée (Lapointe et Martel).
1 - lampe rue Brunelle (Dr. Hubert).

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10636

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA POLICE, LA PAIX ET LE BON ORDRE DANS LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour de septembre 1949.

(Signé) Maurice Lahaye, échevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Le Maire

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 26ième jour de septembre 1949, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, Paul Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire, M. l'échevin M. Duguay.

---

Résolution No. 10637

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 septembre 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10638

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 15,913.48 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 55 | 1804.93 | Paie No. 57 | 2127.20 |
| Paie No. 56 | 3983.80 | Kingsway Transport | 155.14 |
| Cité du Cap | 35.02 | Cité du Cap | 32.56 |
| Can Iron Foundries | 2745.22 | Fonderie St-Maurice | 418.61 |
| J. A. Labelle | 70.00 | Fleuriste Madeleon | 10.20 |
| Atlas Garage | 3.06 | Champlain Express | 9.43 |
| Nos Droits | 40.32 | H Massicotte & Frères | 4477.99 |
| | | | $ 15,913.48 |

Adopté.

---

Résolution No. 10639

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Téléphone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 15 septembre 1949 et les plans qui l'accompagnent et que M. Roger Lord i. c. Gérant de la Cité surveille le travail pour le compte de cette municipalité.

Adopté.

---

Résolution No. 10640

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil, pour faire suite à diverses correspondances échangées avec le Département du Transport, demande le renouvellement du permis d'exploiter ledit Aéroport de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 10641

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Trésorier soit et est par les présentes autorisé à remettre pour collection à M. Richard Rioux, avocat, une liste de compte, pour loyer de machinerie, liste préparée en date du 26 septembre 1949.

Adopté.

---

Résolution No. 10642

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à acheter une douzaine et demie de gilets pour les membres de la Force constabulaires.

Adopté.

---

Résolution No. 10643

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales d'autoriser le Conseil à proclamer que l'heure avancée se prolonge jusqu'au 29 octobre 1949 à minuit, dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 10644

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus long que celui fixé par la loi, concernant les items suivants du règlement No. 277 :-

| | |
|---|---|
| Voirie ouverture de rues | $ 14,000.oo |
| Achat de terrain pour le montant de $875.$ 750. | 1,625.oo |
| Voirie, appareils et outillage et machine. | 9,230.oo |
| Amélioration de rues non pavées. | 17,000.oo |
| Police et incendie | 3,500.oo |
| Hôtel de Ville, ameublement | 1,000.oo |
| Aqueduc, puits. | 9,000.oo |
| Parcs publics | 15,177.oo |

Adopté.

---

Résolution No. 10645

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de rues aux endroits suivants:-

Chemin du Passage 2 - lampes de 400 C. P.
Remplacer la lampe de la rue Brunelle (Dr Hubert) de 100 C. P. par une lampe de 400 C. P..
Enlever 2 lampes sur la rue Leduc.

Adopté.

---

Résolution No. 10646

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter des travaux temporaires d'aqueduc sur la rue St-Irenée sur une longueur approximative de 700' pour donner l'eau à deux contribuables ayant construit des maisons.

Adopté.

---

Résolution No. 10647

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,

Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. l'échevin Paul Lemarier, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de 3 (trois) mois.

Adopté.

---

Résolution No. 10648

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil ayant l'intention d'accepter une rue de 66' de largeur de MM. DeBlois & DeGrandmont, et étant le prolongement et vers le N-E de la rue Des Vétérans actuelle, demande à la Cie The Bell Téléphone Company of Canada de bien vouloir changer leurs poteaux de manière à ce qu'ils soient à 6' de la ligne N-O de la rue Des Vétérans projetée sur et à travers les lots cadastraux Nos. 122 & 118..

Adopté.

---

Résolution No. 10649

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que M. C. Ed. L'Allemand soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au salaire hebdomadaire de $ 33.00 jusqu'au 1er janvier ou le salaire sera réajusté. Après une période de 3 mois du 1er septembre, le Conseil pourra considérer l'engagement de M. C. E. L'Allemand comme permanent.

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10650

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION DE DEUX LIGNES, DETANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE STE MARIE VERS LE NORD OUEST".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour de septembre 1949.

(Signé) Jean Paul Lavergne,
Echevin de la Cité.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irenée Rochefort
Le Maire
J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3ième jour du mois d'octobre 1949, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G Vivier et J. P. Lavergne, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10651

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 septembre 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10652

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 18,361.56 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 58 | 1778.05 | Cité du Cap | 350.00 |
| Cité du Cap | 43.89 | Caisse Pop Ste-Mad. | 53.48 |
| Ban Can Nationale | 10192.27 | Paie No. 59 | 3983.80 |
| Hon Trés de la Prov | 596.00 | Charles Turcotte | 23.07 |
| Délisle Auto Acc. | 42.30 | Alphonse Hébert | 423.13 |
| Léonidas Lemay | 25.27 | J. Henri Beaumier | 61.42 |
| Garage Arseneau | 6.00 | Blais & Frères enrg | 4.40 |
| La Revue Municipale | 12.25 | Bur d'Enrégistrement | 19.75 |
| Robert Caron | 9.90 | J. Albert Grenier | 140.00 |
| Bell Téléphone Co. | 52.16 | Comptoir d'assurances | 49.28 |
| Le Nouvelliste | 55.08 | W. H. Saulniers | 405.06 |
| J.O.C. Ste-Famille | 35.00 | | |
| | | | $ 18,361.56 |

Adopté.

---

Résolution No. 10653

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes délégué à la 35ième Convention Internationale des Gérants de Cités et Villes, laquelle doit se tenir à Palm Beach Floride du 4 au 8 décembre 1949.

Adopté

---

Résolution No. 10654

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil ratifie l'offre faite à M. Alphonse Hébert de la somme de $ 423.13 par la Corporation de la Cité pour dédommagement dans une affaire d'accident survenu à M. ~~Emile~~ Hébert le ou vers le 20 décembre dernier. Cette offre est faite sans préjudice à nos droits, sans admettre notre responsabilité mais dans un but humanitaire et aussi pour racheter notre Paix. Par les présentes le Gérant de la Cité est autorisé à signer une formule d'offre pour et au nom de la Corporation. Pour être valide cette offre devra être accompagnée d'une acceptation et d'une quittance signée en bonne et due forme par MM. Alphonse Hébert et ~~Emile~~ Hébert.

Adopté.

---

Résolution No. 10655

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, l'entente avec M. Robert aux conditions mentionnées à la dite entente copie de laquelle est annexée à la présente résolution.

Adopté.

---

Résolution No. 10656

Proposé par l'échevin P. Lemarier,

Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Journal "L'AVENIR" à publier une demi-page d'annonce dans l'édition de la semaine du 9 octobre 1949 à l'occasion de la semaine de PREVENTION CONTRE L'INCENDIE, au prix de $ 16.80 pour la demi-page.

Adopté.

---

Résolution No. 10657

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à déplacer des poteaux aux endroits suivants : -

1) 1 - poteau sur la rue Rocheleau en face de la propriété de M. Roger Belzil.
2) 1 - poteau situé en face de la propriété de M. Lucien Montambeault, rue DeGrandmont, No. 2, près de la rue St-Laurent.

Adopté.

---

Résolution No. 10658

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à acheter pour le Bureaudu Greffier, un dactylographe de marque "UNDERWOOD" tel que le modèle actuellement à ce Bureau, et ce, au prix de $ 222.50, moins 10%-10% plus taxe de 2% provinciale.

Adopté.

---

Résolution No. 10659

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil à la requête de MM. les médecins Cayer et Demers de cette Cité, demande à la Cie Shawinigan Water & Power Company d'établir un arrêt d'autobus à proximité de la rue Du Moulin des Jésuites.

Adopté.

---

Résolution No. 10660

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil demande à M. Conrad Lafrance une option sur le terrain situé sur la rue Fusey, étant la continuation de la rue Ste-Marie vers le Sud-est, pour le prix de $ 500.oo. Cette option sera pour une période de 6 mois.

Adopté

---

Résolution No. 10661

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 279 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION DE DEUX LIGNES ETANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE STE MARIE VERS LE NORD-OUEST" soit et est par les présentes adopté en première lecture.

Adopté.

---

Résolution No. 10662

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le règlement No. 279 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGUATION DE DEUX LIGNES ETANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE STE MARIE VERS LE NORD OUEST" soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Le Maire

Le Greffier.

-x-x-x

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleinem, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17ième jour du mois d'octobre 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10663

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 octobre 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10664

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 10,518.72 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 60 | 1686.45 | Paie No. 61 | 1771.58 |
| Cité du Cap | 102.34 | J. A. Labelle | 364.80 |
| Paie No. 62 | 3983.80 | Cité du Cap | 404.00 |
| Léonidas Lemay | 28.28 | Carrière St-Maurice | 26.28 |
| L' Avenir | 22.40 | Imp. St-Patrice | 75.44 |
| Thomas Vivier | 23.00 | Hervé Vivier | 4.84 |
| Underwood Ltd. | 16.74 | 3-Rivers Chevrolet | 4.36 |
| Maurice Thompson | 14.28 | L G Therreault | 37.50 |
| L. G. Therreault | 40.65 | T J Moore co. | 83.73 |
| John Millen | 33.32 | Massicotte & Arcand | 187.78 |
| Lynn McLeod | 20.24 | Librairie Gilbert | 8.95 |
| Les Frères Lebrun | 18.04 | Kimball Auto | 19.76 |
| Imp. Oil Co. | 91.85 | The Hughes Owen co. | 11.10 |
| Geo. Héroux | 3.60 | P. A. Gouin | 37.89 |
| Gar. Charest & Frères | 3.04 | Garage Atlas | 2.50 |
| Valère Dubois | 6.28 | Alcide Demers | 15.68 |
| Crane Ltd. | 352.27 | Canada Bitumuls | 516.11 |
| Conseil Ports Nat. | 1.00 | Cie Bois St-Laurent | 16.53 |
| The Canadian Press | 4.00 | A. Brouillard | 36.09 |
| H L Blatchford Ltd | 148.72 | Automotive Products | 30.20 |
| Auto Electric Ltée | 3.30 | Albert Bellefeuille | 260.00 |

$ 10,518.72

Adopté

---

Résolution No. 10665

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une somme jusqu'à concurrence du montant de $ 50,000.oo à un taux n'excédant pas 4% en attendant la vente des obligations émises sous l'autorité des règlements Nos. 275, 276 et 277.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et du Lieutenant-gouverneur en Conseil.

Adopté.

---

Résolution No. 10666

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à exécuter des travaux d'égout de 12" rue Boisvert, sur une longueur de 450' lin..

La présente résolution est cependant sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Suite à page suivante

L'ECHEVIN G. VIVIER DEMANDE LE VOTE

CONTRE : G. Vivier, J. H. Bruneau, J. P. Lavergne.
POUR : M. Lahaye, M. Duguay, P. Lemarier.

SON HONNEUR LE MAIRE VOTE POUR.

Adopté sur division.

---

Résolution No. 10667

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande au Gouvernement Fédéral de bien vouloir céder à titre gratuit à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la rue St-Laurent étant la continuation vers le Nord-ouest de la rue St-Laurent actuelle, et étant située sur le lot No. 421 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Si le Gouvernement accepte de céder la rue St-Laurent, le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'acquisition.

Que copie de la présente soit transmise à notre représentant au Fédéral M. Irenée Rochefort M. P., afin d'appuyer la présente demande.

Adopté

---

Résolution No. 10668

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil demande au Gouvernement Fédéral de bien vouloir céder à la Corporation de cette Cité, une rue de 50' pieds de largeur par toute la longueur qui se trouve entre la 3ième rue et la rue St-Laurent et étant composée d'une partie du lot No. 421-B du cadastre officiel pour la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine.

Si le Gouvernement acquiesce à la demande du Conseil, le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'acquisition.

Que copie de la présente soit transmise à notre représentant au Fédéral M. Irenée Rochefort M. P., afin d'appuyer la présente.

Adopté.

---

Résolution No. 10669

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée d'installer 1 lampe 100 C P. rue St-Irenée N-O de la rue Fusey.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

---

Irénée Rochefort.
Le Maire
J. Beaumier
Le Greffier.

-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24ième jour du mois d'octobre 1949, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort, M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10670

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets, le décès de Madame René Boisvert, épouse de M. René Boisvert employé Municipal, lui-même fils de M. Louis Boisvert ancien échevin de cette Cité.

Madame Boisvert née Perreault, était la fille de M. Rosaire Perreault et nièce de M. Arthur Beaudin, ce dernier fonctionnaire de cette Cité.

Ce Conseil offre donc aux familles Boisvert, Perreault et Beaudin, ses plus sincères condoléances.

Adopté.

---

Résolution No. 10671

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec regrets la mort de M. Maurice Bellefeuille vieux citoyen de cette Cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil se joint donc à la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour offrir à la famille Bellefeuille, ses plus sincères sympathies dans le deuil qui la frappe.

Adopté.

---

Résolution No. 10672

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 octobre 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10673

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 16,105.88 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Roland Rochefort | m6.43 | L'Equipe Joyeuse | 25.00 |
| Prof O Hudlot | 100.00 | Roger Lord i.c | 150.00 |
| Hon Trés de la Pro. | 11047.85 | Hector Desfossés | 1000.00 |
| Hector Desfossés | 1250.00 | Marchand & Lacoursière Avo. | 5.00 |
| Keuffel & Esser | 43.19 | Champlain Express | 29.63 |
| Coo. "La Famille" | 442.00 | Matteau Radio Elec. | 5.10 |
| Alphonse Roy | 11.70 | Hon Trés de la Prov | 51.25 |
| Paie No. 63 | 1727.55 | Cité du Cap & | 21.59 |
| Gilles Baribeau & Al | 155.99 | Nos Droits | 33.60 |
| | | | $ 16,105.88 |

Adopté.

---

Résolution No. 10674

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les règlements Nos. 275, 276 et 277 soient et sont par les présentes amendés, en remplacant le paragraphe 8 de chacun des dits règlements, par le suivant:-

"Les dites obligations pourront, sous l'autorité du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; Cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés."

Adopté.

---

Résolution No. 10675

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la résolution No. 10665 adoptée à la séance du 17 octobre courant soit et est par les présentes amendée en y ajoutant après le dernier paragraphe, le suivant:

"Le Maire et le Trésorier sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné".

Adopté

---

Résolution No. 10676

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes M. Oscar Boissonneault à opérer une table de "Pool" dans son restaurant situé au No. 399-A de la rue Notre-Dame.

Adopté.

---

Résolution No. 10677

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil s'oppose à la hausse des taux de téléphone tel que le requiert la requête faite à la Commission des Transports du Canada à Ottawa.

Adopté.

---

Résolution No. 10678

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de vente du lot de subdivision No. 1048 du cadastre officiel du lot primitif No. 387, à M. Lucien Fréchette demeurant au No. 45 de la rue St-Pierre, Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de $ 75.00 comptant; le tout tel que préparé par le Notaire Paul Boucher N. P. et tel que lu en Conseil ce jour.

Adopté.

---

Résolution No. 10679

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Compagnie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau situé en face de l'entrée de cour de M. Croteau, 83 rue Fusey.

Adopté.

---

Résolution No. 10680

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer une lampe de 100 C. P. rue Bellerive (maison de la Coopérative). 2 - lampes 100 C. P., 1ère rue, côté sud-est du Chemin Bureau. 3 - lampes rue Loranger entre Massicotte et Dorval.

Adopté.

---

Résolution No. 10681

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant de la Cité soit et est par les présentes autorisé à faire exécuter des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Des Erables sur une longueur approximative de 700' pieds.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

---

Résolution No. 10682

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Cie Shawinigan Water & Power de bien vouloir installer des poteaux sur et dans les ruelles situées en profondeur des lots des rues St-Irenée, St-Pierre & St-Léon entre les rues Dessureault et la rue De-Grandmont, en autant que M. Phil. Rochefort le propriétaire des dites ruelles consente à une telle installation.

Adopté.

---

Résolution No. 10683

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que cette Cité par les présentes, fait une offre à la Corporation des Biens de Guerre, d'acheter pour le prix de $ 11,850.43 tous les droits de Sa Majesté le ROI en droit du Canada, dans le Hangar, connu comme Hangar "C" situé sur le lot No. 421-D du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, aux conditions stipulées que la Cité dédommage Sa Majesté ou la dite Corporation au cas ou une réclamation quelconque pourrait lui survenir.

Si cette offre est acceptée, le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'acte d'achat après que le dit acte aura été lu devant ce Conseil à une séance subséquente.

Adopté.

---

Résolution No. 10684

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil demande à M. Maurice Bellemare M. A. L. la possibilité d'un octroi pour l'Oeuvre des Terrains de Jeux de la Cité ainsi qu'un octroi en vue de défrayer le coût de construction d'un Hôtel de Ville; et que ce Conseil soit délégué auprès du Député pour appuyer la présente résolution.

Adopté.

---

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée

---

Le Maire

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

R A P P O R T.

La séance spéciale qui devait avoir lieu lundi le trentième jour du mois d'octobre 1949 à 7 heures P.M. n'a pas été tenue cejour là; Son Honneur le Maire a dû contremander ladite séance pour des raisons majeures.

F. Beaumier. C.C.S.
Le Greffier.

FB/ 10685

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

Je soussigné, nommé évaluateur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que j'agirai en qualité d'évaluteur avec honnêteté fidélité et justice les devoirs de ma charge le tout au meilleur de mon jugement et de ma papacité. AINSI DIEUME SOIT EN AIDE.

Déclaré devant moi au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de novembre 1949.

Le Greffier.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 28 octobre 1949.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine..

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

# AVIS

Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, - - - -LUNDI- - - - - -, le trente-unième jour du mois de octobre de l'année mil neuf cent quarante-neuf à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-huitième jour de octobre mil neuf cent quarante-neuf (1949)

F. Beaumier

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée

par Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. M.P.

pour les raisons suivantes:- Passer et adopter s'il y a lieu toute résolution en rapport avec l'achat du Hangar "C" de l'aéroport.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE REGULIERE DU 7 NOVEMBRE 1949.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires, desssessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 7ième jour du mois de novembre 1949 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort. M.P. MM. les échevins, J.H.Bruneau, Paul Lemarier, Gaspard Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-685

Proposé par l'échevin.M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 octobre 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-686

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $,28,401.70 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 64 | 1,627.30 | Liste de Paie No. 66 | 1,427.58 |
| Liste de Paie No. 65 | 3,893.80 | Banque Can. Nat. | 13,969.13 |
| Cité du Cap. | 24.64 | Cité du Cap. | 40.64 |
| Secrétaire de la Prov. | 40.25 | Dr. Pierre Hubert. | 5.00 |
| Comptoir d'Ass. Enrg. | 112.25 | Dr. Jacques Cayer. | 6.00 |
| Cie de Gravier Mt-Carmel | 102.50 | Jos Gauvin & Fils. | 28.56 |
| Mercerie de Luxe Enrg. | 954.12 | La Commission Scol. | 20.00 |
| Carrière 3-Riv. Ltée. | 1,412.99 | James Robertson Co Ltd | 1,218.00 |
| Lajoie et Lajoie. | 25.00 | Jacques Descoteaux | 3.59 |
| American Oil & Paint | 31.68 | Can. Iron Foundries | 800.57 |
| Cie de Constr. Dollard | 102.08 | Cie de Constr Dollard | 83.33 |
| H.Massicotte & Frères | 42.55 | Bureau d'Enrégistrement | 21.85 |
| Fonderie St-Maurice Enrg. | 1586.31 | Garage Chs. Turcotte | 164.06 |
| Bell Telephone Co of C. | 55.12 | Garage Arseneau | 2.50 |
| François Beaumier. | 7.50 | Roy Automobile Enrg. | 46.28 |
| Deshaies Auto & Buffet S. | 2.00 | Kimball Auto Ltée. | 205.01 |
| Garage Charest & Frère | 17.37 | L.G.Therreault. | 27.00 |
| Champlain Express. | 1.95 | Geo. Héroux. | 49.89 |
| Imperial Oil Limited. | 65.48 | Auto Electric Ltée. | 8.62 |
| Cie de Bois St-Laurent | 92.33 | Garde St-Odilon. | 25.00 |
| | | TOTAL. | $ 28,401.70 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-687

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la résolution No. 10-631 datée du 19 septembre 1949 soit et est par les présentes amendée en y remplaçant le montant de $ 500.00 dans la 9ième ligne de la dite résolution par le montant de "$ 1,000.00".

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-688

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte un plan d'une partie du lot primitif No. 631 démontrant deux rues de 66' de largeur et des lots de subdivision le tout tel que plus amplement décrit à un plan fait et préparé par M. Georges Garneau B.A.I.F. arpenteur géomètre en date du 17 octobre 1949.

Adopté.

Résolution No. 10-689

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que ce Conseil autorise par les présentes, le T Trésorier à enchérir jusqu'à concurrence des taxes dues sur la propriété de M. Alvarez Godin laquelle propriété doit être vendue par enchère publique, par le Shérif, le 8 novembre 1949, à 10 heures de .AM. à l'Eglise Ste-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-690

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau;
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Greffier à demander des soumissions pour l'entretien des routes d'hiver dans les limites de la Cité spécialement les suivantes: La route St-Maurice depuis le ruisseau jusqu'aux limites nord-ouest de la cité, et la route conduisant de la rue St-Maurice à la Station des pompes.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-691

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Shawinigan Water & Power Company de hâter la pose des lampes de rues autorisées dans plusieurs résolutions antérieures et dans la meilleure méthode que la Cie jugera de procéder.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-692

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye,

ET RESOLU que ce Conseil autorise la Shawinigan Water & Power Company à installer des lampes de rues aux endroits suivants:

1- lampe de 400 C.P. en face de326 Notre-Dame.
1- Lampes de 100. C.P. Rue Mercier au S.E. de Toupin

Remplacer des 100 c.p. par:

1- 400 C.P. 561 Notre-Dame.
1- 400 C.P. coin Rousseau et Notre-Dame.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-693

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à mercredi le 9ième jour du moid de novembre 1949 à 7 heures P.M. pour l'ouverture des soumissions, en rapport avec l'émission de $ 315,000.00 d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Lecture d'une lettre de M. Roger Lord, Adressée à M. Jos .H.Larivière
Lecture de diverses autres correspondances
ET LA SEANCE EST AJOURNEE.

- - - - - - - - - - -

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville mercredi le 9ième jour du mois de novembre 1949 à 6 heures P.M. auquel ajournement étaient présents MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, Médard Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la présidence du pro-maire Paul Lemarier au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-694

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,

Résolution No. 10-694 (suite)

Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à accorder la soumission la plus avantageuse, après que la Commission Municipale de Québec aura pris communication des dites soumissions.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 19-695

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le compte suivant soit accepté pour paiement:

Orphelinat du Rosaire.Ø $ 25.00 —

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-696.

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce conseil accepte d'échanger une pointe de terrain avec la Compagnie McColl Frontenac d'après une lettre en date du 2 novembre 1949 de M. A.H.Seager, gérant-adjoint de la division-gestion et d'après un plan préparé par les arpenteurs de la Compagnie.

Cet échange comporte des pointes d'environ 690 pi.car de part et d'autre, et est accepté aux conditions suivantes:

1o- La Cité fera les travaux de refection des rues et trottoirs d'après les spécifications de son ingémieur et en chargera le coût dans une porportion de 75% à la Compagnie. Le coût de $600. mentionné dans la lettre de M. Seager, pour éxécuter des travaux n'est que tentatif et ne saurait être en engagement pour la Cité.

2o- Il devra Y avoir des rayons de 20' au coin des rues Notre-Dame et Fusey, pour arrondir le nouveau coin, et de 85' pour arrondir le point d'angle sur la rue Fusey, et l'extrémité N.E. de la propriété de la Compagnie.

Un contrat en bonne et due forme, devra être préparé par le Notaire Paul Boucher; le maire et le greffier étant autorisés à le signer après que ce dernier aura été lu et accepté par le conseil, à une séance untérieure.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-697.

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne.
Appuyé par l'échevin Médard Duguay

ATTENDU QU'il éxiste dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, une section insalubre et impropre à la construction d'habitation;

ATTENDU QU'à cause de l'état de cette section, il y a eu tendance à la construction de taudis;

ATTENDU QUE du point de vue technique et économique que les terrains peuvent être aménagés à un coût raisonnable;

ATTENDU CEPENDANT QUE, parce que des particuliers comme tels, ne peuvent entreprendre l'aménagement de tel section et de tels terrains, une coopérative d'habitations s'est emparé du problème et tente de le solutionner avec l'aide des corps publics;

IL EST RESOLU que ce conseil demande au Gouvernement Fédéral par l'entremise de son Ministère de la Reconstruction, en vertu de la LOI NATIONALE DE 1941, sur l'habitation (et ses amendements projetés) l'aide financière nécessaire pour permettre d'assainir et d'aménager le quartier décrit plus haut.

En plus. ce conseil demande au Gouvernement d'amender la loi pour permettre une aide plus substantielle dans le sens demandé, et pour éclaircir certains points obscurs de l'ancienne loi, dont les 2 points suivants de la LOI NATIONALE DE L'HABITATION 1944;

a) (L'article ;2-parag-1)

Le terme "niveau inférieur" devrait être interprêté dans un sens plus large comprenant non seulement une zone de niveau inférieur à cause de l'éxistance de taudis, mais encore une zone impropre à la construction et pour cette raison, menacés

Résolution No. 10-697 (suite)

par la construction de taudis;
b) (L'article 12-parag-(1) 2b et 3)

Au lieu de limiter le projet à un projet d'habitations à loyer il faudrait l'étendre à un projet d'habitation à coût modique, ainsi par le travail d'une coopérative d'habitations, il y a possibilité de loger des propriétaires, tel qu'à dû le révéler les récentes enquêtes faites par votre Ministère pour l'amendement de la LOI.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à L'Honorable Ministre de la Reconstruction ainsi qu'à notre député au Fédéral M. Irénée Rochefort. M.P.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-698

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que M. Gilles Baribeau Chef de Police, soit avisé qu'à chaque séance régulière ou spéciale du conseil, un constable en devoir, soit présent aux dites séances.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

No. 10-699

AVIS DE MOTION

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochain séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LES RUES DE LA CITE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de novembre 1949.

(signé) GASPARD VIVIER.
Echevin de la Cité.

- - - - - - - - - - - - - -

OUVERTURE DES SOUMISSION SUIVANTES:

| | | |
|---|---|---|
| O'BRIEN and WILLIAMS. | $ 97.69 | $ 125,500.00 à 3%<br>189,500.00 à 3¼% |
| A.E.AMES & CO Limited. | 97.17 | 125,500.00 à 3%<br>189,500.00 à 3¼% |
| BELANGER INC.<br>DOMINION SECURITIES LTD.<br>LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA. | 98.30 | 55,000.00 à 3%<br>70,500.00 à 3¼%<br>189,500.00 à 3½% |
| GRENIER, RUEL & CIE LEE.<br>MORGAN, KEMPF & REBORTSON Ld.<br>BANQUE CANADIENNE NATIONALE. | 97.81 | 55,000.00 à 3%<br>70,500.00 à 3¼%<br>189,500.00 à 3½% |
| McLEOD, YOUNG, WEIR & CO LTD.<br>BELL GOUINLOCK & CO LTD. | 97.17 | 55,000.00 à 3¼%<br>260,000.00 à 3½% |

La Commission municipale de Québec, en date du 10 novembre 1949 à donné communication par téléphone au bureau du Greffier que la soumission la plus avantageuse était celle de MM. O'Brien and Williams.

- - - - - - - - - - - - - -

Irénée Rochefort.
Le Maire.

Le Greffier.

FB/

-%-%-%

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE REGULIERE DU 21 NOVEMBRE 1949.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Lundi le 21ième jour du mois de novembre 1949 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irénée Rochefort, M.P. MM. les échevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-700

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 7 novembre 1949 ainsi que celui de l'ajournement en date du 9 novembre 1949 soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-701

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $15,885.71 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 67 | 1,297.03 | Liste de Paie No. 69 | 1,726.62 |
| Liste de Paie No. 68 | 3,938.80 | La Cité du Cap. | 149.75 |
| La Cité du Cap. | 33.79 | Roger Lord. I.C. | 150.00 |
| Roger Lord. I.C. | 150.00 | Dummond McCall. | 507.49 |
| Gauthier Sports. | 6.42 | Paul Emile Roy. | 42.84 |
| Hector Desfossés | 1,000.00 | Prof. Odilon Hudlot. | 100.00 |
| Le Nouvelliste Ltée. | 49.53 | Léonidas Lemay | 61.53 |
| Southam Press Montréal | 107.52 | Wallace Tiernan. | 26.69 |
| Ernest L.Duplessis. | 1,184.50 | J.B.Loranger Ltée. | 3.32 |
| J.N.Beaudin Ltée. | 21.84 | Battery & Electric Serv | 2.96 |
| St-Maurice Industries | 4.33 | Hughes Owen Co Ltd. | 36.88 |
| Canada Fire Hose Co Ltd. | 10.29 | J.B.Lanouette Agent. | 54.50 |
| Armand Brouillard. | 6.52 | Keuffel & Esser Co. | 59.68 |
| Pressure Pipe Co of C. | 102.92 | Shawinigan Water & P. | 4,549.86 |
| Cap. Junior. | 500.00 | | |
| | | Total. | $ 15,885.71 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10.702

Proposé par l'échevin Paul Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce Conseil donne son autorisation aux soussignés d'une requête en date du 17ième jour du mois de novembre 1949 dont le but est de se former en association sous le nom de "CAP JUNIOR CHAMBRE DE COMMERCE DES JEUNES CAP-de-la-MADELEINE" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps. Le siège deladite association sera situé au Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-703

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que ceConseil consent à entretenir un chemin carrossable de la rue Notre-Dame à aller aux Bureaux de la Continental Paper Products Limited durant la saison d'hiver 1949-1950 et ce pour le prix de $ 150.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-704

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que la soumission de M. Jos. Edm. Loranger pour l'entretien de la route St-Maurice pour la saison d'hiver 1949-1950 au prix de $ 175.00 soit acceptée. La soumission comprends l'entretien suivant:
1o- La rue St-Maurice, du ruisseau vers le nord-ouest jusqu'aux limites de la cité.
2o- Le Cordon de St-Malo de la rue St-Maurice jusqu'au chemin conduisant à l'usine de pompage.
3o- Le chemin dpuis le cordon de St-Malo jusqu'à l'usine de pompage.

M. Jos. Ed.Loranger, devra signer, devant le Gérant de la Cité, un contrat en bonne et due forme, suivant les exigences du Code Municipal.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-705

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier,

ET RESOLU que ce Conseil après avoir pris connaissance d'un contrat de location d'un ornement en tube NEON pour l'illumination de la CROIX DU CHEMIN située à l'angle des rues Fusey et St-Laurent, et en avoir accepté toutes et chacunes des clauses, autorise le Gérant de la Cité à signer ledit contrat pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-706

Proposé par l'échevin Gaspard Vivier,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant à faire renouveller les "Starters" des pompes de 15-H.P. par M. W.H.Saulnier, suivant lettre de M. W.H.Saulnier en date du 4 novembre 1949. Les nouveaux démarreurs seront de 50 HP.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-707

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier,

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes aux endroits suivants:

1-400-C.P. coin Dusseault et Latreuille.
3-100-C.P. Rue Célina Nord ouest du Boulevard.
1-100-C.P. Troisième rue entre Radnor et Berlinguet.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-708

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin Gasprd Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil prenant connaissance à cette séance d'un projet d'entente rédigé par la Corporation des Biens de Guerre, en date du 24 octobre 1949 et approuvé par le département légal de ladite Corporation en date du 27 octobre 1949, laquelle entente est entre Sa Majesté le Roi en droit du Canada, et la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au sujet de l'achat du Hangar "C", ce Conseil approuve ladite entente et déclare le projet conforme à la résolution No. 10-683 du 24 octobre 1949.

Le Maire et le Greffier sont donc autorisés à signer cedit projet d'entente, pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec pour obtenir la permission d'emprunter temporairement $ 11,850.43 lequel montant représente lr prix d'achat dudit Hangar "C".

Ledit montant de $11,850.43 sera reparti sur 5 budgets et des paiements égaux, annuels et consécutifs.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-709

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye

ET RESOLU que M. Philogène St-Arnaud soit appointé comme chauffeur des puits Layne durant la saison d'hiver1949-1950 au salaire de $ 25.00 par semaine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-710

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que M. Tancrède Bordeleau soit et est par les présentes engagé comme préposé à l'entretien des puits Layne et à la surveillance des bornes-fontaine pour la cité du Cap, son salaire sera de $ 42.00 par semaine.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - -

Ouverture d'une soumission pour entretien de route d'hiver. M. J. Ed. Loranger.

Lecture de la correspondance suivante:

The Continental Paper Products Limited: Re: Chemin d'hiver.
Demande de requête Re: Incorporation d'une association.
St-John Ambulance Re: Octroi. $ 50.00 ?
Requête Re: Completion du parc des Cheneaux (Piscine)
M. Maurice Bellemare M.A.L. accuser réception.
Commisson Mun. de Québec.: Re: engagement de crédit $ 6,400.00
Hon. Ministre des Transport. Re: Transf. au Min du Commerc.
M.W.H.Saulnier Re: Cotation sur starters pour pompe de 15-H.P.
Rapport mensuel des Vérificateurs. pourle mois d'octobre 1949.
Lecture de l'entente Re: Achat du Hangar "C"

ET LA SEANCE EST LEVEE.

- - - - - - - - - - - - - -

Paul Lemarier
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Assemblée régulière du 28 novembre 1949.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 28ième jour du mois de novembre 1949 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du pro-maire au fauteuil. M. Paul Lemarier.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. XX-10-711

Proposé par l'échevin M. Lahaye.
Appuyé parl'échevin M. Duguay

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 novembre 1949 soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-712

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $17295.80 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 70 | $ 1,814.44 | Liste de Paie No. 71 | $ 3,983.80 |
| RogerLLord. I.C. | 469.63 | Banque Can. Nat. | 15.00 |

suite des comptes au verso.

Résolution No. 10-712 (suite)

| | | | |
|---|---|---|---|
| J.A.Labelle. | 182.40 – | La Cité du Cap. | 228.07 – |
| La Cité du Cap. | 4,850.00 – | Canadian Oil Co Ltd. | 952,60 – |
| Les Frères Lebrun | 5.63 – | Francis Hankin & Co. | 363.00 – |
| Me. Richard Rioux. | 30.00 – | BellTelephone Company | 72.20 – |
| Canadian John Mansvillel, | 532.02 – | Imprimerie St-Patrice. | 157.65 – |
| T.J.Moore & Co Ltd. | $25.39 – | W. H. Saulnier. | 42.55 – |
| Shawinigan Water & Power | 51.48 – | Shawinigan Water & Power | 176.38 – |
| do | 1,931.51 – | do | 384.05 – |
| D. Rocheleau & Al. | 28.00 – | | |
| | | Total. | $17,295.80 |

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-713

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de M. Georges Gariépy B.A.IF. A.G. en date du 18 novembre 1949 montrant une partie de subdivision des lots primitifs Nos. 418, 419 et 420 du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine, et aussi montrant l'élargissement de la XVll rue à 66' de largeur et son prolongement vers le sud-est sur la même largeur sur et à travers les lots 418, 419 et 420 du susdit cadastre.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-714

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil après avoir pris connaissance de la lettre de M. Roméo Morrissette en date du le novembre 1949, au sujet du terrain faisant l'objet de l'ouverture de la rue De-Grandmont sur une largeur dd 50' sur èt à travers les lots de subdivision Nos. 1621,1622,1641 et1642, accepte les termes de la dite lettre et consent à verser à MM. Roméo Morrissette et Dr. Lorne Berlinguet le prix de $0.10 du pi. car. pour les 7,500 pi.car. requis pour la continuation de la rue DeGrandmont à travers les lots susmentionnés.

Le Notaire Paul Boucher N.P. est autorisé à préparer le contrat d'achat et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer après que ce dernier aura été lu et accepté par le Conseil à une séance subséquente.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-715

Proposé par l'échevin M. Lahaye.
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, l'autorisation de renouveller l'emprunt temporaire de $ 2,000.00. L'emprunt temporaire au montant original de $ 6,660.00 avait été autorisé pour 1 année à la condition de rembourser le tiers chaque année; à date $ 4,660.00 a été payé et le dernier montant de $ 2,000.00 sera remboursé dans le cours de l'année 1950.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-716

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau,

ET RESOLU que le Contre-maître de l'Aqueduc soit et est par les présentes autorisé à éxécuter les travaux suivants:

Rue Boisvert: longueur approximative de 500' : Egout.
Rue DeGrandmont: sur une longueur de 200' entre Ste-Marie et StpLéon.: AQueduc et Egout.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-717

Proposé par l'échevin Médard Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que la Cie Shawinigan Water & Power soit et est par les présentes autorisés à déplacer un poteau situé en face du No. 943 de la rue Thibeau en cette cité du Cap.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-718

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil ayant pris connaissance d'une formule de demande d'entrées d'eau et d'égout, rédigée par le Gérant, ratifie cette formule et l'approuve à toutes fins que de droit.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Lecture de la correspondance suivante:

M. Roméo Morrissette Re: Terrain pour la rue DeGrandmont.
M. Georges Gariépy B.A.IF. Re: Subdivision de 418, 419 et 420 avec plan à l'appui.
M. Pierre Loranger Re: Changement de nom de la Rue Pierre-Boucher en celui de Lorette :Demande Etude.
Continental Paper Products Limited : Re: Entretien de chemin au prix de $125.00 au lieu et $150.00 en suspens.
Régie Provincial e de l'Electricité.: Demande de la Shawinigan Water & Power Company.
Lettre de Nos Droits.: Re: Présentation de souhaits à l'occasion de Noel: Décision publication dans les deux journaux locaux.
Département des Affaires Municipales de Québec: Re: Règlement No. 279 non désavoué.

Formule rédigée par le Gérant soumise et approuvée.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

- - - - - - - - - - - - - - -

Paul Lemarier
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

FB/

-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-%-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 5ième jour du mois de décembre 1949 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents les Echevins, J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la présidence du pro-maire M. Paul Lemarier, au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-719

Proposé par l'échevin M. Duguay
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 28 novembre 1949 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-720.

Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ $ 232,873.80 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

Résolution No. 10-720 (suite)

Les comptes.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de Paie No. 72 | 1,878.67 | St-Maurice Industries. | 241.50 |
| H.Massicotte & Fr. | 2,191.83 | Garage Charest & Fr. | 11.96 |
| Banque Can. Nat. 9 | 205,779.06 | La Caisse Populaire. | 77.07 |
| Trésorier de la Prov. | 953.60 | Trésorier de la Prov. | 680.40 |
| La Cité du Cap. | 200.00 | Garage Arsenault. | 3.75 |
| La Corp. des Biens. G. | 11850.43 | Fonderie St-Maurice. | 856.81 |
| Hervé D.Vivier. | 22.04 | Alcide Démers. | 4.10 |
| Valère Dubois. | 14.25 | Thomas Vivier. | 7.60 |
| Unique Glove Co Ltf. | 77.20 | Cité du Cap. 0 | 60.05 |
| Canada Iron Foundries | 357.47 | George Héroux. | 8.73 |
| Massicotte & Arcand. | 294.08 | La Cité du Cap. | 999.00 |
| Receveur Gén duCanada | 40.00 | Shawinigan W. & P. | 388.11 |
| Northern Electric. | 2.75 | Bureau d'Enrégistrement | 24.70 |
| JusteEquipment & Supply | 286.46 | Shawinigan W. & P. | 158.31 |
| P.V.Ayotte Ltée. | 14.65 | Roger Lesieur. | 37.50 |
| Fleuriste Madelon. | 15.30 | Office Stationners. | 11.94 |
| Entreprises Modernes. | 6.12 | P.A.Gouin Enrg. | 11.70 |
| Léonidas Lemay | 27.58 | Canada Iron Foundries | 155.74 |
| La Cité du Cap. | 4,700.00 | Le Comptoir d'Assurances. | 41.09 |
| Lucien Grenier. | 257.25 | La Cité du Cap. 0 | 25.00 |
| Dominicaines du Rosaire | 100.00 | | |

TOTAL $ 232.873.80

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-721.

Proposé par l'échevin G. Vivier.
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau.

ET RESOLU que le contre-maître de l'aqueduc soit et est par les présentes autorisé à éxécuter des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Célina, à partir des travaux déjà éxistants vers le nord-ouest jusqu'à la rue Latreuille.projetée.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-722

Proporé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin J.H.Bruneau,

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Maire et le Trésorier à signer un billet de $11,850.43 étant le prix d'achat du Hangar "C" du War Assets Corporation , le tout tel que décrit à la résolution No. 10.808 adoptée par le Conseil de cette cité en date du 21 novembre 1949, laquelle résolution a reçu l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10-723

Proposé par l'échevin J.H.Bruneau,
Appuyé par l'échevin M. Duguay

ET RESOLU que ce Conseil consent à entretenir les chemins conduisant aux maisons de la Compagnie Canadian Titanium Pigments durant la saison d'hiver 1949-1950 pour le prix de $ 300.00

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - -

Lecture de la correspondance suivante:

P.Luc Rochefort. Re: Offre de rue au même prix que MM. Berl. et Morrissette. Remise pour étude.
Ministère du Travail Re: Travail pour lesétudiants saison d'été.
L'Avenir. Re: Sounaits du Conseil pour Noel.
Commission Municipale de Québec: Re: Autorisation d'emprunt temporaire de $11,850.43 Hangar "C"
Union desMunicipalités.: Re. Demande de hausse de tarif Bell Tel.
Télégramme de War Assets Corporation Re: Possession du Hangar "C"
Massicotte & Fils Ltée Re: Offre de machinerie à bas prix pour travaux de services d'aqueduc et d'égout rue Célina.
E.W.Collins Esq. Industrial Manager C.R.R. Brochure sur la cité préparé par le Gérant de la Cité.
Rapport du Gérant pour les activités durant le cours du mois d'octobre 1949. ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irénée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-$-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par M. Paul Lemarier, pro-maire, fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, vendredi le 9ième jour du mois de décembre 1949 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins, J.H.Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J.P.Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye. formant quorum sous la présidence du pro-maire M. Paul Lemarier, au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - -

Après lecture faite de l'avis de convoquation la résolution suivante fut soumise et adoptée à l'unanimité.

Résolution No. 10-724

ATTENDU QUE ce Conseil n'est pas satisfait de la façon dont le Recorder de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, rempli ses fonctions;

ATTENDU QUE tout dernièrement dans le cas du jeune P. Giroux, le Recorder a signé un jugement à Montréal, basé sur acune plainte écrite, aucune sommation ou mandat émis, et que le jeune Giroux a été illégalement interné au Mont-St-Antoine, ce qui expose la Cité du Cap-de-la-Madeleine, a des recours en dommages; en conséquenee

Sur proposition de l'échevin JEAN PAUL LAVERGNE?
Appuyé par l'échevin GASPARD VIVIER.

IL EST RESOLU que ce Conseil porte les faits plus haut mentionnés à la connaissance du Procureur Général de la Province de Québec, pour que ce dernier recommande au Lieutenant-gouverneur en conseil, s'il y a lieu, de révoquer la nomination de Mtre J.A.Cambray comme Recorder du le Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise au Procureur général de la Province ainsi qu'à ~~xxxxx~~ M. Maurice Bellemare Député de Champlain à la Législature de Québec.

Adopté à l'unanimité.

- - - - - - - - - - - - - - -

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Irénée Rochefort
Le Maire.

J. Beaumier
Le Greffier.

FB/

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 19ième jour du mois de décembre 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

- - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10725

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 décembre 1949 ainsi que celui de l'assemblée spéciale du 9 décembre 1949, soient et sont par les présentes acceptés tels que lus.

Adopté.

- - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Résolution No. 10726

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,542.89 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.;

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Liste de paie No. 73 | 1914.56 | Paie No. 74 | 3983.80 |
| Cité du Cap | 200.00 | Léonidas Lemay | 31.55 |
| Paie No. 75 | 1513.62 | Prof O Hudlot | 100.00 |
| Underwood Limited | 25.28 | P. A. Tremblay | 16.09 |
| Hector Desfossés | 1250.00 | Cité du Cap | 31.55 |
| Cité du Cap | 141.75 | Cité du Cap | 74.69 |
| Charbonnerie Champlain | 24.00 | Comptoir d'Assurance | 13.31 |
| Les Frères Lebrun | 12.39 | Les Editions du Comm. | 2.65 |
| Chs Turcotte | 30.89 | Hopital St-Joseph | 20.00 |
| Deshaies Auto Serv. | 3.30 | Roland Rochefort | 17.29 |
| Imperial Oil Ltd. | 4.94 | G. H. Wood & Co Ltd | 12.55 |
| Duke Equip Co Ltd | 20.23 | Ernest L Duplessis | 15.00 |
| William & Wilson Ltd | 11.76 | Cité du Cap | 2000.00 |
| Shawinigan W & P | 13.85 | L. G. Therreault | 12.30 |
| Bien-Etre | 50.00 | | |
| | | | $ 11,542.89 |

Adopté.

---

Résolution No. 10727

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons et les obligations qui deviendront dûs le 2 janvier 1950.Montant $ 15,242.05.

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devrotn en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution est cependant sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

---

Lecture de la correspondances suivantes:

| | |
|---|---|
| La Commission municipale de Québec. | Re: autorisation $ 2,000.oo |
| Model Plan Development Corp. | Re: Plan expliqué. |
| Gérard Lévesque | Re: Terrain dépotoir. |
| Alfred Paris | Re:Accident de trottoir du 6 mars 1949 (épouse). |
| Requête | Re:lumière pour leurs demeures.Rues St-Pierre,Thuney et DeGrand. |
| Rapport du vérificateur | Re: Mois de novembre 1949. |

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irenée Rochefort
Le Maire

J. Beaumier
Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le 27ième jour de décembre 1949, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fayteuil.

---

Résolution No. 10728

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 décembre 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10729

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 32,935.28 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 76 | 1674.95 | Paie No. 77 | 3895.80 |
| Paie No. 78 | 1466.04 | Cité du Cap | 50.62 |
| Shawinigan W & P. | 996.14 | T. J. Moore Co. | 82.55 |
| Bell Téléphone Co. | 61.38 | Roland Rochefort | 38.16 |
| St-Maur. Industries | 69.25 | B Massicotte & L. Gagnon | 102.82 |
| J. B. Deschamps Inc. | 497.05 | W. H. Saulniers | 8.00 |
| Les Frères Lebrun | 27.76 | Can Iron Foundries | 510.59 |
| Northern Electric Co. | 516.17 | Cité du Cap | 22,940.00 |
| | | | 32,935.28 |

Adopté

---

Résolution No. 10730

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que la Shawinigan Water & Power Company soit et est par les présentes autorisée à installer des lampes de 100 C. P. aux endroits suivants: -

2-lampes de 100 C.P. rue DeGrandmont continuation vers le N-Est
2-lampes de 100 C.P. rue Lahaye (Lieu de stationnement)
1-lampe de 100 C.P. rue Thibeau (Coin rue projetée 839 Thibeau)

Adopté.

---

Résolution No. 10731

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Trésorier de la Cité à mettre en force un nouveau système de comptabilité pour l'année 1950 lequel système est déjà en voie de préparation par le Trésorier de la Cité depuis la fin de l'année 1948 le tout sur recommandation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté

---

Résolution No. 10732

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. l'échevin Maurice Lahaye soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme de trois mois.

Adopté

---

Lecture de la correspondance suivante:-

| | |
|---|---|
| St-Maurice Transport | Re: Prolongement du parcours de St-Odilon. |
| Bell Téléphone Co. | Re: M. D. - No. 91. |
| Ministère de la Santé | Re: Mme Hector Lafrenière (Taudis) |
| La Commission municipale | Re: Coupon d'intérêt & obligations 2/1/50 |
| La Commission municipale | Re: Travaux résolutions Nos 10716 - 10721 |
| War Assets Corporation | Re: Hangar "C" |

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier.

-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-a-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 3ième jour de janvier 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10733

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 décembre 1949, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10734

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 24,744.oo, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement: -

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Trésorier de la Prov. | 208.60 | Roland Rochefort | 34.58 |
| Cie Const. Dollard | 200.55 | Carrière 3-Riv. Ltée | 1250.27 |
| Régional asphalt Ltée | 1728.18 | Just Equip & Supply | 203.22 |
| P. A. Gouin Enrg. | 49.26 | Kimball Auto | 168.71 |
| Atchez Pitt | 42.84 | 3-Riv. Chevrolet | 96.17 |
| Cie Bois St-Laurent | 215.96 | Lucien Ducharme | 9.72 |
| Therreault & Frère Enrg. | 101.66 | Cie Huile P-Mass. | 912.06 |
| L'Avenir (Souh de Noel) | 33.60 | Ban Canadienne Natio. | 15425.13 |
| Cité du Cap | 97.71 | Crane Ltd | 376.33 |
| H Massicotte & Frères | 211.07 | McGraw Hill Publishers | 14.00 |
| Shawinigan W & P Co. | 123.43 | St-Maur. Industries | 67.57 |
| Therreault & Frère Enrg | 78.45 | H Massicotte & Frères | 518.65 |
| Délisle Auto Acc. | 205.14 | Estampes Larex Enrg. | 247.81 |
| Soc Ambulancière St-Jean | 50.00 | Quincaillerie Rochefort | 88.82 |
| Can Oil Companies Ltd. | 630.70 | L. Lemay | 26.81 |
| Union Musicale du Cap | 1325.00 | | |

$ 24,744.oo

Adopté.

---

Résolution No. 10735

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Léopold Brochu soit et est par les présentes engagé comptable de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 10736

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Mtre Léon Méthot C. R., à faire les démarches nécessaires pour présenter un "BILL" à la Législature de Québec amendant la charte de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

---

Résolution No. 10737

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, demande respectueusement la permission à la Corporation municipale de St-Louis de France, d'installer un dépotoir dans les limites de leur municipalité, le tout suivant les règles de l'Gygiène de la Province de Québec.

Adopté.

---

Résolution No. 10738

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 18 et 19 janvier 1950, jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds seront et sont appelés à se prononcer sur les avantages que ce Conseil désire accorder à une industrie locale.

Adopté.

---

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE SUIVANTE

Shawinigan W & P Co. Re: Poteaux & ruelles. 30 décembre 1949.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16ième jour de janvier 1950, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10739

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin M. Duguay.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 janvier 1950 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10740

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 11,511.30, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 1 | 755.17 | P. V. Ayotte | 25.92 |
| Cité du Cap | 2.80 | Cité du Cap | 48.08 |
| W. H. Saulnier | 287.00 | Auto Electric Ltée | 67.18 |
| Charest & Frères | 15.46 | Geo. Héroux | 11.65 |
| The Harold A Wilson Co. | 115.91 | Entreprises Modernes | 28.56 |
| Geo. Lanouette | 9.10 | Int City Managers Ass. | 50.00 |
| Northern Electric CO Ltd | 26.36 | Lajoie & Lajoie Avo. | 25.00 |
| Auguste Hamel | 5.24 | Ernest L Duplessis A G | 15.00 |
| Bur. D'Enrégistrement | 16.00 | Nos Droits | 67.20 |
| Roger Lesieur | 70.00 | Les Frères Lebrun | 17.56 |
| A. Brouillard | 17.50 | Off. Stationers Regd | 22.44 |
| Pressure Pipe Co of Can. | 251.82 | Studio Hébert | 10.00 |
| Can Général Electric Co. | 22.10 | Garage Arseneau | 1.70 |
| Comptoir d'Ass. Enrg. | 100.00 | Trust Général du Can. | 1000.00 |
| St-Maur. Industries | 56.72 | Batteru Electric Serv | 10.85 |
| Délisle Auto Acc. | 67.34 | T. J. Moore Co. | 137.27 |
| L. G. Therreault | 18.00 | Carrière St-Maurice | 13.26 |
| Cie Bois St-Laurent | 18.99 | John Millen | 23.21 |
| Kimball Auto Ltée | 12.05 | Int City Managers Ass. | 22.00 |
| L Massicotte & Careau | 1749.30 | Underwood Ltd | 200.00 |
| J. A. Labelle (Poste) | 35.00 | Ban Can Nationale | 18.00 |
| Can Ludlow Valve | 144.71 | Nap Loranger | 1142.35 |
| P. A. Gouin | 94.15 | Carrière 3-Riv. | 113.77 |
| C. P. R. | 92.06 | Can Industries Ltd | 19.42 |
| Cité du Cap | 89.30 | Paie No. 2 | 4313.80 |
| Léo Milette | 35.00 | | |
| | | | $ 11,511.30 |

Adopté.

---

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE SUIVANTE:

Plaintes au rôle: Re: Boissonneault et Toupin, étude en Comité.
Souscription Reine des Apôtres:
Frédéric Brière. Re: Réclamation, étude.
Service Prov. Urbanisme. Re: ouverturem rue St-Joseph etc..
Applications; Re: Léo Beauchesne et Camille Robert, étude.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Irenée Rochefort

Le Maire

J. Beaumier

Le Greffier.

-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-q-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23ième jour du mois de janvier 1950, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Irenée Rochefort M. P., MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. Duguay et M. Lahaye, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

---

Résolution No. 10741

Proposé par l'échevin M. Duguay,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 janvier 1950, soit et est par les présentes, adopté tel que lu.

Adopté.

---

Résolution No. 10742

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $ 7,705.77 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

| | | | |
|---|---|---|---|
| Paie No. 5 | 4358.80 | Paie No. 3 | 532.31 |
| Bell Tél. Co. | 14.71 | Bellemare Eloi | 0.50 |
| Can Iron Foundries | 573.65 | Canadian Oil Co. | 333.90 |
| Charb. Champlain | 19.30 | Cie Const Dollard | 74.00 |
| Cie Const Dollard | 35.85 | Chamb.Comm des Jeunes | 100.00 |
| Cité du Cap | 20.33 | H. Desfossés | 1000.00 |
| Prof O. Hudlot | 100.00 | Imprimeur du ROI | 34.51 |
| Léonidas Lemay | 27.93 | Roger Lord i. c. | 150.00 |
| Minis. de la Santé | 98.00 | Mun Fin Officers Ass. | 30.00 |
| René de Cotret | 200.00 | St-Mau.Valley Chron. | 2.00 |
| | | | $ 7,705.77 |

Adopté.

---

Résolution No. 10743

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, les ententes entre la Cité du Cap d'un côté et Cap Airways Limited et M. Mc Nutt représentant de Champlain Air Services de l'autre, le tout tel que lu en Conseil ce jour.

Adopté.

---

Résolution No. 10744

Proposé par l'échevin M. Lahaye,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité, les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1er février 1950 au montant total de $ 17,0.36.50

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total plus haut mentionné.

Que la Banque conserve tous les coupons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le billet au montant total de $ 17,036.50 ne devra cependant en aucune manière modifier, restreindre ou nover les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution estvsujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

---

Résolution No. 10745

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que MM. J-Bte Lanouette, J. A. Richard, Donat Beaumier et le Comptoir d'Assurance Enrg., soient autorisés à émettre chacun une police d'assurance feu, au montant de $ 5,000.oo chacun sur le Hangar "C", au taux de $ 2.12, plus $ 0.05, clause supplémentaire dans une Compagnie faisant partie de la C. F. U. A..

Adopté.

---

Résolution No. 10746

Proposé par l'échevin G. Vivier,
Appuyé par l'échevin J. H. Bruneau.

ET RESOLU que M. Roger Lord i. c., Gérant de la Cité, soit autorisé à installer des compteurs de 1½", aux deux buanderies Austin Laundries et Crown Toilet.

Adopté.

---

Résolution No. 10747

Proposé par l'échevin P. Lemarier,
Appuyé par l'échevin M. Lahaye.

ET RESOLU que la présente séance soit et est par les présentes, ajournée à Mardi, le 31 janvier 1950, sur le budget et les plaintes au rôle ainsi que sur l'homologation dudit rôle d'évaluation.

Adopté.

---

ET LA SEANCE EST AJOURNEE

Le Maire

Le Greffier.

-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-x-

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A un ajournement de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi le 31ième jour du mois de janvier 1950, à 7.oo heures P. M., auquel ajournement étaient présents MM. les échevins J. H. Bruneau, P. Lemarier, G. Vivier, J. P. Lavergne, M. DUguay et M. Lahaye, tous échevins formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE, M. l'échevin Maurice Lahaye, au fauteuil.

---

Résolution No. 10748

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin G. Vivier.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation 1950 soit amendé comme suit:-

M. Léon Toupin, bâtisse à $ 4,025.oo au lieu de $ 4,525.oo.

Adopté.

---

Résolution No. 10749

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit et est par les présentes autorisé à enlever du rôle d'évaluation la bâtisse apparaissant au No. 262 et 263 du cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine, au nom de M. Jean Charles Nobert, étant donné que cette bâtisse a été démolie.

Adopté.

---

Résolution No. 10750

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin P. Lemarier.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation pour l'année 1950, tel que préparé par les évaluateurs et tel qu'amendé par les résolutions Nos. 10748 et 10749, soit et est par les présentes homologué.

Adopté.

---

Résolution No. 10751

Proposé par l'échevin J. H. Bruneau,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le budget pour l'administration de la Cité pour l'année 1950, tel que préparé par le Gérant, et tel que lu en Conseil ce jour, soit accepté.

## L E  B U D G E T

**REVENUS**

| | | |
|---|---|---|
| Taxe foncière | 195,900.oo | |
| Aqueduc et égout | 85,500.oo | |
| Taxe de vente | 64,000.oo | |
| Taxe d'amusement | 4,400.oo | |
| Taxe de trottoir | 3,300.oo | |
| Taxe de vidanges | 22,600.oo | |
| Cour du Recorder | 2,200.oo | |
| Intérèts sur arrérages | 1,600.oo | |
| Contri. St-Maur.Transport | 4,500.oo | |
| Loyer machinerie | 10,000.oo | |
| Licences et permis | 21,000.oo | |
| Balance publique | 150.oo | $ 415,150.oo |

**DEPENSES**

| | | |
|---|---|---|
| Administration | 41,689.60 | |
| Aqueduc | 90,115.55 | |
| Protection pers. et prop. | 68,295.40 | |
| Travaux publics | 51,598.00 | |
| Hygiène | 22,980.00 | |
| Conservation de la Santé | 2,350.00 | |
| Bien Etre public | 30,257.00 | |
| Serv. Récréatifs et Comm. | 4,700.00 | |
| Service de la dette | 97,389.17 | |
| Immobilisation :- Terrains | | |
| Jeux, Parc. et App. | 5,725.00 | |
| Divers | 50.28 | $ 415,150.00 |

---

DETAILS DES DEPENSES

AQUEDUC

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1-A | ADMINISTRATION | | |
| | Assurances | 149.50 | |
| | Bâtisses | 600.00 | |
| | Impressions | 175.00 | |
| | Salaires | 2,964.00 | |
| | Téléphone | 50.00 | |
| | Divers | ------ | $ 3,938.50 |
| 2-A | FACTURAGE ET RECOUVREMENT | | |
| | Papeterie | 150.00 | |
| | Percepteurs | 3,848.00 | $ 3,998.00 |
| 3-A | APPROVISIONNEMENT | | |
| | Prise d'eau et puits | 750.00 | $ 750.00 |
| 4-A | ENERGIE ET POMPAGE | | |
| | Energie électrique | 4,500.00 | |
| | Opérateurs | 6,656.00 | $ 11,156.00 |
| 5-A | PURIFICATION | | |
| | Chlore | 100.00 | $ 100.00 |
| 6-A | TRANSMISSION & DISTRIBUTION | | |
| | m Borne-fontaines | 350.00 | |
| | Conduites princ. | 700.00 | |
| | Conduites serv. | 900.00 | |
| | Salaires généraux | 5,388.00 | |
| | Valves compteurs | 700.00 | $ 8,038.00 |
| 7-A | AUTRES DEPENSES | | |
| | Appareils | 200.00 | |
| | Camions | 250.00 | |
| | Gasoline | 400.00 | |
| | Divers | 100.00 | $ 950.00 |
| 8-A | SERVICE DE LA DETTE | | |
| | Intérêts sur obligations | | |
| | Rachat d'obligations, $ 60,785.05 | | |
| | Int.sur emp.temp. 400.00 | 61,185.05 | $ 90,115. |
| 1 | ADMINISTRATION GENERALE | | |
| 11 | Exécutive et législative | | |
| | Le Conseil | 4,000.00 | |
| | Le secrétariat | 4,019.60 | |
| | Frais généraux | ------- | $ 8,019.60 |
| 12 | ADMINISTRATION | | |
| | Salaires | 10,062.00 | |
| | Papeteries | 2,000.00 | |
| | Rôle d'évaluation | 3,000.00 | |
| | Vérification | 600.00 | |
| | Avis légaux | 100.00 | |
| | Divers: Pension | 780.00 | $ 16,542.00 |
| 13 | CONTRIBUTION - Ass. Chomage | | 900.00 |
| 14 | DEPENSES D'ADMINISTRATION GENERALE | | |
| | Ass. garantie | 75.00 | |
| | Délégation | 1,500.00 | |
| | Election mun. | ------ | |
| | Hôtel de Ville | 1,500.00 | |

Suite au verso

DEPENSES ADMINISTRATION GENERAL - Suite

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 14 | Octrois | 9,875.00 | | |
| | Publicité | 500.00 | | |
| | Réceptions | 300.00 | | |
| | Téléphone | 350.00 | | |
| | Divers | 2,128.00 | $ 16,228.00 | $ 41,689.60 |
| 2 | PROTECTION DE LA PERSONNE & DE LA PROPRIETE | | | |
| 21 | Service des Incendies | | | |
| | Salaires des Pompiers | 21,916.70 | | |
| | Appareils | 2,100.00 | | |
| | Camions à gasoline | 200.00 | | |
| | Assurances | 75.00 | | |
| | Entretien des bât. | 50.00 | | |
| | Système d'alarme | 900.00 | | |
| | Uniformes | 850.00 | | |
| | Divers | ------ | $ 26,091.70 | |
| 22 | Service de la Police | | | |
| | Salaires des Polies | 23,788.70 | | |
| | Auto & Patrouille | 1,400.00 | | |
| | Radio Police Mtge | 300.00 | | |
| | Détective Auto | 450.00 | | |
| | Divers | -------- | | |
| | Assurances | 100.00 | | |
| | Chauf. & Elec. | 775.00 | | |
| | Papeterie | 100.00 | | |
| | Uniformes | 850.00 | $ 27,763.70 | |
| 23 | APPLICATION DE LA LOI | | | |
| | Cour du Recorder | 1,590.00 | | |
| | Frais judiciaires | -------- | | |
| | Consultations | 150.00 | $ 1,740.00 | |
| 24 | ECLAIRAGE DES RUES | | | |
| | Frais d'énergie | 12,500.00 | | |
| | Flashers - Croix Divers | 200.00 | $ 12,700.00 | $ 68,295.40 |
| 3 | TRAVAUX PUBLICS | | | |
| | Assurances | 1,300.00 | | |
| | Appareils et Out. | 600.00 | | |
| | Camions, tracteurs | 3,500.00 | | |
| | Souffleurs à neige | 100.00 | | |
| | Gasoline et huile | 4,000.00 | | |
| | Enlv. Débl. neige | 7,600.00 | | |
| | Entretien des rues | 1,500.00 | | |
| | Réparation des rues | 3,500.00 | | |
| | Indicateurs-signaux | 350.00 | | |
| | Bâtisse | 404.00 | | |
| | Garage hangar "C" | 3,000.00 | | |
| | Téléphone | 48.00 | | |
| | Trottoirs et Emond. | 1,400.00 | | |
| | Salaires | 21,187.00 | | |
| | Ingénieur | 2,509.00 | | |
| | Div.cont.recl.dom. | 600.00 | $ 51,598.00 | $ 51,598.00 |
| 4 | HYGIENE | | | |
| | Cond. princ. égout | 600.00 | | |
| | Cond. serv. égout | 150.00 | | |
| | Puisards et regards | 500.00 | | |
| | Divers cont. récl. | 350.00 | | |
| | Salaires | 4,316.00 | | |
| | Nettoy des rues. | 2,064.00 | | |
| | Dépotoir | 1,500.00 | | |
| | Enl. des vidanges | 13,500.00 | $ 22,980.00 | $ 22,980.00 |
| 5 | CONSERVATION DE LA SANTE | | | |
| | Unité Sanitaire | 2,200.00 | | |
| | Octroi (Timbre Noel) | 150.00 | $ 2,350.00 | $ 2,350.00 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 6 | BIEN ETRE PUBLIC | | | |
| | Assistance pub. | $ 24,000.00 | | |
| | Secours de chôm. | --------- | | |
| | Fonds de secours | 2,000.00 | | |
| | Bien-être de l'enf. | 1,300.00 | | |
| | Salaires | 2,340.00 | | |
| | Aliénés | 617.00 | $ 30,257.00 | $ 30,257.00 |
| 7 | SERVICE DE RECREATION & COMMUNAUX | | | |
| | Parcs terrains | 600.00 | | |
| | Parcs bâtisses | 100.00 | | |
| | Parcs salaires | 2,000.00 | | |
| | Piscines | 300.00 | | |
| | Patinoires | 1,000.00 | | |
| | Eclairage | 500.00 | | |
| | Balance publique | 200.00 | $ 4,700.00 | $ 4,700.00 |
| 8 | SERVICE DE LA DETTE | | | |
| | Intérêts sur emp tem. | 700.00 | | |
| | Inrérêts sur obligations et rachat d'obligations | 96,689.17 | $ 97,389.17 | $ 97,389.17 |
| | IMMOBILISATION A MEME LES REVENUS | | | |
| | Terrains de jeux, parc Ste-Mad. et achat de souffleurs (Paiement) et divers. | | | $ 5,775.28 |
| | | | Grand total.....$ | 415,150.00 |

Adopté.

---

AVIS DE MOTION No. 10752

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 222 CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ième jour du mois de janvier 1950.

(Signé) Médard Duguay,
Echevin de la Cité.

---

AVIS DE MOTION No. 10753

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE LA CITE POUR L'ANNEE 1950".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 31ième jour du mois de janvier 1950.

(Signé) Paul Lemarier,
Echevin de la Cité.

---

Lecture du rapport financier pour l'année finissant le 31 décembre 1949.
Lecture d'une lettre de M. J. C. Nobert demandant d'enlever du rôle d'évaluation une bâtisse qui a été démolie.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Le Maire

Le Greffier.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Page 500 Nulle